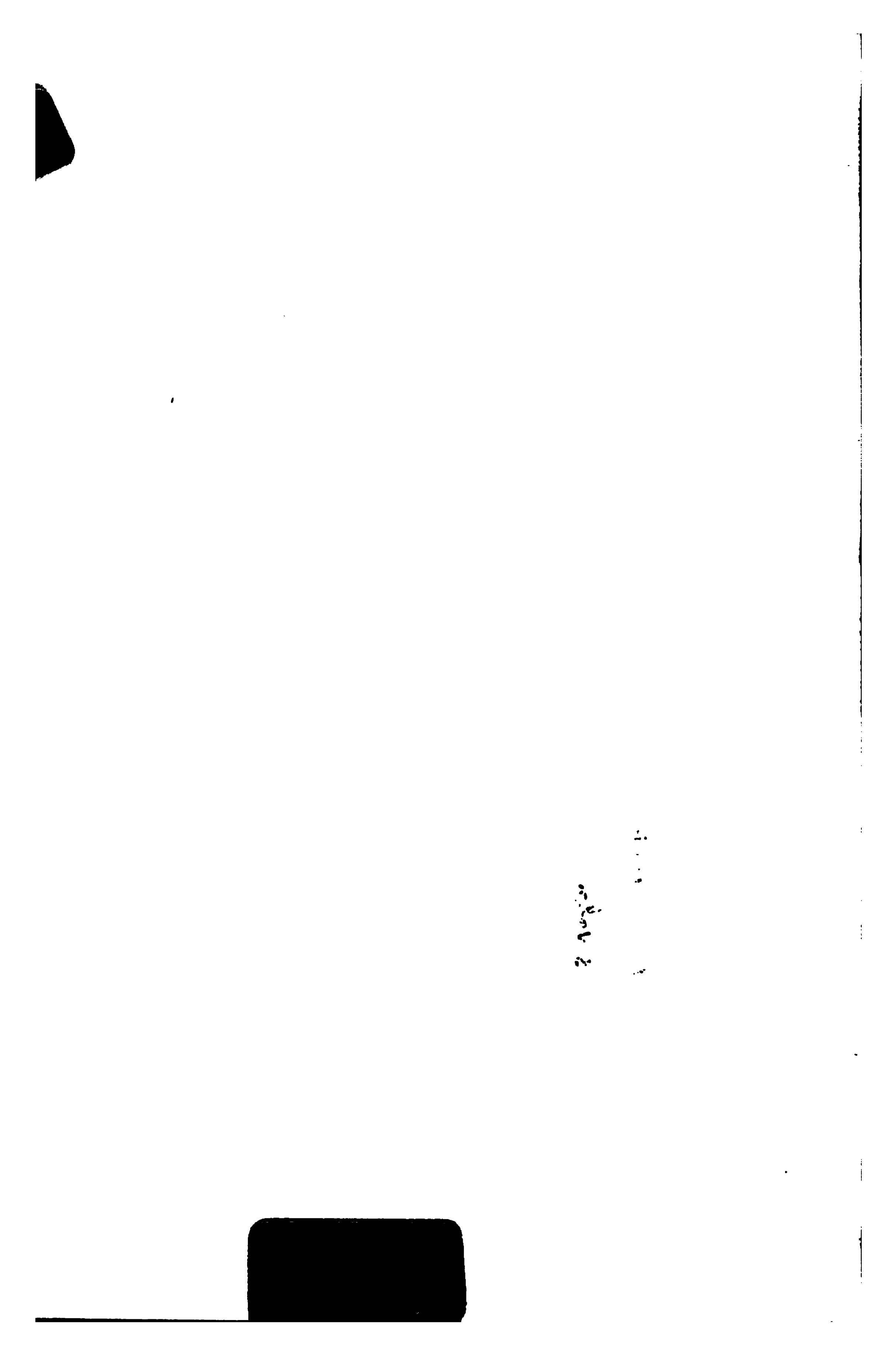
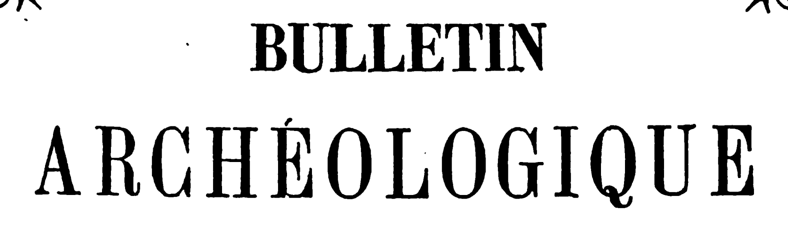


DPD
Association



C



BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME PREMIER

Vingt-quatrième Session du Congrès Breton

TENUE A REDON EN 1881.

SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE DE L. PRUD'HOMME

Place de la Préfecture, 1.

1882

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME PREMIER

Vingt-quatrième Session du Congrès Breton

TENUE A REDON EN 1881

SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE L. PRUD'HOMME
Place de la Préfecture, 1.
1882

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

OUVERTURE

du Vingt-Quatrième Congrès

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

Le lundi 5 septembre 1881, le vingt-quatrième Congrès de l'Association bretonne s'est ouvert par la messe solennelle du Saint-Esprit, célébrée dans l'église abbatiale de Saint-Sauveur de Redon, par M. le curé de Redon, qui a bien voulu, à la fin de l'office, adresser aux membres du Congrès une sympathique allocution pour les encourager dans leur œuvre.

A deux heures de l'après-midi, dans la grande salle du collège Saint-Sauveur, gracieusement mise à la disposition de l'Association par M. le Supérieur de cet établissement, a eu lieu la séance d'inauguration du Congrès, en présence de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, de M. le Maire de Redon et d'une nombreuse assistance composée des plus honorables habitants de la ville et des environs.

M. Rieffel, directeur général de l'Association Bretonne ; M. Aimeric de Châteauvieux, directeur de la Classe d'Agriculture, et M. Th. de la Villemarqué, membre de l'Institut, directeur de la Classe d'Archéologie, adressent successivement la parole à l'assemblée, qui les accueille par de nombreux applaudissements.

Ces trois discours étant publiés dans le Compte-rendu de la Classe d'Agriculture qui est distribué à tous les membres de l'Association, nous ne les reproduirons pas ici.

Après ces discours, l'assemblée procède à la nomination des bureaux chargés de diriger, pendant le Congrès, les travaux de l'une et de l'autre classe de l'Association Bretonne.

M. DESMARS, maire de Redon, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, est nommé président général du Congrès et de la Classe d'Agriculture.

Le bureau de la Classe d'Archéologie, pour la durée du présent Congrès, est ainsi composé :

Président d'honneur : M. le Supérieur du Collège Saint-Sauveur.

Président : M. V. AUDREN DE KERDREL, sénateur.

Vice-Présidents : MM. A. DE LA BORDERIE ;
L'abbé GUILLOTIN DE CORSON ;
AUDRAN ;
LECOQ-KERNEVEN.

Secrétaires : MM. Robert OHEIX ;
L'abbé BOSSARD ;
Anthime MÉNARD fils ;
Ludovic GUIHAIRE.

Cette opération étant achevée, la séance d'inauguration du Congrès est levée à 3 heures.

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 5 septembre, 3 heures après-midi

Présidence de M. V. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire, M. ROBERT OHEIX.

Immédiatement après la séance générale de l'Association Bretonne pour l'inauguration du Congrès, les membres de la classe d'Archéologie se réunissent pour arrêter l'ordre de leurs travaux.

M. de Kerdrel remercie ses confrères de l'avoir une fois de plus appelé à l'honneur de les présider; il regrette toutefois qu'une nouvelle forme de désignation se soit, depuis quelques années, substituée à l'élection au scrutin, plus conforme aux prescriptions de nos Statuts, et dont il persistera à demander le rétablissement.

Il donne ensuite lecture du programme ainsi conçu :

Questions proposées à la Classe d'Archéologie pour le Congrès de Redon de 1881.

ARCHÉOLOGIE.

1. Expliquer l'absence presque complète d'antiquités antérieures à l'âge de la pierre polie dans la péninsule armoricaine ; signaler celles qu'on y a découvertes.

2. A quelle race attribuer les monuments mégalithiques de l'Armorique? Quels rapports présentent-ils avec ceux des autres pays, spécialement avec ceux de la Grande-Bretagne?

3. Signaler, décrire et caractériser les monuments mégalithiques répandus en si grand nombre dans le pays de Redon.

4. Même question pour les monuments de l'époque gallo-romaine. — Indiquer l'état actuel de la chapelle Sainte-Agathe de Langon.

5. Même question pour les monuments du moyen-âge, en insistant particulièrement sur les constructions civiles et militaires.

6. Etudier les fortifications en terre existant dans l'arrondissement de Redon (1).

7. Signaler les destructions de monuments anciens accomplies en Bretagne dans ces dernières années.

Faire connaitre les monuments menacés, et rechercher les mesures à prendre pour leur préservation.

Indiquer les monuments restaurés et le système suivi dans ces restaurations.

8. Indiquer et décrire les sarcophages bretons ; particulièrement ceux du Morbihan.

HISTOIRE.

9. Examiner l'opinion nouvelle qui étend le territoire des Vénètes jusqu'à la Loire, et fait de la baie du Croisic le théâtre de la bataille navale livrée à ce peuple par César.

10. Quelles ressources peuvent offrir à l'histoire les documents hagiographiques, écrits ou traditionnels, concernant la Bretagne? — Etude spéciale des Actes des Saints de l'abbaye de Redon.

11. Etudier, aux points de vue chronologique, topographique, militaire et politique, la guerre de l'empereur Louis-le-Débonnaire contre Morvan, roi des Bretons, en 818.

12. Quelles lumières peut-on tirer du Cartulaire de Redon pour l'histoire des institutions, des mœurs, de la langue, et pour la topographie de la Bretagne Armoricaine avant le XII[e] siècle ?

13. Communiquer au Congrès les documents relatifs à l'histoire du Tiers-Etat en Bretagne : 1° dans les villes (institutions municipales, corps de métiers, état de l'industrie et du commerce) ; 2° dans les campagnes (institutions paroissiales, état de l'agriculture, condition, mœurs et usages des populations rurales).

14. Histoire de la ville de Redon, travaux dont cette histoire a été l'objet ; documents inédits qui s'y rapportent.

15. Lutte de la Bretagne contre l'arbitraire depuis la mort de Louis XIV jusqu'en 1789 : rôle du Parlement, rôle des Etats.

16. Signaler les collections, les archives, les documents historiques qui existent en Bretagne, en dehors des dépôts publics.

PHILOLOGIE, HISTOIRE LITTÉRAIRE.

17. Faire connaître, en les interprétant, les textes en langue bretonne, antérieurs au XII[e] siècle.

18. Etude sur la langue bretonne du pays de Batz et sur ses rapports avec les autres dialectes bretons.

19. De la culture intellectuelle, latine et bretonne, en Armorique, avant le XII[e] siècle.

20. Histoire littéraire de la Bretagne depuis le XII[e] siècle.

21. Contes et chansons populaires de la Haute-Brétagne.

(1) On y trouve des ouvrages de ce genre, divers d'âge et de forme, fort remarquables, entre autres, les buttes de Lohéac, de Mernel, de Grosmalon en Goven, le camp du Mur en Comblessac, les enceintes et retranchements de Bovel et Campel, etc.

Après cette lecture, on fixe l'excursion au mercredi 7 septembre.

Deux buts d'excursion sont proposés : 1° la ville de Châteaubriant, son château et l'église de Béré : 2° la lande de Cojou et ses monuments mégalithiques, en la commune de Saint-Just. Après délibération, l'assemblée opte pour Châteaubriant.

On dresse ensuite la liste des personnes qui seront entendues sur chacune des questions du programme, et l'on répartit ces questions entre les diverses séances du Congrès, de façon à former un projet général d'ordre du jour, sauf à le modifier ultérieurement s'il y a lieu.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 5 septembre 1881, 8 heures du soir

Présidence de M. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire, M. l'abbé BOSSARD.

La séance se tient dans la grande salle du collège, remplie par un nombreux et brillant auditoire.

La parole est donnée à *M. l'abbé Euzenot* pour traiter la question 8 du programme de l'Archéologie : « *Indiquer et décrire les » sarcophages bretons, particulièrement ceux du Morbihan.* »

Malgré son apparence funèbre, ou du moins bien technique, cette question, sous la plume de M. l'abbé Euzenot, intéresse vivement l'auditoire. L'auteur, avec la sûreté de méthode dont il a déjà donné tant de preuves, suit les sarcophages trouvés ou conservés dans le Morbihan, depuis l'origine gallo-romaine de ce mode de sépulture jusqu'au XIIe siècle. Le département qu'il étudie de préférence et qu'il connaît si bien, lui a fourni de nombreux spécimens, trop rares encore pourtant en ce qui concerne certaines époques. M. l'abbé Euzenot, en décrivant chaque sarcophage, en classant ceux qu'il connaît soit par périodes historiques, soit par régions, arrive à déterminer, d'une façon souvent précise, toujours satisfaisante, l'âge de chacun et les caractères généraux de ces sortes de monuments. — Nous n'avons pas à analyser ce consciencieux travail qui doit prendre place dans nos Mémoires, et qui est chaleureusement applaudi.

M. du Laurens de la Barre succède à M. l'abbé Euzenot. Il continue l'étude que, depuis bien des années, il poursuit avec tant de succès, sur l'origine des contes armoricains. Loin d'admettre, avec une certaine école, que les contes de nos pays ont pris leur source en Orient, — ce que l'origine âryenne des races celtiques rendrait probable peut-être, si cette origine était

péremptoirement établie; — M. du Laurens soutient que les contes armoricains sont nés sur nos landes, autour de nos dolmens, et qu'ils portent la trace des influences qui agissent sur le tempérament et sur l'intelligence des peuples. Pour lui, les conteurs bretons n'ont pas seulement donné une tournure celtique aux mythes venus d'ailleurs : ces mythes, ils les ont créés, et quelques points identiques, quelques détails semblables, quelques traits communs ne suffisent pas pour prouver une parenté que tant d'autres points, d'autres détails, d'autres traits rendent absolument invraisemblable.

Afin de mettre une fois de plus en lumière cette vérité, que tous les contes sont loin d'être nés dans l'Inde et qu'ils ont tous, au contraire, suivant le pays où on les recueille, des physionomies diverses, M. du Laurens lit quelques fragments empruntés au facétieux florentin Arlotto. Il fait ressortir le caractère de ces saynettes italiennes, puis il leur oppose un vrai conte armoricain, la *Lande Minars,* recueilli récemment par lui.

Les contes de M. du Laurens ne s'analysent pas. S'il est exact que ces œuvres charmantes ne lui doivent rien, rien que la publicité, il faut avouer que les conteurs armoricains, nos contemporains, ont bien de l'esprit et savent bien des choses! Sur un canevas léger, l'orateur brode un dessin où la fantaisie et l'*humour* ont une égale part. Et quand il lit, quand il *mime* ses contes, avec une verve et un entrain inimitables, la valeur en est au moins doublée. Il y a, dans la *Lande Minars* un dialogue conjugal que M. du Laurens détaille avec un art consommé.

M. le Président, après les applaudissements de l'assemblée, n'a guère qu'à signaler un nouveau succès de M. du Laurens, succès que chaque lecture renouvelle, et la séance est levée à 10 heures.

TROISIÈME SÉANCE

Mardi 6 septembre, à 8 heures du matin

Présidence de M. DE KERDREL.

Secrétaire, M. ROBERT OHEIX.

La séance a lieu dans la grande salle de la Mairie, gracieusement ouverte au Congrès par M. le Maire de Redon.

Le Secrétaire donne lecture d'un Mémoire de *M. Pitre de Lisle* sur la première question du programme : « *Expliquer l'absence presque complète d'antiquités antérieures à l'âge de la pierre polie dans la péninsule armoricaine; signaler celles qu'on y a découvertes.* » Cette étude sera imprimée dans nos Mémoires.

Le Président, en regrettant l'absence de l'auteur, fait ressortir les rares qualités qui distinguent le travail et qui signalent à l'attention le mémoire de M. de Lisle : surtout la nouveauté des aperçus, la valeur des arguments, l'élégance de la forme. Cette juste part faite à l'éloge, M. le Président ouvre la discussion sur les thèses présentées par M. de Lisle.

M. de la Sicotière, sénateur de l'Orne, formule quelques objections. M. de Lisle présente le sol granitique de la Bretagne armoricaine comme « réfractaire aux cavernes. » Le granit n'est pas si complètement vide de cavernes. Elles y sont assurément moins communes, beaucoup moins fréquentes que dans le calcaire, mais pourtant il s'en rencontre. M. de la Sicotière cite les caves célèbres de Sainte-Suzanne, qui sont bien voisines de la Bretagne; l'une d'elles, conquise en plein sur le roc vif, a été trouvée remplie de pierres taillées et éclatées. Ces cavernes sont formées par des blocs soulevés ; c'est la suite d'une révolution physique. Le granit a subi ces révolutions comme toutes les roches, et, dans les différents granits, le granit breton n'a pas plus échappé que les autres. La main de l'homme est venue

ensuite, qui a ajouté, à ces anfractuosités naturelles, son travail d'abord bien grossier. Le granit soulevé par blocs, en se disjoignant, a donné naissance à des crevasses que l'on a agrandies, dont on a fait des cavernes. Il a dû et pu exister des cavernes en Bretagne comme ailleurs; le granit ne les exclut pas. Donc ce n'est pas seulement la nature du sol qui explique l'absence en Armorique des populations faisant usage de silex éclaté. Il doit y avoir une autre raison, qui reste à trouver. — Mais, auparavant, il faudrait s'assurer qu'il n'y a certainement pas de cavernes en Bretagne? Qu'elles y soient plus rares qu'ailleurs, c'est possible; mais il doit y en avoir, qu'on n'a pas encore reconnues, peut-être à cause de l'état grossier du travail.

M. de Kerdrel constate, comme un fait incontestable, qu'il y avait plus de difficultés dans notre péninsule que dans d'autres parties de la France pour creuser ou du moins accroître les cavernes, à raison de la nature du sol.

M. de la Borderie dit qu'il faut ajouter à ces difficultés l'absence du silex. Cela fait deux raisons au lieu d'une. Quant au granit, contrairement à l'opinion de M. de la Sicotière, nulle part on n'a trouvé dans le granit des cavernes de l'âge de la pierre éclatée; on a trouvé des fissures, des trous; des cavernes? non. En fait, dans l'Armorique, on n'en a pas rencontré encore. On peut toutefois persister à en chercher.

M. de la Sicotière n'admet pas que l'absence de silex sur le sol armoricain soit un argument sérieux. Le silex, au moins à l'état d'armes, est facile à transporter.

M. de la Borderie croit au contraire que ce transport était très difficile, les moyens de locomotion et les véhicules faisant complètement défaut, et les distances se trouvant ainsi décuplées. Dès lors, le silex manquant, on manquait d'armes offensives sérieuses et de tous les ustensiles tranchants, qui sont indispensables.

M. de la Sicotière est d'avis que l'industrie de ces premiers temps, commandée par la nécessité, a été plus remarquable et plus avancée qu'on ne pense. Le silex éclaté est déjà un progrès; il implique bien des tâtonnements et des essais.

M. du Laurens de la Barre, reprenant un détail de l'argumentation de M. de la Sicotière, nie énergiquement qu'il y ait travail de l'homme soit aux pierres de Brech, soit à celles qui font, en tant de lieux de la Bretagne, l'admiration des touristes par leur

entassement pittoresque, par la hardiesse de leur suspension.

M. de la Sicotière reconnait, en partie, l'exactitude de cette affirmation ; il croit que la nature a fait les premiers frais de ces merveilles, mais il suppose que pour obtenir certains effets encore plus surprenants, l'homme y a joint son industrie. Il y aurait sans cela des choses inexplicables.

A ce moment, *M. le Maire de Redon* apporte et présente aux membres de la section un plan dressé par lui des monuments de Cojou, en Saint-Just. Ce plan figuratif, établi sur une grande échelle, intéresse vivement l'assemblée. *M. Desmars* complète cette exhibition par quelques détails fort curieux ; malheureusement, beaucoup des monuments de Saint-Just ont été détruits depuis la confection du plan, et le nombre en diminue chaque jour.

M. le Président, au nom de la section d'Archéologie, remercie M. le Maire de Redon de la communication qu'il a bien voulu faire, autant que de l'hospitalité cordiale accordée par M. Desmars à ses confrères, dans l'Hôtel-de-Ville.

Le Secrétaire lit un second Mémoire de *M. Pitre de Lisle* sur la seconde question du programme de l'Archéologie : *A quelle race attribuer les monuments mégalithiques de l'Armorique? Quels rapports présentent-ils avec ceux des autres pays, spécialement avec ceux de la Grande-Bretagne?* (V. aux Annexes).

Ce travail, aussi remarquable que le précédent, sera de même imprimé dans les Mémoires de la classe d'Archéologie.

La parole est donnée à *M. Kerviler ;* il commence par déposer sur le bureau des dessins coloriés représentant les diverses pièces archéologiques, toutes curieuses, quelques-unes célèbres, dont il a fait la découverte en construisant le bassin de Penhouët.

M. René Kerviler lit ensuite la première partie d'un travail fort étendu sur la question 9 du programme de l'Archéologie : *Examiner l'opinion nouvelle qui étend le territoire des Vénètes jusqu'à la Loire, et fait de la baie du Croisic le théâtre de la bataille navale livrée à ce peuple par César.*

Dans cette étude, destinée à prendre place parmi les Mémoires publiés, M. Kerviler répond aux objections formulées de

divers côtés contre sa *Géographie gallo-romaine de la péninsule armoricaine* imprimée dans les Annexes du Congrès de Quimper de 1873.

Cette lecture, que M. Kerviler n'a pas le temps d'achever, suscite diverses observations, notamment en ce qui touche une théorie de l'auteur : il fait occuper par les Vénètes la rive gauche de la Loire, sous prétexte que le nom de *Vendée* dérive peut-être de celui de *Vénètes*. A quoi *M. de la Borderie* répond qu'avant la Révolution de 1789, ce nom de Vendée ne s'appliquait qu'à une petite rivière fort ignorée, et qu'on ne peut, sans autre motif qu'une hypothèse étymologique fort contestable, donner un démenti à tous les géographes de l'antiquité qui attribuent aux Pictons ou Pictaves toute la rive gauche de la Loire, y compris *Ratiate*, c'est-à-dire Rezé près Nantes.

D'autre part, *M. Orieux*, auteur d'un Mémoire sur la campagne de César contre les Vénètes, directement attaqué par M. Kerviler, prend la parole pour répondre. Il remarque d'abord que, dans le système de MM. Kerviler, de Kersabiec et autres, on fait paraître et disparaître les Samnites pour les besoins de la cause ; or, d'après les anciens géographes, ils occupaient incontestablement la rive droite de la Basse-Loire. — Avant le ve siècle, il n'était pas question des Namnètes. — Strabon parle des Samnites et des Namnites : évidemment, il faut voir dans ces variantes une simple erreur de copiste. — Sur un autre point, prenant à partie M. Kerviler au sujet de l'itinéraire de César, M. Orieux prétend établir que le conquérant romain n'a pas suivi sa flotte. Quand chacun fut prêt, Brutus, qui la commandait, partit de son côté ; César et Brutus opéraient séparément. De la route suivie par l'un il ne faut donc pas conclure à la route suivie par l'autre. César eut pour but principal de prendre les précautions les plus minutieuses, afin d'empêcher les interventions. Il guerroya tout un été, puis attendit sa flotte, qui eut dans sa marche tout cet été de retard. La rencontre navale eut lieu seulement alors. Ceci implique, étant donné le point de départ, un point d'arrivée autrement éloigné que le Croisic et la Brière, où M. Kerviler place la bataille navale de la flotte romaine contre les Vénètes. La composition même de la Brière est à noter. Elle est pleine de débris romains. Le sol, découvert ou plutôt émergé il y a quinze à dix-huit siècles, s'est affaissé plus tard, et cet

affaissement fort étendu est encore sensible jusqu'à Saillé. Depuis, il ne s'est pas relevé, au moins dans son ensemble. Ces mouvements du sol sont fréquents ; ils sont faciles à prouver, et il n'y a pas à contester la position, par exemple, de briques romaines, maintenant immergées. Or, les briques n'ont pas été apportées chez nous avant la fin du IIe siècle. D'autre part, il est encore incontestable que les dunes marchent. Ce ne sont pas les courants qui produisent les envahissements des eaux, ce sont les modifications du sol lui-même. Rien, dans les environs du Croisic, ne répond à la description faite par César ; on ne trouve pas de trace, dans cette région, des presqu'îles populeuses comme celle qu'il occupait ; la configuration du pays n'implique pas davantage les constructions de digues que les *Commentaires* indiquent. — Répondant ensuite en quelques mots à d'autres parties de l'étude de M. Kerviler, M. Orieux voit à Houat, à Hœdik, les *Iles vénétiques* de Pline ; il ne veut pas aller les chercher jusqu'à Oléron. — Quant à la violation des tumulus, invoquée par les adversaires de M. Orieux comme une preuve certaine de la défaite des Vénètes aux environs du Croisic (puisque ceux qui entourent le *Morbihan* sont intacts), l'orateur croit qu'il faut se défier et d'une preuve aussi conjecturale et de constatations qu'on allègue un peu à la légère peut-être. — Comme conclusion, il propose de nommer une Commission dont les membres seront pris parmi des savants non engagés jusqu'ici dans le débat ; ces hommes sans parti pris étudieront la question en véritables arbitres, et leur décision fera loi.

M. Kerviler accepte pour son compte cette solution ; mais il maintient, en attendant, ses arguments et ses conclusions. — Ce que M. Orieux dit de la Brière et des marais-salants s'applique à une partie seulement de cette région et justement à la partie qui n'est pas en cause. Quant aux envahissements des sables, ils ont défiguré le pays de façon à détruire toutes les objections : il est impossible de rien appuyer sur l'état actuel. L'affaissement du golfe du Morbihan est encore une question à étudier, à vérifier. Il faudrait pouvoir comparer l'état des deux golfes il y a dix-huit cents ans.

M. le Président clôt cette brillante discussion, qui a vivement intéressé les nombreux auditeurs, en remerciant les divers membres qui y ont pris part, puis il lève la séance à onze heures.

QUATRIÈME SÉANCE

Mardi 6 septembre, 8 heures du soir

Présidence de M. AUDREN DE KERDREL.

M. l'abbé BOSSARD, secrétaire.

A côté du Président, MM. de la Villemarqué, directeur de la Section archéologique ; de la Sicotière, sénateur de l'Orne ; de la Monneraye, sénateur du Morbihan, prennent place au bureau.

M. le Président remercie M. l'abbé Guillotin de Corson qui a fait hommage au Congrès du second volume de son *Pouillé historique de l'Archevêché de Rennes,* véritable travail de Bénédictin. « Que M. l'abbé Guillotin de Corson veuille bien agréer l'expres- » sion de notre gratitude : nous la lui offrons et comme membres » de l'Association bretonne, et comme catholiques. D'encourage- » ments, il n'en a nul besoin, car il les trouve en lui-même et » dans le succès de son immense entreprise. »

M. Robert Oheix prend ensuite la parole. Il lit un travail développé, qui pourrait servir de préface à un livre sur les *Légendes armoricaines*. L'auteur les a envisagées, dans le fragment communiqué au Congrès, au point de vue des avantages que la poésie, l'hagiologie, la philosophie, l'ethnographie et l'histoire peuvent en tirer. Avec exemples à l'appui, il recherche à quels sujets, à quels personnages (fabuleux ou historiques), à quels lieux, à quels faits les légendes s'attachent de préférence. De cette excursion au travers d'un pays semé de buissons fleuris sans doute, de halliers aussi, et même de précipices, l'orateur rapporte non-seulement des fleurs, mais encore des fruits. — Ses conclusions ne sont pas de tout point favorables aux légendes armoricaines : au moins invite-t-il à n'user de ces légendes, comme sources d'information ou de contrôle, qu'avec une extrême réserve.

Après avoir adressé ses compliments à M. Oheix, M. le Président donne la parole à M. Arthur de la Borderie, sur la question 7 du programme : « *Signaler les destructions des monuments* » *anciens accomplies en Bretagne dans ces dernières années ; —* » *Faire connaître les monuments menacés et rechercher les mesures à prendre pour leur préservation ; — Indiquer les* » *monuments restaurés et le système suivi dans leur restauration.* »

Cette question, dit *M. de la Borderie*, devrait toujours être inscrite dans les programmes de l'Association. Un des premiers buts de l'Archéologie est sans aucun doute d'assurer la conservation des monuments anciens ; c'est une des formes les plus élevées du patriotisme, car les monuments du passé, l'art de nos pères, c'est une part du patrimoine commun. Non pas que nous méprisions le présent et ses merveilles : Dieu nous en garde ! Mais le présent a toujours assez de défenseurs et de partisans. D'ailleurs, la science archéologique, — à laquelle on prête assez volontiers le masque d'une vieille femme grognon, rébarbative, qui ne sait pas sortir des vieux tessons et des ferrailles rouillées, — la science archéologique n'exclut rien : elle sait comprendre et admirer tout ce que le passé nous a laissé de beau. Dans l'art roman, grave et solide, elle aime à symboliser la foi inébranlable, simple et ferme, de nos ancêtres ; l'art ogival élancé vers le ciel, poussant jusqu'aux nuages ses lancettes et ses fantaisies, représente à nos yeux l'aspiration de l'âme vers les régions supérieures où l'attire, l'entraîne, l'élève sans cesse, en l'arrachant à la terre, l'idée de l'Infini, du Beau, du Bien sous toutes ses formes : en un mot l'idée de Dieu.

Mais de partialité, dans nos études, on n'en trouve aucune trace. A côté du style roman, à côté même du style ogival, nous savons admirer l'art de la Renaissance, si païen qu'on le dise. Lui aussi a ses audaces, ses élans religieux : témoin Saint-Eustache, à Paris ; témoins encore, ces nombreux et hardis clochers éparpillés sur tout le sol de notre Bretagne. — Le XVIIe siècle lui-même, avec ses formes et sa correction classiques, arrive à de grands effets, et ce n'est pas nous qui demanderions la destruction, la modification ou le déplacement de ce rétable monumental qui décore le chœur de l'église, à Redon même. Il tranche assurément sur les lignes et le dessin tout différents du chœur lui-

même, œuvre admirable du XIIIe siècle ; mais le don de Richelieu à son abbaye est trop beau, c'est un trop grand souvenir, pour qu'on ose y toucher. Il faut, bon gré, mal gré, que les deux styles s'embrassent et s'unissent.

L'archéologue a pour but, avant tout, d'entourer les monuments de l'art national, à quelque variété qu'ils appartiennent, de l'attention, du respect, des soins qui leur sont dus ; il tient tête aux ennemis coalisés contre ces monuments. Le temps est leur adversaire le plus connu, le plus accusé ; ce n'est pas le plus terrible : tant s'en faut. L'homme s'en mêle plus que le temps : il est autrement redoutable ; les *utilitaires*, autrefois, ont beaucoup détruit : aujourd'hui l'ennemi est ailleurs, et nous allons le surprendre à l'œuvre. C'est notre devoir à tous, de signaler les Vandales, de leur faire au moins honte, d'appeler à notre aide l'opinion, et de sauver ce qui peut encore l'être.

Un Breton, le plus illustre du XIXe siècle, le chef et le prince de la littérature française contemporaine, l'homme que tout écrivain doit saluer, dit Augustin Thierry, en murmurant l'hommage adressé par Dante à Virgile,

Tu duca, tu signore, e tu maestro,

— Châteaubriand, en un mot, dans le *Génie du Christianisme*, a vengé admirablement des dédains de deux siècles la grande architecture du moyen-âge. Eh bien ! c'est à l'œuvre si grandiose de nos ancêtres qu'on fait aujourd'hui une guerre acharnée : l'amour, ou plutôt la manie des églises neuves, le désir effréné de pouvoir dire : « J'ai bâti une église », voilà quel est, à l'heure présente, le péril. Partout les monuments anciens tombent ou disparaissent, et le danger qui les menace affecte trois formes différentes : les *restaurations*, les *destructions*, les *menaces* de démolition.

— Sous prétexte de les restaurer et souvent sans le vouloir, on altère, on mutile des œuvres dignes d'attention.

Récemment M. de la Borderie visitait, en compagnie de MM. de la Villemarqué et de Kerdrel, la célèbre chapelle Saint-Fiacre, près du Faouët. La chapelle entière ne fût-elle pas un bijou architectural, qu'il faudrait encore aller voir son admirable Jubé. Hélas ! en quel état sont l'une et l'autre ! La chapelle est, pour

ainsi dire, abandonnée; elle n'est l'objet d'aucune surveillance, d'aucun entretien. Plusieurs vitraux sont brisés, notamment celui où le peintre verrier (un véritable artiste) avait écrit son nom et la date de son œuvre : *P. Androuet, vitrier à........., 1552*. Heureusement, cette inscription avait été relevée autrefois. — Quant au jubé, c'est bien pis : on a voulu le restaurer, et comment! Il y a quinze ans, ce morceau, unique peut-être en son genre et qui n'a point, en tout cas, de supérieur sinon de rival dans toute la France, avait encore sa couleur naturelle, cette belle teinte riche que le temps donne au vieux bois. En 1866 on l'a *peintureluré* d'une façon abominable : aujourd'hui les anges sont bleus et rouges; la Vierge est dorée; il y a même des canards verts... Et dire qu'on est fier d'une pareille monstruosité! Deux inscriptions gravées sur bois ont été couvertes d'une épaisse couche de peinture blanche sur laquelle de belles lettres noires, soi-disant gothiques, font connaître à la postérité la date mémorable du *peinturelurage* actuel, en ces termes : TOUS REPEINT (*sic*) EN 1866. C'est odieux, grotesque, abominable. Si l'on n'a pas des choses de l'art une connaissance suffisante, — ce qui peut arriver à tout le monde sans déshonneur pour personne, — qu'on ait au moins le bon esprit de prendre conseil, avant d'entreprendre une réparation, une prétendue restauration, qui, entre des mains grossières et inhabiles, n'est qu'une altération lamentable.

— Après les soi-disant restaurateurs, que dire des démolisseurs? Y aurait-il, dans toutes les ruines qu'ils ont accumulées, assez de pierres pour les lapider? Voici un exemple (il n'y en a que trop à choisir) des crimes de lèse-archéologie commis en ce sens. Guignen (Ille-et-Vilaine) possédait encore, il y a moins de deux ans, l'un des plus beaux monuments de l'époque romane existant alors dans le diocèse de Rennes. Là, comme souvent ailleurs, ce monument a été sacrifié à la passion malheureuse des églises neuves. La commune et la fabrique souhaitaient un plus vaste vaisseau : il était facile de leur donner satisfaction en conservant l'abside romane. Rien ne s'y opposait et tout favorisait, au contraire, ce projet. Rien n'a pu vaincre un entêtement obstiné : ni les raisons d'art; ni les raisons de convenance et de religion qui consacrent les temples si longtemps témoins des prières de nos pères; ni l'administration préfectorale; ni l'autorité diocésaine; ni les architectes les plus distin-

gués ; ni la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine : rien n'a triomphé du mauvais vouloir local. La ruse s'en est mêlée, et pour vaincre la résistance éprouvée, commune et fabrique ont pris les devants : lorsque les experts nommés pour étudier la question sont arrivés, ils n'ont plus trouvé qu'un amas de débris ; malgré la défense formelle de M. le Préfet d'Ille-et-Vilaine, — dont on ne peut trop louer en cette circonstance le bon goût et le zèle, — on avait jeté bas l'abside romane.. .

Où sont maintenant les Vandales ?

— On le voit, souvent de pareils malheurs sont irréparables. Au moins, tâchons de les prévenir. En ce moment un autre édifice, aussi fort intéressant, du département d'Ille-et-Vilaine, se trouve également — et toujours pour la même cause — en grand danger.

Au VIe siècle, un des premiers disciples de saint Iltud, saint Lunaire, aborda en Armorique avec une colonie monastique. Avant saint Samson et saint Malo, il évangélisa les pays de Dol et d'Aleth. La paroisse Saint-Lunaire s'est formée autour du monastère primitif ; l'église occupe l'emplacement de celle où pria l'apôtre du pays et où il reçut la sépulture. Le corps du saint repose peut-être encore en partie dans le cercueil qui porte son nom : en tous cas, ce cercueil l'a longtemps contenu. S'il y a un lieu vénérable, c'est assurément celui-là. Au point de vue religieux, la chose est incontestable : au point de vue de l'art et de la science, elle est moins contestable encore peut-être. Le cercueil de saint Lunaire est un sarcophage antique, une œuvre gallo-romaine ; la statue qui le surmonte est un travail excellent du XIVe siècle ; trois tombeaux du même temps, avec statues, ornent le transept ; enfin la nef romane appartient certainement au commencement du XIe siècle. C'est un des rares spécimens encore subsistants, chez nous, de ces blanches églises de pierre qui couvrirent notre sol, lors du grand et admirable mouvement de renaissance chrétienne qui éclata au XIe siècle, au sortir des terreurs de l'an mil. C'est alors que les pauvres, les paysans, les gens de peu, faisant avec leurs sueurs et leurs aumônes ce que les riches seigneurs et les abbayes faisaient de leur côté — avec moins de mérites assurément, — ils édifièrent partout, par un élan prodigieux, par une foi incomparable, les innombrables sanctuaires que de banales constructions ont remplacés

presque partout aujourd'hui. — Voilà ce qu'est l'église de Saint-Lunaire.

Eh bien! elle aussi est menacée, et si elle échappe à la destruction, on le devra aux efforts infatigables qui sont faits de tous côtés pour assurer sa conservation. La manie des bains de mer et des châlets soi-disant pittoresques a envahi les plages bretonnes; cette maladie sévit cruellement à Saint-Lunaire. Une société s'est formée pour construire un casino, pour créer une colonie mondaine et bruyante en ce port agreste et paisible. A une population qu'on prévoit plus considérable, il faudra une plus vaste église : on compte démolir l'ancienne; son emplacement sera livré aux usages les plus profanes. On en veut élever une autre à 200 mètres de là, et l'on y transporterait *peut-être* (à grands risques pour eux) les monuments que renferme le vieux sanctuaire du XI[e] siècle!...

L'orateur entre dans des développements étendus sur l'édifice menacé, sur les souvenirs qu'il renferme et sur les efforts tentés pour le conserver intact. Il raconte la vie de saint Lunaire, ses débuts difficiles et les merveilles de sa patience; il fait partager à l'auditoire les émotions que la destruction de l'église Saint-Lunaire ferait éprouver à tout cœur bien placé. Une halle serait construite sur ce sol consacré par tant de prières! Sur ce sol choisi par saint Lunaire! Saint Lunaire est plus qu'un patron pour ce peuple qui fait aujourd'hui, au profit exclusif d'une société commerciale, si bon marché de son apôtre et de son père! Ce que l'on s'apprête à commettre là, c'est un véritable sacrilège.... Il y avait autrefois des lois pénales contre les fils qui vendaient la sépulture de leurs pères : il est à regretter que ces lois aient disparu! — Tout espoir n'est point encore perdu, cependant; l'administration préfectorale, dont la bonne volonté, ici encore, mérite tout éloge, n'a autorisé la construction d'une nouvelle église qu'en imposant l'obligation de conserver l'ancienne, avec le cimetière qui l'entoure. Mais d'une part, la Société des Terrains s'est dégagée des promesses qu'elle avait consenties à cet égard; et, d'autre part, quoique l'entretien de la vieille église ne doive pas être fort onéreux, la condition imposée rencontre des adversaires et souffre des difficultés.

M. de la Borderie termine en demandant au Congrès de

l'Association Bretonne, d'émettre le vœu que « toutes les me-
» sures nécessaires soient prises pour assurer la conservation
» de l'église de Saint-Lunaire et des monuments qu'elle ren-
» ferme. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité, aux applaudissements de toute l'assemblée.

La séance est levée à 10 heures.

CINQUIÈME SÉANCE

Jeudi 8 septembre, 8 heures du matin

Présidence de M. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire, M. l'abbé BOSSARD.

Siègent au bureau M. de la Monneraye, sénateur du Morbihan, et M. de la Sicotière, sénateur de l'Orne.

M. de la Villemarqué a la parole sur les questions 19e et 20e du programme : « *Culture intellectuelle en Armorique avant le* » *XIIe siècle. — Histoire littéraire de la Bretagne depuis le* » *XIIe siècle.* »

Il constate cette étude dans les écoles épiscopales et monastiques de la péninsule. Là, comme chez tous les peuples du moyen-âge, il trouve deux langues et deux littératures: une langue et une littérature latine qui conservent les traditions de l'antiquité, pour que les conquêtes de l'esprit humain ne soient pas perdues ; une langue et une poésie populaires qui entretiennent l'inspiration afin que les imaginations ne s'endorment pas. Le premier et le plus brillant produit de la culture intellectuelle chez les anciens bretons paraît être à M. de la Villemarqué saint Gildas, sorti de l'école de saint Iltud, qui instruisait ses élèves dans la grammaire, la rhétorique, la philosophie, la géométrie, l'arithmétique et la musique, à Bangor, monastère fameux de l'île de Bretagne. Saint Gildas ayant fini ses jours en Armorique et y ayant écrit son livre *de Excidio Britanniæ*, peut être réclamé, comme leur, par les historiens de la littérature bretonne du continent. Si la langue est le latin, le style accuse tous les procédés de la poésie celtique ; on sent battre le cœur du barde sous la robe du moine ; il est le représentant de la science et de la tradition, au VIe siècle.

Les livres de classe que M. de la Villemarqué remarque entre les mains des écoliers bretons du VIe au Xe siècle sont latins, mais ils sont chargés de notes dans la langue vulgaire du pays. Ainsi en est-il d'une grammaire d'Eutychius, le Lhomond du temps, et de Scholies de Virgile, où certains mots latins portent des explications bretonnes d'une date reculée.

Les produits qui nous restent de la littérature monastique des Armoricains sont surtout des légendes de saints, écrites en latin bâtard, mais auxquelles des courants souterrains originaux donnent une verdeur remarquable ; tels sont entre autres, les récits d'Ingomar, dont quelques-uns ont évidemment pour base d'anciens chants populaires. M. de la Villemarqué lit, à ce propos, de curieux extraits d'un trouvère du XIIe siècle, indiquant la manière dont ils étaient composés en Armorique : les Gestes d'Arthur et d'autres héros bretons en étaient souvent le sujet.

Partant de là, M. de la Villemarqué s'attache à rechercher l'origine et à indiquer les développements de cette histoire légendaire des rois de Bretagne qui, connue d'abord sous le titre breton de *Brut er Brenined* (Histoire traditionnelle des rois), fut traduite, en latin, non sans amplification, par Geoffroy de Monmouth vers l'an 1130, et donna lieu en Armorique à divers poèmes curieux en la même langue, notamment le *Livre des Faits d'Arthur*, dont l'historien Pierre Le Baud a traduit beaucoup de passages, et le *Gesta Regum Britanniæ* publié en 1862 par M. Francisque Michel, et dédié à Cadioc, évêque de Vannes de 1232 à 1254 (selon D. Morice, *Hist. de Bret.* II, p. XXXIII du catalogue des évêques de Bretagne). M. de la Villemarqué insiste sur le sentiment breton, profond, vivace, énergique, qui palpite dans ce dernier poème, surtout dans la conclusion de l'œuvre dont il cite quelques beaux vers :

.... Procul hinc, procul este, periti !
Saxones hinc abeant ; lateant mea scripta Quirites,
Nec pateant Gallis, quos nostra Britannia victrix
Sepe molestavit. Solis hec scribo Britannis :
Ut, memores veteris patrie jurisque paterni
Exiliique patrum propriique pudoris, anhelent
Vocibus et votis ut regnum restituatur
Antiquo juri, quod possidet Anglicus hostis !

En ce qui touche Geoffroy de Monmouth, M. de la Villemarqué

insiste sur la valeur littéraire et même (à certains égards) historique de son œuvre, dont il s'attache à prouver l'origine armoricaine : origine qui le rattache nécessairement à l'histoire littéraire de la Bretagne-Armorique, encore bien que cet auteur soit Gallois et qu'il ait écrit dans le pays de Galles. En faveur de l'origine armoricaine de l'*Historia Regum Britanniæ* de Geoffroy de Monmouth, M. de la Villemarqué cite le témoignage de la *Vie de S. Goueznou* dont M. A. de la Borderie a retrouvé le texte, mentionnant l'existence en l'an 1019 d'une *Historia Britannica* connue en Armorique, où il est question, non-seulement de Brutus, mais de Corineus, de Conan Mériadec et du roi Arthur, ce qui ne permet pas de méconnaître dans ce document le récit légendaire armoricain, le *Brut er Brenined* primitif, d'où Geoffroy a tiré en l'amplifiant son œuvre célèbre.

M. de la Borderie, tout en reconnaissant l'intérêt et la valeur du travail de M. la Villemarqué, fait quelques réserves sur ses conclusions.

Il est convaincu que la fable ou légende historique dont Geoffroy de Monmouth a fait son *Historia Regum Britanniæ* a été inventée, fabriquée dans l'île de Bretagne : son objet principal et unique, c'est l'histoire des rois de la Grande-Bretagne depuis la colonisation de cette île par les Troyens de Brutus qui, du nom de ce roi, leur chef, prirent celui de *Brutons* ou *Britons*. Quant à la Bretagne-Armorique, il n'en est question dans cette œuvre qu'incidemment, en tant seulement que son histoire se rattache à celle de la Grande-Bretagne et devient nécessaire pour expliquer certains événements survenus dans l'île selon cette légende. En un mot, les mentions ou les chapitres relatifs à notre Bretagne sont purement épisodiques ou accidentels dans l'*Historia Regum* de Geoffroy, dont l'objet principal est incontestablement, d'un bout à l'autre, l'histoire — légendaire, imaginative, fabuleuse — mais enfin exclusivement l'histoire de la Grande-Bretagne. Puisque cette légende a été faite pour la Grande-Bretagne, non pour la petite, c'est nécessairement en Grande-Bretagne qu'elle est née, qu'elle s'est développée et constituée. Au xe siècle, quand les Bretons d'Armorique, expulsés par les Normands, se sont réfugiés en Angleterre (voir la *Chronique de Nantes*, dans D. Morice, *Preuves*, I, 145), ils y ont trouvé cette légende déjà constituée, déjà écrite dans sa forme primitive, c'est-à-dire antérieure à

Geoffroy de Monmouth ; quelqu'un d'entre eux a pu la traduire dans leur dialecte, et ce sera sur cette version armoricaine que Geoffroy aura fait son amplification latine — si l'on tient à interpréter ainsi le passage de cet auteur, souvent cité à ce sujet, et dont le sens véritable reste fort douteux. — Enfin, il n'y a point à s'étonner de voir cette légende de l'*Historia Britannica,* quoique d'origine insulaire, connue dans notre Bretagne en 1019, puisque, comme on vient de le dire, les Bretons armoricains émigrés en Angleterre au xe siècle avaient dû l'y connaître, l'y copier et en rapporter quelques manuscrits. Mais cela n'en peut changer l'origine.

M. de la Villemarqué, sans méconnaître la valeur des arguments développés par M. de la Borderie, persiste provisoirement dans l'opinion formulée par lui et qui, dans l'état actuel, est plus généralement adoptée. Il exprime surtout le désir de voir M. de la Borderie publier le plus tôt possible le fragment retrouvé par lui de la *Vie de S. Goueznou* mentionnant, en 1019, l'existence de l'*Historia Britannica,* ce texte étant désormais indispensable pour l'élucidation des origines de notre histoire légendaire.

M. de la Borderie a la parole pour une communication se rattachant aux questions 13 et 14 du programme (*Histoire du tiers-état en Bretagne. — Histoire de la ville de Redon*). Il entretient l'assemblée des curieux usages de diverses corporations ouvrières. *M. le Président* ayant engagé M. de la Borderie à compléter cette communication en la reportant à l'une des séances du soir, nous devons renvoyer, pour cet objet, au procès-verbal de la dixième et dernière séance du Congrès.

La séance est levée ensuite à 10 h. 1/2.

SIXIÈME SÉANCE

Jeudi 8 septembre, 8 heures du soir

Présidence de M. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire, M. Anthime MÉNARD.

La séance est ouverte à huit heures.

MM. de la Monneraye, sénateur du Morbihan, de la Sicotière, sénateur de l'Orne, Carron, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, prennent place au bureau.

Le procès-verbal de la séance du mardi 6 septembre est lu et adopté.

La parole est donnée ensuite à *M. l'abbé Bossard* sur la question 15e du programme, ainsi conçue : « *Lutte de la Bretagne » contre l'arbitraire depuis la mort de Louis XIV jusqu'en 1789 ; » rôle du Parlement, rôle des Etats.* » — Ce n'est pas l'ensemble de cette question, c'est-à-dire l'ensemble de cette lutte, que M. Bossard entreprend de traiter, mais la phase principale, celle qui s'étend de 1762 à 1774 et qui comprend la démission du Parlement de Bretagne en 1765.

La gravité d'un tel fait, le retentissement qu'il eut dans tout le royaume, tant à cause de l'importance des Parlements, et de celui de Rennes en particulier, qu'en raison de l'époque déjà si agitée, où il s'est produit ; les causes et les augmentations arbitraires d'impôts qui l'ont préparé ; le caractère et la conduite des personnages qui y ont joué un rôle prépondérant : ce sont là autant de points que M. l'abbé Bossard examine et expose au nombreux auditoire qui l'écoute, avec la méthode et l'impartialité de l'historien, dans un style à la fois clair, précis et ferme, comme les arrêts même du Parlement qui l'occupe.

La figure de Louis-René Caradeuc de la Chalotais domine,

sans l'absorber, l'ensemble de cette étude : le passé du célèbre procureur-général, la manière dont il soutint la lutte en 1765, et les violences dont son fils et lui, plus encore que leurs collègues, furent victimes, lui donnaient droit à une telle place.

M. Bossard, sans nuire à l'unité de son travail, sait aussi mettre à découvert les diverses influences et les courants d'opinion qui agitaient la société de Rennes et de toute la Bretagne ; il nous montre toute la population encourageant et appuyant le Parlement dans sa résistance ; il cite les pamphlets et les chansons du temps, effets et causes, tout ensemble, de l'excitation générale.

Enfin, après avoir entendu l'orage menacer de loin ; après l'avoir vu éclater et en avoir déploré les suites si funestes pour le Parlement et la Province, nous assistons à la pacification générale : le duc de Duras succède au duc d'Aiguillon, dont le rôle a été si triste dans toute cette affaire, et contribue à la réintégration définitive de l'universalité du Parlement en 1769.

Après que les applaudissements de la salle ont cessé, *M. le Président* remercie M. l'abbé Bossard de cette intéressante étude qui sera insérée parmi les Mémoires du Congrès : « Sauf de rares exceptions, dit-il, les membres de l'Association Bretonne ne se sont occupés que de l'histoire de Bretagne antérieure à la réunion de cette province à la France. Mais M. Bossard a ouvert presque une nouvelle voie et y a débuté par ce qu'on peut appeler un coup de maître. Il faut espérer qu'un tel exemple sera suivi par d'autres membres de l'Association Bretonne, et que M. Bossard lui-même ne s'en tiendra pas là. »

M. de la Borderie prend ensuite la parole et « puisque tout en France finit par des chansons » demande la permission de clore la séance de cette façon, en entretenant l'auditoire, des chansons populaires de la haute Bretagne.

Il en a choisi quatre, des genres les plus différents, dont il donne presque intégralement lecture, et que tous les membres de l'Association Bretonne auront le plaisir de lire dans le volume du Congrès. — Mais auront-ils aussi le curieux commentaire de ces chansons, avec lequel M. de la Borderie a instruit et égayé son auditoire ? Nous le souhaitons vivement. Voici les titres et les sujets de ces quatre chansons :

1° La chanson des *Gars de Campénéac*, récit d'une querelle et d'une bataille entre les gens de Campénéac et les paroissiens d'Augan, près Ploërmel; M. de la Borderie estime, sur divers indices, que cette chanson doit remonter au XVI[e] siècle;

2° *Chanson sur la mort de Louis XIV,* imprimée et très probablement composée à Rennes, en 1715, dans le style le plus naïf des complaintes, et qui se chantait sur l'air d'*Henriette et Damon ;*

3° *Le régiment de Lorraine à Saint-Servan,* chanson composée par deux soldats de ce régiment, sous le règne de Louis XV, vers le milieu du XVIII[e] siècle;

4° « *Chanson bretonne sans rime ni mesure* » sur la réception à Saint-Malo, en 1769, de la duchesse de Duras, dont le mari, commandant de la province, venait de ramener à Rennes le Parlement. Cette chanson en style populaire, presque en patois, était l'œuvre d'un Breton lettré et très spirituel, l'abbé de Boisbily.

M. le Président termine la séance en annonçant que le service funèbre, annuellement célébré pour tous les membres défunts de l'Association Bretonne, aura lieu le lendemain, à 8 heures du matin, dans l'église Saint-Sauveur; il y invite toutes les personnes présentes et ajoute que la séance du matin de la Section d'Archéologie s'ouvrira, après ce service, à 9 heures du matin.

La séance est levée à dix heures et demie.

SEPTIÈME SÉANCE

Vendredi 9 septembre, 9 heures du matin

Présidence de M. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire, M. ANTHIME MÉNARD.

La séance est ouverte à 9 heures. Le procès-verbal de la séance du jeudi matin est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la question 10e du programme, ainsi conçue : « *Quelles ressources peuvent offrir à l'histoire les* » *documents hagiographiques, écrits ou traditionnels, concernant* » *la Bretagne?* »

M. de la Borderie a la parole sur cette question, pour examiner le travail de dom Plaine, inséré dans les Mémoires de l'Association Bretonne, Section d'Archéologie, Congrès de Quintin (p. 119 à 157), sous ce titre : L'*Apostolat de S. Clair et les origines chrétiennes de l'Armorique.*

Dans cette étude, D. Plaine soutient : 1° que l'église de Nantes, fondée par S. Clair, remonte au temps des Apôtres, ainsi que celle de Rennes, dont il rapporte la fondation à S. Just, prétendu disciple de S. Clair ; 2° que le reste de la péninsule armoricaine était chrétien et pourvu d'organisation ecclésiastique avant la venue des Bretons insulaires en Armorique aux ve et vie siècles.

Au contraire, les savants Bénédictins qui ont fondé l'histoire de Bretagne, entre autres, D. Lobineau, D. Le Gallois, D. Morice, n'admettent l'existence d'une église organisée à Nantes qu'à la fin du IIIe siècle ; à Rennes, au commencement du ve (439), et regardent les Bretons émigrés des ve et vie siècles comme les auteurs de la foi chrétienne et de l'organisation ecclésiastique dans le reste de notre péninsule.

M. de la Borderie combat pied à pied les arguments de D. Plaine pour l'*apostolicité* des églises de Nantes et de Rennes, défend avec force l'opinion de D. Lobineau et de D. Morice, et prouve par les textes la conformité de cette opinion avec la tradition primitive des églises de France, notamment avec celle des églises de Rennes et de Nantes.

Le travail de M. de la Borderie devant prendre place dans nos Mémoires, nous n'avons pas à l'analyser, il suffit d'en avoir indiqué l'objet et l'importance.

A l'occasion de cette communication, M. de la Borderie donne lecture d'une lettre venue d'Espagne, et dans laquelle D. Guépin, Bénédictin de France, qui avait pris l'an dernier une part si brillante à notre Congrès de Quintin, envoie à l'Association Bretonne un touchant souvenir.

Question 18e du programme : « *Etude sur la langue bretonne » du pays de Batz et sur ses rapports avec les autres dialectes bre- » tons.* » — M. Léon Bureau, de Nantes, a composé la grammaire et le dictionnaire très complet du breton de Batz ; *M. Emile Ernault* a tiré, de ces deux ouvrages, un résumé substantiel et une savante étude, que *M. de Kerdrel* (en l'absence de M. Ernault) fait connaître au Congrès et qui sera imprimée dans nos Mémoires.

M. du Laurens de la Barre attire l'attention de l'assemblée sur les vieux chants bretons notés par M. Thielmans, organiste à Guingamp, et dont M. Lescour a composé les paroles. La mélodie, au moins, en est ancienne, et mériterait, à ce seul titre, l'attention du Congrès, si les noms de MM. Thielmans et Lescour, bien connus de l'Association Bretonne, n'y suffisaient amplement.

M. de Kerdrel signale, à ce propos, la mission si intéressante de M. Bourgault du Coudray, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire, qui parcourt en ce moment la Bretagne pour recueillir les mélodies originales de nos chants populaires ; il se propose de les publier en y joignant un accompagnement conforme aux exigences de la science musicale. Il espère que MM. les membres de l'Association Bretonne tiendront à faciliter sa tâche.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

HUITIÈME SÉANCE

Vendredi soir, 9 septembre.

Présidence de M. DESMARS, maire de Redon.

Secrétaire, M. ANTHIME MÉNARD.

La séance est ouverte à huit heures.

M. le supérieur du collège Saint-Sauveur, MM. de la Sicotière et de la Monneraye, sénateurs, assistent à la réunion.

Le procès-verbal de la séance du jeudi soir est lu et adopté.

M. le Président donne successivement la parole à M. Audren de Kerdrel, sénateur du Morbihan, et à M. de la Borderie, qui doivent traiter la question 11 du programme, relative à la guerre de l'empereur Louis-le-Débonnaire contre Morvan, roi des Bretons, en 818.

Après avoir éloquemment tracé le tableau des faits les plus pathétiques de cette lutte : l'ambassade du moine *Witchar*, le discours — et aussi les caresses — de l'épouse du roi breton, la mort enfin de Morvan, et la consternation, puis la soumission des siens, *M. de Kerdrel* arrive à nous parler de la découverte dont les détails nous avaient été promis dès l'année dernière, au Congrès de Quintin. Non, ce n'est pas à Roche-Maurice, près de Landerneau, mais plus près de Vannes, au bord de l'Ellé, et sur un vaste plateau, qui porte le nom significatif de *Minez-Morvan* (Montagne de Morvan), que résidait le roi breton ; c'est là, ou tout près, que sa tête sanglante est tombée sous la francisque de Cosel. — Les motifs sur lesquels est basée cette opinion nouvelle sont aussi sérieux qu'agréablement développés. M. A. de Kerdrel ne prouve pas avec une moins grande richesse d'arguments que, si Morvan fut tué en 818, il avait du moins

remporté, probablement cette même année, une victoire sur Louis-le-Débonnaire.

M. de Kerdrel termine comme il a commencé, en nous donnant, avec une émotion bientôt communiquée à tout l'auditoire, les règles du vrai patriotisme, dans les études comme celle à laquelle il vient de se livrer : « On ne doit chercher qu'une chose : la Vérité ; mais, à côté de la Vérité, il y a la Patrie, et après ce que nous avons fait pour la grande patrie qui, depuis 1532, est la nôtre, nous avons encore le droit d'être fiers de la Bretagne ! »

M. de la Borderie ajoute à la communication de M. de Kerdrel les détails les plus complets sur cette même expédition ; « car l'histoire, dit-il, ne consiste pas seulement en des listes de noms et de dates ; il faut voir et faire voir les événements dont on parle. »

Pour joindre l'exemple au précepte, M. de la Borderie, — prenant pour guide le récit du contemporain Ermold, qu'il commente, éclaire, développe et au besoin rectifie avec toutes les ressources d'une ingénieuse érudition, — nous fait voir, pour ainsi dire, dans tous ses détails, cette campagne de 818, qu'il suit d'étape en étape, depuis Paris jusqu'à Vannes, depuis Vannes jusqu'à Minez-Morvan, jusqu'à la mort du héros breton.

Ces deux communications ne peuvent être, ni séparées, ni résumées ; et, si le fonds même de ces études n'est pas reproduit au procès-verbal, c'est que leurs auteurs ont promis d'en faire deux Mémoires qui enrichiront nos annales.

M. le Président remercie MM. de Kerdrel et de la Borderie ; puis donne lecture d'une lettre de M. Lecoq-Kerneven, demandant une visite officielle de la Section d'Archéologie à l'Exposition artistique formée par les soins du comité local qu'il préside.

Malheureusement, les trois séances qui remplissent la dernière journée du Congrès, rendent la chose bien difficile ; mais, outre que tous les membres de la Section ont individuellement, avec grand soin, visité cette exposition, M. le comte de Rorthays en donnera, à la séance de samedi soir, un compte-rendu détaillé.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

NEUVIÈME SÉANCE

Samedi 10 septembre, 1 heure après-midi

Présidence de M. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire, M. ANTHIME MÉNARD.

M. de la Monneraye, sénateur du Morbihan, a la parole pour la communication d'un travail sur la *Géographie gallo-romaine de la péninsule armoricaine*, — travail qui se rapporte directement à la question 9e du programme, puisque M. de la Monneraye y combat la plupart des opinions nouvelles récemment émises sur le sujet qu'il traite, entre autres, l'extension des Vénètes jusqu'à la Loire, l'envahissement du pays d'Aleth par les Diablintes, la translation de Vorganium aux bouches de l'Aber-Vrac'h, etc.

Dans cette discussion très serrée et des plus intéressantes, M. de la Monneraye s'appuie surtout sur le témoignage de Ptolémée, dont les latitudes fort exactes sont le guide le plus sûr à suivre pour la topographie de notre péninsule à cette époque.

Impossible de donner ici un résumé complet de ce travail, tout nourri de faits, de preuves et d'arguments : M. de la Monneraye ayant bien voulu promettre de convertir en mémoire les notes sur lesquelles il a fait sa communication, nous espérons qu'il sera inséré dans le compte-rendu du Congrès.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un travail de *M. Audran*, de Quimperlé, où il rend compte d'un voyage récemment fait par lui à l'île de Sein. M. Audran ayant été obligé de quitter le Congrès avant-hier, *M. de la Borderie* donne lecture de son Mémoire, dont voici le résumé :

M. Audran s'occupe d'abord du nom de l'île. Il repousse avec raison, comme formes très peu authentiques, issues de la manie

du calembour, le prétendu nom d'île des *Saints* ou même des *Seins*, car l'un des derniers recteurs est qualifié dans son épitaphe SINUUM *insulæ parochus*. En 1741, un autre recteur, Pierre de Kersaudy écrit ce titre en tête d'un nouveau registre paroissial : « Baptesmes, sepultures et mariages de l'isle des *Saints* » ou de *Sizun*. » Dans la *Vie de M. Le Nobletz* (p. 188 à 191), l'île est aussi appelée île de Sizun. M. Audran conclut de là que c'est là son nom véritable.

Sauf les pierres à bassins, dont on trouve beaucoup dans cette île, les monuments celtiques ou mégalithiques y sont rares. On n'y voit actuellement que trois menhirs, deux situés tout près l'un de l'autre (à 40 centimètres d'intervalle), hauts chacun de 3 mètres environ, on les nomme *les Deux causeurs ;* le troisième, à peu près de la même taille, est plus éloigné. On raconte qu'un dolmen existait jadis dans l'île, mais qu'ayant été pendant la Révolution transformé en magasin à poudre, il fut détruit par une explosion. M. Audran croit peu à ce récit.

Sein possède actuellement deux églises, toutes deux construites au XVIIe siècle, peu remarquables au point de vue de l'architecture, l'une sous le vocable de *Saint-Guennolé*, l'autre sous celui de *Saint-Corentin*. Il y en avait jadis une troisième, dite chapelle du *Rosaire*, qui fut détruite pendant la Révolution ; on n'en connaît même plus l'emplacement.

La Fabrique n'a pas de registres ni de titres antérieurs à 1800. Mais les registres de l'état-civil ou registres des baptêmes, mariages et sépultures, remontent à 1718. Les noms qu'on y trouve le plus souvent et qui semblent s'appliquer aux familles les plus nombreuses sont : Porsmoguer, Thymeux, Salaün, Gloaguen, Fouquet, Gurliher, Coquet, Couillandre, etc.

Toutes les habitations de l'île sont groupées au bourg.

Depuis le commencement du siècle, la population de Sein a plus que doublé ; en 1800, elle était de 349 habitants, aujourd'hui elle est de 727. Voici comment s'est échelonné cet accroissement :

En 1800,	nombre des	habitants.........	349
1821,	id.	id.	437
1825,	id.	id.	465
1831,	id.	id.	466

En 1850, nombre des habitants		....	440
1874,	id.	id.	650
1881,	id.	id.	727

Dans la belle saison, la population s'augmente d'environ 350 Paimpolais, qui viennent pour la pêche.

Après avoir indiqué diverses améliorations réalisées ou réalisables à Sein, M. Audran finit en disant :

« Gardez-vous d'y aller l'hiver, car il vous serait difficile de » fixer l'époque de votre retour, et quelque agréable que soit le » séjour de l'île, je ne puis vous conseiller d'y rester. »

M. le Président charge M. de la Borderie de transmettre à M. Audran les remerciements de l'assemblée ; M. de la Borderie s'en charge d'autant plus volontiers qu'il compte proposer à M. Audran quelques objections sur le nom de Sizun attribué par lui à l'île de Sein.

M. Alcide Leroux, de Nantes, communique au Congrès un Mémoire où il décrit une ligne de retranchements en terre observée par lui et par M. Pitre de Lisle, sur une étendue considérable, dans les communes de Nozai et d'Abbaretz où cette ligne, qui jusqu'ici n'avait jamais été signalée, se développe dans la direction générale de l'Est à l'Ouest. Quoique le rejet de terre assez élevé qui forme ce retranchement soit aujourd'hui morcelé par beaucoup de brèches, M. Leroux, comme M. de Lisle, ne doute pas qu'il n'ait formé dans le principe une ligne continue. Sur l'âge de cette fortification M. Leroux éprouve plus d'embarras, il hésite entre l'époque de la conquête romaine et celle des invasions normandes; dans le premier cas ce serait une œuvre des Celtes, antérieure à l'ère chrétienne ; dans le second, un ouvrage du IXe ou du Xe siècle, par lequel les Bretons de l'intérieur eussent essayé d'arrêter les pirates établis sur la basse Loire.

M. le Président serait porté à croire qu'il s'agirait d'une série de buttes ou mottes féodales plutôt que d'une ligne de fortification continue.

M. de la Borderie, d'après la description de M. Leroux, croit que l'on doit admettre l'existence d'un retranchement continu, prolongé sur une étendue considérable ; il regarde comme très plausible l'hypothèse qui voit dans ce retranchement une ligne

de défense établie par les Bretons dans leurs luttes contre les pirates du Nord.

M. Leroux veut bien promettre de compléter ses recherches et de donner son Mémoire pour être publié dans notre compte-rendu.

M. du Laurens de la Barre a la parole pour entretenir l'assemblée des vieux chants bretons notés par M. Thielmans, organiste à Guingamp.

Le regretté M. Ropartz désirait que l'Association voulût bien s'occuper de la musique bretonne. C'est sous ce patronage que M. du Laurens se place pour attirer l'attention sur les œuvres de M. Thielmans, et rendre justice à ce musicien consciencieux, qui a noté, avec patience, tous les airs chantés par les pèlerins aux pardons du pays, et recueilli, dans les vallées, l'écho fidèle des chants des pâtres.

Les principales œuvres de M. Thielmans sont : *la Cantate aux deux Bretagnes*, composée pour le Congrès celtique international, sur des motifs Gallois et Bretons ;

L'oratorio, *Au pied de l'autel*, exécuté avec succès, au Congrès de Guingamp ;

L'opéra inédit de *Michel Columb*, paroles de M. Ropartz ;

Les Dérobées, *le Passe-pied de Callac*, etc., danses bretonnes d'un cachet original ;

Enfin les *Télenn Gwengam, ha Remengol* (harpes de Guingamp et de Rumengol).

M. du Laurens fait connaître à la réunion plusieurs morceaux de ce Recueil intéressant et varié.

On peut dire qu'avant M. Thielmans il n'existait, en ce genre, aucun ouvrage sérieux, avec l'harmonie qui lui convient. La musique bretonne, profondément sentie, demande un style sévère.

La séance se termine par la lecture de la note suivante que M. Gaultier du Mottay, retenu à Savenay par une indisposition, a envoyée au Congrès.

« Dans sa *Galerie bretonne*, nouvellement éditée, à Rennes, M. de la Borderie mentionne la légende relative à une bataille qui aurait eu lieu sur la montagne du Marhallac'h, vers le milieu du XVe siècle, entre deux bandes nombreuses de pies et de geais. Il rappelle, à cette occasion, qu'en l'année 1591, en pleine

guerre de la Ligue, les royaux et les ligueurs se sont rencontrés dans les mêmes parages, sans toutefois en venir aux mains. M. de la Borderie engage donc ses confrères à rechercher les traditions qui peuvent se rattacher à quelque fait de guerre survenu en 1451. Jusqu'à ce moment, je n'ai rien pu découvrir ; mais je saisis cette circonstance pour exposer que tout ce pays du Marhallac'h a conservé des ruines et des monuments de diverses natures, et qu'il a dû être très habité à certaines époques.

» 1° A trois kilomètres de la montagne du Marhallac'h, proprement dite, se trouve sur un contrefort de la chaîne dont elle fait partie, une plate-forme élevée dite butte du *Rhun*. Cette plate-forme est parsemée de briques romaines et contient vers la partie de l'ouest, un petit espace qui paraît avoir été un cimetière gaulois et dans lequel j'ai recueilli une vingtaine de vases ou urnes de formes variées, tous pétris avec la main et laissant voir des impressions digitales, sauf un seul qui semble avoir été fait à la roue. Toutefois, je n'ai pu déterminer la nature des terres qui y étaient contenues et qui peuvent bien avoir remplacé les cendres primitives ;

» 2° Vers le nord de cet ancien cimetière et à 4 kilomètres, sur un point culminant, se trouve une magnifique enceinte fortifiée, de forme circulaire, nommée le *Vieux-Perrien ;* en effet, elle domine les belles ruines de la Renaissance du château de ce nom, situées à quelques centaines de mètres au-dessous. Cette enceinte est formée de talus en terre ayant encore près de trois mètres de hauteur et plus de trois cents mètres de développement, revêtus extérieurement en pierres sèches de quartz blanc qui donnent à cette espèce de cirque un aspect étrange. Un fossé profond entoure ce talus ; puis un autre talus, également en terre, protégé aussi par un fossé, forme une deuxième circonvallation qui semble être, elle-même, protégée par une troisième défense. Ce vaste camp, si on peut lui donner ce nom, doit remonter au temps des invasions normandes ; est-ce un lieu de refuge construit par les habitants du pays ? est-ce une forteresse que les barbares étrangers ont forcé ces mêmes habitants à élever pour occuper ensuite plus solidement toute la contrée ? Tel est le problème, il ne sera pas facilement résolu ;

» 3° Le château de Perrien, aujourd'hui en ruines, est du

XVI[e] siècle, ainsi qu'il vient d'être dit. Le style François I[er] y règne partout. Parmi les débris accumulés dans l'enceinte délabrée de la chapelle, j'ai remarqué l'année dernière un magnifique manteau de cheminée en granit sur lequel j'ai lu cette mélancolique inscription dont les lettres sont encore dorées :

QVID : PIVS : AENEAS : TANTA : DABIT : INDOLE : DIGNVM :
ANNO : DOMINI : 1534.

» Sans nul doute c'est la plainte, empruntée à Virgile, de quelque vieux Perrien pleurant un enfant mort, peut-être pendant l'expédition de Charles VIII en Italie. »

Après la lecture de cette note, dont l'intérêt est vivement senti, la séance est levée à 3 heures.

DIXIÈME SÉANCE

Samedi 10 septembre, 8 heures du soir

Présidence de M. AUDREN DE KERDREL.

Secrétaire, M. ROBERT OHEIX.

M. de la Borderie a la parole sur la question 13e du programme *(Histoire du tiers-état en Bretagne, documents inédits qui s'y rapportent)*. Il n'a pas l'intention d'embrasser l'ensemble de ce très intéressant mais très vaste sujet. Il veut seulement communiquer au Congrès des détails et documents inédits, qui lui semblent curieux, sur certaines confréries de métiers existant en Bretagne, principalement à Redon ou aux environs.

Tout près de Redon, à Rieux, il existe un village important appelé la Poterie (1), dont tous les habitants pratiquent de père en fils, depuis un temps immémorial, l'industrie qui donne son nom au village. Leurs procédés de fabrication datent, dit-on, des Egyptiens; mais si leurs produits sont d'un bon usage, ils brillent peu par la beauté des formes et restent sous ce rapport bien au-dessous des œuvres des potiers ruraux d'Herbignac (Loire-Inférieure), qui semblent avoir conservé jusqu'à nos jours, à travers tout le moyen-âge, la tradition des lignes pures et des formes élégantes de certains vases antiques.

M. de la Borderie fait connaître au Congrès l'ancienne organisation des potiers de Rieux d'après un aveu de 1701, rendu par eux au seigneur de Rieux, document qui mériterait d'être publié en entier, et dont voici le résumé :

Les potiers de Rieux, c'est-à-dire les habitants du village de la Poterie « usant du droit de poterie » formaient une véritable

(1) Sur le territoire de Saint-Jean des Marais, autrefois trève de Rieux,

corporation héréditaire, mais fermée aux étrangers. Chacun des seigneurs de Rieux ne pouvait, dans toute sa vie, établir qu'un seul nouveau potier. Hors ce cas exceptionnel, son autorité ne suffisait point pour conférer le droit de poterie à quelqu'un dont dont la famille n'en usait pas ; il y fallait de plus, dit l'aveu de 1701, le « consentement du général (c'est-à-dire de la généralité) des habitants » déjà usant de ce droit. Si le postulant était admis, il payait un denier d'entrée de 90 livres, applicable, tiers par tiers, à l'entretien de la chapelle, au seigneur de Rieux et « au général des habitants. »

Les potiers ou habitants « usant du droit de poterie » avaient le droit exclusif « de tirer lizes et sablons propres à faire pots aux environs du dit lieu de la Poterie » et aussi dans les terres et domaines du Plessix de Resac qui appartenait au sire de Rieux.

En reconnaissance et paiement de ce droit, ils devaient en commun au seigneur, chaque année, au jour de la mi-carême, *une livre de poivre* et une rente de dix sols appelée *garde*. En outre, chaque *mariage*, c'est-à-dire chaque ménage où il y avait mari et femme, lui devait annuellement 16 sols et 2 pots de rente, plus deux journées d'*août* ou de corvée, l'une à faner et l'autre à battre le blé ; chaque veuf, veuve, garçon ou fille tenant ménage séparé devait par an 8 sols, 1 pot et une journée d'août. Les rentes se payaient le 2 mai, devant la chapelle Saint-Jacques, qui était celle du village de la Poterie et qui appartenait aux potiers.

En vertu d'usages immémoriaux consignés dans l'aveu de 1701, la fabrication des pots était soumise à certaines restrictions. Chaque année, du 10 décembre au 1er mars suivant, elle était absolument interdite, sans doute à cause de l'état de la terre à cette époque, qui eût nui à la solidité des produits. Le reste du temps, chaque ménage ne pouvait faire au plus, chaque jour, que trois douzaines et demie de pots, maximum qui s'accroissait, quand il y avait de la postérité, de trois pots par enfant, tant que les enfants n'étaient pas en état de travailler eux-mêmes ; ce moment venu, chacun d'eux ne devait fabriquer au plus par jour qu'une douzaine de pots.

Le seigneur désignait, chaque année, parmi les potiers six anciens, quatre *compteurs* et deux *revoyeurs* ou contrôleurs,

investis du droit d'entrer dans chaque maison pour assurer le respect des prescriptions ci-dessus et la bonne qualité de la fabrication. Chaque infraction à la loi du maximum indiqué plus haut était punie d'une amende de 60 s. 1 d., applicable, par tiers, au seigneur, aux compteurs et revoyeurs, et à l'entretien de la chapelle.

Le village de la Poterie, sans être ni trève ni paroisse, avait pourtant une chapelle, desservie régulièrement par un chapelain spécial, et entretenue à frais communs par les potiers. Cette chapelle, dédiée, comme on l'a dit, à saint Jacques, avait, outre son chapelain, son *abbé,* c'est-à-dire un des potiers, désigné par ses confrères, à chaque fête de Noël, et qui, pendant toute l'année suivante, était (dit l'aveu de 1701) « obligé de nettoyer » ladite chapelle, y apporter de l'eau de temps en temps pour » faire de l'eau bénite et, lorsqu'il sera décédé quelqu'un des » usants du droit de poterie, de sonner la cloche pour avertir » d'aller à l'enterrement. » Le tout à peine d'amende de 60 s. 1 d. par chaque manquement, applicable comme dessus. Malgré la pompe de son titre, cet *abbé* n'était donc guère qu'un bedeau.

Suivant un titre de 1657, le dernier marié de la Poterie devait fournir un pot et une soule, au jour du carnaval, pour être courus et disputés par les potiers. Il n'en est plus question en 1701.

Ces curieux usages, cette curieuse corporation d'industrie rustique remontait fort haut, elle était en pleine activité au commencement du xve siècle, car dans un acte de 1420 il est question de la rente appelée *garde* et de la livre de poivre due solidairement par tous les habitants du village pour leur « usage » dans les communs de la Poterie. »

A Redon même, M. de la Borderie signale une confrérie de métier non moins ancienne que les potiers de Rieux. C'est la corporation des *porteurs et mesureurs de sel.* Redon, au moyen-âge, spécialement au xive et au xve siècle, était le grand entrepôt des denrées venant du Midi par mer pour de là se répandre à l'intérieur dans la région du Nord-Ouest de la France. Les arrivages de vin et de sel, en particulier, y étaient si abondants qu'une enquête de l'an 1408, parlant du xive siècle, atteste qu'il venait en ce temps « telle affluence de sel et quantité de biens » et marchandises au port de Redon que les celiers et les rues

» de la ville en étoient presque pleines; qu'il y venoit d'une
» marée bien 150 « vexeaux » chargés de sel ; que les marchands
» de Normandie y venoient quérir leur sel, ceux de Vitré et de
» Normandie leurs vins, etc. »

Il n'est donc pas étonnant, que pour servir ces marchands si empressés, pour dégager ces rues si encombrées de sel, il se soit formé de bonne heure une corporation pour le service du port et de la ville ; c'est celle des mesureurs et porteurs de sel, dont l'origine est fort antérieure au xve siècle, car d'après un acte de 1407 elle existait alors depuis si longtemps « que mémoire de « homme n'est du contraire. » Elle était sous l'invocation de saint Léon ; son chef, qui portait le titre d'*abbé,* avait autorité sur les confrères pour leur faire observer les règlements de la frairie : s'ils les violaient, il leur interdisait « l'œuvre », c'est-à-dire l'exercice du métier pour un temps plus ou moins long, et sa juridiction, quoique toute volontaire, était fidèlement respectée par tous les mesureurs du sel. En 1407, l'abbé de Saint-Sauveur de Redon s'effaroucha, on ne sait trop pourquoi, de l'existence de cet autre *abbé ;* et comme il était seigneur de la ville, il interdit ce titre au chef des mesureurs, qui depuis lors s'appela *prévôt,* mais n'en garda pas moins ses prérogatives et sa juridiction populaire.

Il existe des statuts inédits, fort développés, de cette confrérie des porteurs et mesureurs de sel ; la rédaction porte la date de 1543, mais les usages qu'elle relate sont beaucoup plus anciens. M. de la Borderie en cite divers passages très curieux pour l'histoire des mœurs. Le dîner de bienvenue, que devait chaque nouveau confrère à toute la confrérie, est décrit avec un soin particulier. Les oies grasses en faisaient le plus bel ornement, mais elles étaient fortement accompagnées. On les choisissait un mois d'avance afin de les mieux engraisser, et si huit jours avant la date du dîner le prévôt et les notables confrères, après un minutieux examen, ne les trouvaient pas assez en chair, on remettait le banquet pour les attendre et pour les croquer à point. Elles étaient largement arrosées « du meilleur vin qu'on pût trouver en taverne. » Tous ces détails et bien d'autres, qui font songer à Pantagruel, sont goûtés vivement par l'assemblée.

M. le Président remercie M. de la Borderie de sa communication *substantielle* ; il donne ensuite la parole à M. le comte de

Rorthays pour un rapport. Dans ce rapport, que l'on trouvera aux annexes, l'impression en ayant été votée, *M. de Rorthays* rend compte de la visite faite à l'Exposition du Cleu, par la Section d'Archéologie ; il mêle à cette étude, sèche par elle-même, de hautes considérations d'art et de philosophie, des réminiscences classiques fort heureuses, et de ces traits qui gravent, dans le souvenir des auditeurs les moins lettrés, les réflexions les plus hautes.

Il n'est pas donné à tous de savoir faire *vite et bien,* comme M. de Rorthays ; c'est ce que constate M. le Président en lui adressant ses félicitations, avant d'appeler à la tribune M. du Laurens de la Barre.

M. du Laurens de la Barre établit un court parallèle entre les contes de la Haute-Bretagne, ceux de M. Sébillot, par exemple, et ceux de la Basse-Bretagne, les siens en première ligne. Pour mieux faire ressortir la comparaison, il lit, avec l'entrain et l'art qu'il sait y mettre, un conte emprunté à M. Sébillot, puis l'un de ceux qu'il a lui-même recueillis récemment : *La clef merveilleuse ou le bedeau qui a perdu son recteur.* Cette communication, qui soulève à chaque instant les applaudissements de l'assemblée, sera imprimée dans le compte-rendu du présent Congrès, à la partie des Mémoires.

M. le Président remercie M. du Laurens de la Barre, et après lui tous ceux qui sont entrés en communication avec le public par leurs discours et par leurs lectures. C'est l'heure des remerciments, heure redoutée, ajoute-t-il, car les séparations sont toujours tristes. Quoiqu'on en dise, tout ne finit pas par des chansons ; en France, comme ailleurs, tout finit par des adieux. C'est un devoir douloureux et pourtant agréable. L'Association Bretonne a rencontré à Redon des sympathies plus flatteuses que surprenantes. En 1839, quand il était venu étudier le Cartulaire devenu depuis si célèbre, M. de Kerdrel avait déjà pu apprécier la cordialité des habitants de Redon ; le Congrès de 1857 avait accru cette impression : celui de 1881 y ajoute encore. En exprimant sa gratitude, il n'a qu'une crainte, celle d'oublier quelqu'un, car tous y ont également droit. Il y a eu unanimité dans l'accueil, unanimité dans les préparatifs : M. le Maire de Redon, M. le Sous-Préfet, M. le Curé, tous les habitants, les étrangers eux-mêmes, — et surtout la vaillante congrégation

des Eudistes, largement et cordialement hospitalière. Puissions-nous, l'année prochaine, dans le département voisin, retrouver quelques-uns de nos amis de Redon ; puissions-nous, plus que cette année encore, faire des recrues ! — Depuis bien des années, M. de Kerdrel formule avec insistance et il renouvelle cette année avec plus d'insistance encore, son appel à la jeunesse. Les anciens s'en vont, dit-il, et les jeunes ne viennent pas, — pas du moins en nombre suffisant. Si, il en vient quelques-uns ; la qualité ne manque pas, c'est la quantité qui manque. Le mouvement généreux qui se faisait sentir aux débuts de l'Association semble se ralentir. Il y a pourtant tant d'archives à fouiller, tant de sources à exploiter ! Ainsi, un nouveau venu parmi nous, M. de Lisle, vient d'ouvrir un avis, de formuler un appel propre à réveiller l'attention ; dans un court mémoire, il demande que l'on relève le grand menhir de Locmariaker, le géant qui gît en trois fragments sur nos landes et dont la chute est inexplicable. Une aiguille de vingt et quelques mètres ! Voilà qui est gigantesque, qui est propre à tenter les ingénieurs. M. de Lisle (dit M. le Président après avoir résumé le mémoire) désire que l'on mette aux voix, dans le Congrès Breton, la proposition suivante :

« L'Association Bretonne approuve le projet de restauration » du *Men-er-H'roëgh ;* elle accepte la proposition de M. Pitre de » Lisle, qui offre d'étudier et de faire étudier à ses frais le tra- » vail de relèvement du menhir géant de Locmariaker (1). »

« Mais qu'est-il besoin, Messieurs (ajoute M. le Président), de mettre aux voix cette offre généreuse? C'est par acclamation que tous les Bretons s'empresseront de l'accepter (Vifs applaudissements), et vos applaudissements me dispensent d'insister. — Tel est le but, tel est le caractère patriotique de notre Association, largement ouverte à tous : que tous y viennent, qu'ils viennent lui prêter leur concours et leur jeunesse ; ils y recevront un accueil cordial, ils y trouveront des confrères dévoués ; ils aideront au succès d'une noble entreprise ! »

(1) Le mémoire de M. P. de Lisle sur cet objet sera imprimé dans le Bulletin Archéologique de l'Association Bretonne.

La séance est levée sur ces paroles chaleureuses, qui soulèvent dans l'assistance d'unanimes applaudissements.

M. Rieffel, directeur-général de l'Association Bretonne, prend alors place au fauteuil de la présidence, et après une allocution où il résume les travaux de la session et remercie la ville de Redon de son excellente hospitalité, il prononce la clôture du Congrès.

ELECTIONS DU BUREAU PERMANENT

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

La Direction, ou Bureau permanent de l'Association Bretonne ayant été élue pour quatre ans à la suite du Congrès de 1877, ses pouvoirs expiraient en 1881 et, aux termes de l'article 3 des Statuts de l'Association, ils devaient être renouvelés, par voie d'élection, au cours du Congrès de Redon.

Cette opération a eu lieu le samedi 10 septembre 1881, dans la grande salle du collège Saint-Sauveur de Redon. Le scrutin est resté ouvert quatre heures ; le dépouillement a donné, à une grande majorité, le résultat suivant :

Directeur-général de l'Association, M. JULES RIEFFEL.

CLASSE D'AGRICULTURE.

Directeur, M. AIMERIC DE CHATEAUVIEUX ;

Secrétaire (faisant fonction de secrétaire-général de l'Association), M. HAUGOUMAR DES PORTES, conseiller général ;

Trésorier (faisant fonction de trésorier-général de l'Associaciation), M. KERSANTÉ.

SECTION HIPPIQUE.

Président, M. le baron DE LAREINTY, sénateur ;

Secrétaire, M. le comte DE CARCOUET.

CLASSE D'ARCHÉOLOGIE.

Directeur, M. TH. DE LA VILLEMARQUÉ, membre de l'Institut;
Sous-directeur, M. ARTHUR DE LA BORDERIE;
Secrétaire, M. DU LAURENS DE LA BARRE;
Secrétaire-adjoint, M. ROBERT OHEIX.

Les pouvoirs de la Direction élue le 10 septembre 1881 dureront jusqu'à la fin du Congrès de l'année 1885.

MÉMOIRES

LA BRETAGNE PRIMITIVE

PAR M. PITRE DU DRENEUF DE LISLE

Secrétaire général de la Société archéologique de la Loire-Inférieure.

1er MÉMOIRE

La Bretagne avant et pendant la période dolménique.

Silencieux menhirs, fantômes de la lande,
Avec crainte et respect dans l'ombre je vous vois.
Sur vous descend la nuit : la solitude est grande :
Parlons, ô noirs granits, des choses d'autrefois.

BRIZEUX.

De toutes les provinces, de tous les pays qui composent aujourd'hui la France, le seul qui ait gardé un caractère bien nettement accentué, est notre vieux duché Breton. Sa langue, ses mœurs, son indomptable fidélité aux vieux usages en font encore une nation à part ; et le Français qui traverse les cantons de la Cornouaille ou du Léonnais, se trouve aussi dépaysé au milieu de nos bretons aux costumes étranges, dont le vieux langage frappe en vain ses oreilles, que s'il avait franchi depuis longtemps les limites d'un pays étranger.

Des démarcations si profondes, entre deux peuples que rien ne sépare, ne se creusent pas en un jour, et la Bretagne, qui a subi sans se courber un joug de près de quatre siècles, doit avoir au fond du cœur et dans le sang de ses veines un ferment puissant et tout particulier qui est le secret de sa race. Cherchons donc quel est ce mystérieux levain que nous portons en nous sans trop le connaître.

On a dépeint bien des fois, et sous de très vives couleurs, les différences qui nous séparent des contrées voisines. Mais si énergiques que soient ces peintures, elles nous montrent le côté extérieur de l'originalité bretonne, sans nous faire connaître les causes cachées qui la déterminent. Nous les devinons seulement, comme on devine sous les taches blanches qui argentent les eaux de la mer, les roches qui éventrent les vagues et font rejaillir l'écume à la surface. — Il nous faut donc plonger sous les eaux profondes du passé, tout aux origines de notre patrie, si nous voulons saisir les causes de cette résistance opiniâtre de notre terre contre le niveau de la civilisation banale.

L'archéologie nous montre que les différences que nous saisissons encore actuellement étaient autrefois beaucoup plus tranchées ; l'Armorique et la Gaule, à leur période de formation, présentent des éléments très opposés. C'est en comparant, à leur berceau, ces deux nations unies maintenant sans être confondues, que nous verrons se détacher le caractère typique de notre Bretagne : l'unité de race.

I.

L'histoire de la Bretagne commence à la conquête romaine ; au-delà de ce temps, il nous faut remonter le cours des âges appuyés sur le bras un peu débile de l'archéologie. Les monuments, les armes laissés sur notre sol par les nombreuses générations qui ont précédé les derniers temps de notre indépendance, nous donnent seuls un certain reflet de cette vie muette et cachée qui fut longtemps celle de notre patrie. Cette terre est un peu comme un champ de bataille, où l'on suivrait par les dépouilles des vaincus les différentes péripéties d'une longue lutte, et les

races d'hommes qui auraient pris part au combat. Mais ici, le champ est vaste et la mort y a chevauché victorieusement depuis des milliers d'années.

Dans une recherche de ce genre, les siècles se déroulent sans laisser de traces bien sensibles de leur passage ; aussi à défaut de chronologie a-t-on adopté certaines divisions qui permettent de classer les civilisations successives des différents pays. Nous trouvons tout d'abord la période Gauloise avec les armes de fer ; — puis les armes de bronze et l'époque des dolmens avec les haches en pierre polie ; — les cavernes et les outils d'os et de silex mêlés aux débris d'animaux d'espèces maintenant émigrées de nos climats ; — enfin les armes grossières qui sont contemporaines des grandes espèces antédiluviennes.

Ces différentes étapes du progrès industriel de nos devanciers sont assez logiquement établies, et tout autour de nous il est aisé d'en suivre les traces. Mais ici, un fait bizarre se présente tout d'abord lorsqu'on étudie le passé de notre Bretagne. Elle semble être arrivée brusquement à l'usage de la pierre polie et des dolmens, sans avoir connu cette froide période où les habitants de la Gaule voyaient vivre autour d'eux les innombrables troupeaux de rennes, ni ces temps plus reculés encore, où le grand ours et le mammouth habitaient nos régions.

De tous côtés, on retrouve chaque jour de nouvelles traces de ces époques primitives ; les cavernes, les bords de nos fleuves, présentent de très nombreux essais de l'industrie grossière de ces temps. Ici, dans toute l'étendue de la basse Bretagne, rien de semblable n'a été signalé. Cette différence est facile à saisir sur les cartes où sont indiqués les cavernes à ossements et les gisements de silex travaillés : du nord au midi de la France on voit s'étendre toute une constellation de points, de croix et de petites étoiles indiquant les localités habitées par l'homme avant l'époque de la pierre polie. Seule, la Bretagne se détache sur ces cartes comme un grand nuage blanc, à peine échancré sur les bords par les étoiles du Mont-Dol et de Pleudihen ; d'un autre côté, si nous comparons la collection de nos bulletins à une série quelconque de revues archéologiques, venant d'un autre point de la France, le même contraste nous apparaît : tandis que ces dernières nous entretiennent de silex diluviens, d'ateliers préhistoriques et de grottes à ossements, ici la table de nos publica-

tions donne un relevé très uniforme de fouilles de dolmens et de trouvailles de bronze, de sorte que la Bretagne, telle que nous la connaissons par les savantes recherches de ses archéologues, *semble dater seulement de l'époque des dolmens.*

Il y a là un phénomène singulier et qui intéresse à trop haut point l'étude de nos origines nationales, pour que nous ne cherchions pas à l'expliquer. Il semble bizarre en effet, que notre vieille Bretagne soit, en l'étudiant de près, une contrée relativement nouvelle et qu'elle ait été si longtemps déserte pendant que tout près d'elle la Gaule voyait vivre et se multiplier ces races d'hommes qui nous ont laissé tant de marques de leur passage.

Quelles causes ont retardé jusqu'aux invasions des peuples de la pierre polie l'occupation de notre péninsule? Ici nous ne pouvons admettre, comme pour la Suède et le Haut-Danemark, la présence de ces immenses glaciers qui recouvraient alors de leur linceul les contrées Scandinaves.

Les hommes de Saint-Acheul et des Cavernes ont-ils été rebutés par la rudesse de cette terre de granit, déchirée par les flots et battue des tempêtes? Nous les voyons au contraire s'avancer par les bords sur notre péninsule, puis s'arrêter comme retenus par une puissance invisible.

Suivons-les dans ces tentatives d'incursions sur notre territoire, et là nous saisirons les causes qui les ont empêchés d'aller plus loin.

Au sud de la Bretagne, les stations de Saint-Géréon et du Pas-Chalène, au nord celles du Mont-Dol et de Pleudihen forment les postes avancés de ces premiers envahisseurs; ces points sont à peine distants de quelques lieues des frontières Angevines ou Normandes, et cependant, nous ne voyons pas que les armes de Saint-Acheul et de Moustier aient pénétré plus avant; aucune localité n'a été signalée au-delà des zônes qui environnent ces points.

Les silex taillés de Saint-Géréon, en Loire-Inférieure, sont entassés au pied d'une citadelle de roches à pic, dont les hautes cimes dominent au loin le cours de la Loire. Deux ravins se rejoignent au fleuve et découpent dans les flancs du rocher un donjon naturel de 120 pieds de haut. Ce nid d'aigle aura sans doute été aperçu jadis par quelque peuplade de chasseurs ou de

guerriers. Séduit par les avantages de cette forte position, ce clan se sera décidé à camper jusque là sur notre terre bretonne.

Maintenant si nous examinons les armes et les outils de ces chasseurs, nous remarquons d'abord qu'ils sont taillés dans une roche étrangère à la contrée. Les oursins, les coraux incrustés dans la substance siliceuse de ces pièces, indiquent une formation marine très différente des terrains de la Bretagne ; le bassin crétacé de la Touraine est peut-être leur provenance la plus rapprochée.

Cette importation s'explique aisément, puisque la Bretagne ne possède aucun gisement de silex et que cette matière était indispensable à nos devanciers pour qui elle remplaçait les métaux.

Nous remarquons en second lieu que les haches de Saint-Acheul, les pointes de lance et les outils de ce poste avancé, sont d'une extrême petitesse. Ce sont toujours les mêmes types, les mêmes formes d'armes qu'aux bords de la Somme ou de la Dordogne, mais réduits aux dimensions les plus exigües.

C'est qu'en effet les chasseurs groupés sur ces roches n'étaient pas à même de renouveler souvent leur provision de silex ; réduits à utiliser les moindres débris de leur arsenal, ils ont fait resservir les pièces brisées en les taillant de nouveau, et les retouches sont encore très visibles à la base de ces haches où les éclats anciens ont une patine toute différente de celle du second ou du troisième travail. Par suite de ces remaniements, les haches de Saint-Acheul, assez menaçantes d'aspect sur les grèves d'Abbeville ou les plateaux de la Vienne, sont devenues ici de toutes petites hachettes de la longueur du doigt.

Malgré ces mesures économiques les pionniers ainsi aventurés sur notre terre devaient se trouver bien vite dans la situation des naufragés qui ont épuisé leurs dernières ressources. Ils pouvaient, il est vrai, retourner à leur point de départ pour s'approvisionner de nouveau ; mais ce retour forcé devait donner à réfléchir aux plus aventureux, et en définitive, ils préféraient avec raison s'établir dans des contrées où ils n'étaient pas exposés à rester sans défense, privés d'armes et par conséquent dans l'impossibilité de pourvoir à leur nourriture.

La même difficulté se présentait au Mont-Dol, où les contem-

porains du mammouth étaient armés de silex provenant de gisements assez éloignés, de la Mayenne ou de la Normandie.

Mais aux stations de Pleudihen, près des bords de la Rance et de Pas-Chalène au sud du lac de Grand-lieu, nous voyons des tentatives d'un autre genre. Là, des peuplades plus ingénieuses ou plus obstinées que les autres ont essayé de remplacer le silex par une roche dure de la contrée, le quartzite ou le grès lustré.

Les innombrables hachettes abandonnées sur ces lieux de fabrication nous montrent les mauvais résultats de ces essais; sans doute ceux qui les avaient ébauchées ont mieux aimé exercer leur talent sur une matière moins ingrate ; en tout cas, ils ne se sont pas avancés plus avant.

Plus tard les hommes des cavernes ont également marqué leur passage en deçà de nos limites bretonnes. Leur outillage, plus léger, composé surtout de lames minces et coupantes, demandait une moindre quantité de blocs de silex. Aussi trouvons-nous des localités assez riches en outils, lames, grattoirs, tarauds, et pointes du type de la Madeleine ou des Eysies. J'ai eu occasion de signaler il y a quelques années les stations que nous avons découvertes en Loire-Inférieure (1) : Bégrol, dans le canton de Vertou, la Haye-Pallet en Mouzillon, les plateaux du Breil, etc. Ces points nous ont fourni de très nombreux outils du type des cavernes, taillés dans un beau silex rouge, jaune ou violacé dont la provenance nous est encore inconnue. Chaque tribu devait avoir apporté ces matériaux de régions différentes, car les silex diffèrent d'une station à l'autre.

Mais en dehors de ces localités situées au sud de la Loire, nous n'en voyons pas d'autres à signaler en Bretagne (2).

C'est que, outre la difficulté de renouveler les lames assez fragiles qui servaient durant cette période, un obstacle impossible à surmonter arrêtait nos Troglodytes. Ils ne trouvaient nulle part dans nos vallées granitiques ou schisteuses, ces grottes

(1) Stations paléolithiques et néolithiques de la Loire-Inférieure, par Pitre de Lisle. (V. Forest et E. Grimaud, éditeurs).

(2) Les rares silex trouvés à Guiclan avec des fragments de poterie sont restés jusqu'ici assez douteux comme classification pour que nous ne les citions pas ici. (Voir : Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme, 1869.)

profondes, ces cavernes qui leur servaient d'habitation à l'époque du Renne.

L'isolement de la Bretagne pendant la période primitive s'explique maintenant pour nous, par des causes toutes naturelles. A une époque où les hommes n'avaient ni troupeaux, ni moissons, il fallait vivre du produit de la chasse ou de la pêche, et nous savons par les débris entassés dans les cavernes, que c'étaient bien là en effet, les seules ressources de ces hommes. Nous voyons aussi que pour chasser il leur fallait du silex; pour pêcher, les harpons et les crochets en os suffisaient, mais ils étaient taillés à l'aide du silex. Il fallait de plus de solides retraites pour se défendre contre les attaques des lions, des ours et des hyènes, et comme le silex et les cavernes manquaient, il nous a fallu tout naturellement attendre l'arrivée d'une race ayant des ressources suffisantes pour vaincre ces difficultés.

II.

A une époque impossible à préciser, mais qui, selon toute vraisemblance, se rattache d'assez près à celle des grandes migrations asiatiques des Pasteurs, l'Europe occidentale fut envahie par une race nouvelle, plus civilisée, plus unie que les tribus des chasseurs de rennes disséminées dans les vallées de la Gaule. L'armement de ces nouveaux venus n'exigeait plus l'emploi d'une roche spéciale; les pierres dures qu'ils pouvaient trouver dans toutes les contrées, leur fournissaient des armes, et en outre, ils amenaient avec eux des troupeaux et savaient cultiver et ensemencer la terre. Nous en avons pour preuves les ossements de bœufs, de chevaux, de brebis, de chèvres, de porcs, etc., trouvés avec les vestiges de l'époque dolménique, et les graines calcinées des céréales, conservées jusqu'à nous dans les palafittes des lacs Suisses. Les meules primitives, les pilons, les molettes qui servaient à broyer le grain ne sont pas rares en Bretagne. Dans les dolmens de la Loire-Inférieure j'ai retrouvé plusieurs de ces molettes: elles ont assez souvent des trous creusés de chaque côté pour être plus faciles à tenir en main. Dans le Morbihan, M. le D. de Closmadeuc a cité plusieurs exemples de meules, découvertes dans des dolmens; et dans le Finistère, M. Paul du

Châtellier a groupé dans son parc tout un attirail de broyeurs, de pilons, etc., provenant de ses fouilles dans les tumulus du canton de Pont-l'Abbé.

Cette race, plus avancée en civilisation, n'était donc point retenue par les difficultés matérielles qui avaient empêché ses prédécesseurs de pénétrer jusqu'ici.

Elle s'enfonça dans notre péninsule, choisissant au bord des côtes les larges promontoires, les presqu'îles que l'Océan découpe comme des forteresses et que les flots protègent. C'est là, du moins, que nous retrouvons en plus grand nombre les mégalithes, les armes de pierre et les tombeaux de cette époque.

Ces nouveaux arrivants trouvaient dans ces fortes positions un abri contre les attaques des bêtes fauves ou des tribus rivales, et de plus d'abondantes ressources pour tous les besoins de la vie. La pêche, si productive encore sur nos côtes et au bord de nos rivières, devait leur fournir un approvisionnement facile ; et nous savons par les barques, les filets et les engins de pêche trouvés dans les stations lacustres, qu'au temps de la pierre polie, les hommes connaissaient assez bien le métier de pêcheur.

Les ravins qui échancrent nos plateaux de granit renferment parfois jusqu'au bord de la mer de frais pâturages sillonnés de ruisseaux où les troupeaux devaient trouver aisément leur nourriture. Enfin, les filons de roches dures mis à nu par l'éboulement des falaises, les galets arrondis par le mouvement des eaux leur offraient de riches carrières pour la fabrication de leurs armes.

On voit, du reste, qu'ils ont fort bien apprécié tous ces avantages : d'un bout à l'autre des côtes de la Bretagne s'étend une large ceinture de dolmens, de menhirs et de cromlechs, et nulle part l'architecture de cette époque n'est aussi largement représentée. Je n'ai point, Messieurs, à vous énumérer en détail tous les trésors de notre art primitif ; vous les connaissez, et il suffira de les rappeler ici brièvement et dans leur ensemble. J'insiste seulement sur deux caractères qui sont particuliers à nos antiquités dolméniques : l'un nous les montre comme représentant une très longue période, l'autre comme ayant atteint en Bretagne un développement plus complet que sur tout autre point de la Gaule.

Les monuments mégalithiques sont en effet extrêmement répandus sur notre sol ; dans l'inventaire qui a été publié en

janvier 1880 par la commission de géographie de l'ancienne France, la Bretagne figure pour un total de mille cinq cent cinquante-huit mégalithes (1). Ce chiffre est sûrement très au-dessous de la réalité ; il nous permet toutefois, après tant de mutilations et de ruines, de juger encore de l'abondance extraordinaire de ce genre de monuments. Les armes de pierre polie sont innombrables ; elles se retrouvent chaque jour sous le soc de la charrue, ou dans les caveaux de nos dolmens. Ce sont là des indices certains d'un très long travail et d'un très long usage de cette industrie primitive.

En second lieu, la variété des styles, les types différents des monuments et des armes nous montrent une succession de formes de plus en plus perfectionnées, que nous étudierons tout à l'heure.

Ces évolutions progressives n'ont pu s'effectuer que lentement et si ce progrès est spécial à la Bretagne, c'est que la Bretagne est placée dans des conditions exceptionnelles. En effet, de toutes les parties de la Gaule, c'est le point le plus séparé des civilisations du Midi. Rejetés au bout de la terre sur notre écueil de granit, nous avons résisté plus longtemps aux envahissements du progrès que les contrées voisines des frontières ; et cette résistance aux industries nouvelles est parfaitement démontrée par les preuves que l'archéologie nous fournit. Dans le midi de la France, les dolmens, au lieu de contenir comme les nôtres seulement des objets en pierre, renferment presque toujours du bronze. A l'Est, les tumulus recouvrant des armes de fer, des ornements de bronze, se comptent par cent mille ; ici, on en peut citer à peine quelques exemples.

Les musées, les collections des autres provinces comparés à nos musées bretons, feraient encore mieux ressortir ce qu'il y a de frappant dans ce contraste. — Sans insister sur cette différence, constatons que l'industrie première des métaux a été beaucoup moins florissante en Bretagne que dans les autres régions, et que par suite de ce retard, l'industrie de la pierre a eu tout le temps de s'y développer. Ainsi les mégalithes, les armes en pierre polie, et tous les objets qui se rattachent à l'époque

(1) Il faut ajouter à ce chiffre 4 ou 5,000 mégalithes compris sous le nom général d'alignements.

des dolmens, représentent une très longue phase de notre passé. La Bretagne est avant tout le pays des dolmens, et la solution du problème qui se rattache à ces mystérieux tombeaux doit apparaître ici avec plus de clarté qu'ailleurs. Nous n'avons pas subi les transformations et les luttes qui ont bouleversé les terres plus rapprochées des frontières; le problème est donc plus simple pour nous, et en même temps les faits qui nous permettent de conclure sont aussi beaucoup plus nombreux.

Essayons de jeter un coup d'œil sur les pièces de ce vieux procès, tant de fois plaidé et toujours en suspens. Examinons ces vieilles richesses que nous ont léguées les patientes générations qui nous ont précédés.

Pour cela, notre tâche serait plus facile si l'on pouvait classer ces antiquités par groupes distincts; mais elles passent insensiblement d'un type à un autre, et le lien qui les relie est si bien serré qu'il n'est guère possible de le délier. Toutefois, comme il n'est dit-on si bonne pièce qui n'ait pour le moins ses deux bouts, on pourrait en prenant les deux périodes extrêmes, trouver deux classes différentes, l'une plus ancienne, l'autre plus récente. Ce n'est après tout que suivre l'ordre méthodique de la succession des types et des styles.

1re Période. Une pente assez naturelle à l'esprit de l'homme le fait passer du simple au composé. Aussi rangerons-nous tout naturellement dans la catégorie la plus ancienne les dolmens dont le plan est carré, et qui sont formés de blocs posés d'aplomb les uns sur les autres. Ces dolmens ont précédé les galeries à double et triple caveaux comme les maisons à rez-de-chaussée ont précédé les maisons à 2 et 3 étages. A l'origine, le but de ces chambres étant de protéger un mort contre les violations des hommes, ou les attaques des animaux sauvages, il était impossible d'atteindre ce résultat par des moyens plus élémentaires. Une large table placée sur des montants fichés en terre, tel est d'abord le dolmen, et ce procédé est tellement instinctif que nous le trouvons employé dans presque toutes les parties du monde. C'est encore sur ce plan que les petits gardiens de troupeaux bâtissent avec des cailloux les maisonnettes qui leur servent à emprisonner les cigales ou les grillons; c'est la méthode employée pour les châteaux de cartes, en un mot l'A B C du métier d'architecte. Tout le talent des constructeurs se bornait alors à transporter d'énormes

blocs et à les superposer de façon à laisser un espace vide entre les parois et les tables; et pourtant, par leur simplicité même ces monuments ont quelque chose de grandiose et d'étrange qui frappe les plus indifférents. Nous avons tous présentes à la pensée quelques-unes de ces grandes masses grises qui semblent soulevées par la main des Titans. Les dolmens de ce genre sont tellement répandus en Bretagne qu'il est inutile d'en citer des exemples.

Une des formes les plus primitives et les moins connues de l'architecture mégalithique est le demi dolmen. Je n'entends point par là le dolmen à demi brisé que l'on a souvent désigné sous ce nom, mais un monument bien complet, formé d'une lourde pierre horizontale, appuyée d'un côté sur le rocher, de l'autre sur un seul montant posé comme une cale entre le sol et la table. Ces mégalithes ont habituellement une forme plus grossière, plus massive que celle des dolmens. Ils sont quelquefois placés sur des sommets escarpés où il eût été impossible de faire tenir les terres d'un tumulus pour les recouvrir. Les cupules que j'ai remarquées sur plusieurs d'entre eux, étaient creusées à la partie interne de la table, comme si on l'eût retournée après lui avoir fait subir ce travail. Comme exemple, je signalerai en Loire-Inférieure, la Roche-aux-écuelles (Gétigné); dans le Morbihan,les pierres de la Ville-au-Chef, (en Montertelot), dans le Finistère, Kerouel, entre Pontaven et Concarneau.

Les armes en pierre polie les plus anciennes furent sans doute ces lourdes haches faites avec des galets à peine dégrossis et aiguisés en tranchant vers le bout; toutefois, on a pu continuer à se servir de ces haches jusqu'au dernier temps de la période dolménique; mais nous ne trouvons point dans les monuments les plus anciens, les haches forées, les marteaux de pierre, et les flèches à ailerons; ces formes plus perfectionnées appartiennent à la dernière époque et sont contemporaines de l'usage du bronze.

De même aussi les monuments connus sous le nom de Cromlechs, d'alignements de menhirs, d'enceintes mégalithiques, de trilithes, etc., n'apparaissent que dans la dernière phase de l'art mégalithique.

Maintenant, si nous nous rapprochons de la dernière période de l'art mégalithique, nous voyons au lieu des dolmens à loges carrées, de véritables constructions en forme de croix, de doubles croix ou de cercles. Le plan de la crypte devient plus 2e PÉRIODE.

compliqué ; des chambres latérales sont ménagées dans les parois des galeries et forment quelquefois une série de compartiments juxtaposés, comme les casiers d'un jeu de dames ; d'autres fois, l'allée couverte est terminée par une cella circulaire, ou par une sorte d'hémicycle. Ces différents modèles se retrouvent d'un bout à l'autre de la Bretagne : A Pont-l'Abbé comme à Pornic on voit de ces galeries entre-croisées, couvrant de leurs cellules un espace de 50 à 100 mètres carrés. De la pointe de Pen-Marc'h jusqu'à l'extrémité de la presqu'île de Guérande, aux tombelles de Plemœur comme à celles de Dissignac nous retrouvons les chambres dolméniques en forme de cercle. Telle était, il y a peu d'années, la crypte du tumulus de Saint-Gravé, à 20 kilomètres de Redon. Une petite galerie débouchant à l'ouest conduisait obliquement à une large salle ronde, de 10m90 de tour; au centre, deux piles de six pieds de haut étaient destinées à supporter la couverture.

Ainsi, les procédés de construction se perfectionnent ou du moins se compliquent, au détriment de la solidité. On avait commencé par poser simplement des tables sur des montants fichés en terre ; peu à peu, pour s'éviter la peine de choisir et de transporter des pierres d'égale hauteur, on ajouta sur les montants les moins élevés des blocs qui servirent de cales. Cette méthode fut ensuite employée pour toutes les parois du dolmen ; on construisait ainsi une sorte de muraille en pierre sèche qui surélevait la ligne des supports, et donnait plus de hauteur à la crypte.

Enfin le génie, ou si l'on veut l'instinct des constructeurs, leur fit adopter une dernière combinaison ; ils firent dépasser à l'intérieur du dolmen les moëllons engagés dans les murs, de façon à obtenir un point d'appui qui permit de se servir de tables beaucoup moins grandes pour couvrir la chambre ; puis ils arrivèrent à remplacer ces tables elles-mêmes par des moëllons superposés formant une véritable voûte.

Pour protéger ces dômes qui n'avaient pas la même solidité que les grandes dalles d'un seul morceau, on recouvrit le monument, non plus sous une simple tombelle, mais sous de véritables pyramides de terre ou de roches brisées. Tumiac, que l'on aperçoit de près de cinq lieues, mesure quarante-cinq pieds de haut. Pour former la butte qui protège la crypte de Saint-

Michel de Carnac, il a fallu transporter plus de quarante mille mètres cubes de pierres et de vases.

Certes, les tombeaux de nos rois ont coûté moins d'efforts et de travail que les monuments de ces chefs inconnus.

C'est au fond de ces pyramides, dans ces caveaux ensevelis comme les hypogées des Pharaons, que nous voyons apparaître cette ornementation bizarre, ces signes gravés dans la pierre, dont nous cherchons en vain à découvrir le sens. Tumiac, le Mané-er-H'roeck et tant d'autres nous ont conservé ces curieuses inscriptions qui sont peut-être les premières lignes de nos archives nationales. C'est aussi dans ces tombes de la dernière époque que se retrouvent toutes les richesses de notre âge de pierre : les colliers de turquoises, les pendeloques de cristal et de jaspe, et ces merveilleuses haches en pierre verte, taillées et polies comme les joyaux les plus précieux. Cent cinq de ces haches ont été recueillies près de la célèbre pierre gravée du Mané-er-H'roeck dans la seule crypte que recouvrait l'énorme masse de la butte des fées.

Tandis que les constructions souterraines et les armes de pierre atteignent cet extrême degré de perfection, d'autres monuments viennent compléter le prodigieux épanouissement de notre art primitif. C'est alors que se déroulent au pied des grands tumulus de Carnac, ces immenses avenues de pierre qui nous semblent aujourd'hui presque effacées bien qu'elles comptent encore plus de quatre mille menhirs. Les alignements du Ménec, de Kerlescant, de Kermario et d'Erdeven (1) réunis formaient un défilé de 50 kilomètres et relieraient en droite ligne Vannes et Redon.

Près de ces interminables rangées de Peulvens se placent les cercles de pierre, les cromlechs, les enceintes mégalithiques. Tous ces monuments formés de hautes pierres dressées sur le sol, ont dans leur plan gigantesque quelque chose qui marque l'étonnante puissance de ces vieux peuples.

(1) Voici les indications très précises que me transmet à ce sujet le savant anglais J. Lukis :

De Ménec, 11 alignements de 1,028 mètres. Kerzine, 8 lignes de 130 mètres.
De Kerlescant, 13 alignements de 308 mètres. St-Pierre, 5 lignes de 280 mètres.
De Erdeven, 10 alignements de 2,333 mètres. Ste-Barbe, 3 lignes de 330 mètres.
De Kermario, 10 alignements de 1.233 mètres. Cojoux, 2 lignes de 166 mètres.

Il semble que cette race ait eu le génie des entreprises surhumaines et que saisie de vertige en face du néant de la vie, elle ait voulu marquer à jamais la trace de son passage.

Réunissant dans un même but tout ce que le savoir de ses constructeurs pouvait tenter de plus grandiose, elle a choisi sur nos côtes une roche *de 71 pieds* de haut ; puis, par un suprême effort, elle l'a matée tout debout, au-dessus de la lande.

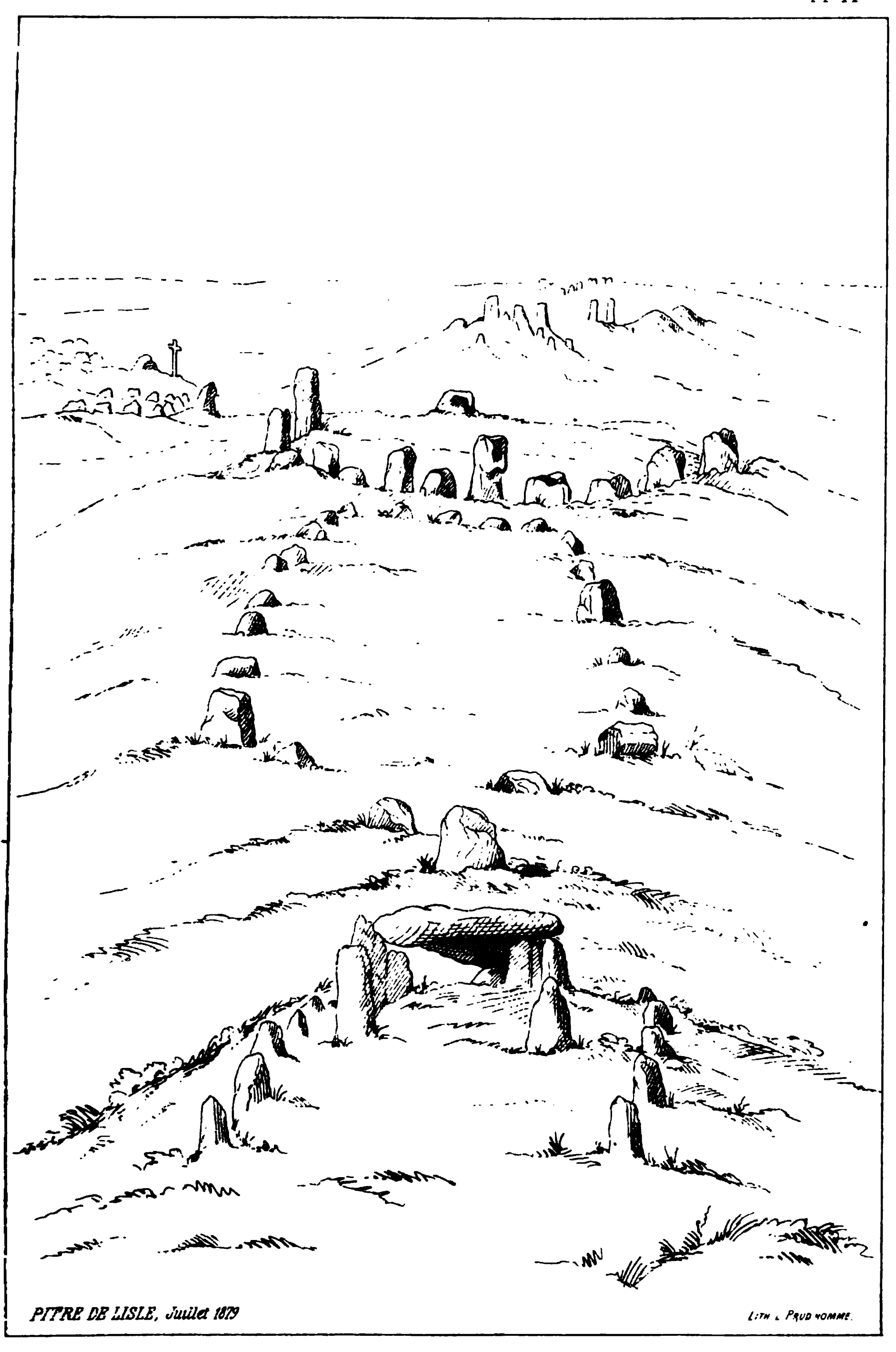
Chercherons-nous dans quelque autre province de la France l'équivalent de ces tours de force. Non, cette prodigieuse efflorescence de l'art de la pierre s'arrête à nos limites bretonnes ; les galeries ornées de sculptures, les grands alignements (1) sont particuliers à notre péninsule.

Ce n'est point seulement sur la côte morbihannaise que nous retrouvons toutes ces variétés des monuments de la dernière époque ; de tous côtés la Bretagne nous en présente des exemples. A quelques lieues seulement du point où nous sommes aujourd'hui rassemblés, je voyais il y a peu de temps, une vaste nécropole, plus curieuse peut-être dans son ensemble que les grands sanctuaires du pays Vannetais, car toutes les formes architecturales de la seconde période s'y trouvent réunies.

Au-dessous du nouveau bourg de Saint-Just, une longue colline se détache entre deux ravins, dominant d'un côté les cimes touffues des chataigniers et des chênes qui couvrent le vallon de la Grée, de l'autre une vallée aride et pierreuse. A l'ouest, ce promontoire est brusquement coupé au-dessus de l'étang du Val. C'est de ce point que l'on découvre tout l'ensemble de l'immense nécropole de Saint-Just : au premier plan, une chambre aux fées, construite sur une petite butte, et deux rangées de pierre, alignées de chaque côté des parois de la grotte. Dans le prolongement de cette allée couverte, un monument bizarre, unique peut-être sur notre sol de France. C'est une enceinte formée de blocs de quartz blanc dessinant un quadrilatère allongé et terminé en pointe par un peulven de quatre pieds de haut. On dirait un gigantesque chapelet de pierres blanches dont la croix serait formée par le menhir.

Adossé à la partie rectangulaire de ce monument, qui rappelle

(1) Les grands alignements sont particuliers à la Bretagne. (Alexandre Bertrand).



La grande nécropole de Cojoux, près Saint-Just (Ille-et-Vilaine)
(Vue cavalière)

un peu les sépultures en forme de navire des contrées scandinaves, un cromlech composé de menhirs et de blocs irréguliers, ouvre un large demi-cercle vers l'Orient. Au-dessus, près d'une enceinte de pierres debout, disposées en carré allongé, on aperçoit un tumulus de douze pieds de haut surmonté de quatre menhirs et traversé par deux lignes de pierres. Plus loin, et toujours dans cette direction de l'Est à l'Ouest si recherchée par nos prédécesseurs, les restes d'un trilithe, deux gigantesques montants parallèlement dressés et assez rapprochés l'un de l'autre pour supporter un linteau ; auprès, sur la droite, de petits tumulus sans dolmen; puis, au-delà, les alignements de pierres blanches connus dans le pays sous le nom des demoiselles de Saint-Just.

Si les combinaisons monumentales présentent à cette dernière époque une grande variété, les armes et les objets de pierre se multiplient également et prennent des formes nouvelles. C'est à cette dernière phase de l'industrie de la pierre qu'apparaissent les belles flèches lancéolées ou terminées par deux ailerons, véritables chefs-d'œuvre de patience et d'adresse; les grands couteaux des dolmens, dentelés de mille facettes régulières, les disques, les amulettes de pierres précieuses, enfin les marteaux de pierre et les haches forées à double tranchant. Beaucoup de ces objets ressemblent plutôt à du métal fondu dans un moule qu'à de simples pierres taillées.

Pour mieux saisir d'un seul coup les derniers progrès de cette industrie, il suffit de se rappeler les admirables pièces du Musée de Vannes, ces longues haches vertes et transparentes si merveilleusement polies, ces colliers de callaïs, les amulettes, les pendeloques et tous les bijoux de pierres précieuses recueillis à Tumiac, à Saint-Michel, au Mané-er-H'roeck.

Considérés dans leur ensemble, les monuments et les armes de ce temps dénotent une puissance d'exécution très supérieure à la simplicité toute primitive de ce genre d'industrie ; comme idée, comme art, ce sont des œuvres d'enfants, mais exécutées par des hommes qui y ont déployé toute la vigueur de leurs bras, toute l'énergie de leur pensée.

IIᵉ MÉMOIRE

Les Celtes et les monuments mégalithiques de la Bretagne et de l'Angleterre.

I.

A quelle race appartenaient les patientes générations qui ont si longtemps dressé des mégalithes et poli des haches de pierre sur le sol de l'Armorique?

La réponse à cette seconde question de votre programme, serait, Messieurs, beaucoup plus simple si nous l'examinions seulement dans les limites qui nous sont tracées ici. Telle n'est pas la méthode actuelle. En généralisant les observations sur une immense étendue de pays on est arrivé à trouver des affinités entre les monuments primitifs de la Scandinavie et des Iles-Britanniques, de la France et de l'Algérie, de la Palestine et de la presqu'île de l'Inde, et l'on a conclu de ce fait tantôt que ces monuments étaient l'œuvre d'un seul et même peuple, ayant la même foi religieuse et les mêmes coutumes ; tantôt que ce genre d'architecture marquait seulement une phase particulière dans le développement primitif de l'esprit humain.

Cette double façon d'envisager les problèmes de l'origine des mégalithes a quelque chose de grandiose. Il semble que nous n'ayons plus à chercher seulement la trace d'un peuple, mais toute une étape dans la marche de l'humanité, une des strates de la création de Dieu.

Retrouver d'un seul coup le nom de ces millions d'hommes qui ont jeté de si puissantes assises, retrouver l'âge de cette race en comptant les différentes péripéties du progrès humain, quel admirable coup de filet dans les eaux profondes du passé !

Mais je crains bien que nos meilleurs pêcheurs ne parviennent de longtemps à retirer leur capture ; d'autant que les uns s'efforcent de l'amener dans un sens, et les autres dans un autre. Et puis, est-on sûr de conclure ? ceux qui voudront chercher le nom de ce peuple dont les pas sont marqués par les champs de pierre de ses morts, auront sans doute à entreprendre un interminable voyage. De la Baltique à la Méditerranée, de l'Océan à la mer des Indes, ils rencontreront sur leur route bien des obstacles et bien des contradictions. Si ce peuple a contourné l'Europe occidentale en descendant du nord au sud, pourquoi ses œuvres sont-elles plus parfaites dans les régions Scandinaves que dans les plaines de l'Algérie ? Comment ces innombrables tribus de pasteurs se sont-elles embarquées avec tous leurs troupeaux pour sillonner les mers ? Comment ces longues stations sur la surface du globe n'ont-elles pas modifié assez profondément le caractère de ce peuple pour que la science, après tant de siècles et de vicissitudes, ne puisse désespérer de le reconnaître ?

Et si, lassés de suivre cette voie, nous cherchons à quelle phase de l'humanité se rattache cet art primitif des constructeurs de dolmens, un champ plus vaste encore est ouvert sous nos yeux. Remonterons-nous au-delà du temps où la voix de Dieu prescrivait à son peuple d'élever des autels de pierre que le ciseau de l'homme n'ait pas entamés, ou suivrons-nous ces peuplades indiennes du Dekan qui dressent encore de nos jours des dolmens sur les tombes de leurs morts ?

Des deux côtés la solution nous échappe, parce que le problème ainsi posé veut embrasser des faits que le temps et l'espace séparent également.

Les mégalithes ne représentent pas un âge, puisque nous les voyons dater tour à tour, suivant le milieu où ils se trouvent, soit du XIXe siècle avant notre ère, soit du XIXe siècle après Jésus-Christ. Les constructeurs de dolmens ne représentent pas non plus un seul et même peuple, parce que des analogies (assez lointaines parfois), dans les rites funéraires, ne suffisent pas pour établir une identité d'origine.

Et quand même on arriverait à résoudre ce monstreux problème, la réponse à une question posée d'une façon si générale serait-elle jamais assez précise pour expliquer en chaque pays l'énigme de ces mystérieux tombeaux? Que, sur beaucoup de points, les peuples aient eu à leur début une architecture grossière et des tombes formées de roches entassées, nous le voyons très bien. Admettons que l'on arrive à prouver que tous ces peuples étaient des Aryas, et que l'usage des mégalithes ait duré parmi eux dix milliers d'années, en quoi ce résultat nous servira-t-il ?

Nous n'en aurons pas moins à chercher à quel moment de cette longue période nos dolmens ont été dressés, et quel était ici le nom de cette race, lorsqu'elle vivait en Armorique. Que nos devanciers aient eu ou non des liens de parenté avec les peuples dont les tombeaux présentent une certaine analogie de forme, la question est autre. Nous avons vu que suivant les milieux, la date et le nom des constructeurs varient constamment ; donc pour échapper à cette confusion, nous devons limiter nos recherches dans un cercle plus restreint.

Cela est bien simple, Messieurs, mais avant d'en arriver là, il fallait lutter et nous débattre contre le courant des théories modernes, pour ne pas nous laisser entraîner vers une mer sans rivage et sans fonds.

Et maintenant que nous avons amené la question sur un terrain net et précis, il s'agit de trouver le nom de la race qui construisait en Bretagne les grands monuments de pierre vierge, avant les derniers temps de l'indépendance gauloise.

L'histoire est muette, il est vrai, sur les œuvres des premiers peuples de notre contrée ; mais elle nous donne toutefois avec leurs noms, assez de renseignements pour suivre les migrations et les luttes de ces peuples, et ce sont là de précieux indices.

Aussi loin que nous puissions remonter dans le passé par le secours de la tradition écrite, nous trouvons ici trois peuples, successivement désignés par les historiens, et représentant trois invasions différentes. Ce sont : les Ibères, les Celtes et les Gaulois. (Pour être plus complets nous devrions ajouter d'autres noms à cette énumération : ceux des Ligures, des Belges, etc. ; mais nous n'avons pas à nous occuper ici des populations du midi et de l'est).

Procédons par élimination.

De ces trois groupes, le dernier nous est particulierement connu. Les Gaulois se distinguent nettement, malgré la communauté d'origine, du vieux fonds celtique des populations qui les ont précédés. C'est ce peuple aventureux et guerrier dont l'histoire nous a tracé le saisissant portrait : « Cette race irritable et folle de guerre », qui sentant en ses mains un simulacre d'épée s'en vint frapper au cœur le peuple-roi.

Elle ne passera pas inconnue dans le monde cette turbulente nation qui franchit l'Europe entière, tour à tour victorieuse et vaincue. Nous connaissons son esprit national, ses castes, son organisation militaire, et lorsque les renseignements écrits nous font défaut, il nous est facile de suivre dans le passé la riche efflorescence de son industrie. Les cent mille tumulus des provinces de l'Est nous montrent chaque jour de nouvelles pièces de ces habiles artisans : les chars de guerre, les armes, les bijoux émaillés de couleurs vives, les colliers d'or, les bracelets, les fibules ornées de rinceaux et d'arabesques ; tout ce riche ensemble du travail Gaulois ne peut être confondu avec l'industrie de la période dolménique.

Ce sont deux civilisations différentes, séparées par des démarcations bien tranchées. On voit que les monuments mégalithiques font défaut dans la région de l'Est, où les Gaulois ont supplanté de bonne heure les populations primitives. Nous ne pouvons donc nous arrêter un seul instant à la pensée d'attribuer à ce peuple nos dolmens, nos cromlechs et les grandes pierres debout de nos landes bretonnes.

Examinons maintenant une autre face du problème : L'histoire nous signale dans l'antiquité un peuple ayant précédé sur notre sol la race celtique, les Ibères ; mais elle ne mentionne plus que le souvenir de leur établissement ici, elle nous les montre refoulés de bonne heure par les nouveaux arrivants vers la péninsule qui reçut avec eux le nom d'Ibérie. Est-ce à ce peuple que nous devons attribuer les rudes monuments dont nous cherchons l'origine ? Il nous est facile de le savoir. Suivons cette race primitive dans son mouvement vers le sud et là nous pourrons connaître ses œuvres et le génie particulier de son architecture. — Mais dans tout ce pays basque, où les Ibères se sont établis si longtemps, dans toute l'étendue du royaume d'Es-

pagne, que voyons-nous? A peine quelques constructions dolméniques, disséminées du sud au nord, 26 à 28 d'après les recensements de dom Gorgona y Martinez et de J.-P. Riano. Bien des cantons de la Bretagne sont plus riches que cette immense étendue de pays, et encore ne savons-nous si les Celtibériens ne doivent revendiquer les quelques monuments que nous venons d'énumérer. Si donc les Ibères n'ont pas laissé de dolmens et d'allées couvertes dans les pays où nous voyons qu'ils ont longuement habité, c'est que l'usage de ces monuments funéraires ne leur appartient pas. Et si les dolmens ne sont pas des monuments Ibériens, si les Gaulois avaient une autre industrie que celle de la pierre polie, pouvons-nous attribuer aux Celtes cette industrie et cette architecture?

Là est le vif de la question.

Nous avons écarté les solutions précédentes parce qu'elles ne s'accordaient pas avec les faits; voyons ce que ces faits nous donnent comme caractères distinctifs de la race des dolmens; nous constaterons ensuite si ces caractères s'appliquent ou non au peuple celte.

Et d'abord, les monuments formés de pierres debout ou entassées les unes sur les autres, ces armes, ces pendeloques semblables à celles des sauvages, ne peuvent appartenir qu'à une race ayant une civilisation très élémentaire, toute différente de celle des bords de la Méditerranée, et cependant très largement développée.

Nous voyons, en second lieu, que l'œuvre gigantesque de la période dolménique, telle que nous la connaissons par ses ruines, n'a pu être accomplie que par une race ayant occupé très longuement notre pays.

Enfin cette race dont les monuments sont dispersés sur une immense étendue, doit avoir couvert, autrefois, toute une partie de l'Europe occidentale.

Ces caractères s'appliquent-ils aux Celtes? Les vieux historiens, les géographes de la Grèce antique et de Rome nous répondent, ce me semble, très affirmativement à ce sujet.

Ils nous dépeignent les immenses tribus des Celtes habitant l'Occident.... Ce sont les derniers des hommes dans la direction du couchant... La Celtique a une telle étendue que ses habitants atteignent d'un côté l'Ibérie, et remontent au nord jusqu'aux

Hyperboréens, avec lesquels Aristote les a confondus... Leurs limites au midi vont des Alpes aux Pyrénées.

Ils ont refoulé les Ibères dans la péninsule hispanique, (environ 14 siècles avant notre ère.)...

Jusqu'au temps de Polybe, les contrées situées au-dessus de Narbonne et baignées par le grand Océan, ne sont pas entrées en relations directes avec les peuples civilisés... Ces terres sont inconnues et sans nom parce qu'elles sont découvertes depuis peu de temps... Ceux qui nous en parlent ne les connaissent pas.

Telles sont les indications que nous trouvons par fragments dans Scylax, Ephore, Hérodote, Héraclyde de Pont, Plutarque, Polybe, Strabon.

Ainsi dans les 5 ou 6 siècles qui ont précédé la conquête, nos terres étaient aussi séparées du monde grec et romain que les contrées sahariennes le sont actuellement des villes françaises d'Algérie, et comme elles peuplées de tribus primitives et ignorées.

Il nous est donc facile de retrouver dans ces barbares innommés les obscures générations qui ont soulevé les rochers de nos collines et dressé ces éternels tombeaux où reposent encore la poussière et les armes de leurs guerriers.

Mais s'il fallait d'autres preuves de l'origine celtique de nos monuments, que cette parfaite concordance entre les caractères attribués aux Celtes et ceux de la race des dolmens, nous les avons sans peine autour de nous.

C'est ici, en effet, que cette race a laissé les œuvres les plus nombreuses et les plus grandioses. Inutile d'énumérer de nouveau nos richesses ; quelle que soit notre modestie, la comparaison des antiquités armoricaines avec celles des autres provinces nous montre assez clairement la supériorité de notre art primitif. Nous avons vu aussi que les modifications des formes architecturales et industrielles ont dû exiger, pour se produire, beaucoup plus de temps en Bretagne que dans les contrées où la période dolménique est à peine représentée. C'est donc ici, tout particulièrement, que nous devons relever les traces les plus marquées de la race celtique.

Est-il besoin, Messieurs, de faire cette recherche? Examinerons-nous si la Champagne, la Bourgogne ou les bords de la Méditerranée ont gardé le caractère celtique comme notre Bretagne?

Non, c'est ici seulement que la vieille langue celtique résonne encore à nos oreilles. C'est elle qui sert à désigner les monuments de sa race, les dolmens, les menhirs, les peulvens, les cromlechs ; et si, au temps de la conquête, nous nous nommions les Celtes, la science moderne nous salue encore de ce nom.

Je passe, Messieurs, pour ne pas allonger cette trop longue démonstration, sur les rapprochements entre notre industrie armoricaine et les vieilles formes celtiques : la ressemblance de certaines poteries de Rieux et de Lamballe avec les vases des dolmens, l'ornementation bizarre de nos galeries de pierres, reproduite sur les objets que les paysans bretons fabriquent eux-mêmes, tels que les *corn tan*, les plaques de ceinture, les doubles boutons en bois et les vêtements brodés du Finistère. (M. Lemen, conservateur du Musée archéologique de Quimper, avait réuni une très précieuse collection de ces objets ornés de dessins qui rappelaient beaucoup les signes gravés à Gavr'inis, Manélud, etc.) Les fusaïoles, les fibules semblables à celles de l'âge du bronze se vendent encore sur nos marchés. La persistance des usages mégalithiques par delà le christianisme est bien démontrée par les menhirs taillés, les lechs plantés sur les sépultures chrétiennes et par une autre coutume moins connue, celle des cupules dolméniques, creusées de nos jours encore, sur les tables de pierre des tombeaux de la Cornouaille.

Tous les anneaux de cette chaîne qui nous relie au passé sont bien connus de vous ; aussi vous est-il plus facile qu'à d'autres de vous prononcer nettement sur cette question d'origine.

Et cependant, si malgré toutes ces preuves, si malgré la concordance des textes et des faits, on veut absolument que les Celtes n'aient pas élevé nos mégalithes, il faudra bien que l'on nous apprenne ce qu'ils ont fait pendant leur séjour sur notre terre. Admettrons-nous que pendant mille ou quinze cents ans, ces peuples n'aient pas laissé un seul monument, une seule arme qui marque la trace de leur passage ? Ou bien, si on leur refuse l'industrie de la pierre, veut-on que les seuls petits coins en bronze, de la grosseur du pouce, que l'on trouve çà et là dans nos campagnes (1), représentent tout l'armement, tout l'outillage

(1) Ces hachettes sont les seuls produits de l'industrie du bronze que l'on ait trouvés abondamment dans notre région.

de ce peuple? Cette supposition est d'autant plus dérisoire que ces coins ne sont presque jamais aiguisés; s'ils avaient servi, les bavures de fonte qui les entourent encore, auraient disparu au moindre travail.

En dehors de ces objets, les véritables armes, les grandes épées sont tellement rares en Bretagne qu'on en connaît 20 à 30, tout au plus.

Je doute fort qu'un tel arsenal ait pu suffire pendant tant de siècles à l'équipement de la race celtique.

Aussi trouvons-nous à côté de ces nouveaux objets les vieilles formes de pierre, les silex taillés et les flèches à ailerons. L'introduction du métal n'a pas eu ici pour effet de faire cesser l'usage de la pierre, et nos devanciers ont préféré longtemps leurs grandes haches coupantes à ces petits outils en forme de tournevis.

On le voit très bien par les fouilles de nos tumulus bretons; ceux dont les chambres sépulcrales contiennent du bronze ont aussi des armes de pierre et souvent même beaucoup plus nombreuses que les armes en métal. Tout dernièrement, les splendides trouvailles de M. Paul du Chatellier dans le Finistère et de M. l'abbé Prigent dans les Côtes-du-Nord nous ont montré de très belles armes de bronze ornées de clous d'or, accompagnées d'une longue pierre polie et de plus de 60 pointes en silex, taillées en forme de flèches; à Penhouët, M. René Kerviler découvrait des haches en diorite, des silex éclatés et des poteries de dolmens à côté d'épées de bronze de la dernière période.

Je ne cite pas d'autres exemples; je donnerais plutôt les exceptions à cette règle générale, si je les connaissais.

On sent parfaitement, du reste, que le travail du bronze n'a eu ici qu'une importance secondaire. Les fondeurs ambulants qui colportaient chez nous leurs produits n'ont été nulle part assez nombreux pour fournir à tous les besoins industriels ou militaires de notre patrie, et cela nous est démontré par l'absence de véritables stations du bronze. D'ailleurs, il est bien évident que si le bronze avait été *introduit* ici par les Celtes, les vieux usages de la pierre auraient eu le temps de s'effacer pendant les 14 ou 15 siècles qu'ils ont vécu sur notre sol, et nous voyons positivement le contraire.

Débarrassés maintenant de toute complication de détail, saisissons le problème dans sa plus rigoureuse précision : L'archéo-

logie nous montre que dans l'Ouest, pendant une ***très longue période***, les tombeaux étaient des dolmens, les armes des haches de pierre ou de bronze. D'un autre côté, les historiens et les géographes de l'antiquité nous disent que pendant une *très longue période* également, l'Ouest était peuplé par les Celtes. — Après eux, il n'y a pour nous séparer de l'ère historique que les *Gaulois*. Les traces de l'industrie *gauloise* sont aussi les seules que nous rencontrions entre la conquête et les vestiges anciens dont nous cherchons l'origine. — Il y a donc un accord certain entre les faits, les textes et l'attribution celtique de nos monuments.

II.

Cette démonstration paraîtra-t-elle convainquante pour tous? Je suis à peu près certain du contraire; et si je demandais à cette assemblée de vouloir bien mettre aux voix la proposition suivante : *En Bretagne les monuments mégalithiques, les armes de pierre et de bronze ont précédé sans intermédiaire l'industrie Gauloise ; — Il y a donc lieu de les attribuer à la race Celtique, qui a devancé ici les tribus des Gaulois ;* — le résultat du scrutin donnerait à l'abstention une très grande majorité.

C'est qu'il y a, en effet, bien des motifs d'hésitation sur un pareil sujet; il y en a autant que de systèmes opposés à l'origine Celtique de nos mégalithes (et cela n'est pas peu dire). Malgré tout, l'esprit reste embarrassé dans ces théories qui s'entrechoquent et se contredisent, et après avoir parcouru les thèses différentes des différentes écoles, on arrive pour conclusion à rencontrer le doute.

Parmi toutes les difficultés qui se rattachent aux questions d'origine, notre éminent confrère, M. de la Borderie, nous signalait il y a un an, « cette inquiétude d'esprit, cette manie de faire du nouveau qui remet en question à chaque instant les solutions acquises, et fait ainsi de la science une sorte d'écureuil en cage, tournant sa roue à perpétuité sans avancer. »

Nous déciderons-nous à ouvrir la cage et à laisser l'écureuil reprendre sa marche? Ce serait là une œuvre très méritoire et dont les conséquences, vous le savez, auraient une haute portée.

L'opinion adoptée par l'Association Bretonne pourrait être combattue, mais elle aurait toujours contre les indécisions et les subterfuges, l'avantage d'une affirmation nette et précise.

Il est impossible que nos études archéologiques puissent avancer si l'on ne se décide à faire le premier pas. Tous nos dolmens ont été interrogés ; ils n'ont plus rien à nous apprendre ; qu'attendons-nous pour conclure ? Trouverons-nous une contrée plus favorisée que la nôtre pour la solution de ce problème ? Non, le terrain est exceptionnellement riche, il est de plus bien préparé et bien connu, et cependant nous hésitons à y mettre le pied. — C'est qu'au delà de l'époque Romaine il semble que nous devions rencontrer une nuit impénétrable ; et si cette obscurité est favorable à ceux qui veulent escalader les siècles et les âges, elle est bien faite en même temps pour faire hésiter les indécis. Ce sont les théories fantaisistes des partisans de l'antiquité à outrance, qui nous ont enveloppé de ces ténèbres. En réalité, cette nuit préhistorique ne nous paraît si noire que parce que nous fermons un peu les yeux. Nous voyons sans peine dans un fragment de brique et de poterie l'indice irrécusable de la civilisation romaine ; les procédés qui nous font adopter cette attribution peuvent tout aussi bien nous servir pour reconnaître l'œuvre des Celtes. Dans les deux cas nous procédons par analogie : ces briques et ces poteries sont romaines parce qu'elles sont identiques à celles des villas de l'ancienne Italie. Les mégalithes, les armes, les parures, les vases de nos dolmens sont Celtiques, parce que nous les retrouvons avec les mêmes caractères dans les pays où nous savons que les Celtes ont longtemps habité.

Ainsi, la logique des faits nous conduit de toutes parts au même résultat ; les faits, nul ne peut les nier ; l'enchaînement de notre proposition est-il défectueux ? Nous avons un moyen bien simple de le savoir. C'est de faire la contre-épreuve de notre démonstration ; au lieu de nous élever des effets aux causes, des monuments à ceux qui les ont construits, suivons une marche toute opposée : Telle contrée est une terre Celtique ; nous savons par la tradition, par les usages, par la conservation de la langue celtique, que les Celtes y ont habité plus longtemps qu'ailleurs. Donc, si les dolmens sont l'œuvre des Celtes, nous devons les trouver là plus nombreux qu'ailleurs.

Pour tenter cette expérience nous n'avons qu'à jeter les yeux de l'autre côté du détroit.

En face de l'Armorique, l'Angleterre nous offre le pendant de la Cornouaille bretonne et du pays de Léon ; les gigantesques pointes du Cornwall anglais et du pays de Galles s'enfoncent dans l'Océan comme les deux têtes de notre Bretagne. De chaque côté du détroit ces langues de terres défendues par les flots, ont servi de refuges aux peuplades Celtiques refoulées par les invasions nouvelles. C'est là que la vieille langue nationale et les coutumes anciennes ont eu le plus de durée. Tandis qu'à l'Est un élément nouveau, plus jeune, plus industrieux circulait dans le sang du pays, à l'Ouest les populations primitives, amoindries dans leur territoire mais intactes dans l'esprit de leur race, gardaient pieusement les traditions du passé. C'est donc bien là, dans les régions occidentales de la Grande-Bretagne, que nous trouverons cette terre Celtique qui nous permettra de vérifier l'exactitude de nos conclusions.

Toutefois, une expérimentation de ce genre demande une certaine étendue, bien que les deux Bretagne, ainsi que l'a dit notre poëte :

Soient des fruits détachés du même rameau d'or,

la branche qui les porte est fort longue, et pour rapprocher sous nos yeux les fruits de ce rameau, il faut un effort assez grand. Si nous pouvions comme les Korrigans des landes de Lanvaux, visiter dans une seule nuit tous les dolmens, toutes les roches aux fées de la contrée, notre tâche serait plus facile : encore n'oserais-je vous proposer cette investigation nocturne. Mais il est aisé de simplifier notre inspection en voyant les résultats obtenus par la science ; et cela non pas avec les partisans de notre thèse, mais bien parmi les adversaires déclarés de l'origine Celtique des dolmens. Ce sera pour nous une haute garantie d'impartialité.

J'ai sous les yeux une carte d'Angleterre où la région dolménique est teintée en rouge, et je remarque tout d'abord que les parties marquées de cette façon correspondent d'une manière frappante aux territoires Celtiques. L'ouvrage où est renfermée cette carte contient, cependant, une longue série d'arguments

tendant à démontrer que les monuments celtiques n'ont pas été élevés par les Celtes. Nous n'avons donc aucun motif pour récuser le témoignage de cette carte. Et si j'ajoute que M. Alexandre Bertrand en est l'auteur, nous nous inclinerons encore plus volontiers devant l'autorité de ce témoignage, du reste pleinement confirmé par les lignes où le même auteur nous signale « le sud du pays de Galles, Penbrok, Cœrmarthen et la Cornouaille, où les dolmens sont plus nombreux que partout ailleurs. » « Tandis que la côte orientale de la Grande-Bretagne, nous dit-il plus loin, n'en possède pour ainsi dire pas un. » Les caps de Penbrok, de Cœrmarthen, forment exactement avec la Cornouaille les deux pointes que nous avons dépeintes en commençant.

Un autre témoin, le savant anglais M. James Fergusson, ne rejette pas l'origine des dolmens par delà l'époque celtique, au contraire, il place la date de ces mégalithes sous nos rois francs. Malgré ces contradictions, les faits sont plus favorables à notre cause qu'à la thèse qu'il défend.

« Quand on a énuméré dans l'Angleterre proprement dite les » dolmens de Kits-Cotty-House, de Clatford-Bottom, de la cave » de Wayland-Smith, celui de Rolbright et un autre à Dren-» Steignton, dans le Devonshire, la liste en est à peu près » épuisée... En Cornouaille, c'est tout autre chose. Seulement » dans la région qui s'étend de Falmouth à l'extrémité de la » presqu'île, on en compte au moins deux fois plus que dans » toute l'Angleterre. Le pays de Galles en contient de son côté » deux fois plus que la Cornouaille. » Ainsi dans les deux pays la distribution géographique des dolmens concorde avec la répartition des peuples Celtes. Si de plus nous prenons un à un les différents groupes de monuments des deux contrées, nous retrouvons partout la plus frappante analogie.

Nos galeries couvertes affectent dans leur plan des formes très caractéristiques, notamment celles qui dessinent une double croix ; ces dispositions se retrouvent également en Angleterre, et pour n'en citer qu'un exemple, la chambre du tumulus de Park-Knw (1) et le dolmen de la Joselière, près Pornic (2), sont dressés

(1) Péninsnle de Govver.

(2) Voir les fouilles du Tumulus des 3 squelettes, par M. le baron de Wimes.

sur le même plan. — Les cercles de pierre, les cromlechs juxtaposés et enchevêtrés l'un dans l'autre, se voient à Bascowen (Angleterre), à Erlanic, dans le Morbihan. — Si nous trouvons au sud-ouest de la Bretagne les immenses champs de pierre de Carnac, au sud-ouest de l'Angleterre les mégalithes de Sarsen couvrent plus de 120,000 mètres de terrain. — Les signes gravés de nos monuments, ces mystérieux dessins qui forment peut-être le côté plus curieux de notre art mégalithique, se retrouvent aussi dans les îles anglaises. « Ce sont les mêmes dessins reproduits » par les mêmes procédés, et bien que les gravures du Morbihan » soient en général plus nettes et mieux accusées, on voit dans » les unes et les autres la même absence de plan régulier, la » même grossièreté d'exécution, le même souci de conserver à » la surface du bloc sa forme naturelle, les mêmes types étranges » et le même désordre dans la juxtaposition des signes. » « Nulle » part ailleurs on ne trouverait une ressemblance plus frap- » pante. »

Ces appréciations sont de M. de Nadaillac, partisan de l'origine ibérienne des dolmens, et de sir James Fergusson (1). Ces comparaisons, je le sens fort bien, Messieurs, ont quelque chose d'aride et de fatigant, parce que les mots ne peuvent vous mettre les objets sous les yeux. En passant rapidement sur l'analogie des objets contenus dans les dolmens des deux Bretagne, je renvoie aux excellentes gravures qui en ont été données. — Les haches minces et coupantes sur les bords, figurées dans Evans, sont semblables à nos haches bretonnes du Morbihan. Les haches-marteaux, les couteaux de dolmen, les flèches à ailerons, ont les mêmes ressemblances. Nos poteries de dolmens ont souvent la plus étroite parenté avec celles d'outre-Manche. Comme exemple, voyez les deux types réunis sous le tumulus de Kerlescant (Rudes stones monuments, fig. 141) et les deux vases du tumulus d'Arbor-Low (fig. 31, idem.) M. Fergusson a signalé le premier leur ressemblance à la page 374 de son ouvrage.

Sans nous arrêter plus longtemps à ce rapprochement entre les industries de ces deux terres celtiques, constatons, d'accord en cela avec nos adversaires, qu'elles ont une même origine.

(1) Comparant les sculptures de Long-Crew (Irlande) et de Gavrinis.

Seulement nous n'admettons pas sans preuves qu'à 10 ou 40 siècles de distance un peuple, aujourd'hui inconnu, soit venu remplir ici tout juste le rôle que les Celtes peuvent revendiquer à si bon droit. Il nous semble singulier qu'un peuple sans nom, dont l'existence problématique n'est confirmée par aucun témoignage, ait cependant laissé parmi nous une œuvre considérable, tandis que les Celtes, dont le long séjour ici est attesté de tant de manières, n'auraient pas laissé une seule marque de leur passage, et se seraient borné à conserver pieusement les monuments où ce peuple inconnu avait placé des pierres rares et des colliers d'or.

Nous avons pris pour notre contre épreuve une terre où la langue, la race, la tradition, nous montraient comme en Bretagne les puissantes racines de la vieille nation des Celtes; et là, comme en Bretagne, nous avons trouvé en grand nombre, les dolmens, les mégalithes et toutes les mêmes formes de l'industrie dolménique.

En Angleterre comme en France ces monuments sont concentrés dans les régions où les Celtes ont vécu le plus longtemps; la persistance de la même race, sur ces territoires séparés, a produit les mêmes résultats; à moins de séparer l'effet de sa cause, nous ne voyons donc pas qu'il soit possible de nier l'origine celtique de nos mégalithes.

Tout un ensemble de faits s'accorde pour prouver que nos vieux monuments sont bien l'œuvre des Celtes, et que ce nom que nos devanciers se donnaient encore au temps de César (*Qui linguâ ipsorum Celtici, nostrâ Galli vocantur*) est bien le seul qui puisse les désigner.

Ainsi cette vieille race, qui a foulé la première notre terre de granit, s'y est maintenue si opiniâtrement que nous la retrouvons encore dans le sang des Bretons. Nous la retrouvons avec son vieil idiome celtique, son pieux respect pour les morts, son esprit religieux et fidèle, et jusque dans sa haine pour ses anciens ennemis les Gaulois, auxquels elle jette encore à la face, comme une sorte d'injure, le nom détesté de *Gallos*.

PITRE DE LISLE,

Secrétaire général de la Société archéologique de la Loire-Inférieure.

IIIᵉ MÉMOIRE

Projet de restauration du menhir géant de Locmariaker.

Messieurs,

Depuis des années déjà vous entendez discuter, disserter, conjecturer, délibérer sur les moyens à prendre pour sauver nos mégalithes bretons. Bien des défenseurs sont entrés dans la lice ; mais s'il s'est rompu quelques lances, nous ne voyons pas que le but ait été souvent atteint. Malgré nos énergiques protestations les dolmens s'écroulent, les menhirs s'abattent comme par le passé (ou peu s'en faut).

Il serait peut-être à propos de modifier un peu nos plans de défense ; les corps d'élite ont donné et cela n'a pas suffi. Appelons à notre aide de nouveaux auxiliaires.

Uniquement préoccupés du but scientifique de notre œuvre, nous avons négligé d'intéresser à nos entreprises la masse énorme de ceux qui sont étrangers à nos études, cette foule indifférente, qui écoute en riant nos élégies sur la chute des vieux granits, mais qui, cependant, se détourne très volontiers de sa route pour aller admirer nos géants de pierre.

Il eût été facile et surtout avantageux de gagner tout ce public à notre cause, en lui montrant en pleine clarté le côté grandiose et saisissant de ces étranges monuments. — Notre action protectrice demeure sans effet, parce que ses résultats ne sont pas assez sensibles pour tous. Qu'un dolmen en partie ruiné, un menhir abattu soit ou non classé et surveillé par des commissions spéciales, cela ne lui donne pas le moindre mérite aux yeux des populations environnantes. Pour la plupart, ce n'est toujours qu'une masse plus ou moins encombrante et représentant un certain nombre de mètres cubes en moellons ou en pierres de taille. Mais si poussant plus loin l'œuvre de préservation on entourait ce monument de plantations ou de certains aménagements qui lui ôteraient son aspect d'abandon et de ruine; si surtout on allait jusqu'à redresser certaines pierres hors d'aplomb, ou à relever un de ces colosses abattus, oh! alors la brèche serait fermée à l'ennemi, et le salut assuré pour longtemps.

C'est là le seul moyen efficace, vous le savez par des exemples sans nombre. Combien de donjons, d'églises, de délicieuses chapelles, classés naguère dans la catégorie privilégiée des monuments historiques, ont cependant été renversés par le caprice du premier venu. Seuls, les édifices *restaurés* ont échappé à cette manie du neuf qui, depuis vingt ans, a dévoré tant de chefs-d'œuvre.

Servons-nous donc du même procédé pour nos mégalithes; montrons-les dans toute leur beauté. Faisons comprendre par de grands exemples qu'il est de l'intérêt de tous, des communes et des particuliers, de ne pas supprimer ces prodiges des vieux temps.

Sans doute, ce que je vous demande, c'est de faire une assez large part au goût un peu banal de la foule; mais c'est là une nécessité. Nous sommes l'exception, et puisqu'il faut céder à la force du nombre, le mieux est de le faire adroitement, en la dirigeant du côté qui nous convient le mieux.

Lorsqu'en 1835 on fit venir de Thèbes à Paris cette énorme pierre de cinq cent mille livres pesants, qui s'appelle l'Obélisque de Louqsor, sa véritable place eût été dans quelque cour de musée où nos savants égyptologues eussent pu tout à loisir

étudier et palper ces hiéroglyphes; car c'est là le côté le plus intéressant de cette lourde pièce archéologique.

Mais, voyez-vous comme dès lors l'entreprise devenait impopulaire, et combien elle eût révolté l'énorme majorité des contribuables pour qui la langue des Pharaons est un peu plus que de l'hébreu !

Cédons, puisqu'il le faut, au sentiment général, si dédaigneux pour nos pauvres pierres tombées et en même temps si facilement séduit par la haute stature ou le mystérieux aspect de nos vieux monuments. Qu'il y ait des comités organisés pour les mesures préservatrices, cela est bien. Qu'il y en ait d'autres pour la restauration de ces monuments, lorsqu'elle peut s'effectuer sans nuire à leur intérêt scientifique, cela est très bien également. Les deux ne sont pas de trop. — Mais il importe de montrer ce qu'on pourrait obtenir en suivant cette voie.

S'il est une œuvre qui puisse produire ce grand effet, c'est à coup sûr le relèvement du Men-er-H'roeck. — Parmi les travaux les plus extraordinaires de ce peuple qui bouleversa jadis les granits de nos landes, pas un ne peut se comparer à ce monstrueux tour de force. Qu'on s'imagine une masse de deux cent cinquante mille kilos, une roche de soixante et onze pieds de haut, plus élevée par conséquent que toutes les maisons qui nous entourent, soulevée de terre et mâtée debout dans toute sa hauteur par l'effort de l'homme ! C'est là le plus gigantesque monolithe non-seulement de la Bretagne, non-seulement de la France, mais de l'Europe entière.

Il semble que cette vieille race dolménique ait voulu réunir toutes ses forces, tout le savoir de ses constructeurs pour jeter aux générations de l'avenir cet éternel défi.

Et maintenant, ce colosse dont la tête dépasserait le sommet du Parthénon est là, étendu sur la lande; il tend aux casseurs de pierre les coupures béantes de son énorme torse. — Attendrons-nous que cette merveilleuse carrière soit employée pour l'entretien des chemins vicinaux ? ou que le *dragon rouge* qui bientôt va s'approcher de ces côtes vienne broyer sous sa roue le géant endormi ? Ce serait là une suprême humiliation pour

notre terre celtique, et de cuisants regrets pour nos descendants.

Reprenons pendant qu'il en est temps encore l'œuvre de nos devanciers; cette tâche nous est singulièrement facilitée par le morcellement de ce menhir et par les forces inouïes que la science moderne mettra à notre disposition.

Du reste, les difficultés de l'entreprise seront vite oubliées lorsqu'au lieu de ces tronçons à demi ensevelis sous les ronces, nous verrons s'élever à 20 mètres dans les airs la tête majestueuse de ce roi des menhirs. Sur cette grève découpée par les flots bleus du Morbihan, au milieu des silhouettes fantastiques de cette nécropole sacrée qui commence au Mané-lud pour finir au Mané-H'roeck, ce long fantôme enveloppé dans son linceul de mousse grise semblera le spectre du passé sortant du tombeau pour appeler à lui ses compagnons.

Si magnifique que soit ce résultat je ne crois pas qu'il soit au-dessus de nos forces. On dit quelquefois que le mot impossible n'est pas Français. Cela se peut; mais à coup sûr il n'est pas Breton, vous le savez bien! Rappelez-vous qu'avec un sou seulement, le sou de Saint-Corentin, les enfants de la Cornouaille ont lancé à 225 pieds dans les airs les deux merveilleuses flèches de leur cathédrale. Que d'œuvres surprenantes accomplies chaque jour par les moyens les plus simples. Plus le but est grand, plus les moyens grandissent.

Loin de moi, toutefois, la pensée de chercher à vous éblouir sur la facilité de cette entreprise, ou de vous proposer de l'accepter sans de mûres réflexions.

Ce que je demande à votre société c'est de vouloir bien approuver et patronner ce projet.

De mon côté je m'engage, si vous le jugez à propos, à vous présenter à votre prochaine session les devis et les plans détaillés du travail que nécessiterait cette opération, et cela, avec l'aide et les conseils d'hommes spéciaux.

Il nous sera facile après d'intéresser à notre œuvre, toutes les sociétés bretonnes et françaises, la commune de Locmariaker, le département, et cette société ministérielle qui vient de se fonder pour la conservation de nos mégalithes.

Notre projet sera compris et soutenu, n'en doutez pas,

parce que son résultat est bien fait pour stimuler le zèle de tous ; mais l'honneur de lancer cette entreprise hardie, revient de droit à l'Association Bretonne (1).

PITRE DE LISLE,

Représentant de la Loire-Inférieure pour la Commission de Géographie de l'ancienne France.

Nantes, le 24 d'août 1881.

Nous sommes heureux d'apprendre que le monument défendu par M. Pitre de Lisle est désormais sauvé de la destruction ; il vient d'être acheté par l'Etat il y a quelques mois à peine.
(Voir la *Revue de Bretagne et de Vendée* d'avril 1882).

---

(1) Voir aux procès-verbaux, onzième séance (samedi soir, 10 septembre 1881) l'adoption par le Congrès du vœu proposé par M. Pitre de Lisle.

LES CERCUEILS DE PIERRE

DU MORBIHAN

(Question VIII du Programme de l'Archéologie)

Une étude approfondie des monuments funéraires du moyen-âge devrait comprendre les diverses formes des tombeaux, les modes d'ensevelissement, la position du corps, le vêtement, les objets enfermés dans la bière : monnaies, fioles à parfum, vases de bois, de terre ou de verre pour eau bénite ou encens, croix d'absolution, armes, bijoux, etc. De l'ensemble de ces données résulterait une reconstitution de l'homme, avec ses croyances, ses usages, ses mœurs publiques et privées. Un pareil travail, souvent impossible, toujours difficile, est, d'ailleurs, hors de mon pouvoir, et le champ est si vaste qu'un simple résumé ne saurait, pour être satisfaisant, contenir la matière dans un espace restreint. Il suffira donc, dans ces notes rapides, d'énumérer, après les archéologues, les formes successives des cercueils de pierre, avec la date approximative de leur emploi et les particularités les plus remarquables de l'ensevelissement, et de classer, suivant ces indications, les principaux monuments analogues qui apparaissent dans le Morbihan. J'ai pensé faire, en cela, œuvre agréable à l'Association Bretonne.

Depuis les premiers temps, les chrétiens ont eu des cercueils de pierre. Il serait facile de le démontrer par les inscriptions et par des textes empruntés à des auteurs de diverses époques. Une

épitaphe chrétienne des Catacombes, de l'an 345, porte : *In hoc sarcofago conditus* (1). — Le poëte Prudence écrit (2) :

Spes eadem mea membra manet
Quæ redolentia funereo
Jussa quiescere sarcophago.

Au rapport de saint Augustin (3), *arcam in quâ mortuus ponitur omnes jam sarcophagum vocant.* Et l'on sait quel était le nom, chez les chrétiens comme chez les païens, des tombeaux de marbre ou de matière précieuse, plus ou moins enrichis de sculptures. M. Edmond Le Blant (4) signale de riches monuments chrétiens semblables aux mausolées de la voie Appienne. Grégoire de Tours (5) atteste que, de son temps, il existait dans la basilique de Saint-Vérand, près de Saint-Allire, des sarcophages de marbre blanc, sur lesquels plusieurs miracles de Jésus-Christ et des Apôtres étaient représentés en relief ; au chapitre suivant, il mentionne un tombeau sculpté, *sepulcrum sculptum.*

Les cercueils de pierre étaient réservés aux personnes d'un certain rang. Les soldats et les gens du peuple étaient plus simplement inhumés : quelques planches, des tuiles ou des débris grossièrement reliés, plus rarement une caisse de pierre, voilà ce qui constituait le tombeau ; parfois même, la dernière demeure du fidèle était l'intervalle resté libre entre deux tombes enfouies l'une près de l'autre (6). Grégoire de Tours parlant de la peste qui désola l'Auvergne, en 571, dit que « la mortalité fut telle à Clermont, qu'on fut forcé d'enterrer jusqu'à dix corps dans la même fosse, parce que les *bières en bois* et les *cercueils de pierre* vinrent à manquer. »

Les sarcophages étaient placés à la surface du terrain dans les cimetières, ou rangés autour des basiliques, ou superposés par couches dans la profondeur du sol. Ces diverses dispositions, observées à Rome, se reproduisent aussi dans le reste de l'Occi-

(1) M. l'abbé Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.* ; art. *Sarcophage.*
(2) *Cathemerinon,* III, v. 201.
(3) *De Civit. Dei,* lib. XVIII, c. 5.
(4) *Manuel d'épigraphie chrétienne,* p. 200.
(5) *De gloria confess.,* c. XXXV.
(6) M. Edm. Le Blant, *loc. cit.,* 144, 145, note.

dent, spécialement en Gaule. Les tombeaux de ce dernier pays ont beaucoup d'analogie avec ceux d'Italie ; ils sont seulement moins ornés et le travail en est plus grossier (1). L'Eglise avait dû primitivement fixer les types qui, adoptés universellement, déterminèrent, par leurs modifications, les formes successives des tombeaux.

Les cercueils de pierre, nombreux en Italie, dès le IIIe siècle, ne le deviennent ailleurs qu'au suivant ; mais ils sont, dans les provinces, d'un emploi plus prolongé. Comme le remarque M. Le Blant, au sujet des inscriptions funèbres fournies par les marbres de Rome et ceux de la Gaule, c'est là la conséquence nécessaire du retard, puis de la persistance que la province apporte à suivre l'impulsion donnée par la ville sainte (2).

Les cercueils de pierre se divisent en quatre catégories se rapportant aux époques romaine, mérovingienne, carlovingienne et capétienne. Bien que ces dénominations, surtout la première, ne soient pas d'une justesse parfaite, je les emploierai à la suite de M. l'abbé Cochet et d'autres auteurs.

I

CERCUEILS DE L'ÉPOQUE ROMAINE.

Divers signes caractérisent les sarcophages les plus anciens : leur grande dimension, leur épaisseur, leur forme régulière. Le coffre a 2m 20 de long et quelquefois davantage. Il est taillé à angles droits et ressemble à une auge rectangulaire. L'un des petits côtés porte parfois une croix en relief. Le couvercle est massif, surélevé en pans de toiture ou arrondi en dos d'âne ; il est complétement privé d'ornements décoratifs. Ce genre de cercueils a été en usage au IVe et au Ve siècles et probablement au commencement du VIe (3).

(1) Abbé Martigny, *loc. cit.*, *tombeaux*, etc.

(2) *Loc. cit.*, 30, 31.

(3) M. P. Lacroix (Bibliophile Jacob), *Vie militaire et religieuse au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, p. 513.

Lorsque les païens eurent adopté l'usage d'inhumer, ils déposèrent, à côté du mort, les attributs de sa profession et tous les objets qui lui avaient été chers ; ils y joignaient différents vases contenant des aliments et de la boisson, comme pour lui servir de viatique durant son passage à l'autre vie. Dans les cercueils chrétiens, au contraire, dès les temps les plus anciens, le mobilier funèbre paraît réduit à sa plus simple expression : c'est une fiole avec du parfum, et un, deux ou trois vases de bois, de verre ou de terre, qui devaient renfermer de l'eau bénite ou de l'encens. Les fioles à parfum ne se trouvent plus à l'époque mérovingienne ; les autres vases disparaissent avec cette période et ne se rencontrent plus dans les tombeaux avant le XIII[e] siècle (1).

Le rite païen voulait qu'on jetât dans l'urne cinéraire ou dans le cercueil une pièce de monnaie. Un usage analogue s'est maintenu chez les chrétiens : pendant tout le moyen-âge, on a mis un sou dans la bière; cette pratique subsisterait encore en Alsace, dans le Poitou et ailleurs (2).

Aux sépultures chrétiennes des Catacombes, des monnaies sont souvent fixées. Elles n'y figurent ordinairement qu'à titre de pur ornement; quelquefois, elles indiquent l'époque de la sépulture, par le règne de l'empereur auquel elles appartiennent. Lorsque les médailles sont d'empereurs différents et de temps éloignés, elles sont déposées comme moyen de reconnaissance. Quand les monnaies sont à l'intérieur d'un cercueil, il n'y en a qu'une seule, ou, s'il y en a plusieurs, elles portent toutes l'effigie du même prince, pour marquer la date de l'ensevelissement (3). Suivant M. Le Blant, les sépultures chrétiennes de la Gaule renferment parfois des médailles du Haut ou du Bas-Empire (4).

Je ne connais pas, dans le Morbihan, de cercueils de pierre réunissant tous les caractères de ce premier genre.

Il existe cependant, à Cléguérec, dans la chapelle dédiée à saint Molvan ou Morvan, un tombeau monolithe, en granit, qui

(1) P. Lacroix, *ibid*, p. 508.

(2) P. Lacroix, *loc. cit.*, p. 510.

(3) Abbé Martigny, *loc. cit.; objets trouvés dans les tombeaux.*

(4) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, I, p. 210.

s'en rapproche par certains côtés. En voici les dimensions intérieures : longueur, 2^m 20 ; largeur, à la tête, 0^m 53, au milieu, 0^m 75, au pied, 0^m 41 ; profondeur, 0^m 27. Le couvercle tectiforme se compose de deux pierres juxtaposées, dont chacune a, dans sa partie renflée, 0^m 39 de largeur. A certains jours, le couvercle s'enlève, et les petits enfants sont déposés dans le sarcophage : la croyance populaire est qu'ils apprennent ainsi plus vite à marcher seuls. Ce cercueil est donc de forme presque ovoïde, tandis que la bière du premier genre est une auge rectangulaire. Il en a cependant certains caractères : il a 2^m 20 de long ; le couvercle est surélevé en pans de toiture. Il n'appartient pas au troisième type dit carlovingien : il n'offre pas, pour la tête, la logette creusée à même dans la pierre : et le couvercle de cette sorte de tombeau est bombé ou semi-circulaire. Il possède un des signes du sarcophage mérovingien : il est plus large à la tête qu'au pied ; il s'en distingue par ses dimensions, qui ne sont jamais aussi grandes dans les bières de cette dernière époque. Enfin, le tombeau de Saint-Molvan présente un caractère qui lui est propre et ne se rencontre nulle part ailleurs : il est renflé en son milieu. De sa comparaison avec les divers types, il résulte donc qu'il n'a rien du genre carlovingien et qu'il appartient, par sa masse, sa grande longueur et la forme de son couvercle, au type dit romain, et au type mérovingien par sa plus grande largeur à l'une des extrémités. Il présenterait une forme intermédiaire entre ces deux genres voisins et serait de l'époque de la transition de l'un à l'autre, du commencement du VIe siècle. Le sarcophage de Saint-Molvan est un monument des plus précieux pour l'archéologie.

On rencontre fréquemment des auges de pierre, carrées, de 0^m 30 à 0^m 35 de long sur 0^m 20 à 0^m 25 de large ; elles servaient à recevoir des ossements extraits de sépultures anciennes, en cas de reconstructions faites dans des églises qui cachaient des tombes sous leur pavement. Lorsque ces travaux mettaient à nu des cercueils, il arrivait souvent qu'on les brisât, en voulant les ouvrir ou les déplacer ; on déposait alors tout ce qu'on en retirait dans ces petites auges, qui occupaient moins d'espace (1).

(1) P. Lacroix, *loc. cit.*, p. 515.

Je connais deux auges qui, bien que plus grandes, appartiennent certainement à ce genre.

La chapelle de Sainte-Avoye, en Pluneret, contient une pierre creusée de 0m 90 de côté : c'est le bateau de *Sainte-Avoye.*

A Lannénec, en Plœmeur, dans une ferme établie sur les ruines du prieuré bénédictin qui succéda au monastère de sainte Nennok, on conserve une auge dont la tradition indique nettement la destination primitive : pour les uns, c'est le *bé* (tombeau), pour la plupart, le *new* ou *bâg* (bateau) de sainte Nennok. Ce petit coffre, de granit, est, extérieurement, presque circulaire ; de forme ovale à un côté, à peu près rectiligne au dedans, il présente les dimensions suivantes : longueur du grand axe, 0m 40, du petit axe, 0m 38 ; profondeur, de 0m 20 à 0m 25. — Il est évident que ces auges ont, comme leurs analogues qu'on observe ailleurs, recueilli les ossements extraits des anciens tombeaux.

Comme preuve de la persistante tradition qui unit le coffre de pierre de Lannénec au souvenir de sainte Nennok, je citerai le fait suivant : — Au mois de septembre 1880, le fermier me dit, en présence de plusieurs personnes, que, il y a quelques années — il ne cultivait pas alors cette terre et demeurait dans un village voisin, — le *new* de sainte Nennok était placé dans une écurie, qu'on y donnait à manger aux chevaux et que, à la suite, toutes les bêtes étaient prises de vertige et finissaient par périr.

Mais comment ces deux coffres de pierre ont-ils pu être transformés par l'imagination populaire en bateaux qui auraient servi à de saints personnages pour passer la mer? Sainte Nennok a vécu au ve siècle et sainte Avoye au ive ou au ve. A cette époque, on construisait des tombeaux du genre précédemment décrit ; il est probable que leurs corps furent déposés dans de semblables bières. On peut supposer que le tombeau monolithe était inconnu, au temps où ces cercueils ont été découverts. Le peuple aura été étonné de leurs dimensions ; et, combinant leur forme avec le souvenir conservé de l'origine étrangère de saintes toujours vénérées, il aura été amené à y reconnaître les nacelles qui les ont miraculeusement portées en nos pays. Les auges, où les reliques furent mises, reçurent ensuite la même attribution.

II.

CERCUEILS DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE.

Au VIe et au VIIe siècles, les cercueils de pierre changent de caractère. Tous sont encore creusés dans un seul bloc, mais les dimensions sont moins considérables : le sarcophage dépasse rarement 2 mètres de longueur ; il est plus étroit à la place des pieds qu'à celle de la tête du mort. A la fin du VIIe siècle apparaît un autre signe, qui deviendra général au VIIIe : le cercueil est un peu moins haut du côté des pieds et se relève du côté de la tête. Après cette époque, le coffre continuera à présenter une largeur moindre à la partie inférieure, mais les parois en longueur auront sensiblement, toutes les deux, la même élévation. Plat ou légèrement tectiforme, le couvercle est fait d'une grosse pierre taillée, comme dans le cercueil antique. Lorsque le couvercle est tectiforme, sur ses pans sont souvent figurées des tuiles plates, *tectum imbricatum ;* au VIe siècle, il est parfois presque aussi élevé que le corps du tombeau (1).

Auprès ou à l'intérieur de ces bières, on trouve quelquefois des vases, d'une pâte peu épaisse, d'une couleur brune, grise ou noire. Il y a peu de variété dans la décoration, qui consiste en dessins faits, à ce qu'il semble, à l'aide du poinçon, de l'estampille ou de la roulette. Ces dessins forment des zigzags, des damiers, des croix de Saint-André, des chevrons, de simples raies. On a rencontré des agrafes en bronze ciselé, des plaques de ceinturons avec boucles et ardillons, des francisques, des fers de framée et de javelot, des couteaux, depuis la taille de l'instrument de poche jusqu'à la dimension de l'épée, des scramasax, des fibules, des anneaux, des pendants d'oreille, des colliers composés de grains d'ambre, de verre, etc. ; des fragments de

(1) P. Lacroix, *loc. cit.*, p. 514 ; — abbé Martigny, *loc. cit., tombeaux, sarcophages ;* — M. l'abbé Cochet, *Notice sur les sépultures chrétiennes de Saint-Ouen de Rouen*, p. 21.

cuir de bœuf et des parcelles de tissus, laine, crin, ayant servi à envelopper le corps, etc. : des morceaux de silex (1).

Les perles d'ambre, très prodiguées à cette époque, très rares à toutes les autres, étaient considérées comme amulétiques. Saint Eloi, voulant prémunir les peuples de son temps contre les superstitions païennes, disait : « qu'aucune femme ne porte de l'ambre à son cou (2). »

Beaucoup de tombeaux des époques mérovingienne et capétienne contiennent des baguettes de coudrier. En 1656, on trouva, à Saint-Germain-des-Prés, un bâton de coudrier dans la tombe de la reine Bilichilde, épouse de Childéric II. Des sépultures monastiques de Sainte-Geneviève, découvertes en 1807, ont présenté des baguettes que les religieux tenaient dans les mains, etc. Ces verges ou bâtons, portés à la main, symbolisaient peut-être le voyage de l'éternité (3).

Certaines plantes, qui se conservent toujours vertes, ont été souvent placées dans les tombeaux. Le laurier était ordinairement l'arbre auquel on donnait la préférence. Fréquent à l'époque mérovingienne, cet usage remonte à l'origine même du christianisme : il s'est trouvé du laurier dans l'urne qui contenait les restes des Apôtres saint Simon et saint Jude, dans l'ancienne basilique vaticane (4). Cette pratique subsiste toujours, au moins dans nos campagnes ; j'ai vu bien souvent placer des rameaux de laurier sous la tête du mort, dans la bière. Un auteur du XVIe siècle (5) déclare qu'on veut ainsi marquer que « ceux qui meurent dans la paix de Jésus-Christ ne cessent pas de vivre ; car, quoiqu'ils meurent au monde, selon le corps, néanmoins, selon l'âme, ils revivent en Dieu. »

Le Morbihan possède plusieurs cercueils de l'époque mérovingienne.

(1) Abbé Cochet, *loc. cit.*, p. 23-26 ; — M. G. Millescamps, *Le cimetière de Caranda*, etc., p. 6-8.

(2) *Vie de saint Eloi*, par saint Ouen ; — abbé Cochet, *loc. cit.*, p. 23, 24.

(3) Montfaucon, *Les Monum. de la Monarchie franç.*, I, 173 ; Albert Lenoir, *Statist. monum. de Paris*, 3e livr. ; *apud* abbé Cochet, *Explor. des anciens cimet. de Rouxmesnil et d'Etran*, p. 12 ; *Sépult. chrét. de Saint-Ouen*, p. 27.

(4) Abbé Martigny, *loc. cit.*, *Objets trouvés dans les tombeaux.*

(5) Jean-Etienne Durant, *De ritibus ecclesiæ catholicæ*, lib. VII. c. 25.

A Béganne, se trouve un tombeau, en granit, encavé avec soin. Il compte : 2 mètres de longueur, 0^m 50 de largeur à la tête et 0^m 33 au pied.

Dans la chapelle de Saint-Mamert, en Landaul, on voit un cercueil de granit, avec un couvercle de même en dos d'âne ; il a : 2 mètres de longueur environ, 0^m 50 de largeur à la tête et 0^m 30 au pied.

Le sarcophage de saint Gulstan, dans l'église paroissiale de Saint-Gildas-de-Rhuys, est long de 1^m 90 et large, à la tête, de 0^m 70 et, au pied, de 0^m 48. Le schiste est la pierre employée. Ce tombeau a été ouvert, en 1809, pour en extraire des reliques destinées à l'église Saint-Goustan d'Auray. Aucune constatation archéologique n'eut lieu. En outre, d'après Albert Le Grand, ce saint fut disciple d'un abbé Félix, de Rhuys, qui aurait vécu au commencement du VIIe siècle, et il mourut vers l'an 608. D. Lobineau, au contraire, le rattache au restaurateur de l'abbaye de Saint-Gildas, saint Félix, qui vivait au XIe siècle. Dans cette incertitude, et la forme intérieure du cercueil étant inconnue, je ne puis déterminer s'il appartient à la période mérovingienne ou à la période carlovingienne. L'avis de D. Lobineau me paraît cependant le mieux appuyé.

La chapelle de Lomarec, en Crac'h, contient un cercueil de pierre qui mérite une étude détaillée. Par l'inscription et les autres signes qu'il porte, il constitue un des monuments les plus précieux de notre région. J'en emprunte la description à M. de la Villemarqué, l'éminent Directeur de notre Classe d'Archéologie (1).

« Le cercueil est placé à gauche de l'autel, du côté de l'évangile, à l'angle nord-est du chœur ; il est scellé dans le mur même de la chapelle et enfoncé en terre d'environ 0^m 20. Le bloc de granit où on l'a creusé présente une longueur de 2^m 07 à l'extérieur et de 1^m 88 à l'intérieur ; il va s'élargissant de bas en haut, de manière à offrir une cavité de 0^m 15 de largeur au pied et de

(1) *Mémoire sur l'inscription de Lomarec, près d'Auray ;* Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres, 1858.

0^m 47 au sommet. A la partie inférieure, on remarque une petite excavation circulaire formant égout du dedans au dehors ; à la partie supérieure, au fond du tombeau, à l'endroit où devait reposer la tête, tournée vers l'autel, est gravée une croix à branches égales de 0^m23 de haut sur 0^m23 de large, dont la figure est celle d'un I majuscule romain coupé transversalement par un autre I. Sur la paroi intérieure du côté gauche, scellé dans le mur, on lit :

IRHAEMA ☧ INRI

Les caractères de cette inscription ont en moyenne 0^m 10 de haut sur 0^m005 de large et 0^m01 de profondeur. Le couvercle du sarcophage a dû pendant longtemps la dérober aux regards. Aujourd'hui, ce couvercle n'existe plus ; il a été brisé. Le tombeau lui-même a été endommagé par le temps. Le rebord extérieur est tout usé. La paroi intérieure qui porte l'inscription est en meilleur état de conservation ; on y remarque seulement une fissure déjà fort ancienne, produite sans doute par le tassement de la muraille. Quant aux restes du mort, ils sont tombés en poussière. Je ne m'arrêterai pas à faire remarquer que le peuple prétend que c'étaient les reliques de l'Apôtre saint André, patron de la chapelle, si la croyance populaire, toute puérile qu'elle est, n'attestait la vénération séculaire dont la tombe est l'objet. Elle est telle que les mères bretonnes, de temps immémorial, y apportent leurs petits enfants malades de la coqueluche et les y couchent pour les guérir, ne doutant pas qu'elles leur donnent ainsi pour berceau le tombeau d'un saint, d'un disciple de Jésus-Christ. »

Le cercueil de Lomarec appartient à la période mérovingienne. Il en a tous les caractères : il est moins considérable, dans ses dimensions, que les tombeaux de l'époque précédente ; il est plus étroit à la place des pieds qu'à la partie supérieure ; enfin, il ne présente pas la marque caractéristique de la bière carlovingienne, la cellule étroite évidée dans la pierre pour loger la tête du mort. Il remonte donc au temps compris entre les premières années du VIe siècle et le commencement du VIIIe. L'étude de l'inscription, du chrisme et de la croix permettra peut-être d'en déterminer la date avec plus de précision.

Pour l'inscription, il suffira de rapporter les conclusions adoptées par M. de la Villemarqué :

« Les archéologues les plus compétents, dit-il, ont été frappés de la physionomie de l'inscription ; ils n'hésitent pas à la croire fort ancienne, et même à la faire remonter jusqu'au ve ou au vi^e siècle. Les caractères, en effet, sont ceux qu'on voit sur les monnaies armoricaines de l'époque mérovingienne expliquées par M. Lenormant et publiées par M. de Saulcy dans la *Revue numismatique.* »

Tout d'abord, on pourrait prendre les quatre dernières lettres pour l'abréviation connue du *titulus crucis :* Iesus Nazarenus Rex Iudæorum, I. N. R. I. Mais cette abréviation, suivant l'auteur, « ne remonte pas très haut. M. Edmond Le Blant ne l'a pas remarquée dans les époques reculées dont il relève les inscriptions. M. de Longpérier n'en a pas trouvé non plus avant le xiiie siècle. Dans la collection de croix de toutes les dates faite par le P. Arthur Martin, il n'y a qu'un seul christ avec le *titulus* abrégé, et ce christ n'est que du xive siècle. »

Les termes de l'inscription appartiennent au breton ancien. « A première vue, dit M. de la Villemarqué, je n'y remarque qu'un seul mot qui se retrouve sans altération aucune dans le vocabulaire usuel des Bretons de France : pour entendre les autres, il faut recourir à l'idiome archaïque de la population des Iles-Britanniques qui a donné son nom à notre Bretagne française... L'auteur de l'inscription de Lomarec a voulu placer dans le tombeau une formule utile au mort, et il n'a cru pouvoir mieux faire que d'y graver un acte de foi et de sujétion à Jésus-Christ. Telle a été son idée, si je la saisis bien ; je traduis donc : *Quelqu'un dont Jésus-Christ est le roi*, c'est-à-dire, « *Un sujet ou un serviteur de Jésus-Christ* ; » littéralement, « *De qui est Jésus-Christ en roi.* » Je traduirais avec plus de précision en latin : *Illius cujus est Jesus-Christus in regem.* Mot à mot : *ir,* de ; *ha,* qui ; *ema,* est ; ☧, Jésus-Christ ; *in,* en ; *ri,* roi. L'épigraphiste breton a rendu, d'après le génie des langues celtiques et par un idiotisme encore usité en gallois, l'inscription si ordinaire des sépultures chrétiennes des ive, v^e et vi^e siècles, *famulus Iesu-Christi, servus Iesu-Christi*, dont M. Le Blant donne tant d'exemples. »

Cette traduction, a bien voulu me dire M. de la Ville-

marqué, n'a pas trouvé de contradicteurs parmi les philologues.

Avant d'essayer de reconnaître, par l'étude du monogramme et de la croix, la date de notre monument, j'ajouterai que la place occupée par l'inscription offre une particularité à signaler. Après avoir indiqué dans quelles conditions un certain nombre d'épitaphes se sont présentées, M. Le Blant écrit : « Plus nombreuses sans doute étaient celles que recouvrait le sol, et parmi ces dernières il en était souvent que la tombe elle-même dérobait au regard. Ces légendes se gravaient de trois manières : sur une plaque déposée dans le sépulcre ; sur la face intérieure du couvercle qui fermait le sarcophage, ou sur la dalle qui en formait le fond (1). » L'inscription de Lomarec est gravée sur l'une des parois latérales du cercueil.

Le chrisme, résultant de la combinaison du X et du trait vertical sans boucle, est le plus ancien et le plus rare des monogrammes chrétiens. On s'en convaincra par l'examen rapide des temps où il fut employé.

Il est avéré, par une épitaphe que sa date consulaire (268) place avant le règne de Constantin, que, dès lors, les chrétiens avaient un monogramme composé des deux lettres extrêmes I et X du nom grec de Jésus-Christ : ⚹ (2). Le chrisme ☧ formé du X et du P, lettres initiales de Christ, paraît, pour la première fois, d'une manière certaine, au temps de Constantin, sur les *tituli* romains datés. Les plus anciens marbres connus ornés de ce signe sont de 331 et de 323. Cette dernière année est celle de la mort de Licinius, et c'est à cette époque seulement que le chrisme commence à être gravé sur les monnaies impériales. En 355, il est placé entre A et Ω. En 347, on avait vu apparaître d'autres formes, celles notamment où la croix se montre plus visiblement. C'est d'abord le monogramme où le type précédent admet, au milieu du X, une ligne transversale ⚹. Bientôt, le X lui-même est supprimé et ne laisse plus que les éléments formant la croix monogrammatique ⳨, type qui, jusqu'à la fin du IVe siècle, marche de pair avec l'ancien. Dès le début du Ve siècle, le P disparaît à son tour et la croix latine

(1) *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 200, 201.

(2) De Rossi, *Inscript. chrét.*, *apud* Martigny.

ou la croix grecque se substitue au monogramme par la suppression de la boucle du P. Après 405, le ☧ s'éclipse presque complètement, du moins à Rome, et particulièrement sur les épitaphes ; la croix monogrammatique devient de plus en plus rare, et l'une et l'autre s'effacent à peu près sans exception devant la croix nue. La disparition du monogramme s'opère moins rapidement dans le reste de l'Occident ; en Italie même, les inscriptions des Alpes cottiennes présentent encore d'assez fréquents exemples du chrisme ordinaire, vers la fin du ve siècle. En Gaule le ☧ s'emploie de 377 à 547 et la croix monogrammatique de 400 environ à 525 ou 540. D'autre part, le chrisme paraît sur des monnaies de princes mérovingiens du vi^{e} et du viie siècle. Quant au monogramme primitif, formé de l'I et du X, après avoir été aperçu au iiie siècle, il se montre de loin en loin et rarement pour se perdre vers la fin du ve. M. Le Blant signale, dans la Première Lyonnaise, à Saint-Germain-du-Plain, l'épitaphe d'un évêque Jamlychus, étranger au pays. Cette inscription, qui est précédée de deux croix séparées par le ☧ inscrit dans un cercle, présente, dit-il, le type particulier aux dernières années du ve siècle; l'auteur ajoute que le monogramme ☧ se trouve, dans la Viennoise, en 491 (1). — Dans les épitaphes ou inscriptions tumulaires, le monogramme complet ou abrégé, formé du X et du P, ne dépasse pas le vi^{e} siècle ; le monogramme primitif, composé de l'I et du X, arrive à peine à cette époque ; ce dernier chrisme est celui du tombeau de Lomarec. On est donc fondé à conclure que ce cercueil n'est pas postérieur au vi^{e} siècle ; il n'est pas non plus antérieur à cette période ; car, alors seulement, commence l'emploi du sarcophage du type mérovingien. Il est vrai que, au temps de Charlemagne, le monogramme redevient en grand honneur ; mais les cercueils de la forme de celui que nous étudions n'étaient plus en usage.

On connaît les différents types antiques de la croix : *decussata*, en forme de X, *croix de Saint-André ; commissa, patibulata, trilaterata,* faite comme le *tau* T ; *quadrilaterata* + et †, à quatre ou seulement à trois branches égales, cette dernière appelée aussi *immissa,* forme vulgaire. La croix *decussata* est

(1) Abbé Martigny, art. *Monogrammes, Croix ;* Le Blant, *loc. cit.*, p. 28, 29, 112.

l'un des éléments du chrisme; nous avons vu qu'elle figure sur des poteries mérovingiennes. La croix en *tau* était, chez les païens, le signe de la félicité, de la vie, du salut; chez les Egyptiens, en particulier, le symbole de la vie future. Les chrétiens l'employèrent d'assez bonne heure : on en trouve de l'an 370. On se rappelle que, avant le ve siècle, aucun monument ne présente la croix *immissa*, ni la croix grecque ou équilatérale; sur les sépultures, la croix nue n'est pas fréquemment employée avant le milieu du même siècle. Il reste à déterminer la date extrême à laquelle les croix *quadrilaterata* et *immissa* disparaissent des inscriptions monumentales et des inscriptions tumulaires. Or, M. Le Blant (1) fournit les indications suivantes : dans les inscriptions monumentales, ces croix ont figuré, en Gaule, de 445 à 676 ; dans les épitaphes, à Rome, de 450 à 589; et, en Gaule, de 503 à 680 environ. D'autre part, la croix, grecque spécialement, se montre, sur les monnaies, au VIe et au VIIe siècles, concurremment avec le chrisme. — De toute façon, nous ne sortons pas de la période mérovingienne; en particulier, pour les monuments, nous ne dépassons pas le VIIe siècle. Il est donc naturel de rapporter la croix du cercueil de Lomarec et le cercueil lui-même à la date du chrisme, c'est-à-dire, au VIe siècle.

III.

CERCUEILS DE L'ÉPOQUE CARLOVINGIENNE.

Par leur forme pesante et rude, les sarcophages rappellent un peu les tombeaux du IVe et du Ve siècle. Les pieds sont généralement amoindris, comparativement au bout du corps. En outre, ce qui distingue nettement ces bières des cercueils des époques précédentes, c'est un emboîtement, une entaille, une petite cellule évidée dans la pierre pour loger la tête du mort. Le plus souvent, l'emboîtement est rond ou arrondi; parfois, il est carré,

(1) *Loc. cit.*, p. 28, 29.

comme dans les cercueils faits de plusieurs morceaux, de la période suivante. En un mot, dans ces bières, au lieu d'être creusée carrément et en forme d'auge, l'excavation est ménagée dans des proportions répondant à l'ampleur des membres : arrondie ou carrée, à l'endroit où la tête devait reposer, elle s'élargit aux épaules et se rétrécit graduellement avec le corps jusqu'à la place des pieds. Les tombeaux carlovingiens les plus anciens, ceux qui remontent à la seconde moitié du VIIIe siècle, présentent un caractère de la période précédente : ils sont plus élevés à la partie antérieure qu'à l'autre. Le type du couvercle, presque toujours d'une seule pièce, comme les auges elles-mêmes, a quelque chose de bombé et de semi-circulaire. A partir du Xe siècle, et surtout au XIe, les couvercles sont décorés de sculptures grossières, de croix en bas-relief, d'écailles imparfaitement figurées, de facettes triangulaires, etc., qui rappellent de loin l'ornementation des sarcophages romains et qui servent de motifs à l'architecture romane (1).

La plupart des auteurs qui ont spécialement étudié la matière font remonter la construction de ces coffres de pierre à une période comprise entre la seconde moitié du VIIIe siècle à la fin du XIe : d'autres assurent que les cercueils de cette sorte ont été employés du XIIe au XIVe siècle. Ce dernier système, qui est celui de M. de Caumont, est irrévocablement condamné par l'examen des caractères observés dans le Morbihan et ailleurs.

On connaît les dates exactes de quelques-unes de ces bières. Ainsi, l'on inhumait à Jumièges, en 1052, dans un sarcophage à cellule circulaire, Robert Champart, ancien archevêque de Cantorbéry. On connaît également un cercueil en maçonnerie, dit capétien, qui remonte à la fin du XIe siècle : celui de Constance, duchesse de Bretagne, fille de Guillaume-le-Conquérant et femme d'Allain Fergent, décédée en 1091. A l'ouverture de son tombeau, à Saint-Melaine de Rennes, le 9 juillet 1672, une croix, portant une formule d'absolution, fut rencontrée, donnant ces indications. En outre, un grand nombre de croix sembables ont été trouvées dans d'autres cercueils en maçonnerie. L'écriture,

(1) Abbé Cochet, *Notice sur les Sépult. chrét. de Saint-Ouen*, p. 19, 20 : — P. Lacroix, *Vie milit. et relig.*, etc., p. 514 ; — M. de Caumont, *Cours d'ant. monum.*, 6e partie.

tracée à la pointe, a été examinée par les plus savants paléographes de l'Ecole des Chartes, de la Bibliothèque et des Archives nationales; elle a été jugée par eux appartenir aux XIe et XIIe siècles (1). Il est donc constaté, par des exemples authentiques, que le cercueil appelé carlovingien s'employait encore au milieu du XIe siècle et que, à la fin de cette même époque, apparaissent des bières faites de plusieurs morceaux, inconnues auparavant. Les défenseurs du premier sentiment limitent l'usage des sarcophages monolithes à cellule au temps où se montrèrent les tombeaux en maçonnerie. Peut-être cependant serait-il vrai de dire que l'un des deux modes de sépulture n'a pas cédé immédiatement la place à l'autre; il est même probable qu'ils ont été usités concurremment, du moins pendant de longues années : grâce à la vie indépendante de la Bretagne et à sa fidélité aux types du passé, les inventions du dehors n'arrivaient que lentement et souvent se maintenaient après leur abandon ou leur transformation aux pays d'origine. Même au-delà des limites bretonnes, la bière monolithe était employée, à l'époque où les tombeaux en maçonnerie étaient le plus fréquemment en usage. Bien plus, on exagéra, on tourmenta les formes anciennes. Ainsi, l'on imagina, dans les dernières années du XIIe siècle, une sorte de cercueil de pierre taillé extérieurement de manière à dessiner la forme de la tête et à figurer, dans son ensemble, un corps enveloppé du linceul, comme une momie (2). — Quoi qu'il en soit de la persistance du type carlovingien, ceux des tombeaux de ce genre qui sont plus élevés à la tête qu'aux pieds, ou qui sont ornés de croix analogues aux croix d'absolution ou de motifs d'ornementation romane, etc., ont leur date déterminée par ces caractères; de même que les cercueils en maçonnerie ont été en usage depuis la fin du XIe siècle.

Un grand nombre de cercueils du type dit carlovingien se rencontrent dans le Morbihan.

Le prétendu *tombeau de saint Mériadec,* dans le cimetière de Noyal-Pontivy, est de ce genre. En voici les dimensions : exté-

(1) Abbé Cochet, *Notice sur les sépult. chrét. de Saint-Ouen,* p. 11, 16, 2; *Sépultures gaul., rom., franq. et normandes,* p. 303, 318.

(2) P. Lacroix, *loc. cit.,* p. 514.

rieurement, longueur : 2m 20 ; largeur, à la tête : 0m 90 ; aux pieds : 0m 41 ; en dedans, longueur, emboîtement compris : 2m 02 ; largeur aux épaules : 0m 50, à la partie inférieure : 0m 23. Il est plus élevé à l'extrémité antérieure qu'à l'autre ; cette surélévation est mesurée par la différence des profondeurs : 0m 23, 0m 16 ; on peut donc le rapporter à la première période de la sépulture carlovingienne, c'est-à-dire, aux dernières années du VIIIe siècle.

Comment expliquer la dénomination que cette bière a reçue et que la tradition lui maintient? D'après une opinion, la seule admissible, saint Mériadec a vécu au VIIe siècle. Le tombeau de Noyal ne peut avoir de droit à porter son nom, puisque les cercueils de pierre n'ont pas été ainsi excavés avant la fin du VIIIe. D'après D. Lobineau, S. Mériadec serait mort en 1302. Cette date concorderait avec l'époque où, suivant quelques-uns, cette forme de bière était encore en usage. Mais il faut considérer le lieu où l'évêque de Vannes a été inhumé. Or, le P. Albert Le Grand déclare qu'il fut enterré dans l'église cathédrale ; les Bollandistes affirment le même fait, qui est également indiqué aux Propres diocésains antérieurs à celui de 1875. D'autre part, ce sarcophage n'a pu être construit en vue d'une translation d'une partie des reliques du saint : un cercueil de cette dimension n'est pas destiné à recevoir quelques ossements.

Avant d'être appelé au siège épiscopal, saint Mériadec séjourna dans le voisinage de Noyal-Pontivy, à Stival. Le souvenir de ses vertus et peut-être des bienfaits obtenus par son entremise, vécut longtemps parmi le peuple. Puis, la mémoire des faits est devenue moins distincte ; le nom est resté, on s'est rappelé confusément que Mériadec a demeuré dans la contrée, mais on a oublié les événements de la fin de sa vie et son inhumation à Vannes. A une époque relativement récente, mais qu'on ne peut préciser, lorsque le tombeau a été découvert, le peuple a été surpris de sa forme caractéristique ; il lui a reconnu, avec raison, une haute antiquité ; et, jugeant qu'un cercueil de ce genre devait indiquer un grand personnage, il en a fait celui d'un des saints du pays. — Peut-être encore faut-il admettre qu'un Mériadec, différent du saint historique, mais éminent par sa sainteté ou distingué par son rang, a vécu à Noyal, vers l'époque à laquelle se rapporte ce tombeau, et qu'il y a été réellement déposé. Dans cette hypothèse, on s'expliquerait, sans difficulté, que, le confondant avec

le saint solitaire de Stival, le peuple eût attribué à ce dernier ce qui serait vrai de son homonyme.

Au commencement de ce siècle, plusieurs sarcophages carlovingiens ont été découverts dans un champ voisin des ruines de Coët-Bihan, en Questembert (1).

Près de la chapelle de Saint-Germain, en Elven, se trouve un cercueil du même genre. Il a les dimensions suivantes : longueur en dedans: 1^{m} 79 ; largeur, aux pieds: 0^{m} 25, aux épaules: 0^{m} 52, profondeur aux épaules : 0^{m} 30, au pied : 0^{m} 22. Une logette a été pratiquée pour la tête; elle a 0^{m} 32 de largeur et 0^{m} 20 de longueur. Le couvercle a disparu.

Le cimetière de Molac renferme un cercueil carlovingien, en granit, dont voici les dimensions intérieures : longueur totale — logette comprise — 2 mètres; largeur aux épaules: 0^{m} 46, aux pieds : 0^{m} 18. Les parois étant brisées en partie, on ne peut plus déterminer la profondeur du sarcophage. La cellule pour la tête a : 0^{m} 25 de longueur et 0^{m} 28 de largeur. Le couvercle n'existe plus.

Le même cimetière contenait, il y a quelques années, une autre bière monolythe, de même forme et à peu près de même grandeur. Elle a été brisée contre la volonté et à l'insu du recteur de la paroisse, par des ouvriers employés à la reconstruction de l'église.

Lors de ces derniers travaux, un troisième cercueil, en pierre blanche, a été découvert : il n'a point été examiné. Il est maintenant enfermé dans l'enceinte de l'église et couvert d'un mètre de terre : Je ne puis donc déterminer le genre auquel il appartient; je sais seulement qu'il contient cinq crânes et des ossements de diverses grandeurs.

Il y a six ou sept ans, M. l'abbé Lavenot, alors vicaire à Quiběron, a découvert, dans les ruines de l'ancien prieuré bénédictin de Saint-Clément, en cette paroisse, quatre sarcophages monolithes du type carlovingien, qui demandent une étude détaillée.

(1) Cayot-Délandre, *Le Morbihan, son histoire et ses monuments*, p. 237.

Ces monuments sont bien caractérisés; la forme se reconnaît avec facilité, et, de plus, à certains signes particuliers, il est possible de trouver la date approximative de chacun des cercueils.

L'un d'eux, d'une longueur de 2 mètres et d'une largeur de 0m 75 et 0m 30, est plus élevé à la tête, 0m 40, qu'aux pieds, 0m 35. Cette surélévation, qui apparaît dans les derniers temps des sépultures mérovingiennes, devient d'un emploi général durant tout le VIIIe siècle, c'est-à-dire, à la première période des tombeaux carlovingiens, puis disparaît. Ce cercueil portant le signe indiqué, peut donc être attribué à la fin du VIIIe siècle. La couverture est toujours semi-circulaire ou légèrement bombée : elle est ici semi-circulaire; mais, au lieu de suivre la largeur de la bière, elle est d'une largeur égale dans toute son étendue. Cette exception est assez rare.

Deux autres bières ont la même hauteur dans toutes leurs parties, l'une : 0m 45, l'autre, 0m 40. Elles sont donc postérieures au VIIIe siècle; le couvercle pourrait aider à en déterminer la date. L'un de ces couvercles est un peu bombé; il est orné de deux croix, aux extrémités d'une sorte de pied ou hampe. Ce signe ne s'emploie qu'à partir du Xe siècle et surtout au XIe. Le cercueil est donc de l'une de ces périodes, mais plutôt de la seconde; en effet, les croix figurées, croix grecques pattées, ressemblent, presque exactement, sans le pied, aux croix d'absolution des tombeaux en maçonnerie : or, ces dernières ne se montrent qu'aux XIe et XIIe siècles. — Pour l'autre cercueil, l'absence de sa couverture spéciale permet seulement d'affirmer qu'il est postérieur au VIIIe siècle. A défaut du couvercle habituel, il est fermé de dalles plates. Celles-ci se rencontrent fréquemment sur les tombeaux anciens qui ont servi à des sépultures successives; or, la bière dont il est question renfermait quatre squelettes, et, ce mode de couverture étant particulier aux bières dites capétiennes, il semble établi que ce cercueil a reçu un ou plusieurs corps nouveaux à cette dernière époque.

Le dernier sarcophage, qui présente cependant tous les caractères de la sépulture carlovingienne, a un couvercle tectiforme, ce qui n'existe que pour les tombeaux mérovingiens et romains : il y aura eu ici utilisation d'un couvercle d'une époque antérieure.

Dans ces quatre cercueils, l'emboîtement est rectangulaire. Habituellement, la cellule est circulaire ou arrondie dans les bières carlovingiennes, et l'évidement à angles droits ne se rencontre que dans les tombeaux en maçonnerie. Ce signe caractéristique de deux espèces de cercueils n'a, du reste, rien d'absolument essentiel, quant à la forme ; ainsi, dans le sarcophage de Noyal-Pontivy, la logette est presque carrée, avec les angles arrondis.

Les couvercles portent différentes sculptures : dents de scie, etc. ; ce sont des motifs d'ornementation très usités à l'époque de l'art roman.

Le dernier cercueil contenait seulement un crâne ; les trois autres renfermaient chacun quatre squelettes. A côté des ossements, on n'a rien découvert d'intéressant pour l'archéologie.

L'église Saint-Gildas de Rhuys possède un tombeau monolithe, en granit, celui de saint Félix, le restaurateur de l'abbaye. Le couvercle est en dos d'âne. Les dimensions sont les suivantes : longueur : 1m 96 ; largeur, à la partie antérieure : 0m 74 ; à l'autre extrémité : 0m 42. Même en ne tenant pas compte des données historiques sur ce personnage, et sans connaître la forme intérieure de la bière, on peut croire que le monument appartient à l'époque carlovingienne. J'ai déjà fait remarquer que, à partir du xe siècle et surtout au xie, la pierre de couverture porte souvent différents signes, entre autres des croix analogues aux croix d'absolution. Ici, nous trouvons une croix grecque à extrémités élargies. Le tombeau se rapporte donc à l'une des périodes indiquées ; or, d'après D. Lobineau, qui s'appuie sur les chroniques de Rhuys et de Quimperlé, saint Félix serait mort en 1038. La théorie, fondée sur d'autres observations, est ainsi confirmée par l'histoire. Sur le couvercle de ce tombeau est gravée l'inscription suivante :

+ II ID FEBR OBIIT
FELIX ABBAS ISTIVS LOCI

La même église contient le tombeau en granit de saint Gildas. Il a les dimensions extérieures suivantes : longueur : 1m 80 ;

largeur, à la partie supérieure : 0m 66, à l'autre extrémité : 0m 46. « Soulevée en 1856, dit M. l'abbé Luco, dans son *Histoire de saint Gildas de Rhuys*, la tombe laissa voir quelques ossements réunis dans une espèce de boîte carrée taillée dans la pierre elle-même. » Ce cercueil est donc de l'époque carlovingienne et a remplacé la bière où fut déposé le corps du fondateur de l'abbaye.

IV.

CERCUEILS DE L'ÉPOQUE CAPÉTIENNE

Les cercueils sont faits de morceaux de pierre juxtaposés, ordinairement fixés à l'aide de mortier. Il n'y a jamais de dalle pour servir de fond ; le corps repose sur le sol même. Les pierres des côtés sont dressées sur champ, ou les parois sont composées de moellons ; des pierres, mises à plat, forment le couvercle. Il n'y a strictement que la place du corps ; un emboîtement carré à été pratiqué pour la tête. Le plus souvent, comme aux deux époques précédentes, le tombeau est moins large au pied qu'à la partie antérieure (1).

J'ai déjà signalé les croix dites d'absolution, qu'on trouve fréquemment dans les tombeaux de ce genre. On y gravait une formule d'absolution en faveur du mort ; celui-ci même était nommé dans le texte de l'inscription. La croix était de forme latine ou grecque, souvent pattée ; elle était faite de bois, de plomb, quelquefois d'argent et se mettait sur la poitrine du défunt. En 1142, après la mort d'Abailard, Héloïse, abbesse du Paraclet, demanda à Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, une formule d'absolution, afin de la déposer dans sa tombe, ce qui fut accompli (2).

J'ai montré précédemment, par l'exemple du cercueil de la duchesse de Bretagne, femme d'Allain Fergent, que le tombeau

(1) Abbé Cochet, *Not. sur les Sépult. chrét. de Saint-Ouen*, p. 9.
(2) P. Lacroix, *Vie milit. et relig.*, etc., p. 509, 510.

en maçonnerie ou de moellons juxtaposés était employé vers la fin du XIe siècle. Un document écrit nous apprend que l'usage en subsistait encore dans les dernières années du XIIIe. Nicolas Gellant, évêque d'Angers, mort en 1290, fut enterré « in sarcophago de tuffello de variis peciis composito (1). »

On n'a jamais trouvé un seul vase dans ces cercueils, non plus que dans ceux de la période carlovingienne ; il s'en rencontre, mais rarement, autour d'eux. Il faut en conclure que, aux XIe et XIIe siècles, l'usage des vases funéraires pour l'eau bénite et l'encens n'était pas encore rétabli, ou, du moins, qu'on ne jetait pas dans la tombe les vases destinés à ce service (2).

Au XIIe et au XIIIe siècle, les bras sont posés ordinairement sur la poitrine ; les avant-bras se croisent et les mains touchent les coudes. Parfois, les mains sont jointes. Antérieurement, et, en particulier au VIIe siècle, elles étaient placées dans la région de l'abdomen (3).

Parmi les objets mobiliers recueillis dans ces cercueils, on ne peut guère citer que les boucles de fer provenant de ceintures et les bottines ou chaussures de cuir rencontrées très fréquemment aux pieds des défunts, surtout des moines et des ecclésiastiques qui s'inhumaient tout habillés. Chez nos ancêtres, les chaussures signifiaient que l'on était préparé au jugement de Dieu. C'est la raison qu'en donnent des liturgistes du XIIe et du XIIIe siècles : « (Mortui) habeant et soleas in pedibus qua significent ita se paratos esse ad judicium... Et, ut quidam dicunt, debent habere caligas circa tibias ut per hoc ipsos esse paratos ad judicium representetur (4). »

A côté de ces sarcophages, on rencontre quelquefois des cercueils monolithes ayant tous les caractères des tombeaux du VIe au XIe siècle. Ces derniers, découverts par les fossoyeurs du XIIe, ont été utilisés par eux pour des personnages de leur temps.

Deux signes le démontrent. A défaut des couvercles primitifs, on employait des pierres plates juxtaposées, suivant l'usage de l'époque : nous en avons un exemple dans l'un des cercueils

(1) D. Luc d'Achery, *Spicilège*, t. X, p. 251, *apud* abbé Cochet, *loc. cit.*, p. 16.

(2) Abbé Cochet, *loc. cit.*, p. 16, 17, 21.

(3) Abbé Cochet, *loc. cit.*, p. 17, 21.

(4) Durandus, *Rationale divinorum offic.*, lib. XII, c. 35.

carlovingiens de Quibéron. De plus, comme on faisait des réceptacles pour la tête et que les auges mérovingiennes n'en avaient point, on y suppléait en plaçant deux chantiers de pierre, ce qui équivalait à une entaille pratiquée dans le monolithe.

Plusieurs cercueils du type capétien ont été découverts à Saint-Clément, en Quibéron.

Parmi ces bières, les unes offraient tous les caractères indiqués : parois faites de plusieurs pierres unies au mortier, largeur moindre au pied qu'à la partie supérieure, emboîtement carré ; ce sont les plus anciennes du genre. D'autres, sans cellule évidée, sont plus larges à une extrémité qu'à l'autre ; elles n'appartiennent plus que par deux caractères au type capétien. Enfin, quelques-unes, sans emboîtement, ont la même largeur dans toutes leurs parties ; elles doivent remonter aux derniers temps de l'usage des cercueils de pierre.

La plupart de ces tombeaux ne renfermaient qu'un seul squelette. Tous avaient la même orientation : les pieds à l'est et la tête à l'ouest. Durandus ou Guillaume Durand, le liturgiste que j'ai déjà cité, donne de cette position dans le cercueil cette raison mystique, que « le mort semble ainsi prier et être prêt à se lever aux premiers rayons du soleil. »

Une bière, qu'il faut rattacher au type capétien, a été trouvée, en 1876, près des restes de l'ancienne chapelle de Triec, en Guidel. Dans ce tombeau, plus large aux épaules qu'à l'extrémité inférieure, chacune des parois est faite de deux dalles posées sur champ ; d'autres dalles plates servent de couverture. L'emboîtement, au lieu d'être carré, est triangulaire : deux pierres, mises sur champ et disposées obliquement par rapport à celles qui composent les côtés, déterminent l'espace où reposait la tête. Cette forme de logette est remarquable ; c'est peut-être le seul exemple qui en ait encore été signalé. Le squelette était étendu sur le sol, la tête à l'ouest, les bras placés longitudinalement. Avec les ossements, il n'a été trouvé que des tenailles de fer fortement oxydées.

M. l'abbé Kersaho, recteur de Locoal-Mendon, et M. l'abbé Luco, tous les deux membres de la Société polymathique du

Morbihan, ont opéré des fouilles, le 25 et le 26 juillet 1878, dans le vieux chœur de l'église de Locoal, au lieu indiqué par la tradition du pays et des documents anciens comme étant celui de la sépulture de saint Goal.

A la profondeur de $1^m 25$, on a découvert une tombe maçonnée en pierres ordinaires, remplie de terre et enduite, à l'intérieur, d'une couche de chaux ; deux grandes pierres plates en formaient le dallage. — Ce tombeau paraît appartenir au genre capétien. Il ne peut, en tout cas, être la bière, au moins primitive de saint Goal, qui vivait au VIIe siècle.

Dans le courant de l'été de 1880, M. l'abbé Rio, recteur de Saint-Gildas de Rhuys, a fait creuser un fossé, profond d'un peu plus d'un mètre, autour de son église, en vue de travaux destinés à en écarter les eaux pluviales et l'humidité. On a trouvé plusieurs tombes monastiques, et l'on a remarqué qu'une petite cellule avait été ménagée pour chaque tête et que les bières étaient faites de plusieurs morceaux.

Cette étude sur les sarcophages nous conduit à la fin du XIIIe siècle ; il faut nous y arrêter. Au commencement du XIVe, les grands seigneurs sont déposés dans des cercueils de pierre tapissés de plomb ; mais, au temps de Charles V, le bois ou le plomb remplace absolument la pierre, même dans les sépultures de luxe (1).

On rencontre parfois des cercueils en plâtre moulé ; c'est une mode qui a pris naissance au IXe siècle et qui a duré jusqu'au XIVe. Ces bières sont grossièrement décorées, sur leurs côtés, d'ornements très primitifs, de cercles, de losanges, d'entrelacs, avec des emblêmes qui permettent de fixer l'époque approximativement ; ainsi, quand un cercueil de plâtre est orné de fleurs de lis, on est certain qu'il ne peut être antérieur au XIIIe siècle (2).

Enfin, on a découvert de grossiers sarcophages faits en ciment

(1) Abbé Cochet, *loc. cit.*, p. 6 ; — P. Lacroix, *loc. cit.*, p. 514.

(2) P. Lacroix, *loc. cit.*, p. 514.

dans lesquels les corps ont été déposés sans armes, sans vases, sans instruments d'aucune sorte; il est difficile d'assigner une date certaine à ces sépultures, qui pourraient être contemporaines des Carlovingiens (1).

Il suffira d'avoir seulement signalé ces deux derniers genres de tombeaux; je n'avais pas à m'en occuper dans ce mémoire sur *les Cercueils de pierre.*

L'Abbé EUZENOT.

(1) M. G. Millescamp, *Le cimetière de Caranda,* p. 7.

CONTES

ET CONTEURS BRETONS

TROISIÈME PARTIE

J'ai promis, dans la précédente étude (Congrès de Quintin), de dire quelques mots de l'influence possible des mythes étrangers, sur les contes des Bretons-Armoricains. Je voudrais tenir parole et, comme essai, je vais comparer, cette fois, les créations les plus typiques, les plus originales de notre pays, avec des figures similaires de l'Allemagne (1). Je veux parler des ***Korrigans,*** ces nains narquois et malins, qui ont, paraît-il, le privilège d'occuper même les savants.

Permettez-moi donc de vous citer, d'abord, à peu près textuellement, un conte des frères Grimm : ***Les Présents des Gnomes,*** Puis, quand vous aurez vu à l'œuvre, tour à tour, sur leur théâtre nocturne, ces petits acteurs et les nôtres, vous pourrez porter un jugement impartial.

Voici le conte allemand :

« Un tailleur et un forgeron voyageaient ensemble ; un soir, ils entendirent le bruit d'une musique extraordinaire, si charmante qu'ils oublièrent leur fatigue pour se diriger de ce côté.

La lune était levée... Ils virent une foule de petits hommes et de petites femmes qui dansaient en rond d'un air joyeux, en chantant d'une façon ravissante.

Au milieu, se tenait un vieillard plus grand que les autres, portant une barbe blanche et une robe de couleurs bariolées.

(1) J'ai déjà parlé des *Erdmanchen*, au Congrès de Landerneau.

Le vieillard fit signe aux deux compagnons d'entrer dans le cercle. Le forgeron entra sans hésiter. Il avait le dos un peu rond et il était hardi comme tous les bossus...

Le tailleur eut peur d'abord, mais il entra bientôt dans le cercle qui se referma, et les petits êtres se remirent à danser et à chanter en faisant des bonds prodigieux...

Puis le vieillard aiguisa un grand couteau, et se mit à raser les étrangers. Quand il eut fini, il leur montra un tas de charbons et leur fit signe d'en remplir leurs poches... »

— Veuillez me permettre d'abréger ce récit un peu monotone, pour arriver aux Fantômes *du cru,* si je puis dire. —

Les deux voyageurs, nantis de charbons s'en vont loger dans une auberge. A leur réveil, cheveux et barbe ont repoussé et leurs poches sont remplies non plus de charbon mais de lingots d'or... Le tailleur est content de son lot ; mais le soir, le forgeron, qui veut être plus riche encore, prend deux sacs et retourne à la colline.

Il retrouve les petites gens chantant, dansant et remplit de charbons ses sacs et ses poches... Puis il revient à l'auberge. Hélas ! à son réveil, plus d'or, pas un pauvre écu !

Rien que des charbons noirs.

« Pourtant, il ne connaissait pas encore tout son malheur et vit bientôt qu'à la bosse qu'il portait par derrière, s'en était jointe une autre par devant... »

Tel est le conte des frères Grimm. Voyons maintenant, pour le comparer à ce récit, celui des Korrigans, que nos conteurs savent mettre en scène, pour réveiller les fumeurs aux veillées de nos chaumières. Nos Korriks bas-Bretons sont autrement dramatiques que ces nains allemands, si compassés, si froids malgré « leur musique ravissante. » Un peu plus, et MM. Grimm les feraient danser le menuet, avec perruque et chapeau à trois cornes... Les nôtres ont servi de thème à bien des conteurs, dont le plus célèbre est M. E. Souvestre. J'ai eu aussi l'avantage de surprendre les secrets de ces nains lugubres, quoique je n'aie jamais dansé avec eux, je vous assure.

Nos *Korrigans,* — ici j'ouvre une parenthèse pour noter que, si les *Korrigans* sont des nains noirs et hideux, en revanche, Mesdames, les *Korriganes* sont des fées, naines aussi, mais

blondes et charmantes « dont la taille est aussi aérienne, aussi délicate, aussi diaphane que celle de la guêpe », selon la jolie peinture de M. de la Villemarqué.

Quoiqu'il en soit, nos *Korrigans* n'ont-ils pas eu l'honneur d'inspirer poëtes et compositeurs *parisiens*, lesquels (il faut bien le dire), nous ont un peu volé nos créations, sans dire *gare* et sans nous donner des billets d'entrée à l'*Opéra*, pour y voir danser nos *enfants*, dans le fameux ballet de la *Korrigane*. Ils les ont un peu trop civilisés et enjolivés, à notre gré ; MM. les Parisiens n'y regardent pas d'aussi près en fait de couleur locale.

Je pourrais mettre en regard du conte allemand, celui des *Korrils* de Plaudren (E. Souvestre) ou ceux de Bodilis ; mais ce serait un peu long... Je dirai seulement que nos Korrigans sont lugubres comme le vent d'hiver qui siffle sur les landes...

Voyez Mas, le bossu, le sonneur du Squiriou : aux sons de sa bombarde mystérieuse, la foule des nains arrive affolée. Elle tournoie sans cesse comme le tourbillon des mers. C'est un *cyclone* fantastique qui passe et repasse en hurlant :

« Lundi, mardi, mercredi... »

Mais notre bossu qui a de l'esprit, ajoute un couplet à la chanson des nains, en disant :

Jeudi, vendredi, samedi,
Et le dimanche aussi,
Mes amis.

Et voilà que les nains reconnaissants lui enlèvent sa bosse..

Ensuite, c'est Barbouiller, le tailleur aux cheveux rouges, qui entre en scène... Or, Barbouiller est amoureux et terriblement bègue, si bien que sa belle lui a répondu :

— Ecoute, Balibouzik, quand tu pourras me demander à mon père, sans t'arrêter au troisième mot, nous ferons la noce après.

Pour lors, le samedi suivant, notre bredouilleur (sur l'avis d'un méchant sorcier) s'en va, vers minuit, au carrefour hanté, pour danser avec les nains et faire un souhait.

Il veut naturellement demander aux nains un *louzou* pour aiguiser sa langue.

Le voilà rendu : la pluie ruisselle à torrents. Les nains arrivent, furieux d'être obligés de danser par ce temps affreux.

« Allons, jeudi, vendredi, samedi... »

A ton tour, vilain tailleur...

Et la ronde de tourner comme un moulin par un grand vent, avec des cris et des trépignements terribles.

Tout cela n'est pas fait pour délier la maudite langue du *bredouilleur*, dont les yeux sortent de la tête, sans qu'il puisse dire autre chose que :

« Et..., et..., puis, le *di* — le *di..., di..., di...* » Non, il ne peut sortir de là, ces malheureux *i* lui étranglent la gorge. Impossible de sauter par-dessus pour attraper le *manche*...

C'est pourquoi les nains lui font cadeau de la bosse qu'ils ont retirée à Mao, le sonneur... Et, après avoir pilé dessus, en sautant jusqu'au chant du coq, les Korrigans abandonnent notre *amoureux,* moulu, mourant dans la boue, bègue comme devant, et bossu pour le reste de ses jours...

Tels sont nos Korrigans armoricains. Ne doit-on pas reconnaître que les rapports qui semblent apparenter ces lugubres danseurs aux nains allemands, sont bien peu nombreux : soit qu'on les nomme Erdmanchen, aux couronnes de diamants, soit qu'on les appelle Gnomes avec MM. Grimm, qui en font des petits hommes et des petites dames, « dansant d'un air joyeux et chantant d'une façon ravissante. »

Il est vrai qu'il y a une bosse dans le récit breton, comme dans le conte allemand ; mais il ne faut pas perdre de vue que j'ai voulu surtout combattre (dans les deux premières parties de ce travail), cette idée impossible, selon moi, à savoir : que nos traditions, en général, sont venues de l'Asie.

D'ailleurs, il faut convenir que l'idée de la danse des nains est commune aux divers pays de l'Occident. Et, puisqu'on me l'affirme, je veux bien l'admettre pour l'Orient, où nous voyons surtout des nains doués d'une force prodigieuse, des *derviches-tourneurs* et des *faquirs* sanglants...

Mais, en vérité, qu'est-ce que tout cela prouve ? — Que tous les peuples primitifs ont eu leur jour de *genèse* intellectuelle (si j'ose m'exprimer ainsi) ; qu'ils ont tous eu, au berceau, un besoin intense de développer leur imagination ; de bercer leurs rêveries solitaires par des créations fantastiques, filles de la naïveté populaire.

Oui, tous les peuples, à l'origine, ont chanté, ont rêvé, ont

conté : et chacun l'a fait selon l'inspiration de son caractère et la couleur de son ciel.

Mais enfin, pourquoi retrouvons-nous ces singuliers nains, sous des latitudes différentes, tournant dans leur cercle magique? Voilà une dernière objection.

Elle ne me semble pas très grave. Tous les penseurs, en tout pays, ont aimé à suivre, avec admiration, sur le ciel constellé, le cours circulaire des astres. C'est pourquoi on peut retrouver partout les danses labyrinthiques et circulaires, imitation toute religieuse, à l'origine, du cours mystérieux des corps célestes (1).

Les Fantômes nocturnes qui nous occupent ont donc pu avoir, dans chaque pays, une origine naturelle et privative. Dès lors, ils ont revêtu des formes en rapport avec les lieux, les temps et le caractère primitif de ceux qui croyaient les apercevoir dans l'ombre des nuits : tantôt nains bruyants ou esprits *frappeurs*, errant sur l'aile des tempêtes ; tantôt génies terribles ou géants démesurés surgissant aux yeux troublés par la peur...

Je n'insisterai pas davantage. Assez de spectres comme cela ; et pour terminer mon plaidoyer en faveur de la Bretagne *conteuse-populaire*, je vous raconterai, ce soir, une vieille histoire bretonne, où il n'y a ni nains, ni géants, mais des bretons, de vrais bretons.

---

(1) E. Souvestre, *Derniers Bretons*.

LA CLEF MERVEILLEUSE

OU

Le Bedeau qui a perdu son Recteur

NOUVEAU CONTE BRETON

Récit du Bedeau de Gourin.

On dit que le temps des revenants, des vrais revenants est passé sans retour. On a pourtant vu plus d'une fois des exemples du contraire ; et peut-être en pourrais-je citer de très modernes..., mais je préfère vous raconter l'histoire d'un bon recteur qui avait perdu la clef de son église et la tête, hélas, en même temps...

Pour remplir ce programme, sans manquer de respect à ce digne ecclésiastique (et que l'on veuille bien croire que je suis loin de la moindre intention irrespectueuse), je laisserai, si vous le voulez, la parole à maître Job, bedeau de Gourin, il y a une vingtaine d'années ; on l'avait surnommé Job le prêcheur, et il avait vu des revenants plus d'une fois en sa vie...

I.

— Oui, mes enfants du Bon-Dieu, disait-il en feuilletant un vieux bréviaire, par imitation de son curé ; oui, mes chers *frères*, je veux dire mes amis, saint Fiacre est un des plus grands saints du paradis ; et l'on sait qu'après sa mort il revenait encore dire sa messe. Il revenait dans son église à minuit, la nuit des Morts.

Un bedeau invisible sonnait la cloche et répondait la messe ; et cela est si vrai, que le lendemain mon grand-père trouvait ouverte la porte de l'église...

Mais n'allons pas trop vite et revenons à notre premier point (disait sérieusement le bedeau prêcheur, dont je ne suis que l'interprète) : je dois savoir toute cette histoire, puisque je la tiens de mon grand-père, qui la tenait de son grand-oncle, le fameux Corentin lui-même, sonneur de cloches à Gourin du temps de M. Fiacre, *recteur* ou *curé* de la paroisse il y a deux cents ans pour le moins.

Pour lors, mes très chers frères, je veux dire mes chers amis, disait le brave homme, en se reprenant, procédons toujours avec patience dans la vie. La curiosité est un grand péché, mais la patience est une vertu : ne l'oubliez pas. *Bon.*

Il faut vous dire en passant que M. Fiacre avait le sommeil un peu lourd et l'oreille un peu dure. Cela ne l'empêchait pas d'être un saint homme ; à preuve qu'il ressemblait à un grand squelette, amaigri par les austérités.

Une nuit de novembre, dans ce triste mois où les trépassés demandent des prières de leurs voix lamentables, un paysan tout essoufflé et ruisselant comme un chêne sous la pluie, vint au presbytère chercher le recteur. Il était très pressé, car il s'agissait de donner l'extrême-onction à son vieux père qui se mourait.

C'était un samedi et il pouvait bien être onze heures du soir environ. Quoique fatigué d'avoir balayé l'église, creusé la fosse d'un *julot* et épousseté les saints, Corentin se leva promptement et monta l'escalier pour appeler le recteur. La porte était fermée en dedans et le pauvre bedeau avait beau crier :

« Monsieur Fiacre ! Monsieur Fiacre ! » Bah ! Rien n'y faisait. M. Fiacre ronflait quand même... Oui, je vous le dis, en vérité, et ne veux manquer de respect à la mémoire de ce digne homme, car on peut ronfler, n'est-il pas vrai ? sans commettre une grosse faute.

Le brave Corentin, mon grand-oncle, ne savait plus à quel saint se vouer, quand tout à coup une idée lumineuse, une idée de sonneur de cloches, lui passa par la tête. Il dégringola, quatre à quatre, faillit renverser le paysan qui attendait en bas, et sans dire gare, il prit sa course vers l'église, qui n'était qu'à

deux pas. Puis, il grimpa, tout d'une haleine, dans la tour, jusqu'à la chambre des cloches.

Là, il se pendit au battant de *Fantonik,* qui était la plus grosse, et se mit à sonner comme pour le premier son de la grand'-messe.

Cela fait, il descendit au plus vite et alla écouter à la porte du recteur.

M. Fiacre, réveillé en sursaut, arpentait sa chambre dans les ténèbres et criait :

« Corentin, Corentin, de la chandelle, pour l'amour de Dieu... Déjà le premier son de la grand'messe et il fait noir comme dans une citerne : c'est étonnant ! »

— Oui, c'est assez drôle, répondit Corentin ; ouvrez la porte et je vous expliquerai...

Porte ouverte, le recteur demanda s'il y avait une éclipse ou bien s'il était somnambule.

— Non, non, répliqua l'autre, en parlant fort : vous n'êtes pas somnambule, mais vous êtes diantrement sourd tout de même ; si bien que pour vous réveiller il m'a fallu mettre *la grosse* en branle. Ainsi, faites vite : c'est un moribond qui vous attend à une grande lieue d'ici.

On partit aussitôt à pied, sous la pluie et au milieu des ornières des chemins creux, qui ne sont pas des routes royales du côté de Gourin. M. Fiacre et mon grand-oncle, l'un portant l'autre, suivaient le paysan qui marchait comme le Juif-errant ; et, après une heure de marche, le paysan déclara qu'on était à peu près à moitié route.

Corentin, quoique bedeau et assez patient de son naturel, eut bonne envie de lui chercher querelle. Mais le bon M. Fiacre, tout occupé de ses prières, ayant trébuché et roulé dans la boue, l'opération du sauvetage coupa court à la querelle.

Enfin on arriva à la chaumière. Mais, en approchant, ils entendirent (sauf le recteur, vous comprenez), des cris et des gémissements... Le moribond venait de trépasser... *Bon.*

Ah ! mes chers amis, je renonce à vous raconter quel fut le désespoir du recteur. Il voulut prier auprès du corps et consoler les pauvres gens : mais rien ne pouvait lui arracher son idée fixe.

— Maudits soient mon sommeil et ma paresse, disait-il en

déchirant sa vieille soutane ; me voilà cause que cette âme est allée devant son Créateur, sans le secours de la religion !

Corentin avait beau employer son éloquence et lui citer même des textes de l'écriture pour l'apaiser : peine perdue ; et M. Fiacre, s'étant relevé, s'écria en brandissant la clef de la sacristie qu'il avait tirée de sa poche :

— Je fais vœu sur cette clef, de ne jamais dire la messe à Gourin, avant que le bon Dieu, par un signe de sa puissance et de sa miséricorde, ne m'ait pardonné mon péché ! ! !

— Mais, M. le curé, lui dit mon grand-oncle, en parlant haut, vous n'avez pas péché du tout. Ainsi, nous lisons dans l'écriture...

— Tais-toi, interrompit le recteur. Je sais mieux que toi apparemment ce que c'est qu'un péché, et tu ferais mieux de te taire que d'estropier l'Ecriture Sainte.

Le pauvre Corentin se tut comme de raison et ramena son recteur désespéré, couvert de boue, inondé de pluie, transi de froid.

Arrivés au presbytère, il essaya encore, par habitude, de sermonner son recteur, pour l'obliger à se mettre au lit, vu qu'il n'était guère que trois heures du matin. Mais le vieil entêté (je suis bien fâché de le dire), le vieil entêté déclara qu'il ne se coucherait plus dans un lit, avant d'avoir obtenu le pardon de sa faute.

Voilà une rude pénitence ! qu'en dites-vous ?

L'affaire se compliquait un peu plus que le *Pater noster*. Corentin, enroué d'avoir tant prêché pour rien, s'en alla s'allonger dans son taudis où il ne tarda pas à ronfler à son tour. *Bon.*

Il faisait presque jour quand Corentin se leva.

Il courut bien vite dans le dessein de réveiller M. Fiacre, et cette fois, il put entrer sans peine, car le recteur avait oublié de fermer sa porte ; ce qui étonna le bedeau. Aussi se mit-il à héler son maître de tous côtés d'une voix à réveiller les sourds, comme de juste.

Mais rien ne bougeait au fond de l'alcôve sombre. Corentin avança la chandelle pour mieux voir... Rien. Rien dans l'alcôve, rien dans le lit.

— Où diable peut-il avoir passé, se dit notre homme stupéfait... M. Fiacre ! M. Fiacre ! répondez : où êtes-vous ?

Bah! va-t-en voir : pas plus de recteur que dans le fonds du puits.

Corentin parcourut la maison en appelant, en grondant ou criant tour à tour :

— Monsieur le recteur! venez vite : il est temps que je sonne le premier son.

Et, en effet, à bout de patience, il alla sonner ses cloches, espérant qu'à cet appel le recteur paraîtrait d'un côté ou de l'autre.

Les trois sons furent sonnés avec fureur, tellement que les paroissiens, qui arrivaient par tous les chemins, se demandaient quel saint on allait fêter puisque les cloches sonnaient si fort.

Enfin, quand tout le monde fut entré dans l'église, voyant que le recteur ne se montrait pas, Corentin fut obligé de monter en chaire, vu que M. le vicaire se trouvait absent. *Bon.*

En vérité, je vous le dis, ce fut un beau moment pour lui quand du haut de la chaire, tout comme un vrai prédicateur, il s'écria par deux fois :

— Mes chers frères, le malheur est tombé sur nous : M. le recteur est parti, parti pour... pour aller à Rome... voir le Pape qui... qui veut le nommer évêque... *Allez en paix*, mes frères.

Il y en a même qui assurent que notre pieux bedeau donna sa bénédiction au peuple étonné.

Là-dessus, il descendit de la chaire, et les fidèles s'en allèrent en faisant mille et mille suppositions sur cet étrange événement.

La plupart supposèrent que la tête avait tourné aussi bien au recteur qu'à son bedeau.

Quand Corentin se trouva seul, il monta tristement dans le clocher ; il alla tour à tour à chacune des trois cloches, les regarda avec amour, les caressa tendrement, surtout *Fantonik,* et leur tint ce discours remarquable :

— O vous, cloches bénies que j'aime comme mes enfants ; cloches sans pareilles dans tout le canton ; saintes gardiennes de la paroisse, que nul autre que moi n'a mises en branle depuis trente ans *sonnés*... Apprenez que je vais vous quitter... — Ici Corentin commença à pleurer : — Votre digne maître et le mien, M. Fiacre, a disparu... — Redoublement de pleurs : — Il faut que je le retrouve mort ou vif et je fais vœu, sur vos battants chéris, de ne plus vous sonner... — Les larmes de Corentin

devenaient des sanglots : — Non, de ne plus vous sonner avant d'avoir retrouvé notre recteur qui vous aimait autant, presque autant que moi...

A ce moment de son discours le pauvre sonneur fut interrompu par ses gémissements. Alors il lança par la lucarne les cordes des cloches qu'il avait détachées tout en gémissant, et descendit.

Au bas de la tour, il ramassa une des cordes et l'enroula à sa ceinture ; Dieu seul savait pourquoi. *Bon.*

II.

Deux jours après, Corentin arrivait à Morlaix. Il était accompagné de son fils aîné, âgé de 14 ans, lequel était enfant de chœur et apprenti-fossoyeur, par une heureuse vocation de famille.

A force de s'informer, notre bedeau avait fini par apprendre que son recteur s'était dirigé par la route de *Montourlęz ;* puis on croyait que ce grand prêtre, reconnaissable à sa taille et à sa maigreur, avait dû prendre le chemin de Saint-Pol-de-Léon.

C'est pourquoi Corentin et son fils se rendirent sans se reposer à Saint-Pol. Ils entrèrent dans la cathédrale, firent deux ou trois fois le tour de la ville et parlèrent à de braves chanoines qui les prirent pour des fous. Mais personne n'avait vu M. Fiacre. Ils étaient désespérés. Corentin avait le cœur gros en pensant à ses cloches; quand, par bonheur, une vieille qui demeurait sur la route de Roscoff, leur apprit qu'elle avait vu la veille, sur le tard, passer un grand squelette tout noir et tout crotté...

— Bon ! c'est notre homme.

Et voilà Corentin au galop sur la route de Roscoff, courant si fort que son fils avait bien de la peine à le suivre.

— Vois-tu, Laouik, dit-il au jeune garçon, en s'arrêtant un peu pour souffler, si nous l'attrapons, faudra avoir de la ruse...

— Ah ! comme ça, répondit le petit, faudra avoir de la ruse.

— Oui. Tu vois bien ce bout de corde... c'est une corde bénite, puisque c'est celle de ma pauvre *Fantonik.* Pour lors, pendant que je lui parlerai beau, tu lui passeras la corde adroitement, sans trop serrer, de peur... Tu comprends ; et de cette manière le cher recteur ne pourra nous échapper. Ah ! ah ! ! !

Voilà une fameuse idée, n'est-il pas vrai? Oui, voilà une drôle de rubrique pour prendre un recteur... N'importe : c'est comme cela que Corentin voulait agir... par prudence. *Bon.*

Enfin, ils arrivèrent à Roscoff et de là sur le port. Une forte chaloupe à la voile venait de partir et filait vent arrière.

— Par mes cloches! s'écria Corentin, regarde, Laouik : ne vois-tu pas, debout dans la chaloupe, un grand bonhomme noir?

— Si fait, père, je le vois.

— C'est lui, c'est lui, reprit le sonneur. Ohé! M. Fiacre, M. Fiacre, arrêtez pour l'amour de Dieu.

Bah! la chaloupe filait toujours comme un goëland à la voile. Que faire? que dire? Qu'imaginer? Comment persuader un tel sourd? Corentin se remit à crier de plus belle :

— Ohé! patron, arrêtez... vous avez pris à bord un pauvre insensé! Revenez, revenez : ce recteur n'a plus sa tête.

Juste ciel! le malheureux bedeau criait ainsi de toutes ses forces que son maître était fou. C'était bien plutôt lui qui l'était en ce moment, à moins qu'ils ne le fussent tous deux. *Bon.*

Cinq minutes après on ne voyait plus cette chaloupe de malheur. Nos deux coureurs se mouraient de fatigue et de faim.

Justement, tout auprès, contre un rocher, des matelots faisaient cuire la *cotriate*. Ça sentait bon la soupe aux poissons. Corentin dit pour l'instant *Adieu-vat* à son recteur; puis, s'approchant des matelots, il leur montra une pièce de six réales et demanda part pour lui et pour Laouik.

Là-dessus, on se mit à dîner et les mâchoires eurent de l'occupation pendant un quart-d'heure. On raconta, tout en dînant, que la veille au soir, il était arrivé un grand bonhomme, en soutane, sans chapeau, maigre à faire peur; qu'il voulait partir de suite pour l'Angleterre; mais que, faute de barque, il avait dû se résigner à attendre au lendemain et qu'il avait passé la nuit à errer sur les grèves; vu qu'ils avaient compagnie, les matelots offrirent ensuite d'apprêter une belle dorade, pêchée le matin même à trente brasses de la jetée. On se mit à la dépecer. Mais quand le couteau rencontra la grosse arête, impossible de la couper. Ce n'était pas étonnant, car le poisson avait un gros morceau de fer dans le ventre.

Dieu du ciel! Qu'est-ce qui reprend à Corentin, à la vue du morceau de fer? le voilà qui se met à crier :

— Donnez, donnez, mes amis, je la reconnais ; c'est bien elle : c'est la clef de notre sacristie. Voyez plutôt, il y a dessus, gravé en moulées : *Gourin*, Gourin ! ! ! *Benedicamus Domino.* Dieu soit loué, mes frères ; nous sommes sauvés : sauvé M. le recteur, sauvés, moi et mes cloches !...

Cette fois, on le prit, tout de bon, pour un vrai fou ; d'autant plus qu'il voulait un bateau, à la minute, pour filer en Angleterre, rien que ça, à la suite de son recteur.

Les autres, quoique assez étonnés naturellement, mangèrent la dorade à leur dessert, et laissèrent le brave homme chanter les vêpres à son aise, tout en lui promettant une chaloupe pour endemain matin. *Bon.*

III.

Inutile de vous raconter la traversée en détail. Enfin, après avoir manqué de servir de souper aux congres, nos voyageurs atteignirent les côtes de l'Angleterre. Il faut vous dire que leur chaloupe, légère et bien voilée, avait filé comme un oiseau, malgré le gros temps ; si bien qu'en mettant le pied sur la grève, le petit Laouik, qui avait de bons yeux, aperçut au loin comme un spectre à genoux sur le haut d'un rocher.

— Le voilà, le voilà ! s'écria le fossoyeur en herbe ; c'est lui-même, voyez : le vent fait voler sa soutane. Je le reconnais : courons vite.

Trois minutes après, le pauvre fugitif se débattait inutilement entre les bras de ses bedeaux, père et fils. Corentin, dit-on, le serra si fort sur son cœur, qu'il fut inutile d'employer la corde de *Fantonik.* Mais le recteur continuait à se débattre et ne voulait pas entendre raison à propos de son retour... Enfin, Corentin finit par où il aurait dû commencer : il tira la grosse clef de sa poche et la mit poliment sous le nez du bon prêtre, qui en fut réellement épouvanté.

— Comment, dit-il, c'est impossible ! Il y a dû démon là-dessous. Je l'ai jetée l'autre soir dans la mer. Laissez-moi ! laissez-moi ! ! !

— Calmez-vous, M. le recteur, reprit Corentin en parlant fort : le bon Dieu, c'est-à-dire une dorade l'a repêchée, et nous l'avons trouvée en la mangeant.

— Quoi, vous l'avez mangée?

— Oui, non, c'est-à-dire, n'importe ; c'est votre clef, à preuve qu'il y a écrit dessus *Gourin* en moulées.

Pour lors, le vieux recteur mit ses lunettes et après avoir lu la preuve que son péché (si péché il y eut) lui était pardonné, il tomba à genoux en serrant la précieuse clef sur sa poitrine. Finalement on reprit la route du pays, à pied et en bateau, par terre et par mer ; et une fois arrivés, Corentin eut une rude besogne avec la soutane crottée de son recteur, sans compter le joli carillon de *Fantonik* et des autres cloches dans la tour de Gourin.

Il y en a qui disent, mes frères, ajoutait en finissant maître Job, qu'un jour saint Pierre ayant égaré sa clef, se trouvait fort en peine pour la remplacer, lorsqu'il entendit parler des aventures de M. Fiacre. Alors saint Pierre vint voir le bon recteur et lui emprunta sa fameuse clef, laquelle sert, depuis ce temps, à ouvrir la porte du paradis.

Quel honneur pour la Bretagne ! Et c'est pourquoi les Bretons en général et ceux de Gourin (et de Redon, je l'espère), en particulier, entrent si facilement dans le Ciel...

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

ET

LA ROYAUTÉ

(1765-1770)

PROCÈS LA CHALOTAIS

PAR M. L'ABBÉ BOSSARD

Les anciens Parlements avaient pour but de rendre la justice : ils tenaient à peu près lieu de ce que nous appelons aujourd'hui les cours d'appel. Cependant, ils avaient en outre une attribution beaucoup plus étendue : la politique, l'administration et même la législation étaient à la fois de leur ressort. Celui de Bretagne surtout pouvait en quelque sorte contrebalancer l'autorité royale ; car, d'après le contrat d'union à la France, il avait avec les Etats le droit d'opposition à la levée des impôts. Ce fut une des principales causes de ces luttes perpétuelles qu'il eut à soutenir contre le gouvernement ; sa démission en 1765 est une des plus graves extrémités à laquelle il en soit venu.

C'est ce fait historique, avec toutes les circonstances qui l'ont accompagné, que dans cette étude nous nous proposons de mettre sous les yeux du lecteur. Certes, nous n'avons pas la prétention de faire une œuvre d'art : nous connaissons trop notre insuffisance ; nous voulons seulement faire sortir de l'oubli un des nombreux épisodes aussi dramatiques qu'intéressants de

notre histoire de Bretagne jusqu'ici, hélas, trop peu connue. Ne ferions-nous qu'indiquer les sources où pourrait puiser un historien plus habile qui se proposerait un jour de raconter les luttes héroïques des derniers temps de l'indépendance bretonne, notre ambition serait satisfaite outre mesure.

I.

DÉMISSION DU PARLEMENT

La France ruinée par les suites désastreuses de la guerre de Sept Ans, avait besoin de refaire son trésor ; il fallut donc augmenter les impôts. Déjà les Etats de Bretagne, à la tenue de 1762, avaient refusé une nouvelle imposition de deux vingtièmes, c'est-à-dire, deux sous par livre : le duc d'Aiguillon, Commandant de la province, ne parvint à la faire enregistrer qu'en y mettant, à vrai dire, plus d'habileté que de loyauté. L'opposition venait surtout de la noblesse. Alors le Commandant, pour mettre fin à toute difficulté, entre à l'assemblée et fait enregistrer par commandement formel de Sa Majesté un ordre royal du 12 octobre portant que désormais toute résolution, même en matière d'impôts, serait prise à la majorité de deux ordres sur trois. C'était déchirer du même coup l'antique Constitution bretonne qui demandait l'unanimité. Peu importe, la manœuvre réussit à merveille : l'Eglise et le Tiers, plus dévoués au gouvernement, concédèrent tout à l'heure le nouvel impôt. La noblesse, unanime dans sa résistance, ne put pas même obtenir l'enregistrement de son opposition ; mais en se séparant elle jeta sur le Parlement de Bretagne un regard de confiance.

Il y avait alors dans le sein du Parlement un homme dont le nom va se trouver mêlé à toutes ces luttes, dernier et suprême effort que va faire la Bretagne pour la défense de son antique Constitution. Avant de raconter ces événements remarquables, nous devons le faire connaître, car sur lui seul repose à peu près

toute l'histoire de ce temps. Déjà sans doute vous l'avez prévu, nous voulons parler du procureur général Louis-René de Caradeuc de la Chalotais.

La famille de la Chalotais, quoiqu'en aient dit ses détracteurs, était noble d'ancienne extraction. Le nom de Caradeuc vient d'une terre que ses descendants possèdent encore à côté de Bécherel (1) et qui fut érigée en marquisat par Louis XVI ; celui de la Chalotais, d'une petite résidence de campagne, située dans la paroisse de Cesson près Rennes et que les ancêtres de la famille ont habitée vers le XVIe siècle. Aujourd'hui on l'appelle encore la Chalotais : elle appartient au docteur Aubrée.

Né au commencement du XVIIIe siècle, grâce à sa naissance, à sa fortune et à ses talents, Louis-René était à 27 ans avocat général auprès du Parlement. En 1751, par suite de la démission de M. Charles Huchet de la Bédoyère, il devenait Procureur général auprès de la même cour. Dans ces deux postes il fit preuve de talents remarquables. Un écrit qu'il composa en 1754 sur la liberté commerciale attira pour la première fois sur lui l'attention publique. Mais là ne se bornaient pas ses aspirations et ses vues : son ambition lui avait fait apercevoir des sommets plus élevés ; pour y parvenir il ne négligera aucun moyen.

En 1761 le Parlement déclara la Compagnie de Jésus une société dangereuse et arrêta d'en examiner les constitutions. C'est alors que la Chalotais fit son fameux compte-rendu dont la composition demanda trois mois et la lecture six jours. Nous ne nous proposons pas ici de juger cette question, encore brûlante aujourd'hui : nous regrettons seulement que M. de la Chalotais, un esprit si noble, se soit fourvoyé dans cette affaire et que de sa prison comme du fond de l'exil il n'ait pas protesté, lorsqu'à tout prix on voulait le faire passer comme une victime de la vengeance des Jésuites. Ce qui prouve que les génies ont aussi leurs travers. Certes, les Jésuites lui avaient pardonné depuis longtemps et tous ne pouvaient que l'approuver dans cette lutte héroïque qu'il soutint pour la défense des droits de la Bretagne et qui fut l'unique cause de ses malheurs.

Le Parlement était loin d'être opposé aux idées de résistance de la Noblesse des Etats. Les magistrats bretons se sentaient

(1) Chef-lieu de canton du département d'Ille-et-Vilaine.

excités et par cette opposition qui remuait leur patriotisme jusqu'au fond de leur âme et par cette bataille que sur tous les points du territoire français les autres classes du Parlement livraient à la monarchie absolue. L'année 1763 fut remplie par ces sortes de luttes qui sapaient par la base l'ancien régime : les Parlements de Grenoble, de Pau, de Toulouse, renchérissant sur celui de Paris, osèrent aller jusqu'à traduire à leur barre, pour les juger, les gouverneurs de Province. Celui de Rennes ne resta pas en arrière. Dès les premiers mois de l'année 1763, en pleine séance et encouragé par une nombreuse assistance, il rédigeait des remontrances où il dénonçait les abus graves et nombreux introduits dans l'administration de la province et le despotisme du duc d'Aiguillon, alors commandant des troupes en Bretagne. Aussi ce dernier, de retour à Rennes, témoigna-t-il un vif sentiment de colère lorsqu'il apprit cette démarche ; il ne put s'empêcher d'en faire d'amers reproches aux magistrats venus selon la coutume pour le complimenter. Ceux-ci, revenus en séance, provoquèrent un arrêté de blâme (1) contre le Commandant : le premier Président de la Briffe d'Amilly fut chargé de lui faire savoir combien sa conduite les avait offensés. Le duc d'Aiguillon répondit qu'il tenait trop à l'estime du Parlement pour ne pas être affecté des suppositions qu'on voulait lui prêter ; que s'il avait agi ainsi, c'est qu'il ne pouvait pas supporter plus longtemps de pareilles imputations ; et que pour se justifier il n'avait pas cru devoir attendre une autre circonstance. Sur ces explications la Cour (1) arrêta qu'il n'y avait pas lieu à délibérer.

Le duc fit ainsi des excuses apparentes et la Cour les reçut de même ; mais déjà l'on pouvait voir que les rapports entre les deux puissances étaient bien tendus et que bientôt ils devaient se rompre.

Au fond du cœur le duc d'Aiguillon en attribuait tout le tort au procureur général la Chalotais, dont personnellement il avait à se plaindre ; il ne craignait même pas de l'accuser ouvertement (3). En effet, à des rapports longtemps empreints de

(1) Registres secrets du Parlement : arrêt du 8 février 1764.

(2) Quand nous disons simplement la Cour, nous voulons parler du Parlement qu'on appelait indifféremment Cour, Compagnie, Parlement.

(3) Journal du duc d'Aiguillon.

confiance avait succédé entre le Commandant et le Procureur général une grande froideur. M. de la Chalotais, devenu célèbre par son fameux compte-rendu contre les Jésuites, s'était par suite acquis la faveur du duc de Choiseul et de Mme de Pompadour, près desquels le Commandant l'accusait de le desservir secrètement. Quoiqu'il en soit, le Procureur général, chargé à la suite de la tenue des Etats de 1762 de poursuivre certains pamphlets secrets où la réputation de M. d'Aiguillon était fort attaquée, fit peu d'efforts devant le Parlement pour obtenir leur condamnation ; aussi n'y réussit-il pas. Certains conseillers osèrent même dire qu'ils seraient fiers d'avoir composé ces écrits qu'on leur demandait de condamner (1).

Tous ces griefs, on le conçoit facilement, n'étaient pas propres à renouer des relations amicales entre les deux puissances.

Sur ces entrefaites arriva la célèbre déclaration de Laverdy, contrôleur général, relative à la réforme des finances du royaume. Le 5 juin 1764 le Parlement fut appelé à délibérer sur cet acte gouvernemental. Le roi demandait à tous ses Parlements, chambres des Comptes et Cours des Aides, un mémoire rédigé suivant les vues des magistrats, lui proposant les moyens efficaces d'améliorer ses finances et de rendre les impôts moins onéreux pour ses sujets.

La Cour arrête l'enregistrement de cette déclaration à condition toutefois qu'il ne soit en rien préjudicié aux droits, franchises et libertés de la province. De plus elle demande qu'on ne prolonge pas au-delà de dix ans après la publication de la paix actuelle la levée du premier vingtième ; que les autres vingtièmes, déjà trop onéreux, ne soient augmentés sous aucun prétexte, et que si l'abonnement (2) cesse, ils soient perçus sur les rôles actuels qui ne doivent pas être augmentés, à peine contre les contrevenants d'être poursuivis extraordinairement ; que ces vingtièmes soient diminués ; que le cadastre général de tous les biens fonds ne soit dressé que si cela ne déroge en rien aux

(1) *Etats de Bretagne,* par le comte de Carné.

(2) On appelait abonnement une somme déterminée que les Etats s'obligeaient à payer au roi pour une imposition quelconque, en se réservant de percevoir eux-mêmes cette imposition en dehors de l'action du gouvernement.

droits particuliers et aux franchises de la province. En outre, la cour arrête qu'une commission sera nommée pour dresser un mémoire sur les différentes impositions, sur le moyen de les perfectionner et de les simplifier, de reconnaître et de réprimer les abus qui se sont introduits successivement dans leur perception, et de les rendre moins onéreuses pour les sujets; que le roi sera supplié de faire verser dans la caisse d'amortissement le surplus du second vingtième et des deux sous par livre du dixième (1) après les arrérages payés, de mettre fin à la perception des cinquième et sixième sous par livre (2); de considérer que la capitation est montée à un taux excessif pour la province, que les corvées ruinent et écrasent le laboureur; qu'elles sont devenues insupportables en Bretagne par la multitude de routes ouvertes, par les ordres violents qui arrachent le laboureur à la culture et à la récolte; que les frais de milice et de gardes des côtes en temps de paix sont intolérables; que les communautés de ville voient leurs ressources ruinées sous prétexte d'embellissements; qu'une pareille situation tarit toutes les sources du commerce dans la province... Le roi est donc supplié d'y mettre un terme en bannissant pour jamais tous les coups d'autorité; en laissant son Parlement armé du glaive de la justice user de son droit de frapper les coupables de despotisme *tel qu'il soit*, et en rendant aux Etats leur ancienne constitution déchirée par l'acte du 12 octobre 1762.

Telle est, en résumé, la réponse du Parlement à la déclaration de Laverdy. Le même jour était nommée la commission chargée de dresser le mémoire: elle se composait des présidents de chaque chambre; des présidents des deux chambres des enquêtes; de MM. du Pont, Charette de la Gascherie, Picquet de Montreuil et de Guerry, conseillers; de MM. Euzenou de Kersalaün, du Boisbaudry, de Poulpiquet de Boispéan, conseillers aux enquêtes; de MM. Collin, président aux requêtes, et Ravenel, conseiller.

On le voit, le Commandant de la province était directement visé dans cette réponse. Trois chefs d'accusation pesaient avant

(1) Impôts établis avant la tenue des Etats de 1762.

(2) Ce sont les vingtièmes qui furent demandés aux Etats et refusés par la noblesse.

tout sur sa tête : les dépenses exagérées de casernement et d'étapes, l'embellissement des villes et les corvées nécessitées par l'ouverture de routes nombreuses. Nous n'entreprendrons pas de discuter ces griefs; nous craindrions les longueurs. Disons seulement que le premier pouvait être fondé, parce que le duc d'Aiguillon avait fait augmenter, au détriment de la constitution bretonne, les troupes de la province; qu'il ne méritait pas le second, vu qu'il avait souvent combattu ce projet dans des lettres particulières ; quant au troisième, c'est-à-dire, à l'ouverture des routes, personne aujourd'hui ne saurait lui reprocher cette entreprise : toutefois les moyens souvent violents dont il usa expliquent suffisamment ce concert de haine dont le nom seul du duc d'Aiguillon réveille encore le souvenir.

L'acte du 5 juin fit sensation en Bretagne. En vain le Commandant essaya-t-il de se justifier ; les dénonciations suivirent leur cours et bientôt fut changée l'opinion publique qui lui était d'abord favorable.

L'effet ne fut pas moins grand à la cour de Versailles. Les ministres, très irrités, jurèrent de ne pas céder devant le Parlement de Bretagne, dont les actes avaient d'autant plus de retentissement que la notabilité de son procureur général était plus connue. En conséquence, le 22 juin le roi enjoignait à un président et à trois conseillers de se rendre près de lui pour l'entendre expliquer ses volontés sur la déclaration du 21 novembre 1763 et sur son enregistrement en son Parlement de Bretagne. Le président de Robien, MM. Charette de la Gascherie, Euzenou de Kersalaün et Picquet de Montreuil furent désignés pour se rendre auprès de Sa Majesté. M. de la Chalotais, mandé personnellement, se rendit à la cour royale avec ces messieurs.

Le roi les reçut à Compiègne, il leur reprocha vivement leur désobéissance et leur infidélité. L'œuvre de son ministre Laverdy était une œuvre de conciliation ; il ne comprenait donc pas qu'on pût y mettre des restrictions. Cependant cette audience fut insignifiante quant aux résultats; elle ne répondit nullement à l'attente très excitée des esprits. Louis XV, en effet, ne désespérant pas encore de voir réussir ses projets, affecta une certaine bienveillance ; il renvoya les députés en leur disant : « Retournez sans délai dire à mon Parlement que je veux que cette affaire n'ait aucune suite. » Mais retenant M. de la Chalotais il

lui dit particulièrement : « *Changez de conduite, ou vous vous en repentirez, c'est moi qui vous le dis* (1). »

De retour à Rennes les députés rendent compte de leur mission aux chambres assemblées. Les magistrats se montrent pénétrés d'une vive douleur en apprenant que le roi a pu douter un instant de leur fidélité ; mais, trouvant que les ordres de Sa Majesté sont empreints d'imputations flétrissantes, ils arrêtent de nouvelles remontrances.

L'arrêt du 5 juin n'avait pour but que de mettre sous les yeux du roi la misère de son peuple accablé sous le poids des corvées de plus en plus multipliées, malgré toutes les promesses de les diminuer qu'on avait faites, et de réclamer la constitution primitive de la province ; or un monarque, père de ses sujets, si digne du titre de « bien-aimé » pouvait-il s'opposer à un droit sacré que tous les deux ans il s'oblige à observer en présence des Etats assemblés (2)?

Au fond les magistrats s'apercevaient parfaitement des agissements secrets du duc d'Aiguillon, qui seul, à leurs yeux, pouvait empêcher le roi de leur rendre justice. Aussi les rapports, déjà tendus depuis longtemps, furent-ils rompus du même coup. Ce jour, fut pris contre le Commandant un arrêté de *scission* à peu près conçu en ces termes : « Aucun des membres de la Cour n'ira visiter le sieur duc d'Aiguillon excepté ceux qui pourraient y être obligés pour traiter les affaires publiques, ou pour leurs affaires particulières, et ils devront d'abord en informer la Cour (3). »

Le sort en est jeté : la guerre est déclarée entre le Parlement et l'administration ; tous les deux vont en quelque sorte y succomber.

Dès les premiers jours du mois d'août, la compagnie nomme une députation pour aller présenter au roi ses humbles remontrances ; mais défense expresse est faite aux députés d'engager des négociations avec les ministres : si on leur fait des propositions, ils devront, avant d'accepter, en informer la Cour qui leur donnera ses ordres.

(1) Journal du duc d'Aiguillon.

(2) Registres secrets du Parlement. Arrêt du 16 juillet 1764.

(3) Idem.

Louis XV refuse d'abord la députation; puis enfin il la reçoit le 26 août à Versailles. Pendant ce temps le Parlement avait suspendu ses séances; mais le 11 août arrivaient des lettres patentes qui lui ordonnaient de continuer jusqu'au 7 septembre tant pour les audiences que pour le rapport des procès (1).

Revenu à Rennes, M. de Robien fait au Parlement le récit de sa mission. Sa Majesté s'était montrée très mécontente de cette nouvelle démarche: son Parlement connaissait ses ordres, pourquoi ne les exécutait-il pas? Deux des membres de la députation, MM. Euzenou de Kersalaün et Picquet de Montreuil eurent une conférence intime avec le chancelier de Maupeou; avant de revenir ils reçurent du roi lui-même la défense d'en rendre compte à la Cour. A peine sont-ils arrivés que le Parlement leur fait un devoir de révéler devant les chambres assemblées tout ce qu'ils ont appris (2).

A notre grand regret nous ne connaissons pas l'objet de cette conversation intime; nous croyons pourtant qu'il eût bien éclairé la suite de notre récit. Quoiqu'il en soit, quelques jours après, MM. Charette de la Gascherie, Picquet de Montreuil et Euzenou de Kersalaün sont mandés à la suite du roi. Ils se rendent aussitôt à Versailles; mais à peine arrivés, sur les ordres d'un simple secrétaire d'Etat, ils sont relégués à Sens (3). En vain sollicitent-ils pendant deux mois une audience pour se justifier; ils apprennent seulement par le même secrétaire d'Etat « que leur mandat est un mandat de rigueur et que pour eux il ne peut être question de justification (4). »

Quel était donc le crime de ces magistrats? M. de la Gascherie, chargé par ses collègues de faire une enquête sur l'administration de la province, en avait ouvertement dévoilé les vices; il la considérait comme nuisible à la Bretagne ou tout au moins dangereuse. Alors le duc d'Aiguillon, mécontent de cette ingérence du Parlement dans ses affaires, présente M. de la Gascherie « comme excitant des divisions parmi les sujets du roi » et aussitôt il est mandé. Les deux autres magistrats, membres de la

(1) Registres secrets du Parlement. Arrêt du 16 août 1764.

(2) Id. Id. 3 septembre 1764.

(3) Remontrances du 17 juin 1765. Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 1778 et sq.

(4) Idem.

députation du mois d'août, n'avaient fait que rendre compte, sur l'ordre de la compagnie, mais contre la défense royale, de leur conférence secrète avec les ministres. En un mot ils avaient accompli leur devoir et ils en étaient les victimes. Plusieurs lettres furent écrites par la chambre des vacations et par le Parlement pour leur justification, mais tout fut inutile : ils demeurèrent éloignés jusqu'au mois d'avril de l'année suivante.

Vers le même temps, c'est-à-dire au mois d'octobre 1764, les Etats de la province se réunissaient à Nantes. Les membres de cette assemblée, surtout la noblesse, n'avait pas vu sans en éprouver une joie secrète l'opposition que le Parlement faisait à la monarchie pour la défense des droits de la Bretagne. Une correspondance active avec les principaux parlementaires n'avait fait qu'alimenter la lutte ; les nobles résolurent de la soutenir jusqu'au bout. Le roi, tenant un lit de justice, avait ordonné l'enregistrement des deux sous par livre établis par la déclaration du 21 novembre 1763 et on venait d'en commencer la levée en Bretagne : c'était une violation flagrante des droits de la province qui défendaient de faire aucune levée sans le consentement préalable des Etats. La noblesse propose donc de se pourvoir en opposition par devant le Parlement de Rennes et rallie le Tiers à son avis. Le 16 octobre le procureur syndic des Etats porte cette opposition devant la chambre des vacations. Quoique le Parlement ne siégeât pas en ce moment, celle-ci prit, quand même, un arrêt qui défendait sous peine de concussion la levée des deux sous par livre (1).

On comprend combien cet arrêté dut irriter le Souverain. Aussi à peine le contrôleur général des finances l'a-t-il fait connaître à la cour royale, qu'il est cassé par lettres patentes datées du 7 novembre. Le Parlement répond le 4 décembre suivant en renvoyant les lettres du roi. Il arrête en outre qu'en aucun cas, il ne peut enregistrer ces lettres patentes, qu'en conséquence les travaux de l'assemblée demeurent suspendus jusqu'à ce qu'il plaise au roi de lui rendre justice et jusqu'au retour des membres exilés (2).

Une pareille fermeté n'était nullement propre à apaiser le

(1) Registres secrets. Arrêt du 16 octobre 1764.

(2) Id. Id. 4 décembre 1764.

gouvernement : aussi, peu de jours après arrive-t-il une nouvelle lettre ordonnant aux chambres de reprendre les séances et de garder désormais le silence sur cette affaire. La Cour persiste malgré tout dans son arrêt du 4 décembre et de nouveau la lettre est renvoyée avec une copie de la présente délibération. Il est de plus décidé « que les membres qui ont assisté à la séance de ce jour ne pourront désemparer sans excuse légitime, qu'ils proposeront d'abord aux chambres, et que le présent arrêté subsistera jusqu'à ce que la Cour en ait ordonné autrement (1). »

Vraiment l'autorité royale était battue en brèche. Nécessairement le dénouement de cette affaire devait être funeste pour l'une des deux parties : le Parlement s'était trop avancé pour reculer désormais et le ministère ne pouvait céder sans compromettre la dignité royale.

Le 31 décembre, nouvelles lettres patentes. Cette fois Sa Majesté enjoint expressément à ses « amés et féaux conseillers » de reprendre l'exercice ordinaire de leur charge et d'enregistrer immédiatement les lettres du 7 novembre. La cour ne s'en émeut pas davantage. Considérant qu'elle ne peut se départir de ses arrêts des 4 et 22 décembre, elle supplie de nouveau le roi d'examiner ses raisons et ne doute pas qu'après examen, Sa Majesté n'approuve la conduite de son Parlement. Si le roi connaissait la vérité, il renverrait certainement les membres exilés dont la punition a été surprise à sa religion, punition d'ailleurs qui n'est pas méritée et dont les suites rejaillissent par là même sur tout le corps de la magistrature. Quant à continuer de rendre la justice, le Parlement ne le peut, lorsqu'il voit la magistrature avilie par des cassations d'arrêt multipliées et que ses membres accusés n'ont pas la permission de se justifier (2).

Une copie de l'arrêté ci-dessus est envoyée au roi. Le même jour, la Cour, chambres assemblées, ordonne la suppression de toutes les affiches où était publié l'arrêté de cassation rendu par le conseil des ministres ; et, afin de mieux accentuer sa résistance, elle décide u'une rédaction sera faite de tout ce qui s'est passé à Rennes depuis le 31 décembre 1763 à propos de la déclaration du 21 novembre et de la levée des deux nouveaux ving-

(1) Registres secrets. Arrêt du 28 décembre 1764.
(2) Id. Id. 5 janvier 1765.

tièmes, et qu'une copie en sera envoyée à chacune des autres classes du Parlement (1). C'était pour ainsi dire prêcher la révolte. Il ne faut pourtant pas s'en étonner : tous les Parlements du royaume se regardaient comme solidaires ; aussi les droits de l'un semblent-ils lésés, tous les autres prennent sa défense par le moyen des remontrances et des représentations.

Une pareille opiniâtreté ne pouvait manquer de provoquer de la part du ministère des châtiments exemplaires ; ce qui ne tarda pas. Le 12 janvier 1765 arrivent à Rennes autant de lettres de cachet qu'il y a de membres du Parlement ; elles portent injonction à tous et à chacun d'eux de demeurer dans la ville parlementaire sans pouvoir en désemparer jusqu'à nouvel ordre (2).

D'autres ordres plus sévères encore sont à craindre. Chacun redoute de voir apparaître à l'entrée du palais un commissaire venant, suivi d'un escadron de la Maréchaussée, intimer l'ordre d'enregistrer les volontés de Sa Majesté. Dans la crainte d'une telle éventualité, la Cour prend le 19 janvier un arrêté de prévoyance dont voici à peu près le résumé. S'il se présente un commissaire du roi, on examinera ses lettres de créance avant qu'il paraisse devant la Cour ; si ses lettres sont en règle, la Cour fixera le rang qu'il doit occuper. A son entrée, il lui sera annoncé que la Cour ne peut délibérer sur les ordres du roi en sa présence ; elle n'aurait plus la liberté nécessaire : il doit donc se retirer. S'il refuse, la Cour proteste dès à présent contre toute transcription illégale qui pourrait être faite sur ses registres, et contre toute voie illégale. On lui dira que les protestations seront renouvelées en sa présence contre tout ce qui pourrait être dit ou fait contre la dignité du Parlement et la Constitution de la province. En conséquence, la cour se retirera en se réservant de rentrer au palais dès que le commissaire en sera sorti. Si le commissaire notifie à tous ou à chacun des membres qu'il leur est défendu de désemparer, leur présence sera forcée et l'on ne devra pas en induire leur consentement à ce qui sera fait d'illégal. Immédiatement après sa sortie, la Cour reprendra séance pour délibérer librement. S'il défend aux présidents de continuer la séance, ils ne devront pas en tenir compte, si l'ordre

(1) Registres secrets. Arrêt du 5 janvier 1765.

(2) Remontrances du 17 juin 1765. Archives d'Ille-et-Vilaine. C. 1778 et sq.

du roi est verbal ; s'il est écrit, il leur sera loisible d'obéir. Si ledit ordre s'étend à tous les conseillers qui devraient présider par rang d'âge il n'en sera pas tenu compte, vu qu'il serait illégal. Si des conseillers ont défense expresse du roi de délibérer, après l'avoir notifié à la Cour ils devront se retirer : la Cour ne peut délibérer devant des porteurs d'ordre. S'ils croient ne pouvoir se retirer, celui qui présidera sera tenu, même en leur présence, de recueillir les suffrages à la place de chacun des membres (1).

Cet arrêté visait surtout le duc d'Aiguillon. Le Parlement, que les lettres de cachet du 12 janvier trouvèrent insensible, craignait cependant de le voir, à la tête d'une compagnie de dragons d'Autichamp ou d'un bataillon de la maréchaussée, entourer le palais, forcer l'entrée de la salle des délibérations, et inscrire au bout des baïonnettes les ordres du roi. Le gouvernement n'osa pas en venir à cette extrémité : il redoutait à juste titre une révolte populaire. Tous les habitants de la ville de Rennes suivaient jour par jour les actes du Parlement, l'encourageant dans sa révolte ; et ils auraient volontiers exposé leur vie pour le défendre.

D'autres lettres furent envoyées le 22 janvier, mais elles n'eurent pas plus d'effet que les précédentes. Cependant la Cour arrête de nouvelles et « itératives » remontrances qu'une députation devra présenter au roi (2). Elle était à les rédiger lorsqu'on lui apporta une lettre close. Le roi mandait au pied de son trône tous les présidents de la cour, dix-huit conseillers et deux avocats généraux (3) : ils devaient s'y rendre le 20 février.

Comme il était d'usage que tous les membres assistassent à la rédaction des remontrances et vu qu'elles ne seraient pas terminées à la date fixée par Sa Majesté, la cour décida (4) de solliciter un délai pour ceux qui avaient été mandés. Elle délibéra ensuite sur la question de savoir si ces conseillers pourraient en même temps être députés pour présenter les remontrances au monarque.

(1) Registres secrets. Arrêt du 5 janvier 1765.
(2) Id. Id. 28 janvier 1765.
(3) Id. Id. 6 février 1765.
(4) Id. Id. 11 février 1765

A l'hôtel du duc d'Aiguillon on ne manqua pas de montrer ces retards et ces précautions comme une démarche peu décente de la part du Parlement et comme un manque de respect et d'obéissance envers les ordres du souverain (1).

Cette accusation calomnieuse valut à la compagnie une nouvelle lettre de cachet, datée du 16 février, qui enjoignait au Parlement tout entier, sous peine de désobéissance, de se rendre au pied du trône et d'apporter lui-même ses remontrances. Les accusateurs avaient réussi à faire donner à cette lettre de cachet tous les caractères d'un mandat rigoureux (2). La cour ne pouvant supporter les imputations calomnieuses contenues dans les ordres, arrêta qu'il serait écrit au roi pour les détruire et pour le remercier de vouloir bien permettre à son Parlement de porter au pied du trône sa justification (3).

Le jour du départ est fixé au 2 mars. Auparavant tous les magistrats, réunis en séance publique, arrêtent qu'aucun d'eux ne pourrait conférer avec les ministres soit directement, soit par personne interposée ; et qu'à son retour à Rennes chacun rendrait compte aux chambres assemblées de ce qu'il aurait pu apprendre concernant les affaires de la province. Nul à l'exception des présidents ne pouvait visiter les ministres avant l'audience du roi (4). Evidemment toutes ces précautions étaient prises afin d'empêcher la cabale et la séduction.

La veille du départ, les avocats, les procureurs, les huissiers, la Communauté de Ville, les juges, les consuls, la faculté de Droit, les Bénédictins, le principal et les professeurs du Collège vinrent complimenter la Cour : c'était l'assurer indirectement de leur solidarité. La Bretagne toute entière accompagna de cœur au pied du trône ses magistrats, pour lesquels elle avait une vénération profonde. On voyait qu'il y avait en jeu des intérêts sérieux. On attendait avec une vive impatience le résultat de cette démarche suprême. Les Bretons allaient-ils devenir complètement Français et voir disparaître pour jamais tous les restes de leur ancienne indépendance, ou bien les vieux privilèges

(1) Remontrances du 10 juin 1765. Archives d'Ille-et-Vilaine C. 1778 et sq.

(2) Idem.

(3) Registres secrets. Arrêt du 18 février 1765.

(4) Idem.

allaient-ils revivre une fois encore et le pays recouvrer son antique nationalité? Telle était l'alternative proposée aux esprits et sur laquelle on faisait mille conjectures.

Le roi reçut le Parlement avec une certaine majesté qui lui était naturelle. Il se montra froid et sévère; il reprocha vivement aux magistrats leur désobéissance. « Est-ce que, dit-il, la Bretagne ne me doit pas l'obéissance comme toutes mes autres provinces? Il n'y a pas de droits qui puissent tenir contre ma volonté; je vous ordonne donc d'enregistrer mes ordres dès votre première séance. » Sa parole était menaçante, mais elle n'excita aucune émotion dans l'âme des conseillers d'où la peur était bannie. Une lutte trop longue avait tari le respect dans sa source.

De retour à Rennes le Parlement reçut une ovation populaire. Il rentra en séance au milieu des applaudissements de la foule qui le complimentait de son énergie. La partie était engagée, il fallait la jouer jusqu'au bout. Aussi le 6 avril la Cour arrêta-t-elle en principe sa démission et décida de ne continuer ses fonctions que jusqu'à ce qu'il eût plu au roi d'envoyer d'autres juges. De la sorte elle ne voulait que prouver une fois de plus son amour à son souverain et montrer à la Bretagne que si le Parlement lui avait causé un certain préjudice, selon la parole du roi, « c'était avec l'espoir qu'il en résulterait un plus grand bien pour la province. »

Cette situation critique dura un mois et demi environ. Pendant ce temps, les magistrats exilés, MM. Charette de la Gascherie, Euzenou de Kersalaün et Picquet de Montreuil, conseillers, vinrent reprendre leurs sièges aux applaudissements de leurs collègues.

La cour ne mit pas fin pour autant à ses résistances. Le 26 avril elle décide que l'arrêt de la Chambre des vacations sera bien et dûment exécuté, et fait défense à qui que ce soit, sous peine de concussion, de lever les deux nouveaux sous par livre : elle veut auparavant que les gens des trois Etats soient entendus sur leur opposition à l'arrêt d'enregistrement de la déclaration du 21 novembre 1763, et que toutes les sommes perçues jusqu'à ce jour soient restituées. Le susdit arrêt fut immédiatement signifié à tous les préposés et régisseurs de la province, et ceux-ci furent tenus d'en rendre compte à la Cour dans les huit jours qui suivirent.

D'un autre côté, elle ne négligeait pas de réclamer la justice pour les autres classes du Parlement français. Le 4 mai elle écrivit au roi en faveur des magistrats du Parlement de Pau « victimes à leur tour de l'autorité despotique et gémissant sous l'oppression la plus accablante (1). »

Enfin arriva le jour fixé pour mettre un terme à cette situation incertaine. Le 20 mai les motifs de démission furent dressés : on les signa deux jours après. Pour les exposer clairement nous ne saurions mieux faire que de citer ici tout au long l'arrêt du 6 avril précédent qui en est un résumé complet.

Voici cet arrêt : « La Cour, chambres assemblées, délibérant sur les ordres du 20 mars dernier (2) ; vivement touchée d'avoir perdu la bienveillance du seigneur roi par les moyens les plus capables de la mériter ; pénétrée de douleur en voyant que sa conduite a paru si singulière à Sa Majesté avant même d'avoir lu les remontrances qu'elle lui présentait ; considérant que des magistrats que Sa Majesté a montrés aux yeux de la France comme coupables de désobéissance, de manquement de respect pour l'autorité royale et auxquels elle a imputé d'avoir ruiné une province confiée à leurs soins, ne peuvent plus porter avec décence le nom de magistrats ; qu'incapables de faire respecter dans leurs mains le dépôt de l'autorité royale et des lois, ils ne peuvent plus être utiles audit seigneur roi ; considérant encore ladite Cour, qu'ayant eu le malheur de perdre la bienveillance du prince, elle ne peut plus être utile à son peuple ; qu'elle en fait en ce moment la triste expérience et que la vérité semble perdre de sa force en passant par sa bouche, puisque (malgré de précédentes représentations et même des remontrances) ledit seigneur roi vient de confirmer, par un jugement de son conseil daté du quatorze mars et inscrit le trente et un du même mois sur les registres des Etats, l'évocation de l'opposition qu'ils avaient formée au Parlement et de déclarer positivement qu'il ne reconnaissait aux Etats d'autres moyens de se pourvoir en opposition que celui de les faire par devers Sa Majesté et qu'enfin elle ne peut plus se flatter d'aucun des motifs d'espérance qui lui avaient fait supporter jusqu'ici tant de peines et de travaux,

(1) Remontrances du 4 mai 1765. Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 1778.

(2) Audience royale accordée à tout le Parlement.

puisque le dit seigneur roi est instruit et persiste néanmoins à désapprouver sa conduite et à condamner les prétentions de sa province de Bretagne au sujet du plus essentiel de ses droits : ladite cour a arrêté que le roi sera très humblement supplié de trouver bon qu'elle lui remette des pouvoirs dont il l'a jugée indigne et qu'il la rend par ce jugement incapable d'exercer avec honneur. »

Il y a de l'aigreur et de la vengeance polie dans ces motifs de démission. Ne sent-on pas percer à chaque ligne l'irritation d'un corps froissé dans sa dignité ? La séance de démission fut longue et solennelle. Des hommes éminents par le savoir et la prudence, tels que les présidents de Langle, de Montbourcher, de Chateaugiron, de Robien s'opposèrent vivement à la démission, non pas qu'ils s'arrêtassent à des considérations personnelles, à des intérêts domestiques, à des vues particulières ; mais suspendre le cours de la justice, violer un serment qu'ils avaient juré d'observer à la vie et à la mort, étaient pour eux une chose grave qu'il ne fallait pas traiter à la légère. Toutefois, gentilhomme avant tout, aucun des opposants n'entendait se séparer de la fortune de ses collègues. Aussi lorsque la résolution fut mise aux voix et eut réuni la majorité, la signèrent-ils d'une main ferme. Des quatre-vingt magistrats présents, douze seulement refusèrent de s'adjoindre à cette protestation énergique.

L'acte de démission fut immédiatement expédié à Sa Majesté Louis XV. Les avocats, les procureurs et jusqu'aux huissiers jurèrent, malgré les instances des conseillers, de ne remplir leur office que le jour où l'on rendrait justice au Parlement.

II.

PROCÈS DES MAGISTRATS ACCUSÉS

ET

DE M. DE LA CHALOTAIS

La démission des magistrats ne manqua pas d'avoir un grand retentissement dans la ville de Rennes. Cet acte préparait la

ruine de la cité ; mais, qu'importe, le gouvernement était mis dans l'embarras : or, en tout temps, l'opposition n'a-t-elle pas été bien reçue en France ?

A peine cette nouvelle s'est-elle répandue dans le public, que la population se transporte au palais. Ce sanctuaire de la justice que tout le monde connaît à Rennes, dont l'abord seul inspire je ne sais quel respect mêlé de crainte, car on sent que là règne une justice sévère, se vit tout à coup transformé en un lieu d'émeute populaire. A la sortie des magistrats démis se fait entendre un tonnerre d'applaudissements et de vivats ; on vient les prendre jusqu'au pied du grand escalier pour les porter en triomphe ; chacun d'eux est reconduit à son hôtel au milieu des acclamations populaires. Si dans ce moment le duc d'Aiguillon s'était trouvé à son hôtel, l'écho du triomphe venant le réveiller subitement aurait pu lui faire craindre un contre-coup funeste ; mais prudemment il avait fui l'orage avant qu'il éclatât : dès le mois d'avril, il était allé dans les Pyrénées s'enfermer dans la solitude sous le prétexte de refaire sa santé.

Par contre, les douze malheureux magistrats qui n'avaient pas cru devoir s'associer à cette suspension générale de la justice devinrent le point de mire de l'exaltation populaire. Jamais l'excommunication n'a été fulminée avec autant de rigueur. A leur sortie du palais la foule les couvrit de ses huées, ils furent littéralement honnis. Se présentaient-ils dans un cercle, on se dispersait tout à l'heure ; parlaient-ils, on dédaignait de leur répondre ; on s'engageait à ne jamais contracter d'alliance avec eux dans la suite des générations ; en un mot, ils furent moralement jetés aux gémonies. Les marchands eux-mêmes se cotisèrent contre eux ; les perruquiers leur refusèrent leurs services ; les épiciers n'en voulurent point comme clients et les porteurs de chaises (1) n'écoutèrent pas leurs réquisitions. Quelques-unes de ces injures journalières sont parvenues jusqu'à nous.

Un jour, plusieurs magistrats démissionnaires se promenant au Thabor dirent en voyant passer deux de leurs collègues non démis : « Ce sont des Ifs. » C'était en effet le nom qu'on leur donnait. Aux Ifs on opposait les Orangers en souvenir des bou-

(1) L'industrie des chaises à porteur existait encore à Rennes à la fin du dernier siècle.

quets de fleurs d'Oranger que les dames de la halle offrirent exclusivement à chacun des démissionnaires.

Les jours suivants on faisait circuler en ville une estampe satirique. C'était un carré rectangulaire sur lequel étaient gravés les noms des douze non démis, entourés de branches d'If, elles-mêmes entrelacées de J et de F : au centre il y avait un médaillon sur lequel étaient gravées ces deux lettres en caractères majuscules. Au bas on lisait cette légende : « Liste de MM. les présidents et conseillers à la Grecque du Parlement de Bretagne » ; au haut cette devise : « *Ne sedeas in umbrâ.* »

Les plus timides traduisaient ces deux lettres par « *Judex fidelis*, juge fidèle » ; mais beaucoup d'autres, moins réservés dans leur langage, exprimaient à notre avis la véritable pensée des auteurs de l'estampe, en se servant d'une expression qui caractérisait parfaitement dans leur esprit la conduite plus que douteuse des magistrats non démis.

Le contre-coup de cette démission ne se fit pas moins sentir à la cour de Versailles. Le gouvernement demeura stupéfait en face d'un pareil événement. D'un autre côté il n'était plus possible de reculer. Les ministres de Louis XV connaissaient déjà de vieille date l'entêtement des Bretons, mais ils ne pouvaient pas s'imaginer qu'il prendrait une telle consistance. Cependant l'avenir leur réservait encore d'autres surprises. Les Bretons, que le vieux maréchal de Montesquieu traitait jadis de *peureux*, vont montrer qu'ils ne tremblent pas même devant l'autorité royale quand il s'agit de défendre les droits de la province. A la cour royale on dut compter avec eux, et les ministres qui jusqu'alors traitaient la noblesse de Bretagne avec tant d'arrogance, se virent tout à coup forcés d'être plus courtois.

Bientôt la province entière, la ville de Rennes surtout, furent inondées de pamphlets violents à l'adresse du ministère ; dans les réunions particulières circulaient des billets anonymes où l'on couvrait de mépris la royauté elle-même. Chaque jour la poste transportait à Paris des lettres grossières et menaçantes. La parole, l'écriture, la poésie, tout était mis au service de la vengeance populaire. Le comte de Saint-Florentin et son neveu le duc d'Aiguillon n'étaient pas les plus épargnés dans cette guerre de plume et de langue : dans les cabarets, dans les clubs, dans les salons, on chansonnait à l'envi l'oncle et le neveu. Tout

cela dénonçait une effervescence populaire dangereuse. Le gouvernement y perdit presque la tête.

Des arrestations sans nombre furent ordonnées. Ollivault, graveur à Rennes, accusé d'être l'auteur de l'estampe, est conduit dans les prisons de Vitré; M. de la Bellangerais est enfermé à la Bastille pour en avoir distribué des exemplaires. La marquise de la Roche est exilée à Moulins sous prétexte qu'elle avait fait de son château du Boschet le séjour des mécontents. L'abbé de Boisbilly, un des plus beaux esprits de l'Eglise, est traîné à la Bastille pour avoir fait d'une lettre du ministre Saint-Florentin une parodie en six couplets dont les premiers mots étaient: « Le roi commence à s'occuper des affaires de Bretagne » sur l'air : « accompagné de plusieurs autres. »

Il y eut plus de trente arrestations dans un mois. L'Intendant de Flesselles, chargé de les faire, en ordonnait à temps et à contre-temps; il y en avait même qui ne pouvaient que jeter le ridicule sur les actes de la royauté. Ainsi le 18 septembre 1765 il ordonne l'arrestation de deux honorables magistrats démis : M. Salliou de Chef-du-bois et M. Bonin de Villebouquay, sous le simple prétexte d'avoir « attaqué le guet de nuit et les marchands légumiers. » La vérité était que M. Bonin, revenant de souper chez le président de Robien, heurta une botte de laitues, la renversa et la paya trente-six sous; M. de Chef-du-bois donna un soufflet à un patrouillard qui était venu le regarder sous le nez, et lui fit remettre six livres pour le dédommager.

De toutes ces arrestations une seule était motivée, celle d'un nommé Bouquerel, négociant à Rennes. Il avait à M. de Saint-Florentin écrit une lettre dans laquelle il faisait au roi une menace qui ne fut que trop réelle pour son successeur : ses aveux furent complets; mais il jura devant Dieu n'avoir jamais eu dans l'esprit les intentions qu'on lui prêtait d'après sa lettre.

En vain l'Intendant de Flesselles essaya-t-il d'intimider le peuple par ses procédés plus ou moins arbitraires; lorsqu'il voulait donner à ses arrestations une forme légale, MM. de la Chalotais et de Caradeuc, son fils, encore en fonctions, refusaient de requérir sous le prétexte qu'on ne pouvait regarder comme coupables des gens qui chantaient pour s'étourdir.

Louis XV se décida enfin à entamer une procédure pour faire juger tous ces faits attentatoires à son autorité. Le 18 juillet 1765

il ordonne par lettres patentes à la chambre de la Tournelle du Parlement de Paris d'informer « contre diverses intrigues pratiquées en Bretagne pour exciter du trouble, consistant en libelles diffamatoires, en écrits tant en vers qu'en prose, en lettres anonymes adressées aux ministres tendant à attaquer leur honneur et leur réputation. » Dès le 1er août la Cour de Paris ordonna de commencer la procédure. Le Procureur général fait ensuite l'analyse de toutes les pièces, dont voici les principales : Parodie d'une lettre du roi sur l'air « accompagné de plusieurs autres » ; un rondeau de quatorze vers commençant par ces mots : « Parmi les Ifs » ; une chanson à l'adresse des non-démis sur l'air de « Robin-tur-lure » ; une lettre anonyme à M. de Saint-Florentin qui contient ces mots : « Inutilement, Louis, sous la conduite de douze à quinze scélérats » ; et enfin un billet anonyme conçu en ces termes : « Dis à ton maître que malgré lui nous chasserons les douze Ifs et toi aussi. », Tout ce réquisitoire est un long factum qui n'a jamais eu d'autres résultats que de rester au fond des bibliothèques sous une épaisse couche de poussière.

D'autres écrits parurent à Rennes pendant le mois d'août, mais ceux-là circulaient librement, parce qu'ils approuvaient les actes de la royauté. L'un d'eux était intitulé : « Mémoire historique, critique et politique sur les droits de souveraineté relativement aux droits de traite qui se perçoivent en Bretagne. » Lorsqu'il eut paru, certains conseillers dirent qu'il ne serait pas difficile de répondre à ce mémoire ; mais une lettre de M. de Laverdy, contrôleur général, vint défendre au nom du roi de faire aucune réponse « parce qu'on pourrait illusionner le peuple. » Un des démissionnaires, M. Charette de la Collinière ne tint pas compte de cette défense ; il publia aussitôt sous forme de réfutation un autre mémoire qui fut saisi dans le mois de septembre chez le libraire Ravaux.

Pendant ce temps l'Intendant de Flesselles continuait de lancer ses mandats d'arrêt. Le comte de Kerguézec qui avait présidé les Etats en 1762 et le marquis de Piré sont exilés ; MM. Even, Berthier et Bureau, juges de police et procureurs au Parlement, sont enfermés à la Bastille. Ces derniers avaient eu le tort de rendre un jugement conformément à une décision du roi du 3 mars 1739 contre le sieur Audouard, major de la police bourgeoise de Rennes, qui faisait des emprisonnements sans motif.

L'avocat général du Parc Porée fut rélégué à sa terre de Chaudebœuf, près Fougères.

Tout à coup on vit arriver à Rennes un régiment de dragons d'Autichamp, commandé par le marquis de Bruc ; tous les détachements de ce régiment qui étaient à Montfort, à Combourg, à Châteaugiron, etc..., sont immédiatement appelés. On mettait en avant la création d'une école d'équitation à Rennes ; ce n'était qu'un prétexte : il s'agissait, ni plus ni moins, de procéder à un enlèvement qui serait le couronnement de tous les autres. De tels préparatifs étaient évidemment pris dans la crainte d'un soulèvement populaire.

Voici le fait. Dans la nuit du 10 au 11 novembre 1765, MM. de Caradeuc de la Chalotais, père et fils, procureurs généraux, MM. Picquet de Montreuil, Charette de la Gascherie, Charette de la Collinière, conseillers, et le sieur Boudesseul, secrétaire de MM. de la Chalotais, furent arrêtés par ordre du roi.

Nous avions déjà vu plusieurs arrestations depuis le commencement de ce récit ; mais aucune n'a été faite avec des procédés aussi rigoureux pour ne pas dire davantage. Vers minuit une compagnie de dragons d'Autichamp entoure l'hôtel des magistrats ; des soldats sont postés jusqu'à la porte de leur appartement, dont ils forcent l'entrée. M. de la Chalotais est arrêté dans son lit ; il n'a pas même le droit d'avertir son valet de chambre de venir l'aider à s'habiller. En vain demande-t-il la permission d'écrire à M. de Bruc ou à l'Intendant de Flesselles pour prier qu'on le traite avec un peu plus d'égards ; en vain, Mlle de la Mancelière, sa belle-sœur, implore-t-elle cette grâce pour son beau-frère ; au lieu de lui accorder cette faveur, on la consigne dans une chambre voisine. Il n'est pas même permis aux enfants de M. de la Chalotais de voir une dernière fois leur père. M. de Caradeuc, son fils, est violemment arraché des bras de son épouse, grosse de sept mois. Ces messieurs demandent-ils copie des ordres qu'on leur intime, on leur répond par un nouveau refus. Cependant grâce à la diligence de Mlle de la Chalotais, l'Intendant leur accorde de recevoir les adieux de leur famille en présence des subdélégués et des dragons armés. En même temps, sept notaires royaux se rendaient au château de Vern, résidence de campagne des procureurs généraux, et mettaient les scellés sur tous les papiers.

Cette opération violente dura jusqu'à cinq heures du matin ; à ce moment on les fit quitter Rennes, toujours escortés de dragons : évidemment on profitait des ténèbres pour n'avoir pas à réprimer un soulèvement populaire. Ils voyagèrent ainsi plusieurs jours sans savoir où on voulait les conduire. Arrivés à Morlaix, leur cousine, Mlle du Parc de Locmaria vole au-devant d'eux pour les embrasser ; les soldats lui présentent la baïonnette.

De là ils sont transportés à trois lieues en mer, au château du Taureau. Abandonnés à la surveillance du sieur de Lord, exécuteur des ordres du duc d'Aiguillon, ils sont enfermés dans des chambres humides où pénétraient à peine l'air et la lumière. Ils n'ont pas même la consolation de pouvoir contempler la mer dont les flots viennent battre le pied des remparts.

D'abord le père et le fils avaient la faculté de se parler ; mais le 21 novembre, quatre fusiliers envoyés par de Lord viennent leur intimer l'ordre de se séparer. Le fils est violemment arraché des bras de son père. Ils ne peuvent plus ni se voir, ni se parler, ni s'écrire, ni savoir en aucune manière des nouvelles l'un de l'autre. M. de Caradeuc ne peut écrire à son épouse même en soumettant sa lettre au commandant. M. de la Chalotais en proie à une grave maladie, se voit refuser les secours les plus nécessaires. Jour et nuit une garde veille à leur porte.

On procéda absolument de la même manière à l'égard des trois autres magistrats. A l'hôtel de la Gascherie et de la Collinière, les fusiliers ne pouvant ouvrir les portes les brisent sans aucun scrupule. MM. de la Gascherie et de Montreuil sont conduits au Mont-Saint-Michel ; M. de la Collinière et le sieur Boudesseul au château de Nantes.

Cette première séquestration dura trente-cinq jours. Avant de continuer le récit des traitements qu'on leur fit subir, revenons un instant sur nos pas et voyons ce que sont devenus les autres magistrats démissionnaires. Nous avons été témoins tout à l'heure des acclamations populaires dont ils furent l'objet ; les autres classes du Parlement français vinrent encore renchérir en les montrant au monde comme un modèle de patriotisme antique. Néanmoins ces honorables conseillers déploraient amèrement la situation présente de la province. Réunis en assemblée privée le 17 juin, ils firent de nouvelles remontrances pour se justifier une fois de plus aux yeux du roi et pour solliciter le rétablisse-

ment du Parlement : « Rendez, s'écriaient-ils, à une province digne de vos regards et de votre protection ses libertés et ses défenseurs ; rendez à des magistrats vertueux et fidèles leur état légal et leur dignité (1). »

Cet appel à la bonté royale demeura sans réponse pendant plusieurs mois. Enfin le 11 novembre, le jour même de l'arrestation des procureurs et des magistrats, chacun des membres du Parlement reçoit une lettre de cachet lui ordonnant de se rendre le lendemain « en robe, en rabat et en bonnet carré » au lieu ordinaire des séances. Alors seulement le roi fera connaître ses ordres.

En y mettant plus d'adresse que de loyauté, comme nous l'avons dit, le duc d'Aiguillon avait fini par obtenir des Etats, toujours à la majorité de deux ordres sur trois et malgré l'opposition persistante de la Noblesse, l'enregistrement des deux nouveaux vingtièmes réclamés dans la déclaration du 21 novembre. On payait déjà quatre sous par livre, cette addition des deux autres sous ne pouvait que ruiner la province déjà écrasée sous le poids des impôts ; il faut donc avouer que l'opposition du Parlement et de la Noblesse était bien fondée. A la tenue de 1764, les Etats offrirent un abonnement de 700,000 livres pour tenir lieu jusqu'au 1er janvier 1767 de cette nouvelle imposition. Par une déclaration en date du 8 novembre, le roi avait accepté cet abonnement. Les magistrats démissionnaires rappelés en séance le 12 du même mois, trouvèrent sur leur bureau cette déclaration dont Sa Majesté ordonnait sans retard l'enregistrement. A cette seule condition, démissionnaires et non démissionnaires pourraient continuer d'exercer leurs fonctions.

Cette déclaration n'avait qu'un défaut, elle ne rétablissait point le droit d'opposition des Etats ni la compétence du Parlement ; en conséquence, les motifs de démission demeurant toujours les mêmes, l'unanimité des démissionnaires persista dans l'acte du 22 mai et refusa d'enregistrer. Le plus grand nombre de ceux qui ne s'étaient pas démis voulaient l'enregistrement pur et simple (2). Deux jours après le roi déclarait vacants tous les sièges des membres démissionnaires du Parlement de Bretagne

(1) Remontrances du 17 juin 1765. Archives d'Ille-et-Vilaine, C 1778.

(2) Registres secrets. Arrêt du 12 novembre 1765.

et enjoignait à ces derniers de se tenir exilés à 20 lieues de Rennes sans pouvoir approcher de Paris ni de la Cour. Enfin, par lettres patentes du 16 novembre, une commission était nommée pour remplacer le Parlement de Bretagne. Cette commission se composait de douze conseillers d'Etat et maîtres des requêtes, qui devaient concurremment avec les magistrats non démis remplir les offices de la Cour.

Arrivée à Rennes le 26 novembre, cette commission tint séance le même jour. Son premier soin fut de ratifier les volontés du roi : elle se hâta de procéder à l'enregistrement de l'édit qui supprimait le Parlement de Bretagne, de la déclaration du 8 novembre concernant l'abonnement, de la taxe des deux sous par livre et des lettres patentes qui ordonnaient de procéder extraordinairement contre les cinq magistrats prisonniers d'Etat. Les avocats et les procureurs refusèrent unanimement de lui prêter leur concours. La consternation était telle à Rennes, que, le jour de ces enregistrements, les conseillers ayant fait ouvrir les portes de la grande Chambre, aucun des citoyens n'y entra ; « il ne s'y trouva que les secrétaires, les valets des membres de la commission et quelques autres personnages tarés du bas peuple (1). »

M. de Calonne, maître des requêtes et ci-devant procureur général près le Parlement de Douai, désigné par le roi pour remplir les fonctions de procureur général, arriva à Rennes le 2 décembre. Le lendemain il rendait plainte contre les magistrats détenus.

Enfin, pour se donner aux yeux du public une certaine apparence d'autorité, et pour ne pas paraître ce qu'elle était en réalité, un fantôme de Parlement, cette commission voulut à son tour ouvrir solennellement ses séances. Le 5 décembre elle fit célébrer la messe du Saint-Esprit par un Cordelier. Puis il y eut une séance publique où le président, M. Lepelletier de Beaupré, fit un discours sur les devoirs du magistrat en général, et M. de Calonne, sur l'obligation où sont tous les juges de remplir les fonctions auxquelles ils sont assujettis par leur serment. Les procureurs furent contraints de prêter le serment habituel ; mais on ne vit assister ni les avocats, ni les députés du chapitre qui avaient refusé de célébrer la messe du Saint-Esprit, ni ceux des

(1) Journal des événements de 1765.

abbayes de Saint-Melaine et de Saint-Georges qui avaient leurs places marquées dans le barreau (1).

En général cette commission n'inspirait aucune confiance. A peine installée, elle se mit à l'œuvre pour trouver des motifs d'accusation contre les magistrats détenus. Beaucoup de témoins furent interrogés ; et afin de les empêcher de s'entendre et de se concerter avant la déposition, M. de Calonne les faisait assigner le soir, à la brune, pour le lendemain matin, ou bien au moment de midi pour trois heures. En même temps, des espions étaient postés dans toutes les parties de la ville pour surveiller leurs démarches. Un grand nombre de ces témoins ne sachant rien à la charge des accusés voulaient en faire l'éloge, mais aussitôt on leur imposait silence. Les enquêteurs ne cherchaient que des témoins à charge.

Dans le courant du mois de décembre, les prisonniers furent ramenés successivement du lieu de leur détention à Rennes, au couvent des Cordeliers, où on leur avait préparé une prison. On les faisait venir pour assister à l'examen de leurs papiers que firent l'Intendant de Flesselles et ses subdélégués. Après cette opération on leur permit de passer une heure avec leur famille, à condition toutefois que l'officier serait présent à cet entretien ; puis on les conduisit au château de Saint-Malo. A leur arrivée dans cette ville la consternation se répandit partout ; un concert entretenu par des amateurs cessa aussitôt et toute la cité se mit en deuil. Cela montre quelle estime on avait pour les actes du duc d'Aiguillon dans toute la province. Dans toutes ces allées et venues ils eurent toujours près d'eux une escorte de dragons d'Autichamp. MM. de la Chalotais, père et fils, bien qu'ils se soient trouvés en même temps au couvent des Cordeliers, n'eurent pas même la consolation de se voir.

Les magistrats détenus, en changeant de résidence, n'éprouvèrent aucune amélioration dans leur état ; ils furent absolument traités de la même manière, sinon plus sévèrement encore. Les fenêtres de leur appartement étaient murées à sept pieds de hauteur ; le reste était grillé. Ils se nourrissaient à leurs frais et les mets étaient visités avant de leur être remis. Ils ne pouvaient ni sortir, ni recevoir des visites, ni aller à la messe ; on leur

(1) Journal des événements de 1765.

défendait même d'écrire à qui que ce soit, et, pour que l'ordre fut plus sûrement observé, on leur retira plume, papier et encre.

Quel crime avaient donc commis ces magistrats pour mériter une détention si sévère? Il serait difficile de le dire. On se perd en parcourant cet amas énorme d'accusations calomnieuses dont MM. de Calonne, procureur général, et Lenoir, conseiller d'Etat, se sont fait les dépositaires. Tout le mois de janvier 1766 fut rempli par l'interrogatoire des témoins. Le principal grief était d'avoir écrit à un ministre certaines lettres injurieuses pour le roi. La Chalotais ignorait encore cette étrange accusation ; aussi, quand l'officier instructeur lui présenta deux billets dont le style indiquait clairement la basse origine, il fut pris d'un fou rire et offrit sa tête à quiconque lui prouverait qu'il avait écrit de pareilles rapsodies (1).

Après ce chef d'accusation particulier au procureur général, en venaient d'autres communs à tous les magistrats détenus. Ils avaient dû fomenter au sein des Etats et du Parlement la résistance aux volontés du roi ; ils avaient excité et entretenu l'animosité populaire contre les ministres, et enfin tourné en dérision dans des correspondances particulières les instructions ministérielles. M. de la Chalotais aurait dit en passant devant la statue du roi : « Voilà la statue que les Bretons ont élevée à l'homme qui les persécute ; » MM. de la Gascherie et de la Collinière auraient l'un inspiré, l'autre écrit un mémoire pour démontrer l'indépendance de la Bretagne (2). Il est vrai que ce mémoire avait été écrit, mais M. de la Collinière en avait accepté seul la responsabilité. Quant à M. de la Chalotais, il est étrange de le voir accusé de semer la division au sein du Parlement, lorsqu'à l'époque de la démission il fit tous ses efforts pour empêcher ses collègues d'en venir à cette extrémité.

Après tous ces interrogatoires un certain nombre de magistrats démis, exilés à vingt lieues de Rennes, se voient relégués les uns dans leurs terres, les autres dans les villes éloignées de la province. Les dames elles-mêmes n'étaient pas épargnées. Mmes de Guerry, de Bonteville, du Halgouet et de la Pajottière reçurent de leur côté des lettres de cachet qui leur ordonnaient

(1) *Etats de Bretagne,* par le comte de Carné.

(2) Idem.

de quitter sans retard la ville de Rennes, sous prétexte qu'elles y entretenaient une agitation dangereuse.

Le gouvernement, ou plutôt le duc d'Aiguillon, ne savait à qui s'en prendre. Bientôt la commission chargée de remplacer l'ancien Parlement n'est plus de son goût ; aussitôt il la fait rappeler. Cette commission avait eu le tort à ses yeux de ne pas plaire aux habitants de Rennes : la salle de ses audiences était déserte ; les avocats refusaient de venir plaider ; et les procureurs, après avoir prêté le serment, écrivaient au président de Beaupré que désormais ils ne rempliraient plus leur office. C'était pour le Commandant un échec constant dont il ne voulut pas garder plus longtemps le souvenir.

D'un autre côté, six présidents à mortier et cinq conseillers, tous démissionnaires, recevaient chacun une lettre de cachet datée du 9 janvier, qui leur ordonnait de reprendre séance le 16 du même mois.

Donc le 16, à huit heures du matin, le premier président de la Briffe d'Amylli et huit conseillers démissionnaires rentrèrent au palais et enregistrèrent les lettres patentes qui portaient : « Continuation du Parlement de Bretagne par les officiers de ladite Cour. » D'autres lettres patentes qui renvoyaient devant eux le procès des magistrats détenus leur furent aussi présentées ; mais la Cour, se fondant sur ce que plusieurs de ses membres avaient des motifs de récusation valables et que le nombre de ceux qui restaient n'était pas suffisant, supplia le roi de vouloir bien les retirer. Le même jour fut rapporté l'arrêt du 16 juillet 1764 qui défendait aux membres de la Cour d'aller visiter le duc d'Aiguillon.

On devait s'y attendre.

Ce dernier, rentré à Rennes la veille après une absence de sept mois, reçut de Versailles une double mission : la première, de reconstituer le Parlement ; la seconde, de tenir les Etats convoqués pour la fin de l'année 1766. Il ne réussit à peu près ni dans l'une ni dans l'autre. Pour la dernière il échoua cruellement. Quant à la première, s'il parvint à faire reprendre leur siège à un quart de ceux qui avaient signé la démission collective, les choix qu'il fit ensuite pour combler les vides furent assez malheureux pour assumer sur sa tête à peu près les mêmes reproches qui atteignirent plus tard le Parlement Maupeou. En un

mot, ce qu'on est convenu d'appeler le bailliage d'Aiguillon n'était à vrai dire qu'un fantôme de Parlement.

La plupart de ces conseillers, fort âgés, sujets à des infirmités très graves, ne fréquentaient plus le palais depuis longtemps. Un certain nombre même étaient loin de réunir les qualités indispensables du magistrat. Un de ces derniers, perdu de dettes, avait été chassé de l'ancienne compagnie à cause de la dépravation de ses mœurs. Un autre avait été déclaré roturier par le Parlement de Paris, un troisième condamné pour crime d'adultère. Le duc d'Aiguillon n'était pas scrupuleux dans son choix. Qu'on fût vexateur public de ses vassaux, insensé, ignorant, inique, inepte, contrebandier, tricheur au jeu, rien de tout cela ne fermait l'entrée du nouveau Parlement. Ne fallait-il pas à tout prix remplir les places vides? Aussi voyons-nous MM. de Grimaudet de la Marche et de Boispéan, appelés personnellement par le roi à faire partie de la nouvelle Compagnie sous peine de désobéissance, protester hautement contre une telle réorganisation (1).

Nous savons comment le Parlement d'Aiguillon a décliné sa compétence relativement au procès des magistrats prisonniers. Le roi ayant accepté son refus nomma pour instruire ce procès la même commission qui pendant quelques jours avait joué à Rennes le rôle d'un Parlement bâtard. Le 22 janvier, cette commission, dite Chambre criminelle, arriva à Saint-Malo. M. Le Pelletier de Beaupré en était le président, et M. de Calonne, le procureur général.

Dès le jour de son arrivée, M. de Calonne eut avec M. de la Chalotais une longue conférence privée dont il a parfaitement gardé le secret. Le lendemain la commission se mit à fonctionner. Les commissaires entrés dans la chambre du procureur général dès le matin n'en sortaient que le soir. Cet interrogatoire dura plusieurs jours et se termina par un long réquisitoire de M. de Calonne contre son ami d'autrefois. Il concluait en disant que M. de la Chalotais, non content d'avoir soulevé de nombreuses difficultés pendant la tenue des Etats de 1764, au sujet des deux nouveaux vingtièmes, aurait entretenu avec plusieurs personnes

(1) Biographie du bailliage d'Aiguillon. Archives du greffe de la Cour d'appe de Rennes.

ennemies du bon ordre et de l'autorité, une correspondance clandestine contre le gouvernement. En outre, on lui imputait la rédaction de certains billets orduriers à l'adresse des ministres. Sans doute la ressemblance entre ces billets et des lettres autographes du procureur ne portait que sur trois *m*, sur la manière de pointer les *i*, de boucler les *e* et de faire des queues aux *s* ; mais ne pouvant faire condamner M. de la Chalotais politiquement, il fallait bien trouver dans ce fait matériel un moyen de lui enlever la considération générale qu'avait encore augmentée le bruit de ses malheurs.

Quant aux autres accusés, on leur reprochait surtout d'avoir excité par des billets et des écrits les autres classes du Parlement de France à faire opposition aux vues de l'autorité souveraine ; d'avoir provoqué autour d'eux la résistance aux volontés de Sa Majesté et de s'être exprimés en termes indécents sur l'administration de la province.

M. de Calonne revint aussitôt après à Rennes où naturellement il descendit chez le duc d'Aiguillon. A son passage dans cette ville il répandit les plus infâmes calomnies sur le compte des magistrats accusés et principalement sur M. de la Chalotais. Il ne craignit pas de présenter ce dernier comme un homme perdu, qui s'enivrait souvent et dont le cerveau était troublé. Il ajoutait que M. de Caradeuc était devenu fou, que M. de la Gascherie se sentant coupable s'était jeté aux pieds de M. Lenoir ; qu'on avait trouvé des pièces tout à fait compromettantes chez M. de Montreuil et que le mémoire de M. de la Collinière, plein de vues séditieuses et opposées à celles du gouvernement était l'œuvre de son oncle. Quelques-uns des rentrés, l'Intendant et les émissaires du duc d'Aiguillon se firent l'écho de toutes ces calomnies ; ils les répétèrent à qui voulut les entendre, espérant ainsi perdre les accusés dans l'opinion publique ; mais ils produisirent un effet tout contraire : ils ne firent qu'exciter de plus en plus l'indignation des habitants de Rennes.

Après le départ de M. de Calonne, M. Lenoir, lieutenant de police et l'un des commissaires, commença l'interrogatoire des autres magistrats accusés. Il entrait au château à neuf heures du matin pour n'en sortir qu'à midi ; y retournait à quatre heures pour y demeurer jusqu'à minuit. Aucun des magistrats ne s'était entendu, ils n'en furent pas moins unanimes à récuser la com-

pétence de la commission. Ils ne reconnaissaient le droit de les juger qu'au Parlement, chambres assemblées, ou à son défaut, d'après l'ordonnance de 1737, au Parlement de Bordeaux. Néanmoins, pour prouver une fois de plus leur fidélité au roi, ils voulurent bien répondre à la commission.

A la suite de cet interrogatoire, dont il serait trop long de raconter tous les incidents, on entendit de nouveaux témoins ; puis la commission se réunit le 11 février, au retour du procureur général de Calonne afin de recoler et de confronter toutes les pièces. Pendant ce temps des bruits étranges parcouraient la ville : on avait aperçu des allées et venues mystérieuses au château, des gens qui apportaient des planches et des madriers, sans doute pour construire un échafaud ; car on montrait d'un autre côté des hommes préposés à la garde de certains instruments préparés pour sacrifier des victimes à la haine du duc d'Aiguillon. Heureusement des ordres envoyés de Versailles en toute hâte arrivèrent assez à temps pour arrêter la main des bourreaux.

A vrai dire, on n'en voulait pas à la vie des prisonniers, au moins pour le moment, on voulait seulement leur ravir ce que l'homme a de plus précieux au monde, l'honneur ; et pour y arriver plus sûrement on les décréta de *prise de corps*, comme de simples malfaiteurs. On procédait en même temps à l'arrestation d'un autre conseiller, M. Euzenou de Kersalaün, que le duc d'Aiguillon signale souvent dans son journal comme l'un des hommes les plus redoutables et les plus dangereux du Parlement. On lui reprochait de prêcher en Basse-Bretagne la révolte contre l'autorité royale. Pris pendant son repas au milieu de sa famille à Quimper, il fut à son tour incarcéré à Saint-Malo.

Comme dans la cité malouine on se plaignait hautement de ce décret de prise de corps contre les magistrats, les commissaires s'excusaient en disant qu'ils n'avaient pu faire autrement ; que le roi se portait lui-même accusateur, et que le ministère influerait beaucoup sur le jugement de cette affaire.

Ce procédé de basse jalousie mit fin aux travaux de cette fameuse commission, d'abord Parlement bâtard, dite ensuite Chambre criminelle. Aussitôt après avoir réuni toutes les pièces du procès et les avoir déposées au greffe, les commissaires enregistrèrent des lettres patentes qui portaient cassation de leurs

pouvoirs : de ce moment ils ne reparurent plus en Bretagne à la grande satisfaction de tous.

L'arrivée des commissaires à Saint-Malo avait répandu la consternation et l'alarme dans tous les cœurs ; aussi se plaignaient-ils fort de la tristesse locale. Voici un fait qui caractérise assez l'estime qu'on avait pour eux ; nous nous permettons de le citer comme digression. Le traiteur Gaigneux marchandait un jour un turbot dont il offrait dix-huit livres. Le pêcheur, entendant dire que cet homme faisait la provision de la table des commissaires, répondit brusquement : « N'y a rien ici pour les gas de Paris. Je veux que nos chers prisonniers mangent le poisson. Vous m'en offririez en vain cinquante écus. J'aimerais mieux le f... à la mer que de vous le vendre... » et le turbot fut envoyé aux prisonniers.

Si cette commission ne fut pas bien reçue à Saint-Malo, dans le reste du royaume elle ne jouissait pas d'une meilleure considération. Tous les Parlements de France se soulevèrent pour protester contre une pareille manière de rendre la justice ; celui de Paris en particulier se fit remarquer par sa violence : il adressa au Souverain d'énergiques remontrances dans lesquelles il démontrait l'illégalité flagrante de tout ce qui se passait en Bretagne. Le 11 février 1766 il prenait un arrêté virulent contre tous les actes de ce gouvernement arbitraire. Nous le reproduisons en entier, car il montre bien, nous semble-t-il, à quel degré l'esprit révolutionnaire en était arrivé dans le corps de la justice. Les magistrats disent hautement aux agents du despotisme ce mot que d'autres plus violents répéteront plus tard en s'en servant comme d'une machine de guerre pour saper par la base l'antique royauté : c'est la loi qui doit régner, vous n'en êtes que les exécuteurs.

Voici le texte de cet arrêté. — « La Cour, considérant que depuis le mois de juin 1764, elle voit s'exécuter l'entreprise formée contre la dignité et la sûreté de la magistrature et contre la stabilité des lois les plus inviolables et des droits nationaux ; qu'elle a cru pendant longtemps devoir se dissimuler les tentatives du pouvoir arbitraire et attendre en silence que la force même des lois prévalût sur les surprises faites au roi ; que, voyant s'exécuter les preuves de la disgrâce encourue par le Parlement de Rennes, elle s'est enfin vue forcée d'employer ses

instances auprès du roi par de très humbles et très respectueuses remontrances ; que la Cour n'a pas eu jusqu'ici la consolation de recevoir la réponse aux dites remontrances, ni d'en voir aucun effet ; qu'au contraire on a porté le roi à des mesures extraordinaires contre le Parlement de Rennes, à ordonner l'enlèvement de plusieurs magistrats qui ont été emprisonnés de la manière la plus rigoureuse, à envoyer en Bretagne des commissaires pour suppléer, s'il était possible, le Parlement, et à leur déférer le procès criminel de ces magistrats ; que dans le mois dernier, la Cour au lieu de suivre les exemples nombreux que lui présentent ses registres et d'opposer la force des lois à l'entreprise illicite de ses commissaires en leur défendant formellement d'y procéder, a préféré recourir à la justice et à la sagesse du roi ; que ses représentations sont encore demeurées sans réponse pendant que les entreprises des commissaires devenaient de jour en jour plus pressantes ; que ces commissaires sans respecter les circonstances qui ont déterminé le silence de la Cour, ont trouvé dans leur chaleur pour leur fausse juridiction une activité que le malheur public ne permettait pas à la Cour de trouver dans son propre zèle pour le bien de l'Etat ; que ces commissaires changeant ensuite de forme et de nom ont établi à Saint-Malo un nouveau tribunal du genre de ceux que les traits de l'histoire ont dévoué à l'indignation publique ; que la Cour s'est encore bornée à porter au roi ses représentations plus pressantes que les premières et à le supplier d'y répondre ; qu'elle a vu lesdits commissaires accroître leur activité à proportion de ce que la Cour se renfermait dans une conduite plus mesurée et observait à leur égard plus de ménagement ; qu'elle les a vus hâter et aggraver contre les magistrats leur procédure illégitime et ne les surprendre que pour venir rapidement en rendre compte, prendre des ordres et retourner aussi rapidement les exécuter en Bretagne ; que la Cour a encore épuisé la voix des remontrances par lesquelles elle expose au roi le renversement des lois nationales, l'infraction des droits qui font toute la stabilité de l'honneur et de la vie des magistrats, des grands de l'Etat et des citoyens de tout ordre ; que l'intervalle du terme indiqué par le roi pour la réception des dites remontrances est employé par les dits commissaires à consommer leur entreprise ; qu'enfin la Cour a adressé au roi ses plus vives supplications pour qu'au

moins les moments attendus par la Cour pour lui présenter ses très humbles remontrances ne fussent pas prévenus par des actes qui rendissent plus difficile ou moins entière la justice qu'elle attendait du roi ; que les nouvelles instances n'ont point produit l'effet qu'elle avait lieu d'espérer ;

» A protesté et proteste contre tout ce qui a été fait et pourrait l'être à l'avenir par les commissaires établis ci-devant à Rennes, et depuis à Saint-Malo, contre les magistrats qui ne peuvent au terme des lois être jugés ni convenus devant les commissaires ; contre tous actes, procédures, instructions, jugements interlocutoires ou définitifs qui seraient émanés où pourraient émaner desdits commissaires ; ensemble contre tout acte d'acquiescement ou d'approbation de ladite commission ou de procédures faites en icelle, si aucune avait été ou pouvait être à l'avenir extorquée ou surprise, soit auxdits magistrats détenus, soit à aucun des magistrats de Rennes, comme le tout étant nul, fait par l'impression du pouvoir arbitraire, par entreprise sur les lois du royaume, sur les droits de la magistrature et sur la sûreté publique et au préjudice du serment prêté par les commissaires de garder et observer les ordonnances du royaume (1) ;

» Se réservant au surplus ladite Cour de pourvoir ainsi qu'il appartiendra au maintien de l'ordre public et des lois de l'Etat et d'aviser ainsi qu'il conviendra faire relativement à ladite commission, auxdits commissaires et aux procédures émanées d'eux ; à l'effet de quoi la délibération continuée à vendredi, onze heures du matin, chambres assemblées. »

Ces remontrances et cet arrêté furent bientôt connus dans la ville de Rennes ; chacun voulait en avoir des exemplaires. Mais à peine l'Intendant de Flesselles en a-t-il connaissance qu'il fait appeler tous les libraires et leur défend d'en distribuer sous peine de se voir retirer l'autorisation d'exercer leur métier.

Cette énergique protestation finit cependant par éclairer Louis XV, qui malgré les instances du duc d'Aiguillon et malgré ses ministres, rappela la commission de Saint-Malo. Le Commandant en fut fort désappointé, mais il ne perdit pas courage. Aussitôt il se retourne vers le Parlement des rentrés où il avait placé un certain nombre de ses créatures et envoie des émissaires

(1) Journal du Parlement de Paris. — Manuscrit en notre possession.

vers chacun des conseillers afin d'obtenir qu'ils jugent le procès criminel des magistrats accusés sur l'instruction faite par les commissaires.

Cette proposition ne convint qu'à un très petit nombre de magistrats; la plupart n'étaient pas pressés d'entreprendre cette affaire et surtout voulaient tout d'abord refaire l'instruction. En un mot, ce qu'avait fait la commission était à leurs yeux trop entaché de partialité.

La majorité des conseillers rentrés avaient encore conservé un certain sentiment de dignité ; ils se regardaient toujours comme solidaires de leurs infortunés collègues. Aussi leur premier soin fut-il d'écrire au roi pour solliciter le rappel de tous les magistrats : « Si des causes légitimes, était-il dit dans cette lettre, excluent les magistrats présents de juger ceux de leurs collègues qui ont eu le malheur d'encourir votre disgrâce, le rappel des absents aux fonctions de leur office mettra votre Parlement en état d'user de ce droit incontestable et fournira un nombre plus que suffisant de juges compétents (1). »

Cette lettre ne passa pas inaperçue à Versailles. Les ministres s'occupèrent activement de faire rentrer au Parlement un certain nombre de magistrats démissionnaires, se gardant bien toutefois de rappeler l'universalité des membres. Vers le milieu du mois de février 1766, onze de ces derniers recevaient, par l'entremise du duc d'Aiguillon, un ordre qui leur enjoignait de reprendre leur office sous peine de désobéissance. En même temps était signifié à tous les démissionnaires un arrêté du conseil d'Etat qui réduisait le nombre des magistrats de cent vingt à soixante, conformément aux lettres patentes du 9 janvier précédent, et déclarait vacante la place de tous ceux qui ne suivraient pas dans le plus bref délai l'exemple de quelques-uns de leurs collègues. Ce nouvel ordre n'ébranla personne, et ceux-là seuls rentrèrent qui y furent forcés par les lettres de cachet du duc d'Aiguillon.

Ainsi recomposé, ce Parlement ne fut évidemment qu'un exécuteur servile des volontés du Commandant, bien qu'à certains moments nous le verrons lui résister avec une énergie surprenante. A peine les derniers rentrés eurent-ils repris leur place,

(1) Lettre du 24 janvier 1766. Archives d'Ille-et-Vilaine, C 1778 et sq.

qu'ils durent aussitôt enregistrer les lettres patentes qui renvoyaient devant eux la continuation du procès des magistrats accusés. Le duc d'Aiguillon n'avait pas perdu de temps ; il s'était hâté de combler les sièges vides, voulant absolument en finir avec ceux qu'il regardait comme ses plus mortels ennemis. Néanmoins il n'obtint pas complète satisfaction , car ces lettres furent enregistrées avec des modifications remarquables : « elles seront exécutées conformément à la volonté du roi sans néanmoins préjudicier ni déroger aux droits de la Cour, tribunal naturel et ordinaire de ses membres, ni aussi aux droits et moyens des parties. » La Cour supprima ensuite, sur le rapport de M. Blanchard du Bois de la Muce, qu'on appelait le dénonciateur public, les remontrances du Parlement de Rouen et l'arrêté de celui de Paris. Le texte de suppression fut aussitôt imprimé et distribué dans la ville de Rennes. Un procureur ayant dit qu'on avait raison de s'empresser d'acheter une aussi bonne marchandise, fut vivement réprimandé par M. Blanchard du Bois de la Muce : « Je vous dénonçais, lundi, dit-il au procureur venu pour lui faire des excuses, et certainement on vous aurait décrété et on vous aurait appris à traiter les arrêts du Parlement de marchandise. » On le voit, ces Messieurs tenaient à faire respecter leurs actes, mais ce n'était pas sans embarras.

Ce prétendu Parlement s'abaissait jusqu'à seconder les vues haineuses du duc d'Aiguillon dans la persécution que ce dernier dirigeait contre tout ce qui touchait de près ou loin aux personnes des prisonniers. La famille la Chalotais devint particulièrement le point de mire de ses basses rancunes. Le chevalier de la Chalotais et Mlle de la Chalotais, sa sœur, s'étant rendus à Paris pour plaider la cause de leur père et de leur frère, reçoivent l'ordre de quitter la capitale au plus tôt. Mlle de la Chalotais ne pouvant voyager à cause d'un crachement de sang, est enfermée au couvent de Bellechasse, rue Saint-Dominique. Jour et nuit leur hôtel de Rennes, situé près de la Motte, était investi d'espions, qui en dénonçaient les visiteurs au Commandant. Même les serviteurs n'étaient pas épargnés : nous avons vu Boudesseul, secrétaire des procureurs généraux, partager la captivité de ses maîtres ; le sieur Loisel, que Mme de Caradeuc avait pris comme copiste, est également traduit devant le bailliage d'Aiguillon. La procureuse générale elle-même se vit obligée de

subir un interrogatoire, ainsi que sa tante Mlle de la Mancelière, pour avoir fait copier l'arrêté de la Cour de Paris, et si l'on avait cru le Commandant, elles étaient dignes de finir leurs jours à la Bastille : mais les magistrats se contentèrent de rendre une ordonnance de non-lieu. En un mot il suffisait d'avoir quelques relations avec la famille de la Chalotais pour être suspect.

Quand, du fond de son cachot, M. de la Chalotais eut connaissance de ces vexations, il en éprouva une tristesse profonde. Jusque-là il avait supporté son malheur avec une grandeur d'âme remarquable ; mais de savoir que les siens étaient en butte aux dernières rigueurs du pouvoir lui fit perdre son sang-froid. Pourquoi donc tant de tortures ? Etant admis qu'il fût coupable, était-ce une raison de tourmenter des innocents. Ah ! il est bien vrai de dire que la haine arrivée à un certain degré ne connaît plus de bornes. L'illustre procureur tomba tout à coup dans une profonde mélancolie, son âme à ce moment s'exhala en accents sublimes. Heureusement pour nous, les murs de sa prison ne furent pas assez épais pour les contenir et les étouffer. C'est alors qu'à l'aide d'un cure-dent et de suie détrempée dans du vin, il poussa ce cri que la postérité entend encore : il écrivit du mois de janvier au mois de juin 1766 ses Mémoires où s'épanchaient avec tant d'éloquence « les tristesses de l'homme et les colères du citoyen. »

Il se croyait délaissé et son nom remplissait l'Europe : tous les Parlements du royaume ne venaient-ils pas de se lever pour le défendre ? Ceux qui prétendaient tenir celui de Bretagne voulurent aussi joindre leur note à ce concert. S'il était composé de gens tarés, créatures du duc d'Aiguillon, il y avait pourtant dans son sein bon nombre d'hommes d'honneur qui, gentilshommes toujours, n'entendaient pas plus après avoir repris leur démission qu'auparavant, abandonner d'anciens collègues à leur malheureux sort. Déjà une première fois ils avaient élevé la voix ; une première faveur obtenue leur donna du courage ; ils se crurent autorisés à parler de nouveau. C'était trop de confiance. A leur lettre du 5 mars qui demandait le rappel de l'universalité du Parlement, le roi répondit brièvement que ceux-là seuls qui suivraient leur exemple pourraient peut-être reprendre leurs fonctions. D'un autre côté, le duc d'Aiguillon se vantait d'avoir empêché à tout jamais le retour des exilés. Bien souvent dans

la suite les rentrés reprendront la parole, mais leurs supplications demeureront presque toujours sans réponse. Enfin ils réussiront un jour, et ces instances réitérées seront à peu près le seul acte dans l'histoire à l'honneur du bailliage d'Aiguillon.

Cette pauvre Compagnie se donna bien du mal pour gagner la confiance des Bretons, et encore n'y réussit-elle pas. Les procureurs ne se présentaient plus au palais faute de clients; les avocats ne venaient plus plaider. On eut beau menacer ces derniers de la milice, de lettres de cachet, d'enlèvement et même de la prison : rien n'y fit; ils ne voulurent pas reconnaître le droit de juger à ce tribunal que repoussait la conscience du pays.

Le duc d'Aiguillon, impatient de toutes ces difficultés, se trouvait toujours en présence d'une autre préoccupation qui le tourmentait sans cesse : le procès des magistrats détenus ne marchait pas selon son gré. Pourtant, que de démarches n'avait-il pas faites pour parvenir à reconstituer un fantôme de Parlement, uniquement dans le but de faire procéder à ce jugement! Enfin, le 20 mars, le gouvernement ordonna de commencer une nouvelle procédure. Le roi voulait qu'on y mît beaucoup d'activité. Le duc d'Aiguillon ne manqua pas de se prévaloir de ce désir auprès du président de Montbourcher, nommé pour diriger le procès; même on l'entendit s'écrier pendant une entrevue : « Je veux que cette affaire se termine promptement; il y a trop longtemps qu'elle dure; toutes vos lenteurs m'impatientent. » Il avait hâte d'en finir avec ses ennemis.

L'instruction commence enfin. M. de Montbourcher préside; M. Bonin de la Villebouquay est nommé rapporteur du procès criminel et M. Geoffroy de la Villeblanche, procureur général dans cette affaire. On ne vit pas sans en éprouver une grande surprise la nomination de ce dernier, qui nourrissait, au su de tout le monde, une haine profonde contre M. de la Chalotais. Il s'était d'abord récusé lui-même, comment acceptait-il ensuite d'être procureur général?

Mais, malgré tout, l'affaire traînait encore en longueur; les magistrats rentrés semblaient avoir pris à tâche de ne pas se presser. Beaucoup demandèrent à être récusés, soit pour cause de parenté avec M. de la Chalotais ou l'un des autres magistrats détenus, soit pour cause de désaccord; personne, semblait-il, ne voulait prendre sur soi la responsabilité d'une pareille procé-

dure. MM. de la Briffe d'Amilly, de Boisgelin, Le Prêtre de Châteaugiron, présidents ; de Grimaudet, du Boisbaudry et Picot de la Prégenterie, conseillers, furent seuls autorisés à ne pas prendre part au procès. L'examen de tous ces motifs de récusation demanda un temps considérable. A chaque instant le président de Montbourcher recevait des avertissements de Versailles : on blâmait vivement la lenteur du Parlement. Le duc d'Aiguillon, qui était allé à Paris dans l'intervalle, se montra fort irrité à son retour qui eut lieu vers le milieu du mois de juin, de ne trouver encore rien de fait.

De leur côté, vers la fin du mois d'avril, les familles des accusés donnèrent des requêtes, adressées au Parlement de Bretagne, chambres assemblées, pour demander la cassation et le rejet de la procédure instruite par les commissaires. Ces requêtes furent déposées au greffe, et le Parlement allait les recevoir favorablement, lorsqu'un ordre royal ordonna de continuer « la procédure commencée par les commissaires tant à Rennes qu'à Saint-Malo. » Quant aux requêtes, à l'instigation du duc d'Aiguillon, son oncle, le comte de Saint-Florentin, soutint qu'elles étaient extraordinaires, et que les familles des accusés étaient sans qualité pour les présenter. Dès la séance suivante on décacheta la procédure des commissaires du conseil, en présence du président de Montbourcher ; celui-ci en prit lecture et la remit au procureur Geoffroy de la Villeblanche, en lui ordonnant de faire son rapport le plus tôt possible.

Pendant ce temps on procédait toujours avec rigueur contre les prisonniers. Le premier jour de mai, M. de Caradeuc demanda et obtint d'assister à la messe à l'occasion de sa fête. Apercevant son père au haut d'un escalier, il s'empresse vers lui pour l'embrasser : l'officier de surveillance, qui n'avait pas cru devoir s'opposer à cet acte d'amour filial, est mis aux arrêts ; M. de Caradeuc est resserré plus étroitement encore, et à partir de ce jour, il ne peut plus assister à l'office divin. Dans maintes circonstances Mme la procureuse générale avait écrit au ministre Saint-Florentin ; elle sollicitait quelques soulagements pour les siens ; le ministre ne prit même pas la peine de lui répondre.

Vers la fin du mois d'avril, Mlles de la Gascherie se rendirent également à Paris avec un avocat de leurs amis ; elles voulaient aussi demander des adoucissements à la détention si rigoureuse

de leur frère, M. de la Gascherie, et de leur neveu, M. de la Collinière. A peine sont-elles arrivées qu'on leur intime l'ordre de sortir de la ville sous le plus bref délai. L'aînée de ces demoiselles étant très malade, proteste qu'il lui est impossible de voyager sans compromettre gravement sa vie. Des réclamations sont faites au ministre, qui ne veut pas même les entendre. Malgré les certificats du docteur Boyer, médecin royal ; malgré les protestations de Mlle de la Gascherie qui ne veut pas abandonner sa sœur dans un tel état, le ministre se montre inflexible. — Il leur ordonne d'abord de partir quand même pour la Bretagne, puis il leur permet de se retirer au Val-donne, et enfin il les fait enfermer au couvent de Saint-Assise. Dans toutes ces allées et venues elles étaient accompagnées d'agents de police non moins durs que leur maître. La malade éprouva deux faiblesses considérables pendant le transport, et une troisième à l'arrivée. Elles étaient détenues comme des prisonnières d'Etat ; elles ne pouvaient communiquer avec personne, ni écrire, ni recevoir aucune lettre ; les visites, même celles de leurs parents et de leurs serviteurs, leur étaient interdites. On fouillait, on sondait tout ce qui leur était apporté, même leur nourriture. En un mot elles étaient traitées plus durement que les prisonniers de la Bastille ; et quand on en fit la remarque au comte de Saint-Florentin, il répondit froidement que telle était son intention.

Mmes de Montreuil et de la Collinière ayant écrit de leur côté pour protester contre une détention si dure, le même ministre leur fit répondre que les prisonniers ne devaient attendre de changement dans leur situation que de leurs juges.

Mais on eut beau faire, on ne put étouffer la voix de M. de la Chalotais; il venait d'achever un mémoire pour sa justification et celle de son fils : sous le coup d'une inspiration héroïque, il le jette aussitôt par dessus les murs de sa prison, l'abandonnant ainsi au hasard des vents et des flots. Ce mémoire, recueilli par un ami fidèle, est imprimé à Bordeaux et bientôt il est répandu dans plusieurs parties de la France. M. de Saint-Florentin le fait saisir et se hâte de l'envoyer à Rennes pour être joint à la procédure. Mais la lecture de ce mémoire ne produisait pas l'effet attendu sur l'esprit des magistrats rentrés : l'un d'eux voulait le supprimer; un autre le joindre à la procédure; un avis plus

général en ordonna le dépôt au greffe. Plusieurs conseillers trouvaient ce mémoire fortement écrit, pleinement justificatif, très respectueux pour le roi, mais fort énergique contre le duc d'Aiguillon et M. de Calonne.

Toutes ces appréciations ne pouvaient pas plaire au gouvernement: le duc d'Aiguillon en voulait la suppression, il l'obtint; le Conseil d'Etat lui donna gain de cause par un arrêt du 28 juin.

Le Commandant poursuivait avec un acharnement spécial l'ancien Parlement et les magistrats détenus. Paraissait-il un écrit favorable à cette Compagnie? il se hâtait de le faire supprimer; en revanche, le Conseil d'Etat cassait-il des arrêts? le roi répondait-il défavorablement aux réclamations des autres Cours parlementaires de France? aussitôt il faisait imprimer et répandre avec affectation tous ces arrêts et toutes ces réponses.

Le mémoire supprimé, MM. de la Chalotais ne se tiennent pas pour battus. Immédiatement, ils font signifier à M. de la Villeblanche, procureur, une cédule évocatoire par laquelle ils récusent le Parlement des rentrés; ils demandent en même temps le renvoi de leur procès devant le Parlement de Bordeaux, qui, d'après une ordonnance de 1737, devait être subrogé à celui de Rennes, dans le cas où ce dernier ne pourrait connaître les affaires qui lui seraient portées. M. de Calonne, même avant d'avoir eu, au moins officiellement, connaissance de cette cédule évocatoire, fit une longue dissertation pour démontrer qu'elle était mal fondée, et l'envoya au duc d'Aiguillon. Ce dernier la communiqua immédiatement à M. de la Villeblanche, qui à son tour en fit part aux rentrés. Il espérait ainsi les gagner à sa cause; mais cette fois encore il allait au devant d'un nouvel échec. Les preuves qu'apportait l'auteur furent fortement critiquées. Après examen, la plupart des citations se trouvèrent fausses. Un des rentrés n'eut pas de peine, dans un petit mémoire de quatre pages, à réfuter tous ces sophismes. Le Commandant, fort irrité, en fit de vifs reproches à l'auteur : « Quoiqu'on fasse, disait-il, l'évocation n'aura pas lieu. » A l'appui de ce mémoire, des avocats de la plus haute réputation, cinq du barreau de Paris et dix-sept de Rennes, donnèrent des consultations très favorables à la cédule.

Sommé par M. de la Chalotais, le procureur de la Villeblanche se décide enfin à donner des conclusions au sujet de l'évocation.

Le ministre Saint-Florentin écrit une longue lettre pour démontrer la nullité de cette cédule ; un des rentrés répond en séance par la lecture des consultations des avocats : « Le Parlement, s'écrie-t-il, ne peut faire autrement que de renvoyer cette affaire devant la Cour de Bordeaux. » On décide enfin qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la lettre du ministre. Aussitôt, la cédule évocatoire et les consultations sont imprimées ; vite on les répand dans le public, où elles sont reçues avec une grande satisfaction.

Le comte de Saint-Florentin et le duc d'Aiguillon firent des efforts inouïs pour en arrêter l'effet ; le dernier en vint même jusqu'à réprimander plusieurs avocats qui avaient signé des consultations. Mais, malgré toutes leurs intrigues, la cédule parviendra jusqu'au Conseil d'Etat où elle déjouera, au moins en partie, leurs basses manœuvres.

Le procureur général et le comte de la Fruglaye, gendre de M. de la Chalotais, partirent immédiatement pour Paris, afin d'obtenir du conseil royal le succès de la cédule ; mais, à peine arrivés, ils reçurent l'ordre de quitter aussitôt la capitale.

Mais la haine du ministre Saint-Florentin et de son neveu le duc d'Aiguillon ne pouvait se contenter de ces procédés insignifiants. Par suite de l'évocation de la cédule au conseil d'Etat, ils entrevirent le moment où leurs victimes allaient leur échapper. Alors ils changent de tactique ; ils sollicitent et obtiennent un décret qui ordonne que la procédure commencée en la Chambre de la Tournelle à Paris, et précédemment évoquée au Parlement de Bretagne, soit continuée et poursuivie séparément de toute autre procédure. Quatre jours après, la Cour enregistrait ce décret.

Nous avons vu, après la démission du Parlement, le sieur Bouquerel écrire au comte de Saint-Florentin une lettre menaçante pour Louis XV, et pour ce motif être saisi et enfermé à la Bastille. Nous savons aussi que sa lettre et bon nombre d'autres écrits injurieux pour le gouvernement furent envoyés au Parlement de Paris afin qu'il ordonnât une enquête. Cette enquête commencée demeura sans résultat définitif. C'est cette procédure qui revint en ce moment devant le bailliage d'Aiguillon, par suite du décret dont nous venons de parler. Le procureur de la Villeblanche, profitant de ce renvoi. dépose aussitôt sa plainte contre Bouquerel, ses fauteurs et ses adhérents, sans en nommer aucun, mais dans le nombre il comptait évidemment M. de la

Chalotais. Sur les conclusions du procureur, le Parlement décrète Bouquerel de prise de corps; il est donc ramené à Rennes et enfermé au fort Saint-François : c'était l'infirmerie du couvent des Cordeliers, qu'on avait ainsi transformée en prison.

Aussitôt arrivé, on lui fait subir un interrogatoire. Pendant trois heures le commissaire-rapporteur Bonin de la Villebouquay le questionne. Les émissaires du duc d'Aiguillon allaient jusqu'à dire qu'on le mettrait à la question s'il n'avouait pas avoir écrit sous la dictée de M. de la Chalotais sa lettre au comte de Saint-Florentin. Après cet interrogatoire, il tombe dans des agitations violentes, puis en frénésie; on est obligé de le lier. Des médecins et des chirurgiens le visitent; le duc d'Aiguillon lui-même se transporte au fort Saint-François pour le voir. On le saigne aux pieds, on le fait baigner; on lui jette des seaux d'eau vive sur la tête: tout est inutile. En outre, depuis cinq jours, il refusait de prendre aucune nourriture. Sur le rapport de Dulattay, médecin, et de Rapatel, chirurgien, Bouquerel fut déclaré atteint d'aliénation mentale. Alors on le fit transporter des Cordeliers à l'hôpital Saint-Méen, dans une chaise à porteurs, escorté de trente dragons armés. Ce fut la fin des poursuites dirigées contre ce malheureux. Quelques jours après, le bruit se répandit qu'il était mort : c'était une fausse nouvelle. Par ordre du ministre il fut enlevé de Saint-Méen, reconduit à la Bastille et de ce moment il n'en a plus été mention.

Encore un échec pour le duc d'Aiguillon. Désormais il ne pouvait plus accuser M. de la Chalotais d'avoir dicté la lettre de Bouquerel; celui-ci, même dans sa folie, avait toujours soutenu le contraire; l'accusation eût été trop manifestement calomnieuse. Cependant les choses en étaient arrivées à ce point que si M. de la Chalotais n'était pas reconnu coupable, l'honneur même du Commandant se trouvait gravement compromis. Que faire alors? Il ne pouvait pas, sans s'attirer le ridicule, l'accuser du crime de lèse-majesté : il ne restait donc plus de ressource que dans les billets anonymes. Qu'on prouve au moins d'une manière apparente que M. de la Chalotais est l'auteur de ces billets, et aussitôt il retombe sous le coup de la justice. Le duc d'Aiguillon ne demandait pas autre chose. A son instigation, le premier président de la Briffe d'Amilly écrit aussitôt à Paris pour demander des experts en écriture. M. de Saint-Florentin

envoie immédiatement les experts Paillasson et Dautreppe, et fait remettre en même temps au procureur de la Villeblanche, comme pièces de comparaison, des lettres autographes qu'il avait reçues du procureur général. Les experts se mettent sans tarder à l'examen des lettres et des billets anonymes, y passent plusieurs semaines, font de longues dissertations sur la ressemblance des écritures et finissent par conclure que les billets anonymes sont conformes aux pièces de comparaison et qu'ils les croient du même auteur et de la même main.

A ce moment parurent deux autres mémoires de M. de la Chalotais, datés du château de Saint-Malo : on les connut bientôt dans la ville de Rennes où ils produisirent la sensation la plus avantageuse. On y retrouvait avec plaisir le style éloquent et fougueux de l'ancien procureur général. Il établissait, sur des preuves incontestables, sa justification et celle de ses cinq coaccusés, si bien que les ennemis de M. de la Chalotais, pour en atténuer l'effet autant que possible, s'abaissèrent jusqu'à saisir l'arme du mensonge et à soutenir qu'il n'en était pas l'auteur.

Pendant ce temps le procureur de la Villeblanche, de plus en plus pressé d'en finir, déposait une nouvelle plainte, et tout en le louant extérieurement, dénonçait M. de la Chalotais comme auteur de billets anonymes. Il terminait en demandant qu'on procédât à son interrogatoire.

Quelques jours après on vit s'arrêter un soir, devant le couvent des Cordeliers, une voiture mystérieuse; elle ramenait de Saint-Malo le procureur général. Il était accompagné d'un valet de chambre, d'un maréchal des logis et de cinquante dragons tant à pied qu'à cheval. A son tour il fut enfermé au fort Saint-François, d'où l'on venait de faire sortir Bouquerel. Au moment de son arrivée, son fils le chevalier de la Chalotais court vers lui pour l'embrasser ; il est immédiatement écarté par les baïonnettes. On affectait ainsi sur tout son passage un appareil militaire propre à jeter l'épouvante et la consternation.

Dans cette nouvelle prison il fut détenu avec plus de rigueur encore qu'à Saint-Malo et au château du Taureau. On lui refusait même des livres pour se distraire ; il ne pouvait recevoir aucune visite. Le linge, les habits, les aliments que Mme la procureuse générale, sa belle-fille, avait permission de lui passer, étaient soumis à un examen sévère avant de lui être remis. On

transvasait son café; on découpait son pain; on fouillait ses vêtements; on alla même jusqu'à défriser les boucles d'une perruque pour voir si l'on ne découvrirait point parmi les tresses quelques projets de conspiration. Les officiers eux-mêmes chargés d'exécuter ces ordres, ne le faisaient qu'avec une excessive répugnance. Le duc d'Aiguillon semblait se plaire à torturer ses victimes.

Dès que M. de la Chalotais fut installé au fort Saint-François, M. Bonin de la Villebouquay, rapporteur du procès criminel, vint l'y trouver. Il lui notifia l'ordre royal, qui renvoyait devant le Parlement de Rennes l'information sur les billets anonymes dont on lui attribuait la rédaction. M. de la Chalotais apprit de plus qu'on l'accusait d'avoir dicté la lettre écrite au comte de Saint-Florentin par le fameux Bouquerel. Ce dernier était devenu fou, comme on le sait, et malgré ses négations réitérées, les ennemis du procureur général avaient profité de son délire pour propager quand même cette infâme calomnie. M. de la Chalotais n'eut pas de peine à réfuter tous ces griefs devant le rapporteur, il répéta à peu près ce qu'il avait dit devant les commissaires de Saint-Malo. Rappelant en outre sa cédule évocatoire, il refusa au bailliage d'Aiguillon le droit de le juger, lui aussi bien que ses cinq co-accusés. De nouveau il en appela au Parlement de Bordeaux. Les rentrés ayant eu connaissance de ces protestations, les traitèrent de frivoles et arrêtèrent qu'on passerait outre et qu'on continuerait l'instruction. Sans doute, en ce moment, ils étaient sous le coup d'une influence défavorable aux accusés. Les experts sont donc assignés de nouveau; ils procèdent encore à la vérification des billets, font un rapport et concluent cette fois en affirmant qu'ils sont l'œuvre du procureur général. Ils ne s'occupèrent pas même des consultations de plusieurs avocats distingués, entre autres M. Poullain du Parc, qui niaient l'accusation fondée sur la comparaison d'écriture. On voulait absolument la condamnation de M. de la Chalotais en particulier : donc, à défaut d'autres griefs, on s'empara vite de ce dernier qui n'était qu'apparent, pour en faire un chef d'accusation. M. de la Villeblanche bâtit là-dessus un volumineux rapport qui tendait à un second décret de prise de corps contre l'illustre procureur général. Un seul conseiller fut d'un avis conforme.

En même temps, on présentait au roi une nouvelle requête au

nom de MM. de la Chalotais, procureurs généraux ; de MM. Picquet de Montreuil, Charette de la Gascherie, Charette de la Collinière et Euzenou de Kersalaün, conseillers, tous magistrats détenus. Cette requête était dirigée contre les lettres patentes du 5 juillet, qui renvoyait devant la Cour de Rennes l'affaire des billets anonymes et demandait de suspendre l'instruction du procès jusqu'à ce que Sa Majesté eût donné sa décision sur la cédule évocatoire. Le Parlement ne voulut pas y répondre, vu que cette requête était adressée au roi ; mais il décida de continuer quand même les opérations. De leur côté, les enfants de M. de la Chalotais présentaient une autre requête pour rendre compte de plusieurs faits essentiels à sa défense. Ces deux requêtes furent admises au Conseil d'Etat qui, par un arrêt du 15 septembre 1766, ordonna de lui remettre toutes les pièces concernant le procès des six magistrats « le roi se réservant de connaître personnellement de cette affaire. » Le même jour, Louis XV prorogeait les séances du Parlement jusqu'à la Saint-Martin suivante.

Ainsi finit cette longue procédure. Instruite devant la Cour de Rennes pendant près de six mois, elle vint aboutir au néant. Le rapport de M. de Villebouquay, le réquisitoire du procureur de la Villeblanche, les dépositions des experts en écriture Paillasson et Dautreppe, le long factum de M. de Calonne demeureront toujours des œuvres mort-nées. Ce dernier, qui avait changé son rôle d'ami en celui d'accusateur et peu après de calomniateur, tomba bientôt sous le poids du mépris public. Les seigneurs de la Cour de Paris, ses collègues, le chassèrent de leur société. Chaque jour il avait à subir de nouvelles avanies : s'étant présenté dans une loge de la Comédie italienne, le parterre le siffla à diverses reprises et malgré son sang-froid il fut obligé de quitter la salle.

L'évocation du roi n'améliora point le sort des malheureux prisonniers : ils furent plus détenus que jamais. D'abord ils pouvaient se promener sur la plate-forme du château, mais bientôt on leur enleva cette faveur. A partir du 8 août, M. de Caradeuc eut défense de sortir même de sa chambre.

Cette détention rigoureuse dura jusqu'à ce que, sans savoir pour quel motif, par une résolution nouvelle, les accusés furent transférés à la Bastille. A leur départ de Saint-Malo, le sieur de

Fontette, Commandant du château, les somma de payer leur traiteur : sitôt la nouvelle connue, les Malouins s'empressèrent de verser pour eux la somme de dix mille livres. C'était montrer combien ils estimaient les magistrats, et quel mépris ils professaient pour le duc d'Aiguillon et sa suite.

M. de la Chalotais et ses co-accusés ne demeurèrent pas longtemps à la Bastille. Un ordre royal du 22 décembre 1766 vint changer leur emprisonnement en un exil perpétuel à Saintes. Un second ordre réduisait à néant toutes les procédures commencées contre ces magistrats « Sa Majesté ne voulant pas trouver de coupables (1). »

Ainsi on abandonnait les poursuites en maintenant l'accusation; n'était-ce pas le comble de l'iniquité et de l'hypocrisie? Ici encore il était facile d'apercevoir l'effet des agissements secrets du duc d'Aiguillon; ne pouvant faire condamner les magistrats, il veut au moins les flétrir devant la postérité. M. de la Chalotais et ses co-accusés ne se tinrent donc pas pour absous; ils rejetèrent énergiquement cette clémence flétrissante qui les laissait sous le coup d'une imputation infâme. Le vieux procureur général reprend sa plume et lance un vigoureux appel à toutes les autres classes du Parlement français. Aussitôt celles-ci se lèvent, ressaisissent l'arme des remontrances et réclament justice. Ainsi le nom de la Chalotais retentissait de nouveau en Bretagne et dans l'Europe entière. Au fond de sa solitude de Saintes, il frappa un nouveau coup qui ne contribua pas peu à ébranler un trône déjà bien vermoulu.

La plupart des barreaux du royaume viennent à la rescousse en donnant des consultations dans le même sens. L'accusation avait eu un trop grand retentissement; et alors de deux choses l'une : ou ils étaient innocents, ou ils étaient coupables; s'ils étaient coupables, ils méritaient un châtiment exemplaire; s'ils étaient innocents, une sentence d'absolution éclatante, et, comme conséquence inévitable, la punition des calomniateurs avec la réhabilitation des accusés pouvaient seules leur rendre leur dignité.

Au milieu de ces appels à la justice, s'ouvrirent à Rennes les Etats de 1766. Le premier soin de la Noblesse fut de demander

(1) Comte de Carné, *Etats de Bretagne.*

l'élargissement des magistrats détenus et le rappel de l'ancien Parlement. Elle fit des protestations énergiques mais qui demeurèrent sans résultat : grâce à la défection du Clergé et du Tiers, qui, après avoir soutenu l'ordre privilégié, finirent par céder au gouvernement, l'assemblée se sépara sans avoir rien obtenu.

Pendant ce temps, le bailliage d'Aiguillon perdait de plus en plus la confiance des Bretons. En pouvait-il être autrement quand ses arrêts étaient presque toujours rendus contrairement aux intérêts de la province? Les procureurs, les avocats désertaient la salle des délibérations ; les huissiers ne remplissaient plus les devoirs de leur office ; à chaque instant, le premier président de la Briffe d'Amilly se voyait obligé de les rappeler à l'ordre. Les procureurs poussèrent encore plus loin l'insolence. Dans une de leurs réunions, ils firent une requête injurieuse pour la magistrature. Ils ne voyaient dans les travaux du Parlement que longueur et engourdissement ; qu'un corps dont les actes étaient sans fruit pour le public et nullement désireux de procurer le bonheur de ses concitoyens ; pour eux il n'y avait qu'un remède à tant de maux : le rappel des anciens magistrats. La Cour, se sentant blessée dans son honneur, fit rayer d'office une pareille requête sur le registre de la communauté des procureurs. Le greffier fut mis en prison et douze des signataires suspendus de leurs fonctions.

La rigueur s'exerça encore contre plusieurs libellés injurieux, soit pour la religion, soit pour la royauté, soit pour la magistrature. Comme cela se voit toujours dans les moments troublés, de temps en temps il sort de certaines presses clandestines des écrits menaçants, remplis de calomnies, propres à exciter la révolte et partant fort nuisibles à la société. En les condamnant, les magistrats ne font que leur devoir. C'est ainsi que nous voyons le bailliage d'Aiguillon condamner successivement à être lacérés et brûlés au pied du grand escalier du Palais-de-Justice, des livres remplis de mensonges ou d'infamies, tels que : *Assemblées secrètes et fréquentes des Jésuites* ; — *Le royaume des femmes* ; — *Lettres d'un gentilhomme breton à un noble espagnol*, etc. Tous ces imprimés n'étaient propres qu'à troubler l'ordre public. Si on les supprimait ainsi de nos jours, la société ne serait pas aussi malade.

Quoique religieusement soumis aux ordres du gouvernement,

le bailliage d'Aiguillon y mettait parfois cependant une vive opposition, surtout lorsqu'il s'agissait de défendre les vieilles coutumes de la Bretagne : il ne voulait point devant l'histoire passer pour avoir laissé périr entre ses mains les droits antiques de la province. Irrité de la résistance de la Noblesse pendant la tenue des Etats de 1766, le roi voulut vaincre cet obstacle en imposant un nouveau règlement ; il en serait ainsi devenu le maître absolu. Mais il avait compté sans son Parlement qui semblait pourtant composé d'hommes très dévoués à sa cause. Le comte de Saint-Florentin dresse donc un règlement qu'il soumet à l'approbation de la Cour de Bretagne. A peine le procureur général, Le Prêtre de Châteaugiron, l'a-t-il exposé devant les chambres assemblées qu'il rencontre une opposition unanime. En effet, si ce règlement avait été approuvé, c'en était fait pour jamais des droits et des privilèges réservés par le Contrat d'Union de la Bretagne à la France. Par bonheur, il n'en fut pas ainsi. Les deux principales dispositions du règlement étaient que le vote à la majorité de deux ordres contre un était désormais un fait établi ; et qu'aucun gentilhomme ne pourrait entrer aux Etats s'il ne payait au moins trente livres de capitation, ce qui nécessitait une fortune assez considérable que ne possédaient pas beaucoup de nobles bretons. Le Contrat d'Union portait au contraire que quiconque possédait des titres de noblesse était de droit membre des Etats et l'unanimité des trois. ordres était requise pour la levée des impôts.

Le Parlement ne voulut pas prendre sur lui de rompre un engagement si solennel. D'abord il supplia le roi de ne pas le forcer à enregistrer ce règlement, puis il fit des remontrances. Après beaucoup d'hésitations, Louis XV céda enfin : il permit aux Etats de rédiger le règlement qui conviendrait le mieux pour l'administration de la province et protesta qu'il n'entendait nullement porter atteinte aux droits et aux privilèges de la Bretagne. C'était un premier pas dans la voie des conciliations.

Cet acte de résistance demeurera pour jamais à l'honneur du bailliage d'Aiguillon. Il ne contribua pas peu à lui concilier autant que possible l'esprit des Bretons : personne en effet ne pouvait compter sur autant d'énergie de sa part. Mais il faut dire, pour rendre hommage à la vérité, qu'un certain nombre des conseil-

lers démissionnaires s'étaient soumis en rentrant au palais; c'est à leur énergie surtout que revient la gloire de cette résistance.

C'est encore grâce à cette énergie que le Parlement, pendant les trois années de son existence, éleva plusieurs fois la voix en faveur des magistrats accusés ou exilés. Malgré l'opposition toujours croissante du comte de Saint-Florentin et de son neveu, Louis XV finit par entendre ces supplications. Emu des cris de détresse qui s'élevaient de toute part en Bretagne, et ayant eu connaissance des maux innombrables qui désolaient une de ses provinces les plus dévouées, le roi voulut enfin en rechercher l'origine, afin d'y apporter remède. Quand les Etats de 1768 s'ouvrirent à Saint-Brieuc, le roi délégua comme commissaire principal, non plus le duc d'Aiguillon, selon la coutume, mais un de ses conseillers d'Etat : homme sage, habile et prudent, le président Ogier. Celui-ci fut envoyé en Bretagne, avec des instructions spéciales, pour concilier les partis et pacifier les troubles. Cette délégation porta un grand coup à l'influence du duc d'Aiguillon; il devenait évident pour lui que son crédit baissait singulièrement à la cour de Versailles. Un instant il songe à demander son rappel; mais non, ce serait s'avouer vaincu et laisser entrevoir au public toutes ses intrigues secrètes. Alors il part immédiatement pour Nantes et, de là, il dirige toutes ses batteries sur Saint-Brieuc, afin d'empêcher le succès des Etats. Il lance calomnie sur calomnie contre la noblesse de Bretagne; il va à la cour royale pour tâcher de discréditer le président Ogier, et réussit à faire placer près de lui, pour le surveiller, le sieur Duchesne, un exempt de la maréchaussée, sa créature, son esclave, un espion et un dénonciateur méchant. Son but était d'avoir, près du président Ogier, un homme qui pût l'instruire de toutes ses démarches en leur donnant la tournure la plus maligne, afin de trouver des motifs de le rendre suspect à Sa Majesté. En outre, Duchesne était reconnu un homme dangereux : sa présence chez le commissaire ne pouvait manquer d'en éloigner les membres des Etats. Mais M. Ogier s'aperçut bientôt de cette manœuvre déloyale et il sut s'en défaire honnêtement. Tout aussitôt il regagna la confiance des Bretons.

Son discours d'ouverture lui valut du même coup la confiance des trois ordres. Lorsqu'à propos du nouveau règlement, les

Etats voulurent faire d'humbles remontrances au Souverain, il se posa lui-même en intermédiaire.

Cette paix et cette union qui régnaient au sein des Etats portèrent le trouble dans l'âme du Commandant. Il en résultait inévitablement un blâme sévère de sa conduite, car en qualité de commissaire dans les tenues précédentes, il n'avait causé que du préjudice aux intérêts du roi par sa hauteur et son despotisme. De nouveau il essaya de semer la discorde : il se fit accusateur. A son avis, si le président Ogier réussissait si bien, c'est qu'il sacrifiait l'autorité royale en permettant aux Etats d'établir en principe que le Souverain ne pouvait leur imposer un règlement. Cette fois encore, le comte de Saint-Florentin se fit l'écho des calomnies de son neveu : il écrivit à M. Ogier une lettre remplie de reproches, où il lui faisait entrevoir les plus graves mécontentements de la part du roi. Mais les Etats se chargèrent eux-mêmes de le justifier. Ils déclarèrent que loin de porter atteinte directement ou indirectement au droit de législation qui réside dans la personne du prince, ils reconnaissaient toujours qu'à lui seul appartenait le droit de législation dans la Bretagne comme dans les autres provinces de son royaume : ils invoquaient seulement une coutume aussi ancienne que la province, de faire eux-mêmes, sous l'autorité du roi, les règlements nécessaires pour l'administration du pays ; mais ces règlements ne peuvent avoir force de loi que s'ils sont revêtus du sceau de Sa Majesté. Ainsi M. Ogier se trouva justifié, par le fait même, des imputations calomnieuses du duc d'Aiguillon. Ce fut son triomphe : tous les corps de la province vinrent le féliciter et lui témoigner leur satisfaction. En effet, sa présence en Bretagne, la direction conciliante qu'il avait imprimée aux affaires, étaient un signe évident du retour de la faveur royale. Chacun pouvait déjà entrevoir le moment de la rentrée de l'ancien Parlement.

Après la clôture des Etats, le président Ogier s'arrêta à Rennes. Pendant son séjour dans cette ville, il ne fut occupé qu'à recevoir les hommages des citoyens. Les Bretons ne tarissaient pas de louanges à son adresse, tout le monde saluait en lui un libérateur. Voici une ode dont lui fit hommage un des poëtes de l'époque ; nous sommes heureux de pouvoir la reproduire sans y changer un mot, car nous la croyons jusqu'ici inédite ; elle

donne une idée de la haine qu'on avait en particulier pour le duc d'Aiguillon.

ODE A MONSIEUR OGIER

Bretons, rassurez-vous, la tempête est finie,
La paix va succéder au trouble, au désespoir ;
Du plus sage des rois, ministre sans envie,
Ogier fait dans nos cœurs renaitre un doux espoir.

Le duc ne reviendra plus porter dans nos villes
L'épouvante et l'horreur, tout y sera tranquille :
Achève ton ouvrage, ministre, qu'il est beau
De redonner la vie sur les bords du tombeau.

Et l'on ne verra plus d'une main parricide
Le fils contre le père armer un bras perfide ;
Et l'ami sans trembler, au sein de son ami,
Va déposer sans crainte et plaisirs et soucis.

Magistrats, paraissez, venez de la justice
Prendre les traits en main, tout vous sera propice.
Du bailliage abhorré le règne va finir :
Je vois le jour renaitre et les ombres s'enfuir.

Et toi, nom odieux, ministre abominable
Qu'enfanta le forfait, que cultiva le Diable,
Ton flambeau va s'éteindre, tout est prêt à changer :
Fuis loin de nos climats, tout y sent l'oranger.

Au plus aimé des rois rendez un juste hommage,
Vous braves citoyens, que les vents ni l'orage
N'alarmèrent jamais ; venez bénir le jour
Qui voit aux pieds du roi vos respects, votre amour.

Toi, généreux Ogier, accepte notre hommage,
Le tribut de nos cœurs est ton juste partage.
D'Aiguillon fit nos maux, tu fais notre bonheur
Il règne sur les Ifs, et toi sur tous nos cœurs.

Le bailliage d'Aiguillon lui-même voulut joindre sa note à ce concert de louanges. Il écrivit au roi pour le remercier d'avoir envoyé le président Ogier et pour intercéder de nouveau en faveur de l'ancien Parlement. Quelques conseillers voulurent s'opposer à cette démarche : ils tinrent des comités secrets avec les agents du duc d'Aiguillon, dressèrent des mémoires calomniateurs contre Ogier, le signalèrent comme un agitateur à son entrée dans la Bretagne et comme auteur d'une fermentation dangereuse : mais heureusement Louis XV n'écouta point ces fausses récriminations.

III.

RENTRÉE SOLENNELLE DU PARLEMENT DE BRETAGNE

Décidément la partie s'engageait tout à fait contre le Commandant. Vers la fin de l'année 1768 et au commencement de la suivante, en Bretagne et à la cour de Versailles, il s'opéra dans les esprits un revirement complet. Tout le monde était las de cette lutte qui durait déjà depuis plusieurs années; il était temps d'en finir. D'ailleurs les intérêts de la province en souffraient énormément : le commerce ne marchait plus; l'habitant des campagnes était ruiné ; il n'était donc plus possible de continuer un pareil état de choses uniquement pour assouvir la vengeance d'un homme. Le but de la mission d'Ogier était d'apporter un remède à toutes ces souffrances. Ne pouvant réussir à la faire échouer, le duc d'Aiguillon se décida enfin à demander son rappel à Paris ; ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir. En agissant ainsi, il voulait surtout ne pas assister à sa défaite : n'avait-il pas juré la mort de l'ancien Parlement de Bretagne ? On le vit s'éloigner sans regret, dans la ville de Rennes surtout. Mais rentré à la cour il ne cessera pas pour autant ses intrigues ; au contraire,

il travaillera activement à mettre obstacle au succès des démarches de son successeur ; il empêchera que le roi donne complète satisfaction à la province, et il obtiendra la continuation de l'exil des procureurs généraux qu'il regardait comme ses plus mortels ennemis. Plus tard, devenu ministre par la haute influence de Mme du Barry, dont il fréquentait souvent le boudoir, il essaiera encore de faire tomber le Parlement et d'anéantir pour jamais les droits et les privilèges de la Bretagne.

Après le départ du duc d'Aiguillon, le duc de Duras prit le commandement des troupes de Bretagne. Il fut reçu avec un grand enthousiasme. On sentait, en effet, qu'il apportait avec lui la paix et la conciliation. En outre on était débarrassé de la présence du duc d'Aiguillon, ce qui n'était pas peu dire. Le plus grand nombre de ses agents le suivirent dans la retraite. L'intendant de Flesselles lui-même, l'homme de la séquestration à temps et à contre-temps, ne voulut plus percevoir les impôts, charge qui devenait de plus en plus difficile à cause de la multiplication des vingtièmes et des souffrances de la population ; il se retira et fut remplacé par M. Dagay de Montigny, qui n'avait qu'un désir : rétablir les affaires de Bretagne dans leur ancien état.

L'arrivée à Rennes du duc de Duras fut marquée par un acte de clémence royale, dont il fut l'instrument ; il fit savoir à tous les membres de l'ancien Parlement, exilés à vingt lieues de Rennes, que cette peine était levée par Sa Majesté et que désormais ils pourraient aller où bon leur semblerait.

Le bailliage d'Aiguillon profita de cette circonstance pour solliciter le retour de l'universalité des membres. Mais comme jusqu'à ce moment il n'avait reçu aucune réponse à toutes les sollicitations qu'il avait faites depuis un an, il en témoigna au roi la plus vive douleur : il pria le duc de Penthièvre, Gouverneur de la province, et le duc de Duras, Commandant des troupes, de se joindre à lui en faveur du rappel de tous les conseillers. Ces derniers accueillirent de très bonne grâce cette demande : le duc de Duras se rendit lui-même à la cour afin d'obtenir plus sûrement le succès de ses démarches.

Pendant ce temps, un certain nombre de magistrats exilés à vingt lieues revinrent à Rennes. Ils se réunirent plusieurs fois, eurent des pourparlers avec l'Intendant Dagay et le duc de Duras. Ce dernier, de retour de Versailles, leur laissa entendre

qu'une avance de leur part serait bien vue dans les régions gouvernementales. Alors ceux qui étaient revenus à Rennes, au nombre de dix-sept, écrivirent aussitôt à leurs collègues de se trouver dans cette même ville le 20 juin, afin de se concerter « pour prendre le parti que les circonstances feront juger le plus convenable. » On sut dans l'intervalle que le roi était content d'une pareille démarche. Il y eut deux longues séances qui durèrent plus de huit heures chacune. Les débats furent très vifs : beaucoup ne trouvaient pas encore leur honneur assez satisfait et voulaient que Louis XV les rappelât lui-même par des lettres patentes. Un certain nombre même ne voulaient pas rentrer avant que le roi n'eût retiré sa Déclaration du vingt et un novembre 1763. Enfin, à la majorité de quelques voix seulement, il fut décidé que tous les démissionnaires écriraient au roi une lettre uniforme où ils l'assureraient de leur zèle et de leur fidélité. Cette lettre, que tous signèrent, fut accompagnée de deux autres : l'une au Chancelier de Maupeou, le chef de la magistrature ; l'autre à M. de Saint-Florentin, chargé des affaires de Bretagne.

Voici la teneur de ces lettres :

LETTRE AU ROI.

« Sire, nous regardons comme l'époque du bonheur le jour où il nous a été possible de faire parvenir au Maître le plus aimé et le plus digne de l'être, l'hommage de la plus respectueuse reconnaissance et les sentiments dont nous sommes pénétrés. Le zèle, la fidélité, l'amour le plus tendre, Sire, pour Votre Majesté, nous ont toujours animés, ils sont gravés dans nos cœurs ; nous les avons reçus de nos ancêtres, nous les transmettrons à la postérité, ils dureront autant que votre empire.

« Nous sommes avec le respect le plus profond, de Votre Majesté, etc. ; signés : etc. »

LETTRE A MONSEIGNEUR LE CHANCELIER.

« Nous profitons du premier instant favorable pour offrir à Sa Majesté les témoignages de notre reconnaissance, de notre fidélité et de notre amour pour sa personne sacrée. Animés du désir

de les voir agréer favorablement par le meilleur des maîtres, nous prenons la liberté de vous les adresser. A qui pouvons-nous mieux recourir, Monseigneur, qu'au chef de la justice, pour faire parvenir à Sa Majesté les sentiments dont nous sommes pénétrés? La confiance dont elle vous honore, vous assure, Monseigneur, celle de tous ses sujets; le choix d'un roi juste et bon est l'éloge le plus flatteur et le moins équivoque.

» Nous sommes, etc.; signés : etc. »

LETTRE A M. LE COMTE DE SAINT-FLORENTIN.

« Nous avons l'honneur de vous envoyer copie d'une lettre que nous avons pris la liberté d'écrire au roi; nous espérons, Monsieur, que l'expression de nos hommages, appuyée de vos bons offices, aura le bonheur de plaire à Sa Majesté.

» Nous sommes, etc.; signés : etc. »

La réponse à ces lettres se fit attendre jusqu'au 10 juillet suivant. Ce jour, le duc de Duras revint à Rennes sans être attendu : il apportait un Edit pour le rétablissement du Parlement. La nouvelle s'en répandit bientôt dans toute la ville. Les rennais n'attendirent pas même le jour de la rentrée pour manifester leur joie, ils se rendirent immédiatement en foule à l'hôtel du Commandant pour lui témoigner leur joie par des acclamations. Il rendait, en effet, par cette démarche que le succès couronne, la vie et la prospérité à la vieille cité rennaise.

Dès le lendemain de son arrivée, le duc communiqua l'édit royal aux démissionnaires. Après examen, tous trouvèrent qu'il laissait bien des difficultés à applanir; surtout, ils ne comprenaient pas la continuation de l'exil des procureurs généraux. Pourquoi donc ces derniers étaient-ils exclus de la clémence royale? Ah! c'est qu'ils étaient encore victimes d'une nouvelle intrigue. Le duc d'Aiguillon, pour avoir quitté la Bretagne, n'avait pas oublié ses vieilles rancunes; ne pouvant tenir plus longtemps la province en souffrance, il avait si bien agi sur l'esprit du roi par l'entremise de Madame du Barry, qu'il l'avait empêché de donner satisfaction complète aux Bretons. En un mot, MM. de la Chalotais ne devaient la prolongation

de leur exil qu'à ses basses rancunes et à ses désirs de vengeance.

Tous leurs collègues jurèrent de ne pas les abandonner. Néanmoins, pour montrer au roi leur fidélité et leur soumission; pour lui prouver la confiance qu'ils avaient dans sa bonté, dans sa justice, et aussi par amour pour le bien public qui demandait à tout prix le rétablissement de la justice souveraine dans la province, il fut décidé que tous les démis rentreraient le 15 juillet 1769, conformément à l'édit royal. D'ailleurs, le duc de Duras, qui ne demandait qu'à rétablir la paix et le bon ordre dans la province, les y engageait fortement. Il leur promit de ne rien négliger pour obtenir le retour des procureurs généraux, et de joindre ses instances les plus pressantes aux démarches que le Parlement avait l'intention de faire.

Le soir du 14 juillet, chacun des conseillers démissionnaires reçut un avis conçu en ces termes : « Monsieur, mon intention étant de vous mettre en état de me donner des preuves de votre attachement à ma Personne et de votre zèle pour mon service, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous rendiez au Palais, le 15 du présent, à huit heures du matin, en la chambre où mon Parlement a coutume de s'assembler, à l'effet d'entendre ce que je vous ferai savoir de mes volontés (1).

» Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur, en sa sainte garde. Ecrit à Versailles, le 9 juillet 1769. Signé, Louis. Et plus bas : PHILIPPEAUX. »

Ce même jour, le bailliage d'Aiguillon tint sa dernière séance. Comme acte de bienséance envers ceux dont il avait usurpé le titre, il arrêta qu'à l'occasion de la rentrée solennelle du Parlement, le Palais serait illuminé, puis ses membres se dispersèrent. Il était fini. Pendant les trois années de son existence, il ne fit rien ou à peu près : si l'on excepte deux ou trois procès, il ne rendait même pas la justice. Vis-à-vis le Gouvernement, il ré-

(1) Recueil des discours de félicitation à l'occasion de la rentrée solennelle du Parlement. Nous devons d'avoir lu ce livre à l'obligeance de M. de la Bigne Villeneuve, rédacteur du *Journal de Rennes*, qui a bien voulu nous le confier ainsi que le *Journal des Evénements*. Ces deux brochures sont aujourd'hui très rares.

servait toujours les droits et les privilèges de la Bretagne, mais là se bornait sa résistance ; pour les impôts, il n'en contrôlait aucun : il laissait lever tous ceux que l'arbitraire exigeait. Bien que composé d'un certain nombre de créatures du duc d'Aiguillon, il ne se traînait pourtant pas complètement à sa remorque : nous avons vu comment il a résisté quand on voulut imposer un nouveau règlement aux Etats et détruire, par là même, les vieilles coutumes bretonnes. Mais déjà à cette époque les créatures du duc d'Aiguillon n'étaient plus en majorité ; plusieurs démissionnaires étaient rentrés, et ils exerçaient sur leurs collègues une grande influence. Enfin, ce fantôme de Parlement montrait parfois une certaine énergie, tout en étant ordinairement très faible : il sentait bien lui-même sa faiblesse ; aussi nul ne désirait plus que lui le retour de l'ancienne compagnie.

Le 15 juillet 1769, le Parlement de Bretagne rentra solennellement au Palais-de-Justice, après avoir passé un peu plus de quatre ans dans l'exil. Pendant tout ce temps, la province, privée de son chef naturel, avait été complètement livrée aux mains de l'arbitraire. A huit heures du matin, tous les conseillers étaient présents; désormais il ne devait plus y avoir qu'un premier président au lieu de trois, neuf présidents du Parlement, six présidents aux enquêtes, un président aux requêtes et quatre-vingt-huit conseillers. Ces charges étaient accordées aux démissionnaires ainsi qu'à tous ceux qui avaient tenu le Parlement pendant les quatre dernières années.

La Cour ne voulut point accepter cette nouvelle constitution sans faire ses réserves. Immédiatement elle prit un arrêté dont voici à peu près la teneur : « La Cour, pour montrer sa fidélité au roi, et rassurée sur les droits, franchises et libertés de la province, enregistre le présent édit, en se réservant, toutefois, le droit de faire des représentations sur la manière dont est reconstitué le Parlement ; mais en ce moment elle ne veut que se livrer à la reconnaissance. » Cet arrêté fut aussitôt envoyé au roi.

Pendant ce temps, le corps des huissiers, des procureurs, des avocats, des juges de la sénéchaussée de Rennes ; la faculté de Droit, les juges des Eaux et Forêts, la communauté de ville, les religieux bénédictins, les juges consuls, les étudiants en Droit,

les dames abbesses, prieures et religieuses de l'abbaye royale de Saint-Georges, représentées par messire Josse, leur chapelain ; les officiers de la milice bourgeoise de Rennes, le Chapitre, le principal et les professeurs du Collège, etc., se tenaient dans la salle des pas perdus, dans la salle des piliers et dans la cour intérieure du Palais, attendant le moment de pouvoir complimenter la Compagnie sur son retour. La Cour en étant instruite, arrêta de les recevoir dans l'ordre de leur demande ; elle fit toutefois une exception en faveur des avocats et des procureurs, à cause du zèle et de la fidélité qu'ils avaient montrés à la Compagnie dans les temps malheureux ; elle les reçut des premiers. Les jours suivants, les corps de métiers de la ville, les juridictions de la province sollicitèrent également la faveur d'être reçus par le Parlement, afin de le féliciter sur son heureux retour.

Seuls les procureurs généraux furent exclus de l'amnistie ; ils durent, sans motifs connus, demeurer en exil. Quant aux autres magistrats accusés, quelques jours après la rentrée du Parlement, ils reçurent de M. de Saint-Florentin une lettre qui les autorisait à retourner en Bretagne pour reprendre leurs fonctions. Il va sans dire que dans tous les discours adressés au Parlement à l'occasion de son retour, on ne manqua jamais de glisser un mot en faveur des procureurs généraux et de former des vœux pour leur plus prompt retour ; et les autres classes du Parlement écrivaient qu'elles espéraient voir revenir bientôt ces magistrats « innocents, aussi célèbres par leurs malheurs que par leurs talents et dont l'histoire transmettra les noms à la postérité la plus reculée (1). »

Une des premières sollicitudes du Parlement, après sa rentrée, fut évidemment de demander le retour de ses procureurs généraux. MM. de la Briffe d'Amilly, premier président, et Desnos des Fossés, conseiller, écrivirent, au nom de la Cour, une lettre en ce sens : « Les troubles ne finiront, disaient-ils, les esprits ne seront rassurés que le jour où vous ferez disparaître tout souvenir de nos malheurs. » La réponse se fit attendre : elle ne fut connue à Rennes qu'au milieu du mois d'août et encore laissait-elle bien à désirer. Le roi déclare que leur honneur n'est point

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine.

compromis, et, pour éloigner jusqu'au plus petit soupçon, il croit de son devoir de rassurer leur délicatesse même en effaçant tout ce qui pourrait rappeler le souvenir de ce qui s'est passé. Mais là s'arrête la clémence royale : de mise en liberté, il n'en est pas question.

La Cour enregistre les lettres patentes du roi, mais en faisant de grandes réserves. Malgré tant de prudence, nous verrons plus tard que, dans l'intérêt même des procureurs généraux, elle ne fut pas encore assez prévoyante.

Le Parlement s'effrayait à bon droit de voir ainsi substituer au jugement légal, que ses membres étaient en droit d'attendre, une forme nouvelle, dangereuse et inconnue dans l'ordre judiciaire. En envoyant au roi copie de l'arrêté du 18 août, les magistrats lui écrivent une nouvelle lettre pour lui faire part de leurs craintes, car un tel acte de clémence ne pouvait qu'enhardir des accusateurs puissants contre ceux qui n'ont pour appui que leur innocence et les lois. La Cour regrette aussi que la sentence d'absolution n'ait pas été aussi éclatante que l'accusation avait été publique : ce qui ne pouvait avoir lieu que si cette affaire avait été appelée devant le tribunal légitime. Enfin, elle sollicite de nouveau le retour de MM. de la Chalotais : après avoir reconnu leur innocence, il n'est pas possible que Sa Majesté les retienne plus longtemps éloignés de leurs fonctions.

En effet, après une si haute et si formelle attestation de l'innocence des accusés, ceux-ci ne devaient-ils pas s'attendre à voir finir leur exil ? D'ailleurs, n'était-ce pas le moyen le plus direct d'effacer jusqu'au souvenir d'une époque si néfaste ? Eh bien ! il n'en fut pas ainsi. Rien n'étonna plus les magistrats, à la reprise des séances, que de ne pas trouver, au siège du ministère public, les deux illustres procureurs généraux. Tout faisait espérer leur retour ; le roi lui-même, par ses lettres patentes du 12 août, les avait amnistiés, au moins indirectement, et ils gémissaient encore dans l'exil. Pourquoi donc une manière d'agir si contradictoire ? Evidemment une influence secrète empêchait de nouveau la justice royale de suivre son cours. Néanmoins, le Parlement ne se déconcerte pas ; il ressaisit une troisième fois la plume et ne cache pas au souverain combien il a été froissé d'une pareille mesure.

Pendant ce temps, les deux procureurs généraux, toujours

exilés, surpris de se voir encore sous le coup de la disgrâce royale, et voyant, par là même, leur honneur de nouveau compromis, présentent au Parlement une requête où ils demandent à s'opposer à l'enregistrement des lettres patentes du mois d'août précédent. C'était leur droit. Puisqu'on ne voulait pas les justifier publiquement en les rendant au moins à leurs fonctions, ils n'avaient plus qu'un moyen de se faire reconnaître innocents en face de l'opinion publique : réclamer la protection des lois en se présentant devant leur tribunal naturel, devant le Parlement, qui seul était compétent pour juger ses membres, pour les condamner ou les absoudre.

Le Parlement ne pouvait qu'accueillir très favorablement la requête de MM. de la Chalotais. Aussitôt il se mit en devoir de rédiger des remontrances arrêtées dans une séance précédente, et il chargea une députation d'aller les présenter à Sa Majesté.

Ceci se passait vers la fin de décembre 1769. Le 20 janvier suivant, le roi répondit en ces termes : « Ce n'est point pour les faits dont mes procureurs généraux ont été accusés qu'ils sont retenus par mes ordres. Il ne peut plus en être question depuis mes lettres patentes du mois d'août dernier. Vous n'auriez pas dû recevoir leur requête et je vous défends d'y donner aucune suite. D'autres faits particuliers, qui n'ont aucun rapport avec l'exercice de leurs fonctions, m'ont déterminé ; ils ne vous concernent point, ni la magistrature ; et je n'en dois compte à personne. »

La réponse était catégorique ; néanmoins le Parlement ne perdit pas courage.

Mais quels étaient donc ces faits si graves ? S'il demeurait encore dans l'esprit du Souverain des impressions fâcheuses qui empêchaient le succès des remontrances, n'y avait-il pas un moyen sûr de les dissiper en observant les lois, ces lois qui président à l'accusation et à la poursuite du crime, à la défense de l'innocence et à sa sûreté ? Agir autrement, n'était-ce pas donner lieu à des soupçons qui n'auraient été que trop fondés ? Puisque les lettres patentes du 12 août étaient demeurées sans effet (au moins quant à la peine, puisque, vu la continuation de leur exil, il planait toujours sur le compte de ces deux magistrats des soupçons fâcheux et déshonorants), les lois seules devaient prononcer sur leur sort ; et de ce jour seulement la nation

entière les reconnaîtrait innocents. Les lettres patentes du 12 août n'étaient ni des lettres de grâce, ni le désistement d'un accusateur : elles laissaient toujours les procureurs généraux sous le coup d'une grave imputation. Leur opposition à l'enregistrement de ces lettres, tout-à-fait régulière dans la forme, était donc fondée sur le droit et sur le fait, et le Parlement, seul tribunal compétent pour juger ses membres, ne pouvait faire autrement que de la recevoir.

Tel fut le sujet des nouvelles observations que la Cour adressa au roi, par l'entremise du chancelier Maupeou. « S'il n'y avait qu'un intérêt particulier, était-il dit dans une autre lettre, le Parlement n'y donnerait pas de suite ; mais il y va de l'intérêt de toute la magistrature. Que Sa Majesté accorde donc de procéder au jugement légal qu'attendent la nation et l'Europe entière. » En même temps, sans attendre la réponse à aucune de ses lettres et longtemps avant d'avoir expédié la seconde, par un arrêté du 3 mars 1770, la Cour ordonne d'informer sur les faits reprochés aux procureurs généraux depuis la démission du Parlement. Quelques jours après elle accueillait très favorablement une nouvelle requête de MM. de la Chalotais et, en leur nom, elle demandait à la justice du roi de lui faire connaître de quel délit, de quel mécontentement ou de quelle délation ils portaient la peine.

De nouveau la situation commençait à devenir critique entre le Gouvernement et le Parlement ; cette espèce de sommation ne contribua pas peu à compromettre encore les rapports des deux puissances. Le Parlement avait de son côté la loi, mais la force était du côté de Louis XV. En apparence, le roi aurait dû triompher, mais le Parlement avait avec lui le peuple qui rêvait une future constitution : le Gouvernement était donc obligé de compter avec cette puissance occulte qui, moins de vingt ans plus tard, devait le déborder et l'entraîner au fond de l'abîme. De plus, le Parlement s'apercevait très bien de certains agissements secrets, dont l'auteur ne lui avait déjà que trop fait sentir les conséquences malheureuses. Le duc d'Aiguillon, comme nous l'avons dit, en quittant la Bretagne, n'avait pas abandonné ses projets de vengeance. Retiré à la cour royale, on le voyait souvent dans les salons de Mme du Barry où il briguait le ministère ; par l'entremise de cette puissance du jour, il savait

obtenir tout ce qui pouvait l'aider à assouvir sa vengeance. Ne pouvant empêcher le retour du Parlement, il concentre sur M. de la Chalotais ses foudres vengeresses. D'abord, il l'empêche de rentrer avec ses collègues. Les lettres patentes du 12 août semblent-elles un instant déjouer ses plans? il intrigue si bien qu'il obtient, contre toute justice, la continuation de l'exil des procureurs. Par ses calomnies, il arrive à faire croire au souverain, hélas! trop faible pour voir les choses par lui-même, qu'ils ne sont que des perturbateurs de l'ordre public; il affecte de trouver dans leur retour une cause d'excitation populaire injurieuse pour Sa Majesté.

De tous ces commérages, il s'ensuit que Louis XV s'irrite, casse les arrêts du Parlement qui ordonnaient des informations sur les faits reprochés aux procureurs généraux dont l'opposition ne peut avoir aucune portée. Quant aux causes qui font que le roi les retient encore éloignés de leurs fonctions, qu'il leur suffise de savoir qu'un magistrat, surtout celui qui agit en son nom, ne mérite pas la confiance uniquement parce qu'il n'a point commis de délit: « ils n'ont d'autre parti à prendre que celui d'attendre avec respect les effets de sa bonté sans y mettre obstacle par de nouvelles procédures, qui seraient également contraires aux dispositions des ordonnances et aux ordres donnés précédemment. »

Ce langage ne fit pas peur au Parlement, il en sentait trop la provenance rancunière. L'instruction ordonnée par arrêt du 3 mars était commencée, il ne l'en continua pas moins: au contraire, il y mit une activité plus grande encore. Il suivit une instruction sur tous les chefs d'accusation contenus dans les lettres patentes de 1765 et de 1766, et pour que la Cour fût mieux en état de statuer, le ministère public reçut l'ordre de se faire remettre toutes les pièces qui avaient pû servir à fonder ces accusations.

Définitivement les affaires se brouillaient de plus en plus: un nouveau conflit semblait devenir inévitable. Peu de temps après la réponse que nous venons de lire, le Parlement revient encore à la charge; mais cette fois il se montre plus arrogant: il ne fait plus une prière, il réclame ses droits, il n'hésite pas à dire qu'il punira sévèrement les auteurs du délit, s'il est réel, mais qu'il n'épargnera pas non plus l'imposteur, si le délit est

supposé. Par ces derniers mots, il visait évidemment le duc d'Aiguillon.

Le 16 juin, l'avocat général, M. du Parc Porée se rend à Paris pour se faire remettre les pièces de la procédure, déposées au greffe du conseil d'Etat. Le roi les lui refuse et lui fait dire que toute démarche et toute instance, à ce sujet, demeureront inutiles. Sa Majesté se plaint, en outre, des expressions employées dans les remontrances qui, d'ailleurs, n'ont rien changé aux ordres qu'il a fait connaître précédemment.

Si le gouvernement refusait de revenir sur ses ordres, le Parlement ne cédait pas de son côté. Le 26 juillet 1770, uniquement dans le but de donner une plus grande publicité à sa résistance, il arrête que le procès-verbal de tout ce qui s'est passé en séance depuis la rentrée, sera envoyé à toutes les autres Cours parlementaires de France. C'était un défi jeté au gouvernement. Les ministres s'en montrèrent très mécontents; ils y voyaient, à juste titre, une espèce de confédération contre laquelle il devenait nécessaire de prendre les plus énergiques mesures.

Des députés du Parlement de Bretagne vinrent sur ces entrefaites à la cour, pour réclamer l'ancienne constitution qui existait avant 1765 et que maintes fois Louis XV avait promis de leur rendre. Ils furent très mal reçus : les ministres ne les écoutaient pas même, et malgré l'intervention du duc de Duras et de l'évêque de Rennes, leurs instances n'eurent aucun résultat satisfaisant. Le contrôleur général de Laverdy et le chancelier Maupeou se bornèrent à leur répondre qu'un acte comme celui du 26 juillet ne pouvait que retarder l'envoi du règlement. Puis les magistrats reprirent le chemin de la Bretagne sans avoir rien obtenu.

En même temps que les députés, arrivaient à Rennes d'autres lettres patentes du roi ; elles étaient accablantes pour la magistrature. Sa Majesté leur reprochait vivement l'arrêté du 26 juillet, il y voyait une révolte contre son autorité royale, une injure à sa personne sacrée. Dix-huit magistrats furent mandés au pied du trône pour expliquer la conduite de la Compagnie.

Ceux-ci se rendent aussitôt à Versailles ; mais, à peine sont-ils admis au pied du trône, que deux d'entre eux, MM. de la Noue et de Lohéac, sont enlevés de force et incarcérés dans un châ-

teau-fort. Leurs collègues se retirent immédiatement et regagnent la ville de Rennes.

Evidemment on préparait de nouveaux projets contre la magistrature. Ces coups d'autorité ne pouvaient provenir que d'une influence secrète, d'intérêts étrangers habitués à saisir toutes les occasions de satisfaire des vengeances privées. Le Parlement s'en aperçut très bien. A bout de patience, il va s'en prendre à l'auteur même de ces vexations et de ces enlèvements.

Le ministère public venait d'achever l'instruction juridique sur les faits contenus dans les lettres patentes de 1765 et de 1766. Après un examen approfondi du dossier, la Cour trouve que les magistrats accusés ne sont nullement coupables, mais que tout cet échafaudage d'accusations infâmes et calomnieuses est dû à la haine du duc d'Aiguillon : en conséquence, elle traduit à sa barre l'ancien Commandant comme coupable de calomnie, d'injustice, de faux témoignage et elle le rend responsable de tous les maux qui ont affligé la Bretagne pendant plusieurs années.

D'abord, le duc hautain est tenté de sourire à la nouvelle d'une semblable démarche ; mais bientôt la chose lui apparait plus sérieuse. A peine l'accusation est-elle connue que la Bretagne se couvre d'écrits injurieux à son égard ; on l'accuse à l'envi de forfaiture, de complots infâmes contre les magistrats, d'assassinat ; son nom est traîné dans la boue ; son honneur, sa réputation sont compromis, si bien qu'il ne peut plus sortir de cette impasse que par un acquittement en règle : autrement il serait pour jamais déshonoré. Alors il rejette la compétence de la Cour de Bretagne et en appelle devant la Chambre des pairs, dont il était membre. Le procès s'engage : le Parlement de Bretagne se porte accusateur. L'ancien Commandant écrit lui-même sa défense et la lit devant les pairs. Elle fit une grande impression, mais elle n'était pas irréfutable, les avocats du Parlement le prouvèrent sans difficulté. Son nom allait donc se trouver gravement compromis : grand du royaume, duc, pair de France, il se vit à la veille d'une condamnation infamante, lorsque Louis XV, par un de ces retours qui sont le partage des régimes absolus, mit fin d'un seul coup à toute cette procédure en envoyant au duc d'Aiguillon des lettres patentes où, de sa propre autorité, il le reconnaissait innocent de toutes les accusations qui pesaient sur sa tête. Ainsi le roi en avait agi, deux ans

auparavant, envers M. de la Chalotais : mais ce dernier repoussa fièrement la clémence royale et voulut, malgré tout, paraître devant un tribunal compétent ; le duc d'Aiguillon, au contraire, se montra fort satisfait.

Ceci se passe de commentaires.

Le Parlement de Bretagne, indigné d'une pareille décision, condamna au feu la défense de l'ancien Commandant. Elle fut brûlée publiquement au pied du grand escalier du palais, aux applaudissements de toute la cité rennaise.

Mais tous les Parlements vont subir maintenant le contre-coup de cette résistance légale au régime de l'arbitraire. Le duc d'Aiguillon, devenu ministre par la grâce de Mme du Barry, va se faire, avec le chancelier de Maupeou, l'instrument d'une persécution à outrance contre la puissance parlementaire. Ces deux ministres, le chancelier surtout, ne manquaient pas d'une certaine prévoyance politique. Toutes ces luttes des Cours judiciaires leur apparurent sous leur vrai jour ; ils y virent la préparation d'une future constitution, par conséquent le renversement du régime alors existant et surtout l'éloignement de la faveur ; ils résolurent donc de conjurer le danger en l'attaquant à sa source même. Un édit est lancé qui porte un coup terrible à l'antique Parlement de France ; celui-ci cède la place à ce qu'on est convenu d'appeler le Parlement Maupeou, qui sera, mieux encore que le bailliage d'Aiguillon, un exécuteur servile des volontés gouvernementales. Ce coup fut terrible pour la puissance parlementaire : le Parlement Maupeou n'était que la longue agonie d'un grand corps qui se meurt ; il allait y succomber lentement, si deux ans plus tard Louis XVI ne lui avait pas rendu la vie.

Mais nous n'avons pas ici à raconter en détail ce fait historique ; les limites que nous nous sommes assignées ne nous le permettent pas. Un jour, si le loisir nous en est donné, nous pourrons peut-être y revenir. Aujourd'hui, nous dirons seulement comment se termina l'exil de M. de la Chalotais, et nous aurons atteint notre but principal, qui était de raconter l'histoire de la démission du Parlement de Bretagne et ses conséquences.

Le procès du duc d'Aiguillon n'était pas fait pour apaiser le gouvernement, ni pour le rendre plus favorable aux procureurs généraux, bien le contraire ; ils reçurent la défense formelle de

reparaître en Bretagne, et peu après le lieu de leur exil fut limité à la seule ville de Saintes. De temps en temps, le Parlement élevait encore la voix pour solliciter leur rappel, mais le gouvernement ne lui fit plus même l'honneur d'une réponse. Puis vinrent les édits contre la magistrature. Les procureurs durent assister de loin à cette lutte corps à corps des Cours de justice pour la défense de leurs droits. Qu'il dut en coûter à M. de la Chalotais de ne pas se trouver dans la mêlée ! Mais il était gardé à vue, et il fut forcé d'attendre au fond de son exil la fin de cette nouvelle crise parlementaire.

Elle arriva en 1774, à la mort de Louis XV. Louis XVI, son successeur, ce roi si bon, si juste et si saint, comme don de joyeux avènement, rétablit tous les Parlements de France. Etait-ce une faute politique ? nous sommes tentés de le croire, avec beaucoup d'historiens, car en ce moment la puissance parlementaire était bien amoindrie. Si on l'avait laissée mourir, n'aurait-on pas étouffé à l'origine un des germes féconds qui ont produit la Révolution française ? Car il est bien vrài de dire que les Parlements préparaient de loin l'avènement du régime constitutionnel.

Quoi qu'il en soit, le décret de Louis XVI rendit à la liberté les procureurs généraux de la Chalotais. Le 22 décembre 1774, ils entrèrent dans l'Assemblée des Etats de Bretagne, sans être attendus ; ils furent accueillis au milieu des plus vifs applaudissements. On improvisa sur le champ une réception plus solennelle. M. de la Chalotais gagna aussitôt la tribune et fit un discours pour remercier l'assemblée de l'intérêt qu'elle avait pris aux malheurs des magistrats bretons. L'évêque de Rennes, au nom du clergé, et le marquis de Sérent, au nom de la noblesse, lui répondirent ; ils témoignèrent vivement la joie qu'ils ressentaient du retour des illustres procureurs. Après la séance, le Tiers se hâta d'aller les féliciter à leur hôtel.

De son côté, le Parlement les reçut avec non moins d'enthousiasme. Il envoya à leur rencontre une députation. Ils traversèrent la ville de Rennes accompagnés d'une foule considérable et rentrèrent au Palais au milieu des acclamations. Cette fois encore, le peuple sentait qu'il avait remporté une nouvelle victoire sur la royauté. Comme dédommagement, le roi érigea en marquisat la terre de Caradeuc, propriété des procureurs généraux. M. de la Chalo-

tais reprit sa charge et en remplit les fonctions jusqu'en 1785, époque de sa mort. Son fils, M. de Caradeuc, est le dernier des procureurs généraux : il occupa le siège du ministère public jusqu'au moment de la Révolution dont il fut la victime. En 1793, il mourut sur l'échafaud.

Comme les événements avaient changé de face en peu d'années !

✓

ÉTUDES CRITIQUES

SUR

L'ANCIENNE GÉOGRAPHIE ARMORICAINE

Réponse aux objections de MM. Burgault, Desjardins, Ramé, Le Men, Le Fizelier, de la Borderie et Orieux.

A Messieurs les Membres de la Section d'Archéologie de l'Association Bretonne, réunis en Congrès à Redon, au mois de septembre 1881.

MESSIEURS,

Un proverbe bien connu déclare que de la discussion jaillit la lumière. Je désire vous en donner aujourd'hui une justification. Vous avez bien voulu accueillir avec sympathie l'*Etude critique* que j'eus l'honneur d'adresser au Congrès de Quimper, en 1873, sur *la Géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine.* J'avais cherché, sans aucun parti pris, à résumer l'état des controverses sur les points les plus délicats de notre ancienne géographie historique, et à vous présenter la plus grande somme de probabilités

sur l'ensemble des faits pouvant donner lieu à discussion, en profitant de toutes les découvertes alors connues de monuments authentiques ou de documents dignes de foi. Plusieurs de mes conclusions heurtèrent des opinions depuis longtemps admises. Je n'avais pas, du reste, la prétention de les déclarer toutes comme absolument définitives, et j'en aurais eu d'autant moins le droit, qu'à ce moment même des découvertes se produisaient qui venaient renverser formellement des systèmes fort plausibles et clore sans réplique de longues controverses. Vous avez tous présents à la mémoire les faits intéressants qui ont amené la fixation, admise aujourd'hui par tout le monde, des emplacements de *Vorganium* à l'Aber-Vrac'h et de *Vorgium* à Carhaix. Il ne s'est pas produit sur les autres points de découvertes pouvant m'amener à baisser pavillon sans combat. Cependant j'ai été depuis 1875 très vivement attaqué par de sérieux adversaires, et je dois aujourd'hui passer la revue de ces attaques, et vous montrer que je procède avec la plus grande impartialité dans cette étude, en acceptant une partie des objections qui m'ont été faites et en rejetant les autres jusqu'à plus ample informé. Sur les points que je maintiendrai, je suis prêt encore à abandonner mes positions, si mes honorables adversaires, dont plusieurs sont mes amis et mes maîtres, m'apportent ici des arguments péremptoires.

Voici d'abord la série chronologique des travaux qui se sont attaqués nominalement à mon étude critique sur l'ancienne géographie armoricaine.

M. Burgault, président de la Société polymatique du Morbihan, a ouvert le feu dans sa *Notice sur les peuples armoricains*, publiée en 1875 au *Bulletin* de cette Société, en contestant mes conclusions sur l'expédition de César contre les Venètes, qu'il placerait plus volontiers dans le Morbihan. Il accorde que le territoire vénétique devait alors s'étendre de l'embouchure de la Loire au goulet de Brest, englobant l'ancien *Samnium* armoricain qu'il ne confond pas avec le territoire des Namnètes placé dans l'intérieur des terres. Enfin, il rejette les Diablintes plus à l'Est et n'admet pas leur contiguïté avec les Venètes.

M. Ernest Desjardins, membre de l'Institut, dans le tome Ier de son magnifique ouvrage sur la *Géographie de la Gaule romaine*, publié en 1876, admet le lieu de la bataille navale de

César en face de la baie du Croisic, mais il place un bras de la Loire à cette époque, à Saint-Lyphard, se jetant dans la baie de Mesquer, et il y fixe l'emplacement de *Brivates Portus*.

M. Alfred Ramé, dans la *Revue des Sociétés savantes* de janvier 1878, accepte aussi l'enlèvement au Morbihan du lieu de la bataille navale contre les Venètes, mais il recule encore davantage l'emplacement de *Brivates Portus*, et traversant toute la Brière au-delà de Pontchâteau, il va le chercher aux sources mêmes du Brivet, au fond des marais de Saint-Gildas, sur le lieu d'un petit village qu'on appelle encore aujourd'hui du nom de Brivet.

Presqu'au même moment, M. Le Men, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, réclamait l'identification de *Gesocribate* et de *Brivates Portus*, à Brest.

Puis sont venus MM. Le Fizelier et de la Borderie, qui, le premier, dans un mémoire intitulé *Arvii et Diablintes*, présenté au Congrès de la Société archéologique de France, en 1878; le second, dans un mémoire intitulé *Diablintes, Curiosolites et Corisopites*, présenté l'année dernière à votre Congrès de Quintin, ont vivement combattu l'opinion que j'avais empruntée à M. Longnon pour placer les Diablintes dans le pays d'Aleth.

Enfin, M. Orieux, l'agent-voyer en chef du département de la Loire-Inférieure, a fait part au dernier Congrès de la Société archéologique de France, tenu à Vannes au mois de juin dernier, d'un travail intitulé *César chez les Venètes*, dans lequel il limite les Venètes à la Vilaine au moment de l'arrivée des Romains, et place dans le Morbihan le lieu de l'expédition du conquérant.

Vous voyez que je n'ai pas manqué de sérieux adversaires.

D'après cet exposé, je diviserai l'étude qui va suivre en trois chapitres :

I. Les Venètes et l'expédition de César.

II. Les Diablintes et les Curiosolites.

III. Brivates Portus.

J'entre immédiatement en matière.

CHAPITRE I

Les Venètes et l'expédition de César.

§ I

Avant d'étudier la question du lieu même de l'expédition de César, il importe de bien préciser l'étendue du territoire des Venètes.

En m'appuyant sur le texte même de César définissant la grandeur de la puissance vénétique, sur la persistance de la tradition vénétique dans la presqu'île Guérandaise, et sur la phrase de Ptolémée qui fixe la position relative des Ossismiens et des Venètes, j'avais donné pour limites à leur territoire l'embouchure de la Loire et le goulet de la rade de Brest.

M. Orieux conteste la presqu'île Guérandaise, et M. de la Borderie conteste la région située entre l'Odet et le goulet de Brest. Examinons leurs arguments et commençons par ceux de M. de la Borderie.

Les Venètes, dit M. de la Borderie, ne pouvaient s'étendre jusqu'à la rade de Brest parce que l'île de Sein, à l'extrémité de la pointe du Raz, appartenait aux Ossismes. Le texte de Pomponius Méla est formel : *Sena, in Britannico mari, Osismicis adversa littoribus*; et *Sena*, affirme M. de la Borderie, ne peut être autre chose que l'île de Sein.

J'avais repoussé l'attribution de Sena à l'île de Sein pour deux raisons, le *Britannico mari* et le passage de Ptolémée relatif à la position des Venètes sur la côte occidentale au-dessous des Ossismes. J'en concluais qu'il fallait chercher *Sena* dans le groupe d'Ouessant ou dans la Manche, et le nom d'*Uxantis Sina* donné à Ouessant dans l'*Itinéraire maritime* d'Antonin, d'après la leçon de Danville, de Vossius et de Parthey, semblait favoriser cette recherche.

M. de la Borderie répond que le *Sein* actuel, *Seun* en Breton, ne peut être autre chose que le *Sena* de Pomponius, l'identité de noms ne se trouvant nulle part ailleurs aussi frappante, et le nom du cap

Sizun ou Seidhun ne pouvant être confondu avec celui de l'île. Après nouvel examen, je vais me ranger à son avis, qui est aussi celui de M. Desjardins dans sa *Géographie de la Gaule romaine*, mais ce sera pour une raison qu'il aurait dû me donner et que je vais donner pour lui. Le nœud de la question est ici la position exacte de ce célèbre *Promontorium Gobœuun* qui, d'après Ptolémée, séparait l'Océan Britannique de l'Océan Atlantique. Je l'avais placé, comme tout le monde, en 1873, au cap Saint-Mathieu. Mais depuis cette époque, j'ai lu l'excellente discussion de M. Desjardins, de laquelle il résulte qu'on doit revenir à l'opinion du vieux Sanson contre de Valois et d'Anville; et placer le *Promontorium Gobœuun*, non pas au cap Saint-Mathieu, mais à la pointe du Raz, beaucoup plus élevée, beaucoup plus caractéristique, aussi avancée dans l'Océan, et disposée en forme de proue vers la mer. Je me range d'autant plus volontiers à cette opinion qu'elle concilie tout : Il n'y a plus de difficulté à voir dans *Sena*, l'île de Sein, en face des Ossismes, si l'Océan Britannique commence à la pointe du Raz devenu le cap Gobée. Cela nous conduit à limiter le territoire venète à la pointe de Penmarc'h, mais il leur restera encore assez de côte pour satisfaire au texte de César; et je vous propose, sans hésiter, cette rectification, avec frontière du Nord aux montagnes Noires, au lieu des montagnes d'Arrhée. Cela ne donne plus la superposition exacte des anciens évêchés aux civitates primitives ou démembrées; mais j'accorde que cette superposition exacte constitue un principe trop absolu, auquel il n'y a pas lieu de se tenir exclusivement attaché.

Passons à l'Est.

Les Venètes, dit M. Orieux, n'occupaient pas la presqu'île Guérandaise au moment de l'occupation romaine, parce que ce territoire était occupé par les Samnites. Mon honorable contradicteur ne nie pas, ce qui serait difficile en présence du *pago venetico* où naquit saint Aubin de Guérande, qu'au ve siècle, les Venètes aient pu l'occuper; mais les affirmations de Ptolémée et de Strabon lui paraissent trop formelles pour qu'on puisse y déroger. A ce propos, M. Orieux discute à fonds la distinction à établir entre les Samnites et les Namnètes et rejette ceux-ci au nord-est des Andes et des Cénomans, du côté du département de l'Orne.

Je maintiens avec M. Orieux la distinction entre les Samnites et les Namnètes, distinction d'autant plus essentielle, qu'il résulte de tous les documents contemporains que les Samnites étaient une peuplade maritime, et les Namnètes une peuplade de l'intérieur. Pline place les Namnètes en dehors de la presqu'île armoricaine. César ne les cite pas parmi les alliés maritimes des Venètes, tandis qu'il parle des Redones, des Aulerques, des Ossismes et des Curiosolites, *qui oceanum attingunt.* Strabon parle de Samnites à l'embouchure du fleuve, et M. Orieux voudrait même qu'il eût écrit que la Loire coule entre les Pictons et les Samnites, et non entre les Pictons et les Namnites. Enfin, Ptolémée place les Namnètes au-delà des Angevins et des Manceaux, en désignant les Samnites au-dessous des Venètes jusqu'à la Loire.

Mais il n'y a dans tout cela aucune contradiction avec le système que nous avons précédemment exposé, en raison précisément du silence de certains auteurs anciens et des affirmations des autres. Nous avons dit que les Venètes avaient dû absorber les Samnites quelque temps avant l'invasion Romaine. Il est donc naturel que Strabon parle de ce peuple d'après Pythéas. Mais César, qui ne parle de Samnites en aucun passage des Commentaires, ne rencontre plus que des Venètes, et quand il a écrasé la puissance de ceux-ci dans l'ancien Samnium, en ne laissant subsister que les Venètes placés au-delà de la Vilaine, le nom de Samnites reparaît et Ptolémée le retrouve. Puis les Samnites fort éprouvés disparaissent une seconde fois devant leurs anciens envahisseurs qui ont repris leur antique influence et il ne reste plus que le *pagus Veneticus.* Il faut prendre chacun des anciens géographes à sa date respective, ou à celle des autorités dont il se sert ; et ne pas raisonner sur leurs indications comme si elles étaient contemporaines. Notre système correspond précisément à tous leurs textes successifs.

La seule difficulté, et celle-là est sérieuse, est celle de la fixation de la position exacte des Namnètes au moment de la campagne de César. *Portus Namnetum*, le Nantes d'aujourd'hui, n'existait pas encore, au moins sous ce nom, et ce n'est qu'avec des probabilités qu'on peut chercher la place de *Condevincum* indiqué par Ptolémée comme le chef-lieu de la peuplade du IIe siècle. M. Bizeul et M. Burgault, depuis mon mémoire, voudraient y voir Blain : à

la suite de M. de Kersabiec, j'y ai reconnu autrefois Candé-sur-Erdre. M. Desjardins en fait le confluent amont de l'Erdre et de la Loire à Nantes, tandis que le *Vicus Portensis* des inscriptions du Ier siècle de l'occupation romaine se serait fondé sur le confluent aval. Aujourd'hui, M. Orieux, qui ne parle pas de ces inscriptions, sans doute parce que le mot Nantes ou la lettre N à la suite de *Portensis* ou de *Portensium* ne s'y trouve pas, demande qu'on transporte le siège des Namnètes dans l'Orne!

Il est certain qu'en suivant littéralement le texte de Ptolémée on est amené à sa conclusion. M. Orieux me reproche d'avoir dit que Ptolémée assigne formellement aux Namnètes la Loire pour frontière. Je dois en effet convenir de mon erreur pour le mot formellement, mais j'ai pour excuse que M. Desjardins tire la même conclusion, indirectement, il est vrai, à la page 290 de son Ier volume. Je n'ai point présents à l'esprit les motifs qui m'ont fait écrire cette phrase il y a huit ans : il est supposable qu'au lieu de Ptolémée je pensais à Strabon. On ne saurait écrire avec trop de calme dans ces sortes de matières, et je remercierai sincèrement mes honorables contradicteurs lorsqu'ils me signaleront des lapsus de ce genre. Je rétracte donc cette assertion trop positive, et je vais reproduire exactement le texte de Ptolémée avec ses longitudes et ses latitudes, en empruntant, comme M. Orieux, la traduction de M. Léon Renier :

= La côte occidentale sous les *Osismii* est occupée par les *Veneti* dont la ville est *Dariorigum* 17° 20' — 49° 15' = Et au-dessous sont les *Samnitœ* qui s'étendent jusqu'au fleuve Liger.

= Dans l'intérieur des terres, à l'orient des *Veneti* sont les *Aulercii-Diablitœ* dont la ville est *Nœdunum* 18° — 50°. = ... Et à l'ouest des *Samnitœ*, les *Andecavœ* dont la ville est *Juliomagus* 18° 50' — 49°. = A la suite de ceux-ci sont les *Aulercii-Cenomani* dont la ville est *Vindunum* 20° 45' — 49° 20'. = Puis les *Nannetœ* dont la ville est *Condevincum* 21° 15' — 50°.

Il n'est pas inutile de rappeler que Ptolémée écrivait un siècle et demi après la conquête romaine. Dans ce texte la séparation est bien nettement indiquée entre les Samnites et les Namnètes, et il est remarquable que le géographe n'indique pas de chef-lieu pour les Samnites, ce qui montre bien qu'ils n'étaient pas constitués à l'état de *civitas* spéciale et qu'ils dépendaient par conséquent de l'une des cités voisines : Vannes incontestable-

ment, puisqu'on y trouve peu après un *Vicus Veneticus*. En tout cas, constitués ou non, les Samnites occupaient alors, d'après Ptolémée, le territoire situé entre la Vilaine et la Loire, tandis que les Namnètes sont refoulés à l'intérieur jusqu'au-delà des Manceaux. Les degrés indiquent bien que le géographe ne revient pas sur ses pas : on doit même se trouver à 3 degrés à l'est des Diablintes et sur la même hauteur qu'eux. Le département de l'Orne se trouve à très peu près satisfaire à ces conditions, et je pourrais donner à M. Orieux des armes contre moi, en lui faisant remarquer qu'outre *Condé-sur-Noireau,* à la frontière du Calvados, j'y trouve un *Condé-sur-Sarthe,* près d'Alençon, et un *Condé-sur-Huisne,* près de Nogent-le-Rotrou. C'est le vrai pays des Condé. Je ne rechercherai pourtant pas lequel d'entre eux pourrait, dans ce cas, s'identifier avec *Conde Vincum*, car il me paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'admettre que les Namnètes aient pu, presque instantanément, au IIe siècle, traverser tout le territoire des Cénomans et des Andes pour venir s'établir au bord de la Loire dont les rives étaient trop importantes pour être cédées aussi facilement. Personne, du reste, ne leur conteste les inscriptions du *Vicus Portensis* de Nantes. Il est vrai que le nom même de Nantes ne se retrouve dans aucune de ces inscriptions, et que l'appellation de *Portus Nannetum* se lit pour la première fois sur la carte Théodosienne : mais comment expliquer la prise de possession de ce vicus ou de ce port par les Namnètes venus du département de l'Orne, à moins qu'il ne se fût déjà trouvé sur ce territoire des tribus du même nom ? Et que fait-on de la *tradition ecclésiastique* qui fait de saint Clair un évêque de Nantes dès le Ier siècle ? Si on conteste l'apostolicité de saint Clair on ne peut contester du moins le martyre des enfants *Nantais* au IIIe siècle.

Il est vrai que nous retrouverons un problème analogue à propos des Diablintes et de Jublains, et qu'on pourrait nous accuser d'apporter dans cette revue critique deux poids et deux mesures ; mais la situation ne nous semble pas la même. Les Diablintes ont pu essaimer sur Jublains, à peu de distance, en traversant quelques lieues des Redones, et sur un point peu important que nous ne croyons pas être devenu *civitas* et qui ne devint pas un siège épiscopal. Ici la situation est inverse. Les Namnètes auraient complètement disparu tout à coup de la région

que Ptolémée leur attribue au IIe siècle et se retrouveraient sur un point important, déjà connu par des inscriptions gallo-romaines du siècle précédent, pour y établir presque instantanément une civitas et un évêché. C'est là qu'est l'invraisemblance.

Que si César n'a pas rencontré les Nannètes, ou ne les nomme pas en marchant contre les Venètes, c'est que les deux peuples voisins avaient fait alliance, César le dit lui-même, et que les Nannètes avaient rejoint leurs alliés, ne se trouvant pas assez forts pour résister isolément. César occupait le pays des Andes; il tenait la Loire, sauf à son embouchure, et les quelques Nannètes qui pouvaient rester sur la rive gauche, à l'intérieur, aux environs de Condé, n'étaient pas pour lui redoutables.

Pour justifier son hypothèse et suivre aveuglément Ptolémée, M. Orieux est obligé d'admettre une faute de copiste dans le texte de Strabon qui fait couler la Loire entre les Namnites et les Pictons. Strabon, dit M. Orieux, a dû écrire Samnites et les monnaies gauloises au Σ trouvées jusqu'à Ancenis viennent aider à cette interprétation. Mais du moment qu'il faut recourir, en tout état de cause, à une erreur de quelqu'un, je pense qu'il vaut mieux la reconnaître chez Ptolémée, dans l'indication des longitudes et des latitudes des Nannètes. Il règne en effet chez lui une véritable confusion dans les emplacements qu'il donne aux peuples de cette région de l'intérieur, et M. Desjardins a cité à cet égard des impossibilités qu'il est inutile de répéter ici.

De toute cette discussion, résulte que je n'ai rien à changer de ma géographie de l'embouchure de la Loire au moment de l'invasion romaine par rapport aux positions respectives des peuplades gauloises qui en occupaient alors la rive droite.

Je pourrais même aller plus loin, et insistant sur la dénomination d'*Iles vénétiques* que Pline donne aux îles de l'Océan jusqu'à Oléron *(ularius)*, vous demander pourquoi le territoire d'extrême rive gauche de la Loire s'appelle encore la *Vendée*. Quelle est l'étymologie de ce mot? N'y reconnaît-on pas, à première vue, le radical Venète, comme dans *Veneda*, dans *Vindilis* insula, dans *Vindana* portus, que personne ne conteste à la Vénétie? Comme dans *Vindunita insula* que nous reconnaîtrons bientôt appartenir à la Brière? comme dans les *Kervenet* et les *Kerbenet* si nombreux au pays de Guérande?...

Je n'irai cependant pas jusqu'à en conclure que les Venètes

occupaient les deux rives de l'embouchure de la Loire; car ce nom de pays de Vendée, tout moderne, n'est venu que de la petite rivière *Vendée* qui se jette cependant en mer tout près d'Oléron, la dernière île vénétique. Mais cela me suffit pour montrer que l'influence des Venètes s'exerça fort loin et que leur ***territoire*** s'étendait au moins jusqu'à la Loire.

§ II

Etudions maintenant l'expédition même de César. M. Burgault a le premier contesté mes conclusions et celles de M. de Kersabiec sur la campagne du grand capitaine romain. Il est vrai qu'il s'est fort bien assimilé tous nos arguments pour étendre le territoire Venète jusqu'à la Loire, au moment de l'arrivée du conquérant, et pour expliquer la réapparition des Samnites par la dislocation de la puissance Vénétique après la conquête; démembrement, dit-il, qui ne devait pas être consommé au temps de Strabon, puisque cet auteur ne cite sur la côte occidentale que les Venètes et une des faces du pays des Ossismiens. Cependant, ajoute-t-il, le géographe grec a montré qu'il connaissait l'origine des Venètes du bord de la Loire, lorsqu'en parlant de la religion locale, il dit que ses prêtresses étaient des femmes Samnites.

Mais si M. Burgault admet l'extension du territoire Venète jusqu'à la Loire, il ne croit pas que le *Samnium,* comme il l'appelle, ait été le théâtre de la lutte suprême de nos aïeux. Il faut néanmoins que nos arguments l'aient fort ébranlé, car il n'ose pas les déclarer sans valeur, ni se prononcer d'une manière catégorique sur le lieu de la reddition ni sur l'endroit où dut se donner la bataille navale. Le président de la Société polymathique du Morbihan ne pouvait pas abandonner trop ouvertement Vannes et son golfe. Il accorde donc que la configuration de la presqu'île guérandaise était éminemment propre à la résistance, et que César, qui ne pouvait se dispenser de commencer par là sa campagne, y rencontra de grands obstacles, de la nature de ceux qu'il dit avoir eu tant de peine à surmonter dans la Vénétie armoricaine : mais il admet que le passage de la Vilaine, bien que César n'en parle pas, a pu se faire sur les bateaux plats qu'on avait construits sur la Loire, dans le pays des Andes; et

il ajoute que les Redones, ne s'étant pas portés auxiliaires des Venètes, César pouvait traverser leurs terres pour arriver avec plus de facilité dans celles des possessions vénétiques dont se compose aujourd'hui le Morbihan.

L'opinion que l'engagement sur mer qui mit fin à la guerre eut lieu à l'embouchure de la Loire, repose principalement, dit-il encore, sur l'idée préconçue que la flotte commandée par Decimus Brutus avait descendu ce fleuve et n'avait pu le quitter jusque là à cause des vents contraires. Or, Dion Cassius rapporte que les vaisseaux des Romains étaient encore au mouillage lorsqu'ils furent attaqués par les Venètes, et que l'amiral fut même sur le point de débarquer ses équipages pour se défendre à terre; enfin, la descente de la Loire n'était pas possible, puisque Brutus amenait des vaisseaux de la mer intérieure (la Méditerranée).

M. Burgault ne trouvant rien de plus topique à nous répondre, on conviendra que sa riposte est assez faible. Car nous demandons franchement en quoi nos conclusions empêchent la venue d'une flotte de la Méditerranée, si tant est que la flotte romaine en soit venue. (M. Burgault est le premier à nous l'apprendre). Le trait du Croisic, qui devait servir d'abri à la flotte Venète, n'est pas situé à l'embouchure même de la Loire, mais à plusieurs lieues au nord... Aussi M. Burgault se contente-t-il d'exprimer des doutes en fin de compte, et n'indique-t-il même pas quel pourrait être l'endroit de la côte morbihannaise où la bataille aurait pu avoir lieu si on abandonne le pays de Guérande.

Il est plus exactement dans le vrai quand il termine en remarquant que les *Commentaires* semblent avoir exagéré le fait de la reddition. On croirait, en les lisant, que tous les patriciens Venètes furent suppliciés, et que le reste des habitants fut envoyé au marché des esclaves. Dion Cassius rectifie le récit en disant que les combattants de la flotte Venète périrent pour la plupart, que le reste fut pris et que tous ceux des prisonniers qui occupaient le premier rang furent mis à mort, les inférieurs vendus. Cette rectification de Dion Cassius se trouve confirmée par les événements postérieurs que rapportent les *Commentaires*. On ne pourrait guère, en effet, s'expliquer sans elle, comment les Venètes purent, fort peu de temps après, fournir à Vercingétorix, de concert avec d'autres peuples armoricains, un contingent de six mille hommes de troupes de terre.

Cette dernière particularité me fournit encore un argument en faveur de la lutte dans le Samnium armoricain. Si elle avait eu lieu au cœur même du pays, la défaite eût été suivie de conséquences beaucoup plus désastreuses. Les Venètes durent capituler dès que leur marine fut détruite : mais la soumission qui suivit ne fut qu'apparente ; et s'ils purent se soulever sérieusement un peu plus tard, c'est que leur défaite avait eu lieu, pour ainsi dire, à leur frontière et n'avait pas entamé les forces vives de l'intérieur. Si la paix avait été signée en 1870 après le désastre de Sedan, nous nous fussions trouvés dans la même situation vis-à-vis de la Prusse.

§ III

L'attaque de M. Orieux a été plus vigoureuse que celle de M. Burgault. L'agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure se prononce formellement pour le golfe du Morbihan. César, dit-il, n'a pas défait les Venètes devant Guérande et le Croisic, parce que les Venètes étaient limités à l'Est par la Vilaine et que les Samnites occupaient cette région. Nous avons vu plus haut que tout concourt, au contraire, pour étendre le territoire Vénétique à ce moment, au moins jusqu'à l'embouchure de la Loire.

César, dit-il encore, n'a pas eu à passer la Vilaine dans la partie inférieure, fort difficile en effet, de son cours, et n'a pas eu à nommer les Samnites à sa gauche, ni les Namnètes à sa droite, en marchant contre la Vénétie, parce que, partant de ses camps de Tours, de Chartres et d'Angers, il s'est avancé, non pas en suivant la rive de la Loire, mais en pays ami, à travers les Andes et les Redones : ce qui lui a permis de franchir la Vilaine dans sa partie supérieure, en des points où ce passage ne présentait pas de difficultés spéciales. A cela nous n'avons qu'à répliquer qu'avec les mêmes mots qui servent à critiquer la descente de l'armée de César le long de la Loire : *César ne le dit pas expressément*. Il ne le dit pas, cela est vrai ; mais cela ressort du contexte. Il est très probable qu'il dut chercher à s'écarter le moins possible de sa flotte, construite en Loire, pour que les deux armées se prêtassent un mutuel appui. Sur cette route directe du pays des Turons, des Andes et des Carnutes au golfe

du Morbihan, on se borne à une simple affirmation ; et pour détruire la nôtre on essaie d'en faire valoir les invraisemblances.

Examinons-les.

1° César, dit-on, n'a pas longé la Loire, parce que, dans notre propre hypothèse de situation des peuplades gauloises dans cette région, il eût rencontré les Namnètes et qu'il ne parle que des Venètes. L'objection n'est pas sans valeur, quoique dans l'hypothèse même de M. Orieux, il eût traversé les Redones sans en parler. Mais nous avons déjà dit que les Namnètes s'étant alliés aux Venètes (c'est César lui-même qui nous l'apprend), avaient dû se joindre à ceux-ci, en laissant chez eux le champ libre au conquérant, afin de lui opposer, un peu plus loin, une résistance plus sérieuse au milieu des oppida bien fortifiés de leurs voisins. Les Namnètes n'étaient qu'une faible et petite peuplade par rapport aux Venètes : il en est peu question dans les anciens documents. Il était tout naturel qu'ils n'attendissent pas chez eux le premier choc d'un ennemi redoutable ; et l'objection n'aurait de valeur que si nous n'avions pas raison des autres, ou si nous n'apportions pas d'arguments beaucoup plus sérieux qu'elle.

2° On ne s'explique pas César perdant son temps dans les marais de la Brière, pendant que Brutus ne peut le rejoindre à cause des mauvais temps de la vaste mer. C'est sans doute entre Paimbœuf et Lavau, ajoute-t-on sur le mode ironique, que Brutus affronte l'Océan ; et c'est à Corsept qu'il va se reposer des fatigues éprouvées par ses vaisseaux.

On oublie que la Brière n'offrait pas alors le spectacle d'alluvions émergées qu'elle présente aujourd'hui. Besné, qui se trouve maintenant au milieu des terres entre Donges et Pontchâteau, était cependant encore appelé *Vindunita insula* au temps des invasions normandes. Le mamelon d'Her était dans le même cas et les Normands y venaient avec leurs bateaux partager leurs dépouilles. Montoir était une île ; Méans, Trignac, Sabine, Penhouët étaient des îles. Elles en portent encore le nom ; et j'ai trouvé des débris romains à six mètres de profondeur de l'alluvion dans leurs parages. Toute cette région, plus peuplée d'îles alors que ne l'est aujourd'hui le Morbihan, se trouvait dans les conditions exactes du récit de César, et l'on aurait grand tort de

la considérer dans son état actuel pour lui appliquer le texte des Commentaires. César n'avait pas de temps à y perdre, car toute cette région était fortement occupée, ainsi que le témoignent les nombreux débris de monuments mégalithiques qu'on rencontre sur tout le pourtour de la Brière et sur les sommets de presque tous les îlots.

Quant à Brutus, on semble oublier aussi, ou ne pas s'apercevoir, que sa mission, dans la tactique de la campagne, était d'investir les Venètes par mer pour les prendre entre deux feux, comme nous dirions aujourd'hui. Il fallait donc qu'il sortît de Loire pour venir bloquer la flotte Venète devant le Croisic, et la navigation qu'il dut faire en croisière dans les parages de la barre des Charpentiers peut, à bon droit, s'appeler une navigation en vaste et profond Océan.

Je pense, malgré les assertions de M. Orieux, que ce fut dans les îles de la Brière que César dut rencontrer la plus longue et la plus énergique résistance. Leur nombre et leur enchevêtrement ne cèdent en rien au nombre et à l'enchevêtrement de celles du Morbihan. Mais il y a plus. M. Orieux qui veut absolument aboutir à celles-ci, n'a sans doute pas eu connaissance de l'affirmation de M. Desjardins, dans sa *Géographie de la Gaule romaine,* sur l'affaissement du golfe du Morbihan depuis l'époque romaine, affaissement qui aurait produit des dislocations de sol et des îles inconnues du temps de César! « Quant à ce golfe » pittoresque du Morbihan, qui aurait reçu un nom Romain s'il » eût existé, dit M. Desjardins, il faut se résigner à lui substituer » par la pensée les campagnes disparues, à étendre sur nos cartes » de restitution, en la faisant remonter au-dessus des eaux qui » l'avaient engloutie, la vaste nécropole des âges mégalithiques ; » à rétablir enfin, à droite et à gauche des rivières d'Auray et » de Vannes, cet espace tout couvert par les galgals, les crom- » lec'hs, les menhirs, les dolmens, vaste territoire sacré, à peine » interrompu jadis, et s'étendant entre les bouches de la Vilaine » et celles du Blavet. »

Je ne prendrai pas ouvertement parti pour M. Desjardins, dont l'assertion ne me paraît pas appuyée sur un faisceau de preuves assez concluant. Un fait est cependant incontestable, c'est qu'un cromlec'h de l'une des îles de l'embouchure du Morbihan est aujourd'hui à moitié sous l'eau à haute mer, et qu'un

abaissement de plusieurs mètres s'est produit sur ces côtes au moins depuis le temps de la construction des monuments mégalithiques. Il est donc à peu près impossible de pouvoir affirmer aujourd'hui que le golfe actuel du Morbihan correspondait il y a dix-huit cents ans, à la topographie de César; certaines probabilités sont contraires à cette concordance, tandis que la restitution est très facile pour les îles de la Brière. Par un phénomène bizarre, c'est le golfe parsemé d'îles d'aujourd'hui, qui ne l'était peut être pas autrefois, et c'est la plaine de nos jours qui était alors certainement un golfe navigable aux cent îles. L'histoire a de ces renversements imprévus qui montrent combien il est imprudent de raisonner d'après l'état actuel.

3° Nous ne croyons pas, dit M. Orieux, que dix-neuf siècles aient opéré de profonds changements dans la plaine des marais salants de Guérande, car la presqu'île n'y déverse que de petits ruisseaux peu chargés de limon, et les eaux limpides de l'Océan ne roulent que les sables détachés des roches granitiques de nos côtes : ..... Enfin, le sol de la plaine, dans cet intervalle de dix-neuf siècles, n'a pas subi ces lents soulèvements que les géologues ont constatés en plusieurs contrées du globe... Or, la région ne s'applique pas actuellement à la topographie de César. Donc ce n'est pas là qu'a eu lieu la lutte suprême.

J'ai le regret de le dire, mais dans ce chapitre de la discussion de M. Orieux, je trouve accumulé un grand nombre d'erreurs. Je prétends, au contraire, deux choses : d'abord que les apports de sable sont considérables, je dirai même gigantesques dans toute cette région ; ensuite qu'il y a eu relèvement notable du sol au moins dans les îles du Pouliguen, de Batz et du Croisic aujourd'hui réunies ensemble.

La presqu'île n'y déverse que de petits ruisseaux, c'est vrai ; mais ce n'est pas de là que viennent les apports. Tous ceux qui ont étudié le régime des eaux chargées de matières en suspension, à l'embouchure de la Loire, savent que les courants sous-marins de l'embouchure emportent à gauche, dans la baie de Bourgneuf, toutes les vases, et à droite, dans la baie du Pouliguen, tous les sables. On aura une idée de la quantité de matières tenues en suspension dans ces eaux en apprenant que le bassin à flot de Saint-Nazaire verrait son fonds se relever d'un mètre par an si nous

ne pratiquions pas un devasement continu. Nous enlevons du bassin et du chenal, en eau calme, il est vrai, 300 mille mètres cubes de vase diluée par an. Tout cela vient, non pas des *eaux limpides* de l'Océan, mais du cours supérieur de la Loire, et les courants en opèrent le triage à l'embouchure. C'est ainsi que se sont formés, depuis la période historique, ces immenses attérissements de sable qui réunissent aujourd'hui le Pouliguen à la terre ferme, et qui ont enfoui le vieux bourg d'Escoublac, en coupant la voie romaine de Brivates à Grannona, dont on retrouve encore les traces des deux côtés de la dune. On appelle dans le pays un attérissement, une *bôle.* Or, examinez sur une carte de l'Etat-major, où se trouve actuellement le lieu dit *La Bôle,* gare de bifurcation des chemins de fer de Saint-Nazaire à Guérande et au Croisic. Il est tout à l'intérieur des terres, ou plutôt des sables. Son nom vient cependant de ce qu'il a été une bôle aux époques historiques. J'ai fait bien des fouilles dans les marais de Guérande. Elles m'ont permis de reconnaître la marche très rapide des bôles les unes en avant des autres. J'y ai même trouvé des salines exploitées par les Romains, toutes petites, bétonnées, puis dallées en briques à rebords pour avoir plus de sel et du plus blanc, enfin, séparées par de plus larges étiers dans l'un desquels j'ai retrouvé les débris des couples d'une gabarre gallo-romaine. Ces salines, recouvertes d'une couche de vase, sur laquelle on exploite aujourd'hui, s'arrêtent toutes à 150 mètres au plus des coteaux guérandais, au-dessous de Clis et de Queniquen, tandis que les salines actuelles s'avancent à plus d'un kilomètre dans le Traict.

Il est donc fort inexact de dire que cette région n'ait subi que de légères modifications. Elle a été, au contraire, complètement envahie, et l'on peut affirmer qu'à l'époque de l'invasion romaine, elle était parsemée d'îles correspondant à la topographie de César. La paroisse de Batz est encore citée comme île, *insula quœ vocatur Baf,* dans trois chartes du cartulaire de Redon au IXe siècle, et plusieurs critiques, entre autres MM. Desjardins et Ramé ont proposé de voir dans ces îles les *insulæ Veneticæ* citées par Pline. Enfin le relèvement des îles extrêmes du Pouliguen et de Batz est attesté par la présence de roches percées de pholades à plusieurs mètres au-dessus des hautes mers actuelles dans la falaise de Penchâteau, laquelle falaise porte, on

le sait, un antique retranchement terminé par un tumulus, barrant la pointe sur toute sa largeur. Il est vrai que rien n'indique l'époque de ce relèvement, qui pourrait remonter aux temps géologiques. Mais il n'en résulte pas moins que les objections de M. Orieux sur la région des marais salants de Guérande ne supporte pas un examen attentif.

4° Reste une dernière objection que M. Orieux tire des invraisemblances, pour ainsi dire, morales du système. Ces invraisemblances sont les suivantes : la flotte réunie des Pictons et des Santons obligée d'entrer en Loire sous les yeux des Venètes pour se réunir aux bateaux de Brutus : et la nécessité où l'on se trouve réduit de placer en dernier lieu dans la petite île du Croisic toutes les forces de la Vénétie, « en oubliant qu'il existe ailleurs une Vénétie plus grande, plus puissante et plus difficile à réduire que la presqu'île guérandaise. »

Et d'abord, César ne nous dit pas que les navires Pictons et Santons aient rejoint les siens en Loire. Le rendez-vous, en supposant que ce fussent des bateaux d'Océan proprement dits, pouvait être sur leur côte : mais rien ne nous dit non plus que ce n'était pas des bateaux de rivière dans le genre de ceux que construisit César en Loire, plats et destinés à s'échouer à basse mer devant les Oppida. Or les Pictons occupaient la rive gauche de la Loire, devant les Andes.

Quant aux Venètes acculés dans l'île du Croisic, nous n'avons jamais dit que ce fussent tous les Venètes. L'objectif principal de César était la destruction de leur flotte pour anéantir la puissance maritime qui faisait leur véritable force. La flotte détruite, les Venètes du Samnium capitulèrent et les autres se soumirent ; mais, comme le fait remarquer M. Burgault, la preuve que tous les Venètes n'assistaient pas au désastre, c'est qu'il s'en trouva six mille, peu après le massacre et la vente, pour se joindre à la révolte de Vercingétorix.

§ IV

J'ai répondu à toutes les objections de mes adversaires : mais il est un point capital qui constitue l'un des plus forts arguments de ma thèse, et auquel aucun d'eux ne s'est attaqué. Je veux

parler de la destruction systématique de tous les tumuli et de tous les monuments mégalithiques fort nombreux dans la presqu'île guérandaise. Comment se fait-il que les fouilles de la Société polymathique du Morbihan aient trouvé intacts ceux qui avoisinent ce golfe, tandis qu'il n'est pas un seul de ceux du pays de Guérande qui n'ait été bouleversé au moment de la conquête? Et je dis au moment de la conquête, car j'en ai recueilli des preuves. Le tumulus de Dissignac, par exemple, dont les deux chambres accouplées sont aussi vastes que les plus vastes du Morbihan, a été refouillé par M. Martin et moi en 1874, et nous avons constaté que ces deux chambres avaient servi, après la violation, de sépultures gallo-romaines par couches successives, jusqu'à remplissage complet. Comment se fait-il encore que les tumuli de la rive gauche, fort importants aussi, ceux de Pornic par exemple, aient été trouvés intacts par M. de Wismes, comme ceux du Morbihan, tandis que leurs voisins de la rive droite sont si impitoyablement saccagés? Il y a là un fait caractéristique, lorsqu'on le rapproche de l'égorgement des sénateurs, de la vente des prisonniers et des cruautés vengeresses dont se vante lui-même le conquérant. A ces signes terribles de sa colère, il ajouta la violation des tombes pour frapper davantage l'esprit des peuples jusque dans ses plus intimes affections, de même qu'aujourd'hui nous détruisons en Afrique les marabouts vénérés des Arabes révoltés.

De cette discussion résulte que je crois maintenant suffisamment établis les points suivants :

1° Les Venètes, limités au nord-ouest par la pointe de Penmarc'h et les Montagnes-Noires, occupaient au moment de l'invasion romaine le Samnium armoricain et la rive droite au moins de l'embouchure de la Loire.

2° La région guérandaise, Brière et marais salants, répond mieux que tout autre, eu égard à sa situation géologique il y a dix-huit cents ans, à la description topographique de la campagne de César.

3° La défaite navale des Venètes a eu lieu devant ou dans la baie du Croisic, César y assistant du haut des collines de Guérande.

4° La violation systématique de tous les tumuli de la presqu'île

guérandaise fut une des conséquences de la défaite et atteste encore la présence du vainqueur sur ce seul point du littoral vénétique.

CHAPITRE II

Diablintes, Curiosolites et Corisopites.

Sur ce chapitre, je m'étendrai beaucoup moins que sur le précédent. Au lieu de résister, j'ai sur quelques points à baisser pavillon, et sur les autres la discussion me paraît simple.

J'avais placé, avec M. Longnon, les Diablintes à Alet entre les Curiosolites et les Redones, avec un démembrement de la civitas à Jublains. MM. Le Fizelier et de la Borderie n'admettent pas de démembrement, et rendant Alet aux Curiosolites, ils ne croient pas qu'il soit possible de voir des Diablintes ailleurs qu'autour de Jublains.

Les arguments fort habilement mis en relief par M. de la Borderie, dont la discussion est plus complète que celle de son compagnon d'attaque, sont les suivants :

— 1° Ptolémée place les Diablintes *in Mediterranea,* c'est-à-dire dans l'intérieur des terres, circonstance que j'aurais négligée dans mon exposition.

— 2° Des documents du IVe au VIIIe siècle appliquent l'épithète de *Diablinticus* au pays de Jublains.

— 3° Les Curiosolites existaient encore au VIe siècle.

— 4° *Aletum* et *Aletensis* ne peuvent être des dérivés par contraction de Dialetum et Dialetensis, puisqu'ils les ont précédés dans tous les documents connus.

— 5° La superposition des anciens évêchés aux *civitates* primitives ne peut se rechercher d'une manière absolue, et n'a pas eu lieu en particulier pour la cité des Diablintes.

— 6° La leçon *Corisopitum* du manuscrit du VIe siècle découvert par M. Longnon, provient d'une erreur du moine copiste et doit être lue *Corisolitum.*

Voilà, réduits à leur plus simple expression, tous les arguments invoqués par M. de la Borderie et je ne crois pas en avoir oublié un seul. Mes réponses vont suivre le même ordre.

1° Les mots *in Mediterranea* de Ptolémée n'ont qu'une valeur relative et très secondaire. C'est pour cela que je n'en avais pas parlé. L'essentiel est que la masse de la peuplade fût à l'intérieur des terres, comme je l'ai indiqué. La preuve que l'*in Mediterranea* doit se comprendre ainsi et ne s'oppose pas à ce que la peuplade puisse toucher la côte par un point, c'est que cette expression s'applique chez Ptolémée aux Namnètes, et que beaucoup de bons esprits n'admettent pas la distinction entre Samnites et Namnètes : Or il est bien certain que les Samnites touchaient l'Océan à la presqu'île guérandaise.

Mais je ne me contenterai pas de cette preuve indirecte quand je puis appeler à mon secours des textes positifs. César, dans ses Commentaires, range les Aulerci (Aulerci-Diablitai, dit Ptolémée) parmi les peuplades qui touchent à l'Océan. On lit au chap. II *De bello gallico :* « Eodem tempore à P. Crasso quem cum legione una miserat in Venetos, Unellos, Ossismios, Curiosolitos, Sesuvios, *Aulercos,* Rhedones, quæ sunt maritimæ regiones, Oceanumque attingunt, certior factus est omnes eas civitates in ditionem potestatemque Populi Romani esse redactas. » Les Aulerques dont il est ici question ne peuvent être que les Diablintes, car les Cénomans ni les Eburovices n'ont jamais eu la prétention d'être riverains de l'Océan (1).

D'autre part, Ptolémée n'a-t-il pas placé aussi les Redones, malgré l'assertion formelle de César, dans l'intérieur des terres et sur les bords du fleuve Liger ?...

Cette première objection de l'*in Mediterranea* de Ptolémée, n'est donc qu'une objection d'ordre très inférieur, et si je ne trouvais qu'elle, je ne serais pas inquiet sur le résultat de cette discussion.

(1) César dit encore ailleurs, en parlant des Venètes : « Socios sibi ad bellum Osismios, Lexovios, Namnetes, Ambiliates, Morinos, *Diablintres*, Menapios asciscunt : auxilia ex *Britannia, quæ contra eas regiones posita est,* arcessunt. » Mais il n'en résulte pas nécessairement que toutes ces peuplades soient maritimes, témoin les Namnètes.

2° Un grand nombre de documents du IVe au VIIIe siècle appliquent l'épithète de *Diablinticus* au pays de Jublains.

Je n'ai jamais contesté que Jublains fût un pays de Diablintes : l'homonymie est complète : il faudrait être aveugle pour ne pas la reconnaître. Aussi ai-je fait de Jublains, avec M. Longnon, une colonie, une succursale de la peuplade primitive. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le pays de Jublains dont la traduction littérale est évidemment Diablins se soit appelé *pagus Diablinticus* ou *condita Diablintica* ou *vicaria Diablintica* pendant plusieurs siècles. La question est de savoir si ce pagus doit être identifié avec la *civitas* Diablintum. Il est assez étrange qu'au milieu d'une telle variété d'appellations on ne rencontre pas une seule fois celle de *civitas*. Le pagus n'était qu'une subdivision : nous trouvons un *pagus Veneticus* à Guérande, quand le chef-lieu était *Dariorigum* à Vannes. Le *condita* rappelle une fondation : tout cela est d'ordre inférieur (1). On nous vante les ruines de Jublains, son cirque et son forum : mais Locmariaker aussi avait un cirque, et Locmariaker n'était pas un chef-lieu. Si la mer n'avait pas rongé sur nos côtes le sol de villes autrefois florissantes, nous trouverions de tous les côtés des ruines aussi intéressantes que celles de Jublains. On nous les vante par comparaison avec ce qui reste aujourd'hui au-dessus du niveau de la mer, mais qui saura jamais ce que l'Océan a enfoui ? Pendant qu'il crée certains continents, il en supprime d'autres, et pour ne citer qu'Alet et Saint-Malo, qui pourrait nous dire jusqu'où s'étendait le rivage maritime, en ce point, à l'époque romaine ? Il est probable qu'il s'étendait jusqu'à l'île de Cézambre.

Pour démontrer que Jublains était bien un chef-lieu de civitas, on nous cite une borne milliaire qui porte la mention de IV lieues et qui a été trouvée, en effet, à quatre lieues de Jublains. Il est malheureux que cette borne ait les lignes supérieures effacées : elle nous aurait, sans doute, donné la clef du mystère ; mais la présence d'une borne, avec distance écrite d'une ville voisine, ne prouve nullement que cette ville soit un chef-lieu de civitas.

(1) M. de Courson dans les *Prolégomènes du Cartulaire de Redon*, a fait ressortir que le mot *condita* n'a jamais désigné chez les Bretons un territoire plus étendu qu'un simple *plou*. Il leur attribue une origine romaine militaire et croit y voir des magasins de ravitaillement. — La *vicaria* était un territoire encore moindre.

La borne de Maël-Carhaix qui a fait reconnaître définitivement l'emplacement de *Vorgium* à Carhaix, était dans ce cas : et *Vorgium* n'était pas un chef-lieu de civitas. Beaucoup de civitates comprenaient, sur leur territoire, plusieurs villes importantes formant autour d'elle des pagi, relevant de la cité principale. Les exemples n'en manquent pas en Armorique. *Vorgium* avait le Poher et *Vindana portus* le Pou-Kaër.

Par conséquent, tant qu'on ne m'aura pas produit un document attribuant positivement à Jublains la *civitas Diablintum*, soit charte, soit vie de saint, soit inscription votive ou borne milliaire, j'ai le droit de ne considérer son territoire que comme un *pagus* dépendant de la *civitas* métropole. Si Jublains était une ville si étendue et si importante qu'on veut bien le dire, par rapport aux chefs-lieux des civitates voisines, comment se fait-il qu'à l'établissement du christianisme, elle n'ait pas recueilli, je ne dis pas seulement un évêché, mais même un archidiaconé ?... Encore une fois, je ne conteste pas l'importance des ruines de Jublains, mais elles ne m'apportent rien de décisif (1).

3° Les Curiosolites, dit M. de la Borderie, n'ont pas disparu comme *civitas* avant le VIe siècle, parce qu'on a trouvé à Corseul et au temple du Haut-Bécherel des monnaies romaines des dernières années de l'Empire et des monnaies gothiques du VIe siècle.

Cela prouve, je l'accorde, que ces lieux étaient encore habités aux époques dont on parle, mais je ne vois pas qu'on puisse en conclure nécessairement l'existence de la *civitas Curiosolitarum*. Il faudrait pour cela des inscriptions particulières et des traces certaines du maintien de la *civitas*. On ne me les apporte pas.

Je ne me prévaudrai point du silence fort étrange de Ptolémée au sujet des Curiosolites. Ce géographe paraît les avoir oubliés et ne les cite nulle part. Mais cet oubli est sans doute acci-

(1) Je dois consigner ici une observation de M. Desjardins dans sa *Gaule romaine*, à propos des colonies, ou mieux, des détachements de parties de peuplades allant chercher fortune ailleurs que dans leur métropole. « Ces sortes de départ, dit-il, étaient dans les habitudes gauloises. Il semble qu'ils aient eu le besoin d'essaimer, et que des tribus entières, comme des rejetons indépendants, aient voulu se détacher de la souche principale pour aller former au loin des espèces de colonies régionales. » Le cas a été fréquent chez les Aulerques, et cette observation s'applique parfaitement à Jublains.

dentel (1), car la borne milliaire de Saint-Méloir, dédiée à Victorinus, cite l'*ordo Curiosolitarum* au IIIe siècle. La civitas existait donc encore à ce moment. Après cette époque il n'en est plus question. Ce ne sont pas des monnaies courantes, trouvées dans le pays, qui peuvent en affirmer l'existence. Il est incontestable que les gallo-romains ont continué à occuper le pays : nous disons même que ce sont les Diablintes qui ont absorbé leurs voisins : il fallait bien que ces habitants se servissent de monnaies. Ce qui est nécessaire pour nous prouver que la *civitas Curiosolitarum* existait encore au VIe siècle, c'est de nous retrouver son nom, sur un texte historique du temps ou sur une inscription.

Quant à l'objection de l'impossibilité de la disparition d'une civitas gallo-romaine vers la fin du IIIe siècle, elle ne supporte pas un examen soutenu. M. Longnon a démontré, en effet, que ce ne serait pas le seul exemple en Gaule. César, Pline et Ptolémée citent les *Caletes* et les *Veliocasses* comme deux peuplades gauloises distinctes. Les premiers disparaissent pourtant, et l'on ne retrouve plus que les seconds à l'époque de la *Notitia :* ils avaient absorbé leurs voisins. De même une inscription trouvée à Thorigny-sur-Vire, atteste l'existence de la *civitas Vadicassium* en 238 : elle ne figure cependant pas dans la *Notitia*. A la fin du IIIe siècle, elle avait été absorbée par les Bajocasses.

Par conséquent, le système de la disparition des Curiosolites, à la fin du IIIe siècle, peut se soutenir sans la moindre invraisemblance, et avec d'autant plus de raison, au contraire, que leur capitale, complètement ruinée, est restée inconnue pendant douze siècles : il y a cent ans à peine qu'on l'a retrouvée.

Cette disparition, du reste, n'a rien de plus étrange que celle des Diablintes, comme peuplade ou tribu distincte après le VIe siècle, dans le système de nos adversaires. Leur ville si fameuse, la plus importante de la province par ses ruines, disparaît à son tour comme Corseul et ne revoit le jour, comme sa

(1) M. Desjardins, dans le second volume de sa *Gaule romaine*, dit qu'il faut identifier les Curiosolites avec les Αρουιοι de Ptolémée (chef-lieu Vagoritum) qu'on a maladroitement traduit par *Arvii*, les Arviens. Il fait dériver ce mot d'Αρησ, Mars, en sorte que les *Martenses* de la *Notitia dignitatum* seraient les débris des habitants de Fanum Martis réfugiés à Alet.

rivale, qu'à la faveur des fouilles modernes, sans avoir même formé l'embryon d'un diocèse.

Je garde donc encore mes positions jusqu'à plus vive attaque. Elle approche.

4° J'arrive aux points capitaux de la discussion. J'avais dit que les noms des cités s'étant changés, vers la fin de l'occupation romaine, en celui des peuplades, le chef-lieu *Noedunum* ou *Noiodunum* des Diablintes avait dû devenir *Diablintum*, *Diabletum* ou *Dialetum* qui, par contraction, serait devenu *Aletum*, nom bien connu de Saint-Servan.

J'avoue, tout d'abord, que les arguments présentés par M. de la Borderie pour démontrer que *Aletum* et *Aletensis* ont précédé *Dialetum* et *Dialetensis* m'ont fort ébranlé. *Aletum* apparaît au IVe siècle dans la *Notitia Dignitatum,* et *Dialetensis* ne se rencontre pas avant le IXe siècle. M. de la Borderie explique d'ailleurs fort judicieusement de quelle façon, par la distinction nécessaire entre Lan-Aleth ou Pou-Aleth et Guic-Aleth, devenu Quidalet ou Dialet. La discussion de mon contradicteur est ici tellement serrée que je n'y trouve rien à reprendre, et je dois convenir qu'*Aletum* et *Aletensis* sont bien les appellations primitives, jusqu'à preuve formelle du contraire.

Il en résulte que je ne puis plus donner Alet pour chef-lieu aux Diablintes et que *Noiodunum* doit se chercher ailleurs. Sur ce point, je me déclare absolument battu, et je n'essaierai pas d'identifier, comme l'a fait d'Argentré, *Noiodunum* avec Châteauneuf, malgré la ressemblance des noms traduits en français. Il faudrait retrouver *Dialetensis* par-dessus.

Mais il n'en résulte pas que le système de la civitas Diablintum, absorbant les Curiosolites, soit démoli. Nous perdons sa capitale, et voilà tout. Elle reste à trouver, et j'irais peut-être la chercher jusqu'à Jublains, si César n'avait cité formellement, et jusqu'à deux fois, les Redones parmi les peuplades maritimes : il faut donc qu'ils arrivent jusqu'au Mont Saint-Michel, et je ne puis séparer par eux les Diablintes de leur capitale. *Noiodunum* reste encore à trouver, et je ne désespère pas d'en découvrir les traces quelque jour. Ce que je crains le plus, c'est que la mer les ait emportées, car elle a beaucoup envahi dans ces parages.

5° et 6° Nous voici arrivés au nœud gordien de la question. Il s'agit de savoir si un certain manuscrit du VIe siècle, de la *Notitia provinciarum*, porte avec raison le mot *Corisopotum*, car on ne conteste pas qu'il le porte, ou s'il ne faut pas lire *Corisolitum*, par suite d'une erreur du copiste. A cette question se lie intimement une seconde, celle de la superposition exacte des anciens évêchés aux anciennes civitates.

Sur ce dernier point, j'accorde que la superposition n'a pas été partout générale en Gaule. Il y a, en effet, des exceptions que je n'aurai garde de contester : mais il ne s'agit pas ici de l'application d'un principe absolu qu'on me fait à tort appliquer pour lui-même : il s'agit de la concordance entre deux documents officiels, l'un civil, l'autre ecclésiastique, concernant la même étendue de territoire. Ce sont donc des faits et non des principes qui sont en jeu.

Le document civil décrit ainsi la province de Tours au Ve siècle :

Metropolis civitas Turonum, — civitas Cenomanorum, — civitas Redonum, — civitas Andecavorum, — civitas Nannetum, — civitas Corisopotum, — civitas Venetum, — civitas Ossismorum, — civitas Diablintum.

Il y a positivement *Corisopotum* dans le plus ancien manuscrit connu de la notice. Si donc il existe à ce moment une *civitas Corisopotum* qui ne peut trouver place que dans le pays de Quimper, soit par démembrement des Ossismiens, soit par émigration bretonne, il faut absolument (les *Curiosolites* ayant disparu), que *civitas Diablintum* bouche la lacune qui s'offre au nord par cette absence.

D'un autre côté, voici le document ecclésiastique. Il donne la nomenclature des huit diocèses de la province de Tours, en 848. Pour cinq d'entre eux, il ne peut y avoir aucune difficulté, ce sont *Turomensis*, *Cenomanis*, *Redonensis*, *Venetensis* et *Nannetensis :* ils correspondent exactement à cinq des *civitates* de la *Notitia provinciarum*. Restent donc en regard pour se correspondre :

Corisopotum.	Corisopitensis.
Ossismorum.	Oximensis.
Diablintum.	Dialetensis.

Il faut avouer que lorsqu'on arrive à ce résultat, la tentation est forte de déclarer la superposition, surtout quand on rencontre le mot *Diabletensis* dans certaines variantes.

Tout roule évidemment sur l'exactitude de *Corisopotum* dans le manuscrit du VI[e] siècle. Si, en effet, on doit lire *Corisolitum*, comme le veut M. de la Borderie, c'est alors *Dialetensis*, pour Alet, qui correspond à *Corisolitum ; Corisopitensis* et *Oximensis* correspondent tous deux ensemble à *Ossismorum*, par dédoublement ; et le malheureux *Diablintum*, qui serait alors Jublains, reste seul sans répondant. Dans ce cas, il faudrait évidemment attribuer aux Curiosolites tout le territoire des anciens évêchés de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Dol, démembrés tous les trois par Nominoë, sur l'ancien évêché d'Alet.

Or, le manuscrit porte bien *Corisopotum*. Par conséquent, tant qu'on ne m'aura pas péremptoirement démontré que le moine de Corbie devant écrire *Coriosolitum*, a écrit *Corisopotum*, j'aurai le droit de maintenir mon système. C'est ici la seule pièce sérieuse de résistance. M. de la Borderie nous décrit très agréablement la scène où le bon moine hésite, retient son calamus, et finit par écrire *Corisopotum*, pour corriger le manuscrit qu'il copie, en se rappelant l'évêché *Corisopitensis*, alors existant. Puis, il s'écrie triomphalement : M. Longnon jurerait-il que les choses n'ont pas pu se passer de la sorte ?... Je ne le jurerais pas plus que M. Longnon. Je déclare même qu'elles ont pu se passer de la sorte. Mais il y a loin de cette possibilité à une certitude. Nous sommes en possession d'un fait : c'est la leçon *Corisopotum* dans le *plus ancien manuscrit connu* de la Notitia. Il est prudent de s'y tenir, pour le moment. On connaît beaucoup d'autres manuscrits postérieurs de cet important document. Les leçons y varient comme à plaisir. On lit d'un côté :

Corisopitum, chorisoporum, corisopotum, corosopitum.

De l'autre :.

Consulitum, corisolitum, consolitum et *coriosolitum.*

Ces dernières leçons indiquent évidemment que, pour plusieurs copistes, au moins pour le dernier, il devait être question des Curiosolites et non des Corisopites. Mais la sixième partie à peine des manuscrits de Paris, portent les leçons de la seconde série : les cinq sixièmes sont de la première, et philologique-

ment le *p* n'a jamais pu se changer en *l*, ni réciproquement. Il est donc certain que quelques-uns des copistes ont fait un raisonnement analogue à celui que M. de la Borderie attribue au moine de Corbie ; mais le manuscrit le plus ancien et la très grande majorité des autres portant le *p*, j'ai le droit de retourner ce raisonnement en sens inverse et de maintenir *Corisopotum*. C'est ce que fait aussi M. Desjardins dans le tome Ier de la *Géographie de la Gaule romaine* (p. 311). Il a, malheureusement pour moi, changé d'avis dans le tome II et il y attribue *Corisopotum* aux Curiosolites (p.), mais sans nous en donner aucune raison, en sorte qu'il semble que ce soit un lapsus.

Par conséquent, qu'on me fournisse un manuscrit antérieur à celui de M. Longnon avec une leçon *Coriosolitum* et je rendrai les armes sans discussion ; mais, jusque-là, je ne rencontre pas, devant moi, d'arguments assez forts pour me débusquer.

Mais, que faites-vous, me dira M. de la Borderie, de la position de l'île de Sein, assignée par Pomponius Méla, en face des rives Ossismiennes? Cette objection, répondrai-je, n'a qu'une valeur très relative, surtout si l'on admet, avec M. de la Borderie, que les Corisopites venaient de la Grande-Bretagne où se trouvait déjà une peuplade de ce nom. En effet, Pomponius Méla vivait au Ier siècle de l'ère chrétienne ; et le démembrement dont il s'agit de la peuplade Ossismienne par l'occupation des Corisopites, dans la région située au-dessous des montagnes Noires, est certainement postérieure à ce géographe. Il suffit qu'elle ait eu lieu vers le IVe siècle.

Quant à l'impossibilité de l'apparition brusque d'une civitas par démembrement, M. Longnon a démontré qu'il n'y avait là rien d'anormal en citant des *civitates* dont mention est faite dans la *Notitia* pour la première fois. C'est ainsi que les *civitates Bononensium*, *Aurelianorum*, *Autissiodorum*, *Ecolismensium*, furent démembrées des *Morini*, des *Carnutes*, des *Senones* et des *Santones*.

En résumé, aucune objection ne reste sans réponse plausible, et tant qu'on n'aura pas produit une leçon *Corisolitum* antérieure à celle de *Corisopotum*, je serai fondé à pouvoir continuer à soutenir :

1° Que les Diablintes occupaient l'ancien évêché de Saint-Malo.

2° Qu'ils absorbèrent les Curiosolites avant la rédaction de la *Notitia provinciarum.*

3° Que Jublains, ville incontestablement Diablinte, n'était pas leur chef-lieu, mais une ville importante essaimée de la civitas.

Quant à l'emplacement de *Noiodunum*, le chef-lieu de la civitas, je ne le fixe plus, et j'espère qu'on le retrouvera quelque jour, comme on a fait de Corseul et de Jublains, à moins, ce qui me paraît plus probable, qu'il n'ait disparu dans les immenses corrosions de la mer sur cette côte.

CHAPITRE III

Brivates Portus.

En 1873, j'avais placé Brivates Portus à l'embouchure de la petite rivière du Brivet, à Méans. J'avais été amené à cette solution par l'analogie frappante du nom, par le texte de Ptolémée qui cite Brivates comme le premier port en allant de la Loire au cap Gobée, et par la remarquable dissertation que publia jadis M. Athénas dans le *Lycée Armoricain.* M. de Courson adopte aussi cet emplacement.

Les fouilles que je fis depuis cette époque dans le bassin de Penhouët, à Saint-Nazaire, me confirmèrent dans l'attribution de *Brivates* à cette région ; mais, remarquant l'admirable port que la situation des alluvions formait, vers l'époque de l'invasion romaine, au pied du dolmen de Saint-Nazaire, j'y ramenai, en 1877, le *Brivates portus*, ainsi rapproché de 3 kilomètres de la grande embouchure du fleuve.

Je suis maintenant en présence de trois contradicteurs. Le premier en date est M. Desjardins qui, remarquant la latitude plus septentrionale assignée par Ptolémée à *Brivates,* place ce port en dedans de la Brière, à Saint-Lyphard.—Le second est M. Ramé, membre du comité des travaux historiques, qui recule encore

plus loin l'emplacement contesté, en l'amenant jusqu'aux sources mêmes du Brivet, au petit village qui porte ce nom, au fonds des marais de Saint-Gildas. — Enfin, le dernier est M. Le Men qui a repris, avec beaucoup d'érudition, l'ancienne thèse d'assimilation de *Gesocribate* avec *Brivates Portus*, ce qui nous conduirait jusqu'à Brest.

L'opinion de M. Desjardins est basée sur une supposition que je crois erronée et dont la responsabilité remonte à l'un des anciens ingénieurs qui ont publié des études sur le régime de la Loire. Remarquant la dépression considérable de terrain qui existe à l'isthme de Saint-Lyphard, entre la Brière et la baie de Mesquer, cet ingénieur crut qu'un ancien bras de la Basse-Loire avait jadis passé par là comme déversoir de la Brière. M. de Kersabiec a endossé cette supposition ; M. Desjardins l'accepte ; et M. Ramé, renchérissant encore, affirme même que c'est dans ce bras antique qu'on a jadis établi la redoute dite des Grands-Fossés, qui barre l'isthme de Saint-Lyphard.

M. Desjardins, pensant qu'à l'époque romaine ce prétendu bras était encore libre, voit dans Saint-Lyphard un emplacement tout indiqué pour un port et ne peut mieux l'appeler que Brivates.

Malheureusement pour cette thèse, une étude attentive du terrain sur les lieux m'a convaincu que jamais bras de la Loire n'a pu passer par là, à moins d'un relèvement considérable du sol qu'il faudrait prouver. L'isthme de Saint-Lyphard n'est pas formé par des apports d'alluvion, comme celui de Quiberon ou celui du Pouliguen, mais par un seuil de terrain naturel : et la redoute des Grands-Fossés est creusée à même dans ce sol vif. Le fonds du fossé paraît, à première vue, notablement supérieur au niveau des marées moyennes et atteindre à peine celui des hautes mers d'équinoxe. Il en résulte que toutes les déductions appuyées sur cette hypothèse d'un passage naturel des eaux, s'évanouissent : que la presqu'île guérandaise n'a jamais été une île ; qu'elle ne correspond point, par conséquent, à l'*Arica* des îles Vénétiques, comme le suppose M. Desjardins ; et, qu'enfin, le *Brivates Portus* n'a plus aucun titre à être recherché dans ces parages.

Je pourrais ajouter, outre l'absence de nom rappelant *Brivates* en ce point, que les alluvions de la Brière devaient avoir déjà

atteint leur niveau actuel aux environs de Saint-Lyphard, ce qui empêcherait absolument tout port, même intérieur en ce lieu, mais je vais traiter cette question à propos du mémoire de M. Ramé.

L'honorable rapporteur du comité des travaux historiques s'est livré, au sujet de la Brière, à un travail de reconstitution très remarquable, pour les périodes s'étendant du Ier au Xe siècle. Il prouve, sans réplique, que *Vindunita insula* était Besné, entre Pontchâteau et Donges, et qu'elle demeura île pendant toute cette période; que l'île d'Her des Normands, qu'on a jadis confondue avec Noirmoutier, est celle qui est encore appelée de ce nom entre Montoir et Crossac : il est vrai qu'elle n'est plus île qu'en hiver; mais, au VIIIe siècle, les Normands y accédaient avec leurs navires... Il en résulte évidemment que la carte de l'embouchure de la Loire ne ressemblait alors en rien, dans ce temps, à la carte actuelle; mais M. Ramé va beaucoup trop loin en faisant passer à l'état d'îles accessibles aux navires, tous les îlots naturels, aujourd'hui proéminents, sur le marais. Les trouvailles d'objets de bronze faites à diverses époques dans la tourbe ou dans la vase, démontrent, que déjà aux premiers siècles, une partie de la Brière était embourbée. L'erreur vient ici de ce qu'on a cru que l'alluvion ait pu se déposer uniformément sur un plan horizontal dans toute l'immense étendue de la Brière. L'enchevêtrement des îles produisait des obstacles aux courants, plus favorables aux dépôts sur certains points que sur d'autres : et le nord de la grande baie, par suite de l'amortissement du courant sur ses rives, a dû se combler beaucoup plus vite que ses débouchés sur la Loire. L'alluvion horizontale n'existe que sur les points de vitesse à peu près continue dans le mouvement des marées : elle suit un plan incliné proportionnel à la diminution de vitesse dans les parties d'amortissement. Je dois ajouter que le sol naturel primitif, dans toute la partie supérieure de la Brière et aux abords de certaines îles, se trouvant beaucoup moins profond qu'au voisinage de la rivière proprement dite et des débouchés en Loire, l'alluvion l'a recouvert avec beaucoup plus de rapidité.

Le difficile est de savoir quelles étaient, à l'époque de Ptolémée, les parties déjà recouvertes par l'alluvion et les parties encore libres : les îles accessibles et les îles qui se trouvaient

être devenues continentales. Pour cela, les documents écrits ou les trouvailles archéologiques sont les seuls guides assurés.

Les documents écrits sont formels pour Besné et pour Her : les trouvailles archéologiques le sont aussi pour tout le nord de la Brière au-dessus d'une ligne passant par Saint-André-des-Eaux, Rozé et l'île d'Her. D'un autre côté, le grand estuaire que M. Ramé laisse ouvert sur sa carte entre Méans et Montoir était loin d'être aussi largement et librement accessible : plusieurs îles, entre autres celles de Gron et de Trignac, se trouvaient sur son passage. Enfin, il est éminemment probable que l'enchevêtrement très compliqué des îles qui s'étendent de Lavau à Montoir, en passant par Donges, avait déjà produit des atterrissements considérables. A la fin de l'occupation romaine, on devait aller de Savenay à Montoir en terre ferme, sauf quelques passages de ponts, à Sem, en particulier : et des traces de chaussée portant le nom de *voie romaine* sur les anciens plans cadastraux, se reconnaissent encore sur le marais, de la Motte-Allemand, en Saint-Nazaire, à Montoir, en passant par l'île de Savine et le nord de Méans. Il y avait sans doute un bac sur le Brivet. Enfin, la profondeur de l'alluvion, au grand débouché de l'estuaire n'était plus, au temps de Tétricus, que de un mètre à peine au-dessous des basses mers d'équinoxe, au pied du dolmen de Saint-Nazaire; et M. Bizeul affirme, dans son mémoire sur les Namnètes, qu'on a trouvé, à $1^{m}60$ au-dessous du fonds actuel, des armes de bronze et de fer dans les fondations du pont de la Guesne, au deversoir du Brivet, dans la grande Brière.

J'en conclus que M. Ramé se fait de grandes illusions en déclarant que les marais actuels de Saint-Gildas étaient encore un golfe à marée à l'époque romaine, et que le petit village de Brivet, situé tout au fond, était alors le port que nous cherchons. Je n'affirme cependant pas l'impossibilité de l'hypothèse : et j'accorde qu'elle est doublement séduisante; d'abord, par la présence d'un village portant authentiquement le nom de Brivet; ensuite, par la concordance à peu près exacte de la latitude avec celle de Ptolémée. Mais, outre l'invraisemblance, pour moi, du golfe de Saint-Gildas à ce moment, une objection sérieuse se présente. Dans l'hypothèse de M. Ramé, le port de *Brivates* se trouverait situé tout à fait à l'intérieur des terres, et il semble difficile de faire concorder cette situation avec l'indication de

Ptolémée, qui dit qu'on le rencontre en allant de la Loire au cap Gobœum. J'en conclus qu'il faut le placer au plus loin, à l'embouchure même de la Loire, et qu'il faut maintenir l'attribution à Saint-Nazaire, à l'embouchure du golfe du Brivet.

M. Le Men nous transporte beaucoup plus loin. Le savant archiviste du Finistère a dépensé d'immenses trésors d'érudition à prouver que *Gesocribate* était l'équivalent, l'homonyme de *Gesobrivates*. Or *Geso* veut dire les eaux, le port, et il est reconnu que le *Gesocribate* de la carte Théodosienne est Brest. Donc, suivant mon contradicteur, *Brivates portus* doit aussi être Brest.

La longue discussion philologique de M. Le Men amènerait un résultat décisif, si les innombrables noms de lieux, au radical *crib*, qu'il cite, s'étaient tous transformés sur place par la mutation des consonnes, en noms de lieux, au radical *briv*, avec la même signification. Mais les deux radicaux existent fort nombreux avec la signification très distincte de *crib*, colline, élévation, promontoire, et de *briv*, passage, gué, pont. De la possibilité linguistique d'une mutation de *crib* en *briv*, nous ne pouvons donc pas conclure nécessairement à sa réalité dans le cas qui nous occupe. M. Desjardins, pour sa part, la rejette absolument.

Mais nous avons deux autres raisons péremptoires pour refuser l'attribution de *Brivates portus* à Brest. C'est d'abord l'ordre dans lequel Ptolémée indique les ports qu'il rencontre en partant de la Loire pour remonter au cap Gobœum. D'après cet ordre, *Brivates* est le premier port avant le fleuve Herius qu'on est d'accord pour reconnaître dans la Vilaine. M. Le Men a bien vite fait de dire qu'un copiste de Ptolémée a renversé l'ordre des ports et qu'on peut retrouver le fleuve Herius dans l'Aulne, la rivière de Châteaulin. Il oublie la mention des longitudes et des latitudes qui s'oppose absolument à ce renversement. On peut admettre une erreur pour les coordonnées géographiques d'un lieu en particulier, mais non pas pour celles de toute une série.

La seconde raison nous semble encore plus catégorique. Nous avons montré, avec M. Desjardins, que le cap *Gobœum* doit être descendu de la pointe Saint-Mathieu à la pointe du Raz. On ne peut donc chercher Brest entre la Loire et ce cap. Cette recherche ne serait possible que si le cap Gobée remon-

tait à la pointe Saint-Mathieu. Mais alors on se trouverait arrêté de nouveau par la difficulté de l'*Insula Sena* de Pomponius.

De tout ceci résulte que le ***Brivates Portus*** ne peut être attribué à Brest et qu'il doit rester à Saint-Nazaire.

Je ne voudrais pas abuser de votre attention, Messieurs, en discutant quelques autres points de détail qui pourraient amener de légères modifications dans d'autres parties de ma première étude critique. Il y aurait à remanier un certain nombre d'attributions de voies romaines, en particulier celles qui passent par Vorgium, puisque Vorgium est définitivement fixé à Carhaix. Je pourrais vous préciser le parcours de plusieurs autres voies sommairement indiquées, en particulier celles de ***Brivates*** à *Grannona,* passant sous les dunes qui ont enseveli le vieil Escoublac, ou celle de Nantes à Duretie, passant par les coteaux de Mont-Luc et de Savenay; mais je préfère remettre ces descriptions à l'époque où elles seront assez nombreuses pour nécessiter un remaniement général de mes cartes armoricaines. Ces études de géographie rétrospective sont essentiellement mobiles; mais on ne doit pas trop hâter leurs refontes complètes: il faut attendre que les courants d'opinion soient bien établis à leur sujet et qu'on ait triomphé définitivement de tous les obstacles. Je rééditerai mon travail refondu sur la géographie armoricaine le jour où je serai d'accord sur tous les points avec notre éminent confrère, M. de la Borderie.

RENÉ KERVILER.

Saint-Nazaire, ce 1er Septembre 1881.

GÉOGRAPHIE GALLO-ROMAINE DE L'ARMORIQUE

DIABLINTES, CURIOSOLITES ET CORISOPITES

DEUXIÈME MÉMOIRE

Réplique à M. René Kerviler

En 1873, M. Kerviler tenait pour nécessaire la *superposition* d'un évêché sur chacune des cités de la *Notice des Gaules* (1). Ne trouvant pas d'évêché à Jublains, il refusait de reconnaître là une cité, il était donc forcé de chercher ailleurs la *civitas Diablintum* de la *Notice*. D'autre part, il regardait alors *Alethum* ou *Aletum* comme la contraction d'une forme plus ancienne *Dialetum*, corruption à ses yeux de *Diabletum* ou *Diablentym* (2).

(1) Il écrivait alors : « Les évêchés venant *se superposer exactement* sur les *civitates* du v[e] siècle, *comment pourrait-il se faire* qu'il eût existé une *civitas* à Jublains et qu'il soit impossible d'y découvrir la moindre trace d'un évêché ? » (*Assoc. Bretonne, Archéologie*, Congrès de Quimper de 1873, p. 59-60). Cela veut dire évidemment que *partout* où l'on trouve une *civitas*, il doit y avoir eu un évêché, et réciproquement.

(2) La *Chronique de Nantes* est le seul document ancien où l'on trouve, non *Dialetum*, mais « Britannos *Dialetenses* » ; nous avons expliqué ce mot dans notre Mémoire de l'an dernier (*Assoc. Bret., Archéologie,* Congrès de Quintin de 1880, p. 295-298). M. Kerviler parle d'une variante qui porterait *Diablentenses*, il ne dit point où elle est, nous ne la connaissons pas ; si elle existe, c'est dans quelque texte moderne et sans valeur.

Il y avait un évêché à Aleth, Dialet, Diablet ou Diablent; il était donc naturel, logique que M. Kerviler vît là la *civitas Diablintum.*

Aujourd'hui il reconnaît de bonne grâce qu'Aleth ne s'est point appelé Dialet ou Diablet et n'a aucun titre à être tenu pour capitale des Diablintes. Il admet comme possible que certaines cités de la *Notice* ne soient pas devenues sièges d'évêchés, et par contre qu'il y ait eu des évêchés en des lieux qui n'étaient pas des cités de la *Notice.*

Dès lors, nous ne voyons plus en vertu de quel principe, de quel raisonnement, de quelle déduction logique, il refuse de laisser les Diablintes à Jublains, où on trouve leur nom à chaque instant du VIe au IXe siècle, et s'obstine à les transporter à Aleth où, de son aveu, on n'en trouve nulle trace, puisque la seule trace qu'on pût citer, du moins alléguer, était ce prétendu nom de *Dialetum* pour *Diabletum*, auquel il renonce.

Il objecte que, dans les actes du VIe au IXe siècle, Jublains (*Diablintes*) n'a point le titre de *civitas*, mais seulement d'*oppidum*, de *condita* ou de *vicaria*. Assurément, depuis l'époque de la *Notice,* la ville chef-lieu des Diablintes avait dû — au moment de la chûte de la domination romaine — subir quelque désastre qui l'avait ruinée ou au moins fortement ébranlée et réduite à une importance secondaire; son nom restait pourtant encore attaché à un territoire notablement étendu, comme on s'en peut convaincre en recherchant sur la carte les lieux placés sous sa dépendance par les actes du VIe au IXe siècle, comme l'indique d'ailleurs assez le titre de *condita* donné à la région dont elle était le centre, et qui est toujours attribué à des circonscriptions importantes (1). Mais enfin, si M. Kerviler trouve que c'est trop peu pour mettre là la *civitas Diablintum,* pour la mettre dans le pays d'Aleth il y a moins encore, puisqu'il n'y a rien, pas un texte, pas un monument, pas le moindre vestige de l'existence des Diablintes.

Et Ptolémée, qui place si expressément les Diablintes dans l'intérieur des terres (ἐν τῇ μεσογαίᾳ), M. Kerviler croit se débar-

(1) L'opinion de M. de Courson sur le sens de *condita,* à laquelle M. Kerviler se rattache, est une hypothèse jusqu'ici ingénieuse mais sujette à plus d'une objection, et qui n'a point été adoptée par la critique.

rasser de son témoignage en y opposant un passage de César, qu'il tient pour contradictoire. Si la contradiction existait, Ptolémée, habituellement plus précis que César dans ses indications topographiques, mériterait d'être préféré. Mais de contradiction il n'y en a pas. César dit que les Aulerques touchaient à l'Océan (1). Les Aulerques étaient ou avaient été, soit une confédération, soit une grande nation gauloise divisée en plusieurs branches, dont chacune au temps de César formait un peuple, une cité. Il mentionne les Aulerques-Cénomans, les Aulerques-Eburons ou Eburovices (2), et Ptolémée les Aulerques-Diablintes (3). De ce que ni les Cénomans (peuples du Mans) ni les Eburons (peuples d'Evreux) ne touchaient à l'Océan, il suit *nécessairement* — selon M. Kerviler — que les Diablintes devaient y toucher.

Pour légitimer cette conclusion, il faudrait pouvoir prouver que la nation ou confédération des Aulerques comprenait uniquement ces trois peuples. Or, cette preuve n'existe pas ; la plupart des historiens et des géographes admettent au contraire que, en raison de son importance, cette nation ou confédération devait comprendre encore d'autres cités. César lui-même nomme les Aulerques-Brannovices, qui habitaient une autre partie de la Gaule (4), et semble mettre dans la famille aulercienne les Lexoviens (peuples de Lisieux), limitrophes des Eburons, et qui eux touchaient à l'Océan (5). Et M. Ernest Desjardins rattache à la même famille — par une conjecture selon lui très légitime — les *Ambivariti* ou *Abrincatui* (peuples d'Avranches), qui bordaient également l'Océan 6).

(1) *Bell. Gall*, lib. II, cap. 34.

(2) *Ibid*, VII, 75.

(3) César, dans le seul passage où il nomme les Diablintes (*Bell. Gall.* lib. III, cap. 9), n'indique pas leur origine aulercienne, Pline pas davantage, bien qu'il nomme à côté d'eux les Aulerques-Cénomans et les Aulerques-Eburovices (*Hist. nat.*, IV, 17) ; Ptolémée seul joint au nom des Diablintes celui d'Aulerques (Αὐλίρκιοι Διαυλῖται). Ainsi, pour le passage même dont il conteste l'exactitude, M. Kerviler est obligé de commencer par un acte de foi en l'exactitude de Ptolémée : cela n'est guère logique.

(4) *Bell. Gall.*. VII, 75.

(5) « *Aulerci* Eburovices [*Lexoviique*... se cum Viridovice conjunxerunt. » *Ibid.*, III, 17.

(6) Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II (1878), p. 490.

Donc, au sujet des Diablintes, entre Ptolémée et César nulle contradiction; donc aussi le témoignage du premier, plaçant ce peuple dans l'intérieur des terres, garde toute sa force et exclut nettement le pays d'Aleth.

Aussi sommes-nous convaincus que M. Kerviler, quand il y aura de nouveau réfléchi, abandonnera ce système incohérent, sans base aucune, et purement hypothétique, qui prétend implanter les Diablintes dans un pays où l'on ne peut trouver la moindre trace de leur existence.

Cette première solution n'influe d'ailleurs en rien — nous l'avouons — sur celle de l'autre partie du problème, la question des Curiosolites et Corisopites. On peut laisser à Jublains les Diablintes de la *Notice*, et soutenir qu'à l'époque de ce document les Curiosolites avaient disparu, absorbés par leurs voisins, les Rédons et les Osismes.

Mais avaient-ils vraiment été absorbés, c'est-à-dire, leur ville, leur nom avaient-ils disparu? Là est la question.

Le fait n'aurait rien d'étrange, dit M. Kerviler, pareille chose est arrivée à telle ou telle autre cité gauloise, par exemple, aux Viducasses et aux Calètes, qui existaient aux temps de César ou de Ptolémée et qu'on ne trouve plus dans la *Notice*.

Nous n'avons jamais soutenu l'*impossibilité* de la disparition des Curiosolites; nous avons soutenu, prouvé qu'elle n'avait pas eu lieu. Et les deux exemples cités par M. Kerviler, loin de servir son système, le desservent.

Premier exemple. — « César, Pline et Ptolémée, dit M. Ker-
» viler (1), citent les *Caletes* et les *Veliocasses* comme deux
» peuplades gauloises distinctes. Les premiers disparaissent
» pourtant, et l'on ne retrouve que les seconds à l'époque de la
» *Notice*: ils avaient *absorbé* leurs voisins. »

Ces assertions ne sont pas parfaitement exactes. Dans la *Notice des Gaules* il n'y a ni Veliocasses (ou Vellocasses) ni Calètes. Contre les Curiosolites — qu'ils croient absents de la *Notice* — MM. Kerviler et Longnon ont porté cette règle :

(1) Association Bretonne, classe d'Archéologie; Congrès de Redon en 1881, p. 214.

peuple omis dans la *Notice*, peuple fini, mort, disparu. D'après cette règle il faudrait déclarer morts dès la fin du IVe siècle et les Vellocasses et les Calètes, absorbés et remplacés par un nouveau peuple, les Rotomages : car la *Notice*, en leur place, mentionne uniquement la *civitas Rotomagensium*.

En réalité, et en dépit de la *Notice*, il n'y eut jamais de peuple des Rotomages, *Rotomag* ayant toujours été le nom spécial d'une ville et jamais celui d'un peuple.

En réalité, et malgré la règle ci-dessus, à l'époque de la *Notice* et les Vellocasses et les Calètes subsistaient avec leurs noms, qui ont traversé tout le moyen-âge sous les formes de *pagus Veliocassinus*, *Velcassinus*, *Vilcassinus*, etc. ; — *pagus Caletensis*, *Caletivus*, *Caltiacensis*, etc. (1), et qui de nos jours existent encore dans les noms de pays de Vexin, pays de Caux.

La capitale des Calètes, *Juliobona* (aujourd'hui Lillebonne), n'avait pas disparu davantage à l'époque de la *Notice*. Un examen attentif et minutieux des nombreuses antiquités et des ruines considérables de monuments anciens découvertes en ce lieu a permis aux historiens de Lillebonne de constater que, vers la fin du IVe siècle, on ajouta au théâtre de cette ville des constructions nouvelles et que, quelque temps après, pour la mieux défendre contre les attaques des pirates, « on remplaça le camp » de la colline orientale par une forte muraille militaire, en partie » construite avec des matériaux provenant du théâtre même. » Ils ont constaté que cette ville existait à la fin du Ve siècle, au commencement du siècle suivant (2), et dans le fait elle existait si bien que sous les Mérovingiens elle eut des évêques, dont l'un souscrit en 650 les canons du concile de Châlon (3). Au VIIIe, au IXe siècle, quoique bien déchue, on lui donnait encore le nom de *civitas* (4).

(1) Auguste Le Prevost, *Anciennes divisions territoriales de la Normandie*, Rouen, 1840, in-4°, p. 13 et 21-22.

(2) Voy. A. Guilmeth, *Histoire de la ville et des environs de Lillebonne*, Rouen, 1842, in-8°, p. 43-44.

(3) « Betto episcopus ecclesiæ de Juliobona subscripsi, » dans Labbe, *Sacrosancta Concilia*, t. XVI, col. 392.

(4) La *Chronique de l'abbaye de Fontenelle*, écrite au temps de Louis-le-Débonnaire, rapporte que, sous l'abbé Teutsinde qui gouverna le monastère

Voilà comme les Calètes et leur ville avaient disparu dès le temps de la *Notice*.

Que conclure de là? C'est que le texte de ce document, dans les copies venues jusqu'à nous, même dans les plus anciennes, a subi plus d'une altération. Toutes sans exception omettent les Calètes et les Vellocasses, qui certainement existaient, et leur substituent les Rotomages, qui en tant que peuple n'ont jamais existé. Quand donc toutes s'accorderaient à substituer les Corisopites aux Curiosolites, ce ne serait pas là une preuve décisive de la disparition de ces derniers; ce pourrait être simplement une erreur du genre de celle qui a remplacé les Calètes et Vellocasses par les Rotomages.

De ce premier exemple telle est la conclusion la plus nette.

Deuxième exemple. — Au commencement du XVIIIe siècle, on découvrit au village de Vieux, près de Caen, des ruines, des inscriptions, des médailles, prouvant l'existence en ce lieu de la ville et cité des Viducasses, mentionnée par Pline, peut-être par Ptolémée, remplacée dans la *Notice* par celle des Baiocasses (Baieux), qui l'avait absorbée. En faisant connaître ces découvertes, les Mémoires de l'ancienne Académie des Inscriptions disent : « On a trouvé à Vieux un grand nombre de médailles » antiques du haut et du bas Empire, depuis les premiers Césars » jusqu'aux enfants du grand Constantin (361) : d'où il est naturel » de conclure que cette ville des Viducassiens n'a été détruite » ou abandonnée que dans le IVe siècle (1), » — c'est-à-dire, une quarantaine d'années ou environ *avant* la rédaction de la *Notice des Gaules*.

C'est là le cas de Corseul, à cette différence près, que le « grand nombre de médailles » trouvées à Corseul ne s'arrête qu'aux rois gothiques du VIe siècle, successeurs des empereurs d'Occident : « d'où il est naturel de conclure » — dirons-nous avec l'Académie des Inscriptions — « que cette ville des Curio- » solites n'a été détruite ou abandonnée que dans le VIe siècle, »

de 734 à 738, on fit construire une église avec des pierres tirées de « Juliobona », et le chroniqueur ajoute : « Hæc namque *civitas* fertur ædificata fuisse à Gaio Julio imperatore Romanorum, etc. » *Chronic. Fontan.*, cap. X, dans le *Spicilège* de d'Achery, édit. de 1723, t. II, p. 273.

(1) *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, in-4°, I, p. 290; in-12, p. 400.

c'est-à-dire, plus de cent ans *après* la rédaction de la *Notice des Gaules*.

Voilà comme le cas des Viducasses ressemble à celui des Curiosolites.

Il est certain, en effet, que les nombreuses monnaies du VIe siècle, trouvées à Corseul, prouvent que cette ville avait gardé jusque là ses habitants, son commerce et autant de prospérité qu'on pouvait en posséder alors. — M. Kerviler, sur cet article, ne nous a absolument rien répondu. — Elle conservait aussi son nom, puisque ce nom est resté attaché à ce lieu jusqu'à nos jours. Elle fut frappée, dévastée dans le courant du VIe siècle, probablement par les pirates qui couraient la Manche et qui faisaient sur nos côtes de fréquentes incursions. Mais le souvenir de son importance et de sa prospérité se conserva pendant tout le moyen-âge. Au XIIe siècle, l'auteur de la *Chanson d'Aquin* disait :

> Droit à Corseut s'estoit l'ost aroté,
> Cité fut riche, ville d'antiquité ;
> Mais gaste estoit, long temps avoit passé,
> Et mort le sire et à sa fin alé (1).

Ainsi, au Ve siècle, la capitale des Curiosolites conservait son nom, son existence ; pourquoi les habitants de son territoire auraient-ils disparu, absorbés par leurs voisins? On ne le peut deviner. Les cités de la Gaule n'étaient pas, comme nos départements, des circonscriptions administratives factices qu'un décret avait créées et qu'un autre pouvait faire disparaître ; c'était des groupes naturels, de vrais peuples, et tant qu'un fléau quelconque ne venait pas faucher la race ou détruire le chef-lieu, la cité gardait sa vie, son nom, son unité.

Les Curiosolites qui sont dans César, qui sont dans Pline, qui sont (comme le remarque fort bien M. Kerviler) dans une inscription du IIIe siècle (borne milliaire de Saint-Méloir-des-Bois), qui ont certainement existé jusqu'au VIe, doivent aussi être dans la *Notice des Gaules*. Un tiers environ des manuscrits de ce docu-

(1) *La Conqueste de la Bretaigne par Charlemaigne*, édit. Jouon des Longrais, 1880, p. 108.

ment porte leur nom ; les deux autres tiers portent *Corisopitum* et dans ce nombre le plus ancien, le manuscrit de Corbie de la fin du VIe siècle (vers 570). Mais ce n'est pas là une question qui se décide à la majorité. Et tous ces manuscrits n'étant que des copies (y compris le plus ancien, postérieur de près de deux siècles à l'époque de la *Notice*), c'est par d'autres considérations qu'il faut décider entre les deux variantes, *Corisolitum* et *Corisopitum*. La bonne est évidemment celle qui s'accorde le mieux avec les faits certains, les témoignages des historiens et des géographes.

Or la variante *Corisopitum* contredit un fait certain, l'existence des Curiosolites et de leur cité au temps de la *Notice ;* elle contredit formellement l'un des meilleurs géographes anciens, Pomponius Méla, qui place l'île de Sein en face du pays des Osismes et non de celui des Corisopites (1).

— Mais, dit M. Kerviler, Méla est du Ier siècle, la *Notice* du IVe, notre cité des Corisopites est née entre ci et là.

— Où voyez-vous qu'elle soit née depuis Méla ?

— Dans la *Notice*, répond-il, puisque son nom y est.

C'est justement ce qui est contesté ; c'est donc résoudre la question par la question, avec addition d'hypothèse gratuite. Procédé que la logique et la critique s'accordent à repousser.

Ajoutez que, dans ce système, impossible d'expliquer l'existence de la variante *Corisolitum ;* car si l'on suppose les Curiosolites disparus dès le IVe siècle, absents dans l'original de la *Notice*, pourquoi les moines des VIIIe et IXe siècles, copistes de ce document, seraient-ils allés ressusciter ce nom pour le substituer au *Corisopitum* du manuscrit original ? Impossible d'en donner une raison plausible.

Au contraire, en admettant que le nom des Corisopites ait été apporté de l'île de Bretagne — où il existait de vieille date — par les émigrés bretons venus en Armorique au milieu du Ve siècle, on explique facilement l'erreur des copistes de la *Notice* qui depuis le VIe siècle ont substitué *Corisopitum* à *Corisolitum ;* on explique sans peine pourquoi la leçon *Corisopitum* a prévalu dans la majorité des manuscrits : c'est parceque ce nom de Corisopites était aussi connu des copistes que celui de Curiosolites l'était

(1) M. Kerviler admet aujourd'hui que l'*insula Sena* de Pomponius est bien l'île de Sein.

peu. M. Kerviler reconnaît, du reste, très loyalement notre hypothèse à ce sujet comme très plausible ; seulement, ajoute-t-il, il faut mieux que du plausible, il faut du certain. —

Du certain, qu'il nous permette de le lui dire, c'est ce que lui-même nous donne le moins : tout son système est un tissu d'hypothèses. Là où les documents sont incomplets, insuffisants ou contradictoires, l'hypothèse, nous le savons, est à un certain moment, une nécessité inéluctable. Encore faut-il y recourir le moins possible, et surtout prendre garde qu'elle ne choque ni les faits constants ni les témoignages précis et ne nous pousse pas dans de nouvelles difficultés.

Ce qui fait le mérite de notre opinion — de notre hypothèse, si l'on veut — c'est qu'elle remplit parfaitement ces conditions.

Le système de nos adversaires y manque tout à fait. Non-seulement il vient se heurter contre l'autorité de Pomponius, contre le fait incontestable de l'existence des Curiosolites, mais il verse en plein dans cette erreur énorme, inexcusable, qui arrache les Diablintes à un pays où tout parle d'eux, où on trouve à chaque pas leur nom, leurs monuments, leurs souvenirs, pour les transplanter dans une région où ils sont absolument ignorés et où l'on ne peut découvrir la moindre trace de leur présence, à quelque époque que ce soit.

Cela suffit à le juger, à le condamner.

ARTHUR DE LA BORDERIE.



EXPÉDITION

DE

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE CONTRE LES BRETONS EN 818

A peine établis en Armorique, les Bretons se trouvèrent aux prises avec les Francs, les uns et les autres voulant assurer et même reculer leurs frontières respectives. La lutte entre ces deux peuples se poursuivit incessante et à peu près égale, jusque vers la fin du VIIIe siècle. Charlemagne, le premier, soumit la Bretagne tout entière et l'on dut croire qu'elle ne se relèverait jamais de ce coup terrible. Cependant, au lendemain même de la mort du grand empereur, son fils, Louis-le-Débonnaire, jugea nécessaire de conduire contre les Bretons une armée formidable et de les dompter une fois encore.

Peu d'années après, les grands succès de Nominoë, qui ont fait, à proprement parler, la Bretagne, plus tard, ceux d'Erispoe et de Salomon, enfin les victoires décisives des deux Alain sur les Normands, furent de larges compensations aux précédents échecs de nos pères. Et pourtant, il semble que le souvenir de leur soumission sous les Carlovingiens soit toujours resté présent à leur mémoire, aussi bien qu'à celle de leurs anciens vainqueurs. Ceux-ci y ont trouvé des arguments en faveur d'une suzeraineté qu'ils ont plus d'une fois revendiquée, ceux-là y ont puisé peut-être une tendance à accepter progressivement la supériorité féodale de la France, jusqu'au jour où elle est devenue la commune patrie des uns et des autres.

Sous ce rapport, les guerres soutenues par les Bretons à

l'époque carlovingienne, ont une importance particulière et l'on ne saurait en trop bien connaître tous les détails. C'est ce qui explique et justifie la question du programme à laquelle nous allons essayer de répondre (1).

L'épisode qui aboutit à la mort de Morvan, roi élu des Bretons armoricains, est certainement l'un des plus pittoresques et des plus dramatiques de notre histoire. Aussi M. Augustin Thierry l'a-t-il jugé digne de figurer, d'abord dans ses *Lettres sur l'Histoire de France*, et plus tard dans son livre intitulé : *Dix ans d'études historiques.*

Eginhard, qui a noté, année par année, les faits et gestes de Louis-le-Débonnaire, dit très peu de chose de sa campagne en Bretagne; il se borne à ces quelques lignes : « L'empereur con-
» duisit lui-même en Bretagne une puissante armée et ce fut à
» Vannes qu'il tint l'assemblée générale *(conventum)*. Etant
» ensuite entré dans cette province, *memoratam provinciam*,
» il s'empara des lieux fortifiés par les rebelles, et il eut bientôt,
» sans beaucoup de peine, *non magno labore*, réduit tout le
» pays sous son obéissance *(in suam potestatem redegit)*. En
» effet, une fois que Morvan qui, au mépris des usages de
» son pays *(prœter solitum Brittonibus morem)*, avait usurpé
» le titre de roi, eût été tué par les troupes impériales, on ne
» rencontra plus chez les Bretons aucune résistance. Pas un
» d'eux ne refusa d'exécuter les ordres qui furent donnés ou de
» livrer les otages que l'on exigea (2). »

Tel est le récit sec et sommaire dans lequel Eginhard affecte de donner à la Bretagne la qualification de *province* et trouve le moyen d'émettre une contre-vérité, lorsqu'il dit que Morvan avait usurpé le titre de roi au mépris des *usages des Bretons*. C'était, au contraire, une coutume ancienne chez eux de nommer un chef suprême, un roi, un *Pentiern*, suivant le mot de leur langue, dans toutes les circonstances graves où la nécessité de concentrer en une seule main le pouvoir et le commandement militaire se faisait particulièrement sentir. Les Bretons de l'île

(1) Cette question est ainsi conçue : *Etudier aux points de vue chronologique, topographique, militaire et politique, la guerre de l'empereur Louis-le-Débonnaire contre Morvan, roi des Bretons, en 818.*

(2) Traduction de Teulet.

avaient élu Wortigem pour résister aux Pictes et aux Scots; de même les Bretons de l'Armorique, à la mort de Charlemagne, élurent d'abord Jarnithin, puis Morvan; et, quelques années plus tard, ils élevèrent aussi Wiomarch à la royauté.

Quoi qu'il en soit, si nous ne possédions que le passage des annales d'Eginhard sur l'expédition des Francs en 818, il nous serait difficile de justifier les épithètes que nous avons données plus haut à ce fait historique. Heureusement, un poëte du IXe siècle, Ermold Le Noir (*Ermoldus Nigellus*), nous a laissé sur la campagne de Louis-le-Débonnaire, les détails les plus curieux, les plus intéressants, et c'est d'après lui que M. Augustin Thierry a raconté cette campagne.

Ermold est un moine franc; au moment où il écrit, il est exilé à Strasbourg pour on ne sait quel motif, et c'est afin d'obtenir sa grâce de l'empereur qu'il compose son long poëme. A tous ces titres, il est naturel qu'il ne se montre pas complètement impartial dans ses appréciations. Franc, il attribue aux Francs tous les mérites, toutes les qualités, toutes les vertus et prête, au contraire, aux Bretons, tous les défauts et tous les vices. Exilé par l'empereur et soupirant après sa grâce, il épuise à l'égard de Louis-le-Débonnaire, les formules de la louange et de la flatterie, tandis qu'il fait de Morvan le portrait le moins séduisant. Mais à part ces taches qui s'expliquent par la nationalité et la situation personnelle d'Ermold, son poëme a une véritable valeur historique. On y trouve, tout d'abord, sur l'armée franque, des indications qui donnent une idée de son importance. « Bientôt, dit-il, accourent » ces peuples connus de tout temps sous le nom antique de » Francs.... Des milliers de Suèves, à la blonde chevelure, rassemblés par leurs centeniers viennent d'au-delà du Rhin; on » y voit les phalanges Saxonnes: elles ont de larges carquois et » avec elles marchent les troupes de la Thuringe. La Bourgogne » envoie aussi une jeunesse diversement armée, qui se mêle » aux guerriers des Francs et en augmente ainsi le nombre. » Mais redire les peuples et les immenses nations de l'Europe » qui se pressent vers ce lieu, est une tâche que j'abandonne; » les nombrer serait impossible (1).

(1) Traduction de M. Guizot, collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France.

Plus loin, Ermold nous montre l'armée en mouvement; on la voit s'avancer à travers les bois et les marais, *au son de la trompette retentissante*, en venir aux mains avec l'ennemi dont la tactique est décrite, aussi bien que la configuration du pays (1); mais reprenons les choses de plus haut, toujours d'après notre poëte.

Sur le sombre tableau que Lambert, comte de Nantes, a fait à Louis-le-Débonnaire de la Bretagne et de ses habitants, de leur turbulence guerrière, de leur refus de payer le tribut aux Francs, que sais-je, l'empereur se décide à attaquer les Bretons. Cependant comme il ne se dissimule pas les périls de toute sorte qu'offre une pareille expédition contre des populations aguerries et dans un pays hérissé de difficultés, il prend le sage parti d'essayer d'abord des moyens de conciliation (2).

Par hasard, se trouvait à la cour de l'empereur, à Aix-la-Chapelle, un moine franc du nom de Withcaire, qui possédait une abbaye et des biens considérables sur les frontières de la Bretagne. Louis-le-Débonnaire le charge d'aller trouver Morvan, de lui représenter les dangers auxquels il s'exposerait en bravant un souverain aussi puissant que celui des Francs, de l'engager dans son propre intérêt, dans l'intérêt de sa famille et de ses sujets à ne pas commettre une pareille imprudence, enfin d'employer, s'il le faut, la menace.

(1) Ermold connaissait la Bretagne. Il y avait suivi Louis-le-Débonnaire, non en 818, mais en 822, et il paraît, que comme tant d'autres poëtes, c'était un étrange soldat, il le reconnaît lui-même dans les vers suivants au livre IV de son poëme :

Huc egomet scutum humeris ensemque revinctum
Gessi, sed nemo, me feriente, dolet.
Pippin hoc aspiciens risit, miratur et infit
Cede armis, frater, literam amato magis.

« Moi-même j'ai porté le bouclier sur les épaules et ceint l'épée dans ce pays ; » mais personne n'a souffert de mes coups, et Pepin qui le remarqua en rit et » me dit dans son étonnement : laisse les armes, frère, et préfère les lettres. »

(2) Naturellement Ermold attribue à la magnanimité de l'empereur la démarche qu'il fit faire près de Morvan. Mais il nous est bien permis de croire que sa prudence y fut pour quelque chose. Ce qu'il y a de certain, c'est que le souvenir des guerres contre les Bretons était tel, quelques années plus tard, que les Francs, en 830, refusèrent de suivre l'empereur dans une nouvelle expédition. « Quod iter, » disent les annales de Saint-Bertin, « omnis populus » moleste ferens *propter difficultatem itineris*, eum (l'empereur) illuc sequi » noluerunt. »

Withcaire monte à cheval. Il connaît Morvan, il connaît sa demeure, il y est bientôt rendu et introduit. Alors, avec l'art consommé d'un diplomate émérite, il s'efforce de toucher le roi breton, en le mettant en présence de ses devoirs, tels qu'il les comprend, puis il cherche à l'effrayer par un pompeux tableau de la puissance de l'empereur et des forces innombrables qu'il peut lui opposer.

Morvan qui avait écouté le moine franc avec une attention soutenue, était visiblement ébranlé et peut-être sur le point de renoncer à ses projets belliqueux. Mais il avait compté sans sa femme, dont l'arrivée subite eut bientôt changé ses dispositions. Après l'avoir couvert de caresses, pour mieux s'emparer de lui, elle lui parle à l'oreille avec une animation extrême, puis, jetant sur Withcaire des regards pleins de colère et de mépris, elle s'adresse à Morvan : « Roi, s'écrie-t-elle, toi » dont le bras a élevé jusqu'aux cieux le nom de tes ancêtres, » de quel lieu vient un tel hôte ? Comment est-il parvenu » jusqu'à ton château ? apporte-t-il des paroles de paix ou de » guerre (1). »

Morvan, ému de ce langage, le laisse voir, tout en disant timidement à sa femme que les questions de paix et de guerre ne regardent que les hommes. Withcaire s'aperçoit de l'émotion du Pentiern, il en saisit la portée, et, comprenant que le temps est contre lui, il déclare qu'il lui faut une réponse immédiate. Mais, Morvan, hésitant, troublé, craignant de se montrer moins énergique qu'une femme, demande la nuit pour réfléchir.

La nuit, hélas ! il la consacre moins à des réflexions sérieuses qu'à d'abondantes libations, et, lorsque, à la pointe du jour, Withcaire se présente devant lui, il trouve un tout autre homme que celui de la veille. Morvan ivre, excité par les vapeurs du vin, se laisse aller à la colère et répond au moine franc « que » ses champs lui appartiennent et non à l'empereur, et que si » les Francs osent lui déclarer la guerre, il leur montrera que » son bras n'est pas encore si faible (2). »

(1) Traduction de M. Guizot.

(2) Nec sua rura colo, nec sua jura volo.
Ille habeat Francos, Brittonica regmina Murmam

Withcaire essaie vainement de convaincre Morvan de sa témérité ; l'emportement de celui-ci est à son comble. « Contre les » traits dont tu me menaces, dit-il, il me reste des milliers de » chars et, à leur tête, je m'élancerai bouillant de fureur, au-» devant de vos coups, à vos boucliers blancs j'opposerai des » boucliers coloriés (1). »

Withcaire part alors et va reporter à l'empereur la réponse du roi breton. Sans perdre un instant, Louis-le Débonnaire se met en marche à la tête d'une armée nombreuse et réunit toutes ses forces à Vannes qui était alors au pouvoir des Francs. Cependant, avant d'entrer sur le territoire breton, l'empereur veut tenter un dernier effort pour ramener Morvan à des sentiments pacifiques. Il charge un envoyé de lui répéter ce que lui a déjà dit Withcaire, espérant peut-être que l'imminence du péril produira sur l'esprit du Pentiern plus d'effet que des menaces faites à distance. Mais celui-ci se montre inébranlable, la guerre est engagée.

Nous serions tentés de raconter ici, à l'aide du poëme d'Ermold, les premiers exploits des Francs contre les Bretons, embusqués dans les bois et dans les marais. Rien ne saurait donner une idée plus exacte de la stratégie de nos pères demeurée, suivant une observation très juste de M. de Courson, ce qu'elle était au temps de César, mais de trop nômbreuses citations prolongeraient outre mesure une communication qui menace déjà de bien s'étendre.

Cependant l'armée de Louis-le-Débonnaire approche du château de Morvan (2) et s'apprête sans doute à en faire le siège. Mais, soit impatience de combattre, soit, comme semble l'insinuer

Rite tenet, censum sive tributa vetat.
Bella cient Franci, confestim bella ciebo.
Neve adeo imbellis dextera nostra manet !

ERMOLD., chant III°.

(1) Missilibus millena manent, mihi plaustra paratis
Cum quibus occurram concitus acer eis.
Scuta mihi fucata, tamen sunt candida vobis,

(Ibid.)

(2 Avia lustra patent atque superba domus.

(Ibid.)

Ermold, besoin de ranimer le courage de ses soldats (1), Morvan, au lieu d'attendre l'ennemi sur un terrain que l'art et la nature ont également fortifié, se jette dans la campagne à la tête de quelques guerriers d'élite. Ce ne sont pas des Bretons qu'il rencontre tout d'abord, ce sont des Francs, et l'un d'eux dont Ermold nous a conservé le nom (il s'appelait Cosel), ose l'affronter dans une sorte de combat singulier. Passons sur les discours plus épiques que vraisemblables, mis par le poëte dans la bouche des deux champions au moment d'en venir aux mains, et jusque pendant la lutte, négligeons même, si vous le voulez, les péripéties d'un duel dont il nous suffit de connaître le dénouement. Cosel perce Morvan de sa lance et lui tranche la tête, mais il ne jouit pas longtemps de sa victoire ; un des compagnons du roi l'a bientôt vengé, Cosel est lui-même atteint mortellement (2).

Ici se place un épisode qui aurait dû faire avouer au poëte que la barbarie n'existait pas que chez les Bretons. La tête ensanglantée de Morvan est apportée dans le camp des Francs qui se la passent de main en main. Elle est horriblement mutilée ; mais Withcaire, qui se trouve là juste à point, atteste que c'est bien la tête de Morvan, après l'avoir lavée toutefois et avoir débarrassé la face des cheveux qui la recouvraient. Les Bretons sont à leur tour promptement informés de la mort de leur roi. Les plus intrépides alors perdent courage et tous, les parents de Morvan, les premiers, implorent le pardon de l'empereur (3).

(1) Ermold prête ce discours à Morvan :

Cernitis, o juvenes, Francorum exercitus omnis
Vastat agros, homines et pecus omne trahit.
O patriæ virtus, o quondam fama parentum !
Nobilis, heu frustra, jam memorata pudet.
. . . .
Nusquam tuta fides ; ubi nunc promissa per annum
Dextera ? nunc Francos nullus adire volet.

(2) Ermold ajoute que le serviteur, l'écuyer de Cosel, tua de sa main le meurtrier de son maître et que lui-même succomba à un coup que lui avait porté son adversaire mourant.

(3) Regia frena petunt Brittones, namque coacti
Jam sobolesque genus murmanis omne venit.
Mox Hludowicus ovans recipit Britonnica jura,
Dat jus, datque fidem ; pax requiesque datur.

Tel est, en substance, le récit que nous a laissé Ermold Le Noir de la campagne de Louis-le-Débonnaire contre Morvan. Si détaillé qu'il soit, il l'est trop à certains égards, on y remarque cependant plus d'une lacune. Ainsi le poëte franc ne nous dit pas où eut lieu la rencontre dont l'issue termina si brusquement une guerre qui s'annonçait comme devant durer longtemps; mais il résulte d'un passage de son poëme, que le théâtre de cet événement si important par ses conséquences, n'était pas éloigné de la demeure du roi breton, puisque celui-ci, d'après Ermold, dit à sa femme, au moment de franchir l'enceinte de son château, qu'il reviendra avant la nuit et qu'il rapportera ses javelots teints du sang de ses ennemis (1). La question revient donc à déterminer où était la résidence de Morvan, cette maison superbe ou plutôt orgueilleuse, *superba domus,* où Withcaire était allé lui porter les avertissements et les menaces de l'empereur.

Cette question, des écrivains de notre siècle, plus remarquables par l'imagination que par la science, l'ont obscurcie comme à plaisir. M. Le Miorcec de Kerdanet, le premier, dans un article du Lycée armoricain, publié en 1823, et dans ses notes sur Albert-le-Grand, affirme sans hésitation que Morvan, *comte de Léon*, avant d'être élevé à la royauté, habitait le château de la Roche-Morice ou Roche-Morvan, à une lieue environ de Landerneau, et que c'est près de ce château « qu'il trouva la mort. »

M. de Freminville, quelques années après, se prononce avec non moins d'assurance dans ses *Antiquités de la Bretagne* :

« Cette antique forteresse (la Roche-Morice), dit-il, dont les
» ruines s'élèvent encore sur la crête d'un roc escarpé, n'était pas,

(1) Conjunx aure cape quæ tibi verba dabo.
Lanceolas quas cernis, ait, manibusque reflexat
Murman, amata, tuus lætus equo residens;
Si mihi certa fides, Francorum sanguine tinctas
Aspicies hodie me redeunte domum.

Ermold Nigel.

Précédemment Ermold avait mis dans la bouche de Morvan ces paroles : « Vous, ma femme, mes enfants et mes serviteurs, restez sans crainte dans vos demeures ombragées par les bois. Quant à moi, suivi d'un petit nombre de guerriers, je vais me rendre aux lieux où je pourrai plus sûrement passer la revue de mes bataillons, et *bientôt*, je l'espère, mon agile coursier me ramènera couvert de trophées et chargé de dépouilles sous mon toit domestique. »

(Traduction de M. Guizot).

» comme le dit l'auteur de l'itinéraire du Finistère (1), un repaire » de voleurs et de brigands, elle était le séjour des rois. C'est » dans son enceinte, actuellement déserte et silencieuse, que » les princes de Bretagne rassemblaient leur cour belliqueuse et » brillante. Morvan, *roi de Léon et Cornouailles* mort en 819, » en fut le fondateur et lui a laissé son nom, » etc., etc.

Ces assertions purement gratuites de MM. de Kerdanet et de Freminville ont été reproduites par plusieurs écrivains, et ont tellement fait école, qu'au Congrès de Landerneau, on nous avait annoncé la lecture d'un mémoire où l'on devait nous montrer, champ par champ, toutes les évolutions de l'armée de Louis-le-Débonnaire.

Le mémoire n'a pas été lu, mais l'opinion reste. Sur quoi se fonde-t-elle? on se le demande, puisque ceux qui l'ont émise les premiers, ne l'ont appuyée d'aucune preuve. Il est à croire cependant que le raisonnement de ceux qui la partagent se réduit à ceci : Morvan étant comte de Léon, le château de la Roche-Morvan qui appartenait aux comtes ou vicomtes de Léon, ou du moins un château plus ancien, situé sur l'emplacement des ruines actuelles, devait être le sien et lui a emprunté son nom. La description de l'assiette du château de Morvan faite par Ermold Le Noir s'applique d'ailleurs parfaitement au site de la Roche-Morice. Le poète franc nous parle, en effet, d'un lieu entouré d'un côté par des bois, de l'autre par une rivière, enfin par des retranchements et des fossés et au milieu d'un marais (2).

A cette argumentation la réponse est facile. Morvan était-il comte de Léon? Ce n'est pas certain. Pierre le Baud le dit, il est vrai, dans son histoire et d'Argentré le répète, mais ni l'un

(1) Cambry.

(2) Est locus hinc silvis, hinc flumine cinctus amœno
Sepibus et sulcis atque palude situs.
Ermoldus NIGELLUS, lib. III.

Ailleurs, Ermold énumérant les obstacles que Morvan peut opposer à Louis, parle d'un rempart *vallo* et de marais au sol mouvant *tremulæ paludes*. Les mots, *sepibus et sulcis* ont été traduits plusieurs fois par haies et fossés. Nous croyons, nous, que *Sepibus* placé près de *Sulcis* signifie plutôt par opposition, un talus, un rejet de terre. Le mot *sepes*, du reste, même dans la bonne latinité, a quelquefois cette signification, et est alors synonyme de *septum*.

ni l'autre n'appuient leur assertion d'aucun document. Quant au nom même de la Roche-Morvan, il ne prouve rien. Les noms de lieux où figure le nom de Morvan sont innombrables en Bretagne. Il y a eu d'ailleurs au XIe siècle un Morvan comte de Léon, et ce pourrait bien être lui qui a donné son nom au château dont il s'agit (1).

L'argument que l'on tire du site de la Roche-Morice n'est pas plus concluant que le précédent. L'éminence sur laquelle reposent les ruines actuelles est bien entourée, d'un côté par une rivière à laquelle convient à merveille l'épithète *amœno,* agréable, charmante, dont se sert le poëte Ermold, mais à combien d'autres cours d'eau de notre province cette qualification ne s'applique-t-elle pas aussi bien? Les bois, que l'on chercherait en vain aujourd'hui, pouvaient, nous l'accordons, exister au IXe siècle, car la Bretagne n'était alors qu'une immense forêt; les retranchements, eux aussi, ont pu disparaître, mais la vallée étroite et encaissée de l'Elorn, en cet endroit, exclut l'idée de ces marais, dont Ermold signale l'existence. Qu'il y ait eu là des prairies humides, marécageuses, si l'on veut, avant leur assainissement par une agriculture améliorée, rien de plus probable ; mais des marais assez vastes pour créer des difficultés sérieuses à une armée envahissante et pour jouer un rôle important dans un système général de travaux de défense combinés avec des obstacles naturels, de tels marais n'ont jamais pu exister autour de la Roche-Morice. Or, ceux que mentionne Ermold présentaient bien, même à ses yeux, ce caractère. Dans la description de l'habitation de Morvan, il ne néglige pas, en sa qualité de poëte, le côté pittoresque; il est clair pourtant qu'il s'attache surtout à représenter ce château comme admirablement fortifié par la nature plus encore que par l'art. S'il signale en effet des talus, des fossés et même un rempart continu, il énumère, sans en oublier une seule, les défenses naturelles qui font du château du roi breton un lieu d'un accès difficile où Morvan se trouvait complètement en sûreté.

Illi certa quies et locus aptus erat. (2)

(1) Contemporain d'Alain Canhiart par qui il fut vaincu. D. Mor., *Preuves*, I, 377.

(2) Sepibus et sulcis... cum nemore et vallo.

Ermold ne se borne pas à décrire le château de Morvan, il fait une peinture exacte et minutieuse de son assiette, de l'enceinte dans laquelle il était placé. Withcaire, dit-il, connaissait et la maison et le lieu, *domus atque locus*. Le *lieu* veut dire évidemment l'enceinte, et, d'après les expressions dont se sert le poëte, elle était considérable. Elle comprenait des vallées ombragées, *dumosis vallibus;* c'est sous ces bois qu'il conseille à sa famille et à ses serviteurs de demeurer tranquilles*; vos servate*, leur dit-il..., *vestras frondigerasque casas*. Cette enceinte est fortifiée, Withcaire s'adressant à Morvan lui représente que le sol mouvant de ses marais *tremulæ que paludes* et le rempart qui entoure sa maison ne le protégeront pas ;

Nec te decipiant saltus tremulæque paludes
Cum nemore et vallo sit tua septa domus ;

on y peut rassembler de nombreux combattants,

. . . . . . *Hinc inde recurserat armis*
Forte repletus erat milite seu vario.

et c'est si bien à la vaste enceinte du château qu'Ermold fait allusion, qu'après avoir dit ce que nous venons de rappeler, il nous montre Morvan sortant de ses fortifications et, à leurs portes, *ante fores*, donnant de longs baisers à sa femme et épuisant une coupe pleine de vin (1).

Impossible, on en conviendra, de se figurer à la Roche-Morice, le château de Morvan, et surtout cette véritable place d'armes que décrit le poëte franc ; impossible sur ce rocher à pic, dominant une étroite vallée, sur ce piton qui sert de base au château de la Roche, de concevoir une grande enceinte contenant des bois et pouvant renfermer une armée nombreuse.

Comment d'ailleurs supposer que Morvan, laissant les Francs ravager la presque totalité de ses Etats, fût resté inactif et impas-

(1) Et salit *ante fores*, potus prægrandia vasa
Ferre jubet solito, suscipit, atque bibit,
Conjugis amplexus, prolis, famulosque per omnes
More petit hilaris, oscula lenta dabat.

sible à cette extrémité même de la Bretagne, qui a donné son nom significatif au département du Finistère, et qu'il eût eu l'imprudence de jouer son va-tout dans une impasse où le voisinage de la mer lui aurait coupé toute retraite. C'eût été se montrer bien peu digne du haut rang auquel l'avaient élevé les Bretons et du grand rôle qu'ils lui avaient confié.

C'est donc ailleurs qu'à la Roche-Morice, ailleurs que sur les bords de l'Elorn qu'était l'habitation de Morvan, et pour la chercher, nous n'aurons recours qu'à des documents d'une valeur historique indiscutable.

Dom Morice a publié au tome 1er des *Preuves de l'histoire de Bretagne* (1) des lettres patentes de Louis-le-Débonnaire par lesquelles celui-ci enjoint aux moines de Landevenec, dont l'abbé Matmonoc était venu le saluer dans son camp, de substituer la règle de Saint-Benoît à celle de Saint-Colamban qu'ils avaient suivie jusqu'alors. Ces lettres patentes sont empruntées aux actes de saint Guenolé, écrits par l'abbé Gurdestin, actes qui se trouvent dans le cartulaire de Landevenec. Elles sont précédées d'un exposé qui se termine ainsi : « *contigit ut idem serenissimus imperator* (Louis-le-Débonnaire) *prædictus dum in eadem Britannia castra fixerat super fluvium Eligium, juxta sylvam quæ dicitur Brisiaci,* » c'est-à-dire sur la rivière d'Ellé près de la forêt de Priziac.

Contre un document aussi formel et d'ailleurs d'une authenticité certaine, aucun système si ingénieux qu'il soit, aucune tradition ne sauraient prévaloir. Au surplus, dans la circonstance, la tradition est d'accord avec l'histoire contemporaine.

Au XVIe siècle, d'Argentré s'en fait l'écho en ces termes : « Loys Débonnaire .... délibéra de venir luy mesme en Bretaigne, et de fait ayant assemblé vne grande armée, entra au pays, Aimoin appelle ce roy Normanus (il a parlé plus haut du roi des Bretons) lequel estant venu en armes au-devant dudit Débonnaire, comme il estoit a descouvrir vne nuict les forces de l'ennemy, fut apperceu, surpris, et tué par les gardes, près la forest de Brizerac. »

C'est le jour et non la nuit qu'eut lieu le combat de Morvan

(1) Dom Mor., 1er volume des *Preuves*, colonne 314.

contre Cosel. Les vers dans lesquels Ermold raconte le départ du roi breton de son château, ne laissent aucun doute à cet égard, mais, sauf cette légère inexactitude et une erreur de date, 819 au lieu de 818, le récit de d'Argentré ne dément en rien celui d'Ermold. Il ne contredit pas davantage celui de la vie de saint Guenolé, car Brizerac est bien évidemment une variante de Briziac, devenu aujourd'hui Priziac.

Avant d'Argentré, Pierre Le Baud écrivait ce qui suit dans son *Histoire de Bretagne :* « Et dit la chronicque de l'abbaye de » Landevennec que l'an cinquiesme de l'empereur Loys, lequel » an cette chronicque dit estre de l'incarnation 819 (1), il ficha » ses tentes en ladite province de la moindre Bretagne, sur le » fleuve Elé, jouxte la forest de Briziac auquel lieu luy alla au- » devant avec sa puissance, espérant faire bataille contre luy. »

Ce passage de Pierre Le Baud a d'autant plus de valeur qu'il s'appuie sur une chronique aujourd'hui perdue et, suivant une remarque judicieuse de M. de la Borderie, distincte de la vie de saint Guenolé. C'était, sans doute, une de ces chroniques écrites, année par année, dans les monastères, au fur et à mesure des événements et qui ont été d'un si précieux secours à l'histoire.

Castra fixerat, dit Gurdestin ; et le seul fait de la visite de Matmonoc après la victoire de l'empereur, vient confirmer le sens précis du verbe employé par le pieux chroniqueur. Ce même fait, soit dit en passant, prouverait, si cela n'était superflu, que Louis-le-Débonnaire n'avait pas poussé jusqu'à la Roche-Morice, car, dans ce cas, les moines de Landevenec, très voisins de ce château, n'auraient pas pris la peine d'aller chercher l'empereur si loin.

Ainsi c'est sur les bords de l'Ellé, à Priziac, que Louis-le-Débonnaire était campé et, pour se rendre dans ces parages, il avait sans doute suivi la voie romaine, qui allait de Vannes à Carhaix (l'antique *Vorganium*), et passait à Plouray, commune limitrophe de Priziac (2). Et il ne s'agit pas ici d'un de ces camps où

(1) C'est à Le Baud que d'Argentré avait emprunté cette date défectueuse. donnée d'ailleurs par Sigebert de Gemblou.

(2) Ermold, racontant non plus l'expédition de 818, mais celle que fit encore Louis-le-Débonnaire en 822, dit qu'il conduisit les Francs par des chemins larges et frayés *calles amplos* qui, à cette époque, ne pouvaient guère être autres que les voies ouvertes par les Romains.

l'on s'arrête un jour et qu'on lève le lendemain, d'un camp volant; il s'agit évidemment d'un établissement sérieux et durable, d'un camp *statif*, selon l'expression empruntée par le langage archéologique, à César lui-même (1), où devait être rassemblée l'armée franque tout entière, afin de frapper un coup décisif.

Mais, si le camp de Louis-le-Débonnaire était à Priziac, sur l'Ellé, c'est dans le voisinage, nous l'avons établi plus haut, que devait être la demeure de Morvan, et nous croyons en avoir découvert au moins l'emplacement.

Nous avions d'abord été frappé de trouver sur la carte d'état-major, feuille 33, section dite du Faouët, le nom de Minez-Morvan, c'est-à-dire montagne de Morvan. Ce nom avait d'autant plus attiré notre attention que le lieu qu'il désigne est à 7 ou 8 kilomètres seulement de Priziac et baigné par l'Ellé. Toutefois, il nous a paru bon de vérifier sur place les indications de la carte, surtout au point de vue de la nature du terrain, difficilement appréciable dans la topographie de l'état-major. En compagnie de MM. de la Villemarqué, de la Borderie et Ernault, jeune philologue qui promet à l'Association Bretonne un précieux auxiliaire, nous sommes allé voir ce qu'est et ce qu'a pu être Minez-Morvan; et ce sont des impressions communes à nos compagnons d'exploration et à nous-même que nous consignons ici.

Sur la rive droite de l'Ellé, dans la commune de Langonnet, à 1,500 mètres environ de l'abbaye de ce nom, près de la grande route de Plouray, se trouve le village ou plutôt le tout petit hameau de Minez-Morvan. Et ce n'est pas seulement le village qu'on appelle ainsi, c'est un plateau tout entier, mesurant à peu près 2,400 mètres de long et presque autant de large, sur lequel existent plusieurs hameaux, dont celui de *Minez* Morvan est de beaucoup le moins considérable (2). Le plateau qui a plutôt donné son nom à cet ensemble de deux ou trois cabanes, qu'il ne le lui a emprunté, n'offre rien de remarquable au point de vue pittoresque dans un pays qui abonde en sites ravissants. Et pourtant il a un

(1) Castra stativa. Cæs. de bello gallico.

(2) Ce plateau, sensiblement orienté du sud-ouest au nord-est, a son point culminant à la côte 188.

nom, même très connu assez loin à la ronde. Ce fait n'est-il pas le résultat de souvenirs aujourd'hui éteints, mais qui se rattachent mystérieusement peut-être, au rôle qu'a pu jouer ce lieu à une époque reculée?

Il est rare qu'un de ces accidents de terrain peu prononcés, qu'un de ces mamelons qu'en Bretagne on qualifie abusivement de montagne, porte le nom d'un homme; et lorsque cela se rencontre très exceptionnellement, si ce n'est pas un saint qui a donné son nom à la montagne, comme au Menehom, ce doit être au moins un personnage important. Serait-il donc téméraire de supposer que Minez-Morvan rappelle le souvenir du roi breton du IXe siècle et qu'il a été sa résidence ?

La configuration des lieux tendrait à rendre plus probable encore cette hypothèse. Du château lui-même, plus de trace aucune; mais à cela rien d'étonnant, tant d'autres édifices considérables ont entièrement disparu, puis il était peut-être construit en bois.

Ermold le qualifie, il est vrai, de demeure somptueuse, *opima domus*. Mais le luxe est chose relative, et il est reconnu que l'usage de la pierre, même dans les constructions les plus importantes, était encore peu répandu au IXe siècle. Viollet le Duc, se fondant à cet égard sur de nombreuses autorités, écrit ce qui suit, au mot *bois* de son *Dictionnaire d'architecture* : « Pendant » les périodes mérovingienne et carlovingienne, les églises, les » monastères, les palais, les maisons, les chaussées, les ponts et » même les enceintes de ville, étaient en grande partie élevés en » bois, ou du moins cette matière entrait pour beaucoup dans la » construction. »

Des bois signalés par le poëte franc on ne retrouve rien non plus; mais les bois ont pu disparaître comme le château, subissant le sort commun des forêts qui ont jadis couvert notre province.

Ermold parle d'une rivière qui entourait l'assiette du château de Morvan, à l'est le plateau de Minez-Morvan est baigné par l'Ellé qui, elle aussi, mérite l'épithète d'agréable, de charmante, *amœno* ; il dit que la demeure de Morvan était placée au milieu d'un marais, la rive gauche de l'Ellé présente des prés humides qui autrefois l'étaient sans doute encore davantage, mais c'est au nord et à l'ouest, surtout, que se trouvent de grandes prairies marécageuses, inondées une partie de l'année par un

affluent de l'Ellé, sur le bord duquel existe une petite chapelle dédiée à Saint-Brandan (1).

Quant aux retranchements, talus et fossés, *sepibus et sulcis*, mentionnés par Ermold, la pioche et la charrue ont pu les détruire, mais elles ont laissé subsister deux mottes importantes qui avaient évidemment pour but de défendre le plateau du côté où, offrant une pente très douce, il eût été plus facilement accessible à l'ennemi. Ces deux mottes, qui supportaient sans doute des fortifications en bois, des *bretesches*, sont situées à peu près à l'ouest du vaste terrain compris sous le nom de Menez ou Minez-Morvan. L'une est voisine d'un hameau appelé Carven, l'autre qui lui servait de vedette, est à 200 mètres environ plus loin, sur le chemin de traverse menant au bourg de Langonnet.

En résumé, voilà un plateau étendu où l'on pouvait réunir une armée, ce qui, nous l'avons dit, eût été impossible sur le pic qui sert de base au château de la Roche-Morice, un plateau auquel s'appliquent parfaitement les principales indications topographiques données par Ermold et au bas duquel se voient encore deux restes imposants de fortifications anciennes, un plateau qui porte le nom de Morvan et qui ne peut guère être à plus de deux ou trois lieues de l'endroit où campa Louis-le-Débonnaire. Ne sommes-nous pas autorisés à penser que là était la demeure de Morvan? Bien d'autres à notre place n'hésiteraient pas à l'affirmer. Ce que l'on peut inférer en outre de la situation plus que probable du château du roi breton, c'est que ce prince était, non un comte de Léon, mais soit un comte de Cornouailles, soit un comte de Vannes, plus probablement un comte de Cornouailles.

Nous pourrions arrêter ici une communication déjà bien longue.

(1) Palude situs. Ermold parle ailleurs du sol tremblant des marais de Morvan. Withcaire admonestant celui-ci lui dit :

Nec te decipiant saltus tremulæque paludes
Cum nemore et vallo sit tua septa domus.

Et ne t'abuse pas : ni tes bois, ni le sol mouvant de tes marais, ni cette demeure que défendent des forêts et un rempart ne te sauveront.

Le poëte parle-t-il en général des marais de la Bretagne ou de ceux dans lesquels était située la demeure de Morvan? On dirait qu'il fait allusion à ces derniers, à cause du voisinage du mot *vallo*, lequel s'applique bien au rempart qui défendait la maison elle-même et son enceinte.

Cependant, entrant dans la pensée des rédacteurs du programme, il nous paraît intéressant d'examiner une question que notre savant ami, M. Aurélien de Courson, a peut-être tranchée d'une façon un peu brève, dans une note de son édition du Cartulaire de Redon (1). La victoire de Louis-le-Débonnaire, ou plutôt la soumission des Bretons, après la mort de Morvan, aurait-elle été chose aussi facile que le dit Eginhard (2)? Est-ce que les Bretons n'auraient pas d'abord obtenu un succès sur les Francs ? Cette question, nous l'avions nous-même examinée et résolue, devant la Société archéologique d'Ille-et Vilaine, mais nous ne croyons pas qu'il soit inutile de la traiter de nouveau. N'est-ce pas une précieuse consolation pour des vaincus de pouvoir se rappeler les succès qu'ils ont eus avant leur défaite? Les Russes, écrasés à Sébastopol, aiment à se souvenir du Mamelon vert; les Français, après les désastres de la dernière guerre contre la Prusse, se plaisent à parler de Saint-Privat et de Coulmiers. Ce serait pour les Bretons battus par Louis-le-Débonnaire, une satisfaction analogue de savoir qu'ils ne l'ont pas été aussi aisément que le prétendent certains historiens, et qu'ils avaient, dans un premier engagement, repoussé les envahisseurs.

Eginhard ne mentionne pas ce fait d'armes, glorieux pour nos ancêtres, Ermold n'en dit rien non plus, mais la flatterie a bien pu leur fermer la bouche.

Un acte du cartulaire de Redon porte la date suivante : *Factum est hoc sub die tertio nonas februarias, prima feria in loco vico Rufiaco tertio anno postquam exivit Domus* (pour *Domnus*) *Hlodowicus de Britannia ante Morman, regnante domno Lodowico imperatore, Iarnhitin machtiern et filius Portitoe et Worbili, Wido commite, Winhaelhoc episcopo, luna XXVI ;* ce qu'il faut traduire ainsi : Ceci fut fait le troisième jour des nones de février, le premier jour de la semaine, dans le bourg de Rufiac, *la troisième année après que le seigneur Louis sortit de Bretagne devant Morman.... Le 26e jour de la lune* (2).

Si cet acte dit vrai, les Bretons auraient d'abord repoussé

(1) Prolégomènes du Cartulaire de Redon, page XXII, note 3.

(2) Inde memoratam provinciam ingressus, captis rebellium munitionibus, *brevi* totam in suam potestatem, *non magno labore*, redegit.

l'empereur des Francs au-delà de leurs frontières. Le tout est de savoir quel fondement on doit faire sur la charte en question.

En thèse générale, la critique bénédictine a établi qu'il existe beaucoup moins de chartes fausses, que ne l'ont soutenu les Papebrok, les Simon, les Lenglet, et cela pour bien des raisons. A quoi bon commettre un faux et s'exposer aux peines sévères, édictées particulièrement sous les Carlovingiens, alors que l'on acquerrait si facilement la prescription ? La fraude, dit-on, était facile dans des temps d'ignorance, mais si la science manquait pour la découvrir, elle faisait également défaut pour l'exercer. Aussi les faussaires se sont-ils toujours trahis de mille façons, soit en employant des formules relativement modernes, soit en mentionnant une coutume, un office, une dignité qui n'étaient pas du temps auquel ils rattachaient leurs prétendues chartes, soit en commettant dans leurs dates, souvent très compliquées, des erreurs et des contradictions évidentes. Il ne faudrait pas croire, au surplus, que la critique date d'hier, car les auteurs de la *Nouvelle diplomatique* citent plusieurs faux reconnus, soit au moment où ils venaient d'être commis, soit plus ou moins de temps après.

Les cartulaires des monastères d'après Mabillon et ses savants continuateurs, méritent une confiance particulière, et Lobineau, juge sévère s'il en fut, considérait ceux qui appartiennent à la Bretagne comme offrant, entre tous, les caractères d'une authenticité irrécusable.

On a invoqué, il est vrai, contre l'opinion de ces savants bénédictins, celle de Dom Vayssière de la Croze. Le père Simon, très croyant en religion mais très sceptique en histoire, lui aurait, dans une lettre écrite à M. Duhamel, prêté cette assertion, que sur plus de douze cents chartes qui lui avaient passé par les mains à l'abbaye de Landevenec, il en avait trouvé au moins huit cents de fausses ; mais l'auteur d'une histoire de la vie et des ouvrages de La Croze, M. Jordan, s'explique ainsi sur ce point (1) : « Il me paraît nécessaire d'avertir que ce fait est » avancé fort à la légère, pour ne pas dire inconsidérément, » comme le sont la plupart des choses renfermées dans cette

(1) Hist. de la vie et des ouvrages de M. Lacroze. Amsterdam, 1741, 2e part., in-8°.

» lettre. J'ai deux preuves qui confirment ma remarque à cet » égard : la première, c'est que le même fait, ayant été rapporté » dans la Bibliothèque de Dom Phil Le Cerf, à la page 341, » M. La Croze a mis en marge que tout cela était rapporté fort » peu fidèlement. Ma seconde preuve est tirée du même ou- » vrage : au reste, dit l'auteur bénédictin, ces accusations » vagues et odieuses prévinrent si peu les personnes éclairées, » que M. Simon, en craignant les suites, les désavoua publi- » quement, dans un écrit daté du 19 mars 1700, qu'il mit entre » les mains de M. le cardinal de Noailles (1). »

Mais sortons des généralités et examinons dans ses diverses parties la charte dont nous n'avons, jusqu'à présent, cité que la date. C'est un acte constatant qu'un personnage du nom de *Catweten* a vendu à sa sœur *Roiantken* une propriété dite de *Ranriantcar*, située dans la paroisse de Rufiac.

Si l'on compare ce document, soit aux autres chartes de vente du IXe siècle, que contient en si grand nombre le cartulaire de Redon, soit aux actes de la même époque appartenant à des provinces autres que la Bretagne, on ne voit vraiment pas comment on pourrait en soupçonner la véracité.

La charte débute par cette adresse : « *Magnifice femine et » sorori meæ nomine Roiantken, ego enim Catweten.* » On y trouve l'énumération des différentes espèces de biens qui constituaient la propriété faisant l'objet de la vente, sans en excepter les colons : *Cum mancipiis, id est Aroimin et semine ejus, cum silvis pratis aquis aquarumve decursibus terris cultis et incultis* ; on y remarque les expressions *constat me ibi* (pour *tibi*) *vendidisse et ita vendidi....., totum et ad integrum,... rem proprietatis; meæ,... sicut mihi bene complacuit;* le mot *signum* y précède les noms des témoins ; la souscription du notaire est au pied de l'acte sous cette forme : *Haeldetwid scripsit.*

Tous ces caractères, toutes ces formules sont bien du IXe siècle. On les rencontre à chaque page, non-seulement dans le cartulaire de Redon, mais dans le recueil de formules connu

(1) Il ne serait pas étonnant que M. de La Croze qui avait dépouillé l'habit de Bénédictin et abjuré le catholicisme, eût, dans un certain esprit hostile à l'Eglise et à tout ce qui en dépendait, jugé sévèrement les documents conservés dans les monastères, mais le démenti donné par lui au Père Simon et le désaveu de l'opinion qu'on lui avait attribuée n'en ont que plus de poids.

sous le nom de formules de Marculfe. Toutefois il se trouve, en outre, dans notre charte, bien des particularités, bien des locutions que l'on chercherait en vain dans ce recueil, parce-qu'elles sont exclusivement propres à la Bretagne.

Le mot *fidejussores*, si fréquent au IXe siècle y est traduit par *dilisidos*, du gallois *ddilysid*, l'expression sine censu par *dicofrit* du gallois *di cyfrif;* il y est question d'un *Mactiern*, dignité inconnue ailleurs que chez les Bretons, et qui n'existait plus au XIe siècle, époque où a été écrit le cartulaire de Redon ; les noms de tous les témoins qui y figurent sont empruntés à la langue bretonne (1) ; enfin on y remarque un bornage ou délimitation de terres rédigé en langue vulgaire, sauf les trois mots *per lannam et ultra.* Voici quel est ce texte, suivant nous bon à citer : « *Finem habens a fine rannMelan. donroch dofosMatwor, cohiton fos doImhoir. ultra Imhoir. per lannam. dofois finran, dofhion, dofinran Hael Morin, cohiton, hifosan. dorudfos, coihiton rudfos per lannam dofinran Loudinoc pont Imhoir,* » ce qui signifie en français : « Depuis la portion de Melan jusqu'au rocher, jusqu'au fossé de Matwor, le long du fossé jusqu'à l'Imhoir, au-delà de l'Imhoir par la lande jusqu'au fossé de Finran, jusqu'à Fhion, jusqu'à la limite de la portion d'Hael-Morin, le long du petit fossé jusqu'au fossé rouge, par la lande jusqu'à la limite de la portion de Loudinoc, le pont Imhoir (2). »

Ces détails originaux que nous venons de signaler, et bien d'autres, loin d'infirmer l'autorité de notre charte, ne la rendent que plus incontestable. Comment, en effet, un faussaire du XIe siècle, époque à laquelle remonte la transcription des actes de Redon, aurait-il employé ces mots de *machtiern,* de *dicofrit* et de *dilisid* qui n'étaient plus usités et sans doute plus compris alors? Comment surtout aurait-il inventé ce bornage en langue vulgaire, chose rare, même dans le cartulaire de Redon, mais dont le fréquent usage dans les actes gallois est la meilleure preuve d'une authenticité irrécusable (3).

(1) Ces noms que l'on retrouve très fréquemment dans le cartulaire de Redon sont les suivants : Portitoe, Catweten, Diloid, Noli, Anauran Howori, Menuili, Anauhi, Wintihern, Milcondois, Iohan, Haeldetwid, Tethwiu, Loies, Bidoe, Eusergit, Rihowen, Lathoiarn, Blenlini, Conwal.

(2) Aujourd'hui pont Emoi.

(3) Le cartulaire ou livre de Landaf abonde en actes anciens où les bornes

Une supercherie aussi raffinée, aussi savante, serait assurément d'un très habile homme. Or toutes les personnes qui ont fait du cartulaire de Redon une étude attentive savent, au contraire, que ceux qui l'ont transcrit étaient des gens bien simples, bien naïfs, tranchons le mot, bien ignorants. Nous en pourrions fournir mainte preuve ; mais en voici une d'une telle force qu'elle dispense à la rigueur d'en donner d'autres. Dans un acte du cartulaire de Redon, à la date du 12 avril 1846, qui se termine par une de ces formules comminatoires si fréquentes au moyen-âge, on lit ces mots : « *Solidos luna VI multa conponat* », en français : Qu'il paie (il s'agit de celui qui entreindrait les prescriptions de l'acte), qu'il paie, comme amende, *six sols dans la lune*. Impossible de contester l'exactitude de la traduction, et pourtant comment l'admettre? Voici le mot de l'énigme. La charte originale portait *Solidos quinquaginta sex,* mais *quinquaginta* était écrit en abrégé, et comme l'abréviation de ce mot est la même que celle de *luna*, c'est-à-dire *l*, le scribe a mis la lune où il fallait un chiffre. Ceci est d'autant plus évident que l'amende était généralement double du prix de la vente dont elle garantissait le respect, et que, dans le cas présent, il s'agissait d'une vente au prix de 28 sols, moitié de 56, *quinquaginta sex*. Qu'on juge par cet exemple pris au hasard, si les transcripteurs du cartulaire de Redon étaient capables de ruses bien profondes.

Si ruse il y a, c'est dans la date qu'elle se trouverait, mais ce serait la plus grossière et la plus incompréhensible de toutes celles que l'on pourrait imaginer. Qu'un historien, qu'un chroniqueur, pour embellir ses récits et leur donner plus d'intérêt, cède à la tentation de broder, même d'imaginer un fait qui n'a pas eu lieu, cela s'est vu et se comprend ; qu'une partie intéressée à faire valoir certains droits, plus ou moins contestés, comme l'au-

de propriétés sont indiquées en langue vulgaire. Nous citerons comme exemple le passage suivant d'une charte qui se trouve à la page 115 de ce cartulaire, publié il y a quelques années, et où l'on remarquera le mélange de quelques mots latins dans un texte d'ailleurs tout breton, particularité que présente également le passage précité du cartulaire de Redon.

Finis istuis podi est Clongur per viam magnam usque ad cumulum frutmur, a cumulo frutmur recte dirfos usque ad petram in quatuor confinibus ; lech cihitan dital ircecyn behet tal ir fos, o penn ifos usque ad fontem nigrum a fonte per silvam Diclour emimus tali fos cihitan Clowric Diclour.

(*Liber Landavensis, Llyfr Teilo LLandovery*. MDCCCXL, pages 114 et 115)

teur inconnu de la fameuse charte d'Alain, si naïvement admise par d'Argentré, ou comme certain clerc de Dol, produisant dans la querelle du *pallium* une prétendue bulle du pape Adrien II, au concile de Saintes, cela se conçoit ; mais qu'un simple copiste, reproduisant, dans un cartulaire, des titres de propriété, leur donne une date propre à faire révoquer en doute leur authenticité, cela ne tombe pas sous le sens. Or, dans l'espèce, c'est ce qu'aurait fait le scribe qui, au lieu de dater tout simplement une charte de l'année où elle a été rédigée, lui aurait attribué une date absolument contraire à l'histoire. Nous allons plus loin : le fait relaté dans la date fût-il vrai, on ne comprendrait pas que le copiste eût pris sur lui de l'y introduire, deux siècles après qu'il s'était passé, et alors qu'on ne s'en souvenait probablement plus, s'il ne l'avait pas trouvé dans la charte originale. Ce qui se comprendrait encore moins, c'est que le rédacteur de cette charte, le notaire, dont nous savons le nom, par parenthèse, trois ans seulement après un événement considérable, sous le regard des contemporains, eût eu l'effronterie de le dénaturer au point de transformer une défaite en une victoire. Si encore ce notaire, peu versé dans le comput, se fût trouvé à court de ces indications chronologiques que l'on prodiguait au moyen-âge, un peu, peut-être, pour faire montre d'érudition, mais surtout pour donner aux actes publics une grande solennité et un caractère de complète certitude ? Mais non, la charte est pleine d'indications de ce genre et de plus, vérification faite, ces indications sont d'une parfaite exactitude et d'une concordance irréprochable. Sans parler des noms de l'empereur Louis, du comte Guy (wido *commite*) et de l'évêque Winhaelloc qui figurent dans la date, elle porte que l'acte fut fait le 3e des nones de février, *sub die tertio nonas februarias*), le premier jour de la semaine, c'est-à-dire le dimanche et le 26e jour de la lune (*luna XXVI*) ; or, tous ces détails chronologiques s'appliquent exactement à l'année 821, celle-là même que désigne la charte par ces mots *tertio anno postquam exivit domus (pour domnus) Hludowicus de Britannia ante Morman,* car ce fait aurait eu lieu en 818. D'après le savant ouvrage qui fait loi en pareille matière, *l'Art de vérifier les dates*, la nouvelle lune de janvier, en 821, était le 9 du mois, le 26e jour de cette lune tombait le 3 février qui était aussi le troisième des nones, puisque les nones de ce mois sont

le 5, et qu'il faut comprendre ce jour même, dans ce que les diplomatistes appellent le comput rétrograde. D'autre part, en 821, Pâques tombant le 24 mars et la lettre dominicale étant E, le premier février était un vendredi et le 3 un dimanche, celui de la Quinquagésime. Sans entrer dans tous ces détails, fastidieux sans doute, mais utiles, M. de Courson conclut comme nous et fait observer que si les éléments chronologiques précités conviennent à l'année 821, ils ne sauraient se rapporter à aucune autre année voisine de celle-là (1).

Le rédacteur de la charte qui fait l'objet de notre discussion savait donc très bien son comput et il en a donné la preuve. Il pouvait, à tous les titres, se passer de la mention historique qu'il a consignée dans la date. Si cette mention n'était pas véridique, il faudrait par conséquent admettre que sans intérêt ou plutôt contre tout intérêt, même contre le sien, car il s'exposait gravement, cet officier public aurait commis un mensonge. Cette preuve, par l'absurde, de sa sincérité n'est-elle pas victorieuse, et au lieu de soupçonner gratuitement l'authenticité de la date *tertio anno postquam exivit Hlodowicus de Britannia ante Morman*, n'est-il pas plus raisonnable d'y voir, avec les auteurs de la *Nouvelle diplomatique*, une de ces dates qui comblent, de la manière la plus heureuse, les lacunes de l'histoire ?

Les dates historiques sont rares, nous le savons, au IXe siècle et même dans les siècles suivants, il en existe cependant (2) et en Bretagne plus qu'ailleurs. Ainsi le seul cartulaire de Redon contient deux chartes dont la première, de 846, est ainsi datée : « *In ipso anno in quo prœlium fuit inter karolum et Nominoium* », et dont la seconde (fo 120, vo) porte : *Hoc factum est in illo anno et in illo tempore quando debellabant et persequebantur Pascuethen et Gurwant ipsum Salomonem quem et perimerunt et postea ipsius regnum obtinuerunt.*

Dans ces deux chartes, il est vrai, il s'agit de faits connus, rapportés par les historiens, à la différence du succès réel ou prétendu de Morvan. Mais Mabillon et les auteurs de la *Nouvelle*

(1) Prolégomènes du cartulaire de Redon.

(2) Une charte de l'abbaye de Cluny de l'année 870 est ainsi datée : « *Anno primo quo Lotarius* rex filius et alio Lothario de ac vita transmigravit. » Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, documents inédits sur l'Histoire de France, imprimerie nationale MDCCCLXXVI, tome 1, pages 17 et 18.

diplomatique disent qu'il ne faut pas rejeter légèrement même les dates mentionnant un fait inconnu ; et, à l'appui de leur opinion, ils citent un diplôme de 1006, daté de l'année où eut lieu entre le roi Robert et Henri de Germanie une entrevue dont il n'est question dans aucun historien.

Ce n'est pas, du reste, complètement le cas de la date dont il s'agit. Eginhard et Ermold, par des motifs que nous avons indiqués plus haut, n'ont rien dit du succès qu'aurait obtenu d'abord le roi breton, mais on lit ce qui suit dans la chronique de Reginon, écrite à la fin du IX[e] siècle et au commencement du X[e], par conséquent presque contemporaine du fait qui nous occupe : « *Britones... fœdera violant et rebellare incipiunt* » *contra quos imperator exercitum producit sed non adeo præ-* » *valuit* (1), c'est-à-dire les Bretons violent les traités et com- » mencent à se révolter. L'empereur conduit une armée contre » eux, *mais il fut loin de l'emporter.* »

Reginon place ces faits en 836 ; il ne faut pas s'en étonner, car sa chronologie est, en général, très défectueuse, mais, à part ce défaut, il passe près des juges les plus sévères, Pertz par exemple, pour être bien renseigné et pour apporter une grande bonne foi dans ses récits. Il semble, d'ailleurs, qu'il soit particulièrement informé des événements qui ont eu notre province pour théâtre. C'est lui qui, entre tous, nous a laissé les détails les plus circonstanciés et les plus précis sur la lutte dramatique de Gurvant

(1) Notre ami, M. Aurélien de Courson, cite ce passage dans les prolégomènes dont il a enrichi son édition du Cartulaire de Redon, et le rapproche de la date *tertio anno postquam, etc.* Reginon, du reste, n'est pas le seul qui ait constaté l'échec de Louis-le-Débonnaire au début de la campagne de 818. Notre ami, M. de la Borderie dont l'obligeance égale le savoir, a bien voulu nous communiquer *le passage suivant d'une vie de saint Frédéric, évêque de Troyes, écrite au* XI[e] *siècle, d'après les Bollandistes : tum jam dictus Tyrannus (Morvan) quasi arena maris collectis fortium militum copiis, quo patuit regnum Francorum est ingressus et urbes ac vicos capiens ac debellans est depopulatus atque in ore gladii innumerabile mactabat hominum genus, multisque ditatus spoliis, illæsus ad patriam suam est reversus. Quem imperator, totâ fere in unum congregatâ Franciâ, insequens, cum eo bellum iniit sed minime prævaluit, plurimosque de suis in prœlio perdidit principibus.* Nous tenons encore de M. de la Borderie ce texte inédit de la Chronique de Saint-Brieuc: « *Ludovicus imperator Augustus accessit ad urbem Veneticam et ibidem cum Britonibus conventum habuit et patriam subjugare nisus fuit, sed non prævaluit.* »

comte de Rennes, contre Pasquiten comte de Vannes, et d'Argentré n'a pas manqué de le faire remarquer. « Il est presque incroyable, » dit le vieil historien, ce que escrit de cela Rheginon, porté » par le bruict jusques en l'Allemaigne et pays du Tirol, en » l'abbaye de cest abbé, ne se trouvant cette adventure si bien » rapportée par les nôtres n'y autres. »

Nous aurions éprouvé la même surprise que d'Argentré à voir un abbé de Prum, au pays de Trèves, aujourd'hui dépendant de la Prusse, tellement au courant des événements de notre province, si une charte du roi Breton Salomon ne nous avait appris que l'abbaye de Prum avait des possessions en Bretagne et par conséquent des relations avec notre pays.

Par cette charte datée de 860, Salomon confirme les possessions que le monastère de Prum a dans ses états, *quæ in nostra potestate et regno videntur esse*; il ajoute que ses prédécesseurs ont reconnu les mêmes droits à cette abbaye « *atque* » *omnia*, dit la charte, *quæ antecessores nostri, Reges videlicet* » *et principes, ad jam dictum locum de eisdem rebus concesse-* » *runt.* »

Comment, dans quelle circonstance l'abbaye de Prum était-elle devenue propriétaire de biens en Bretagne? peut-être, par suite d'un pèlerinage d'un ou plusieurs Bretons à ce monastère, dédié, comme l'abbaye de Redon, au Saint-Sauveur, peut-être par suite de l'émigration de moines de notre pays dans celui de Trèves? A cet égard, impossible de rien affirmer ; mais ce qui est certain, c'est que le monastère de Prum avait des possessions en Bretagne et que l'abbé Réginon avait bien pu visiter notre province, comme son prédécesseur Ansbold, qui était venu en personne trouver le roi Salomon (1).

Réginon, nous l'avons dit, tout en confirmant la charte du cartulaire de Redon sur le fait particulier d'un échec essuyé par Louis-le-Débonnaire, assigne à ce fait, non la date de 818, mais celle de 836. Parmi ses nombreuses erreurs de chronologie, celle-là n'est peut-être pas complètement inexplicable.

(1) Notum sit, dit encore la charte de Salomon, qualiter abbas, nomine Ansboldus, de monasterio qui dicitur prumia, quod est in honore Domini et salvatoris mundi Jesu-Christi consecratum et constructum veniens ad nostram mansuetudinem, etc. (Dom Morice, tome Ier des *Preuves*, colonne 314).

Les diverses manières de commencer l'année au IXe siècle et pendant une grande partie du moyen-âge ont souvent fait confondre, par les historiens, deux années consécutives, l'une avec l'autre (1). L'année 836 pourrait donc bien être, d'après un comput différent, l'année 837, et la chose serait d'autant moins étonnante que Réginon lui-même commet expressément cette confusion. Si en effet il attribue à 836 la défaite de Louis-le-Débonnaire, il place en 837 la mort de Morvan, faisant porter sur deux années l'expédition des Francs contre ce prince (2). Et pourtant les phases diverses de cette campagne se sont, dans toutes les hypothèses, déroulées en une seule et même année. La charte du cartulaire de Redon s'accorde, sous ce rapport, avec Eginhard et les autres chroniqueurs, car si l'événement qu'elle relate ne s'était pas passé en 818, tous les détails chronologiques qui se trouvent dans la date et s'appliquent si parfaitement à la *troisième année après 818,* c'est-à-dire à 821, seraient en contradiction avec les données les plus certaines de la science.

Quoiqu'il en soit, étant admis que Réginon, qui a écrit 836 dans un premier paragraphe et 837 dans le suivant, eût peut-être, d'après un système chronologique différent, daté de 837 et la victoire et la mort Morvan, nous hasarderons cette pure hypothèse : entre 818 et 837 il y a juste 19 ans ; c'est-à-dire précisément l'intervalle qui existe entre les périodes successives que les computistes ont appelées *Nombre d'or ou cycle lunaire,* périodes à l'issue desquelles se reproduisaient, avec les mêmes chiffres, les éléments chronologiques que l'on nomme les réguliers, les épactes, les clefs des fêtes mobiles, le terme pascal et les nouvelles lunes (3). Tous ces éléments

(1) Les différents commencements de l'année dans la première partie du moyen-âge ont été Noël, Pâques, le 1er janvier, le 25 mars, soit 2 mois et 25 jours après le 1er janvier, soit 9 mois et 7 jours avant le 1er janvier de l'année civile suivante.

(2) *Anno dominicæ incarnationis 837 Murmanus, rex Britannorum moritur, etc.* (*Reginon apud Pertz.*)

(3) Les *réguliers* sont des nombres invariables attachés à chaque mois de l'année, lesquels étant joints aux épactes, faisaient connaître quel était le jour de la lune.

On appelait *épactes* le nombre de jours qu'il faut ajouter à l'année lunaire pour la rendre égale à l'année solaire.

On appelait *clef des fêtes mobiles* un nombre propre à chaque année et qui

sont les mêmes en 818 et en 857 ; dans ces deux années les réguliers ont le chiffre 1, l'épacte a le chiffre 11, la clef des fêtes mobiles (*clavis terminorum*) le chiffre 15, le terme pascal la date du 25 mars.

Cette analogie entre le comput de 818 et celui de 837 n'a-t-elle pas été la cause de l'erreur commise par Réginon ? On a fait des suppositions moins vraisemblables.

Quoi qu'il en soit, Réginon confirme le fait mentionné par le cartulaire de Redon et c'est là l'essentiel. Les Bretons ont pu s'exagérer la portée du succès de leur roi ; ce qu'ils ont nommé la sortie ou plutôt la fuite de Louis-le-Débonnaire ne fut peut-être qu'une courte retraite, promptement suivie d'un retour offensif. Mais, fuite ou retraite, on doit, suivant nous, tenir pour constant qu'à un certain moment, l'empereur franc, poursuivi l'épée dans les reins par les troupes de Morvan, crut prudent d'évacuer la Bretagne. Cette conclusion suffit à notre thèse.

Pour l'établir nous avons dû recourir à des recherches pénibles, accumuler des arguments d'une prolixité et d'une sécheresse fatigantes. Nous le regrettons pour ceux qui ont bien voulu nous prêter leur attention, mais, après tout, les travailleurs de l'Association Bretonne ne sont pas des bateleurs donnant des représentations historiques comme l'on donne des concerts. Leur but et leur devoir ne sont pas d'amuser mais d'instruire, et lorsqu'ils ont fait faire un pas à la science, ils ne croient, ni avoir perdu leur temps, ni avoir abusé de la patience d'un auditoire, avide lui-même de progrès historique.

En terminant, il ne nous reste plus qu'à répondre à une objection qui a pu se présenter à certains esprits. A quoi bon, s'est-on dit peut-être, s'évertuer si longuement à rechercher si à un jour bien éloigné de nous, ce sont les Bretons qui ont battu les Français ou les Français qui l'ont emporté sur les Bretons ? A quoi bon, puisqu'ils ne forment plus, les uns et les autres, qu'une seule nation, et que les succès particuliers que peuvent avoir eu naguère ou ceux-ci ou ceux-là, sont aujourd'hui la gloire commune d'une même patrie ?

était compté à partir de certains jours fixés pour les différentes fêtes mobiles, indiquant l'époque où devaient tomber ces fêtes.

Le *terme pascal* est le jour correspondant au 14e jour de la lune de mars. Le premier dimanche qui suivait ce terme était le dimanche de Pâques.

L'objection ne manque pas de valeur, mais à un point de vue qui n'est pas du tout celui des archéologues. Pour eux l'exactitude historique n'est jamais à dédaigner; puis nous ne voyons pas bien comment la qualité de Français qui nous est si chère, ne nous permettrait pas de porter un intérêt spécial à cette partie de la France qui s'appelle la Bretagne, d'avoir pour elle une affection d'une nature particulière, plus intime, plus tendre, plus filiale.

Que la France aujourd'hui même, par exemple, que l'armée française réparent nos récents revers par un succès, nous battrons des mains avec l'enthousiasme du patriotisme vengé. Mais dites-le, si un régiment breton, cela s'est vu, si un général breton avaient la plus grande part dans cette victoire; si l'un, par sa bravoure, l'autre par son habileté l'avaient déterminée, est-ce que dans votre joie il n'y aurait pas plus de vivacité, plus d'élan?

A plus forte raison, faut-il nous pardonner cette légère nuance de sentiments quand il s'agit des temps où Français et Bretons n'étaient pas un seul et même peuple.

Oui, pour le passé, mais aussi pour le présent, gardons notre petite nationalité qui ne nuit en rien à la grande. Nous sommes assez bons français pour avoir le droit de dire, non-seulement avec Brizeux, que nous sommes mais que nous serons toujours Bretons.

VINCENT AUDREN DE KERDREL.

APPENDICE

Nota. — Par suite d'un malentendu, le discours d'ouverture prononcé à Redon le 5 septembre 1881 par M. le Directeur de la classe d'Archéologie, nous est parvenu trop tard pour pouvoir être imprimé à sa place naturelle, c'est-à-dire en tête de nos procès-verbaux. C'est pourquoi nous l'insérons ici.

DISCOURS DE M. DE LA VILLEMARQUÉ

Messieurs et chers Confrères et Amis,

Nous voilà réunis pour notre vingt-quatrième Session, dans cette ville de Redon qui nous accueillit il y a vingt-quatre ans, avec tant d'empressement et de cordialité. En remerciant les archéologues de leur visite, le Président du Comité local voulut bien les engager à revenir. M. le Maire de Redon a renouvelé l'invitation ; nous ne pouvions la refuser ! Etre reçus par celui-là même qui guidait si bien le voyageur dans Redon et ses environs, avant d'administrer la ville, était une bonne fortune.

Asseyons-nous donc encore une fois, Messieurs, au foyer hospitalier où l'on nous convie à reprendre nos causeries d'histoire et d'archéologie.

Un souvenir qui se présente aussi certainement à l'esprit de nos confrères de l'Agriculture, me revient en ce moment. Le plus éminent d'entre eux nous disait en 1857, qu'à Redon, nous étions sur le véritable terrain des défrichements.

J'entends encore Ollivier de Sesmaisons, en vieil officier qu'il était, exalter après le concours, les manœuvres du champ de bataille agricole ; je sens encore l'émotion qu'il faisait passer dans nos

veines en décrivant l'armée rangée sur deux lignes, l'alignement parfait, le silence solennel, le terrain d'attaque indiqué et distribué par l'Etat-Major ; puis le tambour battant, la voix du chef criant : en avant ! la fureur de l'attaque, les cris des combattants, leur indomptable ardeur ; la persévérance qui ne recule jamais.

« Non, les hommes de cœur ne reculent jamais ! » s'écriait le brave officier ; et interpellant d'une voix émue et vibrante le Président de la Session, le général du Chaussoys, son compagnon d'armes en Afrique : « N'est-ce pas, général ? »

Nous eûmes aussi alors, Messieurs, notre champ de bataille archéologique ; à côté des défricheurs de landes, Redon vit manœuvrer de vaillants défricheurs de textes. Dès 1839, un jeune élève de l'école de Chartes qui portait dans l'érudition l'enthousiasme du poëte (et il l'est encore à ses heures), mettait la main à l'œuvre et frayait le chemin à d'autres vers les palmes académiques. La besogne, a-t-il dit depuis, était aride, accablante, entreprise par une température sénégalienne ; mais, lui aussi avait cette persévérance qui ne recule jamais, et qui va toujours en avant comme la baïonnette de nos soldats et le fer de nos laboureurs. Vous le verrez bien, cette semaine, et vous applaudirez de nouveau M. de Kerdrel.

Le Cartulaire célèbre où M. de Kerdrel était venu le premier chercher ici même les documents les plus importants de l'histoire de Bretagne, défraya la meilleure partie des séances du Congrès de Redon. M. de Courson, qui devait le publier, en fit l'objet d'un savant Mémoire, développé depuis et couronné par l'Institut, auquel M. de la Borderie ajouta des observations comme il sait les faire.

Le vaillant pionnier qui n'aura pas de repos tant qu'il restera un morceau de terre inculte à défricher dans nos annales, mit la pioche au fond le plus riche quoique le moins fouillé de ces annales ; avec quelle pénétration il saisit la politique de Nominoé ; avec quelle chaleur patriotique il rétablit sur son piédestal ce diplomate consommé, ce coadjuteur militaire de saint Convoion, ce fondateur de notre indépendance nationale : vous ne l'avez pas oublié.

Mais je cherche en vain le pilier de granit qu'il demandait, pour le vrai fondateur, sur une des places publiques de la ville dont l'épée de Nominoé traça les limites.

Je ne désespère pourtant pas de le voir élever quelque jour, en voyant autour de nous tant de traces des progrès accomplis depuis notre première visite : sur une pareille piste on ne s'arrête point et la ville de Redon est lancée.

Mon cœur patriote et chrétien fait surtout des vœux, Messieurs, pour qu'elle garde toujours ce qui est sa gloire dans le présent, comme son abbaye fut sa fortune dans le passé.

L'Association Bretonne peut-elle entrer en ce pays sans saluer respectueusement, avec les pères de l'agriculture nationale, les pères de tant d'hommes éminents dans toutes les branches des connaissances humaines?

Salve, magna parens frugum, saturnia tellus,
Magna virum !

« Nos *pères !* s'écrie un de leurs élèves, M. Jausions; nous leur donnions ce nom de si bon cœur ! Bonnes et fortes études; joies pures de notre enfance; associations pieuses protégées par saint Vincent de Paul, par les Saints Anges, par la Vierge Immaculée; liens sacrés et doux qui faisaient de nous tous une famille de frères ! Maintenant encore, au milieu du monde, ils rattachent entre eux un grand nombre de ceux qui sont dispersés aux quatre vents du ciel ! »

Messieurs, puissent ces liens ne se rompre jamais. Puissent-ils, tant que la Bretagne vivra, rattacher les frères aux frères et les fils aux pères bien-aimés dans cette maison de Saint-Sauveur où l'on apprend si sérieusement à servir Dieu et la patrie!

VICOMTE DE LA VILLEMARQUÉ.

RAPPORT

SUR

L'EXPOSITION ARTISTIQUE DE REDON

Par M. le Comte DE RORTHAYS

MESSIEURS,

Il ne faut pas mesurer les autres à son aune, dit un vieux proverbe ! Si cet adage, aussi pittoresque dans la forme que charitable dans le fond, avait été mis en pratique hier soir par mes excellents confrères de la Section d'archéologie, et par son Président tout particulièrement, le soin de visiter et de décrire l'Exposition artistique de Redon eût été confiée à un « critique d'art » plus savant que moi.

Mais mon honorable ami M. de Kerdrel, qui est à lui seul tout un Parnasse : historien, orateur, archéologue, poëte, musicien, que sais-je encore ? M. de Kerdrel, dis-je, prête volontiers aux autres cette quasi universalité de dons et cette variété de connaissances qui le distinguent. C'est de cette tendance généreuse, beaucoup trop généreuse, de son esprit, que je suis aujourd'hui victime et que vous allez l'être vous-même. Je voûs dénonce donc le coupable, afin que vous fassiez en toute justice le partage des responsabilités.

Grâce au zèle des membres de la commission d'organisation et tout particulièrement à celui de son Président, M. Lecoq-Kerneven, qui après avoir occupé une place distinguée dans la magistrature du Ressort, charme aujourd'hui ses loisirs par la culture des sciences et des arts, l'Exposition artistique de Redon offre au visiteur un coup-d'œil des plus satisfaisants. Vieilles

tapisseries de haute lice, dont quelques-unes (telle que celle appartenant à l'Institut des Frères de la Mennais de Ploërmel, bien que le coloris en soit fâcheusement altéré), peuvent rivaliser cependant pour la beauté de l'ordonnance et de la composition avec les plus belles; tableaux anciens et modernes, objets précieux d'orfèvrerie qui, par la beauté de la matière et la délicatesse de la forme, charment et captivent les yeux; porcelaines françaises et asiatiques; nombreuses et belles pièces de faïence ancienne : tels sont les trésors réunis par les soins de la commission et disposés avec un goût parfait dans les trois salles de l'Exposition.

La section des porcelaines et faïences est à elle seule si riche qu'il a fallu lui consacrer une salle tout entière. Les salles à manger de votre ville se sont dégarnies à son profit d'une nombreuse et très belle vaisselle descendue des buffets et des dressoirs de chêne. Je ne signalerai aucun objet dans cette catégorie, de crainte de commettre une injustice criante envers tous les autres. Je crois cependant devoir faire une exception en faveur d'un plat chinois présentant une particularité qui lui est propre: et propre peut s'entendre ici dans tous les sens! Il est douteux que les habitants du Céleste Empire, même les Mandarins les plus lettrés, aient jamais lu notre Boileau. Il paraît toutefois qu'on connaît aussi en Chine les inconvénients de ce genre de service dont l'immortel satirique a pu dire :

> Et les doigts des laquais, dans la crasse tracés,
> Témoignaient par écrit qu'on les avait rincés.

Eh! bien, les Chinois n'ont, semble-t-il, aucun goût pour ce genre d'écriture. Aussi ont-ils imaginé d'ajouter à leurs plats, si j'en juge par le spécimen en question, une espèce de rebord concave où les doigts des gens de service peuvent s'incruster sans prélever sur les convives la dîme de la sauce. C'est fort ingénieux, et les fabricants de vaisselle française pourraient peut-être tirer parti de cette innovation.

A côté de cette riche vaisselle, originaire du Japon et de la Chine, l'Exposition offre de remarquables spécimens de la vieille faïence française. Je citerai dans cette série une fontaine en vieux Rouen avec sa cuvette, appartenant à Mme la comtesse de

Carheil; trois coquilles en vieux Strasbourg, à M. Brécha; un vase en vieux Quimper, à Mme de Chantérac, et quatre vases pharmaceutiques en vieux Rouen, exposés par M. Guignard.

La salle précédant celle d'où nous venons de sortir contient de nombreux objets, silex et bronze, des époques préhistorique et Gallo-Romaine, dont une collection très intéressante appartenant à M. Desmars, maire de Redon. Parmi les objets exposés dans ces dernières vitrines, se trouve une masse d'arme en pierre, avec une douille ronde, improprement désignée à mon sens sous le nom de hache, et qui, draguée récemment dans la Vilaine, est certainement un morceau très remarquable. On m'assure, et je n'en suis pas surpris, que le Musée de Saint-Germain est en pourparlers pour l'acquérir. Dans une autre vitrine, se trouve, exposé par M. Lecoq, un poids de la ville de Toulouse, portant sur une de ses faces un château et sur l'autre une église, le tout encore parfaitement distinct, ainsi que le millésime 1039.

Je signalerai encore un bas-relief détaché d'un tombeau grec à Athènes et représentant une jeune femme caressant un enfant. L'ensemble est malheureusement un peu dégradé, mais la pureté des lignes et la grâce des contours suffisent encore à déceler l'origine de ce charmant petit morceau d'art.

Nous passons maintenant dans ce que j'appellerai la salle des tableaux. Parmi les toiles qui y sont exposées, il en est deux qui fixent à bon droit l'attention des connaisseurs. Elles sont dues au pinceau de Van Der Meulen, peintre célèbre de la fin du XVIIe siècle, et c'est Mme de Saint-Quentin qui en est l'heureuse propriétaire. Un autre tableau, appartenant à Mme Dondel du Faouëdic, et dû au pinceau de Natoire, représente Saint-Jean à Pathmos, écrivant l'Apocalypse. Ce tableau est d'autant plus remarquable que l'auteur y a pris plaisir à lutter contre une des graves difficultés de son art, par l'attitude renversée qu'il a donnée à la tête du Saint dont les yeux fixent le Ciel, d'où descend sur lui l'inspiration prophétique. On jugerait mieux encore de la façon heureuse dont le peintre a triomphé de cette difficulté, si le tableau était exposé dans un jour plus favorable.

Parmi les nombreux trésors renfermés dans les vitrines de cette même salle, on remarque plusieurs missels, dont un du XIVe siècle, qui attestent à la fois la piété et le goût de nos

pères. Dans la collection exposée par Mme de Carheil (déjà nommée, pourrais-je ajouter comme dans les distributions de prix, et qui le serait souvent encore, si ce compte-rendu avait pu être plus complet, car elle expose à elle seule tout un petit et précieux Musée), dans cette collection, dis-je, se trouve un sceau qui a une véritable valeur archéologique. C'est le sceau de Redon pour Pléchastel, qui est, si je ne me trompe, une commune du canton de Guichen, dans votre département. Pléchastel possédait à la fin du XVIe siècle, époque à laquelle remonte le sceau en question, un Prieuré distinct ; mais elle relevait, pour une autre partie de son territoire, de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon. Le sceau exposé par Mme de Carheil représente, gravée dans un quinte-feuille, la crosse abbatiale, traversant au sommet un lanternon, ce qui pourrait suffire à déterminer l'époque, et ayant au pied la lettre P. Autour du sceau, se lisent ces mots en gothique : S (pour sceau) *de Redon pour Pléchastel.* La première L du dernier mot est entachée d'une bavure qui la fait prendre à première vue pour un T. La confusion n'est cependant pas possible.

La même vitrine renferme des objets remontant à une époque bien autrement reculée. Ce sont deux *celtæ* en jade verdâtre, tachetées de blanc, qui émerveillent le regard par la beauté de la pierre et la perfection du poli. La destination de ces petits sphinx de pierre, a été, vous le savez, l'objet de vives controverses entre les savants, dont beaucoup ont cru, et dont quelques-uns persistent encore à croire, qu'ils ont servi d'armes à ces peuples primitifs sur la vie desquels nous en sommes réduits aux conjectures. Je classerais volontiers pour ma part ceux de Mme de Carheil au nombre des bijoux de l'époque, sans me risquer toutefois à y voir des boucles d'oreilles ! Cette hypothèse leur laisserait encore le caractère d'armes : celles de la coquetterie féminine, dont l'origine pourrait jusqu'à un certain point être du domaine de l'archéologie, puisqu'elle se perd, assure-t-on, dans la nuit des temps !

En terminant cette trop rapide et trop incomplète excursion à travers l'Exposition artistique, dont je ne puis vous parler — et c'est là mon excuse — que sur des notes prises pour ainsi dire au vol, il y a quelques heures, je me plais à constater, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, qu'elle a été très

visitée tous ces jours-ci, par les habitants de votre ville, ainsi que par les étrangers que le Congrès Breton a attirés parmi vous. Je l'ai appris avec plaisir, et j'en félicite les organisateurs. Leur but n'a certainement pas été de fournir seulement un aliment à la curiosité de leurs concitoyens, et ils se sont proposé aussi, j'en suis sûr, de développer l'amour du Beau autour d'eux. Le Beau dans les Arts n'a sans doute qu'une valeur secondaire dans la société chrétienne, où la recherche de la Beauté Morale domine tout et laisse tout derrière elle, à longue distance. Mais quand l'équilibre est gardé, et quand les rôles ne sont pas intervertis, quand le culte de la forme ne cherche pas à usurper un rang qui ne lui appartient pas, la recherche du Beau dans les Arts se concilie parfaitement avec la recherche du Bien. Le Beau n'est en effet qu'une des formes de l'Ordre, de l'Ordre dont Bossuet a dit, dans son inimitable langage, qu'il était « la raison visible des choses. » En se plaçant à ce point de vue élevé, on peut soutenir que le Beau et le Bien sont identiques dans leur essence, selon la forte et concise expression de Platon, « Χαλον αγαθον » et selon celle de Cicéron, « *Forma facies honesti.* » Conservons donc en toutes choses, l'amour du Beau, et cherchons à le développer autour de nous !

Ces considérations qui tiennent plus de la métaphysique, je le reconnais, que de l'archéologie, pourront paraître un peu sévères pour une fin de séance qui se trouve être en même temps une fin de Congrès. Mais, ainsi que M. de Kerdrel nous le disait, il y a quelques jours, avec son éloquence communicative, si l'Association Bretonne cherche à intéresser à ses travaux le public qui veut bien lui faire l'honneur de répondre à son appel, son but n'est pas de l'amuser, dans le sens frivole et futile du mot. C'est son honneur au contraire de rechercher en tout, je dirais volontiers à propos de tout, ce qui enrichit l'esprit, élargit l'intelligence et élève le cœur. Ce n'est pas vous qui nous le reprocherez, Messieurs, vous dont les applaudissements nous ont prouvé tant de fois, au cours de ce Congrès, que votre cœur battait à l'unisson du nôtre.



TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES

782. — SAINT-BRIEUC. — IMP. L. PRUD'HOMME.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQ

DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME

Vingt-cinquième Session du Congrès Breton

TENUE A CHATEAUBRIANT EN 1882

SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE DE L. PRUD'HOMME
Place de la Préfecture, 1.
1883



BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ASSOCIATION BRETONNE

PUBLIÉ

PAR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE

TROISIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME

Vingt-cinquième Session du Congrès Breton

TENUE A CHATEAUBRIANT EN 1882

SAINT-BRIEUC
IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE DE L. PRUD'HOMME
Place de la Préfecture, 1.
1883

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES

Nijh 4 Dec 1936

OUVERTURE

DU

Vingt-Cinquième Congrès

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

C'est à Châteaubriant que l'Association bretonne a célébré ses noces d'argent.

Le lundi, 4 septembre 1882, la messe du Saint-Esprit réunissait dans l'église Saint-Nicolas les membres du bureau, les sociétaires déjà arrivés, et Messieurs les membres des commissions locales. M. le curé de Châteaubriant termina la cérémonie par une allocution bienveillante où perçait une sincère et chaleureuse sympathie.

A deux heures après-midi, dans la salle d'audience du Palais-de-Justice (mise gracieusement par M. le Président du tribunal à la disposition de la classe d'Archéologie), la séance générale d'ouverture rassemblait les associés présents. L'assistance nombreuse et choisie qui assistait à cette première séance n'a cessé, pendant toute la durée du Congrès, de témoigner par son assiduité et souvent par ses applaudissements, des sentiments dont l'Association bretonne a le droit d'être fière.

M. le Directeur général de l'Association et *M. le vicomte de Champagny,* Directeur encore provisoire de la classe d'Agriculture, prirent successivement la parole. *M. le vicomte Hersart de*

la Villemarqué, membre de l'Institut, Directeur de la classe d'Archéologie, adressa ensuite à l'assemblée le discours suivant :

« MESSIEURS, MES CHERS CONFRÈRES,

» Je ne connais pas de plus grande joie que de nous retrouver.

» L'Association bretonne doit cette joie à M. le maire de Châteaubriant ; elle le doit à MM. vos adjoints, qui ont tout préparé ici pour nous recevoir, avec un zèle, une intelligence, une cordialité, dont la Bretagne, que nous sommes fiers de représenter à Châteaubriant, sera certainement touchée.

» Pourquoi une pensée amère diminue-t-elle pour nous la douceur du retour ?

» Les deux confrères que nous avons perdus, venaient de mériter de votre part, Messieurs, l'un comme président de la classe d'agriculture, l'autre comme secrétaire de l'archéologie, des honneurs dont ils n'ont guère profité : nous étions loin de nous attendre à leur rendre aujourd'hui des honneurs funèbres.

» M. Aimeric de Châteauvieux, quoique déjà souffrant, avait tenu à accompagner, à Redon, notre vénéré directeur et nous l'y trouvâmes à son poste : il y est mort, Messieurs ; il est mort, je puis le dire, à notre service. Du 5 au 12 septembre, vous l'admiriez remplissant ses fonctions de président, malgré la maladie et la fatigue ; le 30 on nous écrivait : « il vient de succomber après de grandes souffrances, courageusement et chrétiennement supportées. »

» Sous le coup de notre malheur, M. du Laurens de la Barre écrivait lui-même : « Pauvre Association bretonne si éprouvée !... Quelle perte pour elle, pour nous, dans la personne de cet excellent Châteauvieux ! »

» Frappé à son tour, il empruntait une main chérie pour s'excuser de ne pouvoir plus remplir ses fonctions de secrétaire : « Voilà deux mois que je suis sur le lit ; j'y ai même reçu le bon Dieu. »

» Le bon Dieu le recevait peu de jours après : c'est notre consolation, Messieurs.

» Né à Quimperlé, le 8 août 1819, Ernest du Laurens de la Barre y commença ses études et les poursuivit à Rennes avec succès.

» De bonne heure au courant des travaux historiques et littéraires, commencés chez nous, et très épris, peut-être trop épris de plusieurs, il s'essaya d'abord en des études passionnées ; telle fut son ***Histoire élémentaire et abrégée de la Bretagne,*** dédiée à son fils et à ses compatriotes (1852) ; telle son ***Histoire de Châteaubriant et de ses barons*** (1854), écrite sur les lieux, pendant qu'il habitait Nozay, dans le voisinage de M. Rieffel ; elle répondait d'avance à la seizième question de notre programme : on y remarque au milieu de documents connus, heureusement mis à profit, une page des mémoires inédits du doyen Blays ; on y remarque aussi une légende où il prélude aux quatre recueils de contes qu'il a successivement publiés en 1857, 1865, 1879 et 1881 : *Les Veillées de l'Armor, Sous le Chaume, Fantômes bretons.*

» Vous en avez applaudi plusieurs, Messieurs, à nos différents Congrès. Vos procès-verbaux constatent les succès du conteur ; vous n'oublierez jamais cette bonhomie spirituelle, cette verve étincelante, cet art de bien dire. Il apportait à nos soirées les meilleurs contes de son foyer du Bois de la Roche, et les refaisait à sa manière. Devenu juge de paix de Sizun, comme l'avait été de Concarneau le sénéchal du Laurens, son aïeul, comme le fut Walter Scott, il sut tirer parti, à l'exemple du grand romancier, de plus d'une bonne histoire, apprise à la sortie du prétoire, de la bouche de ses justiciables. Nous avions besoin qu'il vînt détendre un arc, dont la corde, sans lui, aurait pu se rompre, selon l'heureuse image de M. de Kerdrel. Pauvre cher ami ! il était la joie de nos réunions : j'ai dit, j'allais dire, la *flûte* de nos Congrès. Une veine de bonne humeur courait sous ses récits, les vivifiant, les colorant, parfois les transformant, car il était poëte.

» Ceux d'entre nous que la muse a touchés ou piqués, trouvaient en lui un vrai camarade. Sa traduction en vers de l'***Imitation de Jésus-Christ***, témoigne d'une connaissance peu ordinaire d'un métier où tout est loin d'être rose ou velours. Si elle n'est pas plus connue que celle du grand Corneille lui-même, elle a une origine touchante ; elle lui fut inspirée par son oncle, le bon abbé du Laurens de la Barre, aumônier de la reine Marie Leczinska ; et elle a été faite sur le propre exemplaire latin de ce saint martyr de la foi.

» L'habileté poétique d'Ernest du Laurens qui était, par ailleurs, un véritable artiste, peintre et musicien à la fois, se montre encore mieux dans un genre de versification, rendu très difficile par les éloges de Boileau.

» Notre compatriote, Boulay-Paty, qui y excellait, aurait signé quelques-uns des sonnets, dont les premiers *Fantômes bretons* sont suivis, comme des airs d'une flûte enchantée.

» Les meilleurs sentiments du cœur s'y trouvent condensés, un parfum pénétrant d'honnêteté s'en exhale, qui font aimer, en même temps que l'auteur, l'homme bon, affectueux, spirituel et modeste, le parfait Breton, enlevé à notre amitié.

» Un dernier mot, Messieurs.

» Tout en sentant le prix de ce que nous avons perdu, nous sentons mieux le prix de ce qui nous reste. Grâce à Dieu, nous gardons les plus vaillants compagnons de nos travaux ; nous allons les poursuivre ensemble avec une nouvelle ardeur.

» Au moment où il allait cesser d'y prendre part, notre cher et regretté président, M. de Châteauvieux, ne nous disait-il pas :

« Aujourd'hui, l'Association bretonne est bien vivante ; à nous le devoir de la soutenir ! »

Ces allocutions, souvent interrompues par les applaudissements de l'auditoire, furent suivies d'une double élection. — M. de Champagny, qui avait bien voulu remplir provisoirement les fonctions de Directeur de la classe d'Agriculture, rendues vacantes par la mort du regretté M. de Châteauvieux, fut confirmé dans ces pouvoirs par le vote unanime des associés présents.

Il fut procédé ensuite à l'élection des bureaux chargés de diriger, pendant la durée du Congrès, les travaux de chaque section.

Président du Congrès

M. le maire de Châteaubriant.

Président d'honneur

M. le baron de Lareinty, sénateur.

Vice-Présidents d'honneur

MM. le sous-préfet de Châteaubriant.
le curé de Châteaubriant.
le président du tribunal de Châteaubriant.

Vice-Présidents pour la section d'Agriculture

MM. Ginoux de Fermon, député.
Gahier, conseiller général.
Couchot, adjoint, conseiller général.
Ernoul de la Provôté, président du Comice agricole.

Secrétaires pour la même section

MM. Bahezre de Lanlay.
Davost.
Comte de Pontbriand.
Lembezat.
Vicomte de Lorgeril.
Leussier, notaire.

Président d'honneur de la section d'Archéologie

M. de la Sicotière, sénateur de l'Orne.

Président pour la même section

M. Audren de Kerdrel, sénateur du Morbihan.

Vice-Présidents

MM. Magoüet de la Magouërie.
René Kerviler.
Comte de Rorthays.
Audran.

Secrétaires

MM. de l'Estourbeillon.
Pocquet.
Anthime Ménard fils.
Lecot.
l'abbé Bossard.
Alcide Leroux.
Eugène Coroller.

Cette opération achevée et le résultat du scrutin proclamé, la séance générale d'ouverture fut levée à trois heures et demie.

PREMIÈRE SÉANCE

Lundi 4 Septembre 1882, 3 heures après-midi

Présidence de M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire, M. Régis de L'ESTOURBEILLON

M. Audren de Kerdrel après avoir ouvert la séance, remercie le bureau et les membres de l'Association bretonne de la marque de profonde estime qu'ils ont tenu à lui donner en l'appelant, cette année encore, à présider la section d'Archéologie. Se sentant depuis quelque temps assez souvent fatigué, il eût peut-être décliné cet honneur, s'il n'avait tenu à répondre aux désirs unanimes de ses collègues et à rester avec eux jusqu'au bout sur la brèche, pour travailler au bien de l'Association bretonne et de notre cher pays.

Suivant l'usage, *M. le Président* donne alors lecture du programme du Congrès, avant de procéder à la répartition du travail et à la préparation des divers ordres du jour. Ce programme est ainsi conçu :

I. — ARCHÉOLOGIE

1. Déterminer l'importance et le caractère des stations de l'époque paléolithique (âge de la pierre éclatée) observées dans le département de la Loire-Inférieure.

2. Signaler, décrire, classer les principales fortifications anciennes, soit de terre soit de pierre, existant en Bretagne.

Recherher leur origine, leur destination, le rôle qu'elles ont pu avoir dans les événements politiques et militaires de notre histoire (1).

3. Le département de la Loire-Inférieure possède-t-il des agglomérations ou des lignes de fortifications et de *mardelles* gauloises du type décrit par M. de Belloguet pour la Franche-Comté et la Champagne? S'il en existe, en donner la description avec plans et dessins.

4. Faire connaître les exploitations métallurgiques (fer ou étain) qui ont existé sur le territoire actuel du département de la Loire-Inférieure au temps des Gaulois et des Romains.

5. L'industrie gauloise des Nannètes a-t-elle laissé quelques traces dans la région de la basse Loire et dans l'arrondissement de Châteaubriant?

6. Les armes de bronze trouvées dans la péninsule armoricaine sont-elles dues à l'industrie indigène ou à l'importation? Les comparer à celles qu'on a découvertes dans le reste de la France.

7. Signaler et décrire les monuments anciens du département de la Loire-Inférieure qui n'auraient pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes.

8. Comparer la musique populaire bretonne avec la musique des Grecs, le plain-chant, et les mélodies populaires des autres nations de l'Europe. Rechercher s'il existe un fonds de connaissances musicales commun à toutes les branches du groupe indo-européen.

9. Quelles sont les mesures à prendre pour sauver de l'oubli les mélodies populaires dans les diverses parties de la Bretagne? — Par quels moyens réussirait-on à faire goûter aux populations parvenues à l'état de *culture* les bienfaits du chant populaire, dont jouissent celles qui sont restées à l'état de *nature*?

(1) Cette question se rapporte à toutes les fortifications antérieures à la fin du XVIe siècle; nous appelons spécialement l'attention sur la grande ligne de défense existant entre Abbaretz et Vay (Loire-Inférieure), et décrite par M. Pitre de Lisle dans le *Dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Châteaubriant*.

II. — HISTOIRE

10. Faire connaître l'état actuel des études celtiques en France et à l'étranger. Exposer les résultats acquis, indiquer les points obscurs et les lacunes.

11. Signaler les emprunts faits au paganisme romain par la religion des Gaulois, particulièrement en Armorique.

12. Géographie gallo-romaine de la partie de l'Armorique aujourd'hui comprise dans le département de la Loire-Inférieure.

13. Origines chrétiennes de la Bretagne Armorique. — Formation des évêchés et des diocèses ; fondation des monastères et des paroisses. — Légendes des saints ; anciennes liturgies et anciens pèlerinages.

14. Histoire du pays nantais aux époques mérovingienne et carlovingienne.

15. Géographie féodale du comté de Nantes.

16. Histoire de la ville de Châteaubriant ; travaux auxquels elle a donné lieu ; documents inédits (1). — Bataille de Châteaubriant en 1222.

17. Des rapports de la Bretagne avec la France aux diverses époques de notre histoire, jusqu'en 1532.

18. Histoire de l'industrie et des corps de métiers en Bretagne avant 1789.

19. Attaques des Anglais contre la Bretagne aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

20. Lutte de la Bretagne contre le despotisme depuis la mort de Louis XIV : rôle du Parlement, rôle des Etats.

III. — PHILOLOGIE, HISTOIRE LITTÉRAIRE

21. De la poésie religieuse et nationale en Bretagne au temps de la duchesse Anne.

(1) Sous cette question, il serait intéressant de soumettre à un examen critique les données historiques et légendaires relatives aux trois célèbres baronnes de Châteaubriant : Sibille (XIII[e] siècle), Françoise de Dinan (XV[e]) et Françoise de Foix (XVI[e]).

22. Etudier, dans leurs rapports avec la Bretagne, les personnages historiques et les grands écrivains de la France, surtout depuis le XVIe siècle.

23. Littérature populaire de la Haute-Bretagne (légendes, contes, chansons, etc.)

24. Rendre compte du mouvement littéraire, historique et archéologique en Bretagne depuis 1880.

Sur la demande de *M. de la Borderie,* il est procédé immédiatement à la fixation de l'ordre du jour pour ce soir, qui demeure ainsi arrêté :

Question 9. — « *Mesures à prendre pour sauver de l'oubli les mélodies populaires en Bretagne. — Par quels moyens réussirait-on à faire goûter aux populations parvenues à l'état de culture, les bienfaits du chant populaire dont jouissent les populations restées à l'état de nature ?* » Cette question doit être traitée dans un intéressant mémoire adressé par notre compatriote M. Bourgault-Ducoudray à notre Président M. de la Villemarqué.

Question 16. — « *Histoire de Châteaubriant* », sur laquelle M. Arthur de la Borderie est inscrit.

Le mardi est choisi comme jour d'excursion dans la ville de Châteaubriant et à Béré ; à la suite, le Congrès fera à l'Exposition artistique et archéologique sa visite officielle. — Le mercredi aura lieu la grande excursion à Pouancé, la Primaudière, la Motte-Glain et Saint-Julien-de-Vouvantes. La journée tout entière y sera consacrée.

On fixe, au moins provisoirement et pour toute la durée du Congrès, l'ordre du jour de chacune des différentes réunions, et ce travail terminé, la séance est levée à 5 heures 1/4.



DEUXIÈME SÉANCE

Lundi 4 Septembre, 8 heures du soir

Présidence de M. V. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire, M. Anthime MÉNARD fils

M. le curé de Châteaubriant, M. Magoüet de la Magouërie et MM. les membres de l'Association bretonne prennent place sur l'estrade.

M. le Président ouvre la séance, à laquelle assiste un nombreux auditoire. Il a le regret d'annoncer l'absence de M. Bourgault-Ducoudray qui s'était fait inscrire pour répondre à la question 9 du Programme, ainsi conçue : « *Quelles sont les mesures à prendre pour sauver de l'oubli les mélodies populaires dans les diverses parties de la Bretagne ? Par quels moyens réussirait-on à faire goûter aux populations parvenues à l'état de culture, les bienfaits du chant populaire, dont jouissent celles qui sont restées à l'état de nature ?* »

Du moins, M. Bourgault-Ducoudray a-t-il envoyé sur ce sujet une communication écrite, sous forme de lettre à M. de la Villemarqué. *M. le Président* en donne lecture. Cette étude, pleine d'une chaleur communicative et d'une érudition solide, est couverte d'applaudissements. L'insertion dans les Mémoires est votée, et on l'y trouvera *in extenso* (page 204).

M. le Président donne ensuite la parole à M. de la Borderie sur la question 16 du Programme, relative à l'*Histoire de Châteaubriant*.

M. de la Borderie n'a pas la prétention d'apprendre aux habitants de Châteaubriant l'histoire de leur ville, surtout après les

remarquables travaux de l'abbé Goudé, dont la mort récente est un deuil pour l'Association bretonne, ainsi que celle de M. de la Pilorgerie : deux hommes et deux noms qui sont et qui resteront l'honneur du pays de Châteaubriant.

Pour payer sa bienvenue à une ville qui accueille si gracieusement le Congrès breton, M. de la Borderie veut seulement rappeler les principales dates, les principaux personnages de ses annales, en insistant çà et là sur quelques traits et quelques épisodes particuliers qui restent à éclaircir.

Il fait successivement passer devant l'auditoire, en retraçant rapidement le rôle et la physionomie de chacun d'eux, les vaillants barons de Châteaubriant du XIe au XVIe siècle, entre autres :

Tihern, qui créa, vers l'an 1000, le fief et le premier donjon, principe de la ville ; car ici point d'origine romaine ;

Brient Ier, qui fonda la ville et lui donna son nom, et qui organisa au point de vue religieux cette nouvelle agglomération sociale, en érigeant la paroisse et le prieuré de Béré ;

Geoffroi Ier (ou *Goscho*) et Brient II, fils de Brient Ier, dont les épitaphes en vers latins, fort curieuses, marquent la première éclosion de la littérature locale ;

Geoffroi II, mort en 1206, vaillant champion de l'indépendance bretonne contre Richard Cœur-de-Lion et les prétentions anglaises ;

Geoffroi III, qui défendit vaillamment à Bouvines, en 1214, la France contre l'invasion allemande ; puis l'indépendance bretonne alternativement contre l'invasion française et contre celle des Anglais, en 1222 et 1229 ;

Geoffroi IV, compagnon de saint Louis dans sa première croisade, blessé à la Massoure aux côtés de ce roi, et qui mérita par sa vaillance d'échanger l'ancien écusson de Châteaubriant contre les armes royales (fleurs de lys sans nombre) mises sur champ de gueules avec cette glorieuse devise : *Mon sang teint les bannières de France !*

Geoffroi V (1263 à 1284) qui épousa *Belle-assez* de Thouars et en eut cinq fils, dont un fit la branche de Beaufort, qui a produit le plus grand écrivain en prose du XIXe siècle, l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*, M. de Châteaubriand.

Au XIVe et au XVe siècle, la baronnie de Châteaubriant passe à la maison de Dinan ; elle a, entre autres, pour dame, la gracieuse

Françoise de Dinan, si célèbre pour son mariage avec Gilles de Bretagne et pour son rôle important auprès du duc François II et de la duchesse Anne.

C'est elle qui porta cette grande seigneurie dans la maison de Laval, d'où elle passa en 1543, pour peu de temps, dans celle de Montmorency, et de là dans l'illustre et royale maison de Condé.

M. de la Borderie s'attache, entre autres points, à combattre l'opinion très répandue, qui veut voir dans le donjon à demi ruiné du château de Châteaubriant, le donjon primitif élevé au XIe siècle par Tihern et Brient Ier. Il prouve que la construction actuelle n'a aucun des caractères des châteaux de cette époque, qui, à très peu d'exceptions près, étaient tous en bois ; il montre qu'on y trouve au contraire, dans l'ensemble et les détails, les caractères architectoniques et militaires de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe ; il conclut que ce donjon, la porte à tours géminées qui l'accoste, et le *Pavillon des Champs* qui gardait l'entrée du *baile* ou enceinte extérieure de la forteresse ont dû être construits par le premier des barons de la maison de Dinan, par Charles de Dinan, l'un des plus vaillants guerriers de son temps, qui brilla à la bataille d'Aurai, et qui posséda la seigneurie de Châteaubriant de 1384 à 1418.

M. de la Borderie donne aussi quelques détails sur la construction du gracieux palais bâti à la Renaissance par Jean de Laval, auprès de l'austère donjon gothique ; il rappelle, entre autres, la plaisante histoire du vieux et spirituel architecte rennais, Thomas Pihourt, si joliment racontée par son contemporain Noël du Fail. (*Contes d'Eutrapes*, chap. XXXIII).

M. le Président remercie M. de la Borderie de sa communication. Il invite les personnes qui veulent prendre part à l'excursion archéologique de mercredi à se faire inscrire sans tarder. Puis, il lève la séance à 10 h. 1/2 du soir.

TROISIÈME SÉANCE

Mardi 5 Septembre, 8 heures du matin

Présidence de M. DE KERDREL

Secrétaire, M. RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON

La séance est ouverte à 8 heures. Le procès-verbal de la séance de la veille est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle l'étude de la question 7 du Programme : « *Signaler et décrire les monuments anciens du département de la Loire-Inférieure, qui n'auraient pas été jusqu'ici l'objet d'études suffisantes.* »

M. Alcide Leroux a la parole sur cette question et signale tout d'abord à l'attention des membres de l'Association bretonne le territoire de la commune de Saffré. Si l'on ne peut regarder comme certaine l'existence d'habitations dans ce pays, à l'époque de la pierre éclatée, en revanche, l'on a des preuves que cette région était fort peuplée à l'époque de la pierre polie. Une hache en fibrolite, trouvée sur les bords de l'Isac, et plusieurs autres provenant des communes voisines de Nozay et d'Abbaretz, en sont un témoignage. — Presque dans la même région, il existe près du village de Bourruen, en Vay, un joli menhir de 2m 50 de hauteur environ. En le signalant, M. Leroux rappelle qu'il y a quelques années, ce menhir était entouré d'un certain nombre de blocs qui pouvaient provenir de monuments brisés. Il existait aussi plusieurs de ces monuments, souvent brisés, sur la chaîne de collines qui court de l'est à l'ouest entre Abbaretz et Nozay, notamment au Bé et au Feu-Geslin.

Comme monuments d'une autre époque, on a trouvé aussi à

Saffré, il y a une vingtaine d'années, tout près du bourg, une construction gallo-romaine très bien caractérisée, assez près de la voie romaine signalée par M. Bizeul et allant de Blain vers Angers. — Des vases en terre d'une grande simplicité avaient aussi été mis à jour dans un terrain graveleux près du château de Saffré. Ils étaient situés dans des sortes de fosses ou cavités oblongues; et, dans le bourg même, quelque temps après, M. David, de Saffré, mit au jour des poteries analogues. M. Leroux croit devoir indiquer aussi une villa gallo-romaine située à Nort, dans une magnifique position, sur les bords de l'Erdre, et imparfaitement étudiée, ainsi que plusieurs tombeaux en schiste bleu de Nozay et calcaire coquiller, découverts il y a peu de temps à Nort, dans la rue de la Barre. — Dans la commune de Rougé, M. Gahier, conseiller général, a eu lui aussi la bonne fortune de faire plusieurs découvertes et l'on doit surtout signaler parmi les plus récentes un caveau funéraire rempli de diverses poteries, et une médaille de Trajan, accompagnée de deux superbes cachets du moyen-âge trouvés dans une excavation pratiquée très anciennement pour l'exploitation du minerai de fer.

M. Leroux invite aussi les archéologues à ne pas oublier l'antique tour de Soulvache, entourée de douves larges et profondes, fort peu connue jusqu'ici, et qui ressemble assez à la tour Saint-Clair, en Derval, célèbre par les deux sièges qu'elle soutint contre Duguesclin et plus tard contre le duc d'Anjou. En terminant, M. Leroux revient au vieux château de Saffré, près duquel fut trouvé, il y a quelques années, une superbe épée normande avec l'inscription : *Ingerld;* il regrette que ce château, ancienne bannière du comté nantais, ait vu ses imposants et solides bâtiments du moyen-âge remplacés de nos jours par une lourde construction en tuffeau, sans cachet et sans caractère.

M. de l'Estourbeillon est appelé ensuite à parler sur quelques monuments non décrits de la commune d'Avessac.—Sur le sommet d'un coteau, le plus élevé de la paroisse et nommé *Cretunez*, on remarque une suite de gros blocs de quartz, complètement détachés du sol et rangés suivant une ligne qui court de l'est à l'ouest. Un grand nombre d'entre eux ont déjà été brisés ou dispersés. Peut-être pourrait-on y voir les traces d'un alignement. D'après la tradition, c'est sur la grande lande dominée par

ce sommet que s'est livrée la bataille de Salomon et Gurwand contre les Normands en 869 et il est à remarquer qu'elle porte encore le nom de *butte de la Déroute*. Traversée par la route d'Avessac à Massérac, c'est une position remarquable qui domine tout le cours de la Vilaine. A un kilomètre plus à l'est, il existe une sorte de colline arrondie qui ressemble beaucoup à une butte factice. A partir du sommet, et jusqu'à la base, on voit sur le versant ouest une suite de roches énormes qui courent suivant une ligne droite parfaitement déterminée. A notre époque, les habitants nomment ce coteau *la lande des Payens*, mais dans tous les titres du moyen-âge, il est appelé *le Pas de Gwen*. A quelques centaines de mètres, il existe dans le bois de Jaunais une pierre plate gigantesque de près de 4 mètres carrés, supportée par quatre autres plus petites, et que les gens du pays nomment la pierre du Juif-errant. — L'on ne peut passer sous silence dans la commune d'Avessac, les remarquables rochers de Trioubry et mille légendes de guerre, de bataille, de moines criminels, sont encore en vogue sur ces amas de blocs énormes, tous rangés sur le versant nord avec une admirable symétrie qui les fait de loin ressembler à des tombes, et sur le versant sud, agencés en des sortes de demi-cercles successifs qui semblent se relier entre eux. C'est un lieu très anciennement occupé, et les débris considérables de briques romaines trouvées il y a quelques années, suivant M. Desmars, à la Bodinière, près de là, pourrait fort bien indiquer l'existence d'une voie antique se dirigeant de Saint-Clair près Guenrouët *(Castrum Seium)* vers Beslé. — Enfin, M. de l'Estourbeillon signale encore quelques autres groupes de roches, notamment au Bodo et à Rambalay, qui, d'après leurs dispositions et les traditions existant à leur sujet, pourraient très bien être des tumulus plus ou moins violés.

Dans la commune de Massérac, M. de l'Estourbeillon signale un groupe de menhirs alignés sur la lande de *Montnoel*, près d'une très ancienne chaussée, et à quelques pas plus loin, près du village de Coëtmoh, à l'embranchement de cinq vieux chemins, certains domaines, appelés : *les Tombes, les Petites tombes* et *Sous les tombes*.

Dans la commune de la Chevrolière, au sud du département, sur les bords du lac de Grandlieu, M. de l'Estourbeillon signale la chapelle de *N.-D. des Ombres* comme fort digne d'attirer

l'attention des archéologues. C'est depuis une époque immémoriale un lieu de pèlerinage célèbre dans toute la contrée. En 1876, lorsque M. le vicomte G. de Bellisle fit refaire cette chapelle, on trouva à cinquante centimètres du carrelage, seize squelettes alignés dans la nef, et quelques deniers tournois. En creusant davantage, on mit à jour à environ 80 centimètres plus bas, mais sous le chœur, un autre squelette avec de nombreuses briques à rebord, des poteries romaines, un fragment de robe de bure et des grains de chapelet. Dans les titres des archives de Nantes, cette chapelle est citée dès 1401 (1).

M. de la Sicotière fait observer à propos des champs *des tombes* cités par M. de l'Estourbeillon en Massérac, que cette simple dénomination ne prouve pas toujours l'existence d'un cimetière ancien. Dans certains pays, tels que dans la Normandie et dans le Maine, on désigne sous le nom de tombes, des amas de terre placés dans les champs, et des monceaux de détritus provenant du curage des fossés.

M. de Kerdrel, à propos de ce même mot, a remarqué que dans la commune de Carhaix-les-Tombes (Yonne), le cimetière actuel est encore rempli de cercueils en calcaire coquiller simplement posés sur le sol, et dont quelques-uns ne remontent qu'à une époque relativement récente.

M. de la Sicotière signale à quelques lieues de Châteaubriant, à Saint-Aubin-des-Châteaux, des filons de pierre artificiels renfermant des scories de minerai de fer, et qui pourraient être le soubassement d'une voie romaine. Il demande aussi, pour terminer sur cette question, s'il n'existe pas dans les anciens tombeaux de Bretagne, comme dans ceux de la Normandie, des petites plaques portant le nom du défunt ?

Les membres de l'Association présents à la séance répondent qu'à leur connaissance il n'en a pas été trouvé.

M. de la Villemarqué a ensuite la parole sur la question 10 du Programme : « *Faire connaître l'état actuel des études celtiques en France et à l'étranger. — Exposer les résultats acquis, indiquer les points obscurs et les lacunes.* »

(1) Il ne faut pas oublier que cette chapelle des Ombres est située près de l'ancienne châtellenie des Huguetières (100 mètres), fort importante au moyen-âge et qui appartint à de très puissants seigneurs, entre autres au fameux Bertrand de Dinan, appelé aussi le maréchal des Huguetières.

Dès 1863, dit *M. de la Villemarqué,* Zeus publiait en Allemagne, à Leipzig, la *Grammatica Celtica* où il appliquait la méthode de Bob et de Babel à la langue celtique, et prenait l'initiative d'un mouvement destiné à faire refleurir bientôt les études sur notre cher langage. Aussi, en 1858, M. Morin, professeur à la Faculté de Rennes, suivit cette impulsion, et donna l'analyse de la grammaire de Zeus avec la méthode à suivre pour les études celtiques. Peu de temps après, M. Ernault, de Quintin, quoique jeune encore, publiait un remarquable travail intitulé : *La nécessité d'une Mission celtique en Basse-Bretagne.* C'est alors que, sur l'initiative de M. Gaidoz, fut créée la *Revue celtique,* qui donna aux études une des plus puissantes impulsions. — Aussi établit-on bientôt en sa faveur, au collège de France, la chaire de langue celtique qui devait être si brillamment occupée de nos jours, par M. d'Arbois de Jubainville, son ancien collaborateur; cette création constitua alors un véritable événement. Depuis cette époque, on s'est livré de plus en plus à ces études, et les Bretons pourront avoir avant peu la joie de voir la création de deux nouvelles chaires de langue celtique, dont l'une notamment doit être établie à Rennes. — En ce moment, ces études sont de plus en plus florissantes, et les celtisants s'occupent de rechercher et de publier tous les anciens textes celtiques qui pourraient avoir quelque intérêt.

Parmi ces manuscrits se trouvait le *Mystère de saint Guennolé ;* à ce propos, *M. de la Borderie* demande quelle est au juste la date d'impression de cette pièce. *M. de la Villemarqué* rappelle que Dom Lepelletier a donné dans son Dictionnaire la date de 1580, et il s'engage à indiquer ultérieurement la page où elle se trouve. Il ajoute que M. Luzel, archiviste du Finistère, a soumis récemment à la Société archéologique du Finistère, une copie du *Mystère de saint Guennolé ;* mais ce n'était qu'une copie transformée, car le texte était en breton actuel, tandis que l'auteur cité par Dom Le Pelletier emploie l'ancien breton. Quoi qu'il en soit, ce mystère se joue encore sur plusieurs points de la Basse-Bretagne.

M. de la Borderie signale comme intéressante la recherche d'un poème breton intitulé : *Les quatre fins dernières de l'homme.* Grégoire de Rostrenen l'a indiqué comme imprimé à Morlaix

en 1570, et feu M. de Kerdanet comme imprimé près de cette ville, au couvent de Cuburien, et comme ayant pour auteur le P. Cheffontaines, général des Capucins, mort en 1595. Sur ce dernier point il doit y avoir erreur, cet ouvrage ne figurant point dans la bibliographie très complète des œuvres de Cheffontaines, que contient la dernière édition de Moréri. Mais, vu la précision avec laquelle par ailleurs M. de Kerdanet parle de ce livre, il y a lieu de croire qu'il était, qu'il est encore dans sa bibliothèque conservée à Lesneven ; il serait très intéressant de l'y pouvoir consulter.

M. de la Villemarqué rappelle l'acquisition récente faite par les soins de M. Léopold Delisle pour la Bibliothèque nationale du *Nomenclator,* avec texte français, latin et breton.

M. de Kerdrel, résumant la question, regrette que M. de la Villemarqué qui a exposé le mouvement celtique à notre époque, en donnant surtout la nomenclature de tous ceux qui s'en sont occupés, n'ait pas songé à faire connaître l'état actuel des études sur les cartulaires, sur leurs textes, et sur les noms si précieux qu'ils renferment pour la connaissance de l'ancienne langue bretonne. Il cite notamment le cartulaire de Quimperlé, que M. Léon Maître vient de copier en Angleterre, et qui peut être une source féconde de renseignements à cet égard.

M. de la Borderie rappelle que d'après Dom Le Duc, dans son *Histoire de l'abbaye de Quimperlé,* ce monastère possédait deux cartulaires, l'un in-8°, l'autre in-4° plus complet que le premier. M. Maître a copié l'in-8°, dont l'existence à Carlton, dans la bibliothèque des lords de Beaumont, était connue depuis longtemps. Le Congrès de 1883 devant se tenir dans le Finistère et peut-être à Quimperlé, ce sera le lieu de parler avec détail de ce document important.

M. de l'Estourbeillon a pu parcourir aux archives de Nantes, au retour de M. Maître, plusieurs pages de ce cartulaire, et a remarqué que les citations et les listes de noms de lieux, et de témoins à la fin des chartes sont fort nombreuses et que tous ces noms, bien que se rapportant à la Basse-Bretagne, sont tous semblables à ceux du cartulaire de Redon. — Il serait fort intéressant, dit M. de l'Estourbeillon, de faire à l'aide des cartulaires une étude comparée de tous ces noms bretons anciens avec le noms bretons actuels.

M. de la Borderie signale enfin la publication, récemment faite par Dom Plaine, dans le tome Ier des *Analecta Bollandiana,* d'une Vie de saint Paul Aurélien rédigée en 884 par le moine Wrmonoc, et dans laquelle les noms propres bretons sont reproduits (au dire de philologues très compétents) avec les formes des VIe et VIIe siècles, ce qui indique l'époque des documents servant de base au récit de Wrmonoc. Il y a seulement lieu de craindre que l'édition ne contienne quelques fautes d'impression, faciles d'ailleurs à corriger puisque le manuscrit se trouve à Paris, à la Bibliothèque nationale.

La séance est levée à 11 heures.

QUATRIÈME SÉANCE

Mardi 5 Septembre, 8 heures du soir

Présidence de M. V. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire, M. EUGÈNE COROLLER

M. le curé de Châteaubriant, M. Magoüet de la Magouërie, les membres du bureau de l'Association, M. le sous-préfet de Châteaubriant et plusieurs personnages notables de la localité prennent place sur l'estrade.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président, en remerciant une fois de plus le nombreux et brillant auditoire réuni dans la vaste salle, — salle chaque jour trop petite, — rappelle l'excursion projetée pour le lendemain, demande aux retardataires de s'inscrire et fait appel au courage des dames de Châteaubriant. Le Congrès de Quintin a vu des femmes vaillantes se joindre à la phalange des archéologues pour la belle mais fatigante excursion de Bonrepos et Merléac. Celle de Saint-Julien-de-Vouvantes et Pouancé promet ample satisfaction non-seulement aux admirateurs de l'art ancien, mais encore aux amis du pittoresque. Le départ aura lieu à 10 h. 1/2 précises.

M. de la Villemarqué a la parole sur la question 21 du Programme : « *De la poésie religieuse et nationale en Bretagne au temps de la duchesse Anne.* » Jamais le docte académicien ne fut mieux inspiré que dans cette communication. Nous n'essaierons pas de l'analyser, puisqu'elle doit trouver sa place au premier rang des Mémoires publiés par la classe d'Archéologie. L'orateur charme, émeut, enlève tour-à-tour son

auditoire, et sait faire passer non-seulement dans tous les esprits, mais encore (ce qui vaut mieux) dans tous les cœurs, l'amour du beau et la passion du bien qui l'animent lui-même.

M. de l'Estourbeillon prit après lui la parole pour traiter de la légende de *saint Benoît de Macérac,* rentrant dans la question 13 du Programme : « *Légendes des Saints ; anciennes liturgies et anciens pèlerinages.* » Son remarquable travail a, lui aussi, sa place assignée dans les Mémoires de l'Association, et sa lecture obtient un légitime succès.

La séance est levée à 10 heures et quart.

CINQUIÈME SÉANCE

Jeudi 7 Septembre, 8 heures du matin

Présidence de M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire, M. RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON

La séance est ouverte à 8 heures.

M. le Président, conformément à l'ordre du jour, donne la parole à M. René Kerviler, sur la question 3 du Programme : « *Le département de la Loire-Inférieure possède-t-il des agglomérations ou des lignes de fortifications et de mardelles gauloises, du type décrit par M. de Belloguet pour la Franche-Comté et la Champagne? — S'il en existe, en donner la description avec plans et dessins.* »

M. Kerviler donne lecture du travail consciencieux et complet qui figure parmi nos *Mémoires,* accompagné de planches qui l'éclairent et le rendent définitif.

Cette lecture, achevée au milieu de l'approbation générale, *M. le Président* annonce que la discussion est ouverte. — *M. Alcide Leroux* pense qu'il faut rejeter absolument l'idée d'ancienne exploitation de minerai dans les retranchements. Ce qui caractérise une minière, ce sont les traces de minerais à l'état naturel que l'on peut rencontrer aux environs. Or, sur la ligne qui nous occupe, on ne trouve nulle part de ces vestiges de minerai naturel, dont quelques morceaux au moins auraient dû être rejetés et laissés sur place par nos ancêtres. Si les quelques scories que l'on rencontre, sur deux ou trois points, dénotent une exploitation, cette exploitation a dû, suivant M. Leroux, être plus récente, ou tout au moins être faite à l'aide de minerais provenant d'autres régions et amassés sur ces points pour les

besoins des indigènes. — Répondant ensuite à l'exposé historique de la question fait par M. Kerviler, M. A. Leroux rappelle que s'il n'a jamais eu la prétention d'être le premier à signaler ces buttes, il maintient néanmoins qu'il a été le premier à ramener l'attention des archéologues sur cette question qui sommeillait depuis dix-sept ans. Lorsque au Congrès de la *Société française d'archéologie*, tenue à Vannes en 1881, il insistait malgré les doutes et l'incrédulité de certains archéologues, sur l'importance de cette ligne de retranchements, il avoue qu'il méconnaissait complètement les indications antérieures données par Ogée, MM. Orieux et du Chalard, mais du moins, bien que beaucoup d'autres les connussent comme lui, il posait le premier un nouveau point d'interrogation sur cette question que devait examiner quelques semaines plus tard avec tant de fruits M. Pitre de Lisle dans le 1er volume de son intéressant *Dictionnaire des monuments anciens de la Loire-Inférieure*, et qui, devenu un des principaux objets d'étude de notre savant confrère M. René Kerviler, ne saurait désormais se trouver en meilleures mains. Tel est le fait que M. A. Leroux tient à établir et à l'appui duquel il lit au Congrès deux articles publiés par lui dans le journal de Nantes, l'*Espérance du Peuple*, à la date des 17 et 18 août 1882.

M. Davy, ingénieur, s'attachant au fait de l'exploitation ancienne du minerai sur la ligne en question, dit qu'un certain nombre de *castra* et de châteaux forts du moyen-âge ont été construits sur l'emplacement d'anciennes exploitations, et en cite notamment, comme des exemples remarquables, le château de Beauregard en Louisfert, le château de Derval et surtout celui de Saint-Michel-Chauveaux.

M. de l'Estourbeillon, rappelant l'assertion de M. Alcide Leroux d'après laquelle la fabrication du fer sur certains points de la ligne aurait eu lieu à l'aide de minerai récolté dans d'autres régions, cite une tradition répandue dans tout le pays qui nous occupe et même dans d'autres communes telles qu'Avessac où le minerai existe pourtant à l'état naturel. — Les habitants, dit M. de l'Estourbeillon, prétendent qu'autrefois, avant l'existence d'exploitations régulières, on se contentait de fabriquer le fer à l'aide de fourneaux portatifs dans les endroits où l'on avait pu amasser une certaine quantité de minerai, soit recueilli aux environs, soit même apporté de fort loin. A Avessac, disent-ils,

lorsqu'on voyait une quantité suffisante de blocs de minerai disséminés sur le sol dans un endroit quelconque, on en faisait un monceau sur place, on établissait à côté le fourneau portatif, et, lorsqu'il n'en restait plus, on se rendait plus loin recommencer la même opération. Les traces de cette fabrication à ciel ouvert sont fort nombreuses à Avessac, et M. de l'Estourbeillon les a observées notamment aux lieux dits : le Pont Roland, le Pont-ès-Dames, Castonnez, Trioubry, Renihel, Rohoüan, Ecarret, La Triardais, La Bodinière et Sutz. Sur tous ces points qui se trouvent presque toujours sur le bord d'anciens grands chemins, l'on trouve d'innombrables quantités de scories.

M. Poirier estime qu'il n'y a aucune objection sérieuse à faire sur tout ce qu'a si bien décrit M. Kerviler. Il ne peut douter, d'après les données de son Mémoire, que l'origine de ces buttes ne soit une exploitation minière de gites de minerais profonds suivant une direction rectiligne de l'est à l'ouest à l'instar des terrains dévoniens qui les contiennent. Selon lui, l'exploitation de ces gites a dû appeler dans ce lieu une population nombreuse. Il s'y est formé par suite des groupes d'habitations qui ont dû avoir besoin de se protéger soit contre les peuplades voisines, soit contre un ennemi commun et plus puissant, et qui ont fait de ces buttes des moyens de défense. En ce qui concerne l'absence de tous débris de l'époque romaine, le fait peut s'expliquer par l'intérêt qu'avaient les envahisseurs à détruire un centre industriel qui pouvait fournir des armes aux populations envahies.

M. René Kerviler ajoute qu'il existe encore du minerai de fer au moins sur certains points de la ligne, notamment au village du Maire et au vieux château d'Abbaretz.

M. Audren de Kerdrel signale alors quelques différences, entre les mardelles du Berry et celles de Nozay et Abbaretz. En 1838, M. de la Villegille rappelait dans un mémoire que la question remontait à 1682. C'est un archéologue du Berry, Caterinau, qui, le premier, dans un glossaire joint à un ouvrage qu'il publiait à cette époque, nomma ces retranchements du nom de : « *Mardellas vel Marginellas.* » Il les décrivait comme des ouvrages militaires destinés à des embûches, ou à des refuges préparés en cas d'attaques. Il est à remarquer que les anciens Bituriges étaient très adonnés, eux aussi, à l'industrie du fer.

Or, ces mardelles, dit M. de la Villegille, sont presque toutes des cônes tronqués, renversés. La couche d'argile a été percée, mais il ne se trouve jamais d'eau dans l'excavation, ni aucun déblai sur les rebords. Elles sont en général elliptiques ou circulaires, mais cependant les deux axes ne sont presque jamais égaux. Les trouvailles qu'on y a faites sont presque insignifiantes, et l'on n'y a découvert que quelques poteries, des valves d'huîtres et des briques à rebord. — Parmi ces mardelles, on signale entre autres celle de Rouilly qui a 40 mètres de large sur 30 de long et 4m 15 de profondeur, et surtout celle de la Châtaigneraye qui a 150 mètres de grand axe avec 6 mètres de profondeur. Enfin, la zône du Berry renferme aussi des tumuli et une voie romaine ; tous ces monuments anciens ont donné naissance à une foule de traditions et de légendes. Certains d'entre eux ont même été l'objet d'un culte public, et l'un d'eux, connu sous le nom de tombeau de saint Faust est encore honoré dans le pays.

M. de la Sicotière rapporte avoir vu dans la Normandie et dans le Maine des excavations sans bourrelets, ni retranchements. Dans ces pays, il existe des trous assez grands et irréguliers, remplis d'eau, et nommés Mortiers, bien qu'ils ne se rattachent à aucun ruisseau. Quelle en est l'origine ? On a cru parfois qu'il y avait eu jadis des buttes dans ces Mortiers ; mais il est étonnant qu'elles n'aient point été entourées de bourrelets pour la défense. En Normandie, il y en a quelquefois des suites interminables, dans des champs qui ne sont pas des lieux d'anciennes exploitations.

M. René Kerviler estime que les Mortiers Manceaux et Normands peuvent parfaitement se rapporter aux bouches de nos retranchements d'Abbaretz.

M. Poirier dit que la différence entre les Mardelles du Berry et celles de Bretagne provient de la différence de nature entre les minerais des deux pays. — Ceux de Bretagne sont composés de blocs de richesse variable. Les plus légers, presque stériles, ont dû être laissés sur les bords, et les blocs les plus lourds, par conséquent les plus riches, ont été enlevés et utilisés. De là l'origine des bourrelets. — Dans le Berry, au contraire, le minerai est en grain, généralement de la grosseur d'un petit pois, et disséminés dans une argile épaisse. La masse argileuse doit dès

lors être extraite en totalité, transportée sur un point où se trouve l'eau en assez grande abondance, puis y être délayée : l'argile étant entraînée, le minerai reste. Aussi l'absence de bourrelets aux bords des Mardelles du Berry tient-elle à ce que le triage a été fait généralement loin du point d'extraction, là où il y avait de l'eau, tandis qu'en Bretagne il était fait sur place.

M. Audren de Kerdrel, pour demeurer sur le terrain des fortifications ou murs en terre, signale à l'attention des archéologues plusieurs points du territoire vannetais qui portent presque tous une dénomination analogue et qui mériteraient d'être étudiés avec soin. Dans la paroisse d'Elven, près de Vannes, était jadis une borne romaine portant l'inscription : *Imperatori Aureliano.* — A quelques lieues plus loin, dans la paroisse de Monterblanc, existe un village du nom de *Mangolerian*, métathèse pour *Magoër-Aurelian.* En marchant toujours vers l'est, on trouve un lieu dit *le Mur d'Aurélien (Macoër Aurilian,* du *Cartulaire de Redon).* Toutes ces localités sont situées sur une ligne droite qui n'a pas moins de 4 lieues. Près de Vannes, dans la même direction, existe aussi un *Magoër-Wenec*, signalé par M. Rozensweig. Mais, de plus, si l'on continue cette ligne droite vers l'est, on aboutit bientôt au *Camp du Mur*, en *Carentoër*, puis aux talus en terre de *Campel* (Ille-et-Vilaine) près de *Châtel-la-Cour*, et enfin à l'embouchure du Semnon, au lieu dit *le Bout de Semnon*, près du village actuel du *Val*, nommé dans les titres de Redon *Macoer*, *alio nomine*, *Valium Medon.* Tout le monde connaît les célèbres murs édifiés en terre par Agricola, Antonin et Adrien, et en pierre par Septime Sévère pour mettre obstacle aux invasions des barbares du nord de l'île de Bretagne. Mais l'histoire ne fait nulle part mention d'un mur construit par Aurélien en Bretagne, et il serait fort intéressant de découvrir le motif et l'objet de ces dénominations qui très probablement n'ont pas été arbitrairement données.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

SIXIÈME SÉANCE

Jeudi 7 Septembre, 8 heures du soir

Présidence de M. V. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire, M. EUGÈNE COROLLER

La séance est ouverte à 8 heures précises. — La parole est donnée au secrétaire pour la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans observation.

M. le Président appelle à la tribune *M. l'abbé Bossard*, inscrit sur la 18e question du Programme. — Chacun sait combien les questions de préséance ont, de tout temps, excité de querelles, d'animosités, de jalousies; l'orateur veut, à l'appui de cette vérité bien connue, apporter comme preuve le récit d'un curieux fait historique. C'est la querelle qui éclata, en 1631, entre les chanoines de Rennes, soutenus par leur évêque M. de Cornulier, et le Parlement, à l'occasion des fêtes auxquelles donna lieu la naissance du Dauphin, fils de Louis XIII. Chacun de ces corps voulait la première place, et malgré des négociations préalables, on ne put s'entendre. Le jour de la cérémonie, les conseillers ayant à leur tête le premier président du Bourgblanc, en vinrent à faire le siège en règle des stalles des chanoines et se livrèrent à des violences indignes du caractère réciproque des combattants comme de la majesté du lieu. L'évêque lança l'interdit; le Parlement répliqua par un arrêt qui saisissait le temporel de M. de Cornulier. Enfin, la querelle ne finit que sur un ordre du roi, qui condamnait les conseillers à faire d'humbles excuses. En terminant, l'orateur prie ses auditeurs de ne pas juger trop sévèrement le Parlement : l'homme est partout le

même et ses faiblesses se rencontrent même sous la toge parlementaire.

M. le Président remercie l'orateur de sa communication, dont le seul défaut est d'être trop courte. M. l'abbé Bossard est une des récentes conquêtes de l'Association. L'an dernier, il a donné sur la Chalotais une étude impartiale, où il a su distinguer, dans le célèbre procureur général, deux hommes bien différents : l'un, qu'on oubliera et qu'il faut condamner, c'est l'auteur du *Réquisitoire* et du *Système d'éducation ;* l'autre, c'est l'intrépide et incorruptible défenseur des libertés bretonnes. Que M. l'abbé Bossard continue ses travaux sur le Parlement de Bretagne ; dans ce vaste sujet, il trouvera mieux que des anecdotes ; il trouvera à blâmer sans doute, mais plus à admirer et à louer qu'à blâmer.

M. Alcide Leroux a la parole sur la question 8e du Programme, c'est-à-dire la *Musique bretonne.* Il ne veut pas traiter la question en savant, mais seulement apporter, à l'appui de la théorie de M. Bourgault-Ducoudray, quelques faits, recueillis par lui en Orient. Sentis par un poète, plutôt qu'analysés, ces faits n'en ont peut-être que plus de valeur probante. En effet, il ne pensait guère à ces profondes théories, et tout entier aux plaisirs du voyage, il avait un peu oublié les landes bretonnes, quand, au bord du canal de Suez, il entendit à quelques pas de lui une musique qui le ramena d'un bond sur les rivages armoricains, tant était grande et saisissante l'analogie entre l'instrument arabe et le biniou breton, entre l'air oriental et les airs de notre pays. C'était même cadence, même timbre, même accent plaintif. — La même analogie s'est imposée à l'esprit de M. Leroux au Saint-Sépulcre, au milieu de ce concert cacophonique qui semble le cri de la création tout entière célébrant le Christ ressuscité. Il y a, dans ces groupements de notes, dans ces intervalles inconnus à notre musique, je ne sais quoi, qui rappelle à l'oreille d'une façon invincible et singulière les airs du Léon et de la Cornouaille. Mais c'est surtout dans les chants populaires que la ressemblance l'a frappé. Un soir, dans la plaine de Jéricho, des Arabes, dans l'espoir d'un *bakchich,* vinrent donner le spectacle d'une danse guerrière. Les hommes dansèrent d'abord, les femmes ensuite. Ils se déplaçaient de droite à gauche, en s'accompagnant de chants. La même phrase musicale se répétait,

interrompue par un cri rauque poussé en cadence : par moments une vieille femme y mêlait son cri aigu et sauvage, analogue à celui que poussent les jeunes gens, dans les noces bretonnes lorsqu'ils *houpent*. Le procédé de composition est aussi exactement le même. Le premier chanteur exprime immédiatement en musique la pensée poétique à peine formulée dans son esprit et tous les autres reprennent après lui. Les paroles sont faites pour la musique, la musique pour les paroles : ces deux productions sont toujours inséparables, souvent simultanées. Enfin, dernier rapport, elles sont invariablement chantées à l'unisson et neuf fois sur dix accompagnées de danses. — On ne peut parler de l'Orient sans parler du chant du muezzin. Grave d'abord et solennel, il s'élève ensuite chromatiquement et finit par un cri déchirant qui modifie l'impression profonde produite par le début. Ce cri vous laisse une impression de souffrance. La même impression a affecté l'orateur en entendant les lamentations des Juifs, à Jérusalem, et le chant des derviches tourneurs à Constantinople. Tous ces chants se rapprochent bien plus des airs bretons que de notre musique savante. Pourtant M. Leroux trouve à la musique bretonne une grande supériorité, que cela vienne de ses habitudes premières, de la facture musicale ou de la façon de chanter, car on sait qu'en Orient c'est un mérite de chanter du nez. Il n'a été que rarement agréablement impressionné : le plus souvent, à côté d'une note harmonieuse, jaillit soudain un *accord discordant*. Heurtée, dissonante, la musique orientale, malgré les analogies signalées, au lieu de l'impression mélancolique que laisse la musique bretonne, énerve, agace et finit par irriter. — Que conclure, sinon que l'Orient et l'Occident ont entre eux des points de contact à peine soupçonnés, non-seulement au point de vue musical, mais encore au point de vue de la langue, car M. Leroux a entendu un Arménien et un Breton pousser des exclamations de surprise en constatant entre leurs idiomes respectifs des similitudes frappantes.

M. le Président, en remerciant M. Alcide Leroux, fait remarquer que celui-ci est de la jeune génération à laquelle il a été fait si longtemps et d'abord vainement appel. La jeunesse vient à l'Association, et les recrues des dernières années ont une valeur qui promet à notre œuvre des jours longs et brillants. — Il donne ensuite la parole à *M. René Kerviler* sur la question 24

du Programme : « *Rendre compte du mouvement littéraire, scientifique et archéologique en Bretagne, depuis 1880.* » Le Rapport de M. Kerviler est un de ces travaux si remplis que l'analyse en est impossible. Il sera imprimé dans nos Mémoires et c'est là qu'on pourra entièrement juger de sa valeur. La lecture a été maintes fois interrompue par les applaudissements de l'assemblée.

En adressant à M. Kerviler ses félicitations, *M. le Président* fait remarquer quelle variété de connaissances et de talents il y a dans notre confrère, ingénieur, géographe, géologue, archéologue, littérateur, poète même à ses heures. Voilà la plus brillante des recrues dont il était question tout à l'heure, si cette expression pouvait s'appliquer à M. Kerviler, qui est depuis longtemps un maître. Avec de pareils continuateurs, l'Association bretonne, plus heureuse que le roi Arthur, ne mourra pas.

La séance est levée à 10 heures 1/2.



SEPTIÈME SÉANCE

Vendredi 8 Septembre, 8 heures du matin

Présidence de M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire, M. BARTHÉLEMY POCQUET

M. de la Monneraye donne lecture de la première partie d'une étude à laquelle il travaille depuis de longues années sur les voies romaines en Bretagne.

Il examine d'abord, dans des préliminaires très détaillés et très complets, la valeur des indications des anciens géographes et l'autorité qu'il faut leur attribuer. Il détermine les causes des erreurs qu'ils ont commises et il établit que ces causes d'erreurs étant connues, certaines d'entre elles peuvent servir utilement à fixer l'état des lieux de la péninsule armoricaine.

Ainsi l'auteur démontre que les Tables de Ptolémée peuvent être considérées comme exactes au point de vue des latitudes ; par suite en prenant d'après elles un point certain, par exemple le *Saliocanus portus* (près de Brest), on peut, en déterminant leur latitude, arriver à fixer l'emplacement des anciens forts et des anciennes villes romaines de la Bretagne.

En employant cette méthode, qu'il corrobore de tous les renseignements historiques, archéologiques et philologiques qu'il peut rencontrer, M. de la Monneraye prouve successivement que l'*Arigenus* doit être l'Arguenon ; *Titus fluvius,* le Trieux ; *Herius fluvius,* la rivière d'Auray, etc.

Depuis longtemps les archéologues discutent sur la vraie situation de *Vorgium* et de *Vorganium ;* M. de la Monneraye pense que ces deux villes n'en sont qu'une qui est Carhaix ; et il apporte à l'appui de son opinion des témoignages saisissants,

C'est là que s'arrête ce travail encore inachevé. Cette communication, d'un si haut intérêt et d'une si grande valeur, a été écoutée avec la plus vive attention.

Puis la discussion est ouverte.

M. Audran dit que l'on a peut-être confondu la borne de Kerscao avec celle de Maël-Carhaix; l'inscription de la première n'est pas aussi indéchiffrable que le pense M. de la Monneraye; M. Audran croit d'ailleurs que *Vorgium* diffère de *Vorganium;* et si *Vorgium* est Carhaix, comme il le pense lui-même, *Vorganium* serait encore à chercher.

M. de la Monneraye répond que le déchiffrement de la borne de Kerscao a été fort long et fort difficile; le compte-rendu des discussions qui s'élevèrent à ce sujet entre M. Lemen et M. Mowat en fait foi.

M. de la Villemarqué dit que le radical *worg* et *vorg* est le même et veut dire *fort*.

M. de Kerdrel fait observer que la forme *gw* est postérieure à la forme *v*.

M. Kerviler dit que sur la plupart des points il est d'accord avec M. de la Monneraye. Il n'a pas prétendu qu'il fallût laisser de côté les auteurs anciens, mais les systèmes anciens. Il pense que le point de départ de M. de la Monneraye est juste; toutefois, il est d'avis que le cap *Gobæum* est ou le cap Saint-Mathieu ou la pointe du Raz; que *Vindana portus* n'est pas à Ploran, mais plutôt à Audierne et *Brivates* sur le Brivé. Il croit, du reste, que beaucoup de villes existant à cette époque ont disparu sous les flots par suite des efforts incessants de la mer qui ronge les côtes. Il admet que *Vorgium* est Carhaix, mais croit que *Vorganium* est une autre ville, encore à chercher.

M. de la Borderie est d'un avis contraire, il pense que le *Vorganium* de Ptolémée et le *Vorgium* de Peutinger sont la même ville; *Vorgium* n'est qu'une abréviation de *Vorganium*.

M. Audran revenant sur la borne milliaire de Kerscao dit que son inscription semble contredire cette opinion; il ajoute que le V gravé sur la borne pourrait bien être un X.

M. de la Monneraye prend acte de cette déclaration et montre que les indications données par la borne sont loin d'avoir été déchiffrées d'une manière certaine et n'entament nullement sa conviction.

La discussion étant close sur ce point, *M. de la Borderie* examine les divers textes dont on a prétendu s'appuyer pour transporter les Vénètes dans le pays de Guérande, en étendant leur territoire jusqu'à la Loire. Il démontre que, de ces textes, les uns sont sans autorité, les autres ne disent pas ce qu'on leur fait dire, et il conclut que cette innovation géographique ne repose sur aucun fondement sérieux. Quoique cette argumentation soit resserrée par son auteur en d'étroites limites, il serait impossible d'en donner idée sans citer un assez grand nombre de textes, ce que ne comporte pas un procès-verbal. Mais M. de la Borderie s'étant engagé à transformer sa discussion orale en mémoire écrit, ce mémoire prendra place, cette année ou l'année prochaine, dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne.*

La séance est levée à 11 heures.

HUITIÈME SÉANCE

Vendredi 8 Septembre, 8 heures du soir

Présidence de M. V. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire, M. ANTHIME MÉNARD fils

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La parole est donnée à *M. Paul de Champagny* pour la lecture d'un Mémoire intitulé : « *Les Députés bretons à la Bastille en 1788, d'après des manuscrits inédits.* »

Le comte de la Fruglaye, bisaïeul de M. Paul de Champagny, et son fils Paul-Emile de la Fruglaye, depuis général et pair de France, sont les auteurs de ces manuscrits, et en même temps les héros des faits qu'ils racontent.

Ces manuscrits, dans la pensée de leurs auteurs, n'étaient destinés qu'à leurs descendants; M. de Champagny n'en a que plus de titres à la reconnaissance de l'Association bretonne pour avoir bien voulu les lui communiquer.

C'est ce qu'exprime *M. de Kerdrel,* quand les applaudissements ont cessé : « Les antiquités bretonnes, dit-il, forment toujours l'objet principal de nos Congrès ; mais ceux-là mêmes qui y remportent les plus grands succès reconnaissent que l'étude des événements plus modernes peut aussi occuper quelque place dans nos travaux. Ce n'est pas la première fois que M. de Champagny honore nos séances de ses intéressantes communications ; ce ne sera pas la dernière. Mais nous sommes surtout heureux de voir, dans le concours de M. le Président de la section d'Agriculture, le gage certain de l'union qui a fait et fera toujours deux sœurs des sections d'Agriculture et d'Archéologie. »

Du reste, le Mémoire de M. P. de Champagny sera intégralement publié dans le volume du Congrès.

Il en sera de même du Rapport sur l'excursion au Musée, à l'Exposition et dans la ville de Châteaubriant, par *M. de la Sicotière,* sénateur.

C'est dans son entier qu'il faut lire ce Rapport quand on n'a pas eu le plaisir de l'entendre : *M. de la Sicotière* a promené son auditoire partout où il a passé lui-même : voyage infiniment plus instructif, plus piquant et plus complet, que celui qu'on a pu, la veille, y faire seul.

M. de Kerdrel, dans ses félicitations spirituelles, fait la guerre au silence, souvent trop obstiné, de son collègue, mais pour inscrire bientôt en tête du traité de paix, les remerciements des *Bretons de Bretagne* au *Normand de Normandie.*

M. le Président fixe l'ordre du jour des deux séances de samedi, qui auront lieu, comme d'habitude, dans les deux salles du tribunal.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

NEUVIÈME SÉANCE

Samedi 9 Septembre, 8 heures du matin

Présidence de M. V. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire, M. EUGÈNE COROLLER

Le procès-verbal de la septième séance est lu et adopté.

M. de la Sicotière demande la parole pour une proposition. — Hier l'après-midi, sous la conduite de M. l'abbé Gendry, MM. de Kerdrel et de la Sicotière ont recherché les traces de Sibille de Châteaubriant, et notamment l'endroit où, selon la tradition, elle expira en embrassant son époux. La construction de la gare a détruit la configuration ancienne de ce lieu. Là s'élevait autrefois une croix élevée, dit-on, par le page entre les bras duquel elle expira. Cette croix, récemment déplacée, et dont on espérait retrouver quelques débris, propres à en fixer la date, a complétement disparu. On en a même vainement cherché le fût qui, d'après certaines indications, aurait été conservé et qui eût permis d'assigner au monument lui-même, sinon à la tradition, une date au moins approximative. Sur ce point, les recherches sont demeurées absolument infructueuses.

En revanche, MM. de la Sicotière et de Kerdrel, en relevant l'emplacement de la croix, ont remarqué que deux voies romaines se bifurquaient à la *Croix-au-Page*. Ces voies, qui ont été peu et mal relevées jusqu'ici, seraient dignes d'étude ; au point de vue seul de M. de la Monneraye et du travail qu'il a lu hier matin sur l'ensemble de la géographie gallo-romaine en Armorique, — même sans s'attacher à la géographie particulière des environs de Châteaubriant à l'époque romaine, — cette perquisition offre un vi intérêt. En guidant hier MM. de Kerdrel et de

la Sicotière sur ces terrains bouleversés, M. l'abbé Gendry a fait preuve de beaucoup de dispositions qu'il serait coupable de laisser dormir, et d'une connaissance approfondie des lieux. Il y a là des investigations à poursuivre : celui qui semble tout indiqué pour cela, le voilà, c'est M. l'abbé Gendry. — M. de la Sicotière l'engage donc à entreprendre, dans le sens indiqué, des perquisitions dont le résultat paraît à l'avance certain et fructueux.

M. l'abbé Gendry se récuse. Il n'a, dit-il, rien de ce qu'il faut pour mener à bonne fin une telle entreprise et pour répondre au vœu de M. de la Sicotière. A sa connaissance, il serait facile, pour une personne au courant de ces questions, de recueillir quantité de renseignements intéressants. Les débris romains, briques, empierrements, monnaies, etc., se trouvent en abondance dans les environs. Des deux voies aboutissant à la *Croix-au-Page,* l'une se dirigeait sur Angers, sous le nom de *Chemin pavé,* traversant la forêt nommée *Forêt pavée.* Si inégal qu'il soit devenu, le pavage est encore reconnaissable, au moins comme travail d'empierrement. A Belestre, on a trouvé un vaste four, des débris variés, une clef très ancienne, des fosses carrées, cimentées avec soin ; il eût fallu faire examiner ces restes par des personnes compétentes.

M. de la Sicotière insiste, et demande que M. l'abbé Gendry ne se dérobe pas au devoir que le Congrès lui impose. Ce qu'il vient de dire prouve, malgré sa modestie, qu'il est parfaitement capable du travail qu'on lui demande.

M. de la Monneraye ajoute qu'il se charge de rendre plus facile à M. l'abbé Gendry les recherches qu'on réclame, en lui envoyant un questionnaire détaillé.

L'ordre du jour appelle la discussion de la question 11 du Programme : « *Signaler les emprunts faits au paganisme romain par la religion des Gaulois, particulièrement en Armorique.* »

M. de la Sicotière appelle l'attention de la Section sur le menhir ou peulven de Kernus qui, d'après MM. de Kerdrel, de la Villemarqué et de la Borderie, offrirait plutôt les caractères d'un lec'h funéraire. C'est une pyramide d'environ 3 mètres de hauteur, polie à la partie supérieure, légèrement aplanie sur le

sommet, enfin offrant à peu près la forme d'un cône tronqué. Au haut, sur le côté, un trou, qui paraît destiné à recevoir une tige en fer, peut laisser croire que ce menhir a supporté autrefois une croix. Ici, la supposition ne soutient pas l'examen ; ce qui ne veut pas dire que cette superposition des croix aux menhirs soit sans exemple ; tant s'en faut : ainsi, au Mans, à la porte de la cathédrale, fut plantée une croix au sommet d'un menhir. A Kernus, il n'y a aucune trace de christianisme : c'est un monument gaulois et romain, mais complètement païen, qui fait songer à l'autel trouvé sous le chœur de Notre-Dame de Paris, et aussi aux monuments du même genre découverts à Poitiers. Nous avons sous les yeux un bloc gaulois décoré de figures païennes. On distingue un Mercure, avec ses attributs ordinaires (le pétase et le caducée), tenant à la main un enfant. Est-ce un voyageur ? Ne serait-ce pas plutôt ici Mercure conducteur des âmes ? — La face suivante présente un Mars, mais un Mars avec des cornes. La corne est comme un signe, un symbole de la force. — Vient ensuite un personnage sur l'identité duquel des doutes se sont élevés. Ne serait-ce point Hercule, cher aux Gaulois ? Ne serait-ce pas Jupiter ? — Enfin arrive un groupe de deux personnages, encore énigmatiques. On distingue une femme drapée, un homme qui s'appuie sur elle, et, à côté d'eux, un animal. Est-ce Vulcain et Vénus ? Est-ce Apollon et Minerve ? Laissons là ce point secondaire. Quelles que soient les divinités représentées sur ce monument, nous y trouvons réunis le paganisme romain et le druidisme. C'est une conciliation entre les deux croyances par leur côté commun, par le côté où elles se touchent, par les dieux qui se rapprochent. Gaulois et Romains se sont mutuellement emprunté pour élever cette représentation religieuse. Laquelle des deux religions a imposé à l'autre sa prédominance ? Le vainqueur sans doute, plus civilisé. — Après la description du monument, *M. de la Sicotière* donne brièvement l'historique de la découverte. La pierre a été trouvée à Ploubannalec, enfouie sous terre. Le champ où elle gisait portait le nom de « *Champ de l'Evêque Alor*. » Cet évêque, dont on retrouve le nom sur le catalogue des Evêques de Quimper, est justement un de ceux qui ont le plus courageusement proscrit les monuments païens. Nous avons là, sans doute, un de ceux dont il a prescrit la destruction, qu'il a peut-être détruit lui-même.

Remarquons que la destruction n'a pas été complète ; elle implique un certain respect, témoin d'un culte ancien et bien certainement ménagé par les démolisseurs eux-mêmes : on s'est borné à enfouir l'objet d'une vénération séculaire.

M. de la Borderie voit bien le paganisme, dans le monument signalé ; mais le druidisme où est-il ? Quelles traces en relève-t-on?

M. de la Sicotière répond que la forme et la matière du monument de Kernus lui semblent caractéristiques. Les Romains ont voulu donner une forme gauloise à un objet de leur culte, ils ont voulu emprunter au pays, au sol même les matériaux, eux qui emportaient avec soin la matière dont ils se servaient pour représenter leurs dieux. Ils ont même sans doute voulu sculpter Mercure, Mars, Hercule sur un monument déjà vénéré, associer ainsi les deux cultes. On ne saurait assez insister sur ce point : l'aspect et la matière sont, dans cet autel, qui n'a rien de romain dans son ensemble, essentiellement gaulois. Tout le monde y a vu le double caractère que M. de la Borderie cherche vainement. Les environs regorgent de monuments celtiques ; aucune partie de la Bretagne n'en est plus abondamment couverte. C'est au centre même que les Romains ont placé avec intention un signe de leur victoire, une consécration de la religion gauloise par la religion romaine.

M. de la Villemarqué rappelle que M. Ravaisson a fait du monument de Kernus, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'objet d'une communication. M. Ravaisson, lui aussi, conclut que ce monument est, dans son état actuel, romain ; il le croit imposé par les Romains, qui mettaient partout leur marque sur les monuments locaux, au culte national des Gaulois.

M. de Kerdrel, qui serait tenté de voir, dans le menhir de Kernus, tous les caractères d'un lec'h, demande si on a relevé quelque part un lec'h appartenant à l'époque gauloise ? A l'époque chrétienne, oui, puisqu'ils datent de ce moment ; mais avant la conquête romaine, en existait-il ? Au moins, en a-t-on signalé ?

M. de la Villemarqué, insistant sur les caractères du monument, d'après M. Ravaisson, reconnaît qu'il y aurait peut-être lieu de se poser des questions comme celle que M. de Kerdrel vient de formuler ; mais, dit-il, l'autel de Kernus n'est pas isolé, c'est un des témoins multiples de la politique religieuse suivie par les Romains. Cet autel a tous les signes druidiques, signes

qui sont partout les mêmes. L'opinion populaire, consultée aux environs, nomme ce monument l'*autel de saint Alor, Alour* ou *Alar*. Le nom de l'Evêque se trouve indissolublement uni, dans le souvenir du pays environnant, à cet autel, quoique dans un sens évidemment altéré. Saint Alor, pour les paysans, c'est Mars, ce dieu corne, dont ils veulent faire un patron des bêtes à cornes, par un rapprochement dont saint Corneille est un autre exemple.

M. de la Sicotière, de son côté, fait remarquer que si le monument n'est que romain, purement romain, c'est peu de chose; mais où donc a-t-on jamais vu des monuments romains de cette forme? La forme est avant tout gauloise. C'est ce qui fait l'originalité incontestable de l'autel de Kernus.

MM. de la Monneraye et *de la Borderie,* ne peuvent voir là aucune trace de fusion, d'union des deux cultes. On s'est approprié un monument local, on l'a approprié au culte romain, on y a sculpté des dieux romains : voilà tout. Les caractères essentiels du monument celtique manquent, puisque la pierre a été *taillée, polie,* et non pas laissée brute ; puisqu'on l'a disposée comme un cône ; puisqu'on l'a *posée* sur le sol, au lieu de l'enfoncer en terre. Ce n'est donc pas là un menhir, ce n'est plus (si ce l'a jamais été) un monument celtique; c'est un monument romain d'un caractère particulier, plus ou moins exceptionnel, mais rien de plus qu'un monument romain.

M. de Kerdrel résume la discussion. Faut-il voir dans le menhir de Kernus la destruction d'un objet du culte gaulois, ou la conciliation des cultes gaulois et romain sur le même objet ? C'est un monument romain qui n'a pas la forme ordinaire des monuments romains ; c'est un monument gaulois où les caractères gaulois manquent ; c'est quelque chose d'original, d'inconnu. Une conclusion serait peut-être hasardée. La discussion incidente sur la forme des menhirs ne permet pas davantage de poser des principes absolus. La forme allongée et pointue paraît avoir été considérée jusqu'ici comme essentielle, et pourtant on ne connaît sûrement qu'un seul principe : l'emploi d'une pierre *brute,* non pas posée sur la terre, mais *fichée.* De toutes façons l'énigmatique monument de Kernus est donc, quant à présent, un problème.

M. R. Oheix, sur la question 13 du Programme : « *Origines*

chrétiennes de la Bretagne-Armorique. — Formation des évêchés et des diocèses ; fondation des monastères et des paroisses ; — Légendes des saints, anciennes liturgies et anciens pèlerinages », donne lecture de deux manuscrits du *R. P. Dom Plaine*. Le premier n'a que quelques lignes : il a trait à l'Apostolat de saint Clair, et l'auteur persiste dans ses conclusions, attaquées par M. de la Borderie au Congrès de Redon. L'autre travail contient la légende de saint Gohard, évêque de Nantes et martyr, ses actes, l'histoire de son culte et de ses reliques. Ce travail est déposé sur le bureau, pour être inséré aux Mémoires, s'il est possible de lui donner une place dans le volume de cette année.

M. Pitre de Lisle ayant été contraint de quitter Châteaubriant avant la séance de ce jour, pour laquelle il était inscrit, M. de la Borderie donne successivement lecture de deux Mémoires remis par M. de Lisle. Le premier a trait à la question 1 du Programme : « *Déterminer l'importance et le caractère des stations de l'époque paléolithique (âge de la pierre éclatée) observées dans le département de la Loire-Inférieure.* » — Le second se réfère à la question 6 : « *Les armes de bronze trouvées dans la péninsule armoricaine sont-elles dues à l'industrie indigène ou à l'importation? Les comparer à celles qu'on a découvertes dans le reste de la France.* » — Ces travaux, comme tous ceux de M. de Lisle, se distinguent par une rigoureuse méthode et par une grande originalité de style. Comme pour la communication du R. P. Dom Plaine, il est décidé que les Mémoires de M. de Lisle seront imprimés, autant que l'abondance des matières et l'exiguïté du volume le permettront.

Avant que M. le Président lève la séance, *M. de la Sicotière* demande la parole pour émettre un vœu. On s'occupe depuis quelque temps, dit-il, et avec raison, de la conservation des documents historiques et l'impression est le meilleur moyen d'en empêcher la disparition. Les Archives publiques ne sont pas, à des titres divers, des dépôts sûrs ; on voit des collections publiques se vider. Déjà nombre de publications ont été faites, mais l'orateur voudrait qu'on ne s'attachât pas trop exclusivement aux documents anciens, et que l'on poussât ces publications jusques et y compris la Révolution.

M. de la Borderie croit qu'il reste encore à publier trop de documents anciens pour qu'on puisse entrer sitôt dans le moderne. Il rappelle ce que les *Bibliophiles bretons* projettent et vont entreprendre pour les *Archives de Bretagne ;* impossible de prendre pour point de départ la date (1600) à laquelle Dom Morice s'est arrêté dans la publication de ses *Preuves,* car, dans les documents antérieurs recueillis par les Bénédictins et non publiés, il reste encore la matière de plus d'un volume in-folio. Notez d'ailleurs, sans parler des autres lacunes, qu'il est des matières fort importantes sur lesquelles les Bénédictins bretons n'ont guère rien recueilli et surtout rien publié, par exemple, l'histoire du tiers-état, la géographie féodale, etc. C'est ce champ qu'on doit d'abord exploiter.

M. de la Sicotière croit qu'il est possible de mener de front la publication des documents anciens et celle des documents modernes. Les nécessités contemporaines s'éclairent par les documents modernes ; si, relativement à eux, l'intérêt scientifique n'est pas le même que pour les documents anciens, l'intérêt historique et pratique est incontestable. Il peut y avoir deux séries de publications, et simultanéité. Aussi M. de la Sicotière formule-t-il ainsi son vœu :

« Le Congrès de l'Association bretonne émet le vœu que le Gouvernement, les Conseils généraux et les Sociétés savantes encouragent par tous les moyens en leur pouvoir la publication des documents anciens, par séries successives ou simultanées. »

Ce vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité et il sera transmis à qui de droit.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

DIXIÈME SÉANCE

Samedi 9 Septembre, 8 heures du soir

Présidence de M. AUDREN DE KERDREL

Secrétaire, M. EUGÈNE COROLLER

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès-verbal de la séance d'hier soir est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre et d'une note de M. Rieffel, directeur de l'Association, relatives toutes deux aux Mardelles gauloises de Nozay, dont M. Kerviler a entretenu, jeudi matin, les membres de la Section. Ces documents seront insérés aux Mémoires, à la suite du travail de M. Kerviler.

M. le Président donne encore lecture d'une autre lettre, que *M. Pol de Courcy* lui a adressée, trop tard malheureusement pour que la discussion sollicitée puisse avoir lieu. M. Pol de Courcy envoie, « pour être communiquée au Congrès, une » planche de *celte* et autres armes de l'âge de bronze, provenant » d'une trouvaille faite au village de Lingos, commune d'Henvic » (Vieux-Bourg), à l'embouchure de la rivière de Penzé, rive » droite, et à proximité d'un dolmen et d'un menhir. Cette dé» couverte date de plusieurs années, mais je ne l'ai encore men» tionnée nulle part et j'ai réuni sur la même planche un spéci» men de tous les objets que j'ai recueillis à Lingos, dans la » pensée qu'ils pourraient intéresser quelques-uns de nos » collègues et donner lieu à une discussion sur l'âge présumé » de mes tronçons d'épée. Je doute toutefois que cette date » puisse être prouvée d'une manière absolue. » — M. de Courcy conclut, avec l'esprit qu'il sait toujours mettre à toutes choses :

« Ce qu'il y a de plus certain, c'est que la *Velléda* qui a porté » mon bracelet ne se doutait pas qu'il dût être photographié » deux mille ans après son enfouissement à Henvic. »

M. le Président exprime le regret que M. de Courcy ait cessé, depuis bien des années, de prêter à la section d'Archéologie, où il a laissé tant d'amis, un concours effectif. Il exprime le souhait que cette marque de souvenir, envoyée par M. de Courcy à la section, soit le gage de relations nouvelles et suivies.

La parole est à *M. de la Borderie* sur la question 19 du Programme : « *Attaques des Anglais contre la Bretagne, aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles.* » L'orateur rappelle que fréquemment, pendant les deux derniers siècles, les Anglais avaient hasardé des incursions sur les côtes de Bretagne : par exemple, en 1693, la machine infernale, dirigée contre Saint-Malo, et dont les vitres de la cité souffrirent seules, ou à peu près ; en 1746, l'attaque contre Lorient ; les descentes à Cancale et à Saint-Briac en 1758 ; le bombardement du Croisic en 1760, etc. La Bretagne, victime invariable de ces tentatives, y opposa une résistance improvisée et pourtant tenace. De ces luttes vraiment héroïques, l'histoire seule s'occupe aujourd'hui ; l'*ennemi héréditaire* n'est plus en Angleterre, comme jadis. Mais toujours nous avons, nous autres Bretons, plus qu'aucune autre partie peut-être de la patrie française, épousé, partagé les sentiments de la commune mère ; plus qu'aucune autre province, nous avons au plus profond du cœur, pour employer les expressions de la *Chanson de Roland,* l'amour passionné de « la douce France. » Aux premiers temps, une haine partagée contre l'Angleterre ne fut peut-être pas étrangère à la fusion.

Ce que M. de la Borderie veut étudier spécialement aujourd'hui, c'est la double attaque dirigée en 1758, d'abord au mois de juin, puis au mois de septembre, contre le littoral de Saint-Malo, pour aboutir à la journée de Saint-Cast. La première de ces attaques est la moins connue ; la seconde, couronnée par son épisode principal, est encore plus glorieuse qu'on ne le croit.

Arrêtons-nous d'abord à la première descente. La France était en guerre contre l'Europe entière. Pendant que nos armées étaient en Allemagne, l'Angleterre profitait du dégarnissement

de nos côtes pour y faire de fréquentes razzias. Une de ces descentes s'opéra le 5 juin 1768, sous les ordres du second duc de Marlborough, fils du célèbre Churchill. Cancale fut l'objectif de la flotte anglaise. Le 6, lendemain du débarquement, l'envahisseur se retranchait, pour se porter, le 7, devant Paramé, à trois lieues de Saint-Malo. Le 7 au soir, Saint-Servan, attaqué et sans défense, voyait détruire en un instant toute la marine marchande, abritée dans le port. C'est pour l'Angleterre le seul vrai succès de cette guerre. Le dommage fut alors évalué à deux millions, et pour nous représenter actuellement la valeur de ce dommage, il faut au moins multiplier par quatre ou cinq ces deux millions. L'agression avait été sans danger : il n'y avait pas eu de défense. L'armée anglaise débarqua sans résistance 13,000 hommes. Il eût été facile de défendre la marine marchande de Saint-Malo ; M. de la Châtre, le gouverneur, par des motifs qui échappent, refusa des troupes pour protéger Saint-Servan. Cependant, l'artillerie des remparts, forte de 250 pièces, eût pu à tout événement couvrir la retraite de la garnison, le régiment de Boulonnois demandait à marcher ; M. de la Châtre aimait trop ses aises... Au moment où on lui demandait un effort, il dînait ou il soupait... Toujours est-il que l'anéantissement de la flotte marchande fut pour Saint-Malo un rude coup. Aussi l'exaspération des habitants et de l'armée fut à son comble : le duc de Marlborough faillit en porter les conséquences ; le 8 juin, il s'en fallut de fort peu qu'il fût atteint par un boulet parti des remparts de Saint-Malo, et qui tua à deux pas de lui un dragon de son escorte. Le duc ordonna l'incendie de Saint-Servan. Mais le syndic fit appel à l'honneur du duc, rappela sa parole que la ville serait sauve si elle ne se défendait pas, et Marlborough épargna Saint-Servan. La discipline, d'ailleurs, ne laissait rien à désirer et fut rigoureusement maintenue ; les personnes au moins furent à l'abri de toute vexation. Au début de l'expédition, on avait rêvé de faire le siège de Saint-Malo, mais en voyant les choses de près, on y renonça : la chose était visiblement impossible.

En outre, on eut vent des concentrations de troupes opérées par le duc d'Aiguillon. Marlborough craignit d'être pris entre deux feux et marcha sur Dol le 9, pour faire une reconnaissance sur la frontière normande. Les Anglais agissaient avec une

grande modération, très habile d'ailleurs. Pourtant l'épouvante était au comble dans le pays, ce fut un sauve-qui-peut, et les fuyards propagèrent au loin la terreur. A Dol, l'armée ennemie paya exactement tout ce qu'elle prit et montra vis-à-vis des habitants la plus grande courtoisie. Poussant plus loin, les Anglais rencontrèrent à Pontorson les dragons de Languedoc : ce fut le signal du départ. Tout se replia sur le lieu de débarquement, le camp de Paramé fut abandonné : le 10 à minuit tout était à bord des vaisseaux et faisait voile vers l'Angleterre. Il n'y eut en tout, dans la précipitation du départ, qu'une échelle perdue. Fougères en fut pour les préparatifs de défense qu'elle avait faits au premier bruit de l'entrée des Anglais à Dol.

En se retirant, n'ayant plus les mêmes raisons pour épargner le pays, l'armée anglaise agit sans ménagements contre les propriétés. Les ravages furent effroyables. On évalua à plus de trois millions (qui en feraient aujourd'hui douze à quinze) le dommage total causé par cette descente.

Arrivons à la seconde expédition de 1768, celle du mois de septembre, la plus importante, ou du moins la plus connue.

Du mois de juin au mois de septembre, c'est à la Normandie que l'Angleterre s'en prit : Cherbourg essuya ainsi une descente. Après avoir un instant regagné ses ports, la flotte anglaise débarqua le lundi 4 septembre dans la baie de la Fosse, entre Saint-Briac et Saint-Lunaire ; c'est à Saint-Lunaire que s'installa le quartier-général. L'armée débarquée était forte de 8 à 9,000 hommes. Un poste établi à Dinard surveillait Saint-Servan. Au bout de deux jours, on renonça à l'idée du siège de Saint-Malo, idée toujours caressée. Pendant ces deux jours, on suivit une tactique exactement opposée à celle du mois de juin : ce fut une dévastation générale du pays, avec sévices contre les personnes. Les pertes de Saint-Briac furent évaluées à près de 300,000 livres ; celles de Saint-Lunaire à 100,000. — L'orateur entre dans des détails établissant la trop réelle cruauté des Anglais, qui joignaient à cette cruauté et aux exécutions, les outrages envers les victimes. — Le mouillage de Saint-Lunaire était mauvais, la flotte se réfugia à l'Ouest, dans l'anse de Saint-Cast. Mais l'Arguenon, dont l'embouchure forme cette baie, n'a qu'un chenal très variable et le passage à gué, pour les troupes de débarquement, devenait difficile, surtout si l'on tentait la moindre défense. Le 7, une

econnaissance poussée jusqu'au Guildo eut surtout pour but de s'assurer si le passage de la rivière était possible : ce passage fut décidé et fixé au lendemain. En effet, le 8 au matin, la marée étant basse à 6 heures, ont tenta le passage.

Le Guildo était un bourg d'une médiocre importance, divisé en deux parties ; d'un côté le monastère des Carmes : de l'autre, une trentaine de maisons de pêcheurs.

Le 7 au soir, M. Rioust des Villaudrains, de Matignon, fut averti du passage projeté pour le lendemain matin. Dans la nuit, il parvint à rassembler soixante ou soixante-dix braves gens, déterminés comme lui, pas soldats le moins du monde, mais animés du plus pur patriotisme et d'un admirable dévouement. M. de la Ville-ès-Comtes amena, de son côté, quelques volontaires. Enfin, la petite troupe ne comptait pas en tout cent combattants. Cette poignée d'hommes, embusquée sur la rive gauche de l'Arguenon, tint en échec pendant trente-six heures l'armée anglaise tout entière ; elle ne put passer que le 9 au soir. La prudence des Anglais est d'autant plus justifiable qu'à l'ardeur de la défense ils croyaient avoir devant eux des forces considérables. Un fils puîné du roi d'Angleterre, le prince Edouard, installé dans la maison des Carmes, d'où il suivait les phases du combat, eut une vitre brisée auprès de lui. On l'envoya aussitôt à l'abbaye de Saint-Jacut, d'où une barque le ramena sur la flotte.

Les Anglais tentèrent de passer plus bas : vingt volontaires s'y portèrent et rendirent cet essai inutile. Le 9 au matin, l'ennemi fort ébranlé hésitait à continuer la lutte. Malheureusement des traîtres vinrent au camp anglais signaler le petit nombre des Français. Le 9, dans l'après-midi, le passage fut forcé. Après une décharge finale, les volontaires s'éparpillèrent aux environs, n'ayant aucun doute sur le sort qui les attendait, en cas de capture. Les Anglais, en effet, dans la rage où les avait jetés les exploits de cette poignée de citoyens, massacrèrent des personnes inoffensives, des vieillards, et parmi eux l'oncle même du traître. Les noms sont conservés dans le pays, titre d'honneur pour les uns, sujet d'opprobre pour d'autres. Si le duc d'Aiguillon avait envoyé des troupes pour appuyer cette belle défense du Guildo par les volontaires, l'armée anglaise n'aurait pu forcer le passage ; et au bout de quelques jours, cernée par des forces très

supérieures, elle eût été obligée de se rendre tout entière sans combat.

Le gué franchi, un conseil de guerre se réunit. Le 10, dans la matinée, l'armée anglaise campait à Matignon.

Les forces françaises arrivaient divisées en trois corps : de la Basse-Bretagne, de Plancoët, de Saint-Malo. Le point indiqué par le duc d'Aiguillon pour leur concentration était aussi Matignon. La colonne de Brest, puis celle de Saint-Malo, y arrivant l'une après l'autre, y trouvèrent les Anglais établis en force, et la concentration des troupes françaises dut être reportée à une lieue au sud de Matignon, à Saint-Pôtan.

Le dimanche soir, 10 septembre, les combattants étaient ainsi en présence, à peine séparés par une lieue. Dans la journée, il y eut plusieurs escarmouches. La nuit, elles continuèrent, ce qui força l'armée anglaise à demeurer sur place et l'empêcha de se rembarquer avant jour. Le lendemain, 11 septembre 1758, le rembarquement commença dès 4 heures du matin, dans l'anse de Saint-Cast.

Quand l'armée française déboucha, le lundi 11 septembre, vers les dix heures, sur les hauteurs qui dominent cette anse, deux des trois divisions de l'armée anglaise étaient rembarquées ; restait seulement sur la grève la dernière, forte d'environ 3,000 hommes.

L'armée française en comptait 7,000 de troupes réglées, sans compter les milices garde-côtes, qui ne furent pas, le 11, engagées en première ligne.

Le combat s'étant livré à peu près exclusivement (sauf les boulets de la flotte) entre la dernière division anglaise et l'armée française, la supériorité numérique des Français semble au premier abord justifier ce mot d'une relation publiée en Angleterre deux ans après et qui débute ainsi : « Saint-Cast, village de cent » habitants, devenu récemment célèbre à cause de la défaite d'*un* » *petit corps anglais par toute une armée française.* »

En dépit des apparences, c'est là justement l'inverse de la vérité.

Le duc d'Aiguillon avait divisé ses forces en trois colonnes d'attaque, de 2,000 hommes chacune environ (plus une réserve d'un millier d'hommes), qui, des villages de la Garde, de Saint-Cast et de Lesros, devaient en convergeant descendre sur la

grève et charger simultanément les Anglais. — La colonne de gauche (celle de Lesros), ou plutôt seulement son avant-garde composée de 300 hommes, déboucha sur la grève avant tout le reste des troupes ; ces 300 hommes, dont la tête était formée par une compagnie de volontaires bretons, se trouvèrent seuls exposés au feu de toute la flotte et de la division anglaise ; ces 300 hommes, après quelques instants d'une hésitation bien naturelle, franchirent en courant, à découvert, sous cet effroyable orage de boulets et de balles, les 700 mètres qui les séparaient du retranchement dont s'étaient couverts les Anglais, leur lancèrent leur décharge à bout portant, se jetèrent sur eux à la baïonnette au cri de vive le roi! les rompirent, les firent plier, et bientôt aidés du reste de leur colonne les mirent en pleine déroute. — La colonne française du centre (celle de Saint-Cast) n'entra en action que quand cette déroute était déjà décidée. — La colonne de droite (celle de la Garde), par suite d'un malentendu ou d'une inertie inexplicable, ne parut sur la grève que quand tout était fini.

Ces circonstances, mal éclaircies jusqu'ici, M. de la Borderie les établit en suivant pied à pied les incidents de cette journée, en s'appuyant des relations de témoins oculaires, dont plusieurs inédites, entre autres, de celle du chevalier Mazin, ingénieur de la place de Saint-Malo, présent à l'action.

La conclusion, c'est que Saint-Cast, loin d'être, — comme les Anglais le disent, comme on serait d'abord tenté de le croire, — l'écrasement de 3,000 Anglais par 7,000 Français, fut en réalité, au pied de la lettre, la victoire de 300 Français sur 3,000 Anglais. Victoire d'autant plus glorieuse que ces 3,000 Anglais, les meilleures troupes du corps expéditionnaire, même après être rompus, se battirent fort bien.

Sur la perte des Anglais dans cette journée les récits contemporains, en France et en Angleterre, varient beaucoup (de 700 à 7,000 hommes et plus) ; la relation inédite de Mazin donne des chiffres précis irrécusables. L'ingénieur déclare avoir compté 732 prisonniers anglais, 1160 cadavres de la même nation, et vu de ses yeux pendant l'action couler, pour être trop chargées, à peu de distance du rivage, en cherchant à regagner la flotte, deux grandes barques portant ensemble de 5 à 600 soldats anglais. Perte totale, environ 2,500 hommes : chiffre très vraisemblable et qu'on doit tenir pour définitif.

L'heure avancée empêche M. de la Borderie d'examiner deux curieux épisodes du combat de Saint-Cast : le rôle du duc d'Aiguillon et la rencontre des Gallois et des Bretons. Il invite seulement ses auditeurs à se méfier un peu de tout ce qui a été dit sur ces deux points, sauf de la piquante étude de M. Ropartz, intitulée : *La Meunière de Saint-Cast,* et il renvoie pour le reste au volume qui contient cette étude, recueil plein de documents curieux, essentiels, publié en 1858 sous le titre SAINT-CAST par la Société archéologique des Côtes-du-Nord.

M. Alcide Leroux a la parole pour lire le Rapport sur l'excursion à Saint-Julien-de-Vouvantes et à la Motte-Glain. Ce Rapport sera inséré dans nos Mémoires.

M. le Président, après avoir signalé l'opportunité qu'il y a à protester énergiquement comme vient de le faire l'orateur contre la démolition de tant de monuments dignes d'attention ou de respect, donne lecture du vœu suivant, qui vient d'être déposé sur le bureau :

« *L'Association bretonne, réunie à Châteaubriant dans son*
» *vingt-cinquième Congrès,*
» *Emet le vœu que l'église de Saint-Julien-de-Vouvantes, dont*
» *l'architecture est si intéressante et dont la destruction serait,*
» *à tous points de vue, inexplicable, soit conservée.* »

Ce vœu, mis aux voix, est adopté à l'unanimité. Il sera transmis à qui de droit par la direction de la section d'Archéologie.

M. le Président, en remerciant M. Alcide Leroux de sa communication, s'empresse d'en venir lui-même au sujet qu'il comptait traiter avec quelque ampleur ; mais il se fait tard, les bougies tirent à leur fin... Pourtant il faut bien parler de Sibille de Châteaubriant, puisque M. de la Borderie l'a annoncé. Sibille de Châteaubriant a une légende qu'il est facile de résumer en peu de mots. — Geoffroi IV, baron de Châteaubriant, avait accompagné saint Louis à la croisade, comme beaucoup de Bretons, comme Pierre Mauclerc, le baron de Vitré, et bien d'autres. La Massoure fut un massacre. Le bruit que Geoffroi lui-même y avait péri, courut avec vraisemblance, et, n'entendant plus parler de son mari, la dame de Châteaubriant, Sibille, y crut comme

les autres. Elle prit le deuil et son veuvage se prolongea durant des années. Tout à coup on lui signala un jour l'arrivée d'une troupe nombreuse où l'on croit reconnaître de loin la bannière et les traits de son mari ; elle accourt, elle reconnaît Geoffroy... En présence de ce bonheur inespéré, en embrassant cet époux tant pleuré, Sibille tombe morte aux bras du page qui la suivait. — Telle est la légende ; c'est dans le P. du Paz qu'on la trouve.

M. l'abbé Gendry a joint à ces faits quelques détails transmis par la tradition. D'après cette tradition, ce fut un héraut d'armes qui vint annoncer à Sibille l'heureuse nouvelle ; un page, envoyé s'assurer de la réalité, revient et en confirme l'exactitude ; c'est devant ce page et dans ses bras qu'elle meurt. Le page lui-même en consacra le souvenir par une croix tout récemment abattue, nommée la « Croix-du-Page », élevée à l'intersection du vieux chemin pavé d'Angers à Châteaubriant et du chemin de Châteaubriant à Nantes. Ce témoin précieux ayant disparu, à quelle date faire remonter la tradition ? Eût-elle été du XVe ou du XVIe siècle, cette croix aurait été bien éloquente. Le P. du Paz parle d'une chapelle de la Trinité où existait, en 1602, un vitrail retraçant la mort de Sibille. Mais chapelle et vitrail ont disparu, sans laisser de traces, sans qu'une date même soit restée. Où donc le P. du Paz avait-il pris cette légende ou cette histoire ? Aucun auteur breton n'en parle avant lui. Lui-même ne cite aucune source. Pourtant, et tout à fait par hasard, M. de Kerdrel a retrouvé l'ouvrage où vraisemblablement du Paz a puisé.

C'est l'œuvre d'un nommé Macer qui vivait au commencement du XVIe siècle ; et cette œuvre est un commentaire d'Aulu-Gelle. Aulu-Gelle était une sorte de Montaigne romain, qui écrivait au IIe siècle, comme notre Montaigne, mais avec moins d'esprit, un peu sur tout sujet, comme la chose lui venait, philosophe, anecdotier, causeur, bavard même. Son commentateur l'a suivi dans ses caprices. Aulu-Gelle, parlant, en un lieu, de personnes mortes de joie, Macer, qui tient à prouver que l'antiquité ne meurt pas, en cite aussi des exemples modernes, entre autres celui de Sibille de Châteaubriant.

Voilà comment il est facile de comprendre l'introduction d'un semblable trait en un pareil livre ; mais comment comprendre que l'auteur, un parisien, ait eu connaissance du fait ? Parce que

Macer voyageait souvent, et beaucoup en Bretagne, appelé par le baron d'Acigné auquel il prodigue les épithètes louangeuses. Le baron d'Acigné était le Mécène de ce commentateur d'Aulu-Gelle. Un Mécène, en Bretagne, au commencement du XVIe siècle! Jamais il n'y eut plus faux préjugé que celui qui représente la noblesse d'autrefois comme ignorante et bornée. Une énumération à laquelle se livre l'orateur démontre surabondamment que la noblesse, dans toutes les branches des connaissances humaines, est au rang le plus honorable et souvent au premier. — Au temps où vivait Macer, il fallait des origines troyennes, à toute force ; en Bretagne comme ailleurs, on en avait imaginé. Le commentateur d'Aulu-Gelle, qui connaît nos légendes armoricaines n'y ajoute qu'une foi très faible ; il se permet des doutes sur l'immortalité du roi Arthur. Mais, en revanche, il croit à bien des choses ; il signale, au Louvre, attaché au panneau par une chaînette en fer, un tibia énorme, reste d'un géant breton ; — il signale bien d'autres choses encore ! Is, dont il connaît l'histoire et la légende, est placé par lui au cap Saint-Mathieu. Macer tient tout cela du baron d'Acigné, qui avait, dit-il, une bonne mémoire. Il aurait eu en outre connaissance d'une histoire des Bretons écrite en langue d'Aquitaine, *Aquitanicè scriptam*. Ne faut-il pas comprendre en *langue armoricaine, en breton ?* Quel trésor si nous découvrions un pareil document !

Le baron d'Acigné était un fort grand seigneur ; il avait plus de quarante châteaux, et surtout deux résidences princières, toutes deux à la porte de Rennes : le château de Fontenay, dont il reste seulement une chapelle très ancienne, et celui de la Lande, dont il ne demeure aucun vestige. Il avait une véritable ménagerie, sanglier, cerf, biche, tout cela apprivoisé. C'est encore Macer qui nous l'apprend, toujours à propos d'Aulu-Gelle. Une chienne avait nourri ces sauvages animaux et ils s'étaient si bien domestiqués qu'ils chassaient avec la meute. Le cerf fut tué pour avoir blessé, quoique par mégarde, un enfant avec son bois : la biche faillit en mourir de douleur.

Telles sont les histoires dont Macer sème ses commentaires ; telle est la source où du Paz a puisé l'anecdote relative à Sibille de Châteaubriant. Or cette source ne paraît pas suspecte ; elle est respectable ; si c'est une légende, elle confine à l'histoire.

En terminant cette étude qu'il regrette d'être forcé d'écourter (et ses auditeurs le regrettent encore bien davantage), *M. de Kerdrel* arrive, dit-il, à un moment pénible, au seul moment pénible de ce Congrès : celui des adieux. Châteaubriant laissera à l'Association bretonne le souvenir d'une cité hospitalière entre toutes. Les femmes y sont toujours vaillantes, comme au temps des sièges où elles animaient les défenseurs de la ville, mais leur courage a consisté cette fois à suivre les séances du Congrès avec une admirable assiduité. Avec certains orateurs, il faut l'avouer, si arides que fussent les sujets, ce courage n'était pas méritoire, et les femmes sont telles, les hommes sont des hommes d'étude et de labeur, qui font honneur à leur pays. C'est la population entière qu'il faut remercier, et à leur tête les autorités municipales de Châteaubriant ; le clergé tout entier et surtout son vénérable chef ; les organisateurs de l'exposition et les exposants eux-mêmes ; les magistrats qui ont prêté au Congrès la magnifique salle où il a tenu ses séances, enfin et surtout le digne petit-fils de Toullier, M. Magouët de la Magoüerie, auquel nous devons tant ! Avec des hommes comme lui, ce n'est pas un adieu qu'il faut dire, c'est au revoir. Il est écrit au livre d'or de l'Association bretonne, il a droit à toute notre reconnaissance, il y a droit et il l'a.

La séance est levée à 10 heures et demie.

MÉMOIRES

STATIONS PRIMITIVES

DE LA BRETAGNE

PAR

PITRE DU DRÉNEUC DE LISLE

Conservateur du Musée départemental d'Archéologie de la Loire-Inférieure

---

I. — STATIONS PALÉOLITHIQUES

Paléolithique ! Ce mot semble répugner à nos oreilles bretonnes et je crois que dans toutes les séries de Bulletins publiées par nos dix Sociétés savantes on ne le trouverait pas inscrit plus de deux fois. Comment s'expliquer un pareil dédain quand on songe aux merveilleux effets de ce mot cabalistique ? Il a suffi pour ressusciter tous les fantômes du monde quaternaire. A ce nom, du fond des cavernes sortent des mammouths, des lions, des rhinocéros ; de tous côtés surgissent d'innombrables tribus de la famille humaine ; les unes, armées de longues haches, campent sur le sommet des plateaux ; d'autres, abritées dans des grottes, y taillent des outils et des armes ; partout apparaissent l'activité, la lutte, la vie en un mot, une vie sauvage et de la plus étrange barbarie.

Ici, cette fête Macabre de la vieille Gaule nous laisse à peu près indifférents ; nous assistons de loin et sans y prendre part au sauvetage de ce vieux monde ; il semble que les granits de la Bretagne n'aient pas d'écho pour le Paléolithique.

Je me trompe, nous avons bien sur nos frontières quelques points entachés de paléolithisme (c'est peut-être un mot nouveau ? je ne le revendique pas) ; mais ces taches, disséminées

sur les confins de la Bretagne, ne servent qu'à mieux faire ressortir la blancheur immaculée de notre Péninsule.

Je ne veux certes point déshériter ma patrie de ses plus vieilles archives; mais, après avoir tourné et retourné les feuillets du Gallo-Romain au Gaulois, du Gaulois au bronze et du bronze à la pierre polie, nous sommes bien forcés de nous arrêter là, parce qu'il ne reste plus après que des pages blanches. Ce résultat nous est confirmé par les explorations et les recherches de tous nos archéologues bretons ; et nulle part, en dehors des points que nous allons citer, on n'a retrouvé ici la trace des hommes qui ont précédé les générations dolméniques.

Cette lacune est un des côtés les plus curieux de notre archéologie et pour bien le mettre en lumière il est à propos, je crois, de préciser autant qu'on le peut les limites de ce désert breton.

A première vue, la Rance et la Loire forment les points de départ des frontières que nous cherchons; au nord, elles sont marquées par le Mont-Dol et la Ganterie; au sud par les stations de la Loire-Inférieure, stations que nous aurons à examiner dans cette étude. Auparavant, jettons un simple coup d'œil sur les gisements plus connus du nord de la Bretagne.

1re STATION. — MONT-DOL

(Ille-et-Vilaine)

Le Mont-Dol est uu îlôt rocheux de 65 mètres de haut qui se dresse comme une pyramide au milieu de l'immense plaine des marais de Dol. C'est le frère breton du Mont Saint-Michel, et il serait comme lui entouré par les eaux s'il n'était protégé par la digue que l'on a élevée le long des côtes. Le choc des vagues a jadis sapé la base du mont et les roches en tombant ont entraîné les abris occupés par une tribu de chasseurs. Les traces de ce bouleversement sont bien visibles sur le côté sud-est du Mont-Dol, dans la partie où se trouve le gisement archéologique. Là, dans les coupes de terrain pratiquées pour les fouilles on retrouve la trace de trois éboulements successifs, trois couches de blocs de granit séparées par des assises argileuses. Ces blocs sont entassés sur des pentes assez rapides et j'ai vu de ces énormes quartiers de roches tomber et s'effondrer à la moindre impulsion pendant les travaux des fouilles. Entre les différentes

strates formées par ces débris on trouve des ossements, du charbon et des silex entraînés là par l'éboulement des granits. Les ossements appartiennent à onze espèces de mammifères, parmi lesquels M. Sirodot retrouve l'elephas meridionalis, l'antiquus et le Primigenius. Voilà pour les transformistes une fâcheuse rencontre ; trois *devenirs* d'une même espèce collectionnés sur un seul point ! — Les outils en silex sont plats, dentelés sur les bords ou taillés en biseau par de longs éclats qui pourtournent l'instrument. Le gisement du Mont-Dol a été découvert en 1872.

On se souvient du bruit que fit alors cette découverte : la science préhistorique venait d'éditer ses tables de la loi, et le Mont-Dol, en faux Normand, jouait un tour pendable à la nouvelle classification : il disait non à l'article I et non à l'article II. Tous les outils étaient Moustériens, et malgré cela, le Mammouth encombrait le sol de ses ossements au détriment du Grand Ours. Les constatations avaient été faites avec un soin irréprochable, il n'y avait pas à réclamer. Du premier coup le savant doyen de la Faculté de Rennes battait en brèche le décalogue de l'école matérialiste.

Depuis dix ans M. Sirodot étudie et complète son œuvre sans nous avoir rien donné de définitif. Mais depuis dix ans on a adroitement changé les barreaux de l'échelle que les faits se refusaient à franchir, et lorsque M. Sirodot reviendra à la charge, il trouvera la porte de Moustérien toute grande ouverte pour ses Mammouths.

2e STATION. — Le Bois du Rocher

(Côtes-du-Nord)

La station du Bois du Rocher, située dans les communes de Pleudihen et de Saint-Hélen, sur les confins de l'Ille-et-Vilaine, a été découverte par MM. Micault et Fornier et publiée par eux dans la revue : *Les Matériaux* (1875).

C'est un atelier de hachettes taillées par éclats sur les deux côtés ; on y trouve aussi des disques et des éclats allongés, mais la forme dominante est celle des petites haches.

La roche employée pour ces outils se trouve presque à fleur de terre ; c'est une sorte de quartzite, ressemblant beaucoup au grès lustré, et d'une pâte très grossière.

L'atelier du Bois du Rocher a une importance considérable ;

on y trouve, ou du moins on y trouvait il y a cinq ans, de très nombreux échantillons de ces petites haches bi-convexes, et je me souviens d'en avoir recueilli près d'une centaine sur ce point dans la même journée (16 décembre 1877). Depuis, les défrichements et les labours en facilitant les récoltes archéologiques ont beaucoup épuisé cette localité.

Le rapprochement que l'on veut établir entre le Bois du Rocher et le Mont-Dol me semble un peu forcé. On a trouvé au Mont-Dol des haches taillées en quartzite de la Ganterie. Mais l'aspect général des objets de ces deux stations diffère entièrement. Au Mont-Dol les outils sont plats et taillés d'un seul côté ; au Bois du Rocher les outils sont épais et taillés sur les deux faces. De plus, les quelques haches en silex de cette dernière localité sont façonnées dans une roche toute différente de celle qui a été employée au Mont-Dol.

Malgré cela, je considère les outils de ces deux points comme appartenant à la même phase industrielle. Pour moi, les très petites haches en amande de Pleudihen ne sont nullement du Saint-Acheul ; elles sont Moustériennes, et, partout ici on les retrouve associées avec les racloirs et les pointes caractéristiques de ce type.

Des haches semblables à celles du Bois du Rocher ont été signalées dans quelques localités sur la rive gauche de la Rance.

Nous retrouvons en Loire-Inférieure les mêmes armes qu'au Mont-Dol et au Bois du Rocher et de plus un type tout différent, correspondant aux outils des cavernes. Les stations sont plus nombreuses dans ce département qu'au nord-ouest de la Bretagne. Ici, nous avons trouvé sept stations paléolithiques et quatre autres où la forme des silex est plus récente et date de la pierre polie.

Les gisements que nous allons passer en revue peuvent se classer en trois catégories :

I. Dans la première nous trouvons les types les plus anciens du quaternaire (alluvions et plateaux), des hachettes, des pointes et des disques, taillés le plus souvent dans une roche du pays.

II. Dans la seconde catégorie, nous voyons des outils semblables à ceux des cavernes de l'époque du Renne. Ils sont fabriqués dans un silex très pur, étranger à notre contrée.

III. Dans la troisième classe se rangent les flèches à ailerons taillées par facettes, les flèches à tranchant transversal, les haches en pierre polie et les grattoirs arrondis.

Ces divisions s'appliquent parfaitement à nos stations et d'ordinaire toutes les formes d'outils et d'armes d'une localité appartiennent à un seul et même type.

3e STATION. — L'OUCHETTE, SILEX QUATERNAIRES

Canton d'Aigrefeuille (Loire-Inférieure)

Depuis que Boucher de Perthes a trouvé dans les alluvions de la Somme ses fameux gisements quaternaires les découvertes de ce genre se sont multipliées avec une rapidité incroyable. En France, en Angleterre, dans l'Espagne, aux Etats-Unis et au Mexique des explorateurs ont recueilli dans les couches profondes des graviers de rivière les mêmes outils à bords coupants taillés en forme d'amande.

Presque partout des ossements d'animaux antédiluviens sont mêlés à ces dépôts et associés aux traces de l'industrie primitive de l'homme. — C'est là une des plus belles révélations de l'archéologie moderne. — La science géologique n'admettait pas l'existence d'une race humaine antérieure au grand bouleversement qui a mis fin au monde quaternaire. — Les preuves manquaient.

Maintenant, l'archéologie démontre pièces en main que l'homme a vécu en même temps que les grands mammifères antédiluviens. Le cataclysme qui marque le début de l'ère actuelle a passé sur les nombreuses générations humaines dont nous retrouvons actuellement les outils et les armes engloutis dans les couches du diluvium.

Jusqu'à présent, aucune découverte de ce genre n'a encore été signalée sur le territoire de la Bretagne et je suis heureux d'inscrire ici la première mention d'un gisement d'outils en silex trouvé dans les profondeurs de notre sol breton.

Au mois d'avril 1878, j'explorais avec mon frère, Georges de

Lisle, les coteaux d'un des affluents du Lac de Grand-Lieu (la rivière de l'Ognon), lorsqu'en traversant les hauteurs qui dominent le bourg de Montbert nous avons aperçu de nombreux fragments de silex entassés sur le bord d'une route. Un paysan nous indiqua près de là l'endroit d'où ils provenaient et nous trouvâmes bientôt une carrière ouverte pour l'extraction des sables et dont les graviers étaient mélangés de blocs siliceux et de cailloux roulés.

Nous avions devant nous une brèche à pic où se dessinaient nettement plusieurs couches superposées de différente nature. Au fond de la carrière, parmi les rebuts provenant du triage des sables, se trouvaient des morceaux de silex dont les bords étaient coupants et usés vers le bout. Puis, sur les parois des dernières assises, on voyait çà et là des fragments irréguliers que le vent et la pluie avaient à demi dégagés de leur lit de gravier et dont le profil anguleux contrastait avec la rondeur des galets et des sables. A l'aide d'une pioche de carrier nous entamons les couches où se trouvaient ces éclats et après avoir abattu une assez grande quantité de cailloux et de sable, nous voyons tout d'un coup rouler à nos pieds une véritable hache de Saint-Acheul, parfaitement taillée sur les deux faces.

Cette bonne trouvaille nous engagea à entreprendre sans retard des fouilles sur ce point; comme elles se poursuivirent de 1878 à la fin de 1881, je passe sur les différentes péripéties de nos opérations et j'arrive à la partie essentielle de ce travail.

Coupe des terrains de l'Ouchette (voir Pl. I.)

1° On trouve au-dessous du niveau du sol une épaisseur de terre végétale descendant en moyenne à............... 0m 45

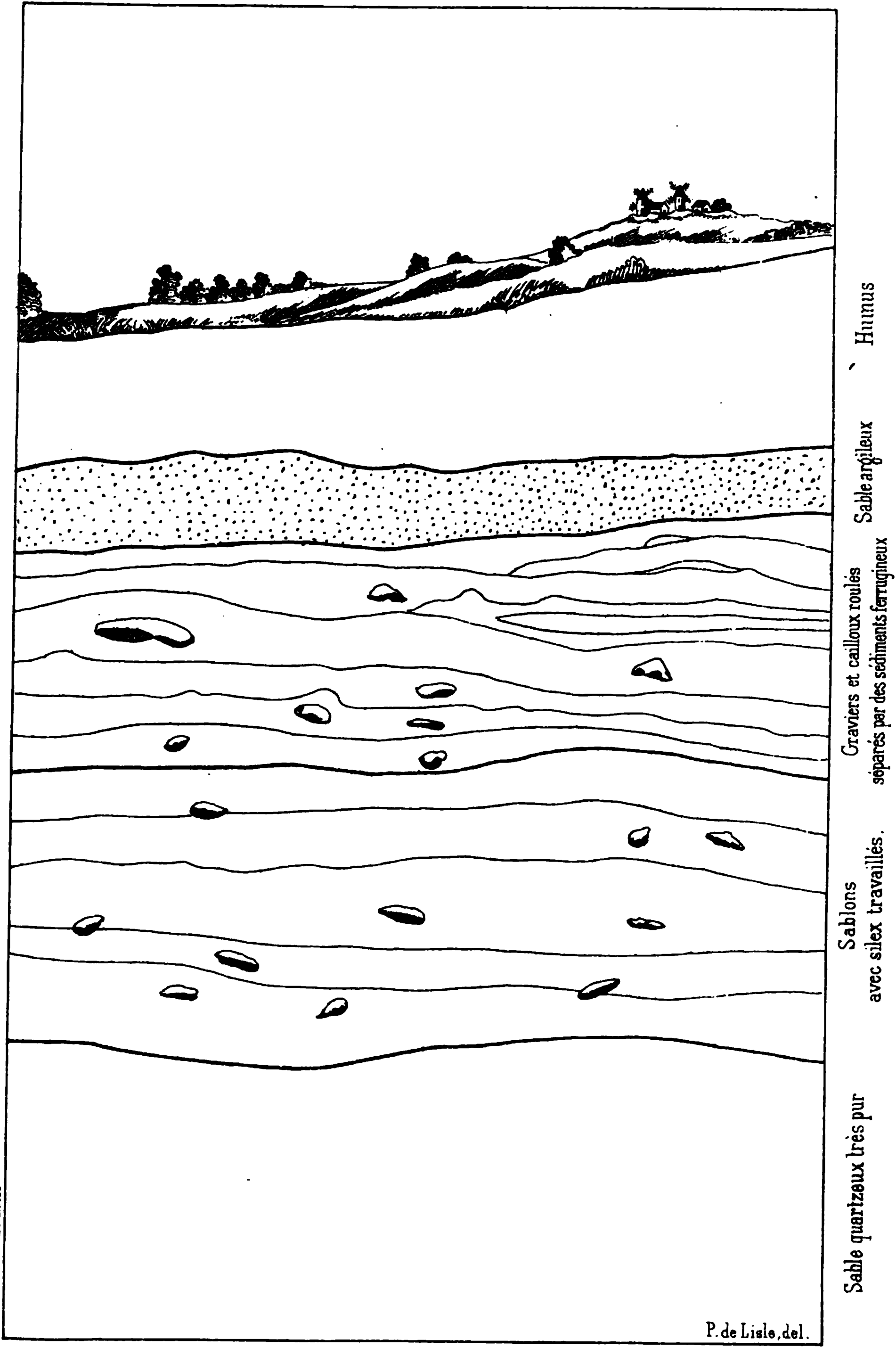
2° Une assise argileuse mêlée de sable fin lui fait suite, elle est de hauteur irrégulière et atteint environ............... 0m 75

3° Puis vient une couche formée de galets et de cailloux roulés mêlés d'argile blanche. Ce banc est sillonné par une série de couches ondulées séparées par des lits de sable de couleur ocreuse... 1m 50

4° Au-dessous, se trouve un sable quartzeux très fin et mêlé de graviers. Profondeur.............................. 2m 45

5° Enfin, une dernière couche, bien homogène, sans mélange

PL. 1



L'Ouchette C^on. d'Aigrefeuille (Loire-Inférieure)

de gravier ni de cailloux roulés, se compose d'un beau sable anguleux, compact et parfaitement lavé.................. 3m 45

A ce niveau, l'eau envahit nos fouilles.

Telle est la composition des terrains qui recouvrent nos instruments en silex ; nous les retrouvons dans la 3e couche et dans la 4e à une profondeur de 2m 40.

La disposition régulière des différents étages, les lits de sables coagulés par un sédiment ferrugineux, l'homogénéité des mêmes bancs, tout s'accorde à démontrer que c'est là un dépôt non remanié et parfaitement authentique.

Nos silex taillés sont aussi sûrement emprisonnés dans leur triple linceul de terre et de sablon que si on les avait scellés sous la pierre d'un tombeau. Reste à savoir à quelle phase géologique remonte leur ensevelissement.

J'ai soumis les coupes détaillées des terrains de l'Ouchette et des échantillons de chaque étage à un savant géologue, M. l'abbé Delaunay, de Pontlevoy. A son avis, les dépôts qui contiennent nos silex se rapporteraient aux formations quaternaires du diluvium gris.

Toutefois, l'absence de coquilles fluviatiles et d'ossements rend assez difficile la détermination précise de ce gisement. Les gros blocs de silex que nous voyons dans les sables ne peuvent guère avoir été entraînés par un courant, car leur surface n'est aucunement altérée par le frottement ; il en est de même des outils dont les angles ont gardé les vives arêtes de leurs premières cassures.

Peut-être un exhaussement considérable dans le niveau de la vallée a-t-il atteint autrefois les assises argileuses qui contiennent les roches exploitées par nos tailleurs de silex. Ces blocs se seraient effondrés lorsque l'argile aurait été délayée et entraînée par les eaux, et le même courant aurait peu à peu recouvert de sables roulés les débris de l'étage supérieur.

Dans tous les cas, nous sommes en présence d'un phénomène remontant à une période très reculée et qui se relie à la formation des terrains que traverse en cet endroit la vallée de l'Ognon. L'ensevelissement de nos armes remonte à l'époque où ces dépôts se sont formés ; elles ont du reste exactement la même forme et le même travail que les silex trouvés avec les ossements des grands mammifères d'espèces éteintes, tels que le Mammouth, le Rhinocéros et l'Ours des cavernes.

Les recherches que nous comptons poursuivre sur ce point, en rouvrant une nouvelle carrière, nous fourniront peut-être d'autres indices sur l'origine de ces terrains.

Nomenclature des Outils

Nous avons recueilli dans les couches de la carrière de l'Ouchette des haches, des disques, des pointes de lances, des racloirs, des tranchets et des lames.

Les haches. — On a donné ce nom aux armes quaternaires, sans doute parce qu'elles ont une certaine analogie de forme avec les haches des dolmens; mais, en réalité, ce ne sont pas des haches. Leur tranchant est plus accusé à la pointe et sur les bords que dans la partie cintrée qui forme la base. Elles sont d'ailleurs tellement massives et irrégulières qu'il devait être impossible de les assujettir à un manche; on s'en servait probablement en les tenant à la main, et c'est pour cela qu'elles ont souvent sur le côté une place unie où les éclats ont été ménagés de façon à ne point présenter de saillies anguleuses.

Parmi les haches de nos graviers de l'Ouchette se trouvent plusieurs types différents.

Les unes sont allongées en forme de langue de chat, très épaisses à la partie inférieure et amincies vers la pointe qui est droite et aiguisée par de petits éclats. Leurs dimensions varient de 10 à 13 centimètres; elles sont en silex gris opaque passant au grès siliceux; d'un brun jaunâtre à l'intérieur, elles se revêtent à la surface d'une teinte grise argentée très unie. (Voir Pl. II, fig. C.)

D'autres, plus courtes, appartiennent au type amygdaloïde; leur pointe est large et émoussée. Nous avons trouvé des armes de cette forme taillées dans du quartz blanc (Pl. II, fig. B) et dans un beau silex translucide de couleur jaune orangée.

De longues haches coniques, façonnées par grands éclats, sont taillées dans une roche extrêmement rugueuse, une sorte de grès à gros grains empâté de silice. Je n'ai vu aucun instrument paléolithique fabriqué avec une roche aussi grossière.

Nous avons eu aussi dans les mêmes niveaux des haches en forme d'amande (D); l'une d'elle est complètement plate d'un côté, l'autre surface est bombée et arrondie par de nom-

breuses facettes ; le contour de l'outil est tracé avec une régularité parfaite. (Voir Pl. II, fig. A.)

Les disques. — Les disques sont des instruments épais au milieu et rabattus sur les bords par de grandes entailles qui partent du centre. Ils sont travaillés de la même façon des deux côtés et la rencontre des éclats, sur le bord de la circonférence, donne un tranchant régulier tout autour de l'outil. (Voir Pl. II, fig. L.)

Les pointes de lance. — Les pointes de lance du type du Moustier sont formées par des lames triangulaires ou ogivales dont les bords ont été taillés en biseau ; de petites retouches rendent la pointe conique et très acérée. (Voir Pl. II, fig. F G.)

Racloirs. — Ces outils ont une forme oblongue ou discoïdale. Un des côtés présente la face du détachement, l'autre a été grossièrement uni de façon à ménager une certaine épaisseur au tranchant. Les éclats de la partie coupante au lieu de partir du sommet pour se diriger vers les bords, sont au contraire creusés dans l'épaisseur du silex ; ils proviennent des coups que l'on a frappés avec ce tranchant. (Pl. II, fig. I.)

Des racloirs d'une petitesse exceptionnelle se trouvent dans les mêmes couches. Ils sont bombés d'un côté, plats de l'autre et extrêmement usés sur les bords. Je ne sais si ce genre d'instrument a été trouvé dans d'autres gisements de graviers de rivière. Peut-être aussi échappent-ils aux ouvriers que l'on charge habituellement de ces recherches. (Pl. II, fig. H J.)

Lames. — Presque toutes ont deux éclats dans toute la longueur sur le dessus ; elles sont assez plates et terminées en pointes.

Tranchets ou coupoirs. — Outils plats, de forme carrée, taillés à pans coupés sur les bords, de façon à donner plus de solidité au tranchant ; les longs éclats qui rabattent les côtés dans toute la longueur sont habilement enlevés. J'ai remarqué le même travail sur bon nombre d'outils du Mont-Dol.

Outils du type Levallois (alluvions de Levallois, Seine.) — De grands éclats détachés sur le dessus ; le tranchant plus ou moins usé.

Perçoirs. — La partie qui était tenue à la main est plate ou arrondie ; la pointe forme une moitié de cône régulièrement taillée par facettes. (Voir Pl. II, fig. E.)

Aux différents types que nous venons d'énumérer s'ajoutent un grand nombre de pièces inachevées, d'ébauches, et beaucoup d'éclats de grande dimension dont le tranchant a servi.

Un fait très curieux est la présence dans le même gisement d'objets taillés dans quatre roches différentes :

1° Le silex opaque, qui se trouve dans les terrains avoisinants.

2° Le quartz blanc.

3° Le grès siliceux, extrêmement grossier.

4° Le silex translucide, très pur et de provenance étrangère.

Les haches en quartz sont fort rares dans les stations françaises ; nous en avons trouvé à l'Ouchette d'assez régulièrement taillées.

Pour les grandes haches en grès siliceux elles sont d'une extrême grossièreté, mais travaillées absolument de la même façon que les instruments du Saint-Acheul.

La rencontre du type Moustérien et du Chelléen dans les mêmes couches et aux mêmes profondeurs n'a rien qui nous surprenne ; ces deux formes, assez différentes, sont cependant liées par la plus étroite parenté ; elles se trouvent presque toujours mêlées et confondues, et n'était le désir de multiplier les âges et les coupures, on les aurait depuis longtemps réunies dans le même classement.

En résumé, nous avons trouvé dans les couches des graviers de l'Ouchette des armes et des outils façonnés avec habileté, et un très grand nombre d'ébauches et d'éclats portant la trace du travail de l'homme. Ces pièces sont bien en place dans des dépôts d'alluvions. Nous les y avons recueillies nous-mêmes, ce qui nous a permis de constater qu'elles ne se rencontrent que dans la troisième et la quatrième couche. De plus, nous avons pu récolter, de cette façon, de très petits objets finement ouvragés qui doivent souvent échapper aux ouvriers chargés de recueillir les silex quaternaires.

Le type des outils de l'Ouchette appartient à la forme la plus primitive des silex paléolithiques. Ils sont remarquables par leur petitesse. En les comparant aux outils du même genre trouvés à fleur de sol dans nos stations, on voit une différence très sensible dans les proportions générales. Les haches de l'Ouchette sont épaisses à la base et très allongées à la pointe. Les

haches des stations sont courtes et beaucoup plus aplaties. Les premières semblent taillées dans un rognon siliceux ou un fragment très épais ; les autres dans un simple éclat. Enfin, les outils de la carrière de l'Ouchette ont, en général, une finesse de travail qui ne se trouve que rarement dans les silex de la surface du sol.

4e STATION. — Le Pas-Chalène

Montbert, canton d'Aigrefeuille (Loire-Inférieure)

Voici à coup sûr le plus riche gisement de silex travaillés que nous ayons dans notre contrée du sud-ouest. Un espace immense est couvert par les éclats et les ébauches de ce gigantesque atelier, et ces débris, dont le sol est jonché, se retrouvent encore sous terre jusqu'à une profondeur de près d'un mètre quelquefois.

Nous avions découvert cet atelier dès 1878, et les spécimens qui en provenaient ont figuré à l'exposition anthropologique du Trocadéro. Mais nous avons attendu pour publier cette riche localité que de plus nombreuses explorations nous l'aient fait connaître sous toutes ses faces.

Devant le château de Montbert, ancienne propriété de la famille de Charette, se trouve le canton du Pas-Chalène. Sur les pentes exposées à l'est, entre une lisière de prairie et les vignes qui occupent le sommet du plateau, s'étend une longue bande de terres labourées d'une contenance d'environ 10 hectares et dont les sillons sont parsemés de fragments de silex.

Des éclats allongés, des haches taillées sur les deux faces, d'autres plates d'un côté et terminées par une pointe acérée, des disques, des percuteurs en quartz se montrent çà et là parmi ces débris. Le nombre des ébauches et des éclats formés par les déchets de fabrication est incalculable et presque tous ces fragments sont assez volumineux.

Dès lors, il était bien évident qu'une masse aussi considérable de matériaux n'avait pu être amenée de fort loin. En cherchant aux environs nous avons retrouvé, dans des coupures de terrain, d'énormes blocs de la roche siliceuse employée à Pas-Chalène. C'est une sorte de grès siliceux ou grès lustré passant au silex opaque ; la cassure, d'un brun clair et légèrement grenue, a un

peu l'aspect d'une pâte de bouillie de blé-noir. Mais lorsque la surface est altérée par le temps elle devient d'un beau gris argentin, très mat, et ressemblant au jaspe.

D'autres échantillons plus grossiers ont été classés par M. Victor Micault dans les Quartzites.

L'instrument que l'on trouve le plus souvent à Pas-Chalène est la hache courte, amygdaloïde, convexe sur ses deux faces. C'est un diminutif du type de Saint-Acheul avec des proportions beaucoup plus trapues. La différence entre la longueur et la largeur de nos hachettes n'est que d'un tiers, tandis qu'elle est bien plus forte dans les outils des alluvions.

Cette forme est tout particulièrement intéressante à noter, car elle constitue en quelque sorte le type breton de nos haches éclatées. Nous la retrouvons avec les mêmes caractères et les mêmes dimensions exiguës dans plus de dix localités différentes, tandis que les véritables armes du Saint-Acheul n'ont guère été trouvées jusqu'ici que dans les couches de graviers de la carrière de l'Ouchette.

1° Haches amygdaloïdes. Armes tranchantes sur les côtés et épaisses à la base ; pointe légèrement amincie. Longueur moyenne, 7 à 9 centimètres.

2° Haches ovales, terminées en demi-cercle à la base ; la pointe est un peu arrondie et déprimée par des entailles.

3° Haches plano-convexes, unies d'un côté et retouchées de l'autre par de nombreux éclats ; ces outils sont le plus souvent d'un beau travail et presqu'aussi minces que les lames de Solutré.

Disques. Outils en forme de lentilles, façonnés comme les haches à l'aide d'éclats qui partent du centre et convergent vers le tranchant.

Pointes du Moustier. Eclats triangulaires émoussés sur les bords.

Grandes lames allongées, sans retouches.

Percuteurs en quartz et en silex ; ils sont arrondis et constellés par les coups qui ont étoilé la pierre ; quelques-uns, de forme discoïdale, sont usés seulement sur leur pourtour. On choisissait pour ces outils des cailloux en forme de boule et plus durs que le silex.

Presque tous ces objets appartiennent à une seule et même

classe et ont dû être fabriqués à la même époque. Les hachettes, les disques, les pointes, etc., se rapportent au type du Moustier.

Je sais qu'habituellement les haches taillées par éclats des deux côtés sont classées dans la catégorie du Chelléen ou de Saint-Acheul. Mais en dehors de la différence de proportions que je signalais tout à l'heure, nos armes de Pas-Chalène ont souvent une face plane comme les outils Moustériens avec lesquels, du reste, nous les trouvons toujours mêlées.

Il n'est pas facile de savoir à quel usage on employait ces pointes en forme d'amande. Elles sont un peu trop courtes pour avoir servi sans être emmanchées ; d'ailleurs leur base est entourée de cassures aiguës et coupantes qui auraient blessé la main. Peut-être étaient-elles fixées au bout d'un bois pour servir de têtes de lances. On trouve encore chez certaines peuplades de sauvages des armes à peu près semblables à celles-ci. J'ai reçu une pointe de sagaie en roche dure venant d'Indiana et qui est taillée absolument de la même manière que nos hachettes de Pas-Chalène.

5e STATION. — Le Gros-Caillou

Commune du Bignon (Loire-Inférieure)

Section B et D, Nos 24, 33, 34, 38, 98 à 100, section D et Nos 65, 67, 68, 90, section B. — Au-dessous de la forêt de Toufou on voit un large escarpement dont les pentes rocheuses ont été exploitées comme carrière. Parmi les blocs de quartz éboulés sur la pente du terrain, nous avons trouvé bon nombre d'éclats de silex, des charbons et quelques armes bien taillées.

Une très belle pointe de lance façonnée par petits éclats sur les cotés et très régulière de forme. Silex gris opaque passant au grès lustré.

Une autre pointe du même genre mais plus petite en roche rugueuse et très altérée.

Des racloirs, un peu carrés de forme et de petites dimensions, des pointes du Moustier, des lames brisées, etc., quelques pièces en silex translucide jaune. D'autres en grès siliceux, rude à la surface et de couleur grise veinée de brun.

La plupart de ces silex sont à la surface du sol.

6e STATION. — L'ÉTRANGLAR

Saint-Géréon (Loire-Inférieure)

Nous avons déjà signalé cette station, située sur la rive droite de la Loire, entre deux ravins encaissés (1). La butte, formée par les découpures du coteau, est couronnée par de grandes roches à pic qui défendent la partie du nord. Au sud, le versant qui domine la Loire est traversé par une rangée de menhirs qui relie les deux vallons.

Cette forteresse de rochers, maintenant abandonnée aux faucons, avait séduit nos sauvages devanciers; choisissant le côté orienté au midi, ils s'étaient établis au pied de ces énormes remparts sur un sol nu et pierreux que les bois n'ont jamais dû recouvrir. Cette place admirablement défendue et dominant au loin le cours du fleuve par dessus sa double ceinture de talus et de ravins, a reçu le nom lugubre de l'Etranglar.

C'est là que nous avons trouvé, en février 1877, les nombreux débris d'une station qui se rapporte parfaitement au type quaternaire du Moustier (Dordogne).

Matériaux employés.

Le sol de la butte est composé de mica-schiste et de schiste traversés par des filons de quartz. Il n'y a aucun gisement de roches siliceuses sur ce point ni dans les environs; du reste en examinant les silex employés on reconnaît qu'ils sont de provenance étrangère : des coraux, des oursins inscrustés dans la pâte indiquent une formation marine, et le bassin crétacé de la Touraine est peut-être leur provenance la plus rapprochée. Comment ces matériaux ont-ils été amenés de si loin ? La Loire, cette route qui marche, a sans doute servi à les transporter jusque-là; toutefois, il existe à l'est de la butte un dépôt de rognons siliceux agglomérés à 40 pieds environ au-dessus du niveau de la Loire et mêlés à des fragments taillés dont les angles sont arrondis par le frottement. Ces silex ressemblent beaucoup à ceux qui couvrent les alluvions de Basse-Goulaine, à quelques lieues au-dessous, sur la rive gauche de la Loire. Ont-ils été

(1) Voir Stations paléolithiques de la Loire-Inférieure, P. de Lisle, Nantes, 1878.

déposés sur la butte de l'Etranglar et employés sur place par nos tailleurs de silex ? Ou bien, amenés là de main d'homme, ont-ils été ensuite roulés et usés par un cours d'eau, supérieur de 10 à 12 mètres à nos plus grandes inondations ?

Ce qui est incontestable c'est qu'un certain nombre des objets que nous avons recueillis à cette station portent la marque de deux tailles successives : l'une, la plus ancienne, est caractérisée par des entailles luisantes, une sorte de croûte transparente et très dure qui empêche le cacholong de se former de nouveau : c'est la patine lustrée des haches quaternaires ; elle est due au frottement des silex entraînés par les grands courants de cette période. Le second travail a produit autour de ces entailles une série de nouvelles retouches, et comme les silex de l'Etranglar n'ont pas été soumis depuis aux mêmes bouleversements ces nouveaux éclats se sont recouverts d'un cacholong blanc et mat qui tranche beaucoup avec les faces vernissées du premier travail.

Je signale ce fait parce que les formes obtenues par la taille la plus récente sont classées cependant dans le type Saint-Acheul.

Je donnerai plus loin les diverses raisons qui me font rejeter cette classification pour nos hachettes. L'ensemble des silex taillés de cette station appartient aux formes du Moustier.

I. — Type du Moustier (Dordogne)

1° Têtes de lance du Moustier, à face lisse d'un côté, retaillées à grands éclats de l'autre.

2° Racloirs à talon de forme ovale, terminés en pointe, retaillés d'un côté à petits coups, plats de l'autre et gardant à la partie supérieure une poignée non dégrossie. Nous avons de beaux spécimens de cette forme.

3° Lames, coupoirs, percuteurs et nucleus; pointes courbes.

4° Cristal de roche par éclats et en forme de pointe.

5° Hachettes en amande (Saint-Acheul des Plateaux). Je range dans la série moustérienne ces petites haches, malgré leur forme bi-convexe et leur taille à éclats sur les deux faces. Elles n'ont ni les proportions, ni la grandeur ordinaire du Saint-Acheul. Leur largeur moyenne est en effet des trois quarts de la longueur, tandis que les haches de la vallée de la Somme sont toutes sensiblement plus allongées. Il est impossible que ces pointes de 5

à 9 centimètres aient pu servir au même usage que les grandes haches quaternaires d'Abbeville et d'Amiens; emmanchées ou tenues à la main, elles offrent une saillie trop faible pour donner les mêmes résultats.

II. — Type de la Madeleine (Époque du Renne)

Quelques outils et des lames appartiennent au type des cavernes de la Madeleine. Le silex employé pour ces pièces diffère parfois de couleur du silex que nous avons indiqué plus haut. Des grattoirs allongés sont les meilleurs spécimens que nous ayons trouvés de cette forme, qui est exceptionnelle à l'Etranglar.

Au sommet de la butte nous avons trouvé quelques débris gallo-romains, des briques à rebord, brisées mais bien reconnaissables. Cette superposition du romain et des vestiges de l'âge de la pierre se retrouve constamment dans nos stations.

II. — STATIONS PALÉOLITHIQUES

Epoque du Renne

Là se termine la série des stations du 1er type; j'ai presqu'un regret d'aborder la seconde partie de cette aride investigation. Encore s'il m'était possible, tout en escaladant les buttes et les rochers, de laisser entrevoir la beauté des sites que nous traversons! Mais non, il faut passer les yeux fixés à terre, cherchant sur les labours ces durs silex, égarés depuis des milliers d'années.

Bien des fois aussi, dans ces longues et monotones recherches, j'ai éprouvé le sentiment de fatigue que l'on doit avoir en parcourant ces pages; mais bientôt une bonne trouvaille, quelque pointe de lance, quelque flèche mignonnement détachée dans l'agate ou dans le jaspe me faisaient oublier mes ennuis. Alors il me semblait voir disparaître les clôtures et les champs; la colline se peuplait comme autrefois de sauvages tribus, des huttes, des campements barbares se dressaient sur les pentes et ce mirage du passé donnait à nos campagnes un charme étrange que je voudrais en vain leur communiquer ici.

Les stations qu'il nous reste à décrire offrent un contraste très frappant avec celles de la 1re série. Les armes, les haches massives, taillées par grands éclats, sont remplacées par des couteaux, des lames minces et bien effilées et de fines pointes en silex jaune, rouge ou violacé. Au lieu de la roche du pays, de ce jaspe de couleur terne, nous voyons maintenant un beau silex transparent, de provenance étrangère et dont les cassures vitreuses sont tranchantes comme le fil d'un rasoir.

Nous avons en Loire-Inférieure trois localités de ce genre, où la forme des outils se rattache au type des cavernes de l'époque du Renne. Ce sont les seules que l'on connaisse en Bretagne. La 1re est : *la butte du Rocher*.

7e STATION. — LA BUTTE DU ROCHER

Le Breil (Haie-Fouacière) (1)

La butte du Rocher ou des moulins du Breil, est située à huit cents mètres à l'est du bourg de la Haie-Fouacière ; c'est un des points les plus élevés du département et le géographe Ogée, assez rebelle d'ordinaire au sentiment du pittoresque, s'est extasié cette fois sur le *panorama* magnifique que l'on découvre du haut de cette butte ; il est certain que tout à l'entour, la vue s'étend sur des horizons bleuis et des lointains vaporeux du plus merveilleux effet ; bornons-nous à citer la montagne des Alouettes et Pouzauges distant de 14 lieues, dont les futaies s'aperçoivent nettement à l'œil nu.

Cette élévation et le voisinage de la Sèvre étaient des conditions très favorables pour l'établissement d'une station. Aussi trouvons-nous dans les champs qui entourent le sommet de cette colline des traces nombreuses de l'industrie primitive.

Tout à fait sur le point le plus élevé de la butte, de gros blocs de rochers sont égaillés çà et là au milieu des broussailles, sous un petit bouquet de pins. A partir de cet endroit, nommé au cadastre *le Champ du Rocher*, les pièces qui s'étendent sur les versants du sud et de l'ouest sont parsemées d'éclats de silex brillants, parmi lesquels se trouvent des outils de différents types.

Les objets de cette station ne ressemblent aucunement à ceux

(1) Le Breil appartient à M. L. de la Canterie.

des localités précédentes ; leur forme est toute différente et la substance avec laquelle ils sont fabriqués est beaucoup plus pure et plus variée. Ce sont pour la plupart des lames minces en silex jaune pâle ou gris veiné de noir ; on ne pouvait les utiliser pour la chasse ou pour la guerre, mais elles servaient à façonner les grandes flèches, les harpons, les pointes de sagaie en os dont on se servait à l'époque du renne. En un mot, ce ne sont plus des armes ce sont des outils.

Parmi les formes les plus caractéristiques de cette station, nous indiquerons les grattoirs allongés, les tarauds et les lames.

Les grattoirs sont fabriqués avec des lames droites dont une des extrémités est arrondie en demi-cercle et façonnée à l'aide de petites entailles finement enlevées sur l'épaisseur. (Voir pl. III, fig. k l.)

Les tarauds ou burins servaient à tailler l'os pour en détacher de petites esquilles servant d'aiguilles, ou encore pour tracer les dessins qui ornent certaines pièces de l'industrie magdalénienne. On taillait sur les deux côtés une lame ordinaire de manière à faire converger les deux cassures vers la partie épaisse de l'outil. De cette façon, on obtenait une pointe très aiguë en dessus et en dessous, et ayant de profil une épaisseur suffisante pour entamer l'os sans se briser. Une planchette que l'on couperait en bec de plume sur les deux bords sans l'amincir donnerait assez bien l'aspect de ces burins. (Voir pl. III, fig. i j.)

Les lames ou couteaux sont formés par de longs éclats de silex, aplanis à la partie inférieure et divisés sur le dessus par l'arête qui sépare les deux tranchants. (Voir pl. III, fig. b c.)

Nous trouvons aussi au Rocher de petits outils triangulaires, très coupants d'un côté et usés sur le dos par de fines retouches ; la pointe est effilée comme le bout d'une alène et ils devaient servir pour des ouvrages très délicats. On a quelquefois désigné ces petits objets sous le nom d'instruments de chirurgie ou de tatouage. (Voir pl. III, fig. f g.)

Une des pièces les plus remarquables de cette station est un poignard de forme lancéolée ; la lame est en forme de feuille et terminée par une pointe conique, adroitement aiguisée sur les bords. Le manche, beaucoup plus étroit que la lame, est arrondi par de nombreuses écailles. (Voir pl. III, fig. a.)

En dehors de ces objets, qui correspondent aux silex des ca-

vernes de l'époque du renne, nous avons recueilli aux champs du Rocher quelques échantillons du type du Moustier : des pointes et des racloirs. Ces pièces sont couvertes d'une patine blanche qui contraste avec les vives couleurs des silex magdaléniens.

Deux fragments de hache en pierre polie et deux flèches à ailerons, l'une en silex noir, l'autre en silex gris, ont également été recueillies dans la même localité.

8e STATION. — LA HAIE-PALAIS (1)

En Mouzillon (Loire-Inférieure)

En remontant la Sanguèze à un kilomètre au-dessus du Pallet, on voit une butte couronnée de hautes pierres en diorite. Il y a peu d'années, cette butte était recouverte d'un épais manteau de bruyères, percé au sommet de longues aiguilles de roches noires. Depuis, le sol a été défriché jusqu'à la base des roches; et sous cette couche de lande, nous avons trouvé les débris d'une station de silex travaillés. Sur un espace de 50 ares environ dans la partie au sud de la butte (Nos 54 et 66. Section A de Mouzillon), de nombreux éclats de silex étaient mêlés aux terres nouvellement labourées. Ce sont, pour la plupart, des lames, des grattoirs, tarauds et nucleus en silex translucide, de petits couteaux de faibles dimensions, qu'on désigne parfois sous le nom d'instruments de chirurgie.

Nous avons recueilli sur ce point et aux environs 14 haches en pierre polie ; 4 de ces haches ont été trouvées par M. Paul du Bois-Chevalier, l'une est à bouton terminal et d'un très beau travail.

Admirablement défendue par les pentes des versants et les eaux de la rivière, la Haie-Palais présentait en outre de solides abris dans les roches du sommet. Il était facile à nos tailleurs de silex de compléter ces abris, et de nos jours les paysans qui cultivent ce coin de terre se sont arrangés parmi ces blocs de véritables chambres mégalithiques.

La dureté des blocs permettait aussi de les utiliser comme enclumes et comme percuteurs.

(1) Cette station et la suivante ont été signalées par nous en 1878. Voir Stations paléolithiques de la Loire-Inférieure.

9e STATION. — Bégrol

Commune de la Haie-Fouacière (Loire-Inférieure)

Bégrol dépend de l'ancienne terre seigneuriale de Rochefort (à la famille des de la Pénissière); c'est un plateau irrégulier dont les pentes s'inclinent insensiblement vers le nord ; dans la partie du sud, des versants plus accusés le relient aux coteaux de la Sèvre.

Les grandes roches qui dominent en cet endroit le détour de la rivière, se nomment les Cavernes : on y voit deux grottes de faible dimension formées par le désagrégement du micaschiste pris dans le gneiss dur. La plus grande a 1 mètre de large à l'ouverture et 1m 80 de hauteur ; elle est très étroite vers le fond. La seconde a 2m 60 de profondeur et 1 mètre d'ouverture. Nos prédécesseurs de l'âge de la pierre ont dédaigné ces abris, ou du moins nous n'y avons trouvé jusqu'ici aucune trace de leur passage ; au-dessus, en remontant vers le nord, dans les champs appelés les Pâtis se trouve le gisement de silex travaillés.

Cette station appartient au type des silex de la Madeleine (époque des cavernes et du renne), et ce classement nous a été confirmé par M. de Mortillet. C'est, je crois, la première localité de cette époque qui ait été signalée en Bretagne.

Sur une étendue de plusieurs hectares nous avons recueilli par milliers des lames, des grattoirs, des pointes plus ou moins brisées. La beauté de couleur de ces silex est tout à fait exceptionnelle ; ils varient du rouge laque au brun violacé, noir, orange et blanc. Ils doivent venir du cours supérieur de la Sèvre, car les sables de cette rivière sont toujours mêlés de parcelles de la même roche.

Nomenclature des Outils

1° Grattoirs magdaléniens, lames souvent terminées en pointe et dont la base forme un demi-cercle finement retouché. (Pl. III, fig. m.)

2° Grattoirs doubles. Nous avons de beaux échantillons de cette forme qui est assez rare. (Pl. III, fig. l.)

3° Des outils triangulaires, longs et grossièrement taillés ; ils

sont très usés sur les bords et ont dû être employés comme percuteurs.

4° Lames plates, avec trois méplats à la partie supérieure et un à la partie inférieure. Ces lames varient de 5 à 12 centimètres. (Pl. III, fig. d.)

5° Les tarauds qui servaient aux hommes des cavernes à graver sur l'ivoire, sont assez rares ici. (Voir pl. III, fig. j.)

6° Des frappoirs, des nucleus retouchés en biseau tranchant.

7° Une flèche allongée en forme de cône, en silex jaune transparent taillée à petites facettes (voir catalogue de l'Exposition rétrospective. Collection G. et P. de Lisle, 2e carton.)

Malgré la proximité de stations différentes, tous les silex de cette localité appartiennent au même type.

Des nucleus, des frappoirs, des percuteurs, mêlés aux innombrables éclats laissés par nos tailleurs de silex, montrent que les outils de Bégrol ont été fabriqués sur place.

Les neuf stations paléolithiques que nous venons d'énumérer appartiennent toutes, sauf le Bois du Rocher, à l'Ille-et-Vilaine et à la Loire-Inférieure qui forment les limites de la Bretagne; encore ce dernier point n'est-il qu'à 36 kilomètres de la frontière normande. Le Mont-Dol et nos stations de la Loire-Inférieure ne sont séparées que par 15 ou 18 kilomètres des provinces voisines.

Cet arrêt dans l'extension des gisements quaternaires en Bretagne est très marqué, et si j'insiste sur ce fait c'est que j'ai été vivement frappé du changement que l'on trouve dans le caractère archéologique de notre territoire lorsqu'on s'éloigne des frontières bretonnes.

Après avoir découvert nos stations du sud de la Loire sur une étendue de plus de dix lieues, nous avons dirigé nos recherches vers l'ouest, explorant le bord des rivières, les buttes, tous les points dont la configuration s'accordait avec les conditions habituelles de nos localités de silex : nous n'avons plus rencontré une seule station. La région de la Vilaine, de l'Oust, de l'Ellé, les découpures du littoral, etc., etc., ne nous ont pas donné un

seul de ces instruments de la 1re époque si abondants sur certaines parties de notre contrée.

Et pourtant, ces armes sont plus faciles à découvrir qu'il ne semble au premier abord. Le silex est un étranger ici et avec un peu d'habitude il est impossible de traverser un point où des retailles et des éclats de cette roche brillent à fleur de terre, sans que l'attention ne soit attirée par leurs cassures luisantes. Si ces débris sont nombreux, c'est presque toujours l'indice d'un centre de travail, et en cherchant bien, on découvre souvent quelque pièce indiquant le caractère de la localité. D'ailleurs, on est facilement guidé par l'aspect tout spécial de ces anciens postes ; ce sont la plupart du temps, des plateaux défendus par les déchirures d'un ravin, des buttes auprès d'une rivière. Nous retrouvons bien en Bretagne d'admirables emplacements qui répondent parfaitement à toutes ces conditions, mais le silex ne s'y montre pas.

Preuve négative, dira-t-on, cela se peut, mais comme nous ne pouvons en avoir d'autre, je la tiens pour excellente.

STATIONS NÉOLITHIQUES

Après la description de nos gisements paléolithiques, il nous reste à signaler en peu de mots diverses stations qui se rattachent à la pierre polie. On sait quelle transformation profonde marque le début de la période néolithique. Les grands mammifères antédiluviens disparaissent, le mammouth et le rhinocéros, le lion et l'ours des cavernes sont rayés du livre de vie ; les rennes émigrent vers des régions plus froides. Alors s'étend sur l'Europe une vie toute nouvelle ; des tribus de race plus civilisée peuplent nos campagnes et construisent ces gigantesques monuments que les siècles n'ont pu détruire. Ces nouveaux venus apportent avec eux des industries ignorées jusque-là ; ils savent façonner l'argile et modeler les poteries ornées de dessins qu'on retrouve dans les dolmens ; ils cultivent la terre et se servent de meules ; ils ont des bijoux en pierre rare et des haches

aussi parfaites de forme que si elles étaient coulées avec du métal; enfin, ils amènent avec eux des troupeaux d'animaux domestiques qui fournissent aux premiers besoins de la vie.

Cette séparation entre la période paléolithique et l'époque des dolmens est si marquée que les préhistoriens l'expliquent d'ordinaire par l'existence d'un *hiatus*, d'un intervalle de temps pendant lequel notre terre aurait été sans vie. Un cataclysme, une inondation formidable aurait atteint les races humaines qui vivaient alors, et entraîné sur les pentes des vallées les armes de silex et les lourds ossements d'animaux quaternaires que nous retrouvons aujourd'hui sous les couches du diluvium.

Ce bouleversement marquerait la fin de la 1re page de l'humanité, la fin du monde paléolithique. Puis, lorsque les eaux furent rentrées dans leur lit, nos terres rajeunies par l'aurore d'une phase nouvelle virent s'avancer d'autres générations plus industrieuses et plus civilisées que celles qui avaient disparu. Les monstrueux quadrupèdes de la première période ont été ensevelis sous les ruines du vieux monde; l'homme n'a plus à lutter contre ces redoutables ennemis, il devient laboureur, pasteur, il fabrique des poteries, se tisse des vêtements et dresse ces étranges sanctuaires que nous admirons encore.

Le changement entre ces deux phases est facile à saisir même dans les objets qui devraient présenter dans les deux époques le plus d'analogie. Ainsi les armes en silex de nos stations néolithiques n'ont plus l'épaisseur massive de nos haches quaternaires, ni la forme des outils des cavernes. Ce sont de fines pointes de flèches sculptées à petits coups et d'un modelé irréprochable, des pierres de jet, des pointes tranchantes taillées en biseaux, etc., etc.

10e STATION. — La Strée

Commune de la Haie-Fouacière (Loire-Inférieure)

A peu de distance au nord du bourg de la Haye se trouve un clos de vigne légèrement butté, dont les pentes descendent d'un côté vers une coulée de prairie et de l'autre vers la propriété de la Féronnière. Les terres de ce clos sont parsemées de silex brisés. Cette roche, qui n'est point là en place, a dû être apportée

de l'autre côté des rivières de la Maine et de la Sèvre, car elle appartient, selon toute apparence, aux gisements siliceux de Montbert; les échantillons de ces deux localités ont la plus parfaite analogie, mais nos outils de la Strée n'ont aucune ressemblance de forme avec ceux de l'Ouchette ou du Pas-Chalène.

Ce sont de petites lames, des grattoirs ronds ou ovales, plats en dessous et divisés sur le dessus en deux parties par une arête médiane (voir pl. IV, fig. 16, 18); des perçoirs, avec de longues pointes effilées par petits coups (pl. IV, fig, 14); des frappoirs, des percuteurs allongés en tête de marteau ou arrondis en forme de boule.

Des haches en pierre polie, brisées, puis de charmantes flèches, finement taillées, avec deux ailerons et un pied pour fixer dans le bois de la flèche; cette localité nous a été signalée il y a 8 ou 10 ans par M. Ch. Marionneau, membre de l'Institut.

11e STATION. — La butte de l'Ouen

Le Loroux-Bottereau (Loire-Inférieure)

Une colline brusquement coupée au-dessus des eaux d'un marais et couronnée de grosses roches qui ressemblent à des mégalithes, tel est le point occupé par cette station. Au sommet de la butte et sur les pentes exposées au sud nous avons ramassé bon nombre de silex taillés en forme de grattoirs et de lames; des éclats coupants ou allongés en pointes, un fragment de hache en pierre polie. La surface de ces pièces est très altérée et comme recouverte par un vernis brillant et incolore.

12e STATION. — La Bidière

Maisdon (Loire-Inférieure)

Sur la rive gauche de la Sèvre un large vallon qui descend de la Brétèche vient entailler le coteau; à l'angle formé par la rivière et le ravin, nous avons trouvé une petite station du même type que les précédentes; le silex employé est d'un gris opaque à cassure grenue et conchoïdale.

Parmi les objets recueillis à la Bidière, notons des flèches à ailerons et à tranchants droits (pl. IV, fig. 9 à 12), des marteaux, grattoirs, etc.

13e STATION. — La Canterie

Saint-Fiacre (Loire-Inférieure)

Au nord de Saint-Fiacre, la Sèvre forme un brusque détour et se replie sur elle-même, découpant dans le coteau une sorte de promontoire. Une coulée très profonde vient compléter la défense de ce plateau qui servit de refuge à une population de chasseurs ou de guerriers.

Les débris de silex qui se trouvent sur ce plateau sont presque tous de très petites dimensions. Des flèches à tranchant transversal, des flèches allongées cylindriques et terminées par un pied et par deux petites oreilles; d'autres plates, triangulaires, avec des ailerons bien dégagés. (Pl. IV, fig. 3, 5, 6, 7.) La finesse du travail de ces objets est d'autant plus remarquable que le silex qui a servi à les façonner est d'une pâte inégale et rugueuse. Nous avons également recueilli à la Canterie : des grattoirs, des pierres de jet, des percuteurs en quartz; puis de nombreuses haches en pierre polie, brisées, et une amulette en roche serpentineuse d'un beau vert foncé. (Pl. IV, fig. 13.)

Tels sont, jusqu'ici, les résultats de nos explorations (Georges et P. de Lisle); douze stations dans la région sud de la Loire, pas une dans la région plus bretonne du nord-ouest.

La Ferronnière, 6 juillet 1882.

PITRE DE LISLE.



LES ARMES DE BRONZE

DU SUD-EST ET DU NORD-OUEST

DE LA BRETAGNE

PAR

PITRE DU DRÉNEUC DE LISLE

Conservateur du Musée départemental d'Archéologie de la Loire-Inférieure

---

Il y a une différence très marquée entre les lames de bronze du nord-ouest de la Bretagne et celles du sud-est.

Dans les Côtes-du-Nord et le Finistère on trouve surtout de courtes dagues, larges comme des coutelas de boucher, et des poignards à lame triangulaire.

Dans le Morbihan et la Loire-Inférieure, les épées de bronze sont au contraire allongées comme des feuilles d'iris et découpées à la base en forme de poignée ; les poignards, terminés par une soie plate, ont des lames étroites et très aiguës à la pointe.

Cette dissemblance entre les armes des deux moitiés de notre péninsule est un fait singulier et qui mérite de fixer l'attention de l'archéologue ; mais, avant de l'examiner avec plus de détail, il importe de jeter un coup d'œil sur les causes qui ont pu motiver un tel changement, et pour cela de rechercher la provenance, l'origine des armes de bronze de l'Armorique.

Les armes de bronze que nous trouvons ici ont-elles été fabriquées sur place ou sont-elles dues à l'importation ? Il semble

que pour résoudre ce problème il suffise de citer les 30 ou 40 fonderies de nos cinq départements bretons ; voilà à première vue une industrie bien notoirement établie et nous n'avons pas actuellement autant de fabriques pour nos armes perfectionnées. — Malheureusement nous ne pouvons accepter ces faits comme acquis à la science ; rien n'est moins certain que la destination de ces prétendues *fonderies;* et quand même nous les accepterions comme telles, il nous resterait toujours à savoir si elles ont réellement servi à la fabrication des épées, des poignards, des dagues, ou simplement des petites haches ou *celts*, dont l'usage meurtrier est assez problématique et que nous ne pouvons, par conséquent, confondre avec les véritables armes qui font seules l'objet de cette étude.

Examinons d'abord nos fonderies.

On a donné ce nom à des cachettes enfouies à quelques pieds sous terre et contenant une quantité plus ou moins considérable d'armes brisées, de bijoux peut-être passés de mode, et d'outils hors de service. A chaque découverte de ce genre on explique l'origine de ces dépôts en faisant intervenir l'inévitable légende du fondeur ambulant surpris par la mort avant d'avoir retrouvé sa cachette.

Cette tragique histoire, rééditée cent fois, devrait bien donner un peu à réfléchir ; aujourd'hui que l'on connaît tant de découvertes de bronze et que tant d'autres gisent encore par milliers sous la terre, on pourrait renoncer à faire mourir de mort violente tous ces malheureux industriels.

Savons-nous seulement si ces hommes étaient vraiment des fondeurs ? A une époque où les épées, les javelines, les poignards se fabriquaient à l'aide des moules creusés dans des pierres de taille, il semble étrange que l'on ait transporté partout ce pesant matériel, et cela simplement pour donner aux indigènes le plaisir de voir fondre sous leurs yeux les armes dont ils avaient besoin. Le rapprochement que l'on veut établir entre ces disciples du vieux Vulcain et nos étameurs modernes me semble tout à fait forcé.

Autre chose est de fondre une cuillère d'étain dans un moule de la grosseur du poignet ou de fabriquer en plein champ des épées et des dagues. Passe encore pour les petites hachettes dont la fonte était plus facile et qui, servant à des usages jour-

naliers, demandaient à être souvent changées. Mais les grandes armes (dont nous ne retrouvons jamais ici les moules) étaient sans doute apportées par des marchands qui les colportaient dans nos contrées.

Comme le bronze avait une certaine valeur, nos devanciers devaient recueillir avec soin les pièces brisées et les morceaux de métal pour les céder aux colporteurs à titre d'échange. La réunion de tous ces débris, entassés pendant des années, pouvait former d'assez bons lots. Il me semble que c'est là l'origine de la plupart de ces cachettes. D'ailleurs, un exemple nous montrera mieux encore le véritable caractère de ces prétendues fonderies et le peu de justesse du nom dont on les affuble.

Au mois de septembre 1881, un enfant cherchait au bord de la Loire des petites anguilles cachées sous les galets du rivage lorsqu'en retournant une large pierre, posée à plat sur la vase, il découvrit un trou rond d'où sortaient des lames et des piques en bronze d'un beau vert foncé. Assez embarrassé de sa trouvaille notre jeune pêcheur apporta à ses parents quelques-unes de ces lames et ceux-ci eurent la bonne inspiration de les remettre au Musée de l'Oratoire. Je fus chargé de suivre cette découverte et d'acquérir pour le Musée d'Archéologie les objets qui en provenaient.

L'endroit où me conduisit mon petit guide est situé au pied des berges de la prairie de Mauves et un peu au-dessous du niveau moyen de la Loire. Après avoir élevé une digue autour du point où se trouvait la cachette, je fis dessécher cette enclave et bientôt j'aperçus une dalle en micachiste dont une des faces était colorée de vert par l'oxyde de cuivre. Au-dessous se trouvait une cavité ronde, creusée dans l'argile et profonde de 35 centimètres sur 92 de circonférence. Les bronzes entassés dans ce trou sont au nombre de plus de 550, la plupart brisés ou détériorés par l'usage.

Parmi les armes nous remarquons : de grandes épées en forme de glaive, avec une soie dessinant le contour de la poignée; elles sont toutes cassées en plusieurs fragments; puis des pointes de lance et des poignards effilés, à lames plates et tranchantes sur les deux côtés.

Des outils de différentes formes, des gouges, des tranchets, des racloirs, des haches à ailerons et à douilles.

Enfin, un nombre considérable d'objets de parure : des anneaux, des bracelets, des perles ; puis des fragments informes, et de larges plaques ornées de dessins.

Cet examen terminé, j'explorai les alentours, cherchant sous le sol quelques traces de l'établissement du fondeur. Mais là comme dans les autres découvertes de ce genre, je n'ai rien vu qui pût faire croire à l'existence d'une fonderie. Ces bronzes avaient été recueillis pour être livrés plus tard à la fonte, mais nous n'avons aucune raison de croire que l'opération dût avoir lieu sur place, et même, la situation de ce dépôt sur le bord d'un fleuve ferait penser que cette provision de métal avait été cachée à cette place pour être embarquée.

Il n'y a donc rien là qui puisse motiver le nom de fonderie inévitablement donné à cette cachette. Ce mot implique l'idée de creusets, de fourneaux, de moules et c'est vouloir donner le change sur l'importance de notre métallurgie première que de transformer en fonderies de simples trous remplis d'outils brisés. Appellerons-nous aussi des verreries les agglomérations de verre cassé que nos ménagères cachent dans un coin de leur basse-cour, et cela sous prétexte qu'on les destine à la fonte ?

Nous ne retrouverons donc point sous ce vocable les ateliers de fabrication de nos armes. Quant aux celts de bronze, la question est toute autre.

J'ai dit qu'il convenait d'établir une différence entre les véritables armes et les haches de bronze ; cette différence s'accuse tout d'abord par le caractère assez inoffensif de la plupart de ces hachettes. Dans un combat elles ne rendraient pas plus de service que les grattoirs emmanchés dont les laboureurs se servent pour nettoyer le soc de leurs charrues et qui ont à peu près la même forme et la même longueur. On a si bien compris, de l'autre côté du détroit, l'innocuité de ces coins en bronze qu'on les désigne maintenant sous le nom de plantoirs *(palstave)* ; ce sont, en effet, des outils et non des armes.

Mais la séparation entre les objets de ces deux catégories s'accentue bien davantage quand on examine les conditions dans lesquelles nous les retrouvons ici.

Les épées et les dagues sont presque toujours découvertes iso-

lément ; ce sont des pièces cachées ou perdues après une bataille, ou dans d'autres cas, placées dans des sépultures.

Elles sont affilées au tranchant et sont même très usées.

Ce sont des armes ayant appartenu à des guerriers et non des objets sortant d'une fonderie.

La plupart des haches, au contraire, se retrouvent par lots. Elles sont déposées soigneusement dans des cachettes, et arrangées en rayons, par couches régulières, dans des trous cylindriques ou dans des vases.

Elles ont dû être enfouies de cette façon lorsqu'elles étaient neuves, car on retrouve sur leurs bords des bavures de fonte formées par le point de jonction des deux valves du moule.

Elles ne sont pas aiguisées au tranchant et le noyau d'argile qui servait à mouler la douille n'a presque jamais été retiré.

Ce sont donc des outils cachés là après la fonte, et sans aucun doute, fabriqués dans notre contrée.

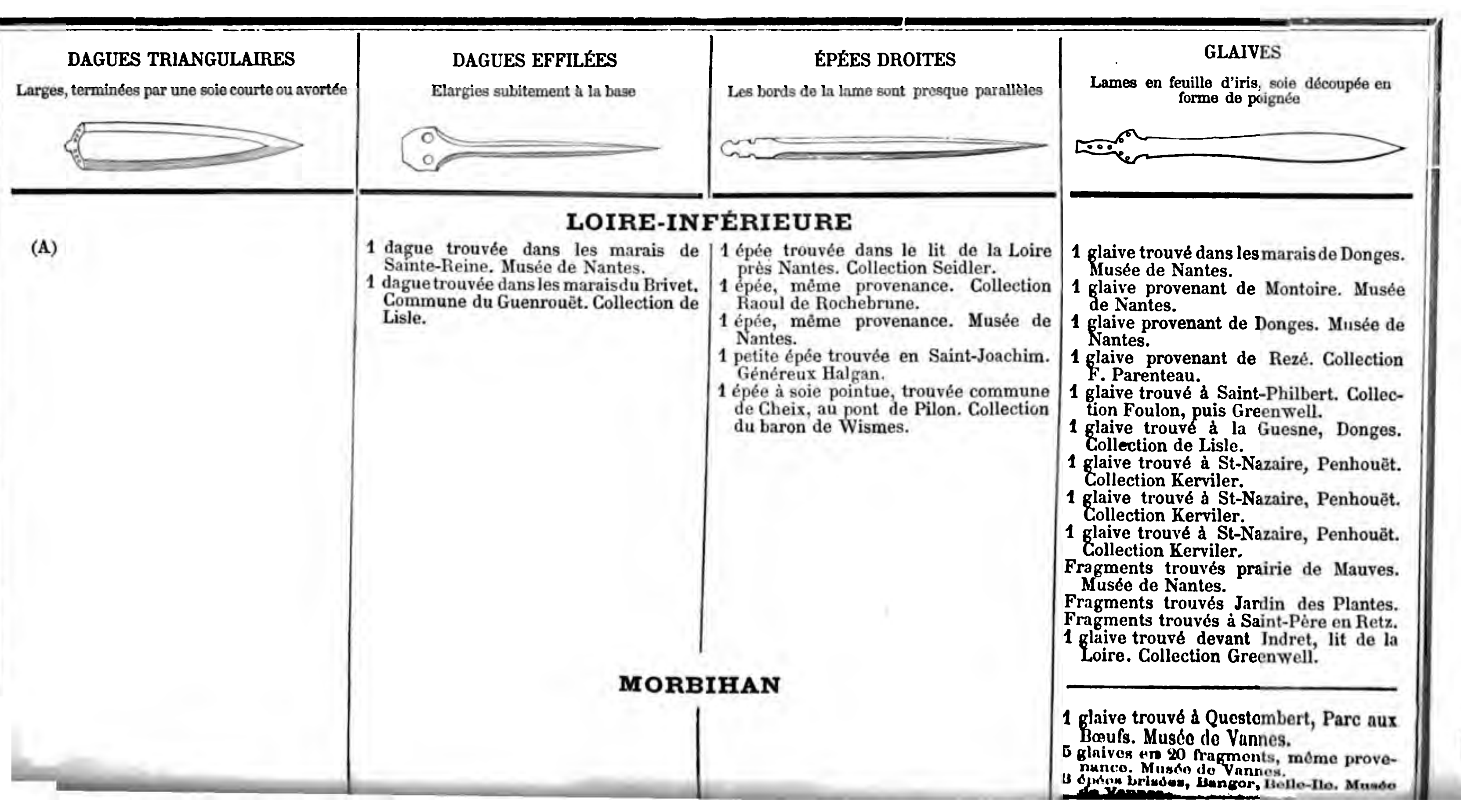
En effet, les moules qui servaient à couler les haches ne sont pas rares en Bretagne et l'on en voit aux Musées de Quimper, de Vannes, de Rennes et de Nantes. Il existe même ici une classe toute particulière de haches en bronze ; leurs caractères sont tellement spéciaux qu'on les a désignées sous le nom de haches de Bretagne. Au lieu d'être composées d'un mélange de cuivre et d'étain ces haches sont faites en grande partie avec du plomb ; leur alliage donne 30, 40 et quelquefois 50 pour cent de plomb.

Elles sont extrêmement petites et le creux de la douille se prolonge souvent jusqu'au tranchant, ce qui devait les rendre presque impossibles à aiguiser.

Malgré ces conditions défectueuses, les produits de ce genre sont tellement abondants en Bretagne que leur nombre dépasse de beaucoup celui des haches de toutes formes trouvées dans la France entière. Dans certaines cachettes, on en a recueilli près de quatre mille à la fois.

Les poignards et les épées sont loin d'être aussi répandus ; d'ailleurs, pour mieux juger de la répartition des armes et des outils de bronze dans notre péninsule, j'ai dressé une liste des trouvailles qui ont été faites dans chaque département. Je crain-

DAGUES ET ÉPÉES DE BRONZE DE LA BRETAGNE



DAGUES TRIANGULAIRES Larges, terminées par une soie courte ou avortée	DAGUES EFFILÉES Elargies subitement à la base	ÉPÉES DROITES Les bords de la lame sont presque parallèles	GLAIVES Lames en feuille d'iris, soie découpée en forme de poignée
	LOIRE-INFÉRIEURE		
(A)	1 dague trouvée dans les marais de Sainte-Reine. Musée de Nantes. 1 dague trouvée dans les marais du Brivet. Commune du Guenrouët. Collection de Lisle.	1 épée trouvée dans le lit de la Loire près Nantes. Collection Seidler. 1 épée, même provenance. Collection Raoul de Rochebrune. 1 épée, même provenance. Musée de Nantes. 1 petite épée trouvée en Saint-Joachim. Généreux Halgan. 1 épée à soie pointue, trouvée commune de Cheix, au pont de Pilon. Collection du baron de Wismes.	1 glaive trouvé dans les marais de Donges. Musée de Nantes. 1 glaive provenant de Montoire. Musée de Nantes. 1 glaive provenant de Donges. Musée de Nantes. 1 glaive provenant de Rezé. Collection F. Parenteau. 1 glaive trouvé à Saint-Philbert. Collection Foulon, puis Greenwell. 1 glaive trouvé à la Guesne, Donges. Collection de Lisle. 1 glaive trouvé à St-Nazaire, Penhouët. Collection Kerviler. 1 glaive trouvé à St-Nazaire, Penhouët. Collection Kerviler. 1 glaive trouvé à St-Nazaire, Penhouët. Collection Kerviler. Fragments trouvés prairie de Mauves. Musée de Nantes. Fragments trouvés Jardin des Plantes. Fragments trouvés à Saint-Père en Retz. 1 glaive trouvé devant Indret, lit de la Loire. Collection Greenwell.
	MORBIHAN		
			1 glaive trouvé à Questembert, Parc aux Bœufs. Musée de Vannes. 5 glaives en 20 fragments, même provenance. Musée de Vannes. 3 épées brisées, Bangor, Belle-Ile. Musée

	CÔTES-DU-NORD		
1 large épée trouvée à Maroué, collection de M. de Kergariou. 1 dague trouvée au tertre de l'Eglise, commune de Plévenon, collection de M. Cornillet. 1 dague trouvée à Rostrenen, collection Le Gac. 1 dague trouvée à Prat par M. l'abbé Prigent. 1 épée trouvée en 1840 dans une lande, commune de Lanfains, collection Gaultier du Mottay.	1 dague trouvée à Plougrescant. Musée Saint-Germain. 1 dague trouvée à la Vicomté (Lessart). Collection Mazellier. 1 dague trouvée à Bringolo, près la Roche-Derrien. Collection de Boisboissel. 1 dague trouvée à Maroué, 1843 (avec 3 autres aujourd'hui perdues). Collection Chapelain-Villeguérin. 1 épée, avec poignée, trouvée à Saint-Brandan. Collection Micault. 6 autres de même provenance, collection Micault.		Fragments trouvés à Maroué. Collection Droguet.
	FINISTÈRE		
1 dague de 43c 5 trouvée dans le tumulus de Carnoët. Musée Cluny. 1 dague de 48c 5. Tumulus de Carnoët. Musée Cluny. 1 dague de 52 centimètres. Tumulus de Carnoët. Musée Cluny. 1 épée de 71 centimètres (?) trouvée à Plouguin. Collection Danjou de la Garenne. 1 épée trouvée à Saint-Germain de Plougastel. Collection du Chatellier. 1 épée trouvée à Kerhué-brâz. Collection du Chatellier. 1 épée provenant de Plounevez-Lochrist.		1 épée provenant de Kergoustans. Musée de Quimper. 2 épées provenant de Kerhué-brâz. Collection du Chatellier.	
2	13	10	21

La récapitulation de ces différentes listes nous donne : pour les Côtes-du-Nord et le Finistère vingt-cinq dagues du 1er et du 2e type, et pas une de la 4e catégorie (1). La Loire-Inférieure, le Morbihan nous donnent au contraire 21 épées de la 4e catégorie et pas une du 1er type.

Nous aurons à ajouter à cette liste quelques lames sur lesquelles nous n'avions pas d'indications suffisantes pour les classer.

(A) Deux poignards trouvés par M. Kerviler dans le bassin de Penhouët sont les seuls objets de la Loire-Inférieure qui se rattachent au type triangulaire.

(1) Un fragment d'épée trouvé à Maroué (Côtes-du-Nord) doit cependant appartenir au 4e type.

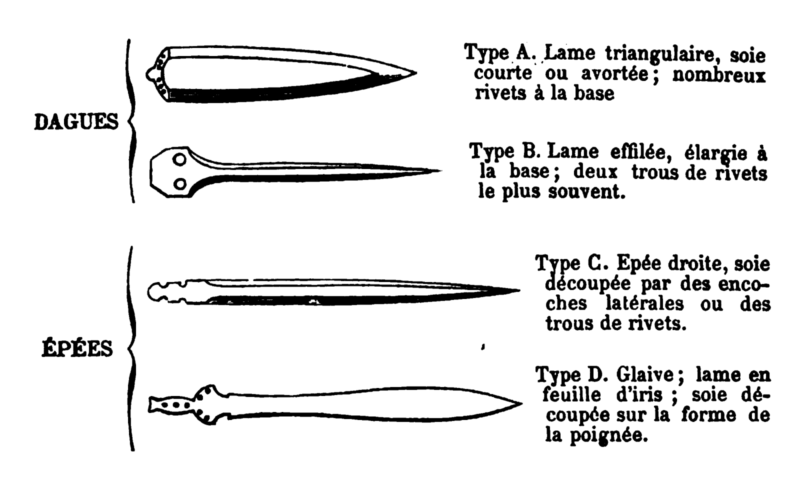
drais toutefois que cette énumération ne semblât ici hors de place et je l'ai inscrite dans une note supplémentaire.

En somme, on compte dans la Loire-Inférieure 57 découvertes de bronze, 14 lots d'outils brisés, destinés à la fonte ; 6 découvertes de haches réunies dans une même cachette, et 37 trouvailles d'épées, poignards et haches trouvés isolément.

Dans l'Ille-et-Vilaine : 17 découvertes, 3 fonderies, 5 cachettes de haches en bronze et 9 objets trouvés isolément. Dans les Côtes-du-Nord 61 trouvailles. 21 dans le Morbihan et 28 dans le Finistère. (*Ces chiffres seront sans doute modifiés dans la note plus complète du supplément.*)

Comme on le voit par ce résumé, les Côtes-du-Nord et la Loire-Inférieure sont les deux départements où le bronze est le plus répandu.

Il y a une grande analogie dans la forme des outils ordinaires, des celts et des bijoux de ces deux zônes ; mais cet accord cesse brusquement lorsqu'il s'agit des épées et des poignards que nous avons à étudier plus particulièrement ici. Pour mettre plus de clarté dans les observations qui vont suivre, nous diviserons les lames de bronze de l'Armorique en 4 types principaux.



Maintenant, si nous appliquons ce procédé de classement aux grandes lames de bronze de nos 5 départements, nous obtenons le résultat suivant : (*Voir le tableau ci-joint.*)

En examinant ce tableau on saisit parfaitement le désaccord qui existe entre les épées du sud et du nord de la Bretagne, ou pour être plus exact, du nord-ouest et du sud-est. Les lames triangulaires, les dagues, les larges poignards dominent dans les Côtes-du-Nord et le Finistère. Dès qu'on atteint le Morbihan, les formes changent et l'on voit apparaître les belles épées, gracieusement élargies en forme de glaives, et les poignards aigus et effilés. Il y a sans doute quelques exceptions à cette règle générale (1), mais elles ne peuvent nous empêcher de constater une opposition très marquée entre le style des armes de ces deux moitiés de la Bretagne.

Les planches A et B rendent plus frappante encore cette différence. Il semble qu'il y ait eu ici comme deux courants opposés, deux importations différentes, et que la grande région Vénétique, jusqu'à l'embouchure de la Loire, ait été en communication avec des centres industriels beaucoup plus florissants que les contrées voisines de la Manche.

Nous voyons de nos jours le même contraste sur certains territoires où les colonies appartiennent à des nationalités différentes; l'équipement, l'industrie de deux provinces que rien ne sépare variera d'un point à l'autre du même pays si dans l'une des colonies les indigènes reçoivent des objets provenant de la France, et dans l'autre, des marchandises d'origine anglaise.

Je sais qu'on expliquera autrement cette différence entre nos deux zônes bretonnes. D'après les classifications en vogue, la région du nord-ouest se rattacherait à une époque plus ancienne du bronze (prédominance du type Morgien) et la région du sud à un type plus récent, le Larnaudien.

Mais cette explication n'explique rien. Outre qu'il semble bien démontré par les observations de M. Victor Micault que les bronzes des Côtes-du-Nord ont conservé leurs formes primitives jusqu'à l'introduction du fer, il nous resterait toujours à savoir pourquoi le sud a commencé par les modèles les plus perfectionnés, et pourquoi dans le nord les formes anciennes n'ont pas été suivies de l'industrie de la seconde époque.

Et puis, cette question des Ages du bronze n'est pas encore

(1) Surtout parmi les types intermédiaires.

bien éclaircie. Il y a peu d'années, M. Alexandre Bertrand, dans son Archéologie celtique mettait un point de doute sur l'existence d'un *âge* du bronze dans notre région de l'Ouest. A peine connaît-on ici une vingtaine de lames de bronze dont la longueur atteigne seulement 50 centimètres; c'est peu pour l'armement d'un pays pendant tout un *âge*. — M. de Mortillet est survenu : un âge du bronze! mais nous en avons deux. — Maintenant M. Chantre nous en compte trois : le Cébennien, le Rhodannien et le Mœrengien.

Il est donc prudent d'attendre que tous ces éléments de divisions se soient un peu raffermis; jusqu'ici, le terrain semble trop mouvant pour qu'on s'y aventure. Si nous voulions classer, par exemple, les armes de bronze trouvées par M. Kerviler dans la même couche du bassin de Penhouët, nous y verrions deux des différentes époques de M. de Mortillet. Encore une des épées, la plus petite, appartiendrait-elle à la fois aux deux catégories. Elle est Morgienne du côté où le cran et la bordure de la poignée sont usés, Larnaudienne dans les parties où les saillies sont moins effacées.

Ainsi cette intéressante époque où tout, depuis les plus petits objets de parure jusqu'aux grandes armes des guerriers était fait avec ce beau métal couleur d'or, n'est pas encore assez sortie des brumes du passé pour que nous puissions classer ses produits par dates successives. Il nous est utile cependant d'observer avec soin les principaux types de cette phase industrielle pour nous guider dans nos recherches.

Les épées de bronze, envisagées à un point de vue général, ne se ressemblent donc point d'un côté à l'autre de notre péninsule. Mais il n'en est pas de même pour les hachettes, elles sont partout les mêmes; dans toute la Bretagne, nous retrouvons les mêmes coins à douille, avec leur bouclette sur le côté; les haches à ailerons, à talon et à bords droits ont la plus étroite parenté, qu'elles proviennent du Finistère ou de l'Ille-et-Vilaine. Si les poignards et les épées avaient été fabriqués de la même manière, nous les verrions également semblables sur tous les points de la Péninsule.

En résumé donc, nous avons de tout côté de fortes raisons pour douter que les grandes armes de bronze aient été faites sur notre sol : elles n'ont point, comme les Celts, le caractère d'ob-

jets sortant de la fonte. On ne retrouve pas ici les moules creusés pour les couler, tandis qu'on en voit en Irlande, en Angleterre, dans la France, la Suisse, etc. Enfin, les cachettes connues sous le nom de fonderies n'ont aucun rapport avec les établissements pour la fabrication des armes. De tout cela, nous conclurons que les épées, les dagues et les poignards de bronze semblent avoir été importés en Bretagne.

La Ferronnière, 24 Août 1882.

L.A. Types d'épées de bronze du Sud-Est de la Bretagne

Loire-Inférieure.

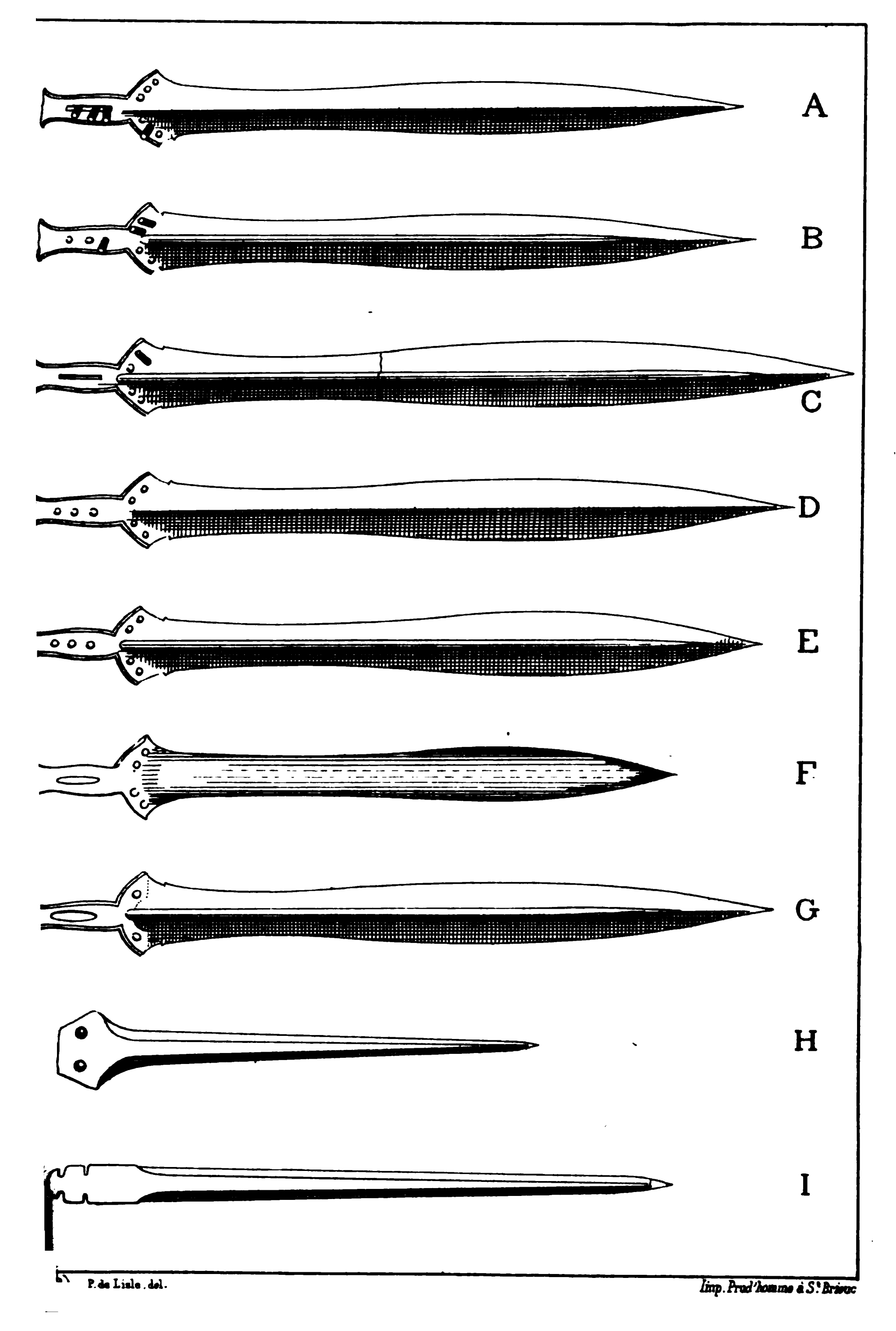


PLANCHE A

Lames de bronze du sud-est de la Bretagne.

A Epée de bronze trouvée dans les marais de Montoire (Loire-Inférieure). Longueur, 56c 5. Musée de Nantes, N° 826 du catalogue de 1856.

B Epée de bronze, trouvée en 1842, à la Guesne, sur le Brivet (commune de Donges, Loire-Inférieure). Longueur totale, 63 centimètres. N° 853 du catalogue de 1856.

C Epée de bronze trouvée à Rezé (Loire-Inférieure). Longueur totale, 75 centimètres. Collection Parenteau au Musée de Nantes.

D Epée de bronze, trouvée en 1874 à l'embouchure de l'ancien Brivet, bassin de Penhouët, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). Collection René Kerviler. Longueur totale, 65 centimètres.

E Epée de bronze, même provenance, même collection. Longueur totale, 61c 5.

F Epée de bronze de même provenance. Longueur totale, 52c 5.

G Epée de bronze, trouvée en 1879, à la Guesne, sur le Brivet, commune de Donges (Loire-Inférieure). Longueur totale, 60 centimètres. Collection G. P. de Lisle, Nantes.

H Dague en bronze, trouvée au bord du Brivet, en Guenrouët (Loire-Inférieure), 1865. Longueur totale, 42 centimètres. Collection G. P. de Lisle, Nantes.

I Epée à lame droite, draguée en Loire, près de Nantes. Longueur 52 centimètres. Collection Ch. Seidler, Nantes.

PLANCHE B

Lames de bronze du nord-ouest de la Bretagne

J Dague en bronze, trouvée dans l'allée couverte du tertre de l'Eglise, en Plevenon (Côtes-du-Nord). Longueur, 31 centimètres (d'après le croquis du Bulletin, Société Archéologique (Côtes-du-Nord).

K Dague très massive, pesant plus de 2 kilog., trouvée à Plougrescant (Côtes-du-Nord). Musée de Saint-Germain (d'après le dessin de M. A. de Mortillet. Musée préhistorique, N° 707.)

L Dague ou poignard, trouvé par M. Paul du Châtellier au tumulus de Kerhué-brâz, Ploaneour-Lanvern (Finistère.) (Revue archéologique, avril 1880.)

M Poignard trouvé par M. l'abbé Prigent, à Parc-ar-Saoz, en Trémel (Côtes-du-Nord). Voir Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, 1880. Mémoires.

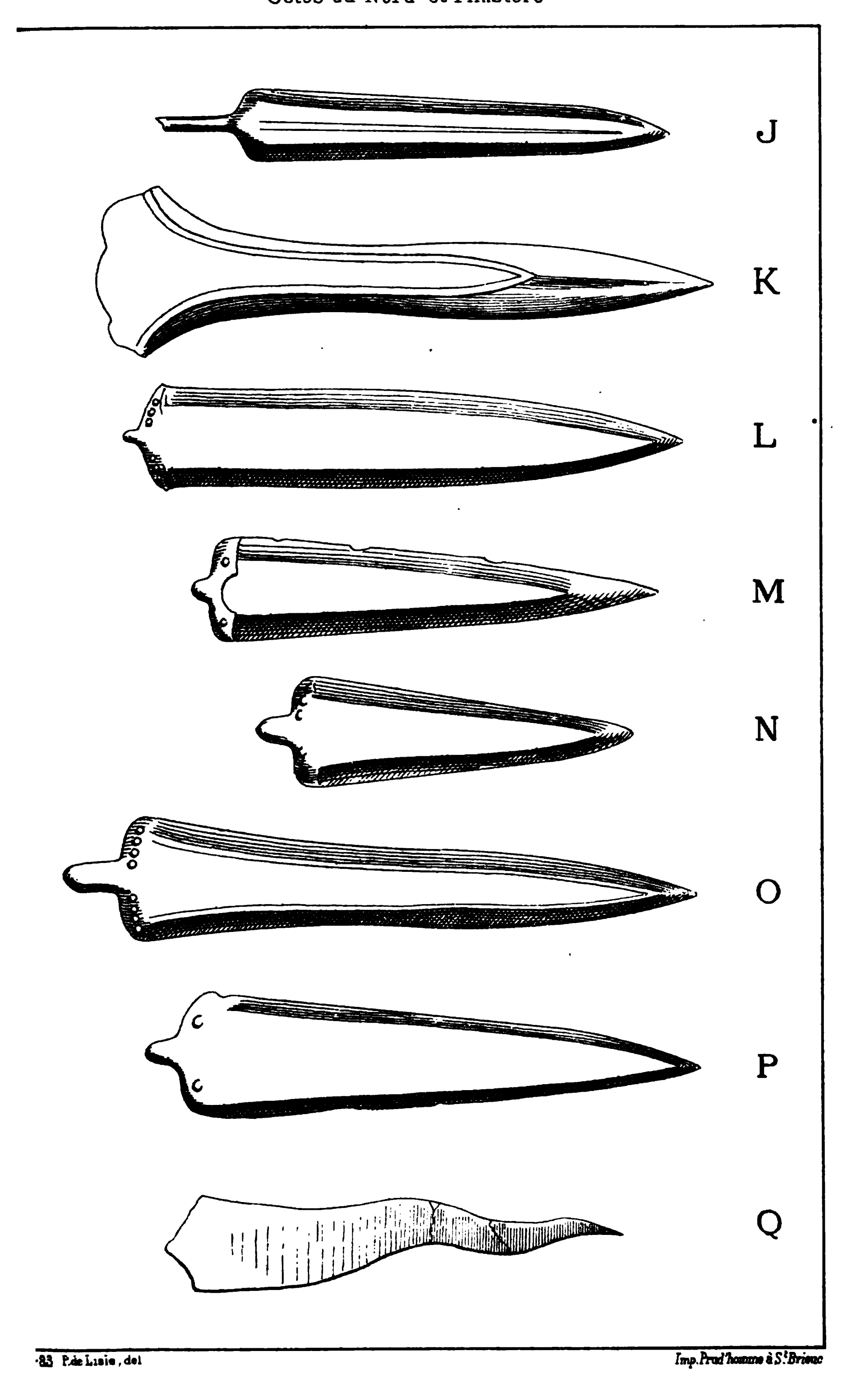
N Poignard de bronze du tumulus de Carnoët. Musée de Cluny. Voir Revue Archéologique, 1866, pl. V.

O Dague en bronze provenant du tumulus de Carnoët. (Id.)

P Poignard en bronze provenant du dolmen de Gourillac'h (Finistère), d'après le dessin du Musée préhistorique, N° 695. Musée de Saint-Germain.

L.B. Types de lames de bronze du Nord-Ouest de la Bretagne

Côtes-du-Nord et Finistère



LA GRANDE LIGNE

DES

MARDELLES GAULOISES

De la Loire-Inférieure

I

INTRODUCTION

En 1778, Ogée écrivait dans son *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, à l'article *Auverné :* « A une lieue un quart au sud-est de cette paroisse, et dans son territoire, est une butte de terre fort haute qu'on appelle la *butte du Trésor,* sur laquelle on voit des vestiges de retranchements qui continuent *sans interruption depuis les environs de Nozay jusqu'à Saint-Mars-la-Jaille,* ce qui fait une étendue de sept lieues. Ces retranchements paraissent avoir été faits du temps des Romains ou des premiers rois de Bretagne. »

Laissons de côté pour le moment l'attribution romaine ou bretonne de ces monuments : c'est là une appréciation personnelle à l'ingénieur des Etats de Bretagne et nous la discuterons bientôt plus à loisir. Il reste encore un fait considérable et qui méritait une attention toute particulière des archéologues bretons : une ligne de retranchements continue de sept lieues de longueur. Je ne sache aucun point de la France qui puisse en présenter de pareille. Or, les annotateurs de la seconde édition d'Ogée, en 1845, ont passé à côté de cette indication, sans pa-

formait un rempart encore visible dans beaucoup d'endroits, surtout dans la partie située au midi. Tous ces travaux semblent se rattacher à un vaste ensemble de fortifications continues, qui aurait besoin d'une étude sérieuse pour que l'on pût en déterminer l'époque. »

A la suite de cette nouvelle communication, M. Parenteau ayant rappelé la publication de M. Fillion sur les *lucs poitevins*, dans laquelle il croyait avoir remarqué quelques analogies avec les ouvrages décrits par MM. Orieux et du Chalard, demanda s'il ne serait pas possible d'obtenir un relevé avec indication des trous et des enceintes sur un calque de la carte cadastrale. MM. Orieux et du Chalard promirent de se partager la besogne et de fournir à la Société ce plan général qui devait permettre de juger l'importance de ces ouvrages et conserver en même temps la position des points que la culture avait détruits ou de ceux qu'elle détruirait dans l'avenir.

On ne pouvait confier cette mission à des archéologues plus compétents; mais l'un fut bientôt victime d'une explosion de machine à vapeur; l'autre fut sans doute empêché par les exigences du service départemental, car les procès-verbaux ne contiennent plus aucune mention des fortifications d'Abbaretz, jusqu'au jour où notre laborieux confrère, M. de Lisle, donna lecture de la première partie de son *Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure*, publiée en 1880 dans le *Bulletin* de la même Société.

M. de Lisle est le premier qui ait décrit avec quelques détails les points les plus remarquables de cette ligne extraordinaire en citant les observations de M. Orieux, mais sans paraître se douter plus que ses prédécesseurs, qu'Ogée l'avait signalée longtemps auparavant dans son grand Dictionnaire.

« Une série de remparts, d'ouvrages en terre d'une étendue considérable traverse le territoire d'Abbaretz, dit M. de Lisle, et se retrouve au-delà dans sept ou huit communes.

« Cette ligne de défense, bien interrompue maintenant, présente sur certains points des oppida, des châteaux en terre flanqués de douves et de remparts. Dans d'autres parties, d'énormes talus irréguliers s'allongent parallèlement, séparés par une excavation profonde où l'eau séjourne; enfin, au dernier tiers de son prolongement vers l'ouest, à partir de la commune de Vay, cette

ligne se compose de talus réguliers très droits de 5 mètres de large en moyenne, sur 1m 50 à 2 mètres d'élévation, quelquefois accompagnés d'un second talus élevé de l'autre côté de la douve. Nous retrouvons successivement les tronçons de cette ligne dans les communes de Pierric, Conquereuil, Marsac, Vay, Nozay, Abbaretz, Meilleraie, Grand-Auverné, où finit la première partie de cet inventaire.

« A mon avis, ajoute M. de Lisle, cet immense travail était destiné à servir de frontière de délimitation entre deux peuplades ennemies. Des objets gaulois ont été découverts sur différents points de ces remparts ; un magnifique collier en or tordu en spirale, trouvé au fond d'une des douves du Bé, a été acheté par M. Parenteau par l'entremise de M. Blanchard. Ce collier était accompagné d'une arme en fer. Plus à l'est dans les fortifications en terre qui se trouvent dans le prolongement de celles-ci, des monnaies gauloises (or et électrum) ont été trouvées à une certaine profondeur sous terre ; l'une d'elles, du type Poitevin, fait partie de ma collection. Il est donc vraisemblable que ces travaux datent du moins en partie de l'époque gauloise. »

Et M. de Lisle, après cet exposé, décrit un certain nombre des points de la ligne, à l'article des diverses communes parcourues : la *butte du Trésor* et les talus de Maupiron dans le Grand-Auverné ; le *vallum* de la Tonnerie en Meilleraye ; le *castellum* de Boisvert et les *fosses Taureau* en Abbaretz ; les buttes du Perray et le château de *Bé* en Nozay ; les retranchements de la *Frontière*, les *fosses rouges* et le *château des Douves* en Vay.

Voilà les jalons très nets et bien indiqués ; mais M. de Lisle ne hasarde que deux fois une appréciation au sujet de ces remarques, et il juge prudent de les émettre sous la forme du doute.

A propos du castellum de Boisvert en Abbaretz, il dira par exemple :

« Les grandes cavités rondes que l'on voit entre les buttes ont-elles servi de base à un vicus gaulois ? Ou ces trous n'ont-ils pas été creusés pour l'extraction du minerai (fer hydroxydé) que l'on trouve sur beaucoup de ces talus mêlé à des scories de fer ? Je croirais volontiers que *les travaux de retranchements ont mis à jour des filons de minerai qui ont été exploités peut-être à la même époque et certainement depuis.* »

Ailleurs, après la description du Bé et des lignes de Nozay, il dit encore :

« Ce curieux travail, qui par son étendue est peut-être sans équivalent sur notre sol, peut donner lieu à bien des conjectures. Est-ce un retranchement, une série de redoutes destinées à protéger une armée ? Mais aucune légion n'a présenté un front de bataille de sept lieues de long. Ces excavations irrégulières ont-elles été creusées pour extraire le minerai que l'on retrouve çà et là mêlé à des scories sur les talus de ces douves ? Mais pourquoi *cette exploitation en ligne droite traversant de grands espaces où le sol n'est pas de nature à contenir du minerai ?* Pourquoi ces châteaux en terre reliés à ces ouvrages ? Ces fortifications ont-elles été élevées suivant un usage assez fréquent des conquérants pour protéger une voie romaine ? Mais aucune voie ne suit la direction de cette ligne et ne se trouve même dans son voisinage. — Cette immense ligne de remparts est, à mon avis, ajoute M. de Lisle, une frontière élevée entre deux peuplades, une démarcation tracée pour borner un territoire, et d'après l'orientation des défenses sur les versants du nord, nous aurions eu (nous, les Namnètes, sans doute) l'initiative de ce formidable travail. Les terres, remuées pour creuser les douves et former les talus, ont mis à découvert des veines de minerai qui, sur certains points, ont été exploitées, soit à l'époque à laquelle remontent nos fosses, soit à une époque beaucoup plus récente... »

Enfin M. Alcide Leroux, au Congrès de la Société française d'Archéologie, tenu à Vannes dans le courant de juin 1881, puis à notre Congrès de Redon, au mois de septembre de la même année, présenta sur ces mouvements de terre une note qui ne concluait pas davantage et qui a pris plus de précision dans deux articles publiés les 17 et 18 août derniers par le journal l'*Espérance du Peuple*. M. Alcide Leroux qui inclinait en 1881 vers l'attribution normande, semble pencher maintenant vers l'attribution gauloise. Je remarquerai seulement que le procès-verbal de la séance du Congrès de Redon pour le 10 septembre affirme un peu témérairement que la ligne de retranchements observée par MM. Leroux et de Lisle, *n'avait jamais été signalée jusqu'ici*, ce qui prouve qu'on peut décerner beaucoup de brevets d'invention successifs pour le même objet ; et que l'article du 17 sep-

tembre de l'*Espérance du Peuple* assigne aux fortifications du Bé une hauteur d'une quinzaine de mètres du côté du midi. Nous verrons qu'il faut en rabattre au moins la moitié.

Tel est aujourd'hui l'état de la question.

Cette étude a pour objet de répondre, aussi catégoriquement que possible, aux points d'interrogation posés par MM. de Lisle et Alcide Leroux; de donner en premier lieu une description exacte de cette ligne gigantesque; 2° de démontrer que la direction rectiligne n'a rien de surprenant si elle se superpose à un ou plusieurs filons de minerai de fer dans une contrée où le sol est de nature à en contenir beaucoup de très prolongés; 3° de reconnaître que ce ne sont pas les fortifications qui ont dû précéder les mines, mais les mines qui ont précédé les fortifications; 4° de prouver qu'une peuplade gauloise adonnée à l'exploitation des mines ayant trouvé ce terrain propice à son industrie, s'y est fixée, y a établi des habitations sur mardelles, et fondé une ligne continue de *vicus;* 5° enfin qu'il a fallu défendre cette peuplade et ses riches magasins de minerai par une ligne de retranchements appuyée de distance en distance par des châteaux-forts, et que la défense formidable à laquelle on eut recours semble indiquer qu'elle jalonne la voie par laquelle les Venètes s'approvisionnaient dans l'arrondissement actuel de Segré, le plus riche de tout le pays en exploitations minières, de la quantité considérable de fer dont ils avaient besoin pour l'armement de leur marine et de leurs vaisseaux.

Mais il ne sera question ici que des établissements situés sur la ligne de direction est-ouest indiquée par Ogée : celle qui remonte au nord dans les communes de Marsac, Conquereuil et Pierric, et qu'ont signalée MM. Orieux et de Lisle, ne me paraît pas du tout de la même époque, et j'inclinerais assez à y voir un retranchement de l'époque bretonne ou normande appuyé sur l'antique retranchement gaulois.

J'ai composé cette étude, de concert avec M. Blanchard, percepteur à Nozay, un des plus intrépides explorateurs de nos contrées. Je voulais mettre son nom à côté du mien en tête de ce travail. Sa modestie s'y est refusée; mais je lui dois ici ce témoignage de collaboration désintéressée. Les travaux du chemin de fer de Saint-Nazaire à Châteaubriant, qui dépendent de mon service, ayant coupé la ligne des buttes au mois d'octobre der-

nier, et démoli un tumulus au pied duquel on trouva un vase à incinérations, M. Blanchard m'avertit aussitôt de cette circonstance. En visitant les lieux, je fus stupéfait de l'ampleur des terrassements des *Fosses-Rouges* et séduit par l'attrait de les étudier avec leurs voisines. M. Blanchard me les fit parcourir, et c'est de nos entretiens depuis cette époque qu'est sorti ce mémoire.

Parmi les personnes qui ont aussi facilité mes recherches et m'ont fourni de précieux renseignements, je dois encore citer M. Alfred Martin, peintre à Nozay, qui possède au plus haut degré le flair archéologique et MM. les chefs de section Degrond et Chavalard de la ligne du chemin de fer en construction de Saint-Nazaire à Châteaubriant, qui ont relevé très exactement les plans des châteaux-forts et des retranchements que j'aurai l'honneur de vous soumettre.

II

DESCRIPTION

Comme je viens de le dire, je n'ai pas l'intention de m'occuper ici de tous les retranchements que MM. Orieux et de Lisle ont compris sous la même dénomination. Ceux de Marsac, de Conquereüil et de Pierric devront faire l'objet d'une étude spéciale et il convient, pour le moment de l'ajourner. Outre qu'il peut sembler, au premier abord, étonnant de voir une ligne droite d'une si grande étendue que celle de Saint-Mars-la-Jaille à Vay se redresser brusquement à angle droit, je ne vois aucune assimilation d'aspect entre ces deux directions. Dans Marsac et Conquereuil, on ne trouve guère que des talus très droits flanqués de deux douves de 4 mètres environ de largeur, en partie comblées; et nous allons voir qu'il en est tout autrement de Vay à Saint-Mars. J'ai donc teinté les deux lignes en couleur différente sur le plan général : celle qui remonte au nord est teintée en bleu; elle part des Fosses-Rouges en Vay, passe à l'est (et

non à l'ouest) du village appelé *le Houx* et à la barre de *Hingué* dont vous remarquerez le nom breton et se dirige au nord-ouest vers le hameau de la Roche en Marsac, pour traverser Conquereuil près de la voie romaine qui va de Blain à Rennes.

La ligne est-ouest, la seule dont je vais m'occuper, est teintée en rouge. (Voir Pl. I.)

Il importe tout d'abord de constater la continuité de cette ligne est-ouest. Ogée affirmait il y a cent ans, cette continuité qui n'existe plus de fait aujourd'hui, mais qu'on peut très facilement rétablir. En effet, tous les gens du pays déclarent qu'ils en gardent le souvenir, soit par eux-mêmes, soit par tradition. Ils sont unanimes à déclarer que les défrichements seuls ont rompu cette continuité depuis un demi-siècle : que tous les ans on voit disparaître plusieurs centaines de mètres de fosses et de retranchements et que si les défrichements suivent cette marche progressive, dans vingt ans on ne retrouvera plus rien des buttes. Il est certain que j'ai vu moi-même, au mois de mars dernier, la charrue renverser plus de deux cents mètres de la ligne, et avec une telle furie qu'elle s'était promenée sur le haut de monticules abrupts où il semblait impossible qu'elle dût atteindre. Le succès de cette opération fait grand honneur aux moyens perfectionnés qu'on doit aux travaux de nos collègues de la Section d'agriculture; mais il est grand temps que la Section d'archéologie consigne dans ses archives la description exacte d'un état tout particulier que sa voisine a pour mission de détruire. Il ne restera bientôt plus, de tous ces gigantesques travaux de nos pères, qu'un simple bourrelet de terre sur la surface des champs labourés, car on ne prend pas la peine de procéder partout à un nivellement général beaucoup trop coûteux; et ce bourrelet de terre, comme une immense vague fixée, restera au moins là, sur certaines sections, en témoignage de l'ancienne continuité des buttes de la forêt du Gavre à Saint-Mars.

Je suis même très porté à croire qu'elle devrait s'étendre dans les deux sens beaucoup plus loin que ne l'indique Ogée, qui ne la signale pas au-delà de Nozay. La tradition locale semble très vivace à cet égard, et les paysans de la contrée prétendent avec une assurance digne de fixer l'attention, que ces remparts *partant de l'Anjou, se continuaient jusqu'à la Basse-Bretaghe,*

quelques-uns disent jusqu'à Guérande. Ils ne le tiennent, soyez-en sûrs, d'aucun savant, puisque les savants n'ont pas paru, jusqu'en ces dernières années, se préoccuper beaucoup de l'existence de ces monuments : leurs pères le leur ont dit; ils le disent à leur tour, sans chercher à en imposer aux questionneurs. Il y a du reste sur le sol certains indices qui pourraient donner raison à cette tradition populaire. Dans la commune de Vay et jusqu'à la forêt du Gavre les restes de buttes et de fosses sont encore apparents et certains, en particulier aux *Fosses-Rouges*. La ligne générale vient rencontrer la forêt du Gavre au lieu dit le Luc. Or l'on sait d'après l'étude de M. Benjamin Fillon sur les *Lucs Poitevins*, que les lieux dits de ce nom ont été des bois sacrés Gaulois avant d'être des lucs Gallo-Romains et qu'ils étaient toujours munis d'ouvrages défensifs. Je pourrais ajouter que les lucs sont assez communs dans cette région, car outre celui du Gavre, j'en trouve un dans Plessé, au nord de la ligne; un dans Puceul, au sud; un dans Nozay, au faubourg de la Ferrière, sur la ligne même; un autre enfin dans Guémené. Il faut remarquer de plus que l'immense lande qui s'étend en plateau sur les communes de Saffré, de Puceul, de Nozay et d'Abbaretz et qui est en partie traversée par notre ligne dans sa partie certaine s'appelle *la lande du Luc.*

Après la forêt du Gavre, dans laquelle se trouve en direction un lieu dit *la butte,* en Plessé, où M. Martin a reconnu nos fosses et trouvé un joli couteau en silex, je constate une lacune sur le terrain, mais M. Blanchard a observé dans la commune de Saint-Dolay, pendant qu'il était percepteur à Herbignac, des mouvements de terre qui pourraient bien être la continuation des nôtres, car ils sont situés sur leur prolongement direct. Or, dans l'intervalle entre Saint-Dolay et le Gavre, je trouve des noms de lieux significatifs qui abondent sur la partie certaine de la ligne : la Fosse et les Fosses en Saint-Gildas-des-Bois, avec des restes importants d'anciennes exploitations ferrugineuses : la Bosse, la Butte noire, les Fosses, Penbé, la Vieille Fosse en Plessé.

La tradition populaire a donc pour elle de grandes apparences de probabilité; c'est pourquoi j'ai prolongé par un pointillé rouge sur le plan général la ligne pleine qui correspond à la partie certaine. La ligne ainsi prolongée s'appuie à l'ouest sur la

Vilaine ou au moins sur l'Isac, et s'étend jusqu'aux portes de Candé. La seule vue de la carte semble indiquer qu'on est en présence d'une suite de forts destinés à protéger les transports commerciaux de l'intérieur chez les Vénètes, au point où les voies navigables constituaient une voie d'exportation large et praticable. Mais nous n'en sommes pas encore aux questions d'attribution, et j'arrive à la description matérielle de ce qui existe aujourd'hui.

Qu'on se figure une série de groupes d'excavations elliptiques ou circulaires de 4 à 20 mètres de diamètre en grand axe, disposées tantôt symétriquement en lignes, en ovales ou en cercles, tantôt comme au hasard sans ordre apparent; séparées par des chaussées de cailloutis, ici très larges, là très étroites; quelquefois munies d'un léger dallage, en pierrailles, et presque toujours accouplées, c'est-à-dire que sur un point de leur pourtour il existe une dépression qui semble avoir été ménagée pour faire communiquer deux excavations l'une avec l'autre. Souvent, du fond des diverses fosses, se détache une petite éminence arrondie à son sommet, un mamelon de quelques pieds seulement de hauteur. Le tout est protégé des deux côtés, mais spécialement au sud, par d'immenses épaulements de terre de 5 à 6 mètres de hauteur en une ou plusieurs lignes, et au nord par des forteresses circulaires ou elliptiques à terre-pleins très élevés, entourées de fossés larges et profonds, disposées à peu près de lieue en lieue. Ces grands épaulements de terre présentent une suite d'angles rentrants et d'angles saillants très ouverts, mais assez nettement dessinés. Sur certains points, comme au Maire et à Beaulieu, la double ligne de talus est assez étroite et ne renferme à l'intérieur qu'un nombre assez restreint d'excavations; ailleurs, comme au Vieux Château, elle s'élargit, enclavant dans son enceinte un nombre considérable de fosses. Parfois, la ligne méridionale de ces doubles remparts est coupée brusquement, comme pour ménager une sortie ou des communications avec le dehors. Au nord les coupures sont plus fréquentes, mais les grands ouvrages défensifs, redoutes et castella, sont beaucoup plus importants.

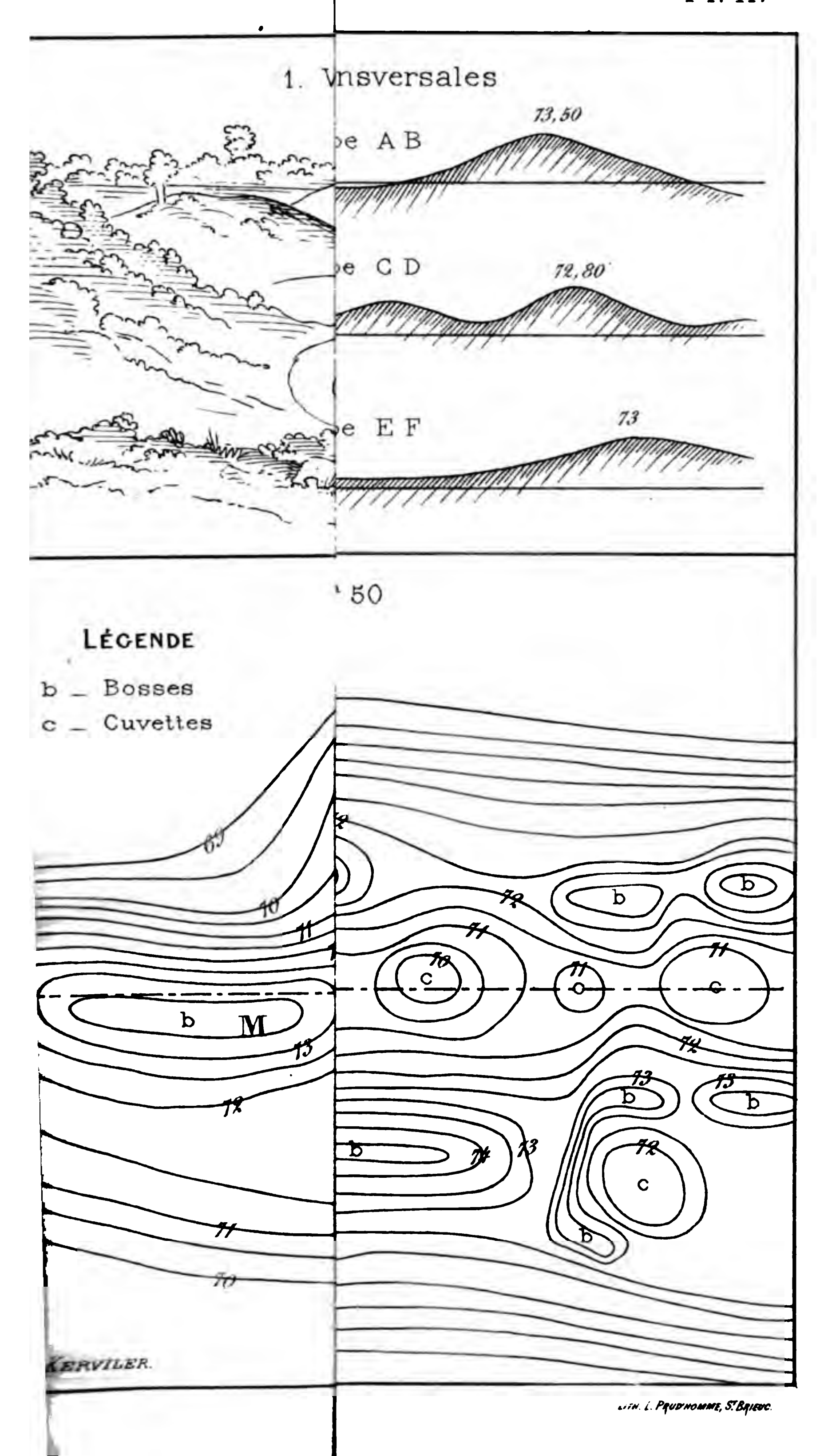
Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que cette série de groupes de terrassements qui semble au premier abord, à cause des lacunes actuelles, sans direction précise, et qui s'observe

sur une largeur variable de 50 à 300 mètres d'amplitude, prend, dès qu'on la reporte sur une carte, une physionomie absolument rectiligne et orientée, presque exactement de l'est à l'ouest, au moins de Plessé à Abbaretz. D'Abbaretz à la butte du Trésor elle se reporte à peu près parallèlement à deux kilomètres plus au nord. Mais la butte du Trésor se trouvant exactement sur l'alignement est-ouest précédent qui continue ensuite sur Candé, je suis très porté à croire que la seconde section que je viens de citer double la grande ligne qui devait être toute droite, et passait en ce cas aux forges de la Jahotière et au Chatellier en Meilleraye. Sur le plan général, cela vous représente une grande barre rouge, à peu près parallèle à la Loire et divisant en deux parties toute la rive droite du département de la Loire-Inférieure.

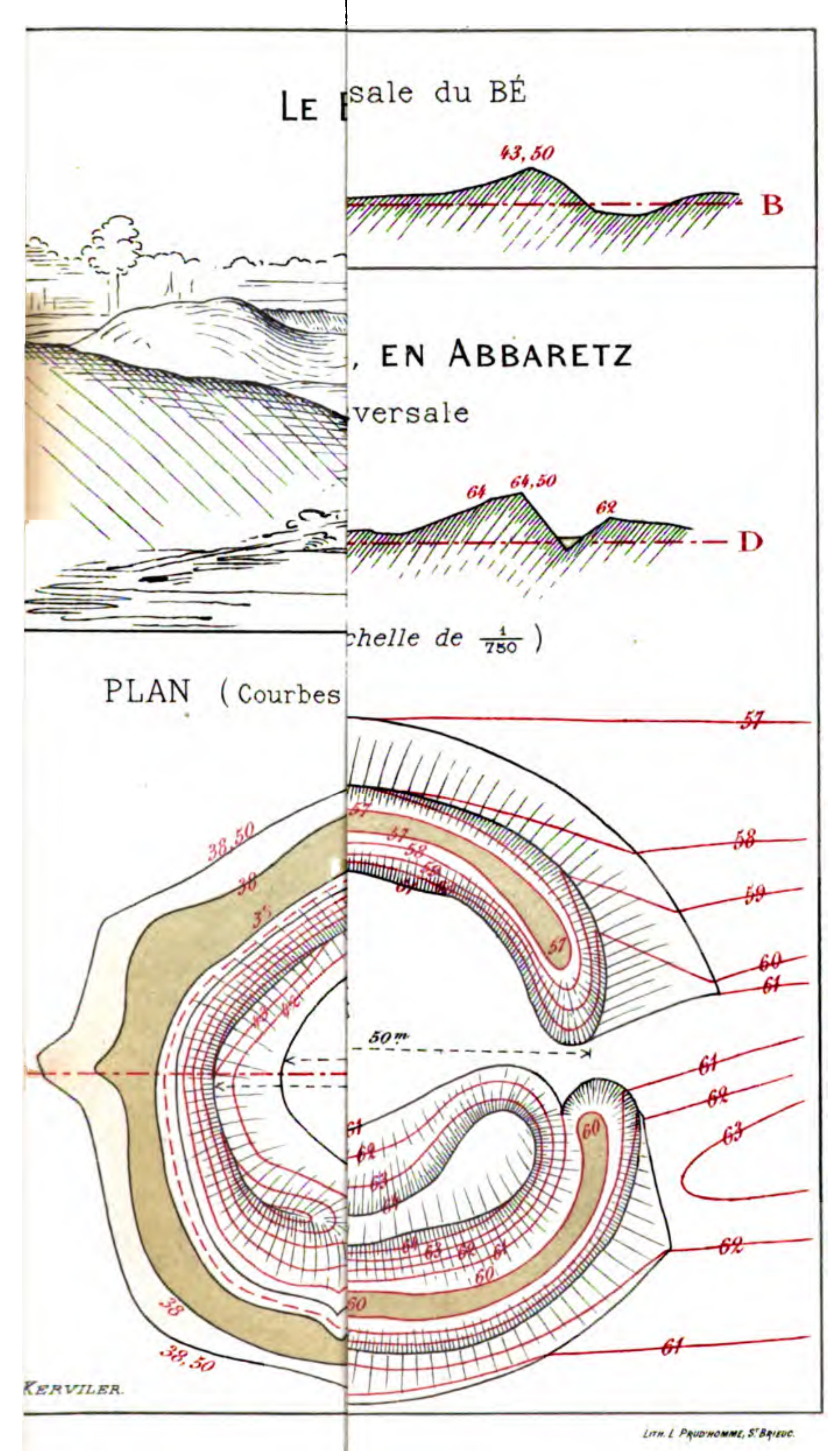
Les plans cotés relevés avec le plus grand soin sur les principaux groupes de fosses et de retranchements, et les photographies que j'ai pu lever sur place à une époque où le feuillage des arbres n'arrêtait pas la vue, mais où le soleil n'était malheureusement pas très favorable vous permettront de vous faire une idée exacte de ces fosses, de ces levées de terre et de ces forteresses.

Le groupe le plus symétrique est celui de Beaulieu, compris entre deux levées de terre au nord et au sud et terminé à l'est par un petit tumulus qui produit au fond du tableau l'effet le plus pittoresque. L'entrée à l'ouest est défendue par une grande levée de terre parallèle aux deux autres et qui semble prendre naissance entre elles, à la manière d'un maillon de chaîne, pour continuer seule ensuite vers l'occident. (Voir Pl. II.)

Les groupes les plus étendus en largeur sont ceux du Bé, du vieux château d'Abbaretz et des Fosses-Taureau. Le sol y est tellement bouleversé dans tous les sens, sur la lande et dans les taillis, qu'au premier aspect, on ne distingue aucun ordre dans ces terrassements épars; mais on s'y retrouve bien vite, et on a devant soi l'impression des *fondations d'une série de petits villages dans le genre de ceux des tribus de l'Afrique*. Il faut noter, du reste, que les points de plus grande amplitude en largeur sont ceux qui avoisinent les forteresses. Cela est naturel; car on était là sous une protection plus directe, et les masses s'y portaient plus volontiers : il fallait bien aussi loger les familles des soldats des garnisons.



LITH. L. PRUD'HOMME, S^T BRIEUC.



Le
sale du BÉ
43,50
B
, EN ABBARETZ
versale
64
64,50
62
D
chelle de 1/750)
PLAN (Courbes
57
58
59
60
61
50m
61
62
63
62
61
38,50
38
37
60
38
38,50
Kerviler.
Lith. L. Prud'homme, St Brieuc.

Les deux forteresses d'Abbaretz et du Bé étant encore intactes, méritent une attention toute spéciale.

Celle du Bé est à très peu près circulaire. M. de Lisle la décrit comme une enceinte carrée dont les angles sont un peu arrondis. Le plan côté très exact que j'ai l'honneur de vous soumettre, et la photographie qui l'accompagne figurent, au contraire, un cercle à peu près parfait de 53 mètres de diamètre au pied extérieur du rempart et de 40 mètres de diamètre à sa crête. La hauteur verticale du pied à la crête est de 5m 50 dans les parties non dégradées, et le terre-plein du castellum forme une cuvette dont le fond est déprimé à 2 mètres au-dessous de la crête du rempart. (Voir Pl. III.)

Une douve de 8 mètres de largeur entoure le grand cône; mais elle est plus profonde dans tout le demi-cercle de l'est où l'eau séjourne en toute saison, tandis que le demi-cercle de l'ouest est un peu plus relevé : une dépression dans le rempart existe de ce côté, comme pour indiquer une sortie, et un grand épaulement de terre se trouve disposé en avant comme pour la masquer et figurer un chemin couvert.

Le vieux château d'Abbaretz a des profils analogues, mais en plan il est elliptique et présente en crête 40 mètres de grand axe sur 32 de petit axe; la douve d'enceinte, profonde de 3 mètres, a 3 mètres aussi de largeur et la partie sud de la plate-forme se relève de 2m 50, laissant le nord découvert sur le fossé, mais protégé par un second épaulement au-delà. Au sud, le rempart a 7 mètres de hauteur jusqu'au fond de la douve.

Enfin, les *Fosses-Rouges* de Vay qui présentent la masse la plus considérable de terrassements de toute la ligne dessinent une ellipse de 100 mètres de grand axe sur 60 mètres de petit axe, avec 8 mètres de profondeur de fond en crête au sud et au nord, et deux dépressions à 5 mètres à l'est et à l'ouest.

Je ne cite que pour mémoire le château des Douves, situé en Vay et peu au-dessus des Fosses-Rouges, parcequ'il est à faces rectilignes, tandis que tous les autres sont circulaires et qu'il me paraît se rattacher plutôt à la ligne bleue dont j'ajourne l'étude qu'à notre ligne rouge. Il se trouve presque au raccordement des deux lignes et ses remparts mesurent de 3 à 3m 50 de hauteur.

J'ai parlé d'un *tumulus* au fond du groupe de Beaulieu. Ce

n'est pas sans motif que j'ai employé ce mot en lui donnant le sens qu'on lui attache ordinairement d'ancienne sépulture. Il serait intéressant de le fouiller, et ce qui me fait penser que la recherche pourrait être fructueuse, c'est que la ligne du chemin de fer de Saint-Nazaire à Châteaubriant en a éventré un du même genre, près des Fosses-Rouges en Vay ; au pied de ce tumulus, qui n'était autre chose qu'un galgal dont je vous présente la coupe, et du côté du midi, nous avons trouvé un vase funéraire, à large panse, rempli d'ossements calcinés, au milieu duquel était un *clou en fer*. Ce vase a malheureusement été brisé par les ouvriers, mais on a pu en conserver quelques morceaux ainsi que des débris d'incinération. Cette circonstance devait être mentionnée ici, mais elle sera plus spécialement discutée au chapitre de l'attribution des retranchements. (Voir Pl. IV.)

En résumé, nous nous trouvons en présence d'une série de fosses ou cuvettes, de tumulus, de grandes levées de terre et de forteresses, le tout disposé en une ou deux lignes droites sur plus de quarante kilomètres autrefois sans interruption.

La ligne exactement reconnue s'appuie sur la forêt du Gavre au village du Luc, coupe près de Clégreuc la route vicinale de Plessé à Vay, passe à 200 mètres au nord du bourg de Vay, coupe le vieux chemin où elle est très apparente sur plus de 300 mètres dans des terres incultes appartenant à Mme Bouret; passe aux *Fosses-Rouges,* près desquelles le plan cadastral de Vay indique d'autres fosses plus petites qui n'existent plus; coupe la nouvelle route vicinale de Vay à Nozay au bas des maisons des *vallées,* se retrouve très bien conservée dans les bois des *hautes vallées* où les fosses présentent un léger dallage; traverse les anciens bois du *désert,* aujourd'hui défrichés; coupe à un kilomètre au sud du bourg de Nozay la route nationale N° 137, de Bordeaux à Saint-Malo, et la route départementale N° 16, de Nozay à Nort; passe au *Petit Perray, à Beaulieu, au Maire* et *au Bé,* en Nozay; coupe la route vicinale de Nozay à Abbaretz, au *Bois-Vert,* en Abbaretz, et le chemin de grande communication N° 35, d'Héric à Châteaubriant, à 300 mètres au nord d'Abbaretz. On remonte alors vers la seconde ligne pour passer à la *Meloiterie,* à la *Bernarderie,* aux *Fosses-Taureaux* entre le *Petit-Paradel* et la *Pervancherie,* au *Mont-Jaunet* et à la *Tonnerie* en Abbaretz; couper la route d'Abbaretz à la Meille-

raye dans la *forêt de l'Arche;* passer à quelques cents mètres au nord des anciennes forges de la *Jahotière;* couper la route nationale N° 178, de Caen aux Sables, un peu au nord du bourg de la *Meilleraye,* en laissant le *Chatelier* au sud; passer à la *Butte* et à la *Fosse boulée,* traverser le bois de *Maupiron* et raser au nord la forêt d'Ancenis, en coupant la route de Riaillé au Grand-Auverné, tout au sud de cette dernière commune, où l'on se jalonne par la *Butte du Trésor.* On reprend alors la première direction. La ligne entre dans l'arrondissement d'Ancenis, où elle rencontre des noms de lieux dits *les Bauches,* puis elle coupe le chemin de grande communication N° 26, de Couëron à la Chapelle-Glain, à 3 kilomètres au nord de Bonnœuvre et la route départementale N° 43, d'Ancenis à Châteaubriant, à 3 kilomètres au nord de Saint-Mars la Jaille, pour aboutir presque en plein sur Candé.

Il faut remarquer que cette suite de talus et de fosses ne recherche de préférence ni les hauteurs ni les bas-fonds. Dans sa direction de l'est à l'ouest, elle subit tous les accidents des terrains qu'elle traverse, s'élevant ou s'abaissant avec eux. Située sur un plateau aux Fosses-Rouges et dans un bas-fond aux vallées, la ligne remonte ensuite le coteau voisin, dont elle descend la pente orientale pour s'engager dans la plaine du *désert.* Puis elle suit à mi-côte le versant septentrional du sillon de Beaulieu, après quoi elle descend dans le vallon du Bé pour remonter le coteau oriental dans la direction d'Abbaretz, redescendre encore dans une vallée au Bois vert et se relever avec le coteau pour aller dominer près du bourg d'Abbaretz toute la plaine environnante. Les accidents de terrain n'ont pas préoccupé les constructeurs. La ligne droite a été leur principal souci.

Des deux côtés de la ligne, et à quelque distance, on doit signaler de plus quelques forteresses indiquées par M. Bizeul et M. de Lisle, entr'autres un fort en Moisdon, et le Chatelier en Puceul.

A trois kilomètres au sud, dans la partie orientale, s'étendent à peu près parallèlement à la ligne, les étangs de la Provotière, de la Vallée et de Vioreau qui renforcent la défense. Blain se trouve à 8 kilomètres de la ligne.

A quoi cela a-t-il servi, et quelles sont les populations qui ont élevé tous ces ouvrages?

Si nous interrogeons la tradition locale, nous n'entendons parler que de combats, de guerres et de luttes acharnées; mais chacun brode à sa guise sur le canevas ancien et le récit diffère selon les communes et souvent selon les villages.

A Abbaretz, on vous dira que ces monuments remontent aux temps les plus reculés; que pendant 14 ans nos aïeux y luttèrent avec persévérance et que la population mâle fut presque anéantie.

A Nozay, vous entendrez raconter qu'au temps des guerres de religion, au temps de la *nove,* disent les bonnes gens (ils veulent sans doute parler de la *nova religio),* les seigneurs se cachaient dans les fosses pour se battre entre eux.

A Vay, on vous affirmera que des buttes des *hautes vallées,* les Anglais bombardaient les Français fortifiés dans les *Fosses-Rouges.*

Partout des récits de guerres et de batailles, et chose qui ne laisse pas de surprendre, quand l'exploitation du minerai le long de ces remparts se reconnaît à de nombreuses scories de fer éparses de tous côtés, pas un habitant ne vous dira que ces mouvements de terre sont le résultat d'affouillements miniers. Dans la commune d'Abbaretz surtout, où fonctionnaient encore, il n'y a pas vingt ans les forges de la Jahotière, où l'extraction du fer hydroxydé s'est continuée jusqu'à nos jours sans interruption, où des carrières de minerai existent sur vingt points différents, l'opinion qui voit dans nos buttes des travaux de défense n'en acquiert que plus d'autorité.

De nos jours même, ces remparts donnent lieu à mille récits fantastiques. Les vieillards de Beaulieu, de Rouans et du Perray racontent que naguère encore on entendait parfois la nuit tonner le canon dans les fosses de Beaulieu; on approchait et on ne pouvait rien découvrir.

A Vay, il y a une quinzaine d'années, un Bas-Breton et sa femme étaient venus couper du blé-noir dans un champ qui confine aux *Fosses-Rouges.* Ils avaient apporté des provisions et amené avec eux une petite charrette, afin de passer la nuit dans le champ. Mais dès que le jour fut tombé, il se fit un tel vacarme dans les Fosses, que ces pauvres gens, saisis d'effroi, déguerpirent au plus vite et coururent, tout d'une traite, jusqu'à Bourruen, où ils se blottirent sous une grange.

Un fermier qu'on nomme et qui existe encore, s'était attardé à la foire de Vay et la nuit était venue, quand poussant deux bœufs devant lui, il passa auprès des Fosses-Rouges. Il entendit alors un bruit si épouvantable, qu'il prit peur et détalla à toutes jambes, oubliant ses deux bœufs qu'on n'a jamais retrouvés depuis.

Toutes ces histoires et bien d'autres sont racontées dans le pays avec un air de conviction qui prouve combien est ancienne la tradition guerrière. Dans ces fosses il se fit jadis grand bruit. L'écho s'en répercute encore. Il s'agit de retrouver la vérité sous ces légendes. Nous allons, si vous le voulez bien, la chercher ensemble.

III

LES MINIÈRES

Une particularité qui frappe tout d'abord quand on examine de près les buttes et les fosses de cette région, c'est la quantité considérable de scories de fer qu'on trouve à leurs abords. Si l'on observe ensuite qu'une foule de noms de lieux sur le parcours est empruntée à la métallurgie, comme *la forge, le rez des forges, la ferrière, le creuset, les fosses rouges, les minières, la minetais*, etc., etc., on pense aussitôt à chercher dans ces immenses mouvements de terre des affouillements miniers. Je pourrais ajouter que le nom l'*Herminière* appelle aussi l'idée de la métallurgie du fer, car on sait que *Hern* en breton de Vannes est le pluriel de *Houarn*, fer. Il y aurait lieu de remarquer de même que le nom de la rivière d'Isac était autrefois *Isarvus* ou *Isarnus, Is-arn,* nom caractéristique. Cela posé, examinons de plus près les faits matériels.

Au nord de la forêt de l'Arche, entre les villages de la Tonnerie et de Cuffat, il y a des terrains littéralement pavés de scories de fer. Près d'Abbaretz, au nord-est de la ferme du *rez des forges,*

un taillis et un labour en sont pleins. On en a trouvé au Bé, dans un champ au midi des Fosses. Au petit *Perray,* à l'ouest de la ferme exploitée par Pierre Pitard, un taillis a poussé sur des monticules d'anciennes scories. A Beaulieu, dans un champ à l'ouest des maisons de Belair, il y en a de grands amas. A l'est du bois du Creuzet et au nord de la fosse des Hautes vallées, un chemin rural offre le long de la banquette, des monceaux de scories alignés comme les cordons de pierres de nos routes vicinales. L'ouverture du chemin de fer de Saint-Nazaire à Châteaubriant a mis à nu, dans une tranchée visible encore près de Nozay, à quelques pas du faubourg de *la Ferrière,* un dépôt considérable d'antiques scories qui se prolonge fort loin dans un pré appartenant à M. Mérel. Les mêmes travaux en ont encore dégagé d'énormes quantités à cent mètres au midi des Fosses-Rouges... et M. de Lisle a décrit au nord-ouest de la *butte du Trésor* en Auverné, un tertre arrondi en forme de tumulus et tout formé de scories de fer. A quoi nous devons ajouter que M. Bizeul, étudiant les Namnètes *aux époques celtique et gauloise,* a signalé dans la forêt du Gavre une surface de plus de cent hectares uniquement occupée par des monticules de scories. Une des coupes de ce quartier se nomme *la vente des forges* (1).

Du reste, ce n'est pas seulement à proximité de notre ligne de remparts, que se rencontrent ces résidus de forges, mais dans toute la région et par masses considérables. En Saffré, en Issé, en Treffieux, en Marsac et dans tout le nord de l'arrondissement les témoins de très anciennes exploitations minières sont répandus sur toute la surface du sol.

Ces résidus ont tous les caractères des scories antiques et je suis certain de faire plaisir à tous les membres de l'Association bretonne en rapportant ici une page de M. Bizeul qui a décrit quelques-uns de ces restes en alliant la science du métallurgiste à celle de l'archéologue :

« J'ai remarqué, dit M. Bizeul, dans tous les amas de scories que j'ai pu observer sur le territoire des Namnètes, un défaut absolu de quartz vitrifié. Or, ceux qui ont visité les hauts fourneaux modernes savent que les scories qui en sortent sont remplies de vitrifications, parceque l'intensité du feu est telle qu'elle

(1) Des Namnètes, etc., page 98.

vitrifie toutes les parties quartzeuses que contient le minerai. S'il n'en a pas été ainsi pour les scories antiques, ce doit être par la raison que la fonte se faisant à l'air libre, en couvrant le minerai de bois, ne pouvait être mise en fusion complète...

» L'imperfection de l'exploitation, ajoute M. Bizeul, est attestée par le fer resté dans les scories dans une proportion tellement grande qu'elle va quelquefois jusqu'à 50 ou 60 pour cent et qu'on a songé à les exploiter de nouveau ; elle annonce manifestement l'enfance de l'art, et il nous paraît impossible d'attribuer à l'école gallo-romaine des essais de fabrication aussi défectueux (1). »

Enfin, un dernier caractère que présentent les scories antiques, outre leur poids dû à la grande quantité de fer qu'elles renferment encore, c'est que « la surface qui s'est formée en tombant sur le sol est extrêmement rugueuse, tandis que la surface supérieure s'est conservée lisse et douce au toucher (2). »

Or, tels se montrent tous les déchets de forges trouvés le long de nos remparts : et la conclusion toute naturelle c'est que le fer s'y exploitait à des époques antérieures à l'arrivée des Romains.

Sur toute la surface de l'arrondissement de Châteaubriant, l'industrie métallurgique paraît, du reste, avoir été la principale occupation des anciens habitants. Ayant sous la main le minerai de fer, en quantité pour ainsi dire inépuisable, dans un pays couvert de forêts, parsemé de prairies fertiles et d'étangs, et riche de cours d'eau, leur genre de vie semblait tout tracé par la nature des lieux ; leur temps devait se partager entre l'élevage du bétail et les exploitations minières.

César disait en parlant des Bituriges : « Ils ont chez eux de grandes *ferrières* et ils connaissent et pratiquent tous les genres de mines souterraines. » Mais l'exploitation du fer n'était pas exclusive aux gens du Berry. C'était en Gaule une industrie indigène florissant depuis quelques siècles au moment de l'invasion romaine. Au grand étonnement du conquérant, les vaisseaux des Venètes étaient pourvus de bancs de rameurs d'un pied d'épaisseur, attachés par des clous en fer de la grosseur

(1) Bizeul. — Des Namnètes. p. 95.

(2) *Ibid.*, p. 98.

du pouce, et leurs ancres étaient retenues par des chaînes de fer au lieu de cordages.

Mais il ne suffit pas de probabilités pour affirmer que nos fosses ont été tout d'abord des affouillements miniers : il faut en acquérir la certitude. Pour cela, la géologie et la minéralogie doivent venir au secours de l'histoire.

Les minerais de fer de la région de l'ouest appartiennent à deux formations distinctes. — 1° Les minerais *hydratés* superficiels en couches restreintes ou en amas, exploités pendant les derniers siècles et servant encore aujourd'hui dans les petites forges de la région. — 2° Les minerais *anhydres*, en couches régulières d'une grande étendue, exploités très anciennement, mais tellement abandonnés depuis, à cause des difficultés d'extraction à grande profondeur, qu'on les avait complètement oubliés jusqu'en ces derniers temps ; qu'ils passaient même dans les traités de géologie officielle pour ne pas exister chez nous; et que leur exploitation vient seulement de reprendre dans l'arrondissement de Segré, pour l'alimentation des immenses hauts-fourneaux récemment établis à Saint-Nazaire.

Parmi les premiers, on doit signaler particulièrement ceux de la forêt de Larche, aux environs de la Meilleraye, qui alimentaient, il y a quelques années encore, les fourneaux de la Jahotière situés en plein sur notre ligne, et ceux de Nozay qui se rencontrent en grande quantité à Beaulieu et au Maire. Ces minerais sont disséminés en rognons de 0^m 10 à 0^m 30 d'épaisseur sous les sables argileux tertiaires qui recouvrent le terrain. Le département de la Loire-Inférieure contient beaucoup d'autres gisements analogues, ceux de Rongé, par exemple, que M. l'Ingénieur en chef des Mines, Lorieux, a décrit au Congrès de l'Association française, tenu à Nantes en 1875. Ils alimentent les hauts-fourneaux de Martigné-Ferchaud dans l'Ille-et-Vilaine et de la Humaudière dans la Loire-Inférieure. On s'en servait aussi, au commencement de ce siècle, à Moisdon, tout près de notre ligne. Tous ces minerais, dit M. Lorieux, se trouvent en amas ou en rognons dans les schistes argileux métamorphisés et altérés des vallées parallèles à la direction générale des affleurements granitiques du sud de la Bretagne. Il n'est donc pas étonnant de rencontrer ces amas de rognons de minerais sur de grandes lignes parallèles, et leur exploitation a dû se faire tout naturelle-

ment, jadis comme aujourd'hui, dans de simples fosses à ciel ouvert.

Les minerais anhydres en couches, n'ont été découverts que tout récemment, pendant les recherches faites dans l'arrondissement de Segré pour les forges de Saint-Nazaire. Ces couches sont, de la même façon, parallèles et s'étendent sur des longueurs kilométriques considérables. J'ai reporté sur le plan général, joint à cette étude, les principales directions de couches relevées dans les cartes de l'intéressante *Notice géologique sur l'arrondissement de Segré,* publiée par M. l'Ingénieur civil des Mines, Davy, dans le *Bulletin de la Société de l'Industrie minérale,* notice tirée à part à Saint-Etienne en 1880. Ces couches de minerai s'étendent de Saint-Aventin à Châteauneuf-sur-Sarthe; de Saint-Herblon à Champigné; de Chazé à Louvaines, en passant par Bourg d'Iré; de Pouancé à Segré; de Juigné à Chazé-sur-Argos; de Saint-Julien de Vouvantes à l'Ile Saint-Aubin, un peu au-dessus d'Angers.

Les grandes lignes droites ne manquent pas dans cette énumération et la puissance totale de ces gisements est énorme.

Mais il y a quelque chose de plus intéressant pour nous dans la brochure de M. Davy. Cet ingénieur qui ne s'occupait que du côté scientifique et technique de ses recherches, a constaté sur tous ces filons, tant de traces d'exploitation ancienne, qu'il n'a pu omettre de les signaler, en remarquant que leur ancienneté, préjugée du reste par l'oubli dans lequel elles étaient tombées, pouvait se reconnaître aux chênes séculaires poussés sur les haldes des anciens affouillements. Or, voici ce que M. Davy a observé sur tous ces points. Je lui laisse la parole, car ces observations, bien que faites dans l'arrondissement de Segré, ont un intérêt capital dans la question. Je n'ai pas besoin de rappeler que l'arrondissement de Segré est absolument contigu à celui de Châteaubriant, dans lequel se trouvent nos buttes.

« Les anciennes exploitations qui ont laissé partout des traces faciles à constater, se rencontrent en beaucoup de lieux, dit M. Davy, et il n'est pas un seul périmètre demandé en concession qui n'en renferme. Elles se trouvent, en général, dans les parties les moins bien cultivées; souvent, elles sont cachées dans les bois taillis très épais et occupent les hauteurs. On les voit s'aligner dans une direction, toujours la même, s'interrompre

brusquement pour se porter à droite ou à gauche, en affectant de nombreux rejets sur des kilomètres de longueur. La profondeur de ces trous ne dépasse jamais six ou sept mètres : ils ont tous une forme elliptique et leur ensemble est l'image d'un chapelet dont les grains seraient de dimensions très variables. Les bords de ces excavations sont formés de déblais anciens, et c'est là, sur des talus qui longent les fouilles et en exagèrent la profondeur, que l'on trouve des échantillons des couches exploitées; là aussi croissent les broussailles et souvent des arbres séculaires. En hiver et pendant les premiers mois de printemps, les excavations sont ordinairement pleines d'eau; elles se dessèchent en été et en automne. Cette alternative de sécheresse et d'humidité empêche la végétation de s'y développer; aussi trouve-t-on ces cavités pleines seulement d'humus, provenant de la décomposition des feuilles. Les minières plus rares, qui demeurent toujours sèches, sont couvertes de plantes, et des arbres très vieux poussent quelquefois en leur milieu. Beaucoup de cultivateurs ont rendu à la culture, en les comblant, ces restes antiques et on n'a alors pour en retrouver la place, qu'une légère dénivellation de surface, des échantillons épars sur le sol, la tradition ou le témoignage des paysans, enfin des noms de lieu tels que: *le champ de la minière ou des mines, le bois fouillé ou du fouillé,* etc.

» Les débris contenus dans les haldes, ajoute M. Davy, les scories qui les avoisinent souvent, prouvent d'une façon certaine l'existence d'une ancienne minière. Aussi les premiers explorateurs des environs de Segré ont-ils essayé de faire des fouilles dans le centre même des vieilles excavations... Des tranchées de quelques mètres ont été creusées, mais aucune d'elles n'est arrivée jusqu'à la couche en place; toutes ont été arrêtées par les eaux et la nature ébouleuse des parois... *Mais toutes les fois qu'on a entrepris avec des moyens d'épuisement suffisants un puits de 15 à 20 mètres de profondeur, on a retrouvé le minerai en place...* On a aussi cherché des indications sur la nature des gites en attaquant la séparation entre deux excavations contiguës. Là, on a quelquefois trouvé directement le minerai en place. Ceci ferait supposer que les anciens laissaient ces parties de couches pour *soutenir le toit* ou pour isoler les diverses minières au point de vue des eaux... » (1)

(1) Davy. Notice géologique sur l'arrondissement de Segré, p. 40 et 43.

Je n'ai pas besoin de pousser plus loin les citations. On a reconnu nos fosses. La description de M. Davy, pour les lignes de Segré, peut, sauf en ce qui concerne les fortifications dont il ne parle pas, se superposer à la nôtre. Des fouilles systématiques et conduites dans un but uniquement scientifique et utilitaire ont fait reconnaître dans celles de Segré des minières très anciennement exploitées. Il en est donc ainsi de celles de l'arrondissement de Châteaubriant. Des fouilles y ont été, du reste, pratiquées par l'administration de la Compagnie des Mines d'Anjou et forges de Saint-Nazaire; on n'y a rencontré jusqu'à présent que le minerai hydraté en rognons superficiels; mais les fouilles opérées n'ont pas atteint la même profondeur que dans l'arrondissement voisin, et l'ingénieur en chef, directeur de la compagnie, m'a affirmé être convaincu que les couches continues de minerai anhydre doivent se trouver par dessous.

La seule remarque à faire ici, c'est que notre grande ligne n'est pas absolument parallèle aux directions de filons de l'arrondissement de Segré, lesquels obliquent tous de quelques degrés vers le sud, tandis que nous sommes dirigés à peu près absolument est-ouest. Nous en tirerons bientôt les conséquences. Pour le moment, je me borne à constater des faits matériels, et je crois avoir démontré par la quantité considérable de scories de fer antiques rencontrée sur les lieux, par la fréquence des noms de lieux dits métallurgiques qui se trouvent sur la ligne et par la conformité de forme de nos fosses avec des fosses voisines incontestablement minières, que les fosses dont est criblée la ligne de retranchements indiquée par Ogée, ont pour première origine des affouillements destinés à extraire le minerai de fer.

Mais les fosses de la Loire-Inférieure n'ont pas seulement servi de minières et c'est ici que se pose la question des Mardelles.

IV

LES MARDELLES

Un examen tant soit peu attentif permet de constater que tout le long de notre série de buttes et d'excavations, les anciens mineurs, après avoir extrait le minerai, ont utilisé pour eux-mêmes, au fur et à mesure de leurs travaux, ces gigantesques mouvements de terre. Tout d'abord, le soin qu'ils ont apporté à combler leurs carrières jusqu'à une certaine hauteur, mérite une sérieuse considération. On peut dire que c'est là un des signes distinctifs de nos minières. Toutes, en effet, présentent uniformément l'apparence d'une cuvette ronde ou elliptique dont la profondeur, souvent beaucoup moindre, ne dépasse jamais 5 à 6 mètres. La pente intérieure des parois est assez inclinée pour permettre une facile descente, et ce ne sont pas les détritus des feuilles et des végétaux qui ont ainsi exhaussé le sol, car après une couche d'humus très épaisse, apparaît aussitôt l'argile rapportée des remblais. Quel besoin avaient donc les travailleurs de combler avec tant de soin leurs minières s'ils devaient ensuite les abandonner ? De nos jours on n'y met pas tant de façons, et on se borne à entourer d'une barrière ou d'un fossé tout au plus les carrières dont on renonce à faire emploi. Or, des fouilles pratiquées au centre même de nos anciennes fosses, à Vay par le tracé du chemin de fer, aux Minières en Nozay par la Compagnie des forges de Saint-Nazaire, ont dégagé des remblais de plusieurs mètres de profondeur sans parvenir à la couche en place. Qu'on se rappelle, du reste, cette observation de M. Davy, constatant que des tranchées de quelques mètres, creusées au centre des vieilles excavations, n'ont jamais pu arriver jusqu'au minerai, mais que toutes les fois qu'on a pu entreprendre, avec des moyens d'épuisement suffisants sur une ligne de minières anciennes un puits de 15 à 20 mètres de profondeur, on a trouvé le minerai en place.

Il est facile de juger par là que le remblai partiel de l'excavation exigeait un travail considérable, et nos mineurs avaient

certainement un but en agissant ainsi. N'était-ce pas que leurs habitations étant voisines, ils craignaient les accidents en laissant tant de fosses béantes ? et les fosses ainsi presque comblées n'auraient-elles pas servi de base à des habitations nouvelles ? Strabon nous apprend que les Gaulois élevaient un grand nombre de bestiaux, en particulier des porcs, qu'ils expédiaient en salaisons dans toutes les parties de l'Italie. Leurs porcs, ajoute le géographe, remarquables à la fois par leur taille, par leur grosseur et par leur vitesse, passent la nuit en plein air, et quant à leurs maisons : « *Domos*, dit la traduction Cazaubon, *a tabulis et cratibus construunt rotundas, magno imposito fastigio.* » Nos mineurs devaient donc prendre leurs précautions pour conserver des troupeaux qui étaient pour eux une source de richesse, et cette précaution prise leur offrait précisément l'assiette des habitations décrites par le géographe. Or, qu'on veuille bien examiner la suite de retranchements, de remparts et de forteresses que nous avons signalée tout le long de notre ligne de fosses, et dont les principaux ouvrages portent encore le nom du Vieux Château (celui d'Abbaretz), ou du Fort (celui du Bé.) Ces imposantes défenses se déroulant sur une si grande longueur n'avaient pas été seulement élevées, je suppose, pour protéger des haldes de minières : elles étaient évidemment destinées à défendre une population agglomérée avec toutes ses richesses. D'où je conclus que derrière ces forts devaient s'abriter des habitations et des villages.

Nous voici arrivés aux mardelles. Mais, d'abord, qu'est-ce que les mardelles ?

J'ouvre l'*ethnogénie gauloise* de M. Roget de Belloguet, au volume du *Génie Gaulois* (1), et je lis au chapitre des *habitations gauloises :*

« Des cabanes construites en bois, en paille ou en osier ne pouvaient laisser au-dessus du sol aucune trace durable de leur existence. Mais l'on croit avoir reconnu dans le sol même, en plusieurs endroits, *des vestiges de leurs fondations qui ne sont autres que des excavations de forme ronde ou ovale, voisines l'une de l'autre,* et en certain nombre, comme le sont, avec plus ou moins de proximité les maisons d'un village. Cette conjecture

(1) Paris. Maisonneuve, 1868, in-8°.

était fondée sur un mot de Strabon θολοειδεῖς, d'après lequel les habitations gauloises, suivant l'interprétation ordinaire, auraient été de forme ronde... comme celles des Barbares représentés sur la colonne d'Antonin, avec leurs toits en voûte ou coniques...

» La réunion la plus importante, dans son ensemble, de ces excavations, est, à ma connaissance, celle qui porte le nom de *Cité de Lisme,* près de Dieppe, mais elles sont loin d'être régulièrement rondes ou même ovales. M. de Caumont assigne à la plupart d'entre elles une largeur de 7 pieds sur 27 à peu près de longueur. L'aire se trouve généralement à 5 ou 6 pieds au-dessous du sol environnant... Mais la forme circulaire se reconnaît bien mieux en Angleterre, dans ces anciens *settlements* de villages bretons que l'infatigable antiquaire, sir Richard Hoare, a découverts le premier dans le Wiltshire, à peu de distance des fameux monuments mégalithiques de Stonehenge et d'Abury. Ces traces d'habitations, creusées non-seulement dans la terre meuble, mais dans le calcaire ou dans le roc, appartenaient visiblement à des cabanes rondes qui avaient pour foyer un simple trou et quelquefois une pierre d'atre...

» Quelques antiquaires anglais ont aussi porté leur attention sur les vestiges *des petites forteresses* qui étaient ordinairement situées sur des éminences de terrain, et défendues par un, deux et jusqu'à trois fossés. Ils ont en outre reconnu dans l'intérieur et *en plus grand nombre autour de ces retranchements, des traces d'habitation de forme ronde ou ovale.* C'étaient, ont-ils pensé, les manoirs des chefs ou des riches qui y vivaient au milieu des cabanes particulières de leurs serviteurs et de leur clan, ces dernières en dehors des enceintes seigneuriales...

» De pareils restes de fortification, éminences factices et fossés dont l'origine est complètement ignorée, ont été pareillement remarqués en France dans plusieurs localités, principalement *dans les forêts...*

» Notre pays, ajoute Belloguet, possède encore d'autres genres de cavités circulaires, où l'on a cru toujours, d'après cette forme, reconnaître la main des Celtes. Ce sont les mares des Vosges et les *mardelles ou margelles, vastes fosses profondément creusées en entonnoir,* qu'on a remarquées surtout dans la Franche-Comté, la Champagne et le Berry. Les mares dont le diamètre varie de 10 à 30 mètres, avec une profondeur d'environ trois

pieds, se trouvent presque toujours sur des hauteurs, et sur le parcours des anciennes voies romaines dont un assez grand nombre avait été ébauché par nos ancêtres. M. Maud'heure, auteur d'un Mémoire sur ces excavations artificielles, les regarde comme de simples réservoirs d'eau, opinion trop exclusive, suivant M. Paul Lacroix, qui pense que la plupart ont servi d'habitations, étant couvertes d'abris en bois...

» Il en existe aussi en Allemagne et en Angleterre, où elles sont communément nommées *pennpits*. Elles passaient pour avoir servi de demeures à d'anciennes populations bretonnes ou germaniques, longtemps avant que M. de Lavillegille les signalât, le premier parmi nous, comme des *habitations celtiques*, dans lesquelles il avait reconnu les traces de séjour de leurs anciens habitants. *Elles sont ordinairement* très rapprochées *les unes des autres dans les lieux où elles se trouvent*, et souvent en très grand nombre, comme dans le canton de Bate et à la Ville-Carrée, près de Loisia, département du Jura. Celles-ci sont, en outre, voisines d'une agglomération symétrique d'autres cavités pareillement circulaires et creusées en cône très profondément dans un sol rocailleux.

» On a remarqué en Allemagne que *les mardelles étaient presque toujours accouplées*, ce qui a fait présumer que l'une servait d'*habitation* et l'autre de *grange* ou de *silo*. Elles varient beaucoup, dans ce pays, de grandeur et de profondeur; les plus vastes ont jusqu'à 300 pieds de tour et les plus profondes jusqu'à 40 pieds d'excavation. Les parois, solidement disposées en talus praticables, ont été quelquefois revêtues de terre argileuse, mais toujours construites de manière à empêcher les eaux d'y entretenir de l'humidité.

» On a rencontré aussi des mardelles entourées d'une sorte de rempart en terre ou d'un mur de pierres sèches. La circonférence de leur orifice est souvent interrompue *par une large coupure* destinée à faciliter, a-t-on pensé, l'établissement d'un plancher qui les divisait en deux compartiments, la *cave* et l'*habitation*. On voit encore, dans quelques-unes des témoins qu'on avait laissés pour soutenir les poutres. Le tout était abrité par des planches recouvertes avec de la terre glaise, de la paille ou du fumier » (1).

(1) Roger de Belloguet, *Génie gaulois*, pages 471 à 476.

J'ai tenu à citer textuellement les principaux passages du chapitre de Belloguet, car aucune explication particulière ne pourrait mieux s'adapter à notre sujet que cette description des mardelles, dont tous les détails trouvent ici une application directe. Si j'ai développé d'une manière assez concise la description générale au chap. II, c'est que je voulais citer ce passage absolument caractéristique de l'*Ethnogénie gauloise* et qu'il était convenable d'éviter les doubles emplois. De même que la description faite par M. David des affouillements miniers de l'arrondissement de Segré, paraît calquée sur celle des Fosses, de même la coïncidence est identique avec les mardelles de M. Belloguet, qui pourtant ne connaissait pas les lignes de Nozay. Tout cela, du reste, est bien d'accord avec le texte de Tacite, sur les demeures souterraines des Germains. *Solent, et subterraneos specus aperire, eosque, multo insuper fimo onerant, suffugium hiemi et receptaculum frugibus* (1), et avec celui de Strabon que j'ai précédemment cité dans sa traduction latine (2). J'ajouterai ici quelques détails spéciaux.

C'est, en général, dans les parties boisées que nos retranchements et nos fosses ont mieux conservé leur caractère; aux petites Fosses rouges, aux Hautes vallées, sous Beaulieu, aux Minières en Abbaretz, aux bois de Maupiron, etc., le défrichement des taillis a concordé partout avec la destruction des buttes. Mais il n'y a pas longtemps encore que toute la contrée traversée par nos remparts était couverte de bois, et son retour à la culture est si récent, qu'on voit figurer sur la carte cantonale de Nozay, datée de 1855, des taillis qui n'existent plus, tels que les grands taillis du Désert et de la Ville-Foucrais. De la forêt du Gavre, sur laquelle les retranchements s'appuient vers l'ouest, les bois du Bigouët, de Pibordel, de Boyenne, du Creuzet, des Vallées, du Désert, de Beauvais, du Petit Perray, de la Ville-Foucrais, de Beaulieu, du Maire, du Bé et du Bois-Vert formaient jusqu'à Abbaretz une suite non interrompue. A l'orient d'Abbaretz cette particularité est encore plus sensible. Les bois de la Géraudière et du Breil-Clément, les forêts de l'Arche et de Vioreau, et le

(1) Tacite, *Germ*..., 16.

(2) Le voici dans le texte : *Τοισ δε οικοισ εκ σειριδων και γερρων εχουσι μεγαλοις, θολοειδεις, οροφον πολυν επιβαλλοντες.*

grand bois de Meilleraye se suivaient sans discontinuer, pour aller s'appuyer à l'est sur la forêt d'Ancenis qui descendait jusqu'à la Loire. L'immense lande de cette région porte encore le nom de lande du Luc. Or, que nous apprennent les *Commentaires?* « Ce fut un grand hasard, dit le conquérant romain, de surprendre Ambiorix sans défense, avant qu'il eût rien appris par les courriers ou par le bruit public. Sa maison était située dans les bois, *comme le sont presque toutes celles des Gaulois,* qui, pour éviter la chaleur, cherchent le voisinage des forêts et des fleuves. Ses compagnons et ses amis purent soutenir quelque temps, dans un lieu resserré, le choc de notre cavalerie. Pendant cette courte résistance, un des siens le fit monter à cheval et les bois protégèrent sa fuite » (1). Ailleurs, César nous rapporte que lorsque les Gaulois désespéraient du succès, leur ressource suprême était de se refugier dans les forêts où l'ennemi n'osant les poursuivre, ne pouvait que par le feu détruire leur dernier asile.

Dans ces quelques lignes, j'aperçois en raccourci le tableau exact de nos mardelles, avec leur ligne de remparts merveilleusement disposée pour cette tactique familière à nos aïeux. En cas d'insuccès, ils pouvaient, protégés par les bois et à l'abri de leurs doubles remparts, gagner en sûreté les forêts profondes où s'arcboutait leur ligne de défense. Les vieillards du pays sont unanimes pour affirmer que, lorsque la culture n'avait pas encore entamé ces remparts, il était facile de circuler à l'intérieur, et que souvent ils y faisaient passer leurs charrettes, pour recueillir le bois ou la lande. Restituez par la pensée à nos mardelles leur physionomie primitive; surmontez chaque excavation, qu'un plancher ferme à son orifice, d'une habitation en paille ou en claies d'osier. Dès lors, ces rebords déprimés, toujours chargés de petites pierres à leur sommet que nous retrouvons entre les fosses, deviennent les rues ménagées entre les divers édifices. Une voie plus large, consacrée sans doute au passage des chevaux est en outre dessinée, en quelques points, à l'intérieur des remparts et se reconnaît encore aux buttes d'Abbaretz, du Maire et de Beaulieu. C'est le *chemin creux,* antique voie gauloise, dont on garde la tradition dans le pays. Un vieillard, qui a longtemps habité Beaulieu, a déclaré tenir de ses parents que la

(1) *De Bello Gall.,* VI, 30.

duchesse de Rohan avait fait fortifier les fosses de Beaulieu et y demeurait; mais, que ses ennemis ayant eu le dessus, elle réussit à s'échapper de fort en fort, à travers toute la ligne de remparts et à se réfugier jusqu'à son château de Blain. De la légende, je retiens ce fait qu'il fallait que la circulation à travers les forts fût praticable, sans cela elle n'eût pas pu prendre créance. Cette circonstance peut expliquer, du reste, la grande quantité de fers de chevaux et de mules trouvée journellement par nos cultivateurs dans les terrains où ont existé les fosses.

Quant au double rempart qui protégeait la circulation et défendait les mardelles, il était tout à fait conforme au génie gaulois. César parle à plusieurs reprises de défenses de cette nature. « *Duplici altissimo muro munierant* » (1), dit-il quelque part.

Sur les points les mieux conservés, ces doubles remparts portent, à leur partie supérieure, une plate-forme d'où les assiégés lançaient sur leurs agresseurs les armes de jet, alors en usage. En première ligne, il faut placer *les pierres de fronde,* arme essentiellement gauloise dont César nous entretient fort souvent (2). Nos buttes en renferment un très grand nombre, de 8 à 10 centimètres de longueur, pointues des deux bouts, comme une sorte de fuseau, et de tout point semblables, de forme et de dimension, à celles dont se servent encore les Canaques en Nouvelle-Calédonie (3). Ces pierres armaient les frondes en cuir ou en chanvre. Mais il y avait aussi des pierres de jet spéciales pour la main et pour les catapultes ou *tormenta* cités aussi par César. Or, on trouve au pied des fortifications de la ligne et dans les champs voisins des pierres qui n'ont pu servir qu'à cet objet; elles sont de différents grains et de diverses grosseurs, mais toutes affectent une forme insolite que la main de l'homme a pu seule leur donner; aplaties à leur base, arrondies ou légèrement déprimées à leur sommet, elles ressemblent à la moitié d'une boule coupée en deux avec une base un peu convexe qui les fait tenir admirablement en main. D'autres, de mêmes dimensions générales, affectent la forme cylindrique avec les arêtes des bases légèrement arrondies. Or, il est impossible

(1) *De Bello Gall.*, II, 29.

(2) Id. II, 6.

(3) Je prépare un mémoire spécial sur ces pierres.

d'admettre que l'effort des eaux ou une bizarrerie de la nature ait produit un aussi grand nombre de types similaires.

La tradition locale est d'accord avec cette interprétation. M. Martin demandait un jour à un fermier, âgé de 93 ans, nommé Daniel, qui exploite de père en fils au *rez des Forges,* en Abbaretz, une métairie située le long de nos fosses, s'il n'avait pas trouvé parfois dans ses champs des pierres taillées en forme de demi-boule. — « Ah ! si, répondit-il, il n'en manque pas chez » nous. Voyez-vous, Monsieur, j'ai entendu raconter à mon » grand'père que ces pierres là s'appelaient des pierres de » fronde. C'était, il y a bien longtemps ; on ne connaissait pas » encore les fusils et les canons qu'on emploie à la guerre et » mon grand'père me disait, que dans ce temps-là, ceux qui » étaient cachés dans nos forts s'en servaient pour chasser » l'ennemi. »

Cette légende, conservée d'âge en âge sous le toit d'une chaumière, équivaut, pour moi, à la meilleure des démonstrations.

Il n'est pas rare, du reste, de rencontrer en dedans des remparts, entre les fosses, des amas de ces pierres quartzeuses en petits mamelons. L'abondance en était telle autrefois que les débris de quelques-uns des mamelons du *Vieux château* ont servi à empierrer, sur des kilomètres de longueur, dans la commune d'Abbaretz, le chemin de grande communication N° 2. Faut-il voir dans ces amas dressés avec soin les témoins dont parle Belloguet, des assises plus solides destinées à recevoir les abords des poutres supportant les planchers ? J'y reconnais plutôt des sortes d'*agger,* des tas de matériaux propres à la guerre, aménagés comme on empile encore les boulets dans les arsenaux. Les Gaulois devaient avoir en réserve dans l'intérieur de leurs oppida de nombreuses armes de jet pour la défense afin d'être prêts à toutes les éventualités.

Il convient d'ajouter, pour confirmer cette manière de voir, qu'un laboureur de Vay, nommé Delaunay, qui dans sa jeunesse habitait Saint-Mars la Jaille, nous a rapporté qu'en démolissant une butte analogue à celles dont nous venons de parler, située dans cette commune, on y trouva des boulets de fer. M. le curé de Saint-Mars la Jaille n'a pu me procurer de renseignements précis sur cette trouvaille, mais il paraît utile de la signaler, car les Gaulois ont dû très probablement utiliser le fer pour leurs

frondes. Ce qu'il y a de certain, c'est que de petits boulets de fer se rencontrent de temps en temps dans les buttes de Nozay et d'Abbaretz. Examinons maintenant tous les objets divers trouvés dans les retranchements.

V

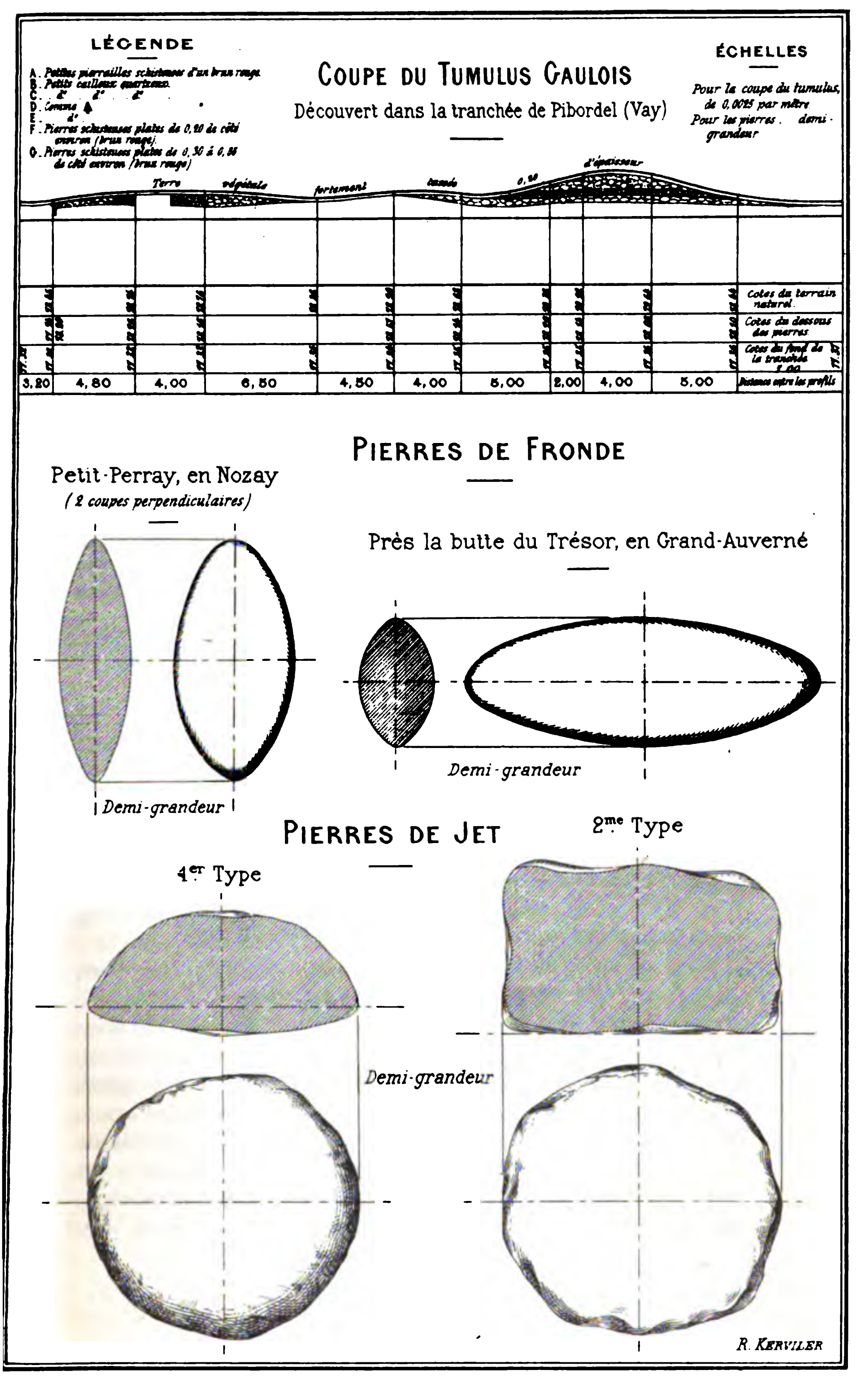
LES HABITANTS

Outre les scories de fer, les pierres de fronde et les fers de chevaux dont nous avons précédemment parlé, un grand nombre d'objets dûs à l'industrie humaine a été trouvé dans les emplacements ou dans le voisinage des Buttes. Il est nécessaire d'en faire ici l'énumération pour mieux connaître les constructeurs et les habitants de ces innombrables mardelles. (Voir Pl. IV.)

Je constaterai tout d'abord un grand nombre de celts en pierre polie trouvés sur l'emplacement ou dans le voisinage des buttes; j'en dois une douzaine aux incessantes recherches de M. Martin et je les ai fait monter sur un carton spécial. Voici toutes celles qui sont parvenues à ma connaissance :

1° En *Vay,* M. de Lisle cite près de Clegreuc un celt ordinaire de 18 centimètres de long et une hache à tête en diorite grise de 13 centimètres. M. Blanchard en possède une troisième dioritique de 23 centimètres, trouvée à *Boisdin,* et une quatrième trouvée à *Lugagnac;* je vous en présente trois autres qui proviennent de la *Robinetière,* de *Bourruen* et de la *Glairaisie.* J'ajoute qu'il y a deux menhirs dans la commune.

2° En *Nozay,* voici sept haches, dont quatre proviennent de la région même des Buttes, au *Petit Perray,* à *Beaulieu,* à *Rouans* et au *Désert;* elles ont 9, 10 et 13 centimètres. Les autres s'écartent un peu de la ligne : la grande, de 28 centimètres, a été trouvée dans la banlieue même de Nozay, la hache dioritique de 13 centimètres provient de la *Comète* et la hache en jade vert de 10 centimètres provient du *Chalet.* — Il y a aussi deux menhirs dans Nozay.



Lith L. Prud'homme, St Brieuc

Je dois joindre à ces objets deux fragments en pierre polie de 10 centimètres de longueur dont l'un ne peut guère se déterminer, mais dont l'autre a été certainement un *phallus* de 1 centimètre et demi de diamètre. Ces deux fragments appartiennent à M. Blanchard.

3° En *Abbaretz*, M. de Lisle ne cite ni monument mégalithique ni hache en pierre polie trouvée dans cette commune : je vous en présente une en diorite de $0^m 10$ trouvée à Larrée, au sud de la ligne.

4° En *Meilleraye*, M. de Lisle cite un celt en bronze, de la forme dite à talon mesurant $0^m 12$ et trouvé près de l'étang du barrage de Noreau, aussi au sud de la ligne. A un kilomètre au nord, se remarque le dolmen du Perron.

5° En *Grand-Auverné,* M. de Lisle cite avec 3 menhirs au nord de la ligne, un assez grand nombre de haches en pierre polie : *4* à la *Butte-Rouge* avec des silex travaillés, 2 près des Buttes au-dessus du *Luc,* une à la *Grand'Haie* et deux au village de Villechoux : en tout neuf haches qui appartiennent à la région de nos retranchements.

6° Les renseignements me manquent pour Bonnœuvre et Saint-Mars-la-Jaille : MM. les curés de ces deux paroisses ont avec une rare obligeance cherché pour moi des documents, mais ils ne m'ont rien trouvé.

En résumé, les haches en pierre polie se rencontrent dans toute la région traversée par nos retranchements, mais disséminées de côté et d'autre, et en petit nombre, sur l'emplacement même des buttes : les monuments mégalithiques sont rares et presque tous en dehors de l'alignement.

Il en résulte que les travaux dont nous nous occupons correspondent à une période pendant laquelle les armes en pierre polie étaient déjà en désuétude et ne servaient plus que d'amulettes. Sans doute on en plaçait déjà comme aujourd'hui, sous les foyers des habitations, pour préserver celles-ci de la foudre. Or, j'ai démontré précédemment qu'on se servait encore d'armes en pierre polie, à l'embouchure de la Loire, en même temps que d'armes de bronze, vers le VIIe siècle avant notre ère. On sait, du reste, qu'on n'a commencé l'exploitation du fer dans nos contrées que vers le IIIe siècle avant notre ère. Tout concourt donc bien à démontrer que nos mardelles ne doivent pas être

plus anciennes, et qu'elles ont eu pour origine l'exploitation du fer et non les retranchements de défense.

Quant aux objets plus modernes que les celts trouvés dans l'emplacement même des buttes ce sont :

1° Le *torques* gaulois, en or torsadé, trouvé en 1878, en Nozay, et appartenant aujourd'hui à la collection de M. Parenteau. On n'a jamais su très exactement sa provenance.

M. de Lisle se contente de dire qu'il provient des environs du château du *Bé;* il y a tout lieu de croire qu'il a été trouvé au *Maire* dans la démolition d'une fosse. L'inventeur a été le sieur Deutel, fermier au Maire, mais il ne s'est pas soucié qu'on allât fouiller au véritable endroit pour en découvrir d'autres, et il a donné pour lieu de sa trouvaille un champ près de Pengeslin : ce champ est tout près des fosses.

2° Les *statères gaulois*, en or et en electrum, trouvés à la *butte du Trésor* en Grand-Auverné. Un de ces statères, qui est en electrum, au type de la main ouverte, monnaie généralement attribuée aux Pictons, fait partie de la collection de M. de Lisle.

3° Un *bracelet gaulois,* en bronze, trouvé près du village du Cerisier, en Nozay, à proximité des retranchements; actuellement en la possession de M. Prosper Leroux à Nozay.

4° Trois fragments d'un *poignard,* en bronze, trouvés par Gilles Provost, à la Bastinais en Vay, à 100 mètres à peine des *petites Fosses-Rouges*. Un de ces fragments est recouvert d'une belle patine verte : les deux autres ont visiblement passé par le feu. L'objet était intact lors de sa découverte ; mais, comme cela arrive toujours dans les campagnes, le premier soin de son possesseur a été de briser l'arme pour voir si ce n'était pas de l'or. Ces fragments appartiennent aujourd'hui à M. Blanchard.

5° Un *lingot ou scorie de bronze*, de 2 kilog. environ, trouvé par Jacques Ollivier, près du *château* de Vay, à peu de distance des *Fosses-Rouges*. J'ai l'honneur de le présenter à votre examen.

6° Une grande hache en fer, de travail très grossier, trouvée au Petit-Perray, en Nozay, il y a quelques mois, par des ouvriers occupés à niveler un terrain occupé par les buttes. A la douille sont encore adhérents des fragments du manche qui semble avoir été de bois. Cette hache fait partie de la collection de M. Blanchard.

Je dois ajouter ici que beaucoup d'objets en fer ont été trouvés

à plusieurs reprises au Petit-Perray et à la Ville-Foucrais : les fermiers Mérot et Leclercq l'ont affirmé à M. Martin ; mais on n'y prenait pas garde et on ne les a pas conservés. Un très grand nombre de pièces intéressantes ont ainsi disparu.

7° Un *objet en fer,* d'un pied de long, terminé par une pointe carrée en forme de fleuret ; orné à son milieu de deux antennes, ou plutôt de deux crochets disposés en sens inverse, et muni à sa partie inférieure d'une douille destinée à recevoir un manche ; on dirait d'une hallebarde primitive. Cet objet, trouvé près des remparts du *Maire*, en Nozay, fait pártie de la collection de M. Blanchard.

8° Une urne cinéraire, en poterie grossière, et une fibule en bronze, à dessins de cercles cylindriques, trouvées près des *petites Fosses-Rouges,* dans la démolition d'un tumulus galgal, le 22 octobre 1881, lors des travaux du chemin de fer de Saint-Nazaire à Châteaubriant.

A propos de ce tumulus, qui doit avoir des analogues sur le parcours de la ligne, je dois vous faire remarquer le nom significatif du château du *Bé*. Bé ou Pé, en langue celtique, signifie tombeau. Ce nom est commun dans la région des dolmens et des tumulus ; nous avons en Saint-Nazaire deux Pé et un Béac ; en *Assérac, Penbé;* en Plessé, Paimbé. Il y a toute apparence que cette forteresse, dont le centre ressemble à un tumulus, a été établie sur ou près le tombeau d'un ancien chef; le torques en or, trouvé dans les environs, donne une grande probabilité à cette supposition.

Quoiqu'il en soit, tout ce que nous venons de décrire est manifestement gaulois et des derniers siècles avant l'occupation romaine. Celle-ci a laissé peu de traces dans la région des buttes. Je trouve bien une voie romaine à plusieurs kilomètres au sud ; une autre coupe notre ligne à angle droit dans la forêt du Gavre. M. de Lisle a reconnu des restes gallo-romains considérables au bourg même du Grand-Auverné ; mais sur toute la ligne de nos retranchements, je ne connais de romain que deux moyens bronzes d'Auguste, au type de l'autel de Lyon, trouvés aux Fosses-Rouges, par M. Fiévet, ancien répétiteur à l'Ecole d'agriculture de Grand-Jouan et actuellement en la possession de M. Loudet, professeur à cette école.

J'en conclus que nos établissements, très florissants à l'époque gauloise, ont été détruits par les Romains au moment de la conquête. César venant des Andes chez les Venètes, s'est bien gardé d'en faire le siège sur toute la longueur : ses moyens étaient expéditifs et il devançait les Prussiens dans sa manière de nous combattre. La ruine et l'incendie étaient ses auxiliaires obligés, et toute l'histoire de la campagne des Gaules pourrait se résumer dans ces deux mots d'une concision féroce, qui reparaissent à chaque instant dans les *Commentaires*. Ai-je besoin de vous rappeler tous ces sinistres aveux du conquérant? « Cesar, omnibus vicis ædificiisque incensis, se in fine Ubiorum recepit... (1) — Omnibus eorum agris vastatis, frumentis succisis, ædificiis incensis... (2) — Omnibus longe lateque ædificiis afflictis incensisque, se in castra receperunt... (3) — Relinquebatur ut... tantum in agris vastandis incendiisque faciendis, hostibus noceretur... (4) — Ædificia vicos que incendit... (5) — Omnes vici atque omnia ædificia quæ quisque conspexerat incendebantur... (6) — Cum omnia cædibus, incendiis, rapinisque vastasset..., etc., etc. (7) » On n'en finirait pas s'il fallait rapporter tous ces hauts faits incendiaires. L'incendie était une tactique chez le général romain, tactique d'autant plus facile que toutes les habitations des Gaulois étaient construites en bois, en paille, ou en claies d'osier.

L'attaque se fit donc très probablement à la tête de la ligne sur la limite des Andes; et une fois ce point forcé, rien ne fut si aisé au vainqueur que de mettre le feu à ces pauvres huttes toutes placées en ligne droite. Il n'y avait qu'à marcher droit devant soi. L'incendie dut s'y propager, en un instant, comme ferait la mise en feu d'une traînée de poudre. La défense avait été disposée contre une attaque du midi au nord : celle-ci se présentait d'enfilade avec le feu à son aide. Rien ne lui résista

(1) *De Bello Gall*, IV, 19.
(2) *Ibid.*. IV, 38.
(3) *Ibid.*, IV, 35.
(4) *Ibid.*, V, 19.
(5) *Ibid.*, VI, 6.
(6) *Ibid.*, VI, 43.
(7) *Ibid.*, VIII, 25.

et César arriva ainsi jusqu'au sillon de Bretagne d'où il se précipita sur la presqu'île guérandaise pour attaquer les oppida des Venètes, auxquels s'étaient joints les malheureux Namnètes, leurs alliés, fuyant devant l'incendie.

Les villages miniers ayant été ruinés et la flotte venète anéantie, l'exploitation du minerai de fer cessa ; les Namnètes se rapprochèrent de la Loire et leur chef-lieu devint le *Portus Namnetum,* le Nantes d'aujourd'hui, pendant que celui des Venètes se transportait de la presqu'île guérandaise dans le Morbihan. Comme ceux d'aujourd'hui, les conquérants d'alors changeaient à leur gré la géographie des provinces soumises. On oublia bientôt l'antique ligne gauloise et il a fallu dix-huit siècles pour qu'on la retrouve.

Sur notre frontière de l'Est, les lignes de Wissembourg étaient autrefois redoutables. Qui peut dire ce que l'avenir leur réserve et ce qu'en connaîtra la postérité ?...

René KERVILER.



NOTE ADDITIONNELLE

Nozay, 2 septembre 1882.

Monsieur le Directeur de la classe d'archéologie, et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint une petite note au sujet d'un mémoire de MM. Alcide Leroux et Pitre de Lisle, dont il est question à la page 35 du Bulletin archéologique de l'Association bretonne, Congrès de Redon, 1881.

Bien que mes remarques n'apportent pas un grand jour dans la question soulevée par nos honorables collègues, je vous prie d'en donner lecture dans une de vos séances, elles sont un témoignage de la préoccupation bien ancienne des habitants.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur et cher collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

JULES RIEFFEL.

LIGNE DE RETRANCHEMENTS A NOZAY

Dans le Bulletin archéologique de l'Association bretonne, Congrès de Redon, je lis l'annonce d'un mémoire de M. Alcide Leroux de Nantes, et de M. Pitre de Lisle, sur une ligne de retranchements en terre, dans les communes de Nozay et d'Abbaretz.

Ces Messieurs ajoutent que cette ligne n'avait jamais été signalée. C'est là une erreur. Lorsque je vins, en 1830, habiter la commune de Nozay, la première curiosité du pays que les propriétaires me signalèrent, ce furent ces fortifications, qui à cette époque étaient parfaitement visibles, et coupaient la vue, comme un retranchement continu sur une étendue considérable des Landes, qui couvraient alors tout le pays.

Les cultivateurs n'avaient pas encore commencé leurs défrichements et leurs clôtures. La vue s'étendait au loin, suivant les retranchements de l'est à l'ouest. Je les ai souvent parcourus à cheval, réfléchissant à l'origine de ces innombrables mamelons. Chacun se demandait à quoi cela avait pu servir. Une opinion finit par prévaloir, c'est que ce travail remontait au temps des Romains, non pas que ce fut une œuvre de défense des Celtes ou des Bretons, mais tout simplement un campement romain.

Personne ne trouvant une meilleure solution, et les travaux

des laboureurs nivelant tout, et faisant successivement tout disparaître, on mit tout en oubli. Je veillais cependant, attendant, depuis plus de cinquante ans une trouvaille, arme ou bijou qui pût apporter une lumière. Je n'ai pas eu connaissance que, dans cet immense bouleversement de terrains, on eût rien trouvé, ce qui peut bien être une preuve de l'antiquité de ces retranchements.

Une autre preuve de la date bien ancienne de la présence de l'homme en ces lieux, c'est la tenue d'une grande foire, de date immémoriale, sur le sommet d'une colline, dite de Beaulieu, que traversent les retranchements. Sur le même sommet de Beaulieu, à trois kilomètres de Nozay, il s'était fondé, dans les temps anciens un monastère. J'en ai encore vu l'église, son dernier vestige, il y a une quarantaine d'années. Aujourd'hui il n'y a plus qu'une maison d'habitation. Mais dans cette église, il y avait une vierge sculptée, en bois, que j'ai obtenue du propriétaire, et que j'ai mise dans ma chapelle de Limerdin, où elle est l'objet d'une grande vénération.

Nozay, 15 août 1882.

JULES RIEFFEL.

S. GOHARD

Evêque de Nantes

ET SES COMPAGNONS MARTYRS

VIE, PASSION ET CULTE

Le martyre, qui a couronné la vie de S. Gohard, a rendu son nom un des plus glorieux des annales de la France chrétienne ; il a fait briller l'Eglise de Nantes d'un nouvel et incomparable éclat. Par malheur, ni les *Actes originaux* de S. Gohard, ni même sa vie écrite en 1524 par un chanoine d'Angers ne sont arrivés jusques à nous (1). Nous ne possédons de ces deux documents qu'un résumé insuffisant dans la *Peplus Andegavensis* de Claude Ménard (2). Mais en ce qui concerne le martyre de S. Gohard, la translation de son corps à Angers, et les hommages religieux dont il y a été entouré jusques en 1789, nous sommes moins pauvres de renseignements authentiques et dignes d'inspirer confiance. Nous allons essayer de résumer ici les documents qui en traitent, dans un récit succinct et néanmoins suffisamment étendu pour atteindre notre double but : édifier la piété, et contribuer en quelque chose aux progrès de l'histoire et de l'hagiographie bretonnes. Nous ferons suivre cette narration du texte

(1) Voir le début de cette vie. Documents N° 3.

(2) Voir le texte de Claude Ménard. Ibid. N° 2.

inédit des quatre ou cinq documents sur lesquels repose, historiquement parlant, tout ce que nous savons avec certitude de S. Gohard, des faits de sa vie, des circonstances de son martyre, des débuts et des progrès de son culte à Nantes et à Angers.

ARTICLE . I

Aperçu historique sur la vie et le culte de S. Gohard, Evêque de Nantes

VIE DE SAINT GOHARD

GOHARD, que les anciens appelaient assez indifféremment GONTARD, *Gunhard* et même *Guichard,* naquit à Angers au commencement du IXe siècle, ou dans les dernières années du précédent (1). Ses parents étaient d'une condition obscure et privés de fortune. Aussi le petit Gohard fut-il abandonné dès le bas-âge aux soins du Bienheureux Benoit, Evêque d'Angers. Celui-ci l'éleva avec toute la tendresse d'un père, et l'enfant montra de son côté de si heureuses dispositions pour la piété et la science, que le prélat, non content de lui donner rang parmi les clercs inférieurs de sa cathédrale, le fit encore étudier les lettres et le pourvut d'un canonicat dans l'Eglise collégiale de Saint-Pierre d'Angers dès que le jeune Gohard fut en âge d'occuper un poste de cette importance (2).

Ainsi placé déjà sur le chandelier, bien qu'à un degré inférieur, le nouveau chanoine y brilla bientôt d'un tel éclat de vertu, qu'à la mort de l'Evêque de Nantes, Trutgard (3), les suffrages du clergé et du peuple nantais se portèrent sur le disciple de l'Evêque Benoit, et l'appelèrent à gravir les degrés

(1) Voir plus bas le texte du PEPLUS ANDEGAV.

(2) *Ibid.*

(3) Trutgard n'a pas dû occuper longtemps le siège de Nantes, car son prédécesseur, Attas, y siégeait encore en 837 (V. Gall. Christ. t. XII, p. 5 et 247), tandis qu'en mai 840, Gohard en avait pris possession.

de la chaire déjà illustrée par S. Clair, S. Similien, S. Félix (839 ou 840) (1).

L'Eglise de Nantes ne devait point malheureusement posséder longtemps un si digne prélat et le nouveau pontife était déjà mûr pour le ciel.

Gohard remplissait en effet depuis à peine trois ou quatre années la charge pastorale, lorsque le dimanche 24 juin de l'année 843 le port de Nantes fut envahi, à l'improviste, par une nuée d'embarcations, frêles en apparence et peu redoutables, mais en réalité montées par des hommes d'une audace et d'une cruauté sans égales à cette date. C'étaient les Normands. Ces terribles ennemis du nom chrétien infestaient déjà depuis plusieurs années les côtes de la Bretagne et du Poitou, ils occupaient même l'île de Noirmoutiers d'une manière permanente. Toutefois, jusques-là, ils n'avaient osé remonter le cours de la Loire. La circonstance des hostilités, qui venaient d'éclater entre Rainaud, comte de Poitiers, et Lambert, comte de Nantes, avait-elle contribué à augmenter leur audace, à les amener à ne plus reculer devant une entreprise, qui auparavant leur paraissait téméraire? La chose n'est pas impossible. Ce que nous savons toujours d'une manière certaine, c'est qu'à peine sortis de leurs barques les barbares s'avancèrent vers la ville, en escaladèrent les murs, en brisèrent les portes et se mirent à promener de tous côtés le fer, le feu et le sang.

Les fidèles se trouvaient alors réunis en grand nombre dans la cathédrale à l'occasion de la solennité de S. Jean-Baptiste. On remarquait dans la foule, au milieu des clercs de la ville, presque tous les religieux du monastère voisin de S. Hermeland d'Aindre, qui n'avaient eu tout récemment d'autre parti à prendre, pour échapper à une mort certaine, que de gagner la cité en emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux.

Le Pontife, entouré de tout ce clergé et de toute cette multitude, célébrait les saints mystères et n'en était encore qu'à la Préface. Les barbares ne lui laissèrent pas le temps de consommer le sacrifice de l'autel : ils le frappèrent de leur glaive meurtrier au moment où sa voix faisait retentir le majestueux

(1) En mai 840, il signait un acte de donation en faveur de l'Abbaye de Redon. (V. Cartul. de Redon, p. 358.)

SURSUM CORDA. Mais ils lui procurèrent à leur insu une faveur bien autrement douce et désirable, celle de rendre à Notre Seigneur amour pour amour, vie pour vie, celle de pouvoir unir son sang et celui de son peuple au sang divin de la victime universelle de l'expiation.

En un instant donc, les portes et les fenêtres du temple saint furent brisées ou renversées. Un flot de barbares, altérés de sang et de carnage, y pénétra glaive en main, et se mit à égorger sans pitié tout ce qui s'offrait à ses regards, sans distinction de Pontife et de prêtres, de clercs et de moines, de vieillards, de femmes et d'enfants. Rien ne trouva grâce devant ces hommes sans entrailles. On vit des mères immolées avec les tendres rejetons qui pendaient à leurs mamelles.

Les autels, le pavé, les murs mêmes de la maison de Dieu furent bientôt tout inondés du sang des saints.

Ce ne fut qu'après avoir ainsi livré à la mort un nombre considérable de fidèles que les païens songèrent enfin à épargner quelques-unes de leurs victimes, non par un dernier sentiment d'humanité, mais uniquement pour y trouver une nouvelle occasion de satisfaire leur soif d'or et d'argent. Ceux qu'ils épargnèrent en effet, c'est-à-dire ceux qu'ils ne livrèrent pas à la mort, furent chargés de lourdes chaînes, et allèrent gémir dans une dure captivité pendant trente jours entiers. Au bout de ce temps les Barbares consentirent à les rendre à la liberté, mais non sans exiger préalablement une énorme rançon. Revenus dans la ville, les captifs n'y trouvèrent partout que le spectacle de la ruine et de la désolation. Cependant il fallut bien songer à réparer ces ruines, s'occuper de purifier la cathédrale de Nantes, d'en reconstruire les autels et tout ce qui y avait été brisé et mis en pièces, afin qu'elle pût ensuite être rendue au culte divin. Ce travail ne fut terminé que vers les derniers jours de septembre. L'Evêque de Vannes, Susannus, vint à Nantes à cette occasion et consacra de nouveau l'Eglise, qui avait été si indignement profanée et polluée, (30 septembre 843.)

Dieu n'avait pas attendu ce moment pour manifester la gloire du chef intrépide de cette nouvelle légion de martyrs. Gohard, en effet, n'eut besoin ni de courriers ni d'ambassadeurs pour aller porter au loin la connaissance de la mort qu'il venait de souffrir pour Jésus-Christ. Il fut lui-même son propre messager,

son propre héraut. On le vit, ô prodige admirable ! saisir dans ses propres mains, la tête qu'un glaive meurtrier venait de séparer de ses épaules, sortir avec la démarche assurée d'un vivant de la Basilique des saints Apôtres et s'avancer ainsi comme en triomphe jusqu'au fleuve de la Loire. .

La Providence lui avait préparé en cet endroit une barque, étroite peut-être dans ses dimensions, mais enrichie de deux cierges ardents, qui répandaient tout à l'entour une merveilleuse clarté. Le corps et la tête du saint prirent place dans cette barque. Puis on vit cette frêle nacelle, qui n'avait ni rame, ni pilote, se mettre cependant d'elle-même en mouvement, et se diriger vers Oudon, par conséquent à l'opposite du cours naturel de la Loire. Elle fendait rapidement le fleuve en y traçant un large sillon et ne put être arrêtée ni par la violence des vents, ni par les orages ou les tempêtes. Elle vint ainsi aborder heureusement jusqu'au port d'Angers, distant d'au moins trente quatre mille romains du quai de Nantes. Le peuple d'Angers, averti du prodige, s'empressa de voler au port pour être témoin d'une telle merveille. Le clergé des différentes paroisses y accourut aussi, et tous dans ses rangs n'avaient qu'un désir, celui de devenir l'heureux possesseur d'un trésor aussi précieux que le corps de S. Gohard. Mais nouveau prodige ! toutes les fois que le clergé d'une paroisse s'approchait de la barque pour en retirer les saintes reliques, la barque reprenait d'elle-même le large, et se dérobait aux efforts d'une piété mal éclairée, songeant plus à ses propres intérêts qu'à ceux de la gloire de Dieu. Dix fois on avait ainsi essayé de s'attribuer la possession du corps sacré, et dix fois les efforts avaient été inutiles. On se demandait avec anxiété comment la chose allait finir lorsque le clergé de la Collégiale de Saint-Pierre d'Angers se présenta en dernier lieu. Or, cette fois la barque resta immobile ; les chanoines purent s'approcher en toute liberté, retirer le saint corps et l'emporter triomphalement dans leur église au milieu des cris de joie de la multitude, qui les suivait en bénissant Dieu d'avoir manifesté sa volonté avec tant d'éclat (1).

Il était juste d'ailleurs que la Collégiale de Saint-Pierre fût mise en possession du corps de S. Gohard, préférablement à toute autre église d'Angers, puisque c'est là que le futur Pontife

(1) V. documents N° 3.

s'était formé dans son jeune âge aux vertus du clerc et du prêtre; c'est là qu'il avait jeté les semences de cette piété et de cette charité qui devaient plus tard lui mériter la couronne du martyre.

CULTE DE S. GOHARD

On a quelquefois prétendu que S. Gohard avait attendu deux siècles et demi avant d'arriver aux honneurs du culte public; on a prétendu qu'il n'avait été inscrit au catalogue des saints que par le B. Urbain II, à la fin du XIe siècle (1).

Cette double assertion nous paraît gratuite et sans aucun fondement. Il n'est question de rien de semblable ni dans la vie d'Urbain II, sur lequel il nous reste cependant des détails assez circonstanciés (2), ni dans les écrits de Benoît XIV, qui a fait des recherches si étendues sur toutes les causes de canonisation antérieures à Urbain VIII. Comment d'ailleurs s'imaginer qu'un martyre, entouré de circonstances si mémorables, qu'une translation de corps réalisée avec un tel éclat surnaturel, n'aient pas été regardés au IXe siècle comme une preuve plus que suffisante de la sainteté de l'Evêque de Nantes, et de la légitimité des honneurs religieux, dont sa mémoire avait droit d'être entourée?

Nous croyons donc que S. Gohard fut honoré à Saint-Pierre d'Angers dès l'année même de sa translation comme un glorieux martyr de Jésus-Christ, nous croyons qu'il ne tarda guères à être considéré comme le second patron de cette insigne Collégiale. Sa fête, il est vrai, n'y fut jamais célébrée au jour même de son martyre, ce jour étant occupé par la solennité de S. Jean-Baptiste, mais elle n'était renvoyée qu'au lendemain, elle jouissait d'une octave, elle était entourée de pompe et d'éclat.

Il se fit en outre, en 1211 et 1524, deux transferts du corps sacré de Gohard d'une châsse modeste dans une autre plus riche et plus ornée. Or ces deux cérémonies attirèrent un grand concours de peuple. On voit par là que le nom et la mémoire de Gohard continuaient d'être en bénédiction à Angers. Il en fut de même jusques à la tourmente révolutionnaire de 1789. Mais à cette

(1) V. Albert le Grand. Vie de S. Gohard.

(2) V. sa vie par D. Ruinart.

époque les reliques du saint furent malheureusement dispersées, et on ne sait ce qu'elles sont devenues (1).

Pour la ville de Nantes, bien que privée du corps de son Pontife, elle ne pouvait laisser dans l'oubli des événements aussi mémorables dans les Annales d'une Eglise particulière, que ceux dont elle avait été le théâtre dans la journée du 24 juin 843. Une fête commémorative du martyre de S. Gohard et de ses compagnons fut donc instituée de très bonne heure à Nantes et fixée au 25 juin comme à Angers et pour les mêmes motifs. On y rendait des hommages publics, tant au Pontife qu'aux compagnons de ses souffrances et de son triomphe. Au XIII[e] siècle, cette solennité revêtait un tel éclat qu'elle marchait de pair avec celle de S. Jean-Baptiste (2).

Le calendrier de 1858 l'a réduite au rang de double mineur, mais le clergé de Nantes continue à faire mémoire de S. Gohard dans les suffrages communs, et de plus une paroisse a été érigée en son honneur dans la ville de Saint-Nazaire.

Le chapitre de Nantes avait obtenu des chanoines d'Angers un OS DU COL DE S. GOHARD. On ignore à quelle date avait eu lieu cette donation, mais en 1789 et depuis longtemps déjà, la relique en question était enchâssée dans un chef d'argent, et n'était connue que sous le nom de CHEF DE S. GOHARD (3).

ARTICLE II

Documents inédits relatifs à S. Gohard, et confirmant la vérité de notre récit historique

1° Acta martyrii S. Gohardi et sociorum ejus (4)

Anno post Incarnationem Domini nostri Jesu Christi DCCCXLIII (843) quo fuerunt kalendæ Januariæ secundâ feriâ Luna XVI[e],

(1) V. R. P. D. Chamard. Les saints personnages de l'Anjou, t. I, p. 388.

(2) V. Ordinarium Eliæ cantoris (M[ss] de Sainte-Geneviève de Paris, BB. L. 4.)

(3) Semaine relig. de Nantes (1875), p. 437 et 464. Cette relique a disparu en 1789

(4) Cette relation inédite fait suite au livre d'Adrevaldus : *De Miraculis S. Benedicti* et porte en titre : *De Captivitate Urbis Nanneticæ*. (Manuscrits d'Angers,

Indictione VI[e], Epacta XVII, concurrente vero termino Paschali XIV kalendarum Majorum, luna XV, Initium Quadragesimæ V° Idus Martii, Rogationes V. kal. Junii (1), Mense quarto vigesimo quarto die mensis, quæ est octavo kalendas Julias, luna X, nonâ horâ diei in die Dominico, anno quarto post obitum Ludovici serenissimi imperatoris (2) sub Lamberto Duce capta est à Normannis sævissimis civitas Nannetis. In qua violatum est templum sanctum et GUNHARDUS summus sacerdos cum innumerabili ex utroque sexu exercitu trucidatus fuit in ore gladii. Cœteri vincti omnes fuerunt ducti captivi. In quo (3) dies fuere XXX (triginta) : unde (4) divino protegente adminiculo fuere redempti. Venientibus autem illis ad desolatam civitatem cum magno fletu (intrant) et domum, quæ fuerat a perversis violata, mundant sicque mundata per tres menses quasi immundam eam duxere.

Denique anno suprascripto in mense septimo XXX° die mensis a Susanno Venetensi Episcopo templum, quod violatum fuerat consecratum est. Quæ consecratio est secundo kalendas octobris.

2° Compendium actorum S. Gohardi Episcopi et Martyris mutuatum ex Peplo Andegavensi (T. I, p. 39) (5)

Acta S. Gohardi illum *Andegavensem* ortu faciunt. Qui tenellu

N° 773, folio 136 verso.) L'auteur ne fait qu'énoncer les faits en précisant les dates. On dirait un *procès-verbal*, un peu sec et laconique sans doute mais aussi pleinement digne de faire autorité.

(1) Presque tous les calculs du computiste énoncés ici se trouvent d'accord avec ceux des chronologistes actuels. Il n'y a d'erreur que pour les Rogations qui tombèrent le 24 mai, et non le 28.

(2) Louis-le-Débonnaire étant mort le 20 juin 840, la 4[e] année après sa mort était commencée quand fut consommé le martyre de Gohard et de ses compagnons.

(3) Suppléez : Carcere.

(4) Le sens est : *après* lesquels.

(5) Claude Menard, l'auteur du PEPLUS ANDEGAV., vivait dans la première moitié du XVII[e] siècle, et exerçait à Angers les fonctions de lieutenant général de la Prévôté. Il a laissé plusieurs ouvrages, qui lui ont acquis une juste réputation de savant jurisconsulte, d'érudit, d'historien.

adhuc datus B. Benedicto (1) et chorista factus post annos legitimos ab ipso donatus est canonicatu in ecclesia B. Petri tum matre (2).

Post obitum Nannetensis Episcopi Trutgardi (3) electus in Episcopum magna virtutum admiratione gregem moribus et pietate formavit... Dum plebs sub B. Joannis festivitate, orationibus vacat supervenientibus Normannis dux gregis Gohardus orans ipsam animam pro grege sibi commisso posuit.

Tum post immanem urbis populationem cædesque, cum Martyris corpus cymbâ appositum, palliisque tectum, enavigato sine velis remisque Ligeri, in Andegavensi stetisset portu, qui nunc LIGNARIUS dicitur (4) signis omnibus sponte reboantibus, clerus B. Petri cum parasceve sacra obvius se reddidit obsequentem : a quo reverenter corpus exceptum decenterque compositum est et inclusum theca cum laminis plumbeis duabus et hoc lemmate.

« In hâc sepulturâ quiescit humilis Cohardus Nannetensium » Pater et Martyr. »

3o Translation du corps de S. Gohard de Nantes Angers (5)

Incipit vita a canonico S. Petri Andegavensi conscripta. Sacratissimi Gohardi corporis translationem ætate nostra, nobisque presentibus, factam suscipiam enarrandam. Id, quod a nobis factum est, ut aliquid gratiarum actionis referemus IPSI DIVO, cujus

(1) S. Benoît a été évêque d'Angers au commencement du IXe siècle (800-817 mais on manque d'ailleurs de tout renseignement sur son compte.

(2) Tous les savants Angevins n'admettent pas que l'Eglise de Saint-Pierre d'Angers ait jamais été cathédrale.

(3) Trutgard n'a pas dû occuper longtemps le siège de Nantes, car en 837 Atton l'occupait encore. (V. Gall. Christ, t. XII, I, col. 5 et 247.)

(4) Le port ou quai de *Ligny* a conservé ce même nom.

(5) Ce document est emprunté aux anciens livres choraux de la Collégiale de Saint-Pierre d'Angers, mais comme aucun de ces livres n'est arrivé jusqu'à nous, nous avons fait tirer notre copie sur celle qui fut envoyée au P. Albert le Grand (vers 1635) et qui se conserve aujourd'hui à Rennes (Mts No 170.) Nous sommes heureux de déclarer ici que nous devons cette copie à la bienveillance de l'excellent et tant regretté M. Kopartz. (Décédé le 18 avril 1878, son nom et ses écrits lui survivront.)

patrocinio ad Omnipotentissimum (sic), ut pia, credimus levati sumus febre perquam acutâ, quâ jamdudum non paucos dies acerbissimâ etiam fermè ad interitum usque laboraveramus.

Primam translationem legimus esse factam anno 843. — Sic referebatur in veteri manuscripto chorali Ecclesiæ Collegiatæ S. Petri Andegavensis.

LECTIO OCTAVA

Ut sui martyrii fidum et firmum testimonium *alienis* in territoriis edoceret (Gohardus), non legatos non aliquot nuncios accersivit, sed ipse, proprium brachiis amplectens caput, mirum dictu ! nullo ductore, præter eum, qui sanctam ejus jam susceperat animam, à Basilica sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, in qua ferox ensis caput ejus (ab) humeris separaverat usque ad fluvium Ligerim, universa creatura stupente progreditur et velut vivens intrepidus pedibus ambulavit.

Ubi divino provisu è vestigio scapha exigua duobus cereis ardentibus fulcita reperta est, quæ corpusculum ipsum sacrocum capite mox excepit, et nullo remigio, nulloque noclero (nauclero) mihi assistente, et contra proclivium fluvii Ligeris descendens? in Oudonem, sua rapiditate naturali tendentem medium amnem nulla vi ventorum aut gurgitis impetu contrario, alia ve quâlibet procellâ prævalente sulcavit et felici transitu Andegavensem usque portum pervenit a Nannetico aggere triginta quatuor milliarium interstitio distantem.

Urbis Andegavis populo repente in admirationem arrepto, quod corpus hoc defunctum adversus undarum impetus inextinctis cereorum facibus tam potenter nullo proram ducente adventasset, aliquod sanctum, aliquod miraculosum, aliquod quoque a Deo missum illud fore illico suspicatus est. Unde adunato de more clero Andegavensi per singulam collegiorum et cænebiorum processionem, excepto clero Basilicæ B. Petri Apostoli, qui aliqua ex causa cæterarum Basilicarum comitatu non intererat, revrenter usque ad portum prefatum accessum est : ubi, cum seriatim quodlibet collegium et cænobium manus extenderent ut corpusculum apprehenderet, et in aliqua Basilicarum sepulturæ reconderent, uno post alium, ut apprehende-

rent, attentante, frustra intendebatur, nam scapha continuo refugiens ad medium amnis adversa se contulit.

LECTIO NONA

Unde factum est ut propria templa tam sancto munere vacuus clerus repeteret, nimirum hujusmodi sane martyris tam sanctum pignus divino statuente decreto, cui nullo potestas humana valet obniti sacræ sedi B. Petri Apostoli solum debebatur, cujus clerus abeuntibus aliis veniens cum humilitate et cordium sinceritate, ut secum illud donarium a Deo missum afferre tentaret scapham attingens eam velut immobilem reperit et sanctum Gohardi corpusculum sine reluctamine suis in linteis involutum ad suam basilicam honorifice cum ingenti plausu, bajulant ubi in hodiernum usque diem retro majus altare in capsa reconditum devote a fidelibus visitatum, veneratur.

4° Charte-notice sur la reconnaissance des reliques de S. Gohard faite en septembre 1211, sous l'Episcopat de Guillaume de Beaumont, Evêque d'Angers (1).

Anno ab Incarnatione Domini millesimo ducentesimo undecimo, Dominica post Nativitatem Beatæ Mariæ Virginis dedicata fuit Ecclesia B. Petri Andegavensis a piissimo Patre Domno Gulielmo de Bello Monte, Audegavensi Episcopo, qui constituit et indulsit ut quisquis deinceps in festo Dedicationis hujus, et per octo dies continuos usque ad octavas dedicationis, oblationes suas ad opus ejusdem ecclesiæ devote conferrunt indulgentias viginti dierum sibi impositarum consequentur singulis annis in perpetuum duraturas.

Et pridie ante dedicationem ego Bernardus, Magister Scholarum B. Mauricii Andegavensis, et decanus hujus ecclesiæ B. Petri assistentibus mihi canonicis et clericis ejusdem ecclesiæ, revolvi jussimus reliquias, quæ in hac ecclesia B. Petri sub quadam negligentia et ignorantia tenebantur. Et accipientes capsam quamdem antiquam magnam, quæ ad modum sarcophagi

(1) Biblioth. d'Angers. Manuscrits, Codex 886, fol. 371.

facta latior est ex una parte quam ex altera, invenimus ossa CHOARDI Nannetensis Episcopi et Martyris in panno serico involuta. Ossa quidem multa erant ita ut de corpore ejusdem Martyris nihil deesse videretur. Preterea pulvis non modicus erat in cinerem resolutus. Nos vero propter vetustatem ejusdem capsæ, necnon propter ipsius Sancti reverentiam et honorem, ossa solida sive integra colligentes in unum; transtulimus ea in aliam capsam ligneam firmam et solidam (licet alia multo minorem) in fronte hostiolum (1) continentem. Posuimus etiam in eadem capsa duas laminas plumbeas in quibus titulus martyrii *B. Choardi* scriptus est et insculptus, quamvis quondam in veteri capsa invenerimus (2) cum ossibus ipsis innumeris.

Præfatum vero pulverem ex corpore dicti Martyris resolutum in priore capsa majori reliquimus, necnon et multa ossa sanctorum, quæ sparsim invenimus sine scripturæ testimonio, propter vetustatem temporis destructo, in eamdem capsam majorem congessimus cum pulvere *B. Choardi.*

Brachium autem ejusdem Martyris foris retinuimus, ut fidelibus possit ostendi.

Teste me peccatore Bernardo, Decano B. Petri qui hæc vidi et manu propria scripsi.

5° Permission donnée de transférer les reliques de S. Gohard dans une nouvelle châsse, et indulgences accordées aux fidèles qui lui rendent leurs hommages (29 mai 1524).

Reverendus in Christo Pater et Dominus Dominus Johannes Dei et Apostolicæ sedis gratia Episcopus Roanensis et Reverendissimi in Christo Patris et DD. Francisci de Rohan, miseratione divinâ Archiepiscopi et Comitis Lugdunensis, Galliæ Primatis et Episcopi Andegavensis, in ejus civitate et diœcesi Andegavensi Suffraganeus, Vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus præfati Reverendissimi Episcopi.

Salutem in Domino sempiternum,

Ut corpus *S. Cohardi* Martyris in quadrata capsa veteri supra

(1) Pour *ostiolum*, petite porte ou ouverture.

(2) L'antique châsse renfermait son inscription et l'erreur sur le nom et les qualités du saint était impossible.

majus altare ecclesiæ Collegiatæ S. Petri Andegavensis consistens quod reconditum est, ut qui (prout fides dignissimis testibus probatur, et nobis facta fuit) dudum sanctificatus et canonizatus extitit, quique in dies variis inibi refulget miraculis, a predicta capsa extrahere et ad illius exaltationem et honorem in altera capsa de novo constructa collocare reverenter et transferre necnon et illum secus dictum majus altare de novo constructum benedicere et consecrare, cæteraque circa premissa et necessaria (perficere) valeatis, auctoritate Reverendissimi Patris qua fungimur, licentiam vobis concedimus et facultatem.

Omnibus autem utriusque sexus fidelibus vere pœnitentibus et confessis et prædictæ translationi assistentibus, ac aliis diebus, quibus commemoratio ejusdem S. Cohardi singulis annis in prædicta ecclesia S. Petri celebrabitur, et eamdem ecclesiam S. Petri visitantibus et ad ipsius ecclesiæ *manutentionem* (sic) manus adjutrices porrigentibus quadraginta dies de injunctis pænitentiis misericorditer in Domino relaxamus. Præsentibus perpetuo futuris temporibus duraturis.

Datum Andegavi sub sigillo vicariatus nostri die 29ª maii 1524.

B. de Fourmy.

Dom PLAINE.



LES

DÉPUTÉS BRETONS

A la Bastille en 1788

Louis XVI régnait depuis près de 14 ans, son esprit de bonté et de justice avait, dès son avènement au trône, rappelé dans leurs foyers et rétabli dans leurs fonctions les magistrats bretons, défenseurs des libertés et des droits de leur province; il avait, autant qu'il dépendait de lui, réparé vis-à-vis d'eux les injustices du précédent règne et les fatales conséquences de neuf années d'un arbitraire exil.

Cependant à la veille de la Révolution, son Gouvernement, obéissant au souffle centralisateur et aux tendances vers l'unité qui étaient dans l'air, s'attaqua lui aussi aux institutions séculaires de la Bretagne, et à ces franchises dont le maintien avait été juré par les rois de France lors de la réunion de la Bretagne à la couronne. Notre province attachait à juste titre le plus grand prix à ces institutions auxquelles elle devait sa prospérité, et qui lui assuraient, entr'autres avantages inappréciables, l'indépendance de la justice et le droit de n'être imposée qu'avec le consentement de ses Etats.

Pour défendre ces libertés, les magistrats bretons avaient, sous Louis XV, bravé des menaces de mort, et souffert les rigueurs d'une dure prison, puis d'un long bannissement. Ils l'avaient fait avec un grand courage, soutenus du reste par les vives sympathies de la Bretagne entière.

Les édits de 1788 méconnaissant les mêmes droits, devaient soulever et soulevèrent en effet pareille résistance. Une dépu-

tation de la noblesse bretonne fut chargée d'aller porter au Roi de justes doléances. Le Roi se refusant à la recevoir, elle s'efforça d'appuyer sa démarche sur des manifestations de l'opinion publique; elle y réussit. Alors le ministère obtint un ordre pour faire enfermer à la Bastille les 12 députés, ce qui fut exécuté dans la nuit du 14 au 15 juillet 1788.

Le président de la députation bretonne était François-Gabriel-Marie comte de la Fruglaye. — Il a laissé à sa famille des Mémoires manuscrits racontant avec détail cet épilogue des luttes de la Bretagne, ce dernier effort qu'elle faisait pour défendre ses coutumes et ses libertés à la veille de la Révolution qui devait passer sur elles son inflexible niveau.

Ce récit par le principal acteur de ce fait historique me paraît offrir à l'histoire un document d'autant plus certain que le comte de la Fruglaye s'efforça constamment, en cette circonstance, de faire prévaloir des idées de modération, et que son récit en porte aussi le caractère incontestable.

Entre les faits qu'il raconte et le moment où il écrit, avaient passé d'ailleurs les années violentes de la Révolution.

Le torrent avait emporté à la fois et l'antique royauté, et les vieilles franchises bretonnes; M. de la Fruglaye lui-même avait, pendant la Terreur, subi dans les prisons révolutionnaires une détention autrement dure que celle de la Bastille ; c'est donc avec l'accent d'une véritable impartialité historique et sans l'ombre d'amertume qu'il raconte cet épisode ancien de sa vie à ses enfants :

« Je reprends, dit-il, la plume dans ma quatre-vingtième-année, âge auquel Young dit que nul homme n'ose écrire ; mais il entend sans doute: pour se faire lire du public ; moy je n'écris que pour mes enfants dans le souvenir desquels il m'est doux de conserver ma mémoire; telle est mon unique prétention, et je compte que le sentiment excusera auprès d'eux mes négligences. Je ne puis désormais écrire que lentement et pesamment ; ma tête et mes yeux m'interdisent toute recherche et toute rapidité de style. Au reste un *Mémorial domestique* n'est pas un livre. »

Serez-vous du même avis que moi ? — Il me semble que précisément parce qu'il est écrit sans préoccupation du public auquel dans la pensée de l'auteur il n'est pas destiné, et sans

autre souci que celui de la vérité, un *Mémorial domestique* est par cela même un des documents les plus précieux pour l'histoire, et vous me pardonnerez pour cette raison, de vous lire dans toute leur simplicité quelques pages de ce mémorial de mon bisaïeul François-Gabriel-Marie de la Fruglaye :

« Le 9 mai 1788, M. le comte de Thiard, commandant en Bretagne et qui se trouvait à Rennes, envoya ordre à M. de Catuélan, premier président, de faire assembler le Parlement le lendemain à 7 heures du matin. Le Commandant ayant fait investir de troupes le Palais, y entra, accompagné de M. Bertrand de Moleville, Intendant en Bretagne, et suivi de ses gardes. Arrivé au parquet, il fit demander au Parlement l'entrée à la Grande Chambre où ce corps entier était rassemblé; elle lui fut refusée qu'au préalable il n'eut exhibé l'ordre du Roy, ce qu'il ne voulut pas faire, et fit dire au Parlement qu'il en avait, en vertu desquels il venait ordonner l'enregistrement de plusieurs édits et déclarations du Roy.

En conséquence, il entra aux Chambres assemblées et y fit lire et enregistrer d'autorité : Premièrement, ordonnance en soixante et quelques articles concernant l'administration de la justice; *création de 4 grands Baillages à Rennes, Nantes, Saint-Malo et Quimper*, jugeant en dernier ressort jusqu'à la somme de 20 mille livres; autorisant les juges présidiaux à juger en dernier ressort jusqu'à 4 mille livres. — Deuxièmement, édit portant suppression des tribunaux d'exception, chambres des domaines, élections; démembrement des eaux, bois et forêts. — Troisièmement, déclaration touchant l'ordonnance criminelle. — Quatrièmement, édit portant *établissement d'une cour plénière et unique,* composée de la Grande Chambre du Parlement de *Paris,* d'un député de chacun des autres Parlements, de plusieurs grands seigneurs, deux archevêques, deux évêques et présidée par le Chancelier; LE DROIT D'ENREGISTREMENT ENLEVÉ AUX PARLEMENTS, *et ladite Cour plénière devant enregistrer tout impôt provisoirement jusqu'à l'ouverture des Etats-Généraux.* — Cinquièmement, édit portant réduction des Officiers du Parlement de Bretagne; suppression de la 2e chambre des enquêtes et de la chambre des requêtes; établissement d'une Grande Chambre composée du premier Président et autres Présidents et de 28 conseillers; la Chambre des enquêtes, composée de 20 conseillers, et présidée par deux Présidents du Parlement; suppression de la Chambre des vacations. — Sixièmement, déclaration sur la *vacance du Parlement qui demeurera sans activité jusqu'à ce qu'il ait été statué par le Roy ; défense au dit Parlement de s'assembler et de prendre aucune délibération sous peine de désobéissance.*—Septièmement, édit établissant l'impôt du *Tymbre.*

Ces édits portaient atteinte aux droits de tous les corps de l'Etat, surtout de la Magistrature; ils étaient oppressifs pour toutes les classes de citoyens, ils allumèrent en Bretagne les premières étincelles de la Révolution.

M. le Procureur général de Caradeuc conclut avec autant d'énergie que de courage au retrait de ces Edits et Déclarations, à ce qu'ils fussent communiqués aux Etats en ce qui pouvait intéresser les droits de la nation et à ce qu'il fut fait au Roy des remontrances sur tous et chacun d'eux.

Quelque modération que put mettre M. de Thiard à l'exécution de ce coup d'autorité, il excita dans la ville de Rennes une effervescence et une consternation générale; le peuple s'attroupa aux portes du Palais, et lorsque les magistrats en sortirent, la foule les applaudit et les reconduisit à leurs demeures en les comblant d'éloges et de bénédictions. Le Commandant et l'Intendant, au contraire, furent hués, injuriés et même assaillis par quelques pierres, dont une atteignit M. Bertrand; un officier de l'escorte fut aussi blessé, mais les troupes restèrent impassibles et se tinrent dans la plus grande modération. Cependant l'effervescence se propagea dans toutes les classes de la société à Rennes. Les étudiants en droit, qui y étaient nombreux, s'unirent à quelques jeunes gentilshommes et reprochèrent aux officiers de la garnison d'avoir soutenu des mesures oppressives. Quelques querelles particulières eurent lieu entre des chefs de corps et des gentilshommes. L'émotion se répandit d'autant plus rapidement dans la province que M. de Botherel, Procureur général-syndic des Etats, crut de son devoir de remettre à M. de Thiard une protestation au nom des Etats, contre les édits et leur enregistrement. Toute la Noblesse de Rennes et des environs s'empressa d'adhérer à cet acte conservatoire du droit des Etats, et cette adhésion, connue bientôt dans toutes les villes de Bretagne, y fut aussi souscrite avec empressement dans les termes qui suivent :

« Nous soussignés, Membres de la Noblesse des Etats de Bretagne, applaudissant au zèle qui a dicté à M. de Botherel, Procureur-général-syndic des Etats l'acte *d'opposition et protestation déposé au Parlement* conservatoirement aux droits, franchises et libertés de cette province.

» Déclarons adhérer :

» 1° Aux principes constitutifs énoncés et réclamés dans le dit acte ;

» 2° A l'arrêté pris par les Membres de notre Ordre, qui se trouvaient à Rennes à cette époque, par lequel ils ont déclaré *infâmes* ceux qui pourraient accepter, soit dans l'administration de la Justice, soit dans les administrations des Etats, quelques places qui ne seraient pas avouées par les lois de la Province;

» 3° Nous déclarons aussy adhérer et nous réunir de sentiment à la

partie nombreuse de notre Ordre, qui, plus heureuse que nous et plus favorisée par la proximité des lieux, a pu être avertie à temps de se rassembler à Rennes pour y rédiger et signer un Mémoire au Roy, tendant à réclamer la conservation des droits, franchises et libertés de cette province, Mémoire remis à M. le comte de Thiard le 26 may. »

Cette adhésion de tous les Nobles de la province y répandit une fermentation générale ; la déclaration d'infamie qui y était prononcée contre ceux qui accepteraient quelques places dans les Corps établis d'après les édits, avait paru au moins inconsidérée aux gens sages, elle leur semblait un genre d'opposition outré aux volontés de l'autorité, et susceptible d'exciter une explosion très dangereuse dans ses conséquences ; mais les esprits étaient dès lors trop exaltés pour obéir aux conseils de la modération, à Rennes surtout où la vue des événements avait échauffé toutes les têtes.

Telles étaient les circonstances, lorsqu'un des premiers jours du mois de juin, allant reconduire sur le chemin de Morlaix quelqu'un qui m'était venu voir à Kéranroux, je suis abordé par un homme inconnu qui me demande le chemin de Kéranroux, et s'il y trouvera M. de la Fruglaye. « C'est moy, lui dis-je, vous êtes à quelques pas de ma demeure. » — « En ce cas, reprit-il, voilà un billet que je suis chargé de vous remettre, et je vous quitte ayant plusieurs autres commissions du même genre à faire. » Je me hâte d'ouvrir ce billet, j'y lis : « Vous » êtes prévenu que la Noblesse de votre canton s'assemble le 13 de ce » mois à Saint-Brieuc, faites en part à vos amis. » Mon adresse et pas de signature. Je revins chez moy fort occupé de cet avis et du parti à prendre, et envoyai sur-le-champ le billet à M. de Kérouartz, ancien officier d'infanterie à Morlaix, le priant d'y penser, et lui annonçant ma visite le lendemain à 8 heures pour échanger nos réflexions. Je dormis peu, me consultai beaucoup, et en dernière analyse le chiffon de billet qui m'avait été remis me parut aussi important que décisif pour me rendre à l'invitation. Je connaissais les jeunes gens de Rennes dont on parlait le plus en ce moment pour des têtes ardentes ayant de grands moyens pour en enflammer d'autres, parlant avec facilité, écrivant de même, hardis et entreprenants ; je les soupçonnais capables d'avoir imaginé cette assemblée à Saint-Brieuc, et d'en avoir promulgué la convocation dans l'étrange forme sous laquelle elle m'était parvenue. J'allai à 8 heures faire part de mes conjectures à Kérouartz et luy dis : « Je pense que beaucoup se rendront à l'invitation ; l'expérience m'a appris qu'il faut un très petit nombre d'hommes de la trempe de ceux que vous connaissez comme moy pour en entraîner une multitude d'autres. Ignorant le parti qu'ils veulent persuader de prendre, je ne puis l'apprécier, mais, quel qu'il soit, ils le persuaderont si un certain nombre de gens sages et froids ne parviennent à balancer leur opinion ;

il me semble donc de toute importance que tous les hommes capables de porter de la modération dans cette assemblée s'y rendent, et je pars. — Moi aussi, me dit Kérouartz. — « En ce cas, je vous propose d'indiquer un lieu de réunion à tous nos camarades de la ville et je vais envoyer leur en donner avis. » Nous nous trouvâmes 44 réunis, et à l'unanimité moins trois voix nous convînmes d'aller à Saint-Brieuc le 13. Nous rencontrâmes en route une foule de nos amis qui s'y rendaient de toutes parts sur des invitations pareilles à celle que j'avais reçue. Nous trouvâmes entr'autres à Saint-Brieuc, MM. le Chevalier de Guer, Trémergat, Carné, Bedé et Cicé arrivant de Rennes, où leurs opinions s'étaient déjà vivement prononcées. Dès le soir, à leur invitation, on se réunit en assez grand nombre chez M. de Tréveneuc. Il s'y établit une longue discussion sur le motif de la convocation, et nous apprîmes qu'une réunion semblable devait avoir lieu à Vannes le 19. Il fut convenu que l'assemblée générale du lendemain se tiendrait dans le parc de Bréhan à 8 heures du matin. Cinq à six cents personnes s'y rendirent; un bosquet de charmille fut le lieu où on délibéra; il s'y trouvait une table et quelques bancs; aucune forme ne fut suivie pour l'ouverture de l'assemblée qui, suivant l'usage ordinaire, eut dû se faire par le doyen. M. le Chevalier de Guer fut le premier à prendre la parole. Après avoir exposé avec détail ce qui s'était passé à Rennes au sujet de l'enregistrement des édits, comme le motif ayant déterminé la convocation des assemblées de Saint-Brieuc et de Vannes, il émit l'avis de la rédaction d'un Mémoire au Roy au nom de la Noblesse de Bretagne, et de l'envoy de ce Mémoire par une députation de douze membres, chargée de l'aller remettre au Souverain.

La grande majorité de l'assemblée adopta la rédaction d'un Mémoire au Roy, mais un très grand nombre rejeta l'envoy par députation. Partageant cette dernière opinion, je la défendis avec chaleur par plusieurs motifs, entr'autres par l'illégalité de la présente assemblée qui ne me semblait sous aucun rapport autorisée à députer vers le Roy. J'adoptais la rédaction d'un Mémoire et son envoy aux députés des Etats à la Cour, de la part de la Noblesse de Bretagne, avec instance de le mettre sous les yeux du Roy. Cet avis réunit la grande majorité.

Alors trois des gentilshommes arrivant de Rennes présentèrent différents projets de Mémoire dont la lecture fut écoutée; mais aucun d'eux n'ayant réuni l'unanimité des suffrages, l'Assemblée décida de nommer une commission de dix de ses membres pour de ces trois Mémoires n'en faire qu'un et le présenter à la séance qui devait avoir lieu le lendemain matin à huit heures. Les rédacteurs des projets de Mémoires furent naturellement compris dans cette commission. Je leur fus adjoint avec six autres et notre travail se prolongea bien avant dans la nuit. De trois Mémoires médiocres il s'agissait d'en faire un bon qui

agréat à l'Assemblée : cela était difficile en soi et le devenait d'autant plus que chacun des auteurs des projets eût désiré faire adopter le plus possible du sien. Cependant, à l'ouverture de la séance, me trouvant le doyen de la Commission, je donnai lecture à l'Assemblée de ce que nous avions rédigé. On l'adopta sans discussion. — Aussitôt grand nombre de voix s'élevèrent pour demander que ce Mémoire fût porté au Roy par une députation de douze membres dont six seraient nommés au scrutin dans la présente assemblée, et les six autres dans la Réunion qui devait se tenir à Vannes le 19.

Fidèle à mon opinion de la veille à laquelle je connaissais beaucoup de partisans, je m'élevai contre le projet de députation et proposai d'adresser le Mémoire adopté aux Députés et Procureur général syndic des Etats à la cour, d'y joindre le procès-verbal de nos séances à Saint-Brieuc et nos vives instances de faire parvenir notre Mémoire au Roy. La très graude majorité s'étant prononcée contre mon opinion, d'après l'impulsion qui avait été donnée aux jeunes gens, la discussion fut interrompue et chacun ne s'occupa que de son billet de scrutin pour l'élection des Députés.

Voyant que quelques personnes me destinaient leurs voix, je priai avec instance l'Assemblée de considérer que mon âge et ma faible santé ne me permettaient pas de me charger d'une telle mission. Nombre de mes amis eurent égard à mes désirs, ce qui n'empêcha pas que je ne fusse élu Député avec MM. de Marnière, Chevalier de Guer, Geslin de Trémergat l'aîné, de Carné Trécesson, de Visdelou de Bédé et Champion, Chevalier de Cicé.

Je ne crois pas possible d'être plus profondément affligé que je ne le fus d'une marque de confiance d'autant plus flatteuse pour moi que non-seulement j'étais le seul à ne pas l'avoir sollicitée, mais que j'avais fait l'impossible pour qu'elle ne me fût pas donnée ; de ma vie aucune circonstance ne m'a si douloureusement affecté.

Avant de quitter Saint-Brieuc, il fut convenu entre mes collègues et moy de nous réunir à Paris le 1er juillet suivant avec les six autres députés dont l'élection devait se faire le 19 à Vannes. Je revins chez moy en attendre le résultat, et j'appris le 21 qu'on avait élu MM. de la Bourdonnaye de Montluc, Godet de Chatillon, du Bois de la Féronnière, Tuffin de la Rouërie, de Hay, Chevalier des Nétumières et de Becdelièvre. Tous se trouvant moins âgés que moy, j'étais Président de droit de la Députation.

Je partis de Kéranroux le 23 juin ; j'arrivai le 28 à Paris. Tous mes collègues s'y trouvèrent pour le 1er juillet. Plusieurs d'entr'eux s'étant logés à l'hôtel d'Espagne, rue de Richelieu, nous convînmes d'y tenir nos séances. »

M. de la Fruglaye entre ici sur les travaux de la Députation, sur l'ordre qu'il y introduisit, sur les démarches qu'elle fit pour l'exécution de son mandat, dans des détails que pour abréger je me bornerai à résumer.

Elle reçut, dès sa première séance, la visite des Députés permanents des Etats à la cour : MM. le Chevalier de la Voltais et du Boberil de Cherville. Ces Messieurs lui annoncèrent avoir obtenu pour le lendemain une audience de M. le Baron de Breteuil, Ministre ayant la Bretagne dans son Département; ils offraient, ainsi que le Comte de Boisgelin, Baron de la Province, d'accompagner à cette audience la Députation.

Tous, en effet, se rendirent ensemble le lendemain à Saint-Cloud et sous le titre : *les Députés de la Noblesse de Bretagne* furent annoncés et aussitôt introduits chez le Ministre. M. de la Fruglaye y porta la parole, exposa la mission qu'ils avaient reçue, et demanda au Ministre ses bons offices pour que la Députation fût admise à présenter au Roi le Mémoire dont elle était chargée. La réponse du Baron de Breteuil fut défavorable, comme M. de la Fruglaye l'avait pressenti lui-même, lorsqu'il cherchait à dissuader la Réunion de Saint-Brieuc, d'élire la Députation dont il se trouvait maintenant le Président; cette réponse fut naturellement motivée sur l'illégalité des assemblées qui avaient nommé la Députation. Les Députés y répondirent par l'exposé du trouble dans lequel les Edits avaient jeté la Bretagne, par le tableau des derniers événements de Rennes, par l'urgence qu'il y avait à ce que le Roi apaisât cette effervescence, en donnant satisfaction aux justes représentations de la Bretagne; sur le but légitime et patriotique qu'avaient eu seul en vue les Bretons en se réunissant et en députant respectueusement auprès du Roi.

Cette entrevue, d'ailleurs très courtoise entre le Ministre et la Députation, se termina par la promesse du Baron de Breteuil de mettre incessamment la demande d'audience sous les yeux du Roi, toutefois sans pouvoir flatter les Députés, non-seulement de l'espoir d'un succès, mais même d'une réponse, vu l'illégalité de leur mandat.

Quelques jours se passèrent pendant lesquels la Députation rendit visite aux Princes du sang, aux Maréchaux de France, aux Ducs et Pairs qui avaient siégé le 8 mai à une Assemblée où le Parlement de Paris avait pris fait et cause pour les récla-

mations des Bretons ; puis cinq jours après la première audience du Baron de Breteuil, elle décida de se rendre encore une fois près de lui pour demander la réponse du Roi.

« M. de Breteuil, rapporte le Comte de la Fruglaye, nous répondit nettement que le Roy ne nous recevrait pas, que Sa Majesté l'avait chargé de nous le dire ; qu'individuellement aucun obstacle ne s'opposait à ce que nous fussions tous admis à luy faire notre cour, mais que réunis en corps de Députation, vu l'illégalité des assemblées qui nous avaient élus, le Roy ne voulait ni nous voir, ni nous entendre.

Consternés de cette réponse, plusieurs Membres de la Députation prirent la parole, et exprimèrent avec énergie les raisons impérieuses qui nous prescrivaient de ne renoncer à remettre au Roy le Mémoire dont nous étions chargés, qu'après avoir épuisé tous les moyens que nous suggèreraient et notre patriotisme et notre zèle pour la cause que nous venions défendre.

En opposition au reproche sur l'illégalité des assemblées dont nous tenions nos pouvoirs, nous établîmes qu'il n'existait aucune loi qui défendît à la Noblesse du Royaume de s'assembler, qu'elle avait usé de ce droit sous Anne d'Autriche pour une affaire de préséance, qu'elle avait député vers le Roy des Députés qui avaient été reçus et qu'il avait été fait droit à leur demande, que nous avions droit à la même justice dans une affaire si importante en elle-même qu'elle ne souffrait aucun parallèle avec un objet purement de forme et d'étiquette ; qu'au surplus nous redouterions de rentrer dans notre province sans y rapporter une réponse du Roy à notre Mémoire, justice que des sujets fidèles ont toujours droit d'attendre lorsqu'ils recourent avec toute soumission et confiance à leur Souverain.

M. de Breteuil ne se livra à aucune discussion ; il s'en tint à nous faire connaître l'expression des ordres du Roy et à nous laisser entendre que l'effet de notre présence à Paris comme Députés de la Noblesse de Bretagne pourrait devenir tel qu'il nous procurat l'ordre d'en sortir. Il ajouta que quelques raisons que nous pussions alléguer, et quelques démarches que nous pussions faire, Sa Majesté ne nous recevrait pas. « Voyez, nous dit-il, M. l'Archevêque de Sens, de Loménie de Brienne, alors premier Ministre, il a l'ensemble des affaires et pourra vous en dire plus. »

Cette audience ne nous laissant aucun espoir d'arriver au Roy par M. de Breteuil et, la principale objection qui nous était faite portant sur l'illégalité de nos pouvoirs, nous décidâmes d'accélérer autant que possible la rédaction d'un Mémoire tendant à prouver par des autorités et des exemples le droit de la Noblesse française de s'assembler. Ce droit étant inhérent à la liberté de tous les corps politiques en France,

elle ne pouvait en être déchue que par une loy qui l'eût expressément abrogée.

Mais l'exécution de ce plan exigeait un certain temps et, craignant d'être soupçonnés d'une inaction que la nature et l'importance de notre mission eût rendue inexcusable, nous nous résolûmes aussi à inviter tous les gentilshommes bretons se trouvant à Paris, à se réunir à jour indiqué au lieu ordinaire de nos séances.

Afin que notre projet ne fût pas traversé par l'autorité ministérielle que nous croyions susceptible d'en prendre ombrage, nous nous chargeâmes individuellement d'un certain nombre de billets de simple invitation, sans énonciation de motif et nous les remîmes à la demeure de chacun des Membres de notre Ordre le matin du jour où nous devions les recevoir. Chacun s'y rendit avec empressement; à six heures du soir nous nous trouvâmes réunis, à l'hôtel d'Espagne, rue de Richelieu, environ 80 gentilshommes Bretons ou propriétaires en Bretagne, qui tous, dès notre arrivée à Paris, s'étaient empressés de venir signer le Mémoire que nous étions chargés de remettre au Roy.

J'ouvris la séance comme Président de la Députation :

« Messieurs, leur dis-je, à l'extrême satisfaction que nous a fait éprouver votre empressement à adhérer aux sentiments de nos compatriotes résidant en Bretagne, nous avons cru devoir ajouter celle de nous voir réunis quelques instants avec vous. Non-seulement nous avons fort à cœur de vous donner ainsi un témoignage du zèle qui nous anime pour l'exécution des ordres dont la Noblesse, résidant en Bretagne, nous a fait l'honneur de nous charger, mais nous avons cru vous devoir rendre compte des démarches que nous avons déjà faites, de la position où nous nous trouvons et des projets que nous formons pour vaincre les obstacles qu'opposent les Ministres les plus accrédités au succès de notre mission. »

Nous instruisîmes l'Assemblée des différentes démarches de la Députation depuis son arrivée à Paris; ensuite, traitant de l'illégalité de pouvoirs qui nous était reprochée, nous exposâmes les principales raisons historiques dont nous devions faire la base de notre Mémoire pour prouver la légalité des assemblées tenues à Vannes et à Saint-Brieuc et dont nous tenions nos pouvoirs.

Si nous avions eu besoin d'encouragement à notre zèle, nous en eussions trouvé dans l'énergie des sentiments animant les Membres distingués de cette nombreuse assemblée, où se trouvaient entr'autres MM. les ducs de Chabot et de Praslin, le comte de Boisgelin, le marquis de la Fayette.

Cette journée fut très flatteuse pour nous, mais irrita les Ministres qui en redoutèrent les suites. Leur crédit décida le Roy à donner l'ordre de nous faire arrêter et constituer prisonniers d'Etat au château de la

Bastille, ce qui fut exécuté dans la nuit du 14 au 15 juillet. Des officiers du guet de Paris, accompagnés d'exempts de police, se rendirent à nos demeures vers 2 heures du matin et nous notifièrent l'ordre signé du Roy et du baron de Breteuil, Ministre de l'Intérieur, ayant la Bretagne dans son Département. Nous nous trouvâmes tous les douze presque en même temps réunis à la Bastille. Suivant l'usage de cette prison, on exigea de nous le dépôt et inventaire de notre argent, de nos bijoux, etc., entre les mains de l'officier major et nous fûmes enfermés dans des chambres séparées, sans communication possible entre nous. Nous restâmes quinze jours ainsi, chacun de nous ne sortant qu'accompagné d'un officier d'état-major pour prendre l'air sur le bastion ou le donjon de la Bastille. Lors de la disgrâce de M. l'Archevêque de Sens, Brienne, notre sort fut très adouci. On nous permit de dîner et de nous promener trois ensemble et aussi de recevoir, de temps en temps, mais toujours en présence d'un officier, nos parents accourus à Paris.

Mon fils avait été un des plus empressés à y arriver et à solliciter la grâce de s'enfermer avec moi pour me donner les soins que mon âge et ma santé pouvaient exiger. »

Ici se rencontre un épisode ayant plutôt le caractère de souvenir de famille que celui de fait historique : la démarche de Paul-Emile de la Fruglaye pour obtenir d'être enfermé à la Bastille avec son père. — Cependant, ce sujet privé se rattache si intimement au sujet de notre étude, cette démarche spontanée pour devenir l'hôte de la célèbre prison d'Etat s'est présentée si rarement, si toutefois elle s'est présentée jamais, que vous trouverez peut-être presque autant d'intérêt que moi à en suivre le récit mouvementé et sans apprêt que nous en a laissé son auteur, Paul-Emile de la Fruglaye, devenu plus tard le Général de la Fruglaye, Pair de France. Il était alors Sous-Lieutenant de cavalerie, et âgé de 22 ans.

« L'annonce, écrit-il, de l'emprisonnement des Députés parvint promptement en Bretagne où elle jeta la consternation. A peine en suis-je instruit que je me jette aux genoux de ma bonne mère et la supplie de me permettre de partir à l'instant pour Paris, afin d'essayer d'y être utile à mon respectable père. « J'allais vous l'ordonner, me dit-elle, si vous n'en aviez pas eu la pensée spontanée. Je n'ai qu'un regret, c'est que ma santé s'oppose à ce que je vous suive. Puissent les portes de la Bastille qui se sont fermées sur mon père, mon frère (1)

(1) MM. de la Chalotais et de Caradeuc.

et mon mari, s'ouvrir pour vous, afin d'être utile à votre père. Partez, me dit-elle, en m'embrassant avec effusion, et ne revenez qu'avec lui. »

Peu d'instants après j'étais à franc étrier sur la route de Paris, où je me rendis avec toute la célérité possible.

Arrivé à l'hôtel de Rohan-Chabot, rue de Varenne, où j'espérais trouver M. le duc et Mme la duchesse de Rohan qui avaient eu la bonté de me tenir sur les fonds de baptême et qui à ce titre me comblaient de témoignages d'intérêt et de bienveillance, j'appris qu'ils habitaient Saint-Mandé avec l'abbé des Fontaines, l'ami intime de mon père. J'y cours, on m'annonce, la surprise est extrême : « Quoi ! vous ici, me dit le duc de Rohan, en me tendant la main, comment avez-vous pu vous déterminer à quitter madame votre mère dans sa profonde affliction ? » — « C'est elle qui me l'a ordonné, monsieur le duc, et pour venir en aide à mon père, s'il est possible. » — Ma bonne marraine s'étant aperçue de l'impression qu'avaient faite sur moi les paroles de son mari, me sourit, et me permit de luy baiser la main, en me disant : « Le cœur fait souvent des démarches avant que le jugement y ait pris part. » — « Mais ne condamnons pas sans entendre », reprit l'abbé des Fontaines, dans les bras duquel je m'étais jeté, et à qui je demandais des nouvelles de mon père. — « Parlez, Paul-Emile, me dit la duchesse, quels sont vos plans, vos vues, vos projets pour atteindre le but que vous vous proposez ? » — « Ils sont bien simples, madame la duchesse, mon seul but est de porter secours à mon père, et d'entrer à cet effet à la Bastille. » — « Mais vous ne savez donc pas qu'il est même impossible de communiquer avec les prisonniers, qu'on n'entre à la Bastille que lorsqu'on ne le veut pas, et que Dieu sait quand on en sort ? » — « J'ai mis toute ma confiance dans l'humanité, dans la bonté du Roy ; je lui écrirai, je solliciterai de sa paternelle bonté, la grâce, la faveur d'être enfermé avec mon père. »

Mme de Rohan ne put s'empêcher de sourire à ma naïveté, mais ma parole était si pleine de feu, tellement empreinte du sentiment qui dominait mon cœur et mon âme, qu'elle partageait ma vive émotion, et se retournant vers l'abbé des Fontaines, elle lui dit : « Mais ce n'est pas si mal pensé. Pourquoi ne tenterait-il pas l'aventure ? Il se passe dans ce temps-ci des choses si étranges, si bizarres, qu'il ne serait pas impossible que le jeune sous-lieutenant de vingt ans obtînt une réponse favorable du Roy et de son Ministre, tandis que j'en attends une de M. de Brienne depuis six semaines. — Eh bien, l'abbé, voulez-vous être en aide à ce jeune homme peu accoutumé, je pense, au style de la cour ? Mettons-nous à l'œuvre, chacun de notre côté. Prenons la plume, écrivons au Roy, et nous ferons une lettre de l'ensemble de nos meilleures idées ; soyons courts ; n'ayons d'autre ambition que de parler au cœur du Roi, sensible à toutes les infortunes. »

Aussitôt je saisis une plume, j'écris avec la rapidité de la pensée. Un instant m'a suffi, je me lève et m'écrie : « C'est fait ! » — « Quoi déjà ! » dit Mme de Rohan. — « C'est impossible, cher enfant, dit l'abbé des Fontaines, à peine ai-je eu le temps de placer mes lunettes. » — « Je suis loin de vous donner mon œuvre comme suffisante. Madame la duchesse a surtout recommandé d'être court, cet éloge, à défaut d'autre, ma lettre le mérite. » — « Voyons, lisez, Paul-Emile, vos juges vous écoutent. »

Je lus, non sans émotion, la lettre qui suit :

« Sire,

» Le comte de la Fruglaye, mon père, doyen de la Noblesse de Bretagne, Député près de Votre Majesté, est enfermé à la Bastille.

» Je sollicite de vos bontés la permission de le voir. Sa santé faible et délicate exige des soins que le sentiment filial seul inspire, et qu'il n'appartient qu'à lui de remplir. Daigne Votre Majesté permettre que ce soit moi qui les lui rende.

» Il a près de lui un domestique. Je demande, je supplie V. M. pour toute grâce de me permettre de le remplacer. »

« En vérité, cela peut aller ; c'est bien le langage d'un bon fils. Qu'en pense l'abbé ? » dit la duchesse de Rohan. — « Je suis parfaitement de votre avis, en pareil cas le naturel tient lieu d'éloquence ; mais vous n'avez pas fini, mon cher enfant, il faut une lettre au Cardinal pour le prier de vouloir bien remettre votre supplique sous les yeux du Roi. » — « Oh ! pour celle-là, elle ira grand train ; le plus difficile est fait. »

La bonne duchesse m'indiqua le protocole à suivre. Mes dépêches furent promptement expédiées. Un écuyer les attendait et fut les porter au Ministre. Impossible de peindre l'anxiété avec laquelle j'attendis une réponse.

Cependant, impatient de me rapprocher du lieu qui renferme mon père, je me transporte sous les murs de la Bastille. J'ai le bonheur de l'apercevoir se promenant sur le donjon. Je bondis ; mon cœur, mes bras s'étendent vers lui. En ce moment, un homme passant près de moi s'écrie : « Tiens, vois donc là-haut ces pigeonneaux, les têtes chaudes de Bretagne. » Sans réflexion, je saute sur lui, un grand coup lui enfonce sur la tête son chapeau de forme profonde. N'y voyant plus et voulant courir, aidé d'un violent coup de pied, il va rouler à plusieurs pas. Dans ma vive colère j'allais redoubler la correction, mais on m'arrête, et des éclats de rire fous poursuivent au loin le malheureux fuyant sans direction, n'ayant qu'à grand'peine pu sortir sa tête de son chapeau et ne demandant pas son reste.

Cette histoire, rapportée à Saint-Mandé dans toute la fraîcheur et

presque dans l'actualité de l'action, égaya beaucoup la réunion et fit sourire jusqu'à la jeune et aimable veuve, la vicomtesse de Wall., dont le mari était mort si malheureusement assassiné dans la forêt de Fontainebleau, quelque temps auparavant.

J'employai mes loisirs à écrire à ma bonne mère, assez heureux pour lui donner de bonnes nouvelles de notre cher prisonnier que j'avais vu de mes yeux.

Il y avait cinq jours depuis l'envoi de ma demande, lorsqu'une estafette du ministère arriva, et me remit en main la réponse du Cardinal. Dans mon émotion, à peine puis-je la lire à Mme la duchesse de Rohan, presque aussi empressée que moi d'en connaître le contenu :

Réponse du Cardinal de Brienne à M. P.-E. de la Fruglaye

« J'ai remis sous les yeux du Roi, Monsieur, la demande honorable et touchante que vous m'avez adressée. — Sa Majesté daigne accéder à vos désirs. Ses ordres sont transmis au Ministère de la Police. Vous pouvez vous y présenter et M. de Crosne vous fera délivrer les moyens d'entrer à la Bastille près de M. votre père. »

Je cours, ou plutôt je vole, au Ministère de la Police. J'étais signalé, chose qui me parut étrange; mais aussi peut-être était-ce la première fois, depuis la fondation de la Bastille, qu'on sollicitait avec ardeur la faveur d'être enfermé dans ce lieu si redouté.

M. de Crosne, avec un bienveillant empressement, me remit l'ordre d'introduction à la Bastille, et un officier de la police vint m'y conduire.

Le gouverneur, M. de Launay, n'avait nul avis de mon arrivée, mais il m'accueillit parfaitement, et me donna de bonnes nouvelles de mon père : « Veuillez, je vous en supplie, lui dis-je, me faire conduire près de lui. » A l'instant il ordonne au major de satisfaire à mon impatience. Il serait impossible de rendre le bouleversement de tout mon être dans ce moment; j'aurais voulu enfoncer ces portes qui s'ouvraient si lentement et qui me séparaient de ce que j'avais de plus cher au monde. Le portier brouillait les serrures, se trompait de clé, et par ses maladresses me faisait bondir.

Enfin la véritable porte s'ouvre, celle du cachot qui recélait mon père. Je me précipite dans ses bras, en l'étouffant de mes caresses avant même qu'il ait eu le temps de me reconnaître. « Qui donc êtes-vous ? me dit-il, qui m'amenez-vous ? dit-il au bon major. » — « Votre fils, lui criai-je, en l'embrassant de nouveau. » Alors il me rendit en témoignages paternels les tendresses filiales que je lui avais prodiguées. « Je ne reviens pas de votre présence ici ; — comment, par quel bonheur avez-vous pu franchir les murs de ma prison ? — Mais, avant

tout, donnez-moi des nouvelles de votre bonne mère. » Je satisfis à son désir, « Maintenant, ce que je ne puis m'expliquer, comment êtes-vous parvenu jusqu'ici ? »

« Vous le voyez, répondis-je, rien d'impossible quand le cœur d'un enfant sollicite au nom d'un père chéri, et quand un bon Souverain dispose des grâces. »

Je racontai les faits avec l'élan qui les avait dictés ; il en fut vivement impressionné, il me serra dans ses bras et ses larmes paternelles inondèrent mes joues brûlantes.

« Vous avez rempli le devoir d'un bon fils, me dit-il, mais je ne puis accepter le sacrifice de votre liberté que vous m'offrez si généreusement » ; puis, s'adressant au major, témoin de cette scène : « Je n'accepte pas dans toute son étendue, l'acte de dévouement de mon fils. Je le reçois à titre de visite qui me comble de satisfaction, mais je vous prie de trouver bon qu'il s'en retourne avec vous porteur de la lettre que je vais écrire au Ministre. »

— « Il n'en sera rien, mon père, vos ordres seront toujours sacrés pour moi, mais ici, je vous le déclare, s'il s'agit de vous quitter, je ne les suivrai pas. »

Mon père était un homme à caractère, habitué à se faire obéir, et imprimant fortement par les seuls traits de son visage l'impulsion de sa volonté à tous, à plus forte raison à ses enfants. Ne tenant aucun compte de ce que je viens de lui dire il prend la plume et écrit au Ministre.

Pour moi, dans un état d'exaltation impossible à rendre, je me promenais à grands pas ; au bout de quelques minutes il m'appelle et lit haut sa lettre. Je l'écoute, je la saisis de ses mains, et avec un frémissement qui attestait le désordre de tout mon être, je l'arrache à mon père, je la déchire et la précipite à ses pieds ; puis, levant les yeux sur lui avec la plus respectueuse assurance : « Pardon mille fois, lui dis-je, mais vous daignerez excuser ma démarche par la vivacité du sentiment qui ne m'a pas laissé le temps de la réflexion. Toutefois, mon père, mon parti est pris ; je suis militaire, les ordres du Roy me sont sacrés. J'y obéirai même avant les vôtres ; ma consigne est de rester auprès de votre personne, j'y resterai. »

Pour comprendre le caractère saisissant de cette scène, il faudrait se représenter tout ce que mon père avait d'imposant dans les manières, et qui portait à obéir à un mot, à un geste, à un regard. Mais telle fut sa surprise qu'il ne se manifesta en lui rien de violent ; ses sourcils, habitués à indiquer l'improbation ne se contractèrent même pas ; sa physionomie était empreinte de l'expression la plus évidente de la bonté, il me sourit, me prit par le bras avec un sentiment particulier d'affection et me dit :

« Quelque peu mesurée que soit l'action que vous venez de faire, je l'excuse en considération du motif qui l'a dictée, et, loin de vous blâmer, j'approuve le sentiment énergique qui vous a porté à la résistance. Il me fait espérer que, puisque l'attachement filial domine aussi fortement votre âme, l'amour de la Patrie et de notre chère Bretagne ne sera pas moindre chez vous. Faisons donc tous nos efforts pour la servir ; l'occasion s'en présente, saisissons-la !

» Vos succès du moment, dus aux judicieux avis de nos respectables amis, peuvent être utilisés de la manière la plus précieuse à l'avantage de la province ; gardons-nous de la laisser échapper. Par un bonheur tout providentiel, vous avez mis le pied dans la Bastille ; n'y restez pas ; ici vous ne seriez qu'un triste prisonnier de plus. Dans Paris vous serez le centre de nos relations, vous nous mettrez en communication directe avec tout ce que la capitale renferme de braves bretons, dévoués à notre cause. Voilà le but auquel vous devez tendre, l'utile mission qui s'ouvre devant vous, la tâche que je serai heureux de voir remplie par mon fils. Jamais je n'ai douté des tendres sentiments de son cœur et je me plais à prendre confiance en son énergie. Rendez-vous digne du sang qui coule dans vos veines, d'une famille qui ne fléchit jamais sous les coups de la tyrannie, de votre grand'père de la Chalotais sur lequel la France a encore les yeux ouverts et qui montra *ici-même, dans cette prison* qui semble le rendez-vous de la famille, tant d'héroïsme, de fermeté, de courage. — Votre mère, si courageuse elle-même, a les yeux fixés sur vous ; vous lui obéirez ainsi qu'à moi en faisant ce que je vous prescris, ce qu'elle vous conseillerait, si elle était présente. »

— « Ah ! m'écriai-je, si je savais que ma bonne mère m'approuvât, je céderais à l'instant aux sentiments d'ardeur que vous avez fait entrer dans mon âme ; mais cette tendre mère je l'ai quittée, lui laissant pour consolation l'espoir que ma présence vous serait utile ; il serait indigne à moi de trahir sa confiance au moment où réalisant pour ainsi dire l'impossible, j'ai pu obtenir de me réunir à vous. »

— « Oui, reprit mon père, je vous en suis garant, votre mère approuvera votre démarche ; sa saine et judicieuse raison, son amour éclairé pour vous, ses sentiments élevés, bretons avant tout, vous sauront gré de votre obéissance. Partez, remettez au Ministre la lettre que je vais écrire. »

— « Pardon, lui dis-je, encore un mot, un engagement de votre part, ou je reste, c'est mon invariable détermination. Promettez-moi, répétai-je, en pressant sa main sur mes lèvres, que vous m'appellerez à l'instant où votre santé aurait besoin de mes soins et que vous me permettrez en ce cas de remplacer près de vous votre fidèle serviteur Smith. »

— « Je vous le promets », me dit-il. Je me précipitai dans ses bras,

mon cœur était satisfait. Je me complaisais dans la pensée que ma bonne mère applaudirait à ma démarche.

Le respectable major, témoin constant de cette scène touchante pour lui puisqu'il était père, se retournait furtivement pour essuyer de grosses larmes. »

Paul-Emile de la Fruglaye raconte ensuite avec des détails que nous nous bornerons à résumer : d'abord sa visite au lieutenant général de police, M. de Crosne, chez lequel il alla en quittant son père ; M. de Losme, le bon major de la Bastille, avait reçu ordre de l'y accompagner et d'y rendre compte du refus du comte de la Fruglaye de recevoir son fils, autrement qu'à titre de visite. L'entremise de cet introducteur sur lequel le dévouement filial du jeune sous-lieutenant avait produit une impression si bienveillante, ne contribua pas peu à disposer favorablement M. de Crosne, et quand, après s'être entretenu quelques instants avec le major, il fit introduire Paul de la Fruglaye, ce fut de la manière la plus prévenante qu'il l'accueillit. « Je ne puis qu'approuver votre démarche », lui dit-il. — « Et moi, je ne me la pardonnerai jamais, si grâce à votre bienveillance, je ne réussis à voir mon père dans sa prison. » — « Cette faveur dépend de M. le Cardinal. J'espère que ce ne sera pas chose impossible. Ecrivez-lui votre demande, je la lui remettrai. »

Puis vient le récit du retour de Paul-Emile de la Fruglaye à Saint-Mandé, son appréhension avant d'y arriver que les motifs de son obéissance à son père n'y soient pas approuvés par ses respectables amis, la scène d'étonnement qui a lieu quand on y voit revenir celui qu'on croyait enfermé à la Bastille, cette prison dont, malgré la grande longanimité du Gouvernement d'alors, les redoutables souvenirs inspiraient encore la terreur ; enfin, quand le jeune officier a retracé avec toute l'animation dont son âme est encore pleine, la scène dont nous avons lu le tableau : l'entrevue avec son père, le refus d'obéir à l'ordre de le quitter, la lettre déchirée, puis l'affection du fils se décidant enfin à céder aux sentiments de dévouement à la Bretagne que la parole paternelle a fait vibrer dans son cœur, l'émotion du narrateur se communique à tous ceux qui l'écoutent, et c'est avec un élan unanime que toutes les personnes présentes lui témoignent leur approbation.

Mais quel sera le sort de la demande qu'il a faite d'être admis

à visiter son père ? Cette question se pose aussitôt à l'esprit de ses auditeurs. Cette seconde faveur demandée est bien plus étendue que la première obtenue. Paul de la Fruglaye enfermé à la Bastille avec son père n'est qu'un prisonnier de plus. Visiteur introduit de temps en temps auprès des captifs, il devient leur voie de communication avec le dehors, et comme une traînée de poudre établie entre l'intérieur de la Bastille et Paris où l'opinion publique s'agite et s'émeut en faveur des prisonniers.

« Non, s'écrie l'abbé des Fontaines, il est impossible, qu'avec la meilleure volonté du monde, on accorde pareille grâce. Autant vaudrait accorder de suite aux prisonniers la liberté qui en serait la conséquence inévitable. »

Alors le vieux duc de Rohan, malgré son âge et ses douloureuses infirmités, se lève en pied, et d'un accent plein d'énergie et d'assurance : « Ne vous souvient-il plus, s'écrie-t-il, d'Henri IV ravitaillant Paris qu'il assiégeait ; la bonté des Bourbons va jusqu'à compromettre leur pouvoir. Moi, je vous le dis, Paul-Emile, la permission vous sera accordée, car le Roi y trouvera une occasion de satisfaire la bonté de son cœur. »

Ce fut le duc de Rohan qui eut raison et Paul-Emile de la Fruglaye reçut de M. de Crosne la réponse suivante :

« J'ai la satisfaction de vous annoncer, Monsieur, que Sa Majesté vous accorde la grâce que vous sollicitez.

» Les ordres sont donnés à la Bastille pour que vous soyez admis à voir monsieur votre père deux fois par semaine, de 11 heures à midi. »

Dix heures sonnaient; une heure après Paul-Emile de la Fruglaye était à la Bastille dont les portes s'abaissaient encore une fois devant lui, il se retrouvait dans les bras de son père, et devenait l'intermédiaire et l'organe des Députés prisonniers vis-à-vis de leurs nombreux amis du dehors. Cette mission prit promptement une grande importance. En effet, la sensation produite à Paris et en province par la détention des Députés Bretons allait s'accroissant et se généralisant de plus en plus.

Le Parlement de Bretagne nommait une députation de douze de ses membres, Président et Procureur général en tête, pour venir à la Cour demander la liberté des prisonniers. Les Commissions intermédiaires, établies dans les neuf évêchés de Bretagne, et composées chacune de neuf personnes appartenant aux

trois ordres des Etats, députèrent dans le même but, cinquante-quatre de leurs membres. Enfin les provinces de Dauphiné, de Languedoc, d'Artois, de Provence firent cause commune avec la Bretagne qu'elles regardaient comme soutenant dans la circonstance les droits de tous, et envoyèrent à la Cour des chargés d'ordres, avec des mémoires d'adhésion à la cause des Députés Bretons, et des sollicitations pour leur mise en liberté.

Paul-Emile de la Fruglaye fut envoyé par les prisonniers au-devant de la députation du Parlement de Bretagne, avec mission de remercier cette députation et de lui exprimer combien les prisonniers se sentaient heureux de sa démarche et forts d'une si imposante adhésion. Il était en outre chargé de l'engager à agir avec prudence, à ne pas braver l'avis qu'elle avait reçu de ne pas entrer dans Paris sous peine de partager le sort de ses prédécesseurs. La députation du Parlement était arrivée à Houdan, pleine d'ardeur et de courage, disposée à passer par dessus l'avis et à franchir tous les obstacles. Le jeune envoyé la prévint qu'elle tenterait inutilement d'être admise auprès du Roi, que la résolution était prise d'arrêter ses membres, s'ils poussaient plus avant, et que, dans le moment même on préparait, il l'avait vu de ses yeux, leurs logements à la Bastille. — « Des changements prévus dans le ministère faisaient, ajouta-t-il, espérer des mesures conciliantes qu'il fallait craindre d'empêcher en heurtant les bonnes volontés par des démarches intempestives. »

Ces paroles, confirmées par les personnages les plus éminents venus aussi à Houdan, persuadèrent à la députation du Parlement de surseoir à toutes démarches ultérieures.

Les Députés des Commissions intermédiaires arrivaient pendant ce temps jusqu'à Paris, mais ne réussissaient pas à y obtenir audience du Roi. Toutefois, l'éclat de ces adhésions agissait vivement sur l'esprit public qui se prononçait de plus en plus, à Paris et dans les provinces, en faveur des prisonniers bretons.

Leurs liens se relâchèrent insensiblement. Les captifs ne furent plus comme dans le principe complètement isolés les uns des autres, et purent même dîner tous les jours quatre ensemble, à tour de rôle. Leurs femmes obtinrent la permission de les voir.

Enfin, Necker ayant remplacé au ministère le Cardinal de Loménie de Brienne, la mise en liberté des Députés Bretons fut

décidée. Ce fut au mois d'octobre 1788, après deux mois et demi de détention. Necker fit annoncer à huit heures du matin à la duchesse de Rohan que ce jour-là même les prisonniers pourraient quitter la Bastille. Paul-Emile de la Fruglaye fut auprès d'eux le premier messager de cette heureuse nouvelle. A peine l'eût-il appris, que franchissant les murs du parc de Saint-Mandé, il s'élança sur la route de la Bastille et y arriva à temps pour annoncer le premier, non-seulement aux prisonniers, mais à l'état-major de la Bastille qui l'ignorait encore, la décision du Roi. Ce fut seulement vers la fin de la journée que l'annonce officielle leur en parvint.

« A quatre heures de l'après-midi, écrit le comte de la Fruglaye, M. de Crosne, lieutenant général de police, vint en personne dans mon appartement m'apprendre avec tout intérêt et obligeance que la liberté nous était rendue. Je l'en remerciai infiniment, lui disant aussi que mes collègues et moy y étions préparés depuis le matin 9 heures. — « Je ne l'ai su qu'à 11 heures, me répondit-il. Vous avez de bons amis. »

Nos malles étaient faites, chacun ne songea qu'à se procurer une voiture pour sortir, empressement fort naturel de la part de gens très ennuyés de deux mois de détention ; mais M. de Crosne me pria de le modérer et d'engager mes collègues à différer leur sortie jusqu'à la fin du jour, afin d'éviter l'effervescence populaire qu'elle pourrait exciter. La crainte qui lui prescrivait cette précaution avait pour base le vif intérêt que le peuple même de Paris avait témoigné aux détenus de Bretagne, se rassemblant chaque jour en foule sous les murs de la Bastille au moment de leur promenade sur les donjons.

Nous nous conformâmes au désir de M. de Crosne. Je sortis le dernier. »

« Les cours de la forteresse, écrit Paul-Emile de la Fruglaye, se remplirent bientôt de nombreux équipages. Celui du duc de Rohan était venu chercher mon père, et Dieu sait si nous fûmes bien accueillis en arrivant à Saint-Mandé, où une nombreuse réunion attendait l'embastillé pour le complimenter et le féliciter de sa délivrance. »

Chacun des prisonniers usa à son gré à partir de ce moment de la liberté qu'ils venaient de retrouver ; mais les témoignages publics d'intérêt dont ils avaient été comblés leur imposaient des devoirs de reconnaissance et de remerciement dont le comte de la Fruglaye, comme doyen de la députation, eut à s'acquitter vis-à-vis des Députés intermédiaires de Bretagne, dont le doyen

était M. de Montmurand, et aussi vis-à-vis des Députés des provinces de Dauphiné, de Provence, de Languedoc et d'Artois.

« La Commission intermédiaire de Rennes, ajoute François-Gabriel de la Fruglaye, s'empressa de nous écrire de la manière la plus flatteuse, nous demandant de retourner en corps, et de lui indiquer le jour de notre arrivée afin de venir au-devant de nous nous convier à une fête splendide qu'elle nous préparait. J'eus l'honneur de répondre au nom de la Députation, en témoignant toute reconnaissance et nous excusant d'accepter...

.... Toutefois, chacun de nous retournant à son domicile, reçut les honneurs et les témoignages publics les plus flatteurs de ses concitoyens. Personnellement, j'en fus comblé. — A mon arrivée à Morlaix, le 19 novembre, tous les Corps administratifs et judiciaires vinrent me rendre visite. Une fête me fut donnée à la salle de la Comédie, et un feu d'artifice sur la place de Viarmes précéda un soupé suivi d'un bal général...

.... Une chose ingénieuse et marquante du soupé, dont on m'avait chargé de faire les honneurs, fut une crocante servie devant moi et figurant la Bastille. Quand je l'ouvris pour en servir, 12 petits oiseaux s'en envolèrent, allusion aux 12 Députés Bretons remis en liberté. Cela ranima la joie des convives. Nombre de couplets analogues au sujet de la fête furent chantés. — J'ouvris le bal qui fut très brillant, et dura jusqu'au jour avec une gaité très soutenue. »

Tel fut l'épilogue des dernières luttes où la Bretagne eut à défendre les conditions de son traité d'union avec la couronne de France.

D'une bien moindre durée que celle soutenue sous le règne de Louis XV par les Procureurs généraux (résistance à laquelle le comte de la Fruglaye, gendre de M. de la Chalotais, avait aussi pris sa grande et noble part), la résistance au ministère de Loménie de Brienne, présentait moins de gravité et offrait aussi moins de danger, parce que l'arbitraire était alors tempéré par la bonté et l'équité personnelle du Roi.

Toutefois là encore la résistance eut son mérite. Ç'en est un grand de savoir défendre, en face d'une autorité qu'on respecte et qu'on aime, un droit et des lois méconnues.

Cette résistance, son unique mobile était l'intérêt et le droit de la Bretagne; on le sentait si bien que, sans distinction de classe, toute la province s'associait aux gentilshommes, cham-

pions d'une si juste cause. La démarche remarquable et significative des Commissions intermédiaires des trois Ordres des Etats, en faveur des Députés de la Noblesse, enfermés à la Bastille, en est une preuve irréfutable. La cause que ceux-ci défendaient était donc regardée comme la cause de la Bretagne entière, et tous les Ordres s'y donnaient la main dans la plus intime et la plus sympathique union.

Hélas ! pourquoi cette union qui est la force des sociétés et la condition même de leur vie ne fut-elle pas de plus longue durée !

C'est en octobre et novembre 1788 que rentraient dans leurs foyers les délivrés de la Bastille. Dès le 24 décembre suivant, jour de l'ouverture de l'avant-dernière session des Etats, les trois ordres se montraient profondément divisés sur la question de la répartition des charges publiques ; les amères récriminations des uns contre les autres soulevaient bientôt dans la rue un violent contre-coup. Le 27 janvier 1789, les étudiants en droit s'attroupaient en armes ; plusieurs membres de la Noblesse étaient massacrés, la force armée se trouvait dans la nécessité de défendre la liberté des Etats et la sécurité personnelle de ses membres ; c'était au milieu de ces troubles incomplètement apaisés que se terminait la session et que la salle des Etats à Rennes se fermait pour la dernière fois.

Le 14 avril 1789, une dernière et courte session s'ouvrit à Saint-Brieuc ; il s'agissait de nommer des Députés aux Etats-Généraux. Les Etats de Bretagne, trouvant insuffisant le nombre de Députés attribué à la province, se refusèrent à les élire, puis se séparèrent pour toujours.

Les antiques libertés provinciales de la Bretagne avaient vécu.

COMTE DE CHAMPAGNY.



REVUE

DU

MOUVEMENT HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

En Bretagne, depuis 1880

MESSIEURS,

Je dois m'accuser tout d'abord devant vous de présomption. Lorsque le bureau de l'Association bretonne voulut bien me demander si j'étais disposé à entreprendre une revue du mouvement historique et littéraire en Bretagne depuis l'année 1880, je répondis affirmativement, sans me rendre suffisamment compte de la tâche à laquelle je m'engageais; puis, ayant plus complètement étudié la production bretonne pendant ces deux dernières années, je fus bientôt effrayé de ma promesse. Je me trouvais en présence d'un si grand nombre de travaux de revues, et d'ouvrages distincts, que je me demandai s'il ne conviendrait pas de me borner, pour ne point abuser de vos instants, à une simple énumération bibliographique de cette œuvre considérable. Mais cette énumération perdait par là même en attrait ce qu'elle pouvait gagner en précision. J'ai dû, pour être supportable, me résoudre à faire un choix et à ne donner de détails de quelque étendue que sur les œuvres qui m'ont paru devoir vous intéresser davantage. Si pour d'autres je ne relève que le titre, je supplie les auteurs de ne pas m'en garder rancune. Il faudrait

un volume pour apprécier selon leur mérite tous les fruits de la production bretonne : nous pourrons du moins goûter ensemble les plus savoureux.

Je partagerai cette rapide étude en deux chapitres principaux. Le premier comprendra les publications périodiques : revues diverses et recueils des sociétés académiques de nos divers départements. Le second comprendra les ouvrages séparés. Pour éviter les répétitions de noms, le premier chapitre sera divisé par revues ou sociétés ; le second le sera par ordre rationnel des matières.

CHAPITRE I

REVUES ET SOCIÉTÉS ACADÉMIQUES

Les revues sont déjà d'origine ancienne en Bretagne. La première tut fondée à Nantes en 1823 sous le titre de *Lycée armoricain.* Richer, Kerdanet, Athénas, Maudet de Penhouet, l'abbé Mahé, Boyer, Blanchard de la Musse, Elisa Mercœur, Victor Hugo lui-même dont cette revue contient un des portraits de jeunesse les plus rares, en étaient les principaux rédacteurs. Elle mourut en 1832 et fut presque aussitôt remplacée à Rennes par la *Revue de Bretagne* que fondait Emile Souvestre avec le concours éminemment littéraire de Turquety, d'Hippolyte Lucas et de Boulay-Paty. Son existence fut éphémère : mais on vit bientôt paraître la *Revue Bretonne* à Brest, la *Revue de l'Armorique* à Saint-Brieuc; et lorsque toutes ces publications eurent usé leurs forces, le succès ne revint qu'au groupement d'intérêts plus étendus, quand Armand Guéraud fonda à Nantes, en 1853, la *Revue des Provinces de l'Ouest* qui marque une phase brillante dans notre histoire littéraire. Je n'ai pas à dire ici comment la *Revue de Bretagne et de Vendée* parvint en 1857 à supplanter sa devancière. M. de la Borderie pourrait mieux que moi vous raconter ces événements en ajoutant, comme jadis le pieux Enée, *quorum*

pars magna fui. Depuis vingt-cinq ans, un lustre, la *Revue de Bretagne et de Vendée* se tient debout sans défaillir et résiste à tous les vents destructeurs. C'est maintenant la plus ancienne revue provinciale et beaucoup d'autres l'ont prise pour modèle. Je ne puis avoir la prétention de vous analyser ici tous les travaux qu'elle a publiés depuis le commencement de l'année 1880, mais je vous donnerai au moins une idée sommaire de leur variété.

La *Revue de Bretagne* a pour collaborateurs une nombreuse phalange. — Elle a des historiens : M. de la Borderie, après y avoir achevé la publication de l'importante *Correspondance des bénédictins Bretons*, qui forme, réunie depuis en un gros volume (1), un des épisodes les plus intéressants de l'histoire littéraire de notre province, lui a fait part de curieux documents sur *la Ligue*, sur le *Yeaudet*, cette antique cité en ruines vers laquelle aboutissent les voies romaines du pays de Lannion, et sur *les potiers de Rieux ;* M. l'abbé Guillotin de Corson a étudié la *commanderie du temple de la Guerche ;* M. du Bois de la Villebarel *le vieux collège de Saint-Brieuc* et ses exercices scolaires en présence du public admis à poser des questions aux élèves ; M. Robert Oheix, la vie de *Saint-Caradec* et les *Légendes armoricaines;* M. de la Nicollière, le grand marin *Jacques Cassard ;* M. Lallié, les *fusillades de Nantes,* l'affreux sans-culotte *Goulin* et son digne acolyte *Pierre Chaux...,.* et à côté d'eux le R. P. Flavien a développé la monographie des *Capucins de l'Ermitage de Nantes*, pendant que moi-même, je continuais mes études sur la *Bretagne à l'Académie française* en parcourant la vie et les œuvres des *trois cardinaux de Rohan* et du savant *Maupertuis*. — Elle a des chroniqueurs : M. de Kermainguy a raconté d'une façon alerte et piquante ses *Excursions dans la presqu'île de Rhuys* et Mme Fabry ses *Souvenirs anecdotiques sur Quintin*, alternant leurs récits avec ceux qui retraçaient la vie des illustres morts de la veille : *Louis de Kerjégu*, notre si regretté confrère ; *le comte de la Tocnaye,* le vaillant marin ; *Mgr Hillereau ; Stéphane Halgan*, le sénateur poète; *Jules de la Pilorgerie;* l'abbé *Aubrée,* et votre compatriote *Bernard de la Durantais,* qui fut jadis avec Souvestre un des fondateurs de la première *Revue de Bre-*

(1) Paris, Champion, in-8°.

tagne. — Elle a des romanciers : Jules d'Herbauges, avec ses *Derniers Etats de Bretagne;* Loïc Petit, avec la *Fée Margot;* Mme Fabry, avec *Charles de Carestiemble;* l'abbé Dominique, avec l'*Espion malgré lui;* Alfred de Courcy, avec une *Montre en retard*; et ce charmant conteur, le boute-entrain de nos Congrès, cet excellent du Laurens de la Barre, dont elle pleure avec nous la perte, cette fois trop réelle. — Elle a des critiques d'art : Lucien Dubois, avec ses piquantes revues des artistes bretons et vendéens aux *salons annuels*, et Burgault-Ducoudray à la recherche des *mélodies populaires de la Bretagne.* — Elle a des critiques littéraires : l'infatigable Eugène de la Gournerie; le judicieux Edmond Biré, l'homme de France qui connaît le mieux les origines du romantisme; le polymathe Larvorre de Kerpénic, et parmi les jeunes, Anatole de Surgères et le brillant Olivier de Gourcuff. — Elle a enfin des poètes, et une riche pléiade de poètes, commandée par un vétéran du Parnasse, l'académicien Victor de Laprade. Ce sont Emile Grimaud, Joseph Rousse, Raymond du Doré, Hippolyte Minier, Louis Le Lasseur, et notre président, M. de Kerdrel, qui de son siège de sénateur, ne dédaigne point, comme on disait jadis, de courtiser la muse. Or, voulez-vous savoir quel est le ton de ces poésies? Je ne vous en citerai qu'une entre toutes, certain qu'elle vous ira au cœur. Joseph Rousse ne peut trouver, pour applaudir ses vers, un auditoire plus sympathique que celui qui m'écoute :

Le Chasseur de Macreuses

Par une nuit d'hiver, un chasseur de macreuses
Allait voir ses filets, tendus sur des brisants
Egarés au milieu des plages sablonneuses
Que la mer au reflux laisse quelques instants.

L'horizon était clair et le ciel plein d'étoiles ;
Le chasseur atteignit sans peine les rochers,
D'où ses yeux découvraient au loin de blanches voiles,
Le feu rouge d'un phare et les tours des clochers.

Il trouva ses filets tout remplis de macreuses ;
Et s'attarda. Soudain la brume s'éleva ;
L'horizon disparut : plus d'étoiles joyeuses ;
Ni phares, ni clochers, et la mer s'avança.

Pas un souffle de vent ne traversait la brume.
Nul bruit que le bruit sourd du flot calme et montant.
Le chasseur voulut fuir : mais des vagues d'écume
Déjà jusqu'aux genoux le baignaient en passant.

Il courut à grands pas, cherchant en vain la côte,
Trompé par les courants qui confondaient leurs flots.
L'eau bientôt l'entoura, plus houleuse et plus haute.
Il cria dans la nuit, mais sans trouver d'échos.

Il vit la mort venir, et, songeant à sa femme,
A ses pauvres enfants, doucement endormis,
Il sentit de douleur se déchirer son âme
Et, regardant le ciel, poussa vers Dieu ses cris.

Tout à coup, dans la brume un son clair de clochette
Tinta, lointain encore, et dirigea ses pas ;
Puis deux fanaux tremblants brillèrent sur sa tête
Au sommet d'un rocher qu'il n'apercevait pas.

Il tressaillit : d'un bond il toucha le rivage
Et vit sur le chemin un prêtre et deux enfants
Par ce matin d'hiver allant vers un village
Porter le viatique à des agonisants. (1)

Voilà un tableau achevé, au trait sobre, à l'impression pénétrante. M. Joseph Rousse en est coutumier. Je pourrais vous en citer d'analogues de M. Emile Grimaud, mais il convient de nous limiter aux Bretons.

Après la *Revue de Bretagne et de Vendée,* permettez-moi de saluer une victime d'événements déplorables, que j'espère voir bientôt sortir, plus brillante que jamais, de sa tombe provisoire. Une vaillante revue naquit à Nantes en 1880. Elle avait nom : *la Bretagne artistique, pittoresque et littéraire* et remplissait une véritable lacune dans nos anciennes publications périodiques. A une époque où les progrès de la science ont à tel point facilité la reproduction des dessins originaux, des tableaux même et de la photographie, que le travail long et ardu du graveur se trouve à peu près supprimé, il était utile de faire passer sous nos yeux

(1) Des applaudissements unanimes ont salué cette lecture ; et le poète, qui se trouvait dans la salle, a été acclamé.

nos sites les plus pittoresques, nos antiques monuments encore debout, nos trésors archéologiques et les chefs-d'œuvre de nos artistes modernes. Ce programme fut réalisé, et la collaboration très variée de la *Bretagne artistique* lui promettait un franc et large succès. Pendant que M. de la Borderie, que nous retrouverons partout où il s'agit d'honorer la Bretagne, étudiait les *Vieilles maisons de Vitré ;* M. de la Nicollière : *la collégiale de Nantes* et le reliquaire du *cœur de la reine Anne*, aujourd'hui conservé à l'Hôtel-de-Ville de Nantes ; M. du Cleuziou : l'*ornementation celto-bretonne* depuis les enroulements des pierres dolméniques de Gavr'innis jusqu'à ceux des broderies éclatantes des habits finistériens, l'œuvre du charmant peintre des allégories romaines, *Hamon,* et celle de ce vigoureux Gaulois qui porte nom *Luminais ;* M. Emile Grimaud : le sculpteur nantais, *Ménard ;* et M. de Lauzières : le compositeur *Burgault-Ducoudray ;* — pendant que M. Olivier Merson passait en revue *nos artistes au Salon,* que M. Champfleury décrivait *les faïences du Croisic* et M. de Bréhier le *château de Josselin ;* — pendant que M. Lucien Decombe racontait ses impressions de voyage *de Rennes au cap Fréhel,* qu'on dépouillait les piquants *registres de la garenne de Clisson* et que je retrouvais plusieurs *chaires extérieures* après celles que je vous avais décrites au Congrès de Quintin,... des artistes consommés : MM. de Rochebrune, Busnel, Chevignard, Sahib, Gambard, Abraham, Delaunay, rivalisaient de talent et de goût pour illustrer dignement ces études. Les magistrales eaux-fortes d'Octave de Rochebrune ont une réputation européenne qui me dispense d'en faire ici l'éloge : mais je veux signaler à votre attention un artiste, dont la verve toute bretonne, a trouvé dans la *Bretagne artistique* l'occasion d'une révélation complète. Vous avez déjà nommé M. Busnel. C'est désormais l'illustrateur obligé de toute publication bretonne qui se piquera de couleur locale. Perrin de Rostrenen et Penguily-Lharidon sont détrônés. Le charme des bretons, des bretonnes et des paysages de M. Busnel vous pénètre irrésistiblement et vous va droit au cœur. J'ai retenu surtout de lui, dans mon étude sur les *Chaires extérieures,* une certaine tête de page qui est un petit chef-d'œuvre de sentiment profond de la solitude armoricaine. La vieille tribune de granit est là, seule debout sur la lande, avec son grave pupître de pierre et la croix qui s'élève

toute légère de son centre, comme pour indiquer l'axe autour duquel doit tourner toute pensée humaine. Sur les degrés de la tribune, est étendu, à moitié couché, un Breton aux larges braies, voyageur fatigué qui a trouvé asile et repos à l'ombre de la chaire de vérité. Près de là, des pins découpent sur l'horizon la silhouette de leurs grands parasols. Et c'est tout. Quiconque a goûté une fois la rêverie sur nos landes, comprendra cette page. Quand l'illustration saisit à ce degré l'âme même d'un site ou d'un pays, elle devient poëme, et l'artiste est le collaborateur direct de l'écrivain.

Je n'ai pas à rechercher ici quelles ont été les causes de la disparition de la *Bretagne artistique*. On m'assure, du reste, qu'elles n'ont été qu'accidentelles, et que cette vaillante revue va bientôt, comme le phénix, renaître de ses cendres. Je souhaite vivement, pour l'honneur de notre chère Bretagne, qu'elle ressuscite au plus tôt, et que cette renaissance lui assure une longue vie.

A côté de la *Bretagne artistique*, Nantes a vu paraître une autre revue qui, comme elle,

... a vécu ce que vivent les roses
L'espace d'un matin...

Né le 2 octobre 1881, l'*Album breton, revue des familles, littéraire et artistique,* organe spécial de l'*Académie armoricaine,* a trépassé le 14 mai 1882, après 33 livraisons hebdomadaires. Ici, les causes de la mort, dirait un médecin, sont faciles à diagnostiquer. Le malade était atteint d'une affection constitutionnelle : car, malgré son nom et sa résidence, l'*Album breton* n'était pas à proprement parler une revue bretonne, mais une revue cosmopolite, dans laquelle on admettait quelques bretons, en sorte que la plante s'est étiolée sur un sol qui n'était pas le sien. La bruyère fleurit sur nos landes, mais on n'y a pas encore acclimaté les géraniums. Or, voulez-vous connaître les noms des membres du comité de réception de cette académie *armoricaine?* Les voici textuellement relevés sur le titre de l'*Album breton :*

« Président d'honneur, Victor Hugo ; — président, Gabriel Lewis; — membres d'honneur, Arsène Houssaye; François

Coppée ; le général Francis Pittié ; Alfred des Essarts ; Théodore de Banville ; Henri de Bornier ; Leconte de Lisle ; Germain Picard, directeur du *Parnasse ;* Casimir Pertuis, président de l'*Académie des poètes ;* Ernest d'Orllanges et Paul Martinet, rédacteur en chef des *Poètes de l'avenir* et secrétaires de l'*Institut des poètes ;* Emile Asse, secrétaire de la *Pomme ;* Jean Rameau, rédacteur en chef du *Troubadour ;* Emile Blin, rédacteur en chef du *Réveil lyrique* ; Antonin Beauchot, rédacteur en chef du *Jeune Parnasse.* »

Et c'est tout. J'avais cru naïvement jusqu'ici que pour faire un civet, il fallait un lièvre. Avec les progrès modernes, cela n'est plus nécessaire et l'on a trouvé le moyen de constituer un bureau d'académie armoricaine, sans armoricains. Si la politique ne nous était interdite, un axiome célèbre de M. Thiers pourrait ici trouver sa place, mais il n'y a pas lieu de s'imaginer que les fondateurs de l'*Album breton* aient voulu s'inspirer de ce paradoxe. Et pourtant, quelle belle académie armoricaine on aurait pu former, même en ne choisissant parmi les armoricains que des poètes et des romanciers ! Des poètes français et bretons ! n'avons-nous pas Longuécand à Saint-Malo, Achille du Clésieux à Saint-Ilan, Quellien à la Roche, Adèle Penquer à Brest, Luzel à Quimper, de la Villemarqué à Quimperlé, les abbés Nicol et Le Joubioux à Vannes, et plus près de nous, Grimaud, Rousse, Orieux, le comte de Saint-Jean ! Des romanciers ! j'entends répondre à mon appel, Paul Féval, Mme Maryan, Paul Perret, Zénaïde Fleuriot, de La Landelle, Alfred de Courcy, Jules de Carné..., mais on n'a pensé à pas un d'eux, et voilà notre académie armoricaine privée du parfum des bruyères. Aussi qu'en est-il résulté ? Ouvrons la première livraison de l'*Album.* Elle est ainsi composée :

Envoi par Victor Hugo ; — *Aux héros de la défaite,* par Arsène Houssaye ; — *Un heureux mariage*, par Gabriel Lewis ; — *L'horoscope,* par François Coppée ; — *Le génie,* par Germain Picard ; — *La barque noire*, par Alfred des Essarts...., le tout agrémenté d'une poésie d'Alfred de Musset, mise en musique par Antony Bernier...

Dans toutes ces pièces, la prose et les vers sont lestement enlevés : mais j'y cherche en vain la note bretonne, à moins qu'il ne faille la rencontrer dans ces deux petits vers perdus au

bas d'une page et signés : *Pensée d'un vieil employé de la mairie de Nantes.*

Je n'aime, si divers que soit leur assemblage,
Ni les fleurs en bouquet, ni les oiseaux en cage.

Ce vieil employé aime évidemment la clef des champs ; mais, encore une fois, sommes-nous en Armorique ?

Bientôt cependant, les Bretons s'introduisent, mais timidement, dans les livraisons de l'*Album.* On organise des concours libres de prose et de vers à l'instar de ceux du *Parnasse* parisien ; et parmi les lauréats dont on distingue et publie les compositions, on remarque un jeune Nantais, M. Clovis Mignot, qui débute assez bien, mais qui finit par sacrifier beaucoup trop aux temples de Cythère ; puis un neveu du romancier Gaboriau, étudiant en médecine, qui se vante, dans les notes biographiques envoyées par lui-même, d'avoir été renvoyé des collèges d'Ancenis, de Luçon et du lycée de Nantes, pour son mauvais esprit ; *mauvais :* lisez *excellent,* ajoute-t-il en erratum. Voilà où descend une *revue des familles* sous l'influence des pseudo-armoricains. En revanche, on rencontre de bonnes pièces signées du pseudonyme Pierre de Dinan ; celles-ci, du moins, sont nourries de sève bretonne assaisonnée de sel gaulois. Il faut distinguer aussi un Rennais, le vicomte Henri du Mesnil, auteur des *Parfums du grand monde* et plusieurs fois lauréat des concours ; mais, tout le reste, en dehors des poésies envoyées par les membres du comité ou par un certain Liégeois qui mériterait droit de cité en France, est d'une faiblesse absolument désespérante. Je ne puis vous donner une meilleure idée de cette littérature qu'en citant pour vous égayer, le sonnet adressé le 11 janvier 1882, par un certain rimailleur nommé Buffeteau

A l'ALBUM BRETON

C'est à n'en pas douter, une idée excellente
De masser en un groupe opaque et résistant
Des artistes bretons le génie hésitant,
Et de guider un peu sa marche chancelante.

C'est activer des arts l'allure somnolente,
Et leur inoculer un louable excitant
Qui fait vibrer la lyre en la mieux accordant
Avec des jours nourris de vapeur turbulente.

Toute bonne pensée appelle le succès
Sur ces bords de la France, où l'œuvre du progrès
De faire son chemin tout doucement s'efforce.

Précipitation ne valut jamais rien :
La modération est un précieux bien
Et toujours l'union fit des hommes la force.

L'*idée excellente*, à coup sûr, méritait mieux que ce compliment épique. Il y avait là matière à succès ; et le succès fût probablement venu, si on avait cherché à faire vibrer la véritable lyre armoricaine, mais non pas *avec des jours nourris de vapeur turbulente*. M. Georges Lewis ne s'est pas laissé décourager : il doit, m'a-t-on dit, reprendre bientôt l'entreprise. S'il ne change pas de méthode, il subira certainement le même sort. Les éléments littéraires ne manquent pas en Bretagne ; mais il faut savoir les grouper, sans les assujettir à une tutelle étrangère. J'ajoute que l'éditeur d'une publication qui écrit sur son titre *Revue des familles* doit épurer soigneusement ses sujets et prendre garde aux annonces égarées sur ses couvertures. Les familles bretonnes sont chrétiennes et ne souffrent point qu'on se livre auprès d'elles à des propagandes contraires à leur foi.

Plusieurs autres publications périodiques moins prétentieuses ont encore vu le jour à Nantes depuis deux ans ; mais la plupart sont d'allure trop légère, et je me bornerai à vous citer les noms de la *Revue nantaise,* qui cherche dans le naturalisme contemporain des éléments de succès ; de *Nantes-artiste,* qui nous a donné plusieurs fois de fort bons dessins ; de *Nantes-lyrique,* qui s'occupe spécialement des théâtres. A peine osè-je prononcer celui des *Mouchettes,* que leur ardeur satirique a tuées. Les titres de ces revues suffisent pour constater leur existence, mais les belles lettres proprement dites n'ont pas à se mêler de leurs affaires.

Je préfère m'arrêter quelque temps près d'une publication rennaise qui vous intéressera certainement davantage. Je veux

parler du *Bibliophile breton,* simple catalogue trimestriel de librairie, qui s'est transformé en revue bibliographique fort recherchée des curieux, lorsqu'elle a donné l'hospitalité à M. de la Borderie pour insérer ses études sur nos vieux imprimeurs et sur les vénérables bouquins sortis de leurs presses. L'histoire de l'imprimerie bretonne, jadis ébauchée par Dom Plaine, trouvera dans ces documents précieux, dont un premier volume a paru en tirage à part en 1880 sous le titre d'*Archives du Bibliophile breton* (1), tous les éléments de son assiette définitive. C'est aussi dans le recueil de M. Plihon que j'ai commencé depuis l'année dernière un *essai de bibliographie de toutes les publications périodiques anciennes et modernes de la Bretagne*, en m'attaquant d'abord au département du Morbihan dont le plus ancien journal est la *feuille hebdomadaire de Lorient* qui fut fondée en 1790.

Les études bibliographiques ont pris depuis quelque temps un véritable essor en Bretagne, et je serais heureux si je pouvais aider M. de la Borderie à les faire aimer et poursuivre. Mais il ne faut pas trop embrasser à la fois dès le début. La bibliographie générale de la Bretagne est une œuvre considérable et délicate qui demande le concours de beaucoup de dévouements désintéressés. C'est en même temps une œuvre de patience qui ne peut s'élaborer en quelques mois. Malgré le titre assez prétentieux du volume publié en 1881 par M. Frédéric Sacher (2), avec l'ordre alphabétique d'auteurs qui permet de déguiser plus facilement les lacunes, elle est encore à faire. Et si vous voulez bien me permettre de donner ici un conseil d'expérience aux intrépides travailleurs qui s'adonnent à ce labeur, au premier abord sec et ingrat, mais bientôt fécond en agréables surprises, je les prierais d'abandonner pour le moment tout projet de

(1) Rennes, Plihon, 1 volume in-12 de x-174 p., avec le sous-titre : Notices et documents pour servir à l'histoire littéraire et bibliographique de la Bretagne, par Arthur de la Borderie, tome premier.

(2) *Bibliographie de la Bretagne* ou *catalogue général* des ouvrages historiques, littéraires et scientifiques parus sur la Bretagne, avec la liste des revues publiées en cette province, les prix approximatifs des volumes rares, etc., par Frédéric Sacher. — Rennes, Plihon, 1881. 1 vol. de vj-236 pages. — Il faudrait dix volumes pareils au lieu d'un pour traiter le sujet. — Cet ouvrage est à peine une ébauche.

bibliographie générale. Il faudrait vingt ans pour mener seul à bien une pareille entreprise : depuis dix années que je recueille constamment des notes dans ce but, je vois à chaque instant les horizons s'élargir dans des proportions effrayantes. Mais qu'ils se livrent à des bibliographies spéciales : que l'un choisisse la jurisprudence, l'autre l'histoire naturelle, un troisième l'histoire ecclésiastique, celui-ci l'histoire du duché, celui-là la biographie, un autre encore l'archéologie, un dernier l'histoire révolutionnaire..., il y a, dans chacun de ces chapitres, l'occupation de plusieurs années. Lorsque tous ces travaux, entrepris séparément, seront réunis, la bibliographie générale de la Bretagne sera faite. Pour mon compte, je suis prêt à donner les chapitres de la biographie et de l'histoire naturelle et j'offre volontiers mes documents sur les autres à qui voudra les entreprendre à mes côtés. L'histoire, a fort bien dit l'un de nos confrères que je ne saurais trop citer, est tout autre chose que la sèche nomenclature des princes et des règnes, des sièges et des batailles, des guerres et des traités. Sa chair vivante, ce sont les institutions, les croyances, les passions, les mœurs originales de chaque époque, la vie habituelle et journalière, matérielle et morale de chaque classe de la société. Comment connaître cela si l'on ne connaît le livre, véhicule à toute époque des idées et des croyances générales, écho des opinions et des passions? (1)

Mais nous voici bien loin de nos revues bretonnes. Je ne veux pas les quitter sans signaler à votre attention quatre modestes recueils dans lesquels notre histoire locale trouvera plus tard de précieux renseignements à recueillir. Les *Semaines religieuses* des diocèses de Vannes, Rennes, Nantes et Saint-Brieuc ne sont pas seulement des catalogues d'exercices de piété ou des indicateurs de la dévotion. Elles renferment beaucoup de biographies intéressantes, des oraisons funèbres qu'il sera essentiel de consulter un jour, et plus d'une étude où l'érudition se donne libre carrière. Dans celle du diocèse de Vannes, un ancien élève de l'école des Chartes, M. l'abbé Chauffier, publie depuis deux ans d'importantes recherches sur la vie de l'apôtre de la Bretagne au XIVe siècle, *saint Vincent Ferrier*, et M. l'abbé Nicol étudie *les Noëls populaires ;* dans celle du diocèse de Rennes, M. l'abbé

(1) La Borderie. Avant-propos des *Archives du Bibliophile breton.*

Guillotin de Corson a donné une foule de mémoires d'archéologie qui, réunis ensemble, forment un volume de *mélanges* des plus intéressants et des plus variés ; vous trouverez dans celle du diocèse de Nantes de charmantes *nouvelles* de l'abbé Dominique, entre autres le *fils de Paludier*. La *Semaine religieuse* de Saint-Brieuc est moins riche en monographies spéciales, mais ses documents généraux seront un jour, comme ceux de ses voisines, nécessaires à notre histoire ecclésiastique.

Une étude du mouvement littéraire et historique en Bretagne, devrait, pour être complète sur le chapitre qui nous occupe, parler des journaux. Mais la politique nous est absolument défendue, et comment parler des journaux sans parler un peu de politique? Qu'il me suffise de vous dire, ce qui vous causera peut-être quelque surprise, qu'il se publie en ce moment en Bretagne 70 journaux, dont 20 pour la Loire-Inférieure, 15 pour l'Ille-et-Vilaine, 14 pour les Côtes-du-Nord, 12 pour le Finistère (dont 2 en breton) et 9 pour le Morbihan (1). Sur ce nombre, on en compte une douzaine de quotidiens ; dix paraissent deux ou trois fois la semaine, et le reste est hebdomadaire. Le dernier né est, près de nous, le *Journal de Guérande,* qui ne paraît que depuis deux mois. Tout cela représente par an, environ 32,000 pages in-folio, c'est-à-dire la matière d'un millier de volumes in-8° de 500 pages ; toute une bibliothèque. Il est vrai qu'il y a là beaucoup de répétitions, surtout en ce qui concerne la politique générale ; et, sur ces mille volumes, à peine en trouverait-on cinquante à composer uniquement avec la chronique bretonne. La matière de ces cinquante volumes est pourtant à retenir, quoiqu'il existe chez nous bien peu de municipalités assez prévoyantes pour les conserver, car elle intéresse à la fois notre histoire locale et notre histoire littéraire ; et si j'étais législateur, j'obligerais les villes où se publient des journaux à placer dans leurs archives une collection reliée de tous ceux qu'elles impriment. Le dépôt légal est, dit-on, obligatoire ; mais bien adroit chasseur serait celui qui en retrouverait la piste. J'y ai perdu mon temps partout où je l'ai cherchée. Il y a là matière à un vœu que devrait exprimer le Congrès, en priant les Con-

(1) Douze nouveaux journaux ont été fondés depuis le mois de septembre (note d'octobre 1882.) Ils ont déjà disparu (janvier 1883.)

seils généraux de faire imposer cette obligation par les autorités compétentes.

Dans cette foule de journaux, quelques-uns, mais en bien petit nombre, donnent place à des études historiques qui intéressent la province. Parmi eux, à côté du *Journal de Ploërmel* et du *Courrier de Saint-Nazaire* qui sont riches en documents sur l'histoire locale de leurs environs, je citerai particulièrement le *Journal de Rennes* qui a publié de M. de la Borderie, pendant les dernières années, une série d'articles d'où est sorti le charmant volume de variétés intitulé *Galerie bretonne, historique et littéraire* (1). Il y a de tout dans cette galerie, depuis la dissertation sur le véritable lieu de l'homérique combat des pies et des geais à la lande de Malhara au XVe siècle, jusqu'aux annonces du *Journal d'Ille-et-Vilaine* sous le premier empire, depuis les dramatiques tirades de la tragédie d'*Anne de Bretagne* par le sieur de la Martinière, jusqu'aux portraits de *Mlle de Malcrais de la Vigne* et du *comte de la Touraille*. J'y trouve un bon conte d'escholier rennais, daté, nous dit-on, de 1487 ; et je ne puis résister au plaisir de vous faire entrer avec M. de la Borderie au cabaret de la *Pie qui boit* pour vous en conter au moins la première partie. Le titre seul se recommanderait par lui-même : *Du clerc qui départit les perdrix en téologie et coupa l'ouaye en grammaire !* Ecoutez :

« Ung jeune clerc, venant des escolles, se rendit chiés ung puissant homme pour loger, espérant avoir sa réfeccion. Mais ce puissant homme alla se soyrs à sa table sanz aucunement prier le clerc de boyre ne mangier. Et quand il eut bien bu et mangié jucques à avoir son rost, l'on le servit de cinq perdriz rosties. Adonc ce riche homme demanda au clerc d'où il venoit, et le clerc luy respondit qu'il venoit des escolles. Adonc luy demanda ce qu'il avoit apprins ès escolles, et il luy dist qu'il avoit apprins téologie. Adonc il luy dist que en téologie l'on parloit de la Trenité, et luy dist que s'il savoit faire des cinq perdriz quatre trenitez, qu'il lui donneroit à souper. Le clerc luy respondit que ouy et qu'il en seroit comptant. Adonc il print les perdriz et en bailla au maistre et à sa femme une, et luy dist que en une trenité doivent estre troys chouses, et que luy et sa

(1) Rennes, Plihon, 1881, in-12.

femme estoint deux et la perdriz la tierce, ainxin estoint une trenité. Et en bailla à deux de ses enffanz une aultre, et leur dist que ils estoint deux et la perdriz la tierce, ainxin estoint une aultre trenité. Et au varlet et à la chambreère une aultre, ainxin estoint troys trenitez. Et le clerc en retint deux à luy et il estoit le tiers, et ainxin il fit des cinq perdriz quatre trenitez... »

Je vous laisse la surprise d'apprendre comment l'eschollier départit la grasse ouaye en grammaire et je rentre au *Journal de Rennes* pour y parcourir l'importante étude que depuis la *Galerie bretonne,* M. de la Borderie y a consacrée à Mme de Sévigné. Vous savez tous que M. Leroy de la Brière, ancien sous-préfet de Vitré, a récemment publié en volume les articles qu'il avait donnés dans le *Correspondant* sous le titre : *Madame de Sévigné en Bretagne.* Le public a fait un excellent accueil à ce livre qui a vu rapidement écouler deux éditions chez deux éditeurs différents (1). M. de la Borderie a été plus sévère que le public et je vous avouerai franchement que je partage son avis. J'avais lu le livre de M. de la Brière avant sa critique et tout d'abord un défaut capital m'avait frappé. L'auteur s'est borné à découper dans les lettres de Mme de Sévigné tout ce qui concerne la Bretagne et les séjours de la marquise aux Rochers, puis à classer méthodiquement ces extraits, avec de légères liaisons, par ordre de matières, sous les rubriques suivantes : les serviteurs, les commensaux, les voisins, les maladies et les médecins de la châtelaine, les hauts dignitaires de la province, Vitré, Rennes, Haute et Basse-Bretagne, le Parlement, les Etats, etc. Il en résulte d'inévitables répétitions, tandis qu'il eût été bien plus simple et plus intéressant de suivre successivement les voyages mêmes de Mme de Sévigné, et de nous en retracer la chronique complète. Il en résulte aussi que l'ouvrage devrait plutôt s'appeler : *La Bretagne au temps de Mme de Sévigné ;* mais cela serait encore peu de chose, si l'auteur n'avait commis une foule d'erreurs de détails que ne peuvent soupçonner les lecteurs qui n'ont ni le loisir ni le goût de remonter aux sources. Je ne puis les indiquer toutes en cette rapide revue d'ensemble. Qu'il me suffise de dire que M. de la Brière ne trouve mention

(1) Première édition, Paris, Jules Gervais, 1882, in-12 de viij-286 pages. — 2e édition, Paris, Hachette, 1882, in-18 de x-318 pages.

pour la première fois d'un séjour de la marquise aux Rochers qu'en 1666, vingt ans après celui de 1646, et sans soupçonner deux autres voyages, positivement indiqués dans les lettres, en 1654 et 1661 ; — que l'hôtel de Mme de Sévigné n'existe plus à Vitré depuis le XVIIIe siècle, malgré la plaque inscrite sur une maison qui n'y a aucunement droit ; — que les deux académiciens Hay du Chastelet n'étaient pas oncle et neveu, mais frères; — que l'*Histoire de Du Guesclin* n'est pas de Paul Hay l'académicien, mais de son fils (1), etc., etc. Mais je tiens surtout à protester contre une assertion que je vois reproduire partout, sous le patronage de Mme de Sévigné, et que je ne puis accepter sans contrôle. Le gouverneur, duc de Chaulnes, répète-t-on à satiété, était adoré des Bretons. De Mme de Sévigné, oui ; parce que la marquise était fort honorée de tenir son rang chez la duchesse et de recevoir les hommages du gouverneur-duc. Mais les Bretons ne pouvaient oublier les épouvantables répressions que le duc de Chaulnes exerça dans la province, à l'époque de la révolte du papier timbré, quand les ministres de Louis XIV violèrent audacieusement la parole du roi. L'adoration par la terreur n'est pas à célébrer si haut, et pour ma part je tiens le duc de Chaulnes pour le bourreau des Bretons.

Mais ne nous attardons pas trop longtemps auprès de la charmante marquise. Les sociétés académiques nous réclament.

Après les revues et les journaux prennent rang les *bulletins des Sociétés savantes*, dont la périodicité est beaucoup plus longue et ordinairement semestrielle. On travaille beaucoup en Bretagne, car le nombre des sociétés qui publient des mémoires y est considérable. Sans compter les sociétés purement scientifiques, comme celles d'agriculture, d'horticulture, de sciences naturelles, de médecine, de commerce ou de jurisprudence, qui possèdent chacune leur organe de publicité spécial et dont je n'ai pas à m'occuper ici, je trouve dans nos cinq départements au moins *treize associations* s'occupant d'histoire, de géographie et de littérature. Deux appartiennent à la Loire-Inférieure, deux aux Côtes-du-Nord, quatre au Finistère, une à l'Ille-et-Vilaine, deux au Morbihan : et deux sont d'ordre plus général, notre *Association bretonne* et la *Société des bibliophiles bretons*.

(1) Voir à ce sujet : *La Bretagne à l'Académie française au XVIIe siècle*, par M. René Kerviler. — Paris, Palmé, 1879, in-8o. 2e édition.

La Loire-Inférieure possède dans sa *Société académique* la plus ancienne académie bretonne en exercice : et les travaux les plus remarquables qu'elle ait publiés dans ces dernières années sont incontestablement ceux de M. Léon Maître, l'éminent archiviste de la préfecture de Nantes. Ils dominent tellement tous les autres qu'ils les éclipsent totalement. Les deux livres intitulés l'*Assistance publique dans la Loire-Inférieure avant 1789* (1) et l'*Instruction publique dans les villes et les campagnes du comté nantais avant 1789* (2), tous les deux extraits des mémoires de la société, sont des monuments considérables, des modèles du genre, qui exciteront sans doute assez d'émulation dans les départements voisins pour que les travailleurs de ces régions cherchent à les compléter en ce qui les concerne. Le premier de ces ouvrages est une étude complète sur les léproseries, les aumôneries, les hôpitaux généraux et les bureaux de charité. Je signalerai tout spécialement à l'attention des historiens le chapitre de M. Léon Maître sur les léproseries, traité d'une façon tout à fait remarquable. Il y a là de véritables découvertes. Ces établissements hospitaliers répandus en nombre extraordinaire sur notre sol au XIII[e] siècle ont laissé, pour la plupart, peu de traces. Ce sont des fossiles d'un nouveau genre qu'il faut déterrer, sans autre fil conducteur que les lois générales de l'histoire, et M. Maître, avec une sagacité merveilleuse, a été le Cuvier de ces fossiles, qu'il a retrouvés presque toujours jalonnés par les antiques chapelles et les vieilles croix, près d'un bois, d'un étang ou d'un cours d'eau, toujours sur le bord d'un grand chemin, et très souvent près d'un pont, à la rencontre de plusieurs routes, sur la limite de deux ou trois paroisses. Tout en séparant les lépreux de la société humaine, on ne voulait pas qu'ils fussent oubliés : il fallait donc les exposer au regard des passants, dans les lieux fréquentés, et en même temps leur assurer les secours religieux. En fait, les nombreuses léproseries de la Loire-Inférieure peuvent servir à tracer presque à coup sûr les voies romaines du département. Dans la seule paroisse de Châteaubriant, en dehors de l'hôpital général fondé au XVII[e] siècle, M. Léon Maître cite cinq anciennes léproseries ou aumôneries;

(1) Nantes, V[ve] Mellinet, 1880, in-8°, 614 p.

(2) *Ibid.*, 1882, in-8°, 300 p.

en ville, saint Antoine et la Trinité ; à l'est, saint Michel ; au nord, saint André ; à l'ouest, saint Mathurin de la Malorais. Il y aurait des recherches archéologiques à faire sur tous ces points.

L'ouvrage de M. Léon Maître sur l'*Instruction publique dans le comté nantais avant 1790* n'est pas moins riche en découvertes et en renseignements précieux pour l'histoire. Il est divisé en quatre parties : l'instruction primaire, les collèges secondaires au nombre de onze, l'université de Nantes et l'enseignement professionnel comprenant la célèbre école d'hydrographie du Croisic. Le premier chapitre, largement traité, présente un intérêt capital. M. Maître y démontre, preuves en mains, que les populations du comté nantais ont toujours possédé, comme la plupart des provinces de France, des instituteurs tantôt laïques, tantôt ecclésiastiques qui, suivant les ressources de chaque époque, ont livré une guerre acharnée à l'ignorance. Partout on voit les abbayes se peupler de moines avides d'étudier, les bibliothèques se remplir de manuscrits, les clercs se disputer les bénéfices ecclésiastiques multipliés à l'infini par la piété des fidèles, les recteurs des paroisses entourés d'un nombreux personnel de prêtres de chœur, les salles des universités trop étroites pour contenir la foule des auditeurs, les trouvères applaudis dans les cours seigneuriales, les registres des délibérations des généraux des paroisses couverts de nombreuses et belles signatures, les aspirants pressés autour des charges publiques. Il y avait une telle quantité de notaires dans le comté, à la fin du XVIe siècle, qu'il fallut absolument en réduire l'effectif. Comment expliquer cette ascension continuelle des classes inférieures vers les sommets et les carrières libérales, si l'on n'admet pas que le feu sacré de la science était entretenu partout par une légion d'instituteurs publics ou privés, salariés ou désintéressés ? Mais il n'y a pas seulement une simple présomption à cet égard et M. Maître nous donne, paroisse par paroisse, l'état des fondations scolaires dont la Révolution fit table rase en 1792. Les petites écoles de Châteaubriant, en particulier, sont nommées dans un acte très ancien : un accord daté de l'an 1222, nous apprend que le prieur de Béré et le curé de Saint-Jean se disputaient alors le droit d'en instituer les maîtres.

La Société académique de la Loire-Inférieure peut être fière à juste titre d'avoir reçu la primeur de travaux historiques de cette

importance. A côté d'eux, j'ai plaisir à citer l'intéressant *Voyage en Palestine* de M. Alcide Leroux, les rapports sur les concours littéraires ouverts tous les ans par l'académie, et de charmantes poésies de M. Joseph Rousse que nous retrouverons bientôt pour saluer décidément en lui le poète de la Loire-Inférieure.

La seconde académie nantaise est la *Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure,* une des cinq filles, si vous me pardonnez cette expression, de l'ancienne Association bretonne. Elle a publié son dix-neuvième volume de mémoires en 1880, et le vingtième, portant la date de 1881, a paru il y a quelques mois. Ses travaux sont très variés. Voici sur le *groupement des populations de l'Armorique* d'après les terminaisons de lieux en *ac, euc* et *ec,* un mémoire de M. de l'Estourbeillon qui a eu l'honneur d'être critiqué par les philologues de l'Ecole des Hautes Etudes ; puis, à côté, des intéressantes *fouilles du tumulus de la Roche,* en Donges, par M. de Lisle, le *Dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Châteaubriant* par le même auteur (1). Ce dictionnaire, fort érudit, qui se borne aux époques primitives, celtiques, gauloises et gallo-romaines, a suscité dans un journal de la région de si vives polémiques qu'elles me rappellent involontairement le vers du poète latin :

Tantæ ne animis cœlestibus iræ !

Je me garderai bien de prendre parti dans cette bataille et me bornerai à vous rappeler que l'étude sur les *Mardelles gauloises,* lue ce matin à votre section d'archéologie, a pour but de compléter les indications de M. de Lisle et de chercher une explication de ces immenses mouvements de terre. Voici de M. l'abbé Galard une étude, renouvelée de celle de M. Jégou, autrefois juge de paix à Guérande, sur *les trouvères guérandais en la fête de saint Nicolas au* XIVe *siècle,* de M. l'abbé Dominique un savant mémoire sur *Odin* et de M. l'abbé Grégoire le *Monasticon nantais* en 1790. Enfin je dois citer la dissertation de M. Orieux intitulée *César chez les Venètes,* mais il n'y a pas lieu de vous en parler longuement, puisque vous avez entendu ma réplique l'année dernière au Con-

(1) M. de Lisle a aussi publié dans la *Revue archéologique,* en décembre 1881, un curieux mémoire sur les *Découvertes de haches en plomb en Bretagne.*

grès de Redon. La thèse de M. de Kersabiec sur la défaite des Venètes dans la baie du Croisic a, du reste, trouvé un nouveau défenseur dans le sein même de la Société archéologique de Nantes, car le volume de 1881 se termine par un mémoire de M. Blanchard, qui, sous le titre de *Venètes, Namnètes et Samnites,* refute la thèse de M. Orieux et vient à mon secours dans la bataille engagée. On se battra longtemps encore sans doute. Des deux côtés on est Breton : c'est dire qu'on a la tête dure. Mais avant le combat on se salue, et après le combat on se serre la main.

J'arrive au département du Morbihan qui possède la seconde académie bretonne par rang d'ancienneté. La *Société polymathique* a célébré en 1877 les fêtes de sa cinquantaine, et, toujours laborieuse, elle continue les traditions qui lui ont assuré une réputation universelle dans le monde savant. La *Monographie des paroisses de l'ancien diocèse de Vannes*, entreprise depuis plusieurs années par M. l'abbé Luco, est un travail de bénédictin qui poursuit sa marche lentement, mais avec la sûreté d'une érudition qui ne connaît pas d'obstacle ; la *Généalogie des sires de Malestroit,* par M. l'abbé Le Mené, discute et résout plusieurs problèmes historiques fort compliqués ; et le compte-rendu des fouilles des *Dolmens de Mané er Congre* et *Mané er Gragueux* (1) près Saint-Philibert, par le regretté James Miln, conserve au recueil le caractère qui a établi sa renommée. Je ne puis prononcer le nom du généreux fondateur du Musée de Carnac, sans déplorer ici la perte irréparable que l'archéologie bretonne a faite, lorsqu'il est mort presque subitement à Edimbourg le 28 janvier 1881. Depuis plusieurs années, M. Miln explorait avec une ardeur infatigable et des succès éclatants la grande nécropole morbihannaise : il n'épargnait aucune dépense et il ne réservait pour lui que l'honneur des découvertes. Ses travaux, du moins, ne seront pas perdus. M. l'abbé Luco qui avait déjà revu avec lui le texte de sa magnifique publication sur *les Bosseno* et *le Mont Saint-Michel*, est devenu propriétaire et comme héritier de toutes les notes et de tous les plans qui restaient inédits. C'est lui qui a publié les comptes-rendus dont je parlais tout à l'heure, à côté de ceux d'autres fouilles personnelles exécutées

(1) Il en existe un tirage à part sous ce titre : *Exploration des dolmens de Mané er Congre en Locmariaker et de Mané er Gragueux en Carnac,* par feu James Miln. — Vannes, Galles, 1881, in-8° avec 6 planches.

à l'île d'Arz, à Hur et à Nostang (1) ; et c'est lui aussi qui a été l'éditeur, à la fin de l'année dernière, du splendide ouvrage sur *les alignements de Kermario* (2), digne pendant de celui des Bossènes. Ces alignements, au nombre de dix, se trouvent situés près de la ferme de Kerlosquet, en Carnac, et comprennent dans leur enceinte un grand nombre de constructions primitives et d'ouvrages de défense érigés par les Venètes avant l'occupation romaine ; mais, ce qu'il y a de remarquable, c'est que les Romains, à leur arrivée, occupèrent quelques-uns de ces ouvrages et en construisirent d'autres d'une plus grande solidité, dans des positions plus avantageuses, sans se faire scrupule d'utiliser plusieurs des menhirs dans leurs constructions. Ce dernier fait prouve indubitablement que les alignements de Kermario sont antérieurs aux Romains. Un grand nombre de planches, de cartes et de dessins de toutes sortes, lithographiés ou gravés, sert à expliquer le texte, et fait, de cette publication luxueuse, un instrument précieux pour l'étude de nos vieux monuments.

Je ne quitterai pas la Société polymathique du Morbihan (3) sans parler de l'*Annuaire départemental* que M. Lallemand publie depuis 1853, sous son patronage, en continuation de celui de Cayot Delandre. Cet annuaire contient tous les ans d'importants mémoires historiques ou archéologiques qu'on ne trouve que là, et qui rendent sa collection fort intéressante. L'annuaire de 1881 nous apporte une monographie complète des *Archives communales de Sarzeau,* par M. Rozenswig, l'éminent archiviste du département du Morbihan, et celui de 1882 la rédaction définitive du grand mémoire de M. Lallemand sur les *Monuments celtiques,* leur destination, leur origine et leurs constructeurs.

Il serait à souhaiter que nos cinq départements possédassent

(1) Il en existe un tirage à part sous ce titre : *Explorations archéologiques à l'île d'Arz, à Hur, à Nostang,* par l'abbé Luco. — Vannes, Galles, in-8°, 20 p. avec 2 planches.

(2) Fouilles faites à Carnac (Bretagne). — Les alignements de Kermario, par James Miln, vice-président de la Société polymathique du Morbihan. — Rennes Oberthur, 1881, in-4°, 88 p., et 36 planches, cartes et figures intercalées dans le texte.

(3) Je ne cite que pour mémoire la *Société bretonne de géographie*, fondée à Lorient au mois d'avril dernier, et qui vient de publier son premier bulletin trimestriel. Elle n'a pas encore fait ses preuves et nous nous en occuperons plus à loisir l'année prochaine.

un annuaire analogue, pour répandre dans les masses le goût des études historiques. Le Finistère en avait un jadis, excellemment rédigé par MM. de Blois et de Courcy, mais il a disparu depuis bientôt trente ans, et nous n'en retrouverons de semblable que dans les Côtes-du-Nord.

Le Finistère nous offre pourtant trois sociétés savantes qui toutes les trois rivalisent de travail et de science, et une quatrième qui vient de naître sous le titre de *Société de géographie*, à l'imitation de celles de Lorient et de Rochefort. Mais la *Société académique de Brest* apporte dans ses études un caractère encyclopédique qui l'éloigne souvent de la Bretagne. Le corps de la marine lui fournit un recrutement de travailleurs plus disposés à lui apporter le fruit de leurs observations d'outre-mer qu'à s'attacher à l'histoire ou à l'archéologie bretonnes. J'y remarque cependant une excellente étude sur la session *des Etats de Bretagne de 1772*, par M. Dupuy, que nous retrouverons bientôt sur un plus vaste théâtre ; des poésies très armoricaines, entre autres *la belle Yvonne*, par l'auteur du poëme de *Velléda*, des *excursions cantonales* bien décrites, par M. le docteur Riou, une étude sur *Emile Souvestre*, par M. Mével, couronnée par la Société académique, sans doute pour encourager un débutant, des études de M. le docteur Caradec contre *les préjugés bretons sur l'hygiène et les maladies de l'enfance ;* enfin, les poésies couronnées par *la Pomme* et la *Société académique de Nantes*, sur *Michel Columb* et *Surcouff*, de M. le bibliothécaire Mauriès, qui a récemment publié, avec d'intéressantes notices, le premier volume du *Catalogue de la Bibliothèque de Brest.*

D'autre part, la *Société d'études scientifiques du Finistère* fondée en 1879, à Morlaix, cherche à justifier son titre en s'occupant surtout de géologie, de botanique et de zoologie ; toutefois, elle n'en fait pas à ses membres une obligation exclusive, car, pour varier ses plaisirs, elle permet à MM. Lukis et du Chatellier de l'entretenir de fouilles de tumulus, à l'amiral Fleuriot de Langle de remonter aux *migrations aryennes*, à M. Allier de parcourir l'histoire de *Morlaix pendant la Révolution*... et je trouve même dans ses bulletins une notice sur le peintre *François Valentin*, de Guingamp. Mais ce ne sont là, pour la savante académie, que verdures et pastourelles, comme disait le cardinal de Retz : elle préfère les monographies botaniques de M. Miciol,

les recherches sur les polypiers hydraires de M. Macé, les observations médicales de M. le docteur Sanquer, les calculs sur la théorie des nombres de M. de Kéricuff, et les notes entomologiques de M. Hervé.

C'est à la *Société archéologique de Quimper* qu'il faut nous adresser pour retrouver complètement notre domaine. Ici nous n'avons que l'embarras du choix, surtout pour les périodes modernes. Pendant que M. Mauriès publie le journal du chevalier Sevin sur *le siège de Belle-Ile en 1761,* M. de la Villemarqué se livre aux variations les plus brillantes sur *les Passages bretons de la farce de Pathelin,* le major Faty dépouille le rentier de l'*Aumônerie de Quimper en 1580,* M. Audran parcourt l'*île de Sein,* l'abbé Euzenot décrit les *Cercueils de pierre du Morbihan,* le président Trévèdy étudie la *Montagne de la justice* et la tombe de Tanguy au XVI[e] siècle, M. Luzel compare les *Contes bretons* des régions de la mer avec ceux de M. Sébillot pour la Haute-Bretagne, M. Serret cherche les sources de l'*Ornementation usuelle et populaire* des costumes et du mobilier bas-breton; enfin M. le conseiller Hardouin publie son magistral *Essai sur la réformation des coutumes de Bretagne.* Voilà des travaux pleins de saveur et si je puis manifester ici un regret, c'est de n'avoir pas le loisir de pouvoir vous la faire goûter de plus près.

Dans les Côtes-du-Nord, la *Société archéologique de Saint-Brieuc* est, par date, la plus ancienne des deux académies du département. Mais elle produit peu. A peine publie-t-elle un volume tous les trois ou quatre ans. Le dernier fascicule du sixième a paru en 1880 et contient, avec la suite du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Saint-Brieuc,* dressé commune par commune et pour toutes les époques, par M. Gaultier du Mottay, un recueil considérable de *Notes pour servir à l'histoire de la noblesse de Bretagne*, tirées de documents rares ou inédits, par M. Raison du Cleuziou. Il faudrait à cette société un peu de sang nouveau pour la réveiller de sa torpeur apparente. Nous la féliciterons cependant d'avoir continué son concours à l'*Annuaire des Côtes-du-Nord* qui paraît régulièrement depuis 1834, et sous ses auspices depuis 1853. La collection de cet *Annuaire* est des plus précieuses à conserver pour l'histoire bretonne, parce que chaque volume, comme ceux de l'Annuaire du Morbihan, renferme d'importantes notices archéologiques

qu'il est impossible de retrouver ailleurs. Les monographies de paroisses y sont nombreuses et confiées aux plumes les plus compétentes. L'Annuaire de 1880 contient une étude, avec planche, sur *le château de Tonquédec,* par M. Gaultier de Kermoal. Celui de 1882 n'a pas encore paru. Il serait fâcheux de voir cette publication disparaître après 50 ans de vie laborieuse.

Si la Société archéologique des Côtes-du-Nord produit peu, il n'en est pas de même de sa rivale, la *Société d'Emulation* qui, née après la dissolution de l'Association bretonne en 1858, a publié récemment, outre son volume annuel de mémoires, le grand ouvrage de M. Lemière sur les *Celtes et les Gaulois,* et entrepris depuis quelques mois, sous le titre de *Trésors archéologiques de l'Armorique occidentale,* un magnifique album en chromolithographie, imprimé avec le plus grand luxe typographique, et destiné à reproduire les pièces les plus remarquables de toutes les collections bretonnes. Avec la Société d'Emulation, nous quittons les périodes modernes, pour revenir aux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne. Les deux volumes de 1880 et 1881 sont riches en fouilles de tumulus, illustrés par une foule de planches d'un effet saisissant. Elle n'épargne aucune dépense pour ces reproductions, et, de toutes les sociétés bretonnes, c'est elle qui a réalisé, sur ce point, les progrès les plus remarquables. Il faut citer surtout, après l'inventaire général des monuments mégalithiques du département, dressé par M. de la Chesnelière, les fouilles de M. l'abbé Prigent aux *tumulus de Kergourognon* en Prat, et de *Porz ar Saoz* en Trémel, où l'on a trouvé des poignards de bronze à côté de fines pointes de flèches en silex ; celles de M. Paul du Chatellier, à *Run Aour* et à *la Torche* en Plœmeur, à *Stang ar Run* en Mahalor, et à *Kerbalannec* en Beuzec-cap-Sizun (1) ; celles de MM. Micault et Thubé à *Plas-Kerwern* en Cavan ; le tout complété par un important essai de M. Micault sur la *détermination de l'âge de quelques tumulus bretons* qui doivent être directement rattachés à ce que l'on appelle l'époque gauloise. Cette dissertation de M. Micault est un modèle de sagacité consciencieuse et d'érudition du meilleur aloi. Mais l'ouvrage le plus important publié par la *Société d'Emu-*

(1) M. du Chatelier a aussi publié en 1881 dans les *Matériaux pour servir à l'histoire de l'homme* deux mémoires, avec gravures, sur les *Menhirs du canton de Pont-l'Abbé* et sur trois tumuli de Plobalannec.

lation, même depuis son origine, est l'*Etude sur les Celtes et les Gaulois ou recherche des peuples anciens appartenant à la race celtique ou à celle des Scythes,* par M. Lemière (1). Cela forme un gros volume de plus de 600 pages qui contredit plus d'une idée admise aujourd'hui par les savants, mais qui impose une discussion approfondie. M. Lemière se prononce avec M. Alexandre Bertrand pour la distinction radicale entre les Celtes et les Gaulois, ceux-ci n'étant que des Scythes et des mercenaires de ceux-là. Pour lui, il n'y a jamais eu d'autres Gaulois en Armorique, dont les populations celtiques étaient surtout maritimes, que les Cénomans, les Senons et les Belges, appelés de l'Europe centrale par la confédération armoricaine et cantonnés par elle pour opposer une barrière aux envahissements des Eduens et des Séquanes. Je remarquerai qu'il étend l'autorité des Venètes au moment de l'invasion romaine beaucoup plus loin que je n'ai jamais osé le faire, puisqu'il ne met pas en doute qu'ils occupassent même le port de Bordeaux et ceux de la Manche chez leurs voisins. Il soutient même que les Namnètes qu'il confond avec les Samnites n'étaient qu'une simple tribu des Venètes, car s'ils avaient été primitivement un peuple distinct, on comprendrait difficilement que les Venètes, avec leur grande puissance, ne se fussent pas assurés contre toute défection de leur part, en se les incorporant, au moins dans les années qui précédèrent l'arrivée de César, alors que les Pictons leur étaient hostiles, comme on peut le déduire de leur alliance avec le proconsul dès sa première campagne. Cette question de la distinction des Celtes et des Gaulois est fort ardue : il faut, pour la discuter, posséder à fond tous les textes des anciens historiens et géographes ; les meilleurs esprits, parmi les plus savants, sont partagés à son sujet. Bertrand tient pour la distinction, d'Arbois de Jubainville ne l'admet point. Je ne m'aviserai pas de la trancher. *Adhuc sub judice lis est.*

Il ne me reste plus, pour achever de parcourir le cycle de nos cinq départements qu'à vous parler de la *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* qui nous offre une foule d'études de premier choix, toutes consacrées à la Bretagne : les *derniers jours et obsèques du duc Jean II,* le mémoire de Dom le Gallois contre

(1) Saint-Brieuc, Guyon, 1881. in-8°.

la *fable de Conan Mériadec* et la monographie de *Saint-Lunaire*, par M. de la Borderie, le répertoire alphabétique des *Archives de l'Intendance de Bretagne*, par M. Quesnet, des notices sur la *grosse horloge de Rennes* et sur le vétéran *Jean Thurel*, par M. Lucien Decombe, un mémoire sur les *Etats de Bretagne de 1776*, par M. Dupuy, que nous avons déjà rencontré à Brest; une note sur la *voie romaine d'Avranches à Corseul*, par M. Charil des Mazures ; une monographie du jurisconsulte *Pierre Hévin*, par M. Saulnier ; des notes agrémentées de magnifiques dessins et chromolithographies sur la *démolition de l'ancienne église de Guiclen*, par M. Pinczon du Sel, etc., etc. J'en passe, et des meilleures ; mais vous pouvez constater par là que si le département d'Ille-et-Vilaine ne possède qu'une seule société s'occupant d'histoire et d'archéologie, on n'y reste pas oisif. Les travaux sont des plus nombreux et des plus variés.

La Revue des Sociétés savantes de Bretagne ne serait complète qu'à la condition d'analyser les travaux de l'*Association bretonne*, et ceux de la *Société des Bibliophiles bretons* et de l'*Histoire de Bretagne*. Mais vous avez en main les volumes des mémoires de vos deux derniers Congrès (1) et la société des Bibliophiles va tenir pour vous une séance spéciale dans laquelle sera exposée la série de ses magnifiques travaux et de ses luxueuses publications depuis l'*Hôpital des Bretons à Saint-Jean d'Acre* au

(1) Voici seulement l'indication des principaux mémoires de ces deux années concernant la Bretagne.

— Congrès de Quintin 1880 :
Antiquités primitives de la Bretagne, M. Pitre de Lisle.
L'Apostolat de saint Clair, Dom Plaine.
Les Saints inconnus, M. Robert Oheix.
Les Chaires extérieures en Bretagne, M. René Kerviler.
La forêt de Brocéliande et les fraternités bretonnes, M. de la Villemarqué.
Diablintes et Curiosolites, M. de la Borderie.
Etude philologique du breton, M. Ernault.
La Liberté bretonne, M. de Rorthays.

— Congrès de Redon 1881 :
La Bretagne primitive, M. Pitre de Lisle.
Les Cercueils de pierre du Morbihan, l'abbé Euzénot.
Le Parlement de Bretagne et la royauté, l'abbé Bossard.
Etudes critiques sur l'ancienne géographie armoricaine, M. René Kerviler.
Expédition de Louis-le-Débonnaire contre les Bretons, M. Audren de Kerdrel.
Il faut ajouter dans les deux volumes :
Contes et conteurs bretons, par M. du Laurens de la Barre.

XIIIe siècle, jusqu'aux *Lettres nouvelles* du charmant *Desforges Maillard,* illustrées par deux gravures que je recommande à tous les amoureux de Mlle Malcrais de la Vigne (1). Je me borne donc à citer les noms de ces deux sociétés qui ont eu depuis quelque temps une influence considérable sur le mouvement des études historiques en Bretagne, et je passe au second chapitre de cette revue, à celui des ouvrages isolés.

CHAPITRE II

OUVRAGES ISOLÉS

Pour introduire un peu d'ordre dans la revue qui va suivre, je la diviserai en deux sections comprenant : la première, les ouvrages concernant la Bretagne, la seconde, les ouvrages quelconques écrits par des Bretons.

§ I. — Ouvrages concernant la Bretagne

Avant d'étudier l'histoire d'un pays, il convient d'en connaître la description matérielle, les coutumes et les mœurs. Nous examinerons donc, d'abord, les ouvrages récents qui traitent de la géographie et de l'ethnographie de la Bretagne.

(1) Voici l'état des publications de la Société des Bibliophiles bretons depuis 1880 :

En 1880-1881 : *Documents inédits sur l'histoire de la Ligue en Bretagne,* par M. Anatole de Barthélemy; grand in-8°.

L'Hôpital des Bretons à Saint-Jean d'Acre au XIIIe *siècle,* par M. J. de la Ville Leroux ; grand in-8°.

Bulletin de la Société, etc. 4e année ; grand in-8°.

En 1881-1882 : *Chronique de Bretagne de Jean de Saint-Paul*, chambellan du duc François II, publiée avec notes et introduction par M. Arthur de la Borderie ; in-4°.

Œuvres nouvelles de Desforges Maillard, publiées par MM. Arthur de la Borderie et René Kerviler, t. II. *Lettres nouvelles ;* in-4°.

Bulletin de la Société, etc, 5e année ; in-8°.

En premier lieu, je vous signalerai la dernière édition du *Guide-Joanne* qui depuis longtemps n'avait pas été refondue, et mise au courant des importantes modifications survenues dans notre province à la suite des grands travaux publics. Elle ne laisse aujourd'hui que bien peu de chose à désirer. Il m'est impossible d'en dire autant de la Géographie de la France, par Malte-Brun, qu'on réédite actuellement par livraisons illustrées, contenant chacune un département, avec révision censée complète et mise au point moderne. La *Loire-Inférieure* a paru en 1880, les autres départements en 1881 et 1882. Cela se vend couramment dans nos librairies et dans nos gares, et le bon public y absorbe, sans sourciller, une foule d'erreurs que l'autorité du grand géographe sert malheureusement à couvrir. On y rencontre des assertions absolument fantaisistes, par exemple, que le Morbihan, après la défaite des Venètes, « *fut de nouveau visité par les vaisseaux marchands sous son nouveau nom latin de* mare conclusum *que lui donne César* », ou que Mgr Amelot fut remplacé en 1791 par M. Lemasle, curé de Pontivy. Vous n'ignorez pas que l'élu de la constitution civile du clergé fut Guégan, curé de Pontivy, qui, ayant refusé après avoir consulté le Saint-Père, fut remplacé par Lemasle, curé d'Herbignac. Tout est à l'avenant; des inexactitudes, des à peu près, ou de l'archéologie en retard d'un siècle. Vous y trouverez par exemple que le Finistère était jadis habité par les Ossismiens qui avaient pour capitale Occismor ou *mer de l'Occident,* du celtique *mor,* mer, et *oc,* occident ; que les dolmens ensanglantés servaient aux sacrifices humains; que les Romains appelaient Carhaix *urbs Aesia,* en breton Ker Aès, ville d'Aétius. Quant aux fautes de noms, elles sont si nombreuses qu'il faut renoncer à les compter. Vous y apprendrez que le faubourg de Locmaria de Quimper s'appelle *civitas aquitæa* dans les chartes du XIIe siècle ; que Quimper se glorifie d'avoir donné naissance au jésuite *Roggeaut,* auteur de l'*Histoire du traité de Westphalie...* Connaissiez-vous ce Père Roggeaut ? On chercherait en vain son nom dans les annales de la Compagnie de Jésus. On a sans doute voulu nommer le Père *Bougeant.* Ailleurs, vous lirez la Porte Saint Paterne au lieu de la Porte Poterne ; le château Guillard pour le château Gaillard ; Mané-er-K'rouich pour Mané-er-K'roëc'h ; Port Halingen pour Port Haliguen, etc., etc... Saviez-vous aussi que Vannes possède

un lycée et trois sociétés savantes?... Faut-il parler des gravures? Je défie qui que ce soit de reconnaître Saint-Brieuc dans la vue qui figure en tête des Côtes-du-Nord. Mais c'est ainsi qu'on écrit l'histoire dans un livre qui prétend qu'on le prenne au sérieux.

Si la livraison d'Ille-et-Vilaine n'avait pas encore paru, j'eus du moins conseillé à l'éditeur, avant de la mettre sous presse, de lire attentivement la *Géographie pittoresque du département d'Ille-et-Vilaine,* qu'a publiée en 1881 M. Adolphe Orain, avec une préface de M. Vétault, ancien élève de l'école des Chartes et bibliothécaire de la ville de Rennes. C'est un beau volume in-4° de 480 pages, orné de 13 cartes et gravures hors texte, et magnifiquement illustré, dans le texte même, par MM. Tancrède Abraham et Busnel, dont je vous recommande la grande allée au Thabor, le menhir du Chenot et l'enterrement de jeune fille à Monterfil. En dehors de la topographie, de l'hydrographie et de la statistique générale, chaque commune a sa description particulière, avec la reproduction de ses principales curiosités naturelles ou de ses monuments remarquables. Le tout est terminé par un catalogue sommaire de la flore et de la faune du département. Il n'est pas facile de prendre M. Orain en défaut. J'avais lu dans la plupart des biographies que le ministre Bigot de Préameneu, qui fut membre de l'Académie française, était né à Redon : le voyant rangé parmi les personnages célèbres de Rennes, je n'hésitai pas à demander des explications à M. Orain qui me répondit en m'adressant la copie certifiée de l'acte de naissance de Bigot à Rennes. Je me suis déclaré battu ; mais j'ai pris ma revanche au sujet de Paul Hay du Chastelet, qui n'a jamais été secrétaire de l'Académie française et qui n'a pas écrit l'histoire de Du Guesclin. Vous dirai-je encore que certaines étymologies paraissent un peu hasardées comme Louvigné de *Lupi Ignis,* ou bien que j'ai relevé un mot omis dans la phrase suivante : « l'étymologie de Visseiche est *Vicus* qui signifie *Bourg-sur-Seiche?...* » C'est assurer qu'il n'y a guère à reprendre dans le gros livre de M. Orain, et je souhaite que nos quatre autres départements s'empressent d'imiter bientôt l'exemple de leur devancier.

Les plages de France, par Bertall, qui paraissent, comme la Géographie de Malte-Brun par livraisons illustrées, sont aussi fort intéressantes, et riches en dessins inédits, exécutés avec le brio particulier au célèbre artiste. Une série de livraisons est

spécialement consacrée à la Bretagne. Les plages du Nord ont paru en 1881 ; celles du Sud en 1882. Voilà bien les sites pittoresques de Cancale, de Saint-Malo, de Dinard, de Saint-Lunaire, de Portrieux et de Roscoff, les étranges bonnets à casque de Paramé et les coiffes à queue de homard de Morlaix. Voici les paludiers du bourg de Batz et les vieilles tours de Guérande. Le texte est spirituel, sans prétention, à la portée des baigneurs et des touristes qui ne demandent qu'à passer en compagnie de l'auteur quelques instants agréables.

Mais je dois vous recommander un livre autrement sérieux, publié par le ministère des travaux publics, et que toutes les bibliothèques bretonnes devraient posséder, car nos ports sont les plus beaux fleurons de notre couronne. Il s'agit du IVe volume des *Ports maritimes de France,* contenant tous ceux de la région des côtes qui s'étend de l'île d'Ouessant au Pouliguen. Le tome III, en 1878, allait de Cherbourg à Argentan, embrassant les Côtes-du-Nord. Cette magistrale publication qui comprend la description de tous les ports de France, même les moindres, a été entreprise par le ministère, il y a une dizaine d'années, en commençant par Dunkerque et en descendant vers Bayonne. Il paraît tous les deux ou trois ans un volume grand in-8° de six à sept cents pages, illustré de gravures dans le texte et accompagné d'un atlas général donnant les plans détaillés de tous les ports. Chaque notice comprenant un chapitre historique sur l'établissement des ouvrages, un chapitre de description proprement dite, un chapitre de renseignements hydrographiques et climatologiques, un autre de statistique commerciale, et une bibliographie, est confiée à l'ingénieur chargé du service du port. Les soins les plus minutieux, d'après un programme uniforme et très précis, ont été apportés à la rédaction de ces notices, et leur ensemble forme un véritable monument national. Dans le IVe volume, consacré aux côtes sud de Bretagne, je signalerai à votre attention les notices rédigées par des ingénieurs Bretons : *Ouessant* et *Brest,* par M. l'ingénieur en chef Fenoux ; *Molène, Le Conquet, les ports secondaires de la rade de Brest, l'île de Sein* et *Morgat,* par M. l'ingénieur en chef Mengin ; *Port-Launay* et *Châteaulin,* par M. Pérennez ; *Douarnenez, Audierne,* et tous *les ports du sud-Finistère* jusques et y compris Quimperlé, par M. de Miniac ; *Port-Maria, la Trinité, Pénerff* et *Billiers,*

par M. Pichon ; *la Turballe, le Croisic* et *le Pouliguen,* par M. Bonamy. La plupart des ports du Morbihan ont été décrits par des ingénieurs fort habiles : MM. Hausser, Jozon et Forestier, mais étrangers à notre province, comme M. Rousseau qui a monographié le port de Redon. Le tome V[e] de la collection est actuellement sous presse, et s'ouvrira par la description du port de Saint-Nazaire, dont on a bien voulu me charger (1).

Je ne terminerai pas la description de ce qui concerne nos villes et nos paroisses sans vous entretenir d'une charmante plaquette récemment publiée à Saint-Brieuc par M. Félix Soleil, sur *la Danse macabre de Kermaria-an-Isquit* (2). La chapelle de Notre-Dame de Kermaria, située sur le bord du chemin vicinal de Pléhédel à Plouha, dans le département des Côtes-du-Nord, renferme une *Danse des morts* qu'on peut aujourd'hui regarder comme un monument unique en France. On sait que les danses des morts étaient dans le principe d'immenses tableaux de 30 à 40 mètres de longueur et quelquefois plus, sur 2 à 3 mètres de hauteur, qu'on peignait sur les murs des églises, dans les cimetières, dans les cloîtres, sur les ponts, etc. La mort y était représentée sous la forme de squelette ou de cadavre, sautant, dansant, et entraînant avec elle, d'un air malin, les vivants de tout sexe, de tout âge et de tout état. La plus ancienne danse macabre paraît avoir été celle du charnier des Innocents, peinte à Paris en 1424. Elle fut aussitôt copiée en France, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, et la copie qui se rapproche le plus de l'original, aujourd'hui disparu, est certainement celle qu'on retrouve en 1856 à Kermaria sous une couche de badigeon ; c'est à peu près le même nombre de personnages et ce sont les mêmes strophes explicatives. La danse se déroule à six mètres environ du pavé de la nef dans une suite de 47 compartiments, dont chacune renferme un personnage de 1[m] 30 de hauteur, choisi, pour les 23 vivants, parmi les diverses conditions so-

(1) Je dois signaler comme annexe à ce grand ouvrage, un petit livre fort intéressant de M. Jules Girard, intitulé : *Les Côtes de France, leurs transformations séculaires*, et publié par la Société bibliographique (Paris, 1881, in-12); un chapitre est consacré à *la Bretagne,* p. 86-103 ; un autre à *la Loire,* p. 103-114, et un troisième aux environs du *Mont Saint-Michel,* p. 74-86.

(2) Saint-Brieuc, Prud'homme, 1882, in-8° avec 4 dessins d'Antoine Duplais-Destouches.

ciales de l'époque. On y rencontre un Pape, un Empereur, un Cardinal, un Roi, un Chevalier, un Evêque, un Bailli, un Abbé, un Bourgeois, un Sergent, un Moine, un Usurier, un Amoureux, un Laboureur, un Ménétrier avec son biniou, un Enfant, une Femme, etc., mais il y manque le Marchand, le Médecin et l'Avocat. Ecoutez l'appel du mort au Roy :

Venés, noble roy couronné
Renommé de force et prouesce :
Jadis fûtes environné
De grans pomppes, de grand noblesce,
Mais maintenant toute haultesce
Laisserés : vous n'êtes pas seul.
Poy aurés de vostre richesse :
Le plus riche n'a que ung linseul.

Et le Roy répond :

Je n'ay point apris à dancer
A dance et note si sauvage :
Hellas ! on peut voyr et panser
Que vault orgueil, force, lignage.
Mort destruit tout, c'est son usage,
Auxi tost le grand que le mandre :
Qui mains se prise, plus et sage !
A la fin fault devenir cendre.

Mais si la mort destruit tout, le temps n'est pas moins destructeur : ces curieuses figures disparaissent peu à peu ; nous devons remercier M. Soleil de nous les avoir décrites et M. Duplais-Destouches de les avoir dessinées avec un véritable sentiment archéologique.

Après la description d'un pays et de ses monuments, se place la description de ses habitants, leurs coutumes, leurs mœurs, leurs contes populaires et leurs superstitions. Sur ce chapitre, la moisson est abondante pendant ces deux dernières années. L'ethnographie nous apporte une véritable avalanche de volumes, et, la mode s'en mêlant, M. Paul Sébillot a pu en donner six, à lui seul, avec promesse de beaucoup d'autres encore ; M. Luzel en a donné deux et nous en promet quatre, et plusieurs rivaux,

profitant de la vogue, se pressent à leur suite. Les contes bretons deviennent, en ce moment, aussi populaires que les poésies le furent, il y a quarante ans, lors des révélations de M. de la Villemarqué. Ne sommes-nous pas, du reste, à l'instant psychologique de l'existence de cette pittoresque littérature? Il est grand temps qu'elle jette son dernier éclat. Les chemins de fer sont en train de tout niveler sur leur passage, et le réseau nous enserre de plus en plus dans ses mailles monotones. Châteaubriant qui ne possédait pas un seul chemin de fer, il y a quatre ans, en possèdera bientôt dans sept directions différentes. La même étoile se prépare autour de Carhaix. Le dragon de feu promène sa *vapeur turbulente* (c'est bien ici le cas d'employer l'expression du poète de l'*Album breton*) sur nos landes et sur nos montagnes, mettant petit à petit en fusion dans le creuset égalitaire tout ce qui reste de nos vieilles traditions : les habitants des campagnes s'enfuient vers les villes où le matérialisme tue la poésie ; nos charmants costumes disparaissent... Où trouvera-t-on bientôt des conteurs? où des veillées?... Remercions donc les vaillants glaneurs. Nos antiques traditions revivront, au moins, dans leurs livres, et la postérité n'en perdra pas le souvenir.

L'éditeur Maisonneuve ayant fondé en 1880 une bibliothèque spéciale sous le titre de *Littératures populaires de toutes les nations*, M. Luzel s'y est attribué la Basse-Bretagne ou Bretagne bretonnante, et M. Paul Sébillot la Haute-Bretagne ou pays gallot. Les deux volumes du premier, couronnés par l'Académie française en 1882, ont pour titre : *Légendes chrétiennes de la Basse-Bretagne* et seront bientôt suivis de quatre autres sur les légendes mythologiques. Le recueil s'ouvre par les voyages du bon Dieu, de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des apôtres en Basse-Bretagne. Nos paysans sont en effet convaincus que le Sauveur a visité notre province quand il faisait son tour du monde, accompagné de saint Pierre et de saint Jean, entrant partout, chez le pauvre comme chez le riche, prêchant dans les églises et sur les places publiques, faisant le bien sur leur passage, donnant maint bon conseil, combattant l'orgueil et recommandant par-dessus tout la charité ; les miracles sont fréquents et sont presque toujours amenés pour donner une leçon : à cet égard le conte de saint Eloi, maître forgeron, maître des

maîtres, maître sur tous, est un des plus caractéristiques et je voudrais avoir le loisir de vous le montrer ici coupant le pied du cheval du voyageur pour essayer la méthode de celui qui l'avait humilié. Dans ces contes, saint Pierre porte la peine de son renoncement ; c'est lui qui reçoit tous les coups, qui fait toutes les corvées, qui subit les quolibets, qui prête à rire à l'assistance... ; puis viennent les chapitres du paradis et de l'enfer, où je vous recommande la charmante légende intitulée : *Le Brigand et son filleul ;* suivis de *la Mort en voyage,* où l'on trouve certaine histoire fort piquante de *Sans-Souci* qui rappelle le bonhomme *Misère,* et l'ouvrage se termine par les ermites, les moines, les diableries et les contes divers.... Les moines sont en général assez maltraités dans ces récits, et l'on a reproché à M. Luzel certains détails passablement réalistes ; à cela, l'auteur répond que ses légendes sont authentiques, signées du narrateur, et que les documents historiques ont pour premier mérite l'exactitude. A ce point de vue, la reproduction photographique est en effet de rigueur, et les reproches ne sont plus de mise ; mais le livre relève alors de la bibliothèque scientifique et ne peut malheureusement plus, malgré son charme, être mis entre les mains des jeunes filles.

Dans la même collection, M. Sébillot a fait paraître d'abord la *littérature orale,* puis les *traditions et superstitions de la Haute-Bretagne,* trois volumes auxquels il en a ajouté trois autres dans la bibliothèque Charpentier, comprenant, sous le titre général de *Contes populaires de la Haute-Bretagne,* trois séries distinctes plus complètes que les premières : les *féeries et diableries,* les *contes des paysans et pêcheurs,* et les *contes des marins.* C'est par conséquent tout un cycle, déjà fort étendu, qui s'annexera successivement encore, les coutumes, les fêtes, les traditions sur Gargantua, et la médecine superstitieuse.

Comme M. Luzel, M. Sébillot s'attache à reproduire le plus exactement possible, la physionomie et le texte même des récits populaires : aussi les signe-t-il tous du nom de la personne qui les lui a contés. Ce qu'il nous donne, n'est autre chose, comme il le dit quelque part, qu'une série d'études d'après nature, et comme il a d'abord été peintre avant de devenir écrivain, c'est avec un tempérament artistique très prononcé qu'il a rendu la couleur locale de tous ces récits. La Haute-Bretagne, ou pays

gallot, avait été jusqu'ici un peu délaissée par les collecteurs de traditions populaires. Souvestre et du Laurens de la Barre, MM. Luzel, Milne, Troude et de la Villemarqué s'étaient surtout attachés à peindre la Bretagne bretonnante. A peine possédait-on quelques récits du Morbihan, recueillis par le docteur Fouquet, du pays de Dinan, rassemblés par Mme de Cerny et de celui de Châteaubriant, par M. l'abbé Goudé. Le champ était donc vaste et M. Sébillot s'y est donné libre carrière. Facéties, féeries, diableries, tout défile avec un entrain et une bonne humeur souvent digne de Noël du Fail. Voulez-vous rire? lisez *Jean le Diot,* et surtout l'inimitable odyssée intitulée le *Voyage des Jaguens à Paris,* avec leur charrette à la voile ; lisez aussi le *Calvaire de Saint-Jacut* et les *Jacuens à la cour.* C'est d'un comique irrésistible, car le gallot est beaucoup plus gai que le breton.

Mais j'aime surtout les contes des fées dont le volume des paysans et pêcheurs et celui des marins sont remplis.

Ce ne sont pas, il est vrai, des fées à la mode des contes de Perrault. Dans les contes des pêcheurs, ne vous attendez pas à rencontrer des palais d'ambre et de saphir, des fées châtelaines, couvertes d'or et de pierreries. Ce sont les fées des *houles,* c'est-à-dire des cavernes ou grottes des falaises qui bordent la côte de la Haute-Bretagne. Elles sont fort humaines, et bien des gens, dans les parages de Saint-Cast, vous affirmeront que les dames des houles ont habité le pays, qu'elles n'en sont parties qu'au commencement du siècle, et qu'elles reviendront en 1900. A part leur pouvoir surnaturel et leur immortalité, elles vivent comme nous et ont toutes nos passions : elles se marient, qui avec un soldat, qui avec un marin : elles se font accoucher par des sages-femmes, ont des enfants, les bercent, mettent le pain au four, lavent leur lessive, possèdent des animaux domestiques et vont aux foires en disant la bonne aventure. M. Sébillot vous racontera leurs traits de bienfaisance avec une candeur charmante, et vous donnera envie d'aller au Guildo, ou dans la baie de la Fresnay, faire leur connaissance. Je vous souhaite, en particulier, d'y pêcher une *seraine,* comme le sabotier de l'Isle-Aval. Faites ensuite des rêves d'or et remerciez M. Sébillot de vous avoir appris tant de belles recettes.

Dans les contes des marins, les fées sont souvent de plus haut parage : le matelot a voyagé : il aime les aventures merveil-

leuses, les vaisseaux fantômes, et donne raison au proverbe : A beau mentir qui vient de loin. Il y a presque toujours dans leurs récits une princesse à délivrer dans un château situé sur une île inaccessible, et le héros est plus d'une fois un simple mousse.

Quant au diable, il joue un grand rôle dans beaucoup de contes : mais c'est un diable, en somme, qui n'est pas fort méchant ; il respecte ordinairement la foi jurée, cache assez mal son pied fourchu et finit toujours par se laisser exorciser par un prêtre ou duper par une bonne femme.

Je signalerai surtout à l'attention du Congrès les deux volumes de traditions et superstitions de la Haute-Bretagne. C'est un tableau complet de la mythologie populaire classé par ordre de matières. Nous y trouvons tout ce qu'on pense et raconte dans les campagnes sur les monuments dits préhistoriques et en particulier sur les pierres de tonnerre ; sur le culte des arbres et des fontaines, puis sur les fées, les lutins, les diables et les revenants. Un volume tout entier est consacré aux animaux, aux plantes et aux météores. Ce sont de véritables monographies, surtout ce qu'on attribue à l'âne, au bélier, au bœuf, au chat, au cheval, au porc, aux mammifères sauvages, aux oiseaux diurnes et nocturnes, aux reptiles, aux poissons, aux insectes, etc. Cela est neuf et du plus piquant intérêt. Parfois le propos est leste et le mot cru ; mais M. Sébillot nous l'a dit, il peint d'après nature et ne se croit pas le droit de modifier en quoi que ce soit ce qui frappe ses oreilles. On pourrait le chicaner un peu sur sa classification naturelle. Le colimaçon se trouve parmi les insectes, entre la coccinelle et la demoiselle, et la moule parmi les poissons ; mais l'ordre méthodique importe peu au but que s'est proposé l'auteur : l'essentiel est de tout rapporter et M. Sébillot rapporte tout. J'ai pu même constater plus d'une fois l'exactitude matérielle de ses récits, car le conte des trois petites poules, par exemple, et le procès de la vache du Jaguen sont aussi populaires dans le sud du Morbihan que dans le nord de l'Ille-et-Vilaine, seulement la vache s'est changée en cochon en passant du nord au midi et le Jaguen est devenu Muzillacois.

Il serait intéressant de comparer les récits gallots avec les récits bas-bretons pour en relever les analogies et les différences. Cela m'entraînerait beaucoup trop loin et mériterait les honneurs

d'une étude spéciale. M. Luzel a, du reste, esquissé cette étude dans la *Revue celtique*, au mois de décembre 1880, et remarqué que ni les uns ni les autres n'offrent de trace du druidisme, du bardisme, ni des romans de la table ronde et du cycle d'Arthur. A peine rencontre-t-on le nom de Merlin deux ou trois fois dans les contes bas-bretons qui, en revanche, contiennent beaucoup de réminiscences des romans du cycle de Charlemagne, en particulier de Huon de Bordeaux. D'autre part, les fées des houles sont spéciales au pays gallot : le vrai fonds commun ce sont les légendes chrétiennes, avec les voyages sur la terre de Jésus-Christ, de la sainte Vierge, des apôtres, du diable et de la mort.

Après M. Luzel et M. Sébillot, je dois citer parmi les ethnographes M. Sauvé qui a publié, en janvier 1882, dans la *Revue celtique,* une importante série de *formulettes et traditions de la Basse-Bretagne,* à peu près sur le cadre adopté par M. Sébillot, puis j'arrive aux conteurs plus fantaisistes en tête desquels il faut placer notre regretté confrère du Laurens de la Barre avec ses *Derniers fantômes Bretons* (1). Le fonds de ces récits est authentique, mais la forme n'est plus le contexte strictement populaire : l'auteur supprime et ajoute à son gré. Cela est charmant, cela est plein de couleur locale ; mais ce n'est plus le *document humain* réclamé par la nouvelle école scientifique : je n'ai pas dit par le public. Le public qui demande surtout à être diverti et qui, tout en sachant apprécier la conscience des recherches et l'exactitude, aime les choix faits avec goût n'a pas été si exigeant que l'école. Quand les conteurs racontent bien et l'amusent, il leur pardonne jusqu'à leurs caprices et même un peu d'arrangement. « Vous avez suivi la méthode du grand conteur écossais, écrivait naguère M. de la Villemarqué à du Laurens de la Barre, et cette méthode ne vous a pas nui. Piquant rapprochement ! Vous aussi, vous avez été juge de paix de votre canton, et à la sortie du prétoire, on vous a conté plus d'une de ces bonnes histoires de voleurs que vous dites si bien. » Les Congrès de l'Association bretonne ont souvent entendu les contes bas-bretons de M. du Laurens : l'auditoire a toujours ri et applaudi ; impossible d'en mieux constater le succès.

(1) Paris, Dillet, 1881, in-12 de 300 pages.

Je pourrais vous parler encore des *Ballades et Légendes bretonnes*, accompagnées de notices historiques par Paul le Coustour (1) ; mais vous n'y trouverez rien de bien neuf : ce ne sont guère que des traductions des ballades de M. de la Villemarqué, ou des extraits d'Albert le Grand et de Pitre-Chevalier : j'ai hâte d'arriver à la grande histoire.

Mais avant d'aborder ce chapitre, je dois achever la revue des études ethnographiques en vous disant quelques mots des ouvrages ayant pour objet la langue bretonne.

En premier lieu se placent les *Etudes grammaticales* de M. d'Arbois de Jubainville *sur les langues celtiques* (2). Les nommer ici, c'est en faire l'éloge. Les travaux de cet érudit sont en effet, en telle réputation près du monde savant, qu'on vient de créer pour lui une chaire de langues celtiques au collège de France. Ce n'est encore qu'une première partie sur *la phonétique et la dérivation bretonne,* mais cette première partie vaut seule un grand ouvrage. Ce serait à M. de la Villemarqué plutôt qu'à moi qu'il appartiendrait d'en faire ressortir tout le mérite. Il est rompu à toutes les finesses des dialectes de notre vieux langage et serait beaucoup plus compétent pour vous expliquer comment l'adjectif *magalos* du IIIe siècle, avant notre ère, est devenu *mel,* depuis le XIIIe siècle ; comment l'adjectif *maros* est devenu *meur* et comment le suffixe *acos* qui était en usage du Ier au Ve siècle est devenu *oc* ou *uc* du Ve au XIIIe et *ec* du XIIIe à nos jours. Abonnez-vous à la *Revue celtique* et je n'aurai plus rien à vous apprendre : MM. Ernault, Luzel et de la Villemarqué vous initieront avec M. d'Arbois à tous les secrets de la grammaire celtique et de ses mutations.

Abordons l'histoire :

Deux ouvrages de premier ordre s'imposent tout d'abord à notre étude : l'*Histoire de la réunion de la Bretagne à la France,* par M. Dupuy (3), professeur d'histoire au lycée de Brest, et le *Pouillé historique du diocèse de Rennes,* par M. le chanoine Guillotin de Corson.

Je ne me rappelle pas avoir lu, sur notre province, depuis

(1) Paris, Delhomme et Briguet, 1882, in-12, 250 p.

(2) Paris, Viewig, 1881, in-8°.

(3) Paris, Hachette, 1881, 2 vol. in-8° de XV-447 et 500 p.

l'*Histoire des Etats de Bretagne*, par M. de Carné, de livre plus magistral et plus neuf que celui de M. Dupuy. Aussi n'est-il pas étonnant que cet ouvrage, après avoir valu à son auteur les couronnes académiques, l'ait conduit à la chaire d'histoire de la faculté des lettres de Rennes. Il ne s'agit pas seulement ici de l'histoire du mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, ou de la session des Etats de Vannes en 1532. M. Dupuy a pensé avec juste raison, que les causes de la réunion devaient être examinées de plus loin et son premier volume embrasse les relations de la Bretagne avec la France pendant tout le règne du duc François II. Il établit d'abord, preuves en main, qu'avant la seconde moitié du xve siècle, le duc de Bretagne ne pouvait être assimilé à aucun des grands feudataires de la couronne. C'était un véritable souverain indépendant, allié plutôt que vassal du roi de France. La suzeraineté à laquelle se soumirent les ducs de Bretagne était peu gênante et beaucoup plus nominale que réelle : c'était même à proprement parler, moins un hommage qu'une marque de déférence envers un voisin puissant, un simple baiser d'honneur, comme le définit d'Argentré. Pendant la cérémonie le duc restait debout et armé. Son hommage n'était suivi ni du serment de fidélité, ni de l'investiture : la Bretagne n'était pas, en effet, une province détachée de la couronne, ni même une partie intégrante du royaume de France, mais une principauté juxtaposée : suivant les maximes de l'ancien droit, le duc la tenait de Dieu et non du roi, aussi agissait-il en toute occasion comme un souverain, faisant rendre la justice en son nom propre, concluant des traités avec les puissances étrangères sans en référer au roi de France, envoyant et entretenant des ambassadeurs en cour de Rome, levant des armées, n'envoyant pas de représentants aux Etats-généraux du royaume, promulguant directement les lois particulières votées par les Etats de la province et portant à son sacre non pas le cercle ducal, mais la couronne fermée.

Louis XI s'étant donné pour principal objectif de son règne d'assurer l'indépendance du pouvoir central en ruinant celle des grands feudataires, ne tarda pas à s'apercevoir que le gouvernement breton constituait pour lui un danger perpétuel, car leurs intérêts se trouvant directement opposés, le duc était toujours prêt à soutenir, même par les armes, les prétentions du duc de

Berry ou celles du duc de Bourgogne, et la cour ducale de Nantes se trouvait le véritable centre des intrigues de la ligue du bien public. Il est vrai que François II ayant plus de goût pour l'intrigue que pour la guerre, était assez puissant pour causer au roi de sérieux embarras, mais incapable de le mettre réellement en péril. Le tableau de toutes les négociations sans cesse renouées et sans cesse interrompues qui marquèrent toutes les phases de la lutte entre les deux Etats, dédale presque inextricable d'où il semble qu'on ne puisse pas sortir, a été traité de main de maître par M. Dupuy, qui nous montre le roi de France préparant fort habilement la conquête de notre province en achetant les droits de la maison de Blois, menace terrible et toujours suspendue sur la tête de la maison de Montfort. Chemin faisant, l'auteur qui, aux documents recueillis par les Bénédictins a ajouté près de deux mille pièces inédites, découvertes par lui dans les archives de Bretagne, d'Anjou et de Béarn, dans les archives nationales, et dans celles d'une foule de châteaux dont il a exploré les parchemins, rectifie un grand nombre d'erreurs historiques et met en lumière quantité de faits intéressants qui avaient échappé à ses devanciers, surtout en ce qui concerne les rapports du gouvernement breton avec les grands feudataires, avec l'Angleterre et avec le reste de l'Europe, car la question du duché de Bretagne devint un jour une véritable question européenne. Je remarque surtout dans le premier volume qui s'étend jusqu'à la mort de Louis XI, les efforts du gouvernement ducal pour entraver la conquête du Roussillon par le roi de France, et l'intervention du duc de Bourgogne en faveur de François II, lors des négociations qui précédèrent le traité d'Angers en 1470. Le récit de M. Dupuy pour ce dernier épisode diffère complètement de celui des Bénédictins qui s'étaient bornés à reproduire les assertions de Bouchard et de Bertrand d'Argentré, prétendant que ce fut le duc de Guyenne qui empêcha son frère d'attaquer la Bretagne. La chronique de Saint-Denis et des liasses des archives de la Loire-Inférieure contenant l'historique des conférences d'Amboise et d'Angers ont permis, au contraire, à M. Dupuy, de démontrer que les menaces seules du duc de Bourgogne arrêtèrent les armes du roi.

Le second volume nous montre François II effrayé des dangers que courait sa fille par suite de l'achat des droits de la

maison de Blois par le roi de France, profitant de la minorité de Charles VIII pour organiser contre la royauté de puissantes coalitions féodales ; mais son armée est vaincue à Saint-Aubin du Cormier et il laisse en mourant la Bretagne épuisée, en partie occupée par les troupes françaises. Anne de Bretagne assiégée dans Rennes, est bientôt forcée, malgré son commencement de mariage avec Maximilien et malgré la coalition de l'Autriche, de l'Angleterre et de l'Espagne en sa faveur, d'épouser Charles VIII et ensuite Louis XII. Cette coalition est présentée pour la première fois, sous son véritable jour, dans le livre de M. Dupuy, qui relève aussi d'une façon inattendue le rôle du maréchal de Rieux après la mort du duc François. Mais la partie la plus originale du livre est celle où l'auteur nous expose l'état de la province au moment où le mariage de la fille d'Anne de Bretagne avec le roi François Ier assure définitivement la réunion de la Bretagne à la France. Ce chapitre ne peut se comparer qu'à ceux de M. Siméon Luce dans son histoire de Du Guesclin. M. Dupuy, avec un véritable luxe de documents et d'autorités, examine successivement sous les trois chapitres : *gouvernement*, *administration*, *société*, les grands officiers de la Commune, les Etats, le parlement, les finances, l'armée, la marine, l'agriculture, l'industrie, les municipalités, les écoles, les beaux-arts, les institutions charitables, l'administration de la justice civile et ecclésiastique, la cour, le clergé, la haute et la petite noblesse et le tiers-état. Il résulte de cette consciencieuse étude, que la Bretagne, au temps de son indépendance, figurait parmi les pays les plus libres et les mieux administrés de l'Europe. Les résultats de la réunion furent, du reste, heureux pour la France et pour la Bretagne : pour la France qui ne pouvait laisser subsister sur un coin de son territoire un petit état à la fois indépendant et vassal, réduit trop souvent pour se défendre à appeler l'étranger à son secours ; pour la Bretagne, qui trouvait dans cette union la paix intérieure, échappait au redoutable protectorat de l'Angleterre et conservait ses libertés provinciales, soigneusement défendues par les Etats et par le Parlement, dont Henri II acheva l'organisation en 1554. Grâce au dévouement et à la vigilance de ces deux assemblées, remarque M. Dupuy, la Bretagne eut une administration sage et éclairée, et n'eut pas à regretter la perte de son gouvernement propre. Ce ne fut que sous Louis XIV que cette

liberté commença à se trouver compromise : petit à petit, elle s'émietta par lambeaux, et lorsque l'Assemblée constituante supprima les privilèges de la province pour l'absorber dans le grand tout, ces privilèges se trouvaient déjà réduits à leur plus simple expression.

On appelle *pouillé*, dit le dictionnaire de Littré, l'état de tous les bénéfices d'un diocèse, d'une abbaye, faisant connaître la qualité de ces bénéfices, leurs dépendances, leurs revenus et les noms de ceux à qui ils appartiennent. On peut juger par là de l'immensité des recherches et de la puissance du travail qui ont été nécessaires pour mener à bien le pouillé du diocèse de Rennes. L'ouvrage de M. de Corson peut marcher de pair avec celui de MM. Geslin de Bourgogne et de Barthélemy pour les diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier. Il comprend 5 volumes in-8° de 800 pages. Trois ont déjà paru, dont le premier comprend la monographie des trois anciens sièges épiscopaux de Rennes, Saint-Malo et Dol, et du nouveau diocèse de Rennes depuis 1802, avec leurs chapitres, leurs officialités, leurs regaires et la liste biographique complète et rectifiée de tous leurs titulaires. Les deux volumes suivants sont consacrés aux monastères : et de cette masse imposante de documents authentiques, résulte la démonstration irréfutable que les abbayes et prieurés subsistant au XVIIIe siècle dans cette partie de la Bretagne n'offraient pas le spectacle attristant qu'ont inventé les philosophes et les romanciers. Bien loin de regorger de richesses, la plupart pouvaient à peine, faute de revenus, subsister convenablement, car les charges une fois déduites, il ne leur restait que fort peu de chose. J'ouvre le livre au hasard : je trouve que le prieur recteur de Langon dont les revenus bruts s'élevaient à 700 livres, n'avait plus net que 205 livres. Pour l'abbaye de Saint-Sulpice, les revenus étaient de 29,000 livres et les charges de 19,000, sans compter les dépenses extraordinaires. Le couvent des Carmes de Dol possédait en maisons, terres et rentes, un revenu de 2,877 hectares avec 846 hectares de charges. Le tout fut vendu nationalement en 1792 pour une soixantaine de mille livres ; et le mobilier du couvent n'atteignit à la vente que le chiffre de 600 livres. Ainsi de la plupart des autres.

Le IIIe volume, daté de 1882, termine les monastères en y

joignant les collégiales, les hôpitaux et les écoles ; les deux derniers comprendront les paroisses.

Il ne faudrait pas croire qu'il n'y a que de simples nomenclatures dans cette œuvre de bénédictin, et qu'elle forme, comme bien d'autres, une simple suite de tableaux indiquant des dates et des noms, utiles aux travailleurs, mais réfractaires à la lecture. M. l'abbé de Corson sait encadrer les faits dans une narration élégante et toujours appropriée au sujet. Il est poète au besoin, et voici comment il parvient à rendre l'archéologie attrayante. Dans les débris du couvent des Trinitaires de Dinard se trouvent encore les tombeaux de deux sires de Montfort. Après avoir décrit les vieilles statues dans leurs enfeux gothiques, l'auteur ajoute :

« Au-dessus de ces tombeaux, et s'enroulant dans les détails de leur architecture, s'élèvent de grands jasmins blancs qui tapissent la muraille en ruine : leurs longues branches fleuries retombent sur les rudes figures de ces guerriers du moyen-âge, se mêlent aux petits anges si pieux et si gracieux, et couronnent bien ces sépultures antiques. Entre les deux tombes, au bord d'un parterre de fleurs qui remplit toute la nef, sur un bloc de pierre, dernier débris de l'autel principal, se dresse une vieille madone de granit, contemporaine des religieux Trinitaires : c'est la Vierge Marie assise sur son trône de reine et tenant entre ses bras maternels son adorable petit Jésus. Elle est là, souriant, semble-t-il, aux anges qui lui recommandent les sires de Montfort, et bénissant encore une fois ces vaillants soldats croisés, aux bras de fer, mais au cœur charitable et à l'âme véritablement chrétienne : elle est là, sanctifiant toujours les ruines de la maison qu'habitèrent ses enfants, les religieux de la Sainte Trinité, et rappelant à la génération présente, le dévouement des généreux chrétiens du moyen-âge... »

N'est-ce pas là de véritable poésie en prose ?

Un autre pouillé spécial, publié en 1881 par l'abbé Grégoire, l'*Etat du diocèse de Nantes en 1790* (1), est moins important que celui plus général de Rennes, mais il n'en sera pas moins indispensable à tous ceux qui auront désormais à se diriger dans l'étude si complexe de nos institutions religieuses. Les notions

(1) Nantes, Grimaud, 1881, in-8° de xiv-279-88 p. et carte.

générales exposées dans le préambule donnent la situation exacte du monde ecclésiastique sous l'ancien régime : puis, dans le corps de l'ouvrage, on trouve sous le nom de chaque paroisse, un résumé substantiel de tout ce qui peut servir à en constituer la monographie : fondations, vieux noms, titulaires, églises, sacristies, chapelles, bureaux de charité, prieurés, chapellenies, écoles, cimetières, confréries, rien n'est oublié, sauf, peut-être, une critique plus sévère au sujet de certaines étymologies ; c'est là malheureusement la véritable pierre d'achoppement de beaucoup d'ouvrages d'ailleurs très recommandables. Nous avons vu, plus haut, que ce défaut est aussi celui de la géographie d'Ille-et-Vilaine de M. Orain. L'ouvrage se termine par un *Monasticon nantais*, qui fut d'abord publié dans le bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure. J'y trouve un renseignement fort curieux, à propos des Jacobins de Nantes, dont l'église, située près du château ducal, a été coupée en deux par la nouvelle rue de Strasbourg. Le couvent avait été rebâti en 1632 et le cloître avait encore, en 1790, quatre galeries de 13 toises sur 7, longeant le port Maillard. Or, l'inventaire de 1790 constate que du côté de l'ouest,existait dans ce cloître un autel extérieur servant de prédicatoire, et que, sur une autre aile du cloître, existait une véritable chaire à prêcher. Voilà une nouvelle pièce à ajouter à nos chaires extérieures bretonnes : mais c'est la première que nous constations dans un cloître. Il serait intéressant de retrouver dans les vieux inventaires de cloîtres disparus la trace d'autres monuments de ce genre, et je crois que les couvents de Jacobins devaient, en souvenir de saint Vincent Ferrier, en posséder plutôt que les autres. Je livre ce sujet de recherche à nos fouilleurs d'archives.

Après les ouvrages de caractère général (1), nous rencontrons sur nos différentes villes des monographies particulières. Quim-

(1) Il convient de joindre aux précédents, une intéressante brochure que M. Armand du Chatellier, un des fondateurs de l'*Association bretonne*, a bien voulu m'adresser au dernier moment et qui a été extraite en 1881 de la Revue d'Anjou. Elle a pour titre : *Ce qu'ont coûté les guerres civiles ; un coin de la Cornouaille sous la Ligue*. — Angers, Germain et Grassin, 1881, in-8°, 36 p. — Une autre étude de M. du Chatellier vient de paraître sur la *persécution religieuse dans le Finistère après le 18 thermidor*, et sera analysée dans la revue de l'an prochain.

perlé, Lorient, Saint-Nazaire, Ancenis, Vitré, en ont eu depuis deux ans les honneurs.

Voici d'abord la *Notice historique sur la ville de Quimperlé, par M. A. de Blois, suivie d'une histoire particulière de l'abbaye de Sainte-Croix, d'après le manuscrit de F. Bonaventure du Plesseix, continuée jusqu'en 1790, et publiée pour la première fois avec appendice et notes, par M. Audran, juge de paix, ancien maire de Quimperlé, vice-président de la Société archéologique du Finistère* (1). Ce long titre indique assez la nature de l'ouvrage pour qu'il soit inutile de l'analyser longuement ; mais je protesterai contre la désignation de la troisième partie. M. Audran l'a trop modestement appelée *appendice ;* car il s'agit d'une série de notices fort bien faites, qui forment un complément naturel des premiers chapitres et qui achèvent de nous donner une idée très nette de tous les établissements et institutions de Quimperlé, en étudiant successivement l'ancien château, la municipalité avec la liste de tous les maires depuis le XVIe siècle jusqu'en 1790, les Dominicains, les Capucins, les Ursulines et l'hôpital civil. M. Audran les a fait suivre de la biographie de du Couédic et des deux frères de La Grationnaye, nobles modèles présentés en exemple à leurs compatriotes. Le seul reproche que je lui fasse, c'est d'avoir oublié Billette de Villeroche, maire et député de Quimperlé aux Etats-généraux, qui, par son influence, empêcha, m'assure-t-on, qu'une seule goutte de sang fût versée dans la ville pendant la Terreur. J'espère que M. Audran nous esquissera sa biographie dans une nouvelle édition.

Sous le titre : *Annales lorientaises, Lorient arsenal royal* (2), M. François Jégou a continué, près de M. Audran, ses études sur l'histoire du développement successif de la cité lorientaise. Après l'histoire de la fondation, il nous a donné, année par année, toutes les phases des transformations qui ont amené l'établissement de Colbert et de la Compagnie des Indes au point où nous le voyons actuellement. Nous en sommes aujourd'hui à la période de transformation en *arsenal royal*, depuis la paix de

(1) Quimperlé, Clairet, 1881, in-12 de 238 p.

(2) Paris, Berger-Levrault, 1880, in-8o de 88 p. Extrait de la *Revue maritime et coloniale.*

Ryswyck en 1697 jusqu'au traité passé le 22 novembre 1703 entre le roi et la compagnie, consacrant l'intrusion royale officielle. M. Jégou, avec sa conscience ordinaire, nous fait assister aux premières manifestations d'existence de la bourgade qui s'est groupée sans bruit aux deux issues de l'enclos et qu'on avait d'abord nommée les *Forsbourgs de l'Orient,* à l'érection d'une paroisse séparée de Plœmeur et aux tentatives de constitution municipale. Toute cette évolution, au milieu des rendez-vous de corsaires et des nouvelles compagnies de commerce maritime, compagnie de l'île de Saint-Domingue, compagnies de la Chine, du Sénégal, de Guinée, de l'Océan Pacifique, etc., présente un intérêt toujours croissant, et vous me permettrez de féliciter le laborieux écrivain d'avoir trouvé dans l'histoire de la cité lorientaise une mine aussi inépuisable de faits peu connus, inédits, et directement rattachés à la grande histoire bretonne.

Si le XVIII[e] siècle a vu naître une grande ville parmi nous, le XIX[e] n'aura pas le droit d'être jaloux de son prédécesseur : il a aussi sa ville neuve. A l'occasion de l'ouverture au commerce du grand bassin de Penhouët, le 8 mai 1881, M. Georges Bastard nous a donné dans une élégante brochure intitulée *Saint-Nazaire, son histoire, les découvertes du bassin de Penhouët, le portus Brivates des Romains* (1), une étude pittoresque de la nouvelle et brillante cité, au triple point de vue historique, archéologique et commercial. De nombreux dessins représentent les vues du port et de ses ouvrages, en 1857 époque de l'inauguration du premier bassin, et en 1881 époque de l'inauguration du second. On se rend mieux compte ainsi des progrès accomplis dans l'intervalle. Au milieu d'eux, je remarque un excellent croquis du dolmen de Saint-Nazaire, par M. Busnel, dont on ne peut plus se passer désormais, quand il s'agit d'illustrer un livre sur la Bretagne. Vous savez que Saint-Nazaire est la seule ville de France qui puisse se vanter de posséder au milieu d'une de ses places un dolmen authentique. Cette brochure n'a pas la prétention d'être une histoire complète, et ne vise pas au grand style : c'est un essai, une esquisse, mais une esquisse franche de touche, qui pourra servir un jour à établir un tableau plus achevé.

A côté d'elle, je remarque justement un autre opuscule qui

(1) Nantes, Forest et Grimaud, 1881, grand in-8°.

contribuera pour sa part à fournir un épisode original pour ce tableau. Cela s'appelle : *Le patriote Bournonville, documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution à Saint-Nazaire, recueillis et annotés par M. Gustave Bord* (1). Il s'agit d'un ancien commis aux fermes du roi qui devint, dès le commencement de la période révolutionnaire, un ardent patriote et se mit à la tête du mouvement dans la bourgade. On rencontre dans cette brochure des traits de mœurs fort intéressants à conserver. Bournonville écrivait le 11 septembre 1791 aux administrateurs du district : « Le fanatisme exerce son empire à Saint-Nazaire avec d'autant plus de force qu'il domine des esclaves. Tous les jours, il se dit à cinq heures un chapelet qui s'annonce par le son d'une cloche. Cet office est psalmodié par environ cent femmes, sans qu'elles aient à la tête un ministre. » Voyez-vous un peu ces fanatiques esclaves qui osent réciter un chapelet en refusant l'assistance du curé schismatique ! Et quelques mois plus tard, le 13 février 1792, un lieutenant des volontaires de Mayenne et Loire écrivait à son tour : « Saint-Nazaire, ville dévote : des femmes à plein l'Eglise et les hommes à genoux jusque dans la rue. Des bonnes Vierges au-dessus des portes : à certains jours des cierges qu'on allume et des neuvaines qu'on fait au vent, à la pluie, n'étant arrêté par rien... » Ces gens à genoux dans la rue faisaient du moins bravement leur devoir, et peu de temps après, le nom du pilote Christien était acclamé par tous les *cœurs sensibles* de la Convention, pour avoir opéré, avec ses compagnons, de hardis sauvetages.

Si l'histoire de Saint-Nazaire n'est pas encore parachevée, celle d'un autre chef-lieu de notre département a maintenant son monument définitif. La seconde édition de l'*Histoire d'Ancenis et de ses barons* par M. Maillard, maire d'Ancenis, a paru l'année dernière (2), augmentée d'un grand nombre de documents nouveaux sur le collège et sur la période de la Révolution. L'importance du volume en a presque doublé : c'est ainsi un livre neuf et qui annule, pour ainsi dire, la première édition. Tous ces documents sont mis en œuvre d'une façon intéressante : la narration est simple et le style soutenu ; mais j'y ai cherché en vain

(1) Saint-Nazaire, Girard, 1881, in-8°.

(2) Nantes, V. Forest et Grimaud, 1881, 1 vol. in-8°.

ce qu'était devenu un des personnages de marque d'Ancenis, l'abbé Jacques Binot, principal du collège en 1789, et député du clergé de Nantes aux Etats-généraux. On n'a sans doute pas osé nous dire qu'après la dissolution de l'Assemblée constituante, il suivit l'exemple de l'apostat Minée, déposa ses lettres de prêtrise sur le bureau du directoire départemental, se maria, devint receveur des finances à Ancenis, et bourrelé de remords, se suicida, en se jetant dans la Loire en 1808. Cette fin déplorable est pourtant un exemple à méditer et ces méditations sont toujours salutaires.

La ville de Vitré est représentée par M. l'abbé Paris-Jallobert et M. Ed. Frain. Le premier nous apporte sous le titre de *Journal historique de Vitré* une volumineuse collection de documents de toute sorte, illustrés de cartes et de plans, concernant la ville et ses institutions et classés par ordre chronologique, avec des listes et des tables très complètes. Plus de onze cents notes explicatives, historiques ou généalogiques accompagnent le texte et servent à l'éclaircir (1). C'est une véritable mine de renseignements, une sorte d'annexe aux preuves de l'histoire de Bretagne par les Bénédictins. Une preuve de la conscience de M. l'abbé Paris dans son travail, c'est que telle de ses notes (p. 536 par exemple) corrige une note antérieure (celle de la page 170.) On doit donc lui accorder la plus grande confiance. A côté de lui, M. Frain continuant ses études sur les *familles de Vitré*, commencées en 1877, nous a donné en 1880 et 1881 sous le titre général de *Mœurs et coutumes des familles bretonnes avant 1789*, deux séries de monographies complètes sur *les fondateurs de la chapelle Notre-Dame en Saint-Léonard de Fougères* et sur les *ligueurs de Livré, Mécé, Izé,* leurs alliés et leurs descendants (2). Ces notices composées à l'aide de documents tirés pour la plupart d'archives domestiques, doivent être agréables, nous assure l'auteur, à tous ceux qui ont à cœur le culte de l'autel et du foyer ; je puis vous assurer, à mon tour, qu'elles tiennent amplement leurs promesses, car tous les vieux actes cités par M. Frain attestent chez ces nobles familles vitréennes, les Lasne, les Lymonniers, les Lambert, les Beziel, les du Feu,

(1) Vitré, Guays, 1880, in-4° de xxxviij-680 p., 6 plans et 3 planches de sceaux.

(2) Rennes, Plihon, 1880 et 1881, 2 vol. in-12 carré de 168 et 182 pages,

les Léziart, un attachement profond à l'indissolubilité du lien conjugal, à l'autorité du père de famille, à l'union entre frères et sœurs, à la pratique constante du travail. « Lors, dit l'auteur, à côté de brigands titrés et de gredins vulgaires, il y avait en Bretagne nombre d'hommes tenant pour certain que sapience n'entre point en âme malévole et que *science sans conscience n'est que ruyne de l'âme*, résolus en conséquence à servir, aymer et craindre Dieu, à mettre en luy toutes leurs pensées, tout leur espoir. » Que manquait-il à ces braves gens du XVIe siècle, ajoute M. Frain ? Cette science qui nous a révélé les théories du transformisme et donné l'orang-outang pour ancêtre. Il est rare en effet que le matérialisme enfante des héros.

L'histoire des villes et des paroisses ne serait pas complète sans celle de leurs enfants les plus célèbres : mais les biographies bretonnes ont été tellement nombreuses depuis deux ans qu'il m'est impossible de les analyser toutes devant vous : une séance entière y suffirait à peine et je suis obligé de faire un choix. Vous me pardonnerez donc de ne citer que pour mémoire les vies du *général de la Moricière* par M. du Saussois, de l'*abbé Jean-Marie de la Mennais* par M. Caron, du docteur *Lechauffour du Boisduval* par M. Oberthur, du R. P. *Louis Marquet* par le P. Alet, de *La Tour-d'Auvergne* par M. Le Saint ; et les études sur la *Polyarchie de Pierre Belordeau* par M. de Gourcuff, sur M. *Waldeck-Rousseau* ministre de l'intérieur, par M. Maillard, sur *Duclos* par M. Octave Uzanne, et sur plusieurs autres personnages moins connus. Je m'arrêterai de préférence à trois ouvrages se rapportant aux époques les plus diverses de notre histoire.

Et d'abord, l'histoire ancienne.

Dans un livre intitulé *S. Donatien et S. Rogatien, martyrs, patrons de la ville et du diocèse de Nantes*, M. l'abbé Jarnoux a réuni, à propos de l'inauguration de la nouvelle église dédiée aux *Enfants nantais*, sur le lieu même de l'ancien cimetière gallo-romain où ils furent ensevelis, tout ce qui se rapporte à leur vie, à leur mort et à leur culte. Histoire, tradition, légendes, monuments, littérature, discours, cérémonies, ont été minutieusement décrits par le pieux biographe. Rien n'échappe à ses recherches, et nous revoyons avec lui tout ce qui parle des deux jeunes martyrs à l'esprit, au cœur ou aux yeux. Du reste, s'il

est un culte populaire à Nantes, c'est assurément celui-là. Il reste même très vivace chez les Nantais qui ont abandonné leur ville, et je pourrais vous citer une auberge de Saint-Nazaire, qui porte pour enseigne : *Aux enfants Nantais*, avec un grand tableau qui représente les deux jeunes gens en costume romain, marchant au supplice et serrant sur leur cœur une croix dorée. Il serait à souhaiter que tous ceux qui vont boire à ce cabaret pussent lire le livre de l'abbé Jarnoux et surtout en profiter.

Franchissons quatorze siècles. Voici *Duguay-Trouin et S. Malo la cité corsaire,* d'après des documents inédits, par M. l'abbé Poullain, professeur de rhétorique à l'institution de Saint-Malo (1). Ce livre est le produit d'une thèse pour le doctorat ès-lettres, soutenue récemment devant la faculté de Rennes, par un des meilleurs élèves de l'Institut catholique d'Angers. On possédait jusqu'à présent bien des vies de l'illustre malouin. Richer, Budin, La Landelle ont composé les principales. Duguay lui-même a écrit des mémoires sur sa vie et sur ses combats : mais on n'avait pas encore l'histoire proprement dite de ce vaillant marin, de ce patriote qui écrivit un jour au ministre en envoyant le rapport sur un de ses plus brillants faits d'armes : « Je ne cherche en servant bien que le plaisir de bien servir. » L'histoire d'un homme de cette trempe ne peut, en effet, consister à montrer ses actions isolées : s'il a joué un rôle important dans ce drame humain qui a pour intrigue la fortune d'une nation, et pour dénouement sa prospérité ou son malheur, il est essentiel que nous connaissions en entier ce drame. Comment apprécier la valeur historique du rôle si le milieu dans lequel a agi le héros ne nous devient pas familier ? C'est sous cet aspect général que M. l'abbé Poullain a entrepris son livre. Ce n'est plus une simple biographie, c'est un grand épisode de l'histoire générale de la France et de la marine bretonne. Je signalerai en particulier le chapitre sur *la course,* sur sa législation, sur ses mœurs et sur sa légitimité. On ignore peut-être que cette question de la légitimité de la course fut sérieusement agitée à Saint-Malo en 1572. On envoya une consultation aux professeurs royaux de la Sorbonne et aux docteurs qu'on appelait les rigides. Ils répondirent, selon les principes de S. Thomas, que la course était

(1) Paris, Didier, 1882, in-8°.

légitime et ses bénéfices licites, si on s'y proposait, comme intention première, le bien de la religion et de l'Etat.

Le tableau des mœurs malouines à cette époque est tracé de main de maître par l'abbé Poullain qui, n'ayant pour objectif que la vérité, ne craint pas d'accuser les côtés sombres à côté des traits brillants. Les Malouins acquérirent d'immenses richesses à la Course : leur ardeur les emporta plus d'une fois au-delà des bornes permises ; mais ils sauvèrent la marine française : ils eurent des Porcon de la Barbinais, des Duguay, des Magon ; et en somme, le résumé de leur vie fut toujours contenu dans ces trois mots : *honneur, vaillance* et *charité*.

M. l'abbé Poullain a fort heureusement cité un grand nombre de passages inédits du manuscrit de Duguay, que Maupertuis n'avait pas jugé à propos d'imprimer dans ses mémoires. Ils complètent admirablement son caractère d'homme et font estimer l'écrivain. « L'aveu sincère que je fais des égarements de ma jeunesse, dit Duguay dans sa préface, et des extrémités où m'avaient jeté les mauvaises compagnies, servira de leçon aux jeunes gens pour les engager à éviter de pareils écueils, et à ne pas se livrer à cette passion tyrannique qui nous rend esclaves le reste de notre vie. » Ailleurs, le grand capitaine analyse ainsi ses impressions à la veille des batailles :

« Ceux qui liront ces mémoires, et qui réfléchiront sur la multitude des combats, des abordages et des dangers de toute sorte que j'ai essuyés, me regarderont peut-être comme un homme en qui la nature souffre moins à l'approche du péril que dans la plupart des autres... Mais je suis obligé d'avouer que dans beaucoup d'occasions, la veue d'un danger pressant m'a souvent causé des revolutions étranges, quelquefois même des tremblemens involontaires dans toutes les parties de mon corps. Cependant le dépit et l'honneur surmontant ces indignes mouvemens m'ont bientôt fait rencontrer une nouvelle force dans ma plus grande faiblesse : et c'est alors que voulant me punir moymesme de m'estre laissé surprendre à une frayeur si honteuse, j'ay bravé avec plus de témérité les plus grands dangers. C'est après ce combat de l'honneur et de la nature que mes actions les plus vives ont été poussées au-delà de mes espérances. Je n'en parle icy que dans la veue de porter ceux auxquels pareil accident peut arriver à faire de généreux efforts sur

eux-mêmes et à les redoubler à proportion de leur faiblesse... »

Le livre de l'abbé Poullain, enrichi de nombreux documents inédits empruntés aux archives de la marine ou à celles de Saint-Malo, abonde en citations de ce genre qui étaient inconnues jusqu'à lui, et qui nous font aimer l'homme après nous avoir fait admirer le héros.

Vous ne me pardonneriez point, Messieurs, si je passais sous silence l'étude de M. l'abbé Gendry sur M. *l'abbé Goudé* (1) qui a passé la plus grande partie de sa carrière dans ce pays de Châteaubriant. J'ai rarement lu livre plus touchant dans son éloquente simplicité. Cette vie de dévouement perpétuel m'a profondément ému : certains points délicats sont traités avec une discrétion remarquable et la vie de l'abbé Goudé, tout en étant un bon livre est en même temps une bonne action. Je ne puis en faire de meilleur éloge.

Pour terminer l'étude des ouvrages concernant la Bretagne, je ne trouve plus à vous signaler parmi quelques livres divers et spéciaux qui relèvent de la science ou de l'économie politique, que celui de Mme la comtesse de Trémaudan intitulé *Comment s'est fondée en Bretagne une institution de charité* (2). Un prêtre, une servante, aidés plus tard par une femme du monde, tels furent les fondateurs de l'œuvre décrite par Mme de Trémaudan : l'adoration du Saint-Sacrement, l'éducation d'orphelines pauvres, la formation de domestiques chrétiennes et laborieuses, telles furent le but proposé : le résultat s'affirme en deux maisons importantes, où s'élèvent 400 jeunes filles, à Quimper et à Brest. Quant aux moyens employés pour l'atteindre, il faut pour apprécier ce qu'il a fallu de cœur et d'intelligence, d'abnégation continuelle et de vertus cachées, lire les pages émues écrites par Mme de Trémaudan et suivies de lettres intéressantes de l'abbé Jean-Marie de la Mennais.

Je ne pouvais mieux clore ce chapitre que par un ouvrage excellent qui élève l'âme en même temps qu'il glorifie les plus nobles vertus du caractère breton.

(1) Angers, Lachèze et Dolbeau, 1882, in-12, port.

(2) Paris, Gervais, 1882, in-12.

§ 2. — OUVRAGES QUELCONQUES ÉCRITS PAR DES BRETONS

Il ne me reste plus à vous parler, Messieurs, que des Bretons qui depuis deux ans ont exploré à des titres divers les différents sillons du vaste champ des belles-lettres. Mais ici les horizons s'élargissent à de telles distances qu'il nous faudrait plusieurs jours pour le parcourir avec eux. Je ne puis, à mon grand regret, que vous citer quelques noms et vous donner un aperçu très sommaire des travaux de nos laborieux compatriotes. Nous irions tout d'abord frapper à la porte de l'Institut pour converser avec ceux qui sont membres de nos grandes académies : nous serions reçus à l'Académie française par MM. Jules Simon et Caro, qui font aussi partie de l'Académie des sciences morales et politiques, et par M. Ernest Renan que nous retrouverions à l'Académie des inscriptions et belles-lettres avec MM. de la Villemarqué et Alexandre Bertrand ; à l'Académie des sciences par MM. Joseph Bertrand, Dupuy de Lôme et Jules de la Gournerie ; à l'Académie des beaux-arts par M. Victor Massé, car aucune des sections de l'Institut ne nous est étrangère : — puis nous irions entendre nos orateurs aux deux Chambres législatives : MM. Waldeck-Rousseau, Brice et le prince de Léon à la Chambre des députés, MM. Jules Simon, de Kerdrel, Fresneau, Gaudin, de Lareinty au Sénat ; — descendant au quartier des simples gens de lettres, nous serions accueillis par la phalange des journalistes de tous les partis : Corentin Guyho, Charles Laurent, Félix Platel (Ignotus), François Beslay, Jules Bourgeois, Paul Perret, et par des romanciers en foule. *Paul Féval* nous offrirait les Etapes d'une conversion, la Fée des grèves et le prince Coriolan ; — *Jules Verne,* Michel Strogoff, le docteur Ox et le Rayon vert ; — *Paul Perret,* les Demi-mariages, sans compter son beau livre des *Pyrénées;* — *Loïc Petit,* le roman de Paquette ; — *Zénaïde Fleuriot,* Alberte, Réséda, Cadette, Sans-Beauté, le Petit chef de famille ; - *Mme Marian,* les pupilles de tante Claire et le roman d'un Médecin de campagne ; — *G. de La Landelle,* Rose Printemps ; — *Alfred de Courcy,* le Roman caché et l'Epreuve avant la lettre ; — *M. Mével,* les Nouvelles bretonnes ; — *M. Eugène Paris,* l'Orpheline de Carnac et les promis de Gui-

pavas ; = Les poètes ne seraient pas moins nombreux : Voici les Fleurs du passé, de *Louise d'Isole ;* Primevère, de *Louis Tiercelin ;* Robert Surcouff, de *Mauriès ;* les Légendes bibliques et orientales, du *comte de Saint-Jean ;* ma Politique, de *Perrin de Kerlovarec ;* les Fleurs noires, de *Raoul de Langle ;* les recueils de poésies de Longuécand, de Rousse et de Caillé : enfin l'édition illustrée de notre poëme national de Marie. Voici même un recueil de poésies bretonnes, *Annaïk,* de M. Quellien, suite d'élégies pénétrantes que je ne puis mieux vous faire goûter qu'en vous citant ces trois vers bretons adressés par M. de la Villemarqué à l'auteur :

Ha kelien ouz oc'h a ret ?
Kelien morse ne moc'h bet :
Gwenanen ne lavrann ket.

que je traduis ainsi en vous rappelant que le mot *Quellien* veut dire *mouche* en breton :

Quellien, est-ce votre nom ?
Mouche jamais vous n'avez été :
Abeille, je ne dis pas non (1).

(1) Il serait intéressant de faire ici le relevé de toutes les poésies bretonnes publiées depuis 1880 : mais la bibliographie en est fort difficile car la plupart ne sont imprimées qu'en feuilles volantes. M. Luzel m'indique les suivantes :

1° 3 pièces politiques républicaines signées Herlibus, imprimées à Quimper chez Cotonnec, en une feuille volante de 4 pages. Ce sont : *Kan ar republicaned euz a Vreiz-Izel,* sur l'air de la Marseillaise ; *Gouël Herri pemp,* chanson satirique sur Henri V, et *Arvok ann electionou.*

2° 2 pièces anti-républicaines, sorte de contre-partie des précédentes, imprimées à Quimper chez Kérangal, en feuille volante de 8 pages. Ce sont : *Guerz ar brezal en Tunisi hag ann Algeri,* signée *eur paisant guisket en glaz,* c'est-à-dire un paysan habillé de bleu ; *Ann hani goz,* parodie de la célèbre chanson, la *vieille* représentant la monarchie et la *jeune* la république, signée *eur glazic,* ce qui indique le même auteur que précédemment.

Ces cinq morceaux sont fort pauvres de poésie et médiocres comme langue.

3° Une pièce anti-républicaine, imprimée à Morlaix chez Mme Haslé, en une feuille volante de 7 pages et intitulée : *Klemvan eur zoudard iaouank maro*

Si nous passions à l'histoire, je vous soumettrais certain volume couronné en 1881 par l'Académie française, dans lequel M. de Barthélemy et moi avons fait rompre à *Conrart* le silence prudent qui lui fut proverbialement reproché par Boileau : puis nous entrerions dans le cabinet de travail de *M. Pol de Courcy* pour admirer le tome IV de la troisième édition de l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, grands officiers de la couronne et de la maison du roi,* jadis entreprise par le Père Anselme et augmentée par l'intrépide Léonais de celle des familles qui de 1733 à 1790 ont fourni des pairs ou des grands officiers. *M. Olivier Merson* nous décrirait les logements d'artistes au Louvre à la fin du XVIII[e] siècle, M[me] Dondel du Faouëdic nous raconterait les *impressions d'un touriste sur Saumur et ses environs,* M. Robiou nous développerait ses *questions de droit attique, politique, administratif et privé....*

oc'h ober brezel en Tunisie, en 1881 : sur l'air de *Lez-Breiz*, pièce très supérieure aux précédentes, mais médiocre en orthographe.

4° 4 prières et chansons de Vincent Lecoat, ouvrier de la manufacture de Morlaix, imprimées à Morlaix chez Lanoë, en feuilles volantes de 7 à 8 pages. Ce sont : *Guerz itron Varia ar Vur ; — Guenolé ar Fur ; — Kaourentinn ar Foll* et *Ar Vamm Michel*, le tout assez médiocre.

5° 5 guerz imprimés à Tréguier chez Le Flem, en feuilles volantes de 3 à 4 pages : *Eured iliz Eviaz,* 35 couplets avec refrain, signés *Draskic Kerhamon* ou la petite grive de Keramon ; — *Pardon ann aotro Sant Ervoan* et *Guerz ann aotro Sant Ilud,* anonymes, mais probablement de M. l'abbé Le Pon, professeur au petit séminaire de Tréguier. Langue correcte, passages assez poétiques ; — *Kalon Jezus*, signé le vicaire de Troguéri, comme la pièce suivante : *Guerz ann aotro Sant Jeg*. Bonne langue, bonne orthographe et réel mérite littéraire.

6° *Guerz ann aotro Sant Jeg,* imprimé à Tréguier chez Le Flem, et attribué par l'éditeur, M. le vicaire de Troguéri, à frère Augustin Le Sère, moine de Beauport et recteur d'Yvias de 1681 à 1703. C'est une sorte de litanie en 28 couplets de 2 vers de 8 pieds résumant la vie de S. Jeg, patron d'Yvias.

7° Une chanson composée en l'honneur de M. Pinson, curé de Bourbriac, à l'occasion de sa messe de cinquantaine, sous le titre : *Kanaouen zavet en enor ann aotro Pinsinn, person kanton a leve hanter kant vloaz, ha kanet ouz tol, en Boulfriac, di rag ann aotro me Escop, gande offern hanter kant vloaz.* — Saint-Brieuc, Prud'homme, s. d. 1881, 20 couplets de 4 vers, signés P. A. Bonne langue et bonne orthographe.

Mais je ne veux pas abuser de votre trop bienveillante attention. Cet aperçu sommaire suffit pour attester que

La terre de granit recouverte de chênes

n'est pas une terre ingrate et sans culture. Ces Bretons qu'on traite volontiers de demi-sauvages aiment les lettres et les sciences, et sont familiers avec tous les raffinements de la haute littérature.

Je n'ai pas voulu vous démontrer autre chose et je suis certain d'avance qu'en constatant de nouveau en 1883 l'importance de notre production historique et littéraire pendant les douze mois qui vont s'écouler jusqu'à notre prochain Congrès, nous goûterons des fruits aussi nombreux, aussi variés et aussi savoureux.

René KERVILER.

RAPPORT

SUR LA VISITE AUX ANCIENS MONUMENTS

AU

Musée et à l'Exposition Archéologique et Artistique de Châteaubriant

Par M. DE LA SICOTIÈRE

Mesdames et Messieurs,

Plus d'une fois, pendant le Congrès, vous avez entendu mes excellents confrères de l'Association Bretonne rappeler dans leurs savantes et piquantes dissertations, les torts de la vieille Normandie contre les Bretons, leurs pères. Je ne puis nier, en effet, que les Normands n'aient commis assez souvent le crime d'être dans les batailles, sinon plus braves, du moins plus heureux que les Bretons, leurs voisins... Et la Grande-Bretagne, la Bretagne anglaise le sait mieux encore que la vôtre ! Est-ce donc pour se venger, rétrospectivement, qu'ils m'ont ici condamné, moi, Normand de Normandie, à rendre compte de notre visite aux anciens monuments de cette ville, à son Musée, à son Exposition, et à vous décrire, au pied levé et à main courante, ce qui aurait mérité un examen réfléchi et raisonné, un récit complet

et détaillé ? Que dis-je ? N'aurai-je pas quelque peu l'air de ces vaincus que, dans les triomphes de l'ancienne Rome, les vainqueurs condamnaient à porter les objets précieux dont on les avait dépouillés ?

« Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des... Confrères »....

Leur malin calcul, s'ils en avaient fait un, se retournerait contre eux, et malheureusement aussi contre cet auditoire. Je remplirai tout seul et fort mal la tâche dont beaucoup d'entr'eux se seraient acquittés à merveille.

Le programme de notre journée du mercredi 6 septembre était large et varié : il fut consciencieusement rempli.

Nous visitâmes successivement le vieux Château et le nouveau, les rues de la vieille ville, l'église de Béré, le Musée, l'Exposition, et je voudrais, Mesdames et Messieurs, vous faire partager un peu du plaisir que nous donna cette visite.

Le Château

Fièrement campé sur le bord de la Chère, qui s'élargissait naguère encore à ses pieds, sous forme d'étang, votre antique donjon est singulièrement pittoresque de loin, avec sa couronne de machicoulis ébréchée par le temps, et ses draperies flottantes de lierre. Vu de près, il attriste l'œil par son délabrement et sa misère. L'intérieur en est absolument vide. Les murs qui en formaient le rectangle sont conservés des quatre côtés, à une assez grande hauteur. Ils sont construits en schiste, sans autres ornements que des claveaux alternes de deux couleurs, à l'entour de certaines ouvertures. L'on n'y remarque aucune trace de raccordement ni de réfection sur les anciennes bases. La tradition et les historiens de Châteaubriant en attribuent la fondation au comte Brient, qui vivait au XIe siècle et aurait donné son nom au Château et à la ville. L'examen attentif des ruines semble repousser cette hypothèse, déjà combattue par M. de la Borderie, dans la séance de mardi dernier, avec la juste autorité qui s'attache à sa parole. Outre que le XIe siècle ne connut guère

les constructions en pierre de cette importance, la façon dont le donjon est enclavé dans un système de fortifications qui ne font qu'un avec lui, la grandeur des ouvertures, la pointe ogivale de quelques-unes d'elles, l'épaisseur, relativement médiocre, des murailles, tout semble lui assigner une date très postérieure. Il est probable qu'il fut bâti dans les dernières années du XIVe siècle ou dans les premières du XVe. Moins d'un siècle après, en 1488, il était pris par Louis de la Trémouille et démantelé. Depuis lors, le temps a continué et continue encore l'œuvre de destruction.

En 1520, Jean de Laval commençait, à côté de ces ruines, le nouveau château. Il l'achevait en 1538, et écrivait sur une des portes avec une satisfaction mélancolique cette inscription :

De mieux en mieux
Pour l'achever je devins vieux.

JEAN DE LAVAL, 1538.

« C'était, dit un vieil historien breton, une des plus belles, plaisantes, agréables et salutaires demeures qui se puissent trouver. » On y admire, en effet, l'élégance et la richesse de la grande époque de François Ier. Le nom de l'architecte est inconnu. Aucuns ont prononcé le nom de Philibert Delorme, mais sans preuves suffisantes. D'autres ont cru trouver dans cette belle construction et surtout dans les galeries si légères qui l'accompagnent d'un côté et lui font face de l'autre, quelque chose du goût italien, dont Jean de Laval, arrivant d'Italie, avait pu visiter sur place les chefs-d'œuvre. Nous admirons, et qui n'admirerait avec nous? cette façade à trois étages de fenêtres largement espacées, et surmontées sur le toit d'élégants frontons ; — la galerie de droite avec ses arcades à plein cintre, supportées par des colonnes monolithes en pierre du pays d'un noir bleuâtre, ouverte, ce semble, aux rayons d'un soleil plus doux ou du moins plus fidèle que celui de l'ouest de la France. La partie supérieure est construite en briques légères ; on avait craint cependant qu'elle ne finît par écraser les arcades, et longtemps elles furent bouchées par une vile maçonnerie ; — — cette autre galerie, inachevée et isolée, destinée sans doute

dans la pensée du constructeur, à rejoindre la première en équerre ; — tout cet ensemble grandiose et charmant, chanté par un des poëtes les plus distingués dont s'honore aujourd'hui la Bretagne, pendant son séjour à Châteaubriant :

Le soleil dore, auprès de ces débris gothiques,
Une riche façade et de hauts pavillons,
Que réunit un cloître où glissent les rayons,
Entre des piliers bleus, légers et poétiques.

— A l'intérieur, la longue galerie où jadis l'histoire de l'Enfant prodigue était peinte à fresque ; — le bel escalier en spirale ; — l'immense salle des gardes, dans une sorte d'appendice de la partie principale du château, — et les superbes sculptures en bois, gardant encore quelques traces de dorure, qui décorent le plafond et la cheminée de la chambre désignée par la tradition comme ayant été celle de Françoise de Foix.

On sait quelles autres traditions de faiblesses, de galanterie, de vengeance cruelle et même de mort tragique rattachent ce nom au nom dangereux de François Ier. Ce n'est ici ni le temps, ni le lieu de les évoquer, si intéressantes qu'elles soient d'ailleurs. Disons toutefois qu'elles sont nécessairement fausses, du moins en ce qui concerne l'assassinat de la belle comtesse par un mari outragé, et que les larmes versées par les cœurs sensibles sur les traces de sang que l'on montrait autrefois dans cette belle chambre, et que rafraîchissait tous les ans celui d'un poulet égorgé *ad hoc,* auraient dû être réservées pour de meilleures occasions. Quant à l'ornementation de la chambre elle-même, elle est riche, mais lourde ; plus lourde que ne l'était en général le style de la Renaissance avant 1537, année de la mort de la comtesse de Châteaubriant. Plusieurs des visiteurs l'ont crue postérieure de près d'un siècle à la date qu'on lui attribue généralement. D'autres ont admis l'opinion commune. Entre ces opinions si contraires, simple rapporteur, nous n'avons garde de nous prononcer.

L'ancienne ville

Nous visitons rapidement les restes, passablement conservés par endroits, des anciens remparts construits par le duc François dans la deuxième moitié du XVI[e] siècle (1464-1477) avec leurs larges fossés et leurs tours rondes ; — la Porte-Neuve, avec sa voûte ogivale et basse, surmontée de constructions purement civiles, la plus récente et la seule subsistant aujourd'hui des quatre qui jadis donnaient accès dans l'intérieur de la ville ; — la Grand'Rue, que nous avons vue depuis trente ans s'élargir, se redresser, s'ouvrir au soleil et à l'air, en même temps qu'elle perdait la plupart des constructions ou des détails qui lui donnaient jadis un aspect si pittoresque. Il ne paraît pas qu'aucune de ces constructions ait jamais eu, sous le rapport de l'art, un grand intérêt. Le schiste ardoisier employé, même pour l'encadrement de la plupart des portes et des fenêtres, ne se prête guère aux recherches de la sculpture. Les anciennes façades en bois offraient des figures ou des écussons aujourd'hui mutilés. Toutefois, la Grand'Rue présente encore quelques petits groupes intéressants pour l'œil des visiteurs et le crayon de l'artiste, de maisons étroites, à pignons triangulaires, tous diversement agencés — car le moyen-âge était inépuisable dans la combinaison des matériaux et des lignes, fort simples, dont disposaient ses constructeurs, — à baies ornées, surplombant d'étage en étage sur le pavé, et dont l'aspect seul révèle quelque chose de la vie et des mœurs de leurs anciens habitants. « Quand on sait voir, a dit, je crois, V. Hugo, on retrouve la physionomie d'un siècle jusque dans la forme d'un marteau de porte. »

Saluons, en passant, l'emplacement de l'Hôtel du Sauvage, construit, dit la tradition, pour loger et nourrir les artistes employés à la décoration du château de Jean de Laval, et dont l'enseigne en pierre, respectable tête de Sauvage avec son diadème de plumes et sa longue barbe, figure à l'Exposition ; — le grand Hôtel La Houssaye, construction froide et sévère du dernier siècle, que l'on voit de si loin dominer majestueusement toute la ville, et que Balzac n'eût pas dédaigné pour cadre de quelques-uns de ses romans, — et les deux tours, bien empâtées et bien altérées, de l'ancien Hôtel du Bois du Lierre.

L'Église de Béré

Nous nous rendons à l'église de Béré, en traversant le magnifique parc de la Trinité.

De l'histoire, du rôle de cette église, nous n'avons rien à vous dire. Vous vous rappelez ce que M. de la Borderie vous en a dit et si bien dit l'autre jour.

L'édifice est fort intéressant, dans ce pays surtout où les monuments, et particulièrement ceux du XIe et du XIIe siècle, sont si rares.

Appartient-il au style de transition, comme semblerait l'indiquer le mélange de l'ogive avec le cintre rond ou roman, ou faut-il y voir une construction rómane, dont certaines parties auraient été postérieurement reconstruites ou remaniées, avec une rare habileté, dans un goût plus moderne? C'est encore une de ces questions sur lesquelles les archéologues pourraient beaucoup discuter sans beaucoup s'entendre. Peut-être est-ce un bonheur. A quoi serviraient les Congrès, ou du moins que deviendrait l'intérêt, le charme, la vie de leurs réunions, si tout le monde y tombait trop facilement d'accord sur tous les points?

Toujours est-il que la part du roman dans l'église de Béré prédomine singulièrement sur celle de l'ogive. Son abside en cul de four, les *oculus* de cette abside, encadrés dans de belles arcatures rondes, ses ouvertures, rondes aussi, avec leur archivolte ornée d'étoiles, ses petites fenêtres en lancette, ses contreforts plats en pierres bien appareillés — et dont l'un, séparé par une porte latérale en deux parties, qui se rejoignent au-dessus, en dessinant une sorte de V allongé et renversé, ou de tige de croix sans croisillons, offre un profil peu commun, — les colonnettes, en partie coupées, sans qu'on puisse bien reconnaître si c'est, pour toutes du moins, un calcul de l'architecte ou le résultat d'une mutilation, qui grimpent à l'intérieur sur les plats des piliers, tout cela se rattache au pur roman. L'ogive a quelques arceaux du chœur. La Renaissance a refait une grande fenêtre, sur laquelle on lit le nom de Jehan Bontemps, sieur de la Payère, et la date de 1538. Les rétables en pierre, très richement ornés de niches, de colonnes et de guirlandes, du maître-autel et du petit autel de gauche, ce dernier établi aux

frais de la confrérie de Saint-Blaise, fondée par les Peigneurs de laine en 1678, appartiennent à la fin du XVII[e] siècle. Groataërs, le sculpteur bien connu dans le pays Nantais, a signé le groupe en pierre blanche de Notre-Dame de Pitié ; mais pourquoi avoir abrité ce groupe dans une voûte ogivale qui répond si peu au caractère de l'ensemble ?

Le Musée

Notre première pensée en entrant dans le Musée, est un hommage de reconnaissance et de regret à la mémoire de M. l'abbé Goudé qui l'avait fondé ; qui l'avait enrichi de tous les trésors archéologiques et surtout géologiques par lui laborieusement conquis pendant près de vingt ans ; qui s'était donné tant de peine pour en obtenir l'installation dans cette chambre de Françoise de Foix, qui le protège et qu'il protège lui-même désormais contre toute destination compromettante pour ses belles sculptures ; dont il avait commencé le classement avec tant de soin, et pour l'achèvement duquel il a légué une somme d'une certaine importance, en même temps qu'il donnait sa bibliothèque bretonne pour former le noyau d'une bibliothèque municipale. Homme de dévouement, en même temps que de savoir ! Bienfaiteur et historien de sa ville, sur la tombe duquel on lira cette simple et touchante parole : VIR AMATOR CIVITATIS, ami de son pays !

Quelle n'eût pas été sa joie de nous recevoir dans ce Musée, son rêve et son œuvre ? Nous sommes reçus, du moins, avec beaucoup de bonne grâce, par son habile et zélé collaborateur, M. Lecot, qui a lui-même si largement contribué à enrichir et à organiser ce Musée déjà remarquable. Beaucoup de villes de province pourraient lui envier ses séries géologiques, données par M. l'abbé Goudé, continuées et complétées par M. Davy, son ami, avec tant de dévouement et de succès. Les collections d'insectes et surtout de papillons de France et des Indes, offertes par M. Lecot, méritent aussi une attention toute particulière. Ces collections sont admirables de fraîcheur et d'éclat. Partie des papillons, même exotiques, qui les composent sont éclos en

France par les soins intelligents de M. Lecot. On dirait qu'ils ont dérobé au soleil ardent des Indes, les feux dont ils étincellent — le mot n'est que vrai pour beaucoup d'entre eux — et près desquelles pâlissent les plus brillantes couleurs des variétés européennes. Il y a là aussi, don de la même main libérale, une curieuse réunion de statuettes et d'autres produits de l'art et de l'industrie des Indes. Les branches de l'histoire naturelle, autres que la géologie et l'entomologie, ont aussi leur place dans ce joli Musée. Des quadrupèdes, des oiseaux, des reptiles, des coquillages, déjà nombreux, recueillis ou préparés par M. Lecot, attestent l'habileté autant que le dévouement du conservateur, et je suis personnellement heureux d'être ici l'organe de l'Association bretonne, pour lui rendre ce public témoignage.

L'archéologie y est représentée par quelques bons objets, et notamment par une collection de monnaies romaines, don de M. de la Chénelière, que ses souvenirs de famille rattachent à Châteaubriant.

L'Exposition

Nous arrivons à l'Exposition. Là tout est plaisir pour les visiteurs ; tout est embarras et difficulté pour leur secrétaire. Comment se reconnaître dans ce pêle-mêle, si bien rangé d'ailleurs, d'objets de toute nature, de toute forme, de tout âge, de tout pays ? Comment signaler en quelques pages, ce qu'il y a de plus remarquable parmi tant de choses précieuses ou curieuses ? Comment rendre à chacun des exposants, en particulier, la justice et l'honneur qu'ils méritent tous en général ? Comme pour ajouter à mon embarras, l'afflux des objets à la dernière heure, suivant l'éternel usage, a empêché de rédiger un catalogue, et trop peu des objets exposés sont accompagnés de notes qui permettent d'en saisir du premier coup l'âge et la destination, d'en connaître même les heureux possesseurs.

Il y a cependant, je l'avoue, un labeur plus pénible encore que le mien, c'est celui de la Commission chargée de chercher, de recevoir et de classer les objets, d'organiser l'Exposition en un mot. Il faut avoir passé par de semblables épreuves, pour en bien apprécier toutes les difficultés. Se heurter, au début, à l'indifférence ou à je ne sais quelle réserve qui ne veulent rien

donner ; à la fin, à un excès de zèle qui remplirait non pas des salles, mais des palais entiers ; exciter, contenir, diriger les volontés les meilleures ; voir se fermer impitoyablement les trésors sur lesquels on avait le plus le droit de compter, comme si, après le plaisir de posséder un beau livre, un bon tableau ou tel autre objet précieux, le plaisir le plus grand n'était pas d'en parler et de le montrer aux autres ! — Comme si, même dans l'ordre de la simple curiosité, la charité n'était pas l'esprit de la richesse, ainsi qu'elle en est, dans un ordre plus élevé, la douce vertu ! — Voilà une faible esquisse des tribulations qui attendent les organisateurs de toutes les expositions ! C'était, du moins, ainsi de mon temps.., et en Normandie. A voir ce qui s'est passé ici, on serait tenté de croire que MM. les Commissaires n'ont eu rien à regretter et que tout a conspiré au succès de leur œuvre, car le succès est complet.

Oui, complet, je suis heureux de le dire ici, bien haut, et d'en féliciter au nom du Congrès, MM. les Commissaires et leur digne président, M. Magoüet de la Magouërie à qui revient une si large part dans la peine et dans l'honneur — à qui le Congrès doit tant, qui s'est fait tout à tous et à tout avec un zèle et une intelligence également inépuisables ; d'en remercier les dames qui se sont jointes à la Commission et dont l'heureux concours ne se révèle pas seulement dans les fleurs dont elles ont orné le local, un peu ingrat, de l'Exposition, de manière à le transformer complètement, mais dans le bon goût et l'élégance qui en ont ordonné tous les éléments et la rendent dans son ensemble, aussi charmante à l'œil qu'elle est intéressante pour l'esprit.

Parlons maintenant un peu au hasard et en courant, de ce qui nous a le plus frappé. En ces matières délicates, il n'y a ni règle absolue d'appréciation, ni comparaison, ni classement hiérarchique. Je n'ai pu ni tout voir, ni bien voir ; que ceux-là me le pardonnent dont je ne citerai pas les noms, et surtout peut-être ceux dont je parlerai !...

En commençant... par le commencement... par ce qui est plus vieux que l'archéologie elle-même, nous signalerons les échantillons géologiques exposés par Mme Magoüet de la Magouërie, doublement précieux pour la science, puisqu'ils caractérisent les beaux gisements des environs de Châteaubriant, Erbray, Noyal

et Saint-Aubin, et pour la curiosité, puisqu'ils sont choisis avec un goût et un soin extrêmes et qu'ils sont en leur genre de véritables bijoux. Le superbe bois de cerf, trouvé dans les tourbières de Noyal et exposé par M. Feneux, d'Erbray, mérite aussi une mention particulière.

Les temps préhistoriques, les diverses périodes celtiques sont largement représentés, notamment par les objets recueillis par M. Kerviler dans le creusement du bassin de Saint-Nazaire et dans l'exploration des *Mardelles* d'Abbaretz, près Nozay : curieuse chaîne de monticules et d'excavations qui paraissent avoir servi de retranchements, mais sur l'origine desquels, même après les savantes communications échangées dans le sein de la section d'archéologie du Congrès, il plane encore tant d'incertitudes. Il faudrait son savoir universel et sa parole vive et colorée pour bien décrire ces objets et ceux des temps postérieurs, trouvés dans les mêmes fouilles par notre excellent collègue. A la vue d'un marteau en pierre, tranchant d'un côté, arrondi de l'autre, absolument semblable aux coins emmanchés dont se servent encore, tous les jours, nos casseurs de bois, et dont je n'avais pas jusqu'ici rencontré les analogues, je m'étonnais, une fois de plus, de l'incroyable persistance à travers la différence des civilisations, des âges et des matériaux, de certains types des instruments les plus usuels, les plus vulgaires. On en dirait la forme pour ainsi dire consacrée.

MM. Magoüet de la Magouërie, de Penenprat et d'autres collectionneurs ont exposé de bonnes pièces du même genre, éparses dans toutes les vitrines.

L'Egypte antique n'est représentée que par quelques statuettes, des amulettes et un morceau de toile d'un tissu absolument semblable à celle de nos jours.

Parmi les objets gallo-romains, je remarque ces fragments d'enduits avec fresques et incrustations de coquillages marins, venant de la Granvalle, près Saint-Brieuc. Ils appartiennent à M. Magoüet de la Magouërie.

Bien précieux sont ces quatre panneaux de tapisserie, venus du château de la Coquerie, près Châteaubriant. Le dessin des figures est large, solide et correct ; les couleurs vives encore. Quel en est le sujet ? Des scènes hollandaises, se rapportant sans nul doute aux quatre saisons : deux sont consacrées au

patinage sur la glace ; — l'exécution? flamande aussi, sans doute ; — la date? probablement la moitié du XVII[e] siècle.

Bien remarquables aussi ces immenses tapisseries de la fin du XVI[e] ou du commencement du XVII[e] siècle, exposées par M[me] Picot de Plédran, et représentant, l'une, au milieu de curieux jardins et d'un vaste paysage, la Visitation de la Vierge ; l'autre, plus accidentée, une scène biblique ou allégorique : toutes deux gardant leurs riches bordures ; et surtout un panneau moins grand où l'on voit un sacrifice. Quel peut-être ce sacrifice? celui d'Abraham, répondent des gens de trop bonne volonté, sans prendre garde qu'il y a là un jeune homme, non pas prêt à mourir, mais mort et bien mort ; une prêtresse, s'apprêtant à se percer elle-même ; une sorte de patriarche ou de grand prêtre, le couteau à la main ; un autre prêtre, avec un livre ; deux Turcs et deux assistants..., mais ni ange, ni bélier. Si l'histoire et la mythologie ne fournissent pas l'explication, peut-être fera-t-on bien de la chercher dans l'*Astrée* ou dans quelqu'autre des grands romans du commencement du XVII[e] siècle. Toutefois, cette belle tapisserie d'Aubusson est, croyons-nous, postérieure à l'époque où ces romans eurent tant de faveur.

Dans la riche exposition de M. le marquis de Vernon, de très belles broderies sur drap, en fils de soie et de métal, du XIV[e] siècle.

Ailleurs, de belles Chartes relatives à l'histoire de Bretagne, exposées par M. de la Borderie, l'homme du monde le mieux fait pour en connaître et pour en expliquer la valeur ; elles sont du XI[e] siècle et des siècles suivants. Sur l'une, voyez la signature autographe de la duchesse Anne, restée si chère à toute la Bretagne, et dont M. de la Villemarqué vous parlait l'autre jour avec une émotion si communicative. A M. de la Borderie également, cette immense pancarte sur vélin, copie authentique d'un arrêt du Parlement de Paris, 1495.

Une autre vitrine renferme un petit choix de noms cueillis comme un bouquet, par un amateur de notre connaissance, dans sa riche collection d'autographes ; mais quels noms ! Le bon La Fontaine et l'illustre Turenne ; — le savant Linné ; — Robespierre et le duc d'Enghien, étonnés de leur voisinage ; — les deux frères Corneille, Pierre et Thomas, et leurs deux femmes, sœurs aussi, signant le contrat de mariage de M[me] de Farcy, fille

du premier et bisaïeule de Charlotte Corday : magnifique pièce qui prouve irréfragablement que Charlotte Corday était bien la fille du grand Corneille, par le sang comme par l'âme ; — Charlotte elle-même ; — Napoléon ! Si court et si illisible que soit ce fragment de l'*Histoire de Corse* qu'il composa dans sa jeunesse, il suffit pour révéler dans la rapidité et l'enchevêtrement de son écriture qui brûle le papier, la fougue et l'enchaînement, double caractère de son génie, et dans son dédain de l'ortographe, qu'il savait cependant à merveille, cette audace qui brisait les règles communes et faisait de la langue française — comme de la France elle-même,— l'instrument de son effrayante personnalité.

Parmi les manuscrits ou imprimés, trop peu nombreux, citons en première ligne une admirable *Vie des Pères,* imprimée chez Anthoine Vérard, à Paris, 1498, sur vélin superbe, avec miniatures à la main, in-folio ; — un petit livre de prières, in-12, sur vélin, à l'intérieur duquel on lit : *Claude Ruffin, bénéficier de l'église Nostre-Dame de Paris, estant aagé de quatre-vingt-quatre ans a escript et enluminé ce livre de dévotion l'an 1627 ;* la précision de la date et le nom du calligraphe ajoutent au prix de ce joli volume appartenant à la famille de Pontbriand ; — un volume gravé : *Tableau de la Croix*, 1651 ; — un autre d'*Heures,* imprimé chez Pigouchet, 1497, in-8°.

Nous rapprochons de cette série un plan d'Angers, 1638, appartenant à M. Maurice Terrien et un plan de Jérusalem, appartenant au même exposant, dont les marges sont couvertes de notes manuscrites, d'une écriture fort ancienne, qu'il serait intéressant de déchiffrer. Que ne renferment-elles les observations personnelles d'un pèlerin des lieux saints ?

Entre les émaux, je crois pouvoir signaler particulièrement une N.-D. de Pitié, appartenant à M. Ruffin, de Vitré : pièce aussi remarquable par sa dimension que par le fini de l'exécution ; et parmi les albâtres sculptés, peu nombreux aussi, la mort du Mauvais Riche et le Mauvais Riche en enfer, sujets bien souvent traités, mais qui le sont ici dans un goût tout particulier. Ces albâtres sont en effet des copies fidèles, de véritables pastiches des caricatures de la Ligue, sur papier ou parchemin, représentant la mort de Henri III et Henri III en enfer. Il n'est pas jusqu'aux diables emportant l'âme du Mauvais Riche, qui ne soient un calque de ceux qui s'emparent de l'âme du Roi ;

jusqu'à Lazare dans le sein d'Abraham, qui ne rappelle trait pour trait, Jacques Clément reçu dans le ciel par les anges. L'enfer représenté par la gueule béante d'un monstre, auquel un crapaud sert de nez, est le même dans les deux cas. Il est évident que l'artiste ciseleur s'est inspiré d'une double pensée, religieuse et politique. Ces albâtres sont d'ailleurs d'une souplesse et d'un mouvement qui contrastent avec la raideur et la barbarie, pour ainsi dire hiératiques, que les albâtres conservèrent si longtemps.

Quelle charmante collection d'éventails ! Il y en a de tout âge et de toute provenance. Les deux mondes y sont représentés. Toutes les matières, tous les arts décoratifs ont payé leur tribut à ces riens adorables, l'or, l'argent, l'acier, la nacre, l'os, l'ivoire, la corne, le papier, le bois, les feuilles, les plantes, les peaux, le vélin, la soie, les dentelles, et jusqu'aux plumes légères ; la peinture, la sculpture, la ciselure, la dorure, la découpure, la gaufrure. Il semble que partout et toujours ils aient été aussi nécessaires que les vêtements eux-mêmes. Ils prouveraient au besoin, que la coquetterie est aussi vieille que la beauté.

> Laissez-les appeler près de vous les zéphirs ;
> Les amours y viendront d'eux-mêmes.

disait Louis XVIII, qui, tout roi qu'il était, ne manquait pas d'esprit (1). Choisissez entre ces fragiles merveilles, ces délicates peintures

> Qu'on craint d'effacer d'une haleine,
> Ou bien de ternir d'un regard,

et ces enluminures grossières, aussi curieuses peut-être dans leur genre inférieur, qui reproduisent, au besoin, l'anecdote et la chanson du moment, celles de Marie Salmon par exemple. Marie Salmon était une pauvre fille, condamnée à mort pour un crime d'incendie, je crois, qu'elle n'avait pas commis, et que le

(1) Dans un madrigal à Marie-Antoinette ; nous ne garantissons pas l'exactitude textuelle de la citation.

dévouement de son avocat, Cauchois, parvint à justifier devant le Parlement de Rouen. L'histoire fit grand bruit, il y a un siècle environ. Voici d'un côté de l'éventail, l'histoire de la pauvre fille, et de l'autre, la complainte du *Triomphe de l'Innocence,* sur l'air : *Il pleut, il pleut Bergère.* Le dernier couplet donne de l'ensemble une assez pauvre idée :

Cauchois, quelle victoire
Tu remporte en ce jour !
La palme de la gloire
T'est remise à ton tour.
Puisse encore ta personne
D'un jour si glorieux
Conserver ta couronne
A tes derniers neveux !

L'intention valait mieux que les vers. On dit que Cauchois finit par épouser sa cliente et qu'il eut à s'en repentir. Je n'en serais pas surpris. Cela prouverait une fois de plus que dans la prose de la vie, comme en poésie, l'intention ne suffit pas toujours...

Un poète — je ne sais trop lequel — mais qui doit être du siècle dernier, comparait les critiques qui parlent lourdement des jolies choses

Au grave douanier
Chargeant d'un plomb pesant de légères dentelles.

(ce qui prouve, entre parenthèses, qu'en ce temps-là, la douane marquait certains objets soumis à son contrôle en y attachant une sorte de petit sceau en plomb). Ce souvenir me revient au moment de parler moi-même dentelles, points, filets brodés et guipures, choses si délicates qu'une plume de femme aurait seule le droit de les décrire, comme une main de femme a seule le droit de les faire... J'admire donc, mais à distance, ces beaux spécimens d'un style — le mot est permis — à la fois élégant et sévère comme le Grand Siècle, et peut-être, quelques-uns du

moins, antérieurs à la création de ce qu'on appelle le *Point d'Alençon*. Il n'est nullement exact, pour le dire en passant, que ce soient des ouvrières de Venise qui soient venues dans cette ville enseigner leur métier à nos dentelières, vouées depuis longtemps aux plus délicats travaux de l'aiguille. J'admire aussi, mais avec la même discrétion, ces dentelles et ces points plus récents, d'un si joli dessin et d'une si rare perfection d'exécution.

De jolis panneaux de bois sculpté prouvent, par leur petit nombre même, que l'industrie ou l'art de la sculpture en bois ne fut guère pratiqué dans cette partie de la Bretagne, où l'on serait cependant tenté d'en chercher de précieuses reliques. Il me semble que l'ornementation des boiseries en ce pays a surtout consisté dans l'insertion, dans les panneaux rectangulaires, de panneaux ou cadres plus petits et plus soignés, s'en détachant avec un certain relief : disposition plus géométrique que sculpturale. Sur un fragment exposé, je remarque des figures de réminiscence, oiseaux *au long bec emmanché d'un long cou,* d'une barbarie et d'une grossièreté qui en font presque des originaux.

Nombreuses sont les faïences, nombreuses aussi sont les porcelaines de toute provenance et de tout âge. La mode qui les dédaigna longtemps, les collectionne aujourd'hui à outrance : luxe agréable d'ailleurs, très décoratif, et qui n'a pas peu contribué à l'ornement de l'Exposition. Sèvres et la Saxe, Rouen et Strasbourg, Marseille et Nevers, le Croisic et les Landelles, la Hollande et les Indes, la Chine et le Japon y étalent côte à côte leurs produits fraternels. Trop de noms à citer ; trop d'objets précieux à cataloguer. On sait qu'en ce genre ce qu'il y a de plus pauvre rivalise souvent avec ce qu'il y a de plus riche, et la petite bonne vierge rustique, d'une certaine date et d'une certaine provenance authentiques, dans le genre de celles que M[me] Cruzel est parvenue à recueillir en si grand nombre, avec les chefs-d'œuvre de l'art le plus raffiné.

Mais, pourquoi si peu de ces faïences patriotiques, qui doivent à un écrivain un peu fantaisiste, M. Champfleury, une vogue en quelque sorte posthume et une importance que leurs fabricants rustiques étaient loin d'augurer ? Il doit y avoir une ou plusieurs raisons locales de cette rareté. On n'en fabriquait sans doute pas en Bretagne. Ce ne serait pas, il est vrai, une explication suffi-

sante, car les faïences à sujets patriotiques, c'est-à-dire, représentant des emblèmes ou même des scènes révolutionnaires, de la Picardie ou des autres provinces, envahirent les provinces voisines. Mais, dans les cabarets de Bretagne, hantés par des partisans ou des pillards de toute opinion, celles de ces faïences qui auraient osé se montrer, auraient eu grande chance d'attirer au maître de l'établissement de fâcheuses disgrâces, et d'être elles-mêmes promptement mises en pièces.

Citons maintenant, un peu au hasard, ces jolies assiettes à scènes religieuses en camaïeu bleu, de la fabrique de Nevers probablement, appartenant à M. Grimault, maire de Châteaubriant.

Ces autres assiettes, si originales, représentant les sacrements, exposées par Mme d'Arbo ; ces ravissantes porcelaines, compotiers, assiettes découpées à jour, chefs-d'œuvre de la Compagnie des Indes et qui viennent du château de la Trinité.

Ce pot à boire à neuf gueules, de couleur brune, qui fut, dit-on, le pot seigneurial de la Cour-Péan : le seul échantillon, avec un vase moins intéressant, de la poterie des Landelles, célèbre autrefois dans tout ce pays.

Quelques échantillons, verres à boire assez finement gravés, bénitiers et grands cornets à fleurs, de couleurs diverses, de la verrerie de Javardan qui tient aussi sa place dans l'histoire industrielle de Bretagne.

Trois beaux vases de Sèvres, pâte tendre, 1772, appartenant à Mme Magoüet de la Magouërie.

De belles pièces de Rennes et d'autres provenances, appartenant à M. Gahier, à qui l'Exposition est redevable à tant de titres.

Une admirable peinture sur faïence par Pénard, d'après la Belle Jardinière, de Raphaël. Elle appartient à Mme Bailly.

Un plat en faïence avec animaux bleus sur un fond blanc grisâtre, grossier de dessin et d'exécution, rappelant assez le Delft ; mais craquelé ! — défaut pour le vulgaire, qualité précieuse pour les collectionneurs — où l'on croit voir un échantillon des rarissimes poteries du Croisic.

Un ravissant coffret de Saxe, exposé par Mme d'Arbo ; deux flacons de même fabrique, d'une rare élégance, appartenant à Mme Picot de Plédran.

Quelques plats attribués, avec plus ou moins de vraisemblance, à Palissy.

.... J'en passe et des meilleurs,

Comme dit Ruy Gomès dans *Hernani*.

Citons encore, pêle-mêle, en dehors de tout classement possible, un magnifique reliquaire appartenant à M. l'abbé Baudu et que l'on croit enlevé à la Chapelle des Tuileries en 1792; moins remarquable toutefois par son cadre que par le nombre, la richesse et la variété des émaux, des peintures, des pierres précieuses dont il est décoré, et par l'importance des reliques qu'il contient.

Une *monstrance* ou ostensoir en fer gravé, de style roman, une des perles de la collection de M. de Vernon.

Un petit coffret à reliques, en ivoire, aussi de style roman, du XIe ou XIIe siècle, décoré sur toutes les faces de scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. On sait combien sont rares les ivoires sculptés de cette époque.

Un second ostensoir plus moderne, orné de cabochons, de la collection de M. de Vernon.

Un couvert en lapis lazuli, cuiller, fourchette et couteau, avec des émaux d'une admirable finesse : travail vénitien, suivant les uns, français, suivant les autres, digne de Benvenuto lui-même. Je ne crois pas être trop illusionné par l'amour-propre du collectionneur — bien dangereux pourtant — en l'appréciant ainsi.

Une très intéressante série d'objets indiens, art et industrie, exposée par M. et Mme Lecot; il y a là particulièrement des coffrets en bois sculpté ou plutôt ciselé avec une finesse dont l'or et l'argent paraissent à peine susceptibles.

Une pulvérine en ivoire, d'un travail indien, plus ancien, très large, très souple, très mouvementé; chasse ou fouillis d'animaux de toute sorte.

Un coffret en fer, et un autre en marbre, destiné à renfermer de la poudre de chasse, exposés par MM. Maurice Terrien et Magoüet de la Magouërie.

Des matrices ayant servi à fondre les plombs du pèlerinage de

Saint-Julien-de-Vouvantes, gravées sur trois morceaux d'ardoise.

Un petit canon *veuglaire* en fer, trouvé dans un champ, près de la ville de Châteaubriant, et donné au Musée par Mme d'Arbo. Il provient sans doute du siège désastreux de 1488, bien qu'à cette époque les engins d'artillerie fussent en général plus perfectionnés.

Une panoplie d'armes arabes, et un très beau plat en cuivre, arabe aussi, appartenant à M. Guignard, sous-préfet de Châteaubriant.

Une pendule Boule, exposée par M. le marquis de Vernon, ornée de cuivres admirables, de la haute époque et de la meilleure conservation ; — une autre du même genre, très remarquable aussi, exposée par M. Gaugain, chef de gare, — une troisième, aussi genre Boule, mais carrée, intéressante par sa forme et par cette légende :

ORA QUIA NESCIS ORAM (1),

qu'il faut joindre, si elle n'est déjà connue, à la longue litanie des inscriptions *horaires*. Elle est signée : Margotin, Paris, et appartient à M. Thoumelet.

Quelques bonnes pièces de vieille argenterie et surtout une soupière, appartenant à Mme la vicomtesse de Cambourg.

Un très joli bénitier, orné d'une peinture italienne sur cuivre, exposé par Mme d'Arbo.

Puis une profusion d'objets de toute sorte, vieux ou jeunes, sacrés ou profanes, précieux ou rares, ce qui est un peu la même chose : rapes à tabac en ivoire et en bois ; — cuillers, fourchettes, couteaux, dont on oublierait de se servir pour les regarder ; — bonbonnières, dont le contenu ne valut jamais le contenant ; — tabatières ; — bagues ; — châtelaines ; — chandeliers ; — boîtes à mouche ; — longs chapelets en cristal de roche avec des mé-

(1) Jeu de mots intraduisible en Français sur les mots : *Ora*, prie ; *Hora*, heure ; *ora*, terme. Il me rappelle ce billet d'un mauvais plaisant : « Venez de *bonne heure*, pour que j'aie plus tôt *celui* de vous voir. »

daillons d'émail ; — courtes dizaines en filigranes ; — et le reste ! ! !

Que dire maintenant des tableaux, des miniatures, des dessins, des gravures ? Il y en a beaucoup, et pourtant ce n'est pas le côté le plus saillant de l'Exposition de Châteaubriant.

Je cite seulement un très curieux triptyque de l'école de Cologne, représentant la Nativité et une Adoration des Mages, apporté par M. de la Borderie ; — une très jolie sainte Anne avec la Vierge, école française, exposée par Mme Huneau ; — deux charges de cavalerie du Bourguignon, d'un grand mouvement, et un beau portrait appartenant à Mme Morisson ; — un bon portrait du plus illustre des jurisconsultes Bretons de notre siècle, Toullier, appartenant à M. Magoüet de la Magouërie, son petit-fils ; — une petite gouache, sur vélin, d'une singulière finesse, qui représente le martyre de sainte Ursule et de ses compagnes ; — plusieurs miniatures ayant appartenu à Mme la comtesse de Boispéan, parmi lesquelles un portrait de dame âgée, particulièrement, est un chef-d'œuvre de grâce et de finesse. C'est une véritable perle.

Que n'avions-nous là les tableaux que possédait M. de la Pilorgerie, et surtout cette assemblée des grands acteurs du grand siècle, parmi lesquels Molière — oui, Molière lui-même ! — portrait contemporain ! — dont il était justement fier ? Ce précieux tableau doit avoir été décrit par M. le baron de Wismes, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, croyons-nous. Que ne l'avions-nous, lui-même, surtout, pour partager nos travaux, pour les éclairer de ses lumières si variées, pour les animer de son esprit délicat, patriotique et vraiment libéral ? J'éprouve une douceur mêlée de tristesse à évoquer son nom dans cette enceinte, devant un pareil auditoire.

Je voudrais encore nommer, en signe d'honneur, quelques artistes ou artisans locaux et contemporains, qui ont bien voulu apporter leur concours patriotique à cette Exposition.

Mlle Lavolenne, de Nantes ; M. et Mme Gabel ; M. Chenechot : peintures sur porcelaine et faïence ; — MM. le marquis de la Roche-Macé : paysages à l'huile ; — Bellet : portrait ; — Guerrier, de Saint-Malo : tableaux à l'huile et belles encres de Chine ; — Breand : cuivres repoussés d'une bonne exécution ; — Girandière frères : poteries élégantes et variées ; — Lemoine,

ouvrages en bois rustique ; — Aubert, à la Villate, près Nozay : coutellerie, instruments d'horticulture et d'agriculture, qui paraissent justifier de tout point, la vogue qu'ils ont obtenus.

Je m'arrête, Mesdames et Messieurs ; le récit de notre visite finirait par durer autant que la visite elle-même. « Je suis bien long, disait un illustre orateur chrétien, à son auditoire ; mais c'est votre faute : c'est votre gloire que je raconte ! » C'est votre faute à vous aussi. Je racontais les monuments élevés par les pères ; les conquêtes pacifiques, le dévouement, le bon goût et les succès de leurs enfants.

EXCURSION

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE

Du Mercredi 7 Septembre 1882

Quand on a dit que le temps exerce une influence fatale sur les caractères en général et sur l'humeur de ceux qui voyagent en particulier, on a exprimé un principe faux, ou, du moins, le principe souffre des exceptions. Mercredi dernier, la plupart des membres de la Section d'Archéologie et plusieurs dames, presque heureuses d'affronter la pluie et le ciel noir, partaient pour aller visiter le château de Pouancé, en passant par Saint-Julien-de-Vouvantes et la Motte-Glain. Assurément le temps fit tout ce qu'il put pour faire échouer l'excursion ou du moins pour l'assombrir. Malgré cela, et malgré la nécessité de tenir les parapluies ouverts pendant toute la journée, grâce à la conversation vive, intéressante et variée qui s'établit dès le départ, la bonne humeur ne tarit pas un instant et dura aussi longtemps que la pluie, c'est-à-dire jusqu'au retour.

Je ne vous décrirai pas la physionomie du pays que nous traversâmes. Pour décrire, outre qu'il faut savoir décrire, il faut encore avoir vu ; pour voir, il faut de la lumière, et la lumière faisait presque absolument défaut, tant les nuages passaient près de la terre, tant la pluie était fine et serrée. Qu'importe ! C'est là un des aspects de notre austère pays et nous ne le renierons

pas pour s'être montré à nous une fois de plus, avec un front morose. Le sourire est souvent plus doux après les larmes, et puis nous l'aimons, même ainsi, notre Bretagne vêtue de son abondante verdure et parfois tristement voilée. Elle a des expressions indéfinissables et nous tient un langage que les autres ne comprennent pas, mais qui nous pénètre, nous, ses enfants, et nous remplissent l'âme de grandes pensées.

Un peu avant midi nous arrivons à Saint-Julien-de-Vouvantes. La première chose qui nous frappe en arrivant dans ce bourg, gracieusement assis au bord d'un ruisseau qui le cerne à moitié, c'est son église. Ce monument, élégant et assez bien conservé, fut commencé en 1460. Il a tous les caractères de l'architecture de cette époque. Sa légère petite flèche en ardoises, entourée de clochetons, domine un porche dont les armes de Bretagne décorent la clef de voûte et dont les piliers sont séparés par des ouvertures sans ogive, forme que l'on remarque rarement dans les édifices religieux. L'intérieur est monumental et harmonieux; les colonnes de la nef offrent cette particularité que celles du côté gauche portent des chapiteaux, tandis que celles du côté droit en sont dépourvues. Elles ont des arcs en ogive dont les lignes, presque droites à la partie supérieure, forment un angle de près de quarante-cinq degrés. L'ogive de quelques-uns de ces arcs paraît avoir une attitude penchée en allant vers le chœur, et cela ne provient ni d'un tassement ni d'un écartement. Le tympan des fenêtres présente des nervures et des dessins variés, riches sans être surchargés et tous d'un caractère différent et original. Le tympan de la grande fenêtre qui éclaire le fond du chœur est vraiment remarquable; celui d'une fenêtre latérale, située du côté gauche, est fleurdelisé et se distingue par les belles proportions de ses divers éléments et la pureté de ses lignes.

L'autel, avec ses différentes parties et ses accessoires, appartient à la Renaissance très ornée.

A gauche de l'autel, sous une archivolte peu élevée, on remarque une pierre tumulaire placée au niveau du sol. Cette pierre, suivant toute apparence, recouvrit autrefois les restes du fondateur.

A la base même des colonnettes de l'abside, à une certaine hauteur, on remarque des figures représentant les quatre évangélistes.

A droite, au-dessus de l'une d'elles, on lit *Joannes ;* à gauche, on lit *Mattheus*, puis *P. de Brie,* probablement le nom d'un des fondateurs de l'église.

A l'entrée du chœur, à la base même du grand arc, au sommet d'une des colonnes de côté, on lit *Lucas,* puis, sur la muraille, *le gentilhomme ;* de l'autre côté, on lit *S. Marcus* et *P. Thomas Fuel.*

Dans les vitraux d'une des fenêtres de la nef, située au nord, on lit l'inscription suivante : *Ecce ancilla tua, fiat mihi secundum verbum tuum.*

Nous ne pouvons parler de l'église de Saint-Julien-de-Vouvantes sans dire un mot des célèbres menottes que l'on remarque à gauche du grand autel, près de la statue du saint. Deux fois, suivant la tradition, ces menottes tombèrent d'elles-mêmes des mains d'un galérien que l'on emmenait à Brest, et qui était, par hasard, entré dans l'église de Saint-Julien-de-Vouvantes. Ce miracle, qui dut arriver au xve siècle, donna un nouvel essor à la piété des populations envers le saint martyr. Pendant plus d'un siècle, cette localité fut un lieu de pèlerinage des plus fréquentés. On y venait de la Basse-Bretagne en très grand nombre, et les fêtes avaient la solennité des pardons du Finistère.

On s'est livré à de savantes discussions sur la question de savoir quel est le saint Julien honoré sous le nom de saint Julien de Vouvantes. Il paraît démontré que c'est le même qu'on honorait et qu'on honore encore à Brioude, en Auvergne. Dans le principe, on disait Saint-Julien-de-*Vohant ;* ce n'est que par une altération de mot qu'on est arrivé à dire de *Vovant,* puis de *Vouvantes.*

Nous nous éloignâmes du bourg et de l'église de Saint-Julien-de-Vouvantes. Nous admirions cette fois, de l'extérieur, ce joli monument, digne à tous points de vue d'être conservé ; nous admirions la magnifique fenêtre de l'abside, et tous les membres de la section exprimèrent leur vœu de voir bientôt restaurer cet édifice d'une valeur indiscutable. La voûte seule et la toiture sont en mauvais état ; pourquoi ne pas arrêter, aujourd'hui qu'il en est temps encore, les dégradations et la ruine ? Trop de monuments rares et précieux ont déjà disparu.

Une demi-heure après notre départ de Saint-Julien nous arrivâmes à la Chapelle-Glain, où nous admirâmes une élégante

petite église, bâtie dans le style du XIIIe siècle. Il est rare de rencontrer, dans nos nouvelles églises de campagne, autant d'harmonie et de goût. Sur ce point, les membres du Congrès furent unanimes à féliciter, de son heureuse conception, l'architecte de cet édifice, qui est un architecte d'Angers. On critiqua pourtant une fenêtre disparate au-dessus de la grande porte, et les deux cadrans d'horloge placés côte à côte et avec une symétrie intempestive et bizarre, dans la façade, au-dessus de l'entrée principale.

La Chapelle-Glain posséda longtemps un hôpital, dont le bâtiment se remarque encore à quelques pas de l'église et demeure bien conservé.

L'église a été bâtie en grande partie et peut-être en totalité des deniers de la famille de la Rochequairie.

La famille de la Rochequairie est propriétaire du château de la Motte-Glain, situé à une faible distance du bourg de la Chapelle-Glain. Ce château, bien qu'il n'ait jamais été achevé, est d'un aspect monumental et grandiose. L'entrée seule est déjà digne d'être remarquée ; mais, quand on arrive dans la grande cour, à la vue de ces murailles élevées, de ces fenêtres, trop espacées peut-être, mais d'une élégance rare, on est tout à fait sous le charme. L'intérieur répond à l'extérieur.

En entrant, au bas d'un large escalier, disposé en pente tellement douce qu'on pourrait en gravir les degrés à cheval, on aperçoit trois coquilles sculptées dans la muraille et dont la signification ne laisse aucun doute. La coquille est l'emblême du pèlerin.

Les trois grandes pièces du rez-de-chaussée sont ornées de trois cheminées qui, à elles seules, sont de véritables monuments. Elles sont elles-mêmes décorées d'arcs en ogive composés avec les armes de pèlerin : bâton, aumônière, bourdon gracieusement enlacés et formant des colonnettes surmontées de leurs chapiteaux et allant jusqu'au plafond. C'est sans doute en souvenir de quelque pèlerinage mémorable accompli par un de ses ancêtres que le constructeur du château a prodigué ces emblêmes.

Le plafond est très élevé. En résumé, avec de telles proportions, le château de la Motte-Glain peut donner une idée des anciennes habitations seigneuriales ; mais ces proportions doivent en faire une demeure plus agréable à habiter en été qu'en hiver,

à moins qu'on n'y allume des feux dignes des cheminées qui le décorent.

Le château de la Motte-Glain fut sans doute construit vers la fin du xve siècle par Pierre de Rohan.

On y visite une petite chapelle bâtie dans le style du xve siècle et aujourd'hui abandonnée. L'autel, qui est en bois, porte les insignes archiépiscopaux et, par son style, rappelle le xviie siècle.

Le dernier but de l'excursion devait être le château de Pouancé, mais le mauvais temps, continuant à multiplier les obstacles sur nos pas, et, les instants devenant trop courts, nous fûmes obligés de rebrousser chemin et de reprendre la route de Châteaubriant.

Nous profitâmes d'une halte à la Chapelle-Glain pour aller saluer M. le curé de la paroisse qui avait mis toutes les cloches en branle pour fêter notre arrivée; il nous fit un accueil des plus gracieux.

A six heures passées nous étions de retour à Châteaubriant.

Puisque j'ai pour mission de parler des excursions de l'Association bretonne, je manquerais à mon devoir si je ne disais un mot de celle qui a été faite aujourd'hui, par quelques-uns des membres du Congrès, et à laquelle M. de la Villemarqué et M. Audran ont bien voulu prendre part. Le but de l'excursion était la tour Saint-Clair, bâtie dans une vallée, sur le bord de la route de Derval à Mouais, à deux kilomètres du bourg de Derval.

C'est le chemin de fer qui nous a transportés au but de notre promenade. Le long de la voie, l'horizon n'est pas varié, mais parfois il s'étend et s'éloigne jusqu'à prendre des aspects grandioses comme ceux de la mer. A un moment, nous découvrions les grandes collines d'Abbaretz, au pied desquelles dorment ces anciens et curieux travaux en terre dont cette Section s'est longuement occupée.

A Derval, nous avons été reçus de la façon la plus aimable par la famille Cotteux.

La tour Saint-Clair, dont la moitié s'est écroulée, et dont les débris, encore en blocs compacts, jonchent le fond de la douve, est presque tout ce qui reste d'un château-fort, bâti au xiie siècle. Ce château était entouré d'une triple enceinte et d'une triple douve presque intactes même aujourd'hui. On le disait imprenable. Le duc Knolle l'occupait lorsque Du Guesclin vint pour

s'en emparer. Le héros breton échoua devant la forteresse et vit son ennemi le défier du haut de la tour et faire décapiter sous ses yeux un parlementaire qu'il lui avait envoyé !

Aujourd'hui, tout dort dans la vallée où Du Guesclin excitait à la lutte ses braves compagnons. Parfois on trouve une armure ou un boulet en pierre dans la vase profonde ; souvent aussi on rencontre une hache celtique ou une médaille romaine, tant il est vrai que les générations se succèdent et recherchent la même place pour vivre, pour combattre et mourir.

La tour Saint-Clair a encore un air des plus crânes sous le manteau de lierre qui la couvre, et au milieu des broussailles et des houx toujours verts qui croissent à ses pieds. Mais ses jours sont comptés ; elle tombe par fragments énormes qui ne se brisent même pas en rencontrant la terre. Dans quelques années, demain, peut-être, la moitié qui reste du colosse sera gisante dans les douves et sur les grands talus. « S'il était possible de la conserver ! » disions-nous il y a quelques heures. Mais qui donc prendrait le soin d'étayer et de consolider cette masse croulante ? il est trop tard.

Eh bien ! s'il est trop tard pour conserver certains monuments, sur ce point oublions le passé : pas de pleurs inutiles ; mais ce qui reste debout, mais ce qui est beau et qui a une histoire, à quelque époque, à quelque contrée qu'il appartienne, conservons-le, protégeons-le !

Mais cette église de Saint-Julien-de-Vouvantes, dont j'avais l'honneur de vous parler il y a un instant, faisons des vœux, non, faisons des efforts pour qu'elle soit réparée, pour qu'elle ne tombe pas en ruines. Bientôt, peut-être, on dirait qu'il est trop tard. Aujourd'hui qu'il en est temps encore, je me fais l'écho des membres du Congrès qui la visitaient il y a quelques jours et je dis : Sauvons-la, sauvons tous les monuments qui en sont dignes, mais surtout les monuments sacrés dont le seuil a été usé par le pas de nos pères !

Alcide LEROUX.

MONOGRAPHIE

DE

L'ÉGLISE DE SAINT-JULIEN-DE-VOUVANTES

Loire-Inférieure *

Malgré ses imperfections, la vieille église de Saint-Julien-de-Vouvantes est un monument digne d'attention ; par bien des côtés elle excite l'admiration : dans notre pays assez pauvre en antiquités architecturales, elle reste comme une des belles choses du moyen-âge.

La date de sa construction nous est révélée par ses caractères ; l'abside, qui renferme d'incontestables beautés, semble être de l'année 1460 à 1480 ; les nefs où la décadence de l'art gothique est plus marquée, pourraient être de quelques années plus tard ; c'est une rencontre, une sorte de compromis entre le gothique et le byzantin, pour les fenêtres.

A l'extérieur, l'église de Saint-Julien s'annonce par un porche voûté ; à la clef de voûte sont les armes de Bretagne ; sur les côtés il est ouvert, orné de trois piliers avec de riches sculptures et de belles moulures. Le fond est formé en grande partie par la grande porte de l'église ; elle se termine en plein cintre sous un arc en ogive dont le tympan n'a jamais été orné ; une apothéose de saint Julien sera admirablement placée en cet endroit. Si on

* La Direction de la Section archéologique est heureuse de pouvoir donner, à la suite du Rapport de M. Leroux, un travail auquel rien ne manque que la signature de l'auteur. La modestie d'un confrère nous impose cette réserve.

était tenté de se demander pourquoi un porche si grand, que l'on se rappelle que dans les derniers siècles du moyen-âge nos populations religieuses amenaient leurs bestiaux à certains jours pour les faire bénir.

Ce porche a perdu une partie de sa forme primitive. En 1683, le clocher élevé sur le côté du transept du midi, tomba; le général de la paroisse décida qu'il serait relevé, non pas à la place où il était, mais devant la grande porte, sur le porche. Ce soin fut confié à deux charpentiers d'Ancenis pour la somme de 1250 livres.

Remarquons encore au frontispice de cette église, au-dessus de l'arcature d'entrée du porche, trois blasons groupés ensemble. A la vérité aujourd'hui ils sont frustes ; mais on sait que le plus élevé, supporté par deux anges, surmonté d'une couronne, est celui de Bretagne, le même qui se voit à la clef de voûte du porche ; le second était de Françoise de Dinan, unique héritière des Dinan de Châteaubriant ; le troisième était aussi de Châteaubriant. Ne seraient-ce pas les deux alliances de Françoise de Dinan de Châteaubriant, personnage remarquable de l'époque, qui fit l'éducation d'Anne de Bretagne? Nous ne serons pas étonnés de voir ici les armes de Bretagne et de Châteaubriant quand nous saurons que Vouvantes relevait de la baronnie de Châteaubriant et de Vioreau.

Entrons : nous sommes dans une église à trois nefs d'assez belles dimensions, l'élévation fait plaisir ; de la grande nef on communique aux collatérales par quatre grandes arcades aux nombreuses et vigoureuses moulures : les colonnes qui les supportent sont élégantes et fortes à la fois ; les unes ont des chapiteaux, les autres en sont dépourvues ; quelques-unes sont ornées d'écussons ; peut-être sous le badigeon dont ils sont couverts trouverait-on les armes des bienfaiteurs qui les élevèrent ; les colonnes du transept sont plus massives, elles devaient supporter un clocher ; leurs chapiteaux méritent une grande attention pour que l'on puisse assigner une date. Ce n'est qu'en étudiant les monuments en eux-mêmes que l'on fait de l'archéologie, comme on fait de la botanique et de la géologie.

La charpente des basses nefs est un petit chef-d'œuvre avec ses originalités. L'église ayant quatre travées, il eût fallu quatre fenêtres pour la régularité : l'architecte-maçon ne jugea pas à

propos d'agir ainsi, trois fenêtres donneraient assez de jour à son monument. L'architecte-charpentier avait donc une véritable difficulté à vaincre, il l'a fait avec bonheur ; il s'est même complu à ornementer avec luxe ces petites voûtes. Voyez ces petits bandeaux multipliés qui galonnent le recouvrement des planchettes du lambris, admirez ces petits fleurons xve siècle qui marquent toutes les brisures. Malheureusement toutes les voûtes sont recouvertes d'une teinte grisâtre presque noire, avec quelques étoiles noires, le tout du plus mauvais effet.

La toiture est dans un état proche du délabrement ; la charpente avec les pièces principales est encore bien conservée, mais les petites pièces sont entièrement vermoulues et devraient être entièrement changées.

Les ouvertures des bas-côtés sont belles dans leur simplicité. Elles sont toutes semblables ou à peu près, ornées de deux meneaux ; la partie arquée de la fenêtre est ornée de deux cœurs flamboyants en supportant un troisième.

La fenêtre de droite en entrant a conservé le blason avec ses couleurs de Robert Guibé, évêque de Tréguier, de Rennes, de Vannes et enfin de Nantes, puis cardinal, lequel pendant ce temps était recteur de Saint-Julien-de-Vouvantes où néanmoins il n'a jamais résidé. Il porte d'argent aux trois jumelles de gueules accompagnées de six coquilles d'azur, 3, 2, 1, au chef d'or. A l'extérieur existe une litre composée de trois écussons aux mêmes armoiries, timbrées d'une mitre et d'une crosse tournée à droite, passée dernière l'écu.

Comment les armes de Robert Guibé se trouvent-elles là ? Le droit d'armoiries dans une litre n'appartenait qu'au seigneur du fief sur lequel l'église était bâtie ! Que l'on sache que l'église de Saint-Julien était une église de pèlerinage, laquelle à ce titre appartenait à la chrétienté et sur laquelle le seigneur du fief n'avait pas de droit, et alors un bienfaiteur signait son œuvre par son blason. Qui pourra prétendre que Robert Guibé n'a pas relevé à neuf cette partie de l'église où sont ses armes ?

Nous savons qu'en 1481, Pierre du Chaffault, évêque de Nantes, défendit à quelque personne que ce fût, de prétendre aux droits de lettres, de ceintures et d'armoiries sur les murs et les autres lieux de l'église sans la permission de l'évêque ; mais l'évêque put déroger à cette loi en faveur d'un personnage

tel que Robert Guibé, neveu du fameux Landais, alors tout puissant. Puis, en 1507, Robert Guibé devint à son tour évêque de Nantes, il fut au-dessus de la loi et put à cette époque user du droit de mettre ses armes à l'église de Saint-Julien.

Saint-Julien-de-Vouvantes est peut-être la seule église du diocèse qui ait les insignes d'un évêque sur ses murs, la crosse au-dessus des armes.

L'autre fenêtre du midi possédait autrefois un blason. Il était d'azur aux trois têtes de léopards couronnés d'or. Il ne serait pas surprenant de voir figurer les armes de la famille de la Rivière en haut bois, cette famille était puissante, et plusieurs fiefs de Saint-Julien relevaient d'elle.

Nous trouvons un autre écusson peint sur bois attaché au milieu du lambris de la chapelle du Rosaire. C'était autrefois la chapelle Saint-Jean, appelée aussi chapelle du clocher. Pourquoi ne respecte-t-on pas les anciens vocables sous lesquels les chapelles sont consacrées? C'est de l'histoire. C'est celui des Vigné, originaires d'Anjou, où ils sont plus connus sous le nom de la Divançais ; ils portent d'argent au pin de sinople, chargé de trois pommes au naturel, accompagné de trois merlettes de sable ; ils avaient succédé en 1680 aux Colin dans la possession de la Briais et de la Herbetière.

Voici comment leurs armes sont là : en 1694 (l'année après la chute du clocher), le sieur François de Vigné et son épouse, Angol, trouvant leur banc trop petit — ce banc n'était pas clos, mais appuyé à l'un des piliers de l'église, auprès de l'autel Saint-Jean — firent une dépense considérable pour la réédification de la chapelle Saint-Jean et en reconnaissance furent autorisés à faire un autre banc clos dans la chapelle ou dans la nef ; sans doute aussi qu'ils signèrent leur œuvre en mettant leur blason à la voûte de cette chapelle où elle se voit encore. Evidemment ces travaux considérables sont les réparations du dégât causé par la chute du clocher placé en cet endroit. La fenêtre de ce transept est bien différente des autres, le mur est mal construit.

Auprès du pilier du transept, du côté de l'autel de la basse-nef, autrefois au-dessous du banc des Vigné et un peu en avant, on voit une très grande pierre tombale, sous laquelle ont été enterrés successivement différents propriétaires de la Briais. Le général de la paroisse avait permis de faire placer dans le mur

une plaque de cuivre avec une inscription, laquelle manquait sur la pierre tombale. Cette plaque a dû disparaître, il est impossible de la retrouver.

Que des fouilles en cet endroit pourraient être intéressantes ! et peut-être fécondes en découvertes.

A l'extrémité de cette nef était autrefois la chapelle de Saint-Martin, on y communiquait de la basse-nef par une grande ouverture romane, elle faisait partie pour ainsi dire de la nef basse ; c'est là que se réunissait le général de la paroisse pour les délibérations ; une petite fenêtre, de je ne sais quelle époque, donne la lumière. En 1739, cette chapelle fut séparée de la nef par une muraille, le long de laquelle est adossé maintenant le rétable de l'autel du Rosaire. L'année précédente on avait fait ouvrir une porte donnant dans le chœur. Cette chapelle est devenue la sacristie des marguilliers.

Reprenons l'autre basse-nef; dans la première chapelle du côté du clocher, on voit l'escalier du clocher, très apparent, mal fait.

C'était sous cet escalier qu'étaient placés les fonts baptismaux avant 1844, à cette époque on les plaça vers le milieu de la basse nef du midi, dans la porte qui dut être interdite, lorsque la route fut abaissée.

La charpente et la couverture de cette travée ont été refaites à neuf en 1746 ; puis l'année suivante celles de la seconde travée du même côté.

A l'extrémité de cette nef se trouve l'autel de la Sainte-Vierge, une inscription placée autrefois sur le mur près de cet autel portait : *Cet autel a été construit aux frais de M. Julien Colin de la Biochais, membre du Parlement de Rennes, demeurant à Erbray.*

Auprès du pilier de l'abside se trouvait le tombeau de ce bienfaiteur ; il était à la hauteur d'un pied et demi au-dessus du niveau de la terre. Il fut enlevé parce qu'il gênait les processions. Il portait cette épitaphe : « Ci-gist noble homme Julien Colin, chevalier, capitaine de cent hommes d'armes, seigneur de la Biochais et de la Herbetière, en 1421 ; fondateur en l'an 1400 de la chapellenie de sainte Catherine qui se dessert dans cette église et dont la présentation appartient par droit du sang à N. S. Colin de la Biochais, issus dudit fondateur. Une messe par semaine.

Requiescat in pace. » Cette pierre existe encore mais tous les caractères de lettres et d'écussons ont disparu. Que n'a-t-on redressé cette pierre tumulaire le long du mur le plus voisin en la retenant avec de simples crochets, au moins l'inscription serait restée ! Qu'il est regrettable de voir des monuments archéologiques et en même temps utiles à l'histoire du pays, disparaître par le manque d'études de l'archéologie dans nos séminaires diocésains !

Toutes les murailles de l'église ont été dotées de peintures dont on ignore complètement la signification et la valeur, le badigeon a tout effacé.

Malgré l'intérêt historique et archéologique qui s'attache à ce que nous venons de voir, la partie la plus monumentale de l'église de Saint-Julien est incontestablement son abside. Là s'étend au-dessus de nous une voûte élégante, toute en pierres, reposant sur six colonnes. Les quatre colonnes des angles présentent dans leurs chapiteaux l'emblême de l'un des apôtres, enlacé d'une banderole contournée où est gravé son nom latin, et sans doute il y avait là une pensée. Les deux autres chapiteaux sont composés de feuillages ayant un blason, sur lequel sont les initiales, en caractères gothiques, du xve siècle, de saint Julien. Je ne parle pas de ces consoles bizarres où l'on distingue des mains unies, des têtes monstrueuses, à la figure grotesque, d'un espèce de nain. Elles ont pourtant leur caractère.

Auprès des quatre chapiteaux aux symboles des Evangélistes furent gravés, en beaux caractères gothiques, quatre noms dont un seul fait défaut : 1, J. Legentilhomme ; 2, G. Chesnel ; 3, P. Debries ; 4, un P est la seule lettre lisible du dernier nom. Le débadigeonnage ferait reconnaître les lettres, car il est à croire que les gravures des lettres sont remplies d'un mastic composé de cire et d'encens. Ces noms sont pour moi les noms des bienfaiteurs prêtres de cette abside ; on sait qu'à l'époque de la construction de l'église les prêtres étaient très nombreux, et qu'ils tenaient beaucoup à faire le chœur des églises, abandonnant le transept à la noblesse et les nefs aux fidèles. Ce qui me confirme dans cette idée, c'est que j'ai trouvé dans d'autres titres le nom de Pierre de Brie ; étant curé de Freigné, alors du diocèse de Nantes, il fondait en 1501 une chapellenie dans l'église de Saint-Julien et pour l'entretien du chapelain donnait une de

ses trois maisons, avec jardins et terres, dans le bourg de Saint-Julien. Les autres prêtres devaient être aussi de la localité.

Aux clefs de voûte, — chose remarquable comme dans d'autres églises de pèlerinage — on trouve le plus près du fond du sanctuaire l'écu de France, maintenant effacé, mais ayant encore l'empreinte de quelques fleurs de lys ; puis l'écu de Bretagne à la première clef du côté de l'entrée ; rien de plus naturel, l'écu de la Bretagne, mais non l'écu d'aucun donateur, pas même du patron fondateur ; puis, au milieu, dans une espèce d'écusson, le chiffre de saint Julien, c'est du moins mon avis, jusqu'à plus amples renseignements.

Maintenant il faut donner l'attention la plus grande à trois magnifiques fenêtres. Celle du chevet est splendide, une cathédrale ne la renierait pas ; six meneaux décorent l'épaisseur du mur, l'ornementation est une véritable broderie de pierre : ne doit-on pas voir un symbole dans cette étoile placée en haut, tournée du côté de l'Orient, avec tous les rayonnements des cœurs autour d'elle, et ces roses, ces quatre-feuilles, ces trèfles, ces arcades aux angles affilés ? Difficilement on trouverait ailleurs quelque chose de plus soigné. Autrefois cette fenêtre, comme toutes les autres du reste de l'église, était ornée de verrières du xv[e] siècle ; quelques morceaux de verre, retenus dans le plomb, ont pu se conserver et font regretter l'absence de ces tableaux soignés. Deux blasons se voient encore. Le premier, écartelé, est aux 1 et 4 de Dinan, c'est-à-dire de gueules aux quatre fusées d'hermines en fasces, accompagnées de six besans de même, — et aux 2 et 3 de Châteaubriant, c'est-à-dire de gueules semées de fleurs de lys d'or. Le deuxième est d'argent, aux quatre jumelles de gueules, accompagnées chacune de quatre mouchetures de sable.

La fenêtre du midi offre quatre divisions dans la largeur de son jour, son ornementation supérieure consiste dans des cercles ou rosaces ornementées à la façon de l'époque.

La troisième au nord, est moindre que les deux autres, elle n'a que trois ouvertures de largeur. Une moitié de fleur de lys décore le haut de la baie ; aux formes étranges qu'affectent ses découpures, elle semblerait récuser les deux premières pour sœurs et contemporaines.

Ces fenêtres ont eu aussi des blasons, celle du midi conserve

celui-ci : écartelé au 1 et 4 d'or, à la fasce de gueules, au 2 et 4 fasces d'argent et de gueules de six pièces.

Dans l'abside, il y avait autrefois un enfoncement ou placard en pierre, appelé revestiaire ; c'est là que les ecclésiastiques ramassaient des objets précieux, ils avaient chacun une clef.

L'ornementation de la porte de la sacristie mérite l'attention : elle a été conservée en bon état, grâce à un petit porche établi au-dessus. Ce porche a disparu pour faire place à la sacristie des prêtres. L'orientation de la sacristie est bien mauvaise, le soleil ne l'éclaire jamais, aussi l'humidité pénètre très facilement les ornements. Ces sculptures de la porte ont été grattées : on ne gratte pas plus des sculptures qu'on ne gratte des vitraux ! Je suis convaincu que des fouilles dans le chœur mettraient à jour bien des choses curieuses, tombeaux, statues, objets consacrés devenus hors d'usage ou cachés au moment des guerres de religion et de la Révolution.

Nous sommes en face d'un enfeu, l'ornementation de l'arcade tumulaire semble être de la même époque que l'édifice ; ce monument a-t-il été fait pour le fondateur ou pour tous les curés successifs? l'histoire ne nous a rien appris ; nous savons, néanmoins, qu'un curé, nommé Hamel, fut inhumé au bas de la fenêtre qui est du côté de l'Evangile, le 25 novembre 1769. C'est probablement la pierre tumulaire de ce curé qui a été déplacée et qui est maintenant sous l'arcature de l'enfeu ; elle était autrefois sur une maçonnerie d'un pied de haut environ, à l'abri alors des dégradations des pieds des passants.

Cette pierre mériterait d'être moulée ou estampée en papier, et surtout relevée et conservée ; elle représente un prêtre en bas-relief, en chape, tenant à la main un calice, la tête reposant sur un oreiller soutenu par des ovantes ; les lettres et inscriptions ont déjà disparu, peu à peu le reste disparaîtra entièrement.

Du côté opposé à cet enfeu, se trouve une petite crédence dans l'épaisseur du mur, d'une véritable richesse de sculpture.

En 1844, deux portes latérales, à l'extrémité des basses nefs des deux côtés du clocher ont été ouvertes pour remplacer les deux autres supprimées par nécessité ; elles sont dans le genre du monument.

On conserve avec dévotion aux pieds de la statue de saint Julien une paire de menottes : c'est un fac-simile de véritables

menottes tombées des mains d'un galérien, au rapport de la tradition, qui pria saint Julien en passant par cette bourgade; il était conduit de Rochefort à Brest.

Pour ce qui est des murs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, disons qu'ils sont négligés pour l'entretien. L'œil est attristé par l'état de délabrement dans lequel on laisse l'église. La maçonne est régulière, même belle comme maçonne, mais les pierres ne sont recouvertes d'aucun crépissage; les pierres, sales de couleur, semblent avoir honte de se montrer; les matériaux, dont les murs sont construits, sont loin d'être mauvais, tant s'en faut, au contraire; on devrait surtout entretenir la toiture, ou la réparer, ou la reprendre, car il arrive que l'eau du toit, n'étant pas rejetée au loin, s'infiltre dans les murs et pourrait à la longue en désagréger le haut; les murs sont très épais, de moitié plus épais que ceux que l'on fait aujourd'hui. De l'autorité des hommes habiles et essentiellement pratiques, ils ne manqueront pas, et malgré son état actuel, l'église peut durer très longtemps. Il est donc très possible de conserver longtemps encore au culte et aux arts ce monument précieux. Il ne serait donc pas nécessaire de dépenser des sommes considérables pour en faire un monument remarquable. Il faudrait dégager l'abside d'une maison qui masque le monument. On pourrait agrandir d'une travée l'église actuelle, en faisant des arcatures sur le chœur; élever de quelques mètres au-dessus du chœur actuel le faîtage de la grande nef, toutes les nefs auraient plus d'élévation; élever une flèche dans le genre du monument au-dessus du porche; ce serait à coup sûr s'appauvrir que de renverser un édifice ancien dont la valeur artistique et positive est bien connue, pour en élever un autre d'une durée problématique. C'est donc une restauration et non une destruction qu'il faut ici. Cette vieille église est une relique à laquelle il faut toucher avec le respect dû à sa valeur artistique, aux souvenirs de piété qu'elle rappelle.

LA MUSIQUE POPULAIRE BRETONNE

Paris, 3 septembre.

MON CHER MONSIEUR DE LA VILLEMARQUÉ,

Je ne puis aller au Congrès, mais je suis de cœur avec vous. J'aurais voulu vous envoyer un travail ; je ne puis que jeter sur le papier quelques notes éparses. Je serai satisfait si elles peuvent servir de base à une discussion. La question N° 8 de votre Programme a été traitée par moi dans la leçon d'ouverture que j'ai faite au Conservatoire l'hiver dernier. Bien que vous en possédiez un exemplaire, je vous en adresse un autre. Vous verrez s'il y a lieu de lire au Congrès des fragments de cette leçon, notamment la *conclusion*, qui a trait à une question fort intéressante au point de vue archéologique.

J'ajouterai seulement quelques mots à cette *conclusion*.

On ne peut prouver l'analogie des mélodies populaires de la Bretagne avec la musique des Grecs, le plain-chant et les mélodies populaires des peuples primitifs de l'Europe, qu'au moyen d'exemples musicaux.

C'est une question de fait, et se lancer ici dans une description, ce serait parler dans le vide.

Pour qui a étudié comme moi ces diverses musiques, aucun doute n'est possible. Les moyens d'expression dont usent ces différentes musiques sont identiques. On peut donc leur attribuer une *origine commune*.

Ceci étant admis, on peut se demander : — 1° si les mélodies bretonnes, comme les mélodies populaires des autres pays, pro-

viennent de la musique grecque transplantée chez les nations dites *barbares,* par l'intermédiaire du Christianisme et du chant grégorien ; — 2° si, au contraire, ces mélodies, ou tout au moins le système qui a présidé à leurs constructions, remontent à une époque antérieure au Christianisme lui-même et proviennent d'un fonds de connaissances communes à tous les peuples du groupe Indo-Européen (aussi bien aux Bretons qu'aux Grecs, aux Russes, aux Irlandais, aux Ecossais, etc...)

Je n'hésite pas à me rallier à cette seconde hypothèse ; cela pour plusieurs raisons. En voici deux.

1° Parmi les peuples *barbares* convertis au Christianisme, il y en a, comme les *Russes,* qui ont dû être initiés, non pas aux chants liturgiques de l'Eglise d'Occident, mais bien à ceux de l'Eglise orientale, dont le caractère diffère essentiellement de celui du chant occidental ou grégorien. — Si la musique populaire de la Russie lui venait du Christianisme, elle ressemblerait à la musique religieuse du culte oriental. Or, les mélodies russes n'ont aucun rapport avec cette musique, elles en ont beaucoup, au contraire, avec le chant grégorien et les chants bretons qui, jamais que je sache, n'ont dû pénétrer au cœur de la Russie. Il faut donc qu'elle procède d'une autre source : et, suivant moi, cette source, c'est un fonds de traditions musicales commun à tous les peuples Aryens.

2° Les chants de l'Eglise d'Occident ne sont que des chants grecs appropriés à des paroles chrétiennes. Le *rythme* de ces chants s'est perdu de très bonne heure : il disparut quand la civilisation antique s'effondra, et sa ruine ne laissa subsister dans la musique de notre église que la *ligne extérieure* ou l'enveloppe mélodique. Le rythme des chants d'église était vraisemblablement perdu quand la Bretagne fut convertie au Christianisme.

Si les Bretons n'étaient, dans leurs chants nationaux, que des réflecteurs du *plain-chant,* — que des « lunes », — on ne trouverait dans leurs chansons que ce qu'il y a dans le *plain-chant.* Or, chacun sait qu'il y a beaucoup d'airs bretons d'un rythme très accusé. Il ne pouvait en être autrement chez un peuple *danseur.* La possession du don *poétique* et du don *chorégraphique* que l'on ne peut contester à la Bretagne et qui ne lui vient certes pas du chant d'église, nous est une garantie qu'elle

posséda aussi, de toute antiquité, le don MUSICAL. En effet, nous voyons qu'en Bretagne la poésie est indissolublement liée à la musique et parfois à la danse. Si cette alliance se montre encore aujourd'hui, à plus forte raison devait-elle exister dans l'antiquité. Donc les Bretons, en admettant qu'ils aient eu une poésie et une danse antérieures au catholicisme, ont dû avoir une musique également antérieure à leur conversion. Mais, s'il existait en Bretagne une musique nationale antérieure au catholicisme, était-elle régie par un système semblable au plain-chant ou différent du plain-chant ?

Si elle avait été différente du plain-chant, les Bretons, en accueillant avec le Christianisme la musique grégorienne ou grecque, l'auraient réservée exclusivement pour le culte et auraient continué à composer leurs chansons d'amour et de danse dans le système de leur musique primitive. Mais nous voyons que ces chansons de danse et d'amour sont conçues dans les *modes* du plain-chant. Donc il y avait similitude complète entre le *plain-chant* et la musique primitive des Bretons. Donc l'hypothèse d'un fonds de connaissances musicales communes aux Grecs, aux Bretons et à toutes les autres branches du rameau Indo-Européen s'impose victorieusement.

Je passe au 1er paragraphe de la question 9 : *Quelles sont les mesures à prendre pour sauver de l'oubli les mélodies populaires dans les diverses parties de la Bretagne ?*

Vous savez, cher Monsieur, que nos chants bretons se perdent. Les jeunes gens ne les savent plus. Pour trouver des chanteurs ou des chanteuses, il faut chercher dans la génération qui compte au moins 45 ans. — Il convient donc de se hâter pour recueillir ce qui reste de ces trésors.

Malheureusement, vous le savez, la notation rigoureuse de ces chants n'est pas chose facile.

Encourageons au moins de tous nos efforts les bonnes volontés. Stimulons les courages ! Eveillons l'attention de tous sur la beauté des chants populaires, sur l'intérêt essentiellement *breton* qu'il y aurait à les conserver, en les fixant par l'Ecriture.

Si *tous* avaient un sentiment profond de l'importance qui s'attache à leur conservation, nul doute qu'on ne trouvât le moyen de les noter.

Il faudrait intéresser à cette besogne les instituteurs et le clergé.

Il y a une chose navrante. Dans les recueils modernes, les airs de ces cantiques sublimes qui nous transportent, quand le peuple les chante, ne sont notés qu'*à peu près :* souvent la notation du recueil diffère sensiblement de la version populaire qui est toujours préférable. Pourtant les airs de ces cantiques n'ont pas ces rythmes subtils, ces nuances presque insaisissables des chansons d'amour. C'est de la musique simplifiée et clarifiée ; leur notation est relativement aisée. Comment ne se trouve-t-il pas dans tout le clergé breton ou en dehors du clergé, quelque *breton obstiné* qui se pique au jeu et entreprenne de rétablir l'harmonie entre la version écrite et la version orale ?

§ 2. — Par quels moyens réussirait-on à faire goûter aux populations parvenues à l'*état de culture* les bienfaits du chant populaire dont elles jouissent à l'*état de nature.*

Voilà, cher Monsieur, notre *dernier* refuge, notre *dernier* espoir ! Si nous savons résoudre ce problème, nous conserverons sûrement tout ce qui reste de la musique bretonne, non pas à l'état de lettre morte, reléguée au fond des bibliothèques, mais comme un dépôt toujours vivant et présent dans tous les cœurs.

L'humanité ne peut rester stationnaire. Elle cède à des impulsions et à des courants contre lesquels ce serait folie de lutter. Ces courants, si on ne peut les neutraliser, il est possible du moins de les diriger et de s'en servir.

Il existe deux faits corrélatifs, d'une évidence incontestable. Le courant porte les générations actuelles vers l'instruction, vers ce que les Bretons appellent dans leur langage si expressif, l'esprit *acheté.*

En même temps, ce courant les éloigne de plus en plus des produits simples et naïfs de la muse populaire.

Il faut les y ramener ! Comment s'y prendre pour cela ? Sera-ce en les leur présentant sous leur forme primitive ? Ce serait là commettre une lourde erreur. L'homme *cultivé* a acquis des aptitudes qui ne trouvent pas leur emploi dans la pratique du chant populaire, tel qu'il existe à l'*état de nature.* Si vous proposiez à une *musicienne-pianiste* de jouer sur son piano une simple mélodie que n'importe qui peut jouer *avec un seul doigt,* elle vous répondrait : « Ce n'est pas pour cette besogne modeste que j'ai travaillé si longtemps à assouplir les cinq doigts de mes deux mains. » — Vous ne persuaderiez pas plus facilement une

société chorale (un orphéon), si vous l'engagiez à exécuter un chant *à l'unisson*. Quelque beau qu'il pût être, ces orphéonistes orgueilleux vous diraient : « Nous avons appris à chanter en *chœur* : notre société est divisée en plusieurs parties : *basses, barytons, ténors*. Aucune de ces parties ne chante la même chose, et pourtant l'exécution simultanée de ces différentes parties produit un effet admirable ! chanter à l'unisson ? Fi, donc ! C'est trop facile ! C'est bon pour les gens qui n'ont jamais appris ! »

On ne saurait se le dissimuler. Aujourd'hui, le vent qui souffle entraîne les générations nouvelles du côté du piano ou des sociétés chorales. *Pour rendre les mélodies populaires d'une exécution agréable à des interprètes* CULTIVÉS, *il faut leur faire subir une transformation analogue à celle qui s'est opérée dans l'intelligence de ces interprètes.*

Il faut qu'elles se présentent, non plus sous la forme rudimentaire du chant *à une partie, sans accompagnement*, qui convenait aux populations primitives, mais sous la forme plus complexe de la mélodie *harmonisée*, c'est-à-dire de la *musique en partie*.

Sous cette forme nouvelle qui les orne, qui les transfigure, sans les altérer, ces mélodies trouveront alors des adorateurs fervents et pratiquants chez les populations parvenues à l'*état de culture*, surtout quand il existe entre ces populations et ces mélodies une affinité, un lien, un attrait mystérieux, qui proviennent d'une communauté d'origine et d'une identité de race.

Le moyen pratique serait d'abord :

1° De noter fidèlement les mélodies à l'état de nature ;

2° De les harmoniser (soit pour voix seule, avec accompagnement de piano, soit pour plusieurs voix, de manière à ce qu'elles puissent être chantées *à plusieurs parties*, en chœur) ;

3° De les répandre sous la première forme, dans les écoles, sous la seconde forme dans les sociétés musicales populaires dites *orphéons*.

Des transcriptions instrumentales des mélodies les plus caractéristiques de la contrée pourraient être faites également pour les sociétés instrumentales ou *fanfares*.

Dans ces harmonisations, la mélodie primitive (le *chant*) devrait être conservée intacte.

Il est parfaitement possible à un musicien instruit d'harmo-

niser les mélodies populaires bretonnes, en leur conservant leur originalité et leur saveur native, c'est-à-dire en respectant dans ses accompagnements le caractère *modal* et *rythmique* qui les distingue. En appliquant les ressources de la *polyphonie* (musique en parties) à des mélodies profondément originales, si différentes de la langue musicale européenne, on obtiendra un art savant absolument original et d'une couleur toute spéciale. Si jamais il naissait en Bretagne des compositeurs élevés dès l'enfance dans la pratique de ces rythmes et de ces modes, nul doute qu'ils ne dotassent la langue musicale d'éléments d'expression nouveaux, qui la rajeuniraient et la féconderaient.

C'est de l'union de la science et de l'inspiration locale populaire que provient la haute originalité qui distingue les compositeurs dramatiques *Russes* (Glinka et son école).

Ainsi donc, et ce sont encore des Russes (Balakireff en tête) qui nous le montrent, dans ce travail d'harmonisation commandé par le goût nouveau des populations parvenues à l'état de culture, la mélodie primitive, la *ligne de chant,* peut et doit être conservée *intacte.*

Il ne pourrait en être de même des paroles. — Neuf fois sur dix, les mélodies populaires sont faites sur des paroles d'amour; elles expriment un sentiment *individuel,* dont le caractère répugne à une destination *scolaire* ou *chorale*, c'est-à-dire *collective.*

Il serait donc nécessaire, dans des bien des cas, d'adapter les antiques mélodies de la Bretagne à des paroles nouvelles exprimant un sentiment poétique collectif : *historique* ou *légendaire.* Il ne manque pas de sujets, Dieu merci ! capables d'inspirer des poètes et de développer dans le cœur des enfants et des adultes cet amour obstiné, indéracinable et jaloux des Bretons pour leur terre, pour tout ce qui la caractérise, pour tout ce qui l'embellit, pour tout ce qui la rend à leurs yeux sacrée et « incomparable ! »

Si le jeune Breton a été nourri dès l'école d'un répertoire de chants émanés du sol, célébrant le culte de la terre bretonne, nul doute qu'une fois devenu adulte il ne préfère les productions d'origine bretonne aux tartines banales, insipides et plates du répertoire orphéonique.

Dès lors, on peut espérer que les orphéonistes Bretons, au lieu de s'approvisionner exclusivement dans le grand bazar

parisien, chanteraient non plus *à l'unisson,* comme le faisaient leurs pères, mais *harmonisées en chœur,* les mélodies du pays natal, et sous une autre forme rendue nécessaire par l'*état de culture*, profèreraient des accents *à eux,* inspirés par un sentiment breton, et capables de faire vibrer la fibre bretonne.

Cette pratique du chant *populaire* sous une forme *savante* est loin d'être une utopie.

Parmi les concerts de musique étrangère donnés à l'Exposition de 1868, les plus intéressants et les plus remarqués, au point de vue choral, ont été les *concerts scandinaves*. On a pu entendre, à ces concerts, des sociétés de chant qui avaient fait le voyage de Stockolm à Paris, sociétés composées non pas seulement d'ouvriers comme chez nous, mais d'étudiants, d'avocats, d'ingénieurs et de *ministres.*

Le répertoire de ces sociétés est presque exclusivement composé de mélodies populaires, harmonisées par les principaux compositeurs Suédois et Norwégiens. Rien n'égale la beauté caractéristique de ces mélodies, sinon l'entrain et la chaleur que ces libres chanteurs apportent à leur exécution. On dirait qu'en proférant ces chants sortis des entrailles de la mère-patrie, ils font pour ainsi dire un acte de foi, ils expriment leurs sentiments les plus intimes et les plus profonds, et épanchent en des flots d'harmonie, leur âpre amour pour le pays natal.

Pourquoi n'en serait-il pas ainsi dans la Bretagne *cultivée?*

Pourquoi chez nous, Français, perd-on, en se civilisant, les sucs nourriciers qui jaillissent du sol? Renoncer à ces richesses natives pour une culture artistique trop souvent factice et superficielle, ce n'est pas s'enrichir, mais s'*appauvrir*, ce n'est pas gagner, mais *perdre.*

Il faut que le mouvement civilisateur, pour mériter le nom de progrès, ne remplace pas le bien dont on jouissait dans l'état de nature, par un avantage *moindre.* Pour que la civilisation musicale soit réellement féconde, il faut qu'elle soit entée sur le sauvageon robuste dont la sève, en lui portant la vigueur et la fraîcheur, entretient un courant de vie sympathique qui se communique dans toutes les couches de la nation.

La mélodie populaire *harmonisée* a cet avantage sur la mélodie *pure*, qu'elle peut être chantée avec un plaisir égal par toutes les classes de la société, qui entrent ainsi en communion.

Si les de La Villemarqué, si les de Kerdrel, si les de Courcy et tant d'autres nobles intelligences dont la Bretagne s'honore, avaient fait partie dans leur jeunesse d'un orphéon *breton*, croyez-vous, cher Monsieur, qu'ils n'auraient pas entonné ces chants avec autant de vigueur qne le cultivateur et l'artisan? Croyez-vous qu'ils n'auraient pas apporté à leur exécution tout ce que l'ardeur du sentiment et de la foi collective, tout ce que l'amour passionné du pays natal peut communiquer à la voix du chanteur de conviction enflammée et d'irrésistible entraînement?

Puisse l'avenir conserver et faire fructifier le patrimoine du passé! Puissent les populations qui connaîtront les avantages de l'*état de culture* ne pas perdre les bienfaits poétiques immenses dont elles jouissaient à l'*état de nature!*

Puissent les orphéons bretons de l'avenir chanter les antiques mélodies bretonnes!

Ainsi seront sauvées à jamais de l'oubli des trésors de mélodie, et l'*âme bretonne* qui palpite et qui vibre dans ces chants continuerait à jamais d'échauffer le cœur et de fortifier le tempérament de tous les Bretons!

A vous d'amitié, cher Monsieur, et vive la Bretagne!

L.-A. BOURGAULT-DUCOUDRAY.

P. S. M. de la Borderie m'a écrit une lettre charmante. Veuillez lui en exprimer toute ma gratitude.

J'exprime à mes collègues mon vif regret de ne pouvoir collaborer que de loin à leurs travaux.

ÉTUDE

SUR LE

DIALECTE BRETON DE LA PRESQU'ILE DE BATZ (1)

Dachtumet enn tameo a bes, ô més ke ne bou keit netra koleit.

Colligite quæ superaverunt fragmenta ne pereant.

JOANN. VI, 12.

La presqu'île de Batz, dans la Loire-Inférieure, forme un îlot celtique « à près de 40 kilomètres, en ligne droite, de la Bretagne *bretonnante.* » Le breton s'y perd rapidement, mais M. Léon Bureau a recueilli avec un soin pieux « les derniers accents de cette langue qui meurt (2). » Il a publié la traduction dans cet idiome de la parabole de l'Enfant prodigue (3). Les renseignements qui vont suivre ont été aussi recueillis par cet infatigable explorateur du dialecte de Batz. Je les ai puisés dans des manus-

(1) L'Association bretonne, dans son programme de 1881, avait posé cette question : « *Etudier la langue bretonne dans le pays de Batz et ses rapports avec les autres dialectes bretons.* »

(2) Voir d'intéressants détails sur les *Bretons des marais salants* dans la *Revue scientifique de la France et de l'étranger*, 2e série, N° 7 (12 août 1876.)

(3) *Revue celtique* (Paris, chez Vieweg), vol. III, N° 2 (juin 1877), p. 230.

crits qui contiennent une foule de phrases bien choisies, avec deux dictionnaires, et dont je dois la communication à sa bienveillante amitié.

Le breton de Batz ressemble plus au dialecte de Vannes qu'à aucun autre. Mais un long isolement lui a fait prendre une physionomie toute spéciale, qui le rend aussi distinct du vannetais que le cornouaillais ou même le trécorois l'est du léonnais. L'histoire du développement de cette variété linguistique comparé à celui du bas-breton proprement dit, formera l'objet du présent travail. J'examinerai successivement les particularités les plus saillantes de notre cinquième dialecte, dans le domaine de la *phonétique*, de la *grammaire* et du *vocabulaire*.

I

PHONÉTIQUE

1° L'accent et les diphthongues

L'accent tonique tombe sur la dernière syllabe, comme en vannetais. On est tenté de croire que cette accentuation est due à l'influence française ; mais ce n'est pas nécessaire. De même que le français a gardé régulièrement l'accent sur la même voyelle qui le recevait en latin, le vannetais et le dialecte de Batz l'ont conservé, en général, sur celle qui l'avait en gaulois. Ils sont restés fidèles à la voyelle primitivement accentuée, lorsqu'elle fut devenue la dernière, par la chute des terminaisons ; tandis que les autres dialectes bretons et le gallois ont ordinairement reporté l'accent sur la pénultième (1).

(1) Cf. M. d'Arbois de Jubainville, *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, II, 284, et *Revue celtique*, II, 342.

L'effet de l'accent sur la production des diphthongues est bien connu ; il suffit de rappeler en français les mots *chair cuite,* d'où *charcutier*, d'où *charcuterie*. Cette influence de l'accent est considérable dans le dialecte de Batz, où elle a fait maintenir d'anciennes diphthongues contractées en léonnais, et en a créé de nouvelles.

§ 1. — Les principales diphthongues conservées grâce à l'accent sont *eo, ia, oue.* En voici des exemples :

— *Eo* pour *aw :*

Arheo, coffres, Van. *arheu,* Léon. *arc'hiou ;*

Gospereo, vêpres, Van. *gospereu,* Léon. *gousperou ;* etc.

On dit *beto*, chaussûres, Van. *boteu,* Léon. *boutou,* parce que ce mot s'emploie ordinairement dans des locutions comme *beto-leir,* souliers, *beto-koet,* sabots.

Cette terminaison de pluriel est en Van. *eu* (prononcez *èü*) *ë* (pron. *e* comme dans *le*), *ei, e ;* en Cornouaille *aw, ao, ô ;* en Léon *ou ;* en Tréguier *o, ow, ew.* Le moyen breton avait *ou,* le vieux breton (1) *ou, uo, au ;* le Gaulois *av* dans *Genava,* Genève, Corn. *genaou,* bouche, embouchure (synonyme du latin *Ostia*).

De même *derieo,* jeudi, pour *diziaou, di(es) Jov(is).*

Cette diphthongue, si fréquente à la fin des mots, s'est introduite par fausse analogie à la place de voyelles simples. On dit *zeo* et *zo* (il) est ; *treo* et *tro* pour *tra*, chose (Corniq. *tro*, Gramm. celt. 2e édit. 1071), et *teo* pour *'ta* donc, Van. *enta* (Corniq. *ytho*).

Deo, deux, a une autre forme contractée, *do,* employée surtout en composition. Il y a eu assimilation de la seconde syllabe à la première dans *lôrô,* bas, Van. *lorreu,* Tréc. *lero* (*berr-lero*, chaussettes), Gall. *llodrau*, chausses, pl. de *loer,* Van. bas, bret. moy. *louzr,* chausse ; et dans *golô,* lumière, Van. *goleu,* composé de la même racine que le vieux latin *lou(c)men.*

Peor, pauvre, Léon. *paour,* se contracte en *pou* dans *pou-skec'h,* pauvre cher, Van. *peur-keh.*

Le mot *dour*, eau (dial. de B. et Léon) n'a pas la diphthongue comme le Van. *deur*, Cornouaill. *daour*. Au contraire, *sehol,*

(1) Pour l'indication précise des sources du vieux breton et du breton moyen voir la préface du livre de M. d'Arbois de Jubainville, *Etudes grammaticales sur les langues celtiques,* Paris, 1881.

chaume, répond mieux au Van. *seul,* Corn. *zaoul* (à Mûr *saül*), qu'au Léon. *soul.*

Dans ces trois mots, la diphthongue s'est produite sous l'influence d'une labiale primitive : cf. l'espagnol *bautismo,* baptême. Les racines sont respectivement le lat. *pauper,* le Gaul. *dubron,* le lat. *stipula* (Angl. *stubble,* Gall. *sofl.*) Cette diphthongue existe en Léon dans des mots comme *gaour,* chèvre, pl. *geor,* v. bret. *gabr,* du Gaul. *gabros, leor,* livre, du lat. *liber, koueor,* cuivre, du lat. *cuprum ;* la consonne reparaît même dans les variantes *gevr, levr* (Tréc.), *kouevr* (Léon.) ; le Tréc. *pevion* est pour **pevrion,* Léon. *peorien,* pauvres. Cf. encore *liv, liour, lur,* une livre, un franc, et le mot de Sarzeau *moérieüziet,* pour **moériebziet,* tantes (*Rev. celt.*, III, 58).

La diphthongue est primitive aussi dans le mot *deon*, profond, Van. *deun,* Cornouaill. *deon* (fond), corniq. *down,* du Gaul. *dubnos, dumnos* (Léon. *doun*) ; cf. *heon*, peur, Van. *eun,* Léon. *aoun,* du Gaul. **omnos, *obnos.* On ne pourrait rien conclure des formes *deon*, *heon*, seules, à cause d'une règle phonétique propre au dial. de B. et que nous allons voir plus loin.

— *Ia* venant de *ea* ou *ae :*

Miteniac'h, matinée, Léon. *mintinvez,* et *henderviac'h,* soirée, petit Trég. *inderves.* En effet, une ancienne contraction en *e* aurait ici donné *ei* en dialecte de Batz. Elle a eu lieu dans *nozeueic'h* nuit (nuitée), Van. *nozeoh,* Trég. *nozes* et *nozves,* Gall. *noswaith,* et dans *deueic'h*, journée, Van. *deueh,* bret. moy. *dezuez,* Gall. *dyddwaith,* d'où *dyddweithiwr,* un journalier, Léon. *devezour*, cf. le Gaul. *Vecturius,* opifex ferrarius ; corniq. *gueidvur,* opifex, faber, (Grammatica celtica, 2e éd. 156). Tous les mots cités sont des composés du cornique *gueid,* œuvre, moy. Gall. *gueith,* œuvre, combat, v. irl. *fecht,* combat, v. bret. *guet*, victoire. Le moy. bret. *goazhet bell,* faits de guerre (*Poèmes bretons,* 106, cf. 161) ne peut guère en être le pluriel ; on attendrait **goaziou.* Peut-être doit-on lire *goazret* = Gall. *gweithred,* œuvre.

— *Oue, oe,* venant ordinairement de *ê* :

Migouer, mur, Van. *mangoer, magoer,* Tréc. *mogoar* (*Gwerziou Br.-Izel,* Lezobre), Léon. *moger,* v. bret. *macoer* (Cartulaire de Redon), Gall. *magwyr,* du lat. *maceria ;*

Odoue, aiguille. Van. *nâdui,* Van. et Trécor. *nadoe, nadoue,*

adoue, bas Cornouaill. *adour,* Léon. *nadoz,* moy. bret. *nadoez* (Catholicon), v. Gall. *notuid,* aujourd'hui *nodwydd,* v. irlandais *snâthad,* même racine que l'allemand *Nadel,* id., et le grec *νῆτρον,* fuseau ;

Paradoueis, baradoueis, paradis, Léon. *baradoz* (en poésie *baroz*), moy. bret. *baradoues, baradoez* et *barazoez,* Gall. *paradwys,* du bas lat. *paradesus.*

Cf. *tuem,* chaud, Van. *tuem, tiëm,* Léon. *tom,* moy. bret. *toem, tom,* Gall. *twym,* v. cornique *toim.*

Ainsi en petit Trég. on dit *kadouan,* f., chaîne de la charrue, Van. [*er*] *gadoin* (Dict. de l'A., au mot *charruë*), tandis qu'en Cornou. on prononce [*ar*] *gadan* (Troude, dict. br.-fr.) ; ce mot comme le Gall. *cadwyn,* vient directement du lat. *catena* (*chaden,* Van. *chalen,* en dérive par l'intermédiaire du français, *Rev. Celt.*, III, 224). De même la forme *uën,* je suis, usitée à Auray, est probablement analogue au Gall. *wyf,* contracté en moy. bret. *ouf, of,* auj. *oun, on,* et en cornique *of.*

L'accent n'a pas empêché à Batz une métathèse de la diphthongue dans *ur gouader,* une chaise, Van. *kadoer, kaduir,* Tréc. *kadoar,* à Saint-Mayeux, *kader,* moy. bret. *cadoer, cador,* du lat. *cathedra* (cf. Tréc. *noade* et même *noadoe,* pour *nadoe; piepal* pour *pepial,* lat. *pipio,* piauler.)

Cette diphthongue non accentuée s'est contractée :

En *ô,* dans *môreip,* tante, pl. *morebeit,* Van. *moérep,* pl. *moérebet,* Sarz. *moériep,* moy. bret. *mozreb,* v. bret. *motrep,* dérivé du mot celtique qui voulait dire mère (v. irland. *mâthir,* = lat. *mater ;* dérivé gaulois, *Matrona,* la Marne) ;

En *e,* dans *pezel,* rester, durer, participe *pezeit,* cf. Léon. *paouez,* cesser, reposer, moy. bret. *poues.* On dit *me bez,* je demeure : cette forme monosyllabique a été entraînée par l'analogie de tous les autres temps.

La diphthongue *oue* est devenue malgré l'accent,

é (*ée* français), dans *blé,* an, Van. id., Tréc. *bloa, bla,* Léon. *bloaz,* Gall. *blwydd(yn),* Irl. *bliad(ain) ;*

Et *i,* dans *elis,* église, Van. id., Gall. *eglwys* (cf. le Léon. *blizenn,* année, moy. br. *gluizen ;* le Van. *kolin,* petit d'un animal, Gall. *colwyn,* v. Irl. *culian,* et peut-être le moy. br. *paradis,* paradis, *Poèm. bret.* 50 et 82.) Il y a eu une assimilation régressive en Léon. dans *iliz,* comme dans *kirin,* vase pour baratter

le lait, v. gall. *ceroen*, auj. *cerwyn*, Corniq. *ceroin*, du lat. *caræenum* (pour *carænaria*), d'où aussi le haut breton *cerène*, *ç'rène*, *cène*, normand *ch'réne* (Littré écrit *serène*).

§ 2. — Voici maintenant des exemples de diphthongues produites par l'accent.

— *Ei* pour *e* accentué suivi d'une consonne, et quelquefois d'une consonne précédée de *r* :

Deik, dix ; *dekeit*, dixième ; *uneik*, onze ; *unegeit*, onzième, etc. ; *brehoneik*, *bronneik*, le breton, Van. *brehonec*, à Sarzeau *bronniek*, Léon. *brezounek ;*

Bleif, cheveux, singulier *bleven ; beif*, vif ; Léon et moy. bret. *blev*, *bev*, Van. *bleau*, *bihü ;*

Deic'h, hier, *kenteic'h* ou *kenteirh*, aussitôt ; *neirh*, force, Van. *deh*, *kenteh*, *nerh*, Léon. *deac'h*, *kentiz*, *nerz ; p'leic'h*, où, Tréc. *pelec'h*, Léon. *peleac'h* (les Vannetais préfèrent *men*, usité aussi à Batz) ;

Aveil, vent ; *anmezeir*, temps ; *geir*, mot, Léon *ger*, moy. br. *guer*, Van. et Tréc. *gir ; keir*, cher ; *pôneir*, lourd ; *tieir*, maisons, Van. et Tréc. *tier*, Léon *tiez ;*

Etenveis, veuve, Léon *intanvez*, Van. *intanoues ; henneiz*, celui-ci ; *kennereis*, chanteuse ; *kieiz*, chienne ;

Anoheit, le froid ; *boeit*, nourriture ; *gourc'heit*, fuseau, Van. *gourc'hed*, Léon et moy. bret. *guerzit*, v. bret. *guirtit ; kaleit*, dur ; *mogeit*, fumée ; *seheit*, soif ; *paotreit*, garçons ; *doneit*, venir ; *moneit*, aller ; *dourneit*, battu ; *guerheit*, vendu ; *me reit*, je cours ; *redeit* ou *reden*, courir, etc., etc.

Par une contradiction familière à toutes les phonétiques, le dialecte de Batz change en *e* le son *ei* étymologique des autres dialectes dans *kres*, milieu, *sec'h*, sept, *ec'h*, huit, Van. *kres*, *sec'h*, *ec'h*, Léon *kreiz*, m. br. *creis*, Léon et m. br. *seiz*, *eiz ; brenn*, *brenneit*, mouillé, pourri ; *kenn*, dos, pl. *kêneo*, moy. br. *brein*, *queyn*.

— *Eon*, pour *on*, *oun*, on :

Goemeon, du goémon (mot celtique) ; *ieondr*, oncle, Van. *iondr*, Léon *eontr ; ter-dë-heon*, par là-bas, pour *dre du-hont*, Van. *de-hont ; tergeont*, trente ; *kaleon*, cœur, pl. *kaloneo ; peont*, pont (de marais), pl. *pondeo ; keons*, parler, participe *konzeit*, Van. *konz*, Léon *komz ; me seonj*, je pense, infinitif *sonjal*.

Les mots comme *ejeon*, bœuf, pl. *ejôneit*, Van. et Tréc. *ejon*, Gall. *odion ; er gelieon*, les mouches, Van. *kelion*, Tréc. *keion*, Gall. *cylion* (même rac. que le lat. *cul-ex*, cf. Tréc. Van. *merion*, fourmi, gr. μύρμ-ηξ) ; *marhadourieon*, marchands, etc. ont gardé l'ancienne voyelle *o*, changée en *e* dans le Léon et même en moy. bret. *eugenn*. *quelyen*, etc.

Nous verrons encore, dans la partie grammaticale, plusieurs phénomènes phonétiques causés par l'accent.

§ 3. — Chute de la syllabe qui précède l'accent.

La syllabe précédant celle qui porte l'accent est tombée dans :

Bad en nos, pendant (toute) la nuit, Van. *abad*, Léon. *epad ;*

Hentreur, demi-heure (*henteir*, moitié, *hentrē-noz*, minuit) ;

Kimi, seulement, ne que, pour *ket nemet*, Van. *ket nameit*, pas sinon, *'med*, pour *nemed*, dans les autres dialectes ;

Marseit, peut-être, Van. *marse*, *marsen*, Léon *marteze*, Cath. *martese*, corniq. *martesen ;*

Uchent, *uchen*, *uchan* et même *chan*, on, pour *ur hrichent*, *ur chent*, une personne, Léon. *eur c'hristen*, un chrétien. Cet emploi de *kristen* n'a guère lieu dans les autres dialectes que si la phrase est négative.

Ut, *ud*, *u*, pour, Tréc. *wit*, *ewit*, Léon. *vit*, *evit*, Van. *aveit*, *eit*, *i*.

2° Changements de voyelles plus ou moins indépendants de l'accent

Il est probable que l'accent a contribué à produire quelques-unes des contractions qui vont être étudiées au § suivant, mais comme plusieurs phénomènes analogues ont évidemment une autre cause, je n'ai pas cru devoir les séparer dans cette exposition.

§ 1. — Anciennes diphthongues contractées.

Voici des exemples de diphthongues contractées en dialecte de Batz.

— *Oa, oue, ue* :

Er frec'h, le fruit, Van. id., Trec. *vreus*, Léon. *frouez*, Cath. *froez*, du lat. *fructus ;*

Goro, traire, Léon. *goro, goero,* Van. *goerein,* moy. br. *gozro*, v. br. *guotro*, Gall. *godro ;*

Gourhen, laver (*gour-ha-gour*, qui lave toujours ; *gourhaj*, lavure), Van. *golhein*, Léon. *gwalc'hi*, Cath. *guelchiff*, part. *golchet ;*

Gule, lit, Van. id., Léon et Cath. *guele*, Gall. *gwely ;*

Guner, vendredi, Van. id., Tréc. et Gall. *gwener ;*

Gunic'h et *guinic'h,* froment, *gunoc'h-tu*, blé-noir, Van. *guneh,* Léon. *guiniz*, Gall. *gwenith ;*

Més, du fr. *moins : ô més ke*, à moins que, de peur que, cf. Léon. *na mui na mez*, ni plus ni moins.

Cf. bret. moy. et mod. *gouly*, plaie, Gall. *gweli ; ioul,* Van. *ivoul*, désir, v. br. *iul*, m. br. *youll*, *eoll*, Gall. *ewyll ; sioul*, à Saint-Mayeux *sivoul*, tranquille, pour **sevill*, de **stam-illo-s* ;

Van. *lonet*, animaux, Léon.. *loenet*, m. br. *loznet* ; Van. *parès,* Léon. *parouz,* paroisse, Cath. *parroes ;* Léon. *kompoz* et *kompez,* plain, Cath. *compoes*, Gall. *cymhwys*, de *com*, avec, et du fr. *poids ;*

Van. *rudeu,* rets, Léon. *rouejou*, v. br. *roitou ; hulèd,* foyer, Léon. *oaled ; gouziek,* savant, Léon. *guiziek ;*

Léon. *grac'hel,* monceau, Tréc. *groac'hel,* Gall. *gwrychell,* buisson. Le Cornouaill. *gregon,* prunes sauvages, Tréc. *groegon,* répond à l'irl. *fraochân,* airelles, cf. v. irl. *froech,* bruyère, Gall. *grug,* corniq. *grig,* gr. (F) ερείκη. Le son *w* qui devrait se trouver devant l'*r* en Gallois s'est fondu avec la voyelle qui le suit, comme dans le Van. *glub,* humide, et le corniq. *gluth,* rosée, Tréc. *gloeb, glouiz ;*

Léon. *bom douar,* bande de terre levée par la charrue, pl. *bemen,* à Saint-Mayeux *boem,* Van. *boem* (*Livr. el labourer*, p. 16), Cath. *boem* et *bom,* cf. *bom nij,* coup d'aile, corniq. *bom,* coup, pl. *bommyn,* v. irl. *béim,* coup, pl. *bémen ;*

Et en fr. *cacher, caille, cailler,* br. *koach, koaill,* Van. *koaillein,* du b. lat. *coactare, quaquila, coag'lare.*

— *Oui, ui :*

Hou, vous (sujet), de *c'houi, hui,* qui ne s'emploie que quand il y a emphase : *hou zeo,* vous êtes, pour *c'houi zo.* Cf. la forme enclitique *hu* des autres dialectes ;

Ut, ud, u, pour, = *(e)vit ;*

Cf : Léon. *ugent,* vingt, Cath. *uguent,* v. Gall. *uceint,* auj. *ugain,* corniq. *ugans,* de *uigend,* Van., à B. *uigenn,* cf. lat. *viginti*; à Mûr *hu,* en Van. *houe,* poussière ; Tréc. *u,* Van. *ui,* Léon *vi,* œuf ; Van. *guskein,* vêtir, Léon. *guiska ;* Tréc. *mu,* Léon. *mui,* à B. *mouit,* plus, etc.

— *Aoue, oue.*

Bezenn, bague, pl. *bezengneir* (on dit aussi au singulier *bezeo*) = **bizaouenn ; kennenn,* pl. — *ieir,* chanson, Van. *kannénn,* Léon *kanaouenn ; pezel, penzel,* rester ;

Cf. Van. *moes,* femme, Léon *maouez.*

— *Oea :*

Kouadur, enfant, Léon *krouadur,* contraction de *croeadur,* Cath., devenu en Van. *krouedur,* Corn. *kredur ;* Van. *krouein,* créer ;

Touhen, jurer, Van. *toüein,* Léon *toui,* Cath. *toeaff,* Gall. *tyngu,* irl. *tongim.*

— *Ouia,* etc. :

Gohen, hiver, Van. *gouian,* Léon *gouan,* moy. Gall. *gayaf,* corniq. *goyf ;*

Mouer, mûres, Van. *mouiar,* Léon et Cath. *mouar,* Gall. *mwyar,* corniq. *moyar ;*

Cf. Léon *houad,* canard, Gall. *hwyad ; moualc'h,* merle, Van. *mouialc'h,* Gall. *mwyalch ; guialenn* et *gwalenn,* gaule, Van. *guialenn,* Gall. *gwialen,* corniq. *guailen ;*

Léon. *griat,* coudre, Tréc. *grouiat,* Cath. *gruyat,* Van. et B. *gouriat,* Gall. *gwnio.* La métathèse n'a pas eu lieu non plus à B. dans le mot *goulen,* laine, Léon, Van. et Cath. *gloan,* Gall. *gwlan.* Cf. Van. *a oulan,* de laine (l'Arm.), B. *a oulen ;*

Mu'guet, (Goezbriand, Fables, p. 8) pour *mui eget,* plus que, et même *mui eit* en *une* syllabe (*Devis étré un doctor hac ur bégul,* p. 4) ; Van. *glouaihue,* rare, *Devis,* etc., p. 8 ; *gloèau,* Vocab. nouv., Vannes 1863, p. 155, (proprement « clair, clairsemé » ; le Tréc. *tannaf,* mince, ténu, et les mots cornouaill. *boull* et *rouez,* transparent, s'emploient de même au sens de « rare ») = v. Gall. *gloiu,* auj. *gloyw, gloew,* limpide ; les variantes du mot vannet. *gleau* (l'Arm.) et *gloàu* (*Doue ha mem bro,* p. 6) se complètent l'une par l'autre.

§ 2. — Changements de diverses voyelles.

Le vocalisme du dialecte de Batz est, en général, conforme à celui du Vannetais, c'est-à-dire qu'il fait prédominer l'*i* et les voyelles qui s'en rapprochent (1).

Un trait qui le caractérise spécialement, c'est sa prédilection pour le son *en*. De même que la fréquence de *eo* a amené dans ce dialecte le succès de son analogue, la diphthongue nasale *eon*, peu commune ailleurs, le changement habituel en Van. et à Batz de *a* en *e* a produit en ce dernier dialecte un traitement semblable de *an*, *an*, qui deviennent *en*.

Exemples : *skenf*, léger ; *enn hen*, l'été ;

Nendeik, dix-neuf, Van. *nantek*, Léon *naontek*, moy. br. *nauntek ; Nenneit*, Nantes, Van. *Nannet*, Léon *Naoned*, moy. br. *Naffnet*, Gaul. *Namnetes* (*nen*, faim, correspond au Van. *naun*, Léon *naoun*, Cath. *naffn*) ;

Lovenneit, moisi, Van. *luannet*, *louannet*, moy. br. *treitou louan*, pieds sales (*Grand mystère de Jésus*, p. 51) ; irl. *con-luan*, dogs'dung (O'Donovan). Cf. λῦμα, ordure, λυμαίνομαι, outrager. La racine est plus simple dans le Van. *loaihuein*, moisir (l'Arm.), cf. lat. *pol-lu-o*. Le bret. *lous*, sale, corniq. *lowse*, *lowz*, semble venir de la même racine ; il est bien difficile de l'identifier complètement au v. br. *loed*.

— *en*, 1re pers. sing. de l'indicatif présent, Van. et Tréc. *an*, moy. br. *aff*, Léon *ann*.

— *en*, terminaison de superlatif, Van. *an*, bret. moy. *aff*, Léon *a*.

— *en*, term. d'infinitif dans les mots comme *kenen*, chanter, Tréc. *kanan*, moy. br. *canaff*, Léon *kana ;*

Ten, feu ; *unen*, un ; *leden*, large, comparatif *ledenoc'h*, pour *tan*, *unan*, *ledan ; Nenseir*, Saint-Nazaire.

Un changement analogue s'observe dans d'autres dialectes, non pas spontanément comme à Batz, mais soit par l'influence d'un *e* qui suit :

Léon. *henvel*, nommer, de *hanv*, nom, à Batz *henv*, pl. *henveo;*

Léon. *klenvel*, tomber malade, de *klanv*, à B. *klenf*, malade ; soit par la nasalisation d'un *e* ancien :

Léon. *roenv*, rame, de *roev*, rame, Van. *rouan*, *ruan*, *rouanv*, Cath. *reuff*, Gall. *rhwyf*, corniq. *ruif*, *rev*, v. irl. *râm* = lat. *remus ;*

(1) Cf. *Rev. Celt.* I, 87 et 221.

Van. *koent,* joli (à B. id.), du v. fr. *coint,* que le Léon a altéré en *koant,* etc.

— *In* final, *in* et quelquefois *i* devant une consonne se changent également en *en :*

Gouen, du vin, *gelen*, genou, pl. *gelinieo,* Van. et Léon *glin,* pl. moy. bret. *glynou*; *miten*, matin, *mitenoc'h,* plus matin (comme à Trég. *bĕreoc'h*) *;*

Enjal, voler, Van. *neijal,* Léon. *nijal,* corniq. *nija,* = Gall. *neidio,* s'élancer ; cf. Van. *queinge,* mélange (L'A.), *kejein,* mêler, Léon *kijout,* rencontrer = Gall. *cydio,* joindre ;

Skrenven, écrire, Tréc. *skrivan,* Van. *skrivein.*

Les infinitifs comme *poben*, cuire au four, Van. *pobein,* Léon. *pibi* (Legon.) ; *dichtrouen*, détourner, et absolument, remuer la terre, Van. *distroein,* Tréc. *dizrein,* Cath. *distreiff,* Léon *distrei; losken*, brûler, Van. *loskein,* Cath. *lesquiff,* Léon *leski,* etc., correspondent bien aux infinitifs Vannetais en *ein,* mais ils n'en viennent probablement pas, autrement ils devraient être en *enn.*

Citons enfin quelques diphthongues inorganiques du dialecte de B., qui ne sont pas produites par l'accent :

Er luestr, la cour, Léon *lez,* Van. *lis ;*

Mi-uenen-kar, moi tout seul, Van. *me uenan, me unan-kaer ;* cf. Van. *uinek,* onze ; Léon *unnek,* à B. *uneik ;*

Pianp, piam, cinq, Van. *puemb,* à Sarzeau *piomb,* Léon *pemp,* Gaul. *pempe.*

Cf. Van. *luem,* aigu, pour le Léon. *lemm,* Gall. *llym.*

3° Consonnes

Les consonnes peuvent être transposées ou altérées, retranchées ou ajoutées.

§ 1. — Transposition.

La métathèse n'a lieu que pour les liquides *l* et *r*.

— l :

Klomen, nouer, Van. *klomein,* Léon *koulma*, Cath. *coulmaff,* Gall. *cylmu ; disklomen*, dénouer ;

Kerklous, aussi bien, Van. id., Léon, *kerkouls,* du lat. *cursus.*

Cf. Van. et B. *klask, klac'h,* chercher, Cath. *clasq,* Gall. *casglu ;*

Léon *glac'har,* douleur, irl. *galarche,* maladie; Tréc. *klec'h, kleri,* cercles, Léon *kelc'h,* Gall. *cylch,* déjà par métathèse de *cyclus ;* à Plusquellec (Cornouaille) *bleub,* sot, Tréc. *beulbes ;* et peut-être Léon *alc'houez,* clef, Van. *alhue,* à Auray *alui,* à Batz *arhue,* pl. *arhueheo,* Gall. *allwydd,* pour **a-clavia* du lat. *clavis* (*Etudes gramm. sur les Lang. celt.*, p. 50). Cf. *Rev. celt.* III, 236.

On voit que cette lettre tend à se rejeter en arrière.

— r :

Chterven, étendre (du foin, etc.), Van. *streauein,* Léon *strei,* v. Gall. *strouis,* stravit, *skrapineo,* souliers de daim jaune, du fr. *escarpin,* Van. *skarpineu ;*

Enn drehenn, la fièvre, Van. *enn derhian ; pernen,* acheter, Van. *pernein* et *prenein ; gersill,* grêle, Van. id. ;

Monei d'hi reben, aller à sa rencontre, pour *arbenn.*

Cf. *prehel,* pourceau, à Mûr ; *spalfer,* épervier, Trévérec ; *melver,* mourir, *gelver,* appeler, *abrede,* soir, *keverdi,* commission, affaire, Saint-Mayeux ; *kourtaj,* accoutrement, Trévérec ; *ferje, ferjel,* fresaie, Saint-M., etc.

§ 2. — Altération.

L'altération des consonnes consiste ordinairement en un adoucissement, un renforcement ou une aspiration.

Beaucoup d'adoucissements de la lettre initiale ont pour cause une permutation grammaticale. Ainsi l'on dit *do ouader,* deux chaises, comme si le *g* de *ur gouader* n'était pas déjà l'affaiblissement régulier de *k ; daoli,* des tables, à cause du singulier *un daol,* pour *taol,* de *tabula ;* la même méprise a lieu dans notre français *dolmen,* qui devrait être *tolven.*

Ce qui a contribué à rendre cette confusion fréquente à Batz, c'est que les formes féminines des noms de nombre *deo* ou *do,* deux, *tri,* trois, et *piar,* quatre, s'y sont perdues ; aussi la langue n'a-t-elle plus conscience du genre de bien des mots. De là des expressions telles que *enn deat,* la langue, *er gik,* la viande, *er houk,* le cou, cf. *Livr el lab.*, 104 ; et même *er zourn,* la main ; et dans les adjectifs : *er vrasen,* le plus grand ; *er vaten,* le meilleur.

Après *hou,* votre, *b, g, d* ne se changent pas comme dans les autres dialectes, en *p, k, t ;* en revanche, après *me,* mon, *b* et *m* deviennent souvent *v : me vrer,* mon frère, *me vam,* ma mère.

Dans les verbes comme dans les noms, il y a des adoucisse-

ments irréguliers provenant des permutations grammaticales : ainsi *ouelen*, pleurer, Van. *ouilein,* Léon. *goela,* à cause de la forme régulière *me oueil,* je pleure ; *veven,* vivre, pour *beven ; venen,* vouloir, Van. *vennein,* Cath. *mennat,* demander, Gall. *mynu,* du lat. *mandare.*

La prép. *pe,* ou, devient *be* après *do : do be dri,* deux ou trois.

En dehors des mutations grammaticales, l'affaiblissement le plus commun est celui de *t, k,* après *n :*

Kondel, couteau ; *fedein,* fontaine, pl. *fedenieo ; denden,* mordre ;

Kuidel, recueillir (du sel), Léon *kutuill,* à Gurunhuel *kuntuill,* Cath. *cuntuill* (v. bret. *cuntullet, contulet,* = corniq. *cuntellet,* congregatio), Gall. *cynnull,* cf. lat. *contuli ;*

Chtengen, boucher, Van. *stankein ; regeit,* dû, Van. *riket,* Léon *ranket.*

Cf. Van. *Pondi,* Pontivy.

R devient quelquefois *l :*

Dentel, pl. *denteli,* tablier, Van. *danter, douanter,* Tréc. *daonjer,* Léon *davancher,* Cath. *dauangier,* du fr. *devantier* ou *devantière.*

Cf. *èl,* serpent, *èl-viber,* vipère, Saint-M. ; *eleres,* gens qui vont charruer, *ibid.* ; *jilouet,* un joueur, une tête légère, de *girouette,* Trév. ; *pilouet, pilaouet, piloechi,* etc., bâtonnet, du fr. *pirouette ; halpan,* appuyer, Trév. ; *eur vlek,* une femme ; *ples,* et même *plek,* armoire, Tressigneaux.

Le renforcement des consonnes a lieu plus rarement que le phénomène contraire. En voici des exemples :

Teven, pondre, Van. *deuein,* Tréc. *devin ;*

Tele, dette, Van. *dele,* Gall. *dyl,* Léon. et Cath. *dle ;*

Peta, jusqu'à, Van. *beta, bet,* Léon. *bete ;*

Poket, du fr. *bouquet,* le bouquet de la mariée.

Cf. Léon. *tavancher,* tablier ; Tréc. *tërvez,* contrefaire, Léon. *drevez, denvez ;* Van. *toezen,* épi, Gall. *twysen,* Irl. *dias.*

L devient *r* dans :

Anar, haleine, Van. *anal,* Gall. *anadl,* dont les Léonnais ont fait *alan ;*

Sar, d'autant (plus), Van. *sal,* Léon. *seul,* Tréc. *sal, sul,* Gall. *sawl ;*

Seur, talon, Léon. *seul,* Cath. *seuzl,* Van. *sel ;*

Chtrenjal, traîner, Van. *stleijal,* corniq. *slyntia,* glisser ;

Echtramen, épouvanter, cf. Léon. *estlammi*, étonner, etc.

Cf. *gourmikel*, la Saint-Michel, Trév. pour *goel Mikel; foudralis*, ibid. jonquille, est à Caurel *fleurdrissen*, = fleur de lis.

L'aspiration de *k* est devenue lettre radicale dans *enn hoarais*, le carême, Léon. *koarais*, Van. *koareis* et *hoareis ;* moy. bret. *hoarais ;* cf. Léon. *hinvis*, doublet de *kamps*, Gaul. *camisia*.

On dit *hentre-hent*, cinquante, Van. *hanter-hand ;* Léon. *hanter-kant*. Au contraire, on n'aspire pas après *tri*, trois : *tri gent*, trois cents, Tréc. *tri gant*. La forme *deo gent*, deux cents, Tréc. *daou gant*, Van. *deu gand*, est très régulière : c'est par suite d'une fausse analogie avec *tri*, etc. que les Léonnais disent *daou c'hant*. Cf. *daou c'hemend-all*, deux fois autant.

On a conservé à Batz un vestige de l'ancienne prononciation du *z* dur, c'est-à-dire du *th* gallois : dans les mutations grammaticales le *t* s'aspire en *s* et non en *z*, de sorte que cette aspiration de *t* ne se confond pas avec l'adoucissement du *d : hi si*, sa maison à elle (1).

Le *d* est devenu *h*, peut-être par l'intermédiaire de *z*, dans *sarhen*, sardine, pl. *sarhineit*, et dans *hi*, tu, *he*, *e*, toi : *hi zeo*, tu es, *he eo*, c'est toi ; *ter-he*, par toi, *diden-he*, sous toi. Ces pronoms semblent venir de **di*, *de*, affaiblissement de *ti*, *te*.

Le Van. *ha*, ton, cf. *te*, id., Léon. *da*, vient probablement de la forme du pronom infixe *az*, Tréc. *a*.

Les consonnes subissent encore diverses substitutions.

Exemples de transformations en gutturales :

Gorheit, vaches, pl. de *bioc'h ;*

Ragoten, radoter ; *d'eheng*, *d'ehend*, à eux ;

Kimat, vite, pour *timat; Gueneik*, *Guenek*, Vannes ; *Kervâlek*, Kervalet ; *dôeik*, deuxième, Tréc. *daouet ;*

Cf. *ghuerhikh*, fuseau, Saint-M. ; *sankier*, chose, machine, objet quelconque, Trév., du fr. *chantier ; sklenjein*, Saint-M., *skleinjo*, Plussulien, *sklijal*, Lanrodec, traîner ; *merek*, sinon, Trév. : *merek-z-oud*, sans toi, = *nemerd-out ;* moy. bret. *gluiz* = *bloaz*, an. Cf. aussi, probablement, les infinitifs en *ek*, comme

(1) Il en est de même dans quelques communes entre le Scorf et l'Ellé ; d'autres localités vannetaises ont changé en *th* dur en *th* doux (*dd* gallois) ou même en *r ;* ces faits ont été constatés par M. Loth et par M. d'A. de Jubainville. Cf. *Etudes gramm. sur les Lang. celt.*, p. 45*-46*.

tapek pour *tapout*, attraper, Saint-M. Cette terminaison a pris une grande extension à Saint-Mayeux, Plussulien, Corlay, où elle s'emploie surtout au commencement de la phrase, et avec l'auxiliaire *ober* (autrement on aime mieux — *o*) *: c'hoarzek a ra*, il rit ; *debek*, *komzek*, *dantek a ra*, il mange, il parle, il mord; *labourek a so red*, il faut travailler, etc., etc.

— Transformations en *r :*

Baden, baptiser, *barient*, baptême ; *luru*, cendre ;

Eir, oiseau, pl. *ereit*, Van. *ein*, *er*, *ir* (L'A.) Léon. *èun;*

Varieit, trompé, embrouillé, Van. *fariet*, égaré, Léon. *faziet;* et peut-être *lurieit*, battu, pincé, cf. Léon. *luzia*, embrouiller, embarrasser ;

Ra, elle (sujet), de *hia*, variante du mot *hi* auquel s'est agglutinée la particule verbale *a*, ce qui permet de le distinguer de *hi*, toi.

L'*n* primitif est resté dans *kenouen*, noix, pl. *keneo*, Van. *keneu*, à Séglien *kenaouen*, pl. *kenao* (Saint-M. *kanaouen*, noyer), Tréc. *kraou*, Léon. *kraoun*, Gall. *cnau.*

L est devenu *n* dans *namel*, ôter, Sarzeau *namein*, Léon. *lemel.*

Cf. Trév. *taolen*, jeter; *neal*, mot favori à Pléhédel, certes, pour *(e)leal ; rezinen*, résille, Trév. ; *nignelenn*, Cath. et Van. ligneul.

N, au contraire, s'est changé en *l* mouillé dans *rupill*, rouge de figure, Léon. *ruzpin.*

Cf. Tréc. *krogill*, coquilles, Léon. *kregin* ; à Saint-M. *tastouillat*, ruminer, = Trév. *taskognat*, Léon. *daskrignat* ?

§ 3. — Retranchement de consonnes.

Le *g*, dans les mutations grammaticales, disparaît au lieu de devenir *c'h* ou *h : ne ra che a lao*, il ne fait pas de pluie ; *n'es che a ule*, il n'y a pas de lit ; *a olo*, de chandelle, *a ruizeo*, de ceintures, etc.

C'est ce qui arrive en Gallois et quelquefois en Vannet. ; cf. Léon. *daoulin*, genoux, *n'allann ket*, je ne puis pas, et Cath. *neonn*, je ne sais. En dehors des mutations, on peut citer encore *kiniein*, *kinio*, offrir, *binio*, bénir, *dias*, apporte, Saint-M., *dies*, *dyes*, Trév. ; *diare*, prétexte, *dior*, ouvre, Trév. ; *diorren*, Léon. élever, de *gorren*, etc.

La lettre *l* disparaît dans :

D'er c'hué, en haut, Van. *d'er hlue ; chumen* = *seulement ;*

Ien, de la toile, pour *lien ; ienen*, dîner = *leinan ; ieiz*, souvent = *liez ; iorc'h*, jardin, = Van. *liorh.*

Cf. *biàu*, cheveux (Sarzeau et Auray) ; *anp, anpekh*, beaucoup, Trév. = *ampl, amplik ;* Van. *cabluss* et *cabuss*, coupable (L'A.)(1).

R a été retranché dans :

Kouadur, enfant ; *ur houeir*, un crible, pour *eur c'hrouer*, Trév. *eur c'hreur*, etc.

Cf. *rĕpĕn*, contrefaire quelqu'un, *rĕpĕnein*, rabâcher, Trév., du fr. *reprendre ; patans*, partage, du fr. *partance*, ibid. ; *kesse e ganin*, je trouve tout drôle, Lanrodec ; *lukann*, lucarne, Trév.

Le *v* s'est perdu dans la terminaison *eit, eik* des nombres ordinaux, dans *banezeo*, noce, Léon. *banveziou*, banquets ; *kouesat*, confesser, *koezeùr*, confesseur, Van. *kovesat, kovezour*, etc.

Cf. Van. *hune, heune, hure*, rêve, Léon. *hunvre ;* Léon. *diana*, au moins, Cath. *dauianaff* ; Cath. *goanac*, espérance, = Gall. *gofynag*, confiance ; *eur ioc'h*, une vache (Goello) ; *daou la*, deux ans, Tréc. Léon. *hevlene*, Corn. *helene*, cette année, Gall. *eleni ; diogedein*, fumer, à Mûr ; *ĕr vrlèm*, instrument à aiguiser, Sarz., à Quimper-Guézennec *ĕ'lerim ; kû*, cuve (Goello) ; *fe i-se*, Trév. ma foi tant pis, pour *vit-se ;* etc.

Le *z* doux, correspondant anciennement au *dd* Gallois, se retranche souvent : *dôeik*, douze ; *trieik*, treize ; *gouhe*, bru, etc. ; tandis que *z* dur, correspondant au *th* Gallois, devient *h* ou *c'h*, comme en Vannetais. Mais il y a des confusions à la fin des mots : on dit, par exemple, *pec'h ma* ou *pe ma*, ce qui, ce que ; *groagec'h*, femmes ; *kric'h*, cru ; *guirionec'h*, vérité, etc.

Le *k* semble retranché dans *sourn*, glace, *sournen*, glacer, pour *skourn, skournan ;* le P. Grégoire de Rostrenen donne les formes *sôrn* et *sorno, sôrnein ;* mais ici *s* est probablement une altération de *ch :* Dom Le Pelletier écrit *shorn, shorni.* On a de même, à Batz, *chudel*, écuelle, *dichuial*, se délasser, pour *diskuiza*, et ainsi de suite.

Une consonne finale est toujours exposée à tomber, surtout si le mot suivant commence par une consonne : *ken uigenn*, cent vingt ; *bou de mat*, être bien venu ; *hen houarn*, chemin de fer ; *kaouei meic'h*, avoir honte ; *abre mat*, de bien bonne heure

(1) Voy. *L'inscr. de Duenos*, par M. Bréal, Rome 1882, p. 15, 16.

(abreit), *iaouen*, jeune ; *blen*, sou ; *ter ou-treo*, par en bas, de *dre* et de *ouz traou*, Tréc., en Léon *traoun ; em*, sans, Van. *hemb ; houa*, bien, pour *houat*, Van. *erhat*, pour *erwat*, Léon. *ervat ; ama*, *hama*, eh bien, n'est-ce pas, Van. id., de *ha !* et de *ma !* Tréc., c'est-à-dire *mat !* bon, bien.

§ 4. — Addition de consonnes.

Les lettres parasites qui s'introduisent le plus souvent dans le corps des mots sont *r*, *ch* pour *s*, *t* et *n*.

— R :

Ur parlouarc'h, un quarteron, Van. *paluarh*, Léon. *palevarz* (le Tréc. *pal'vaz*, au contraire, retranche un *r*), qui serait en Gall. *pedrybarth*, quatrième partie, cf. *pedryran*. Le premier terme de ces composés est identique à celui du Gaul. *Petru-corii* (cf. *Tri-corii*), du lat. *quadru-pes*, et probablement du grec [τε]τρυ-φάλεια (cf. [τε]τρά-πεζα.)

Ici, comme dans *barlen*, balai, *r* pourrait à la rigueur être considéré comme le représentant d'un ancien *z*.

Meirf, ivre, *merven*, enivrer ; *neirf*, pétrin, Léon. *nev*, auge ;

Er Vrerh, la Bretagne, *kranpoerh*, de la galette (Gall. *crammwyth*, Angl. *crumpet*) *aruerh*, demain ; cf. Troude, *Dict. br.-fr.*, 680, 761.

Le mot *andraf*, connaître, part. *andraveit*, Léon. *anav(out)*, *anavet*, présente une double insertion : *n* a attiré un *d* qui lui-même s'est fait suivre d'un *r*.

Cf. *drillaou*, feuilles, Mûr ; *mortefretet*, maléficié (pour **mortifait*, mortifié), *perdra*, de quoi *(pe a dra)*, Trév. ; Tréc. *munudraillo*, menus morceaux (cf. *Gwerziou Breiz-Izel*, II, 42), pl. de Van. *munudaill* (L'A., *Supplément*, au mot *menuaille*), du lat. *minutalia ;* ital. *minutaglia*, populace.

— *Ch*, *s :*

Chtri, trois ; *chtrao*, affaires, hardes ; *chtredeo*, pieds ; *chtehen*, fondre, Léon. *steuzia* et *teuzi*, Van. *teein ; pou-skec'h*, pauvre cher.

Cf. à Trév. *boustouiller*, sommelier, = boutillier ; *strinkan*, trinquer ; *stripenn*, une trique ; *stripo*, tripes, etc.

C'est à la fin des mots que s'introduit le *t* inorganique ; soit après un *n*, comme dans *krichent*, chrétien, personne, comparez le *d* de *andraf* et le *t* des mots *ahent*, bœufs, Mûr ; *onnt*,

frêne, Trév. ; soit après une voyelle, comme dans *gouerh azeit*, tant pis ; *mouit*, *mouid*, plus, *er vouiten*, le plus ; *sout*, un sou, *saraot*, un sarrau ; et au conditionnel des verbes : *chomeet*, il faudrait, *gouell feet ke boudreet*, il vaudrait mieux qu'il y eût. Cf. Léon. *paneved*, Tréc. *paneverd*, de *pa ne ve*, n'était ; haut bret. *une soutée*, la valeur d'un sou ; *voilà-t-il pas*, etc.

L'insertion d'un *n* inorganique n'est pas rare :

Iarn, poule ; *gournenn*, *gournen*, demander, part. *gourneit : me gourn*, etc., peut-être pour **iaren*, **goulenen*. Dans ce dernier mot, l'*r* semble plus primitif que l'*l*, car *goulenn* doit être pour **gourvenn*, formé des deux éléments extrêmes de *gourc'hemenn*, recommandation, cf. corniq. *gormenadow*, commandements, v. br. *dogurbonneu*, rogaverit ; même racine que *mennat*, Cath. demander, et Léon. *menek*, mention, cf. corniq. *govenec*, requête.

Cf. *couyornn*, *couviorn*, cuivre, *Poèmes bret.*, 112. Cette combinaison *rn* est recherchée à Auray, où l'on dit *er nianhuē*, le ciel, *er n-avel* la pomme, *ir n-oc'h*, un porc, etc.

Dans *a-n-eon*, là-bas, pour *ahont* (cf. Trév. *ar re n-onn*, ceux-là) ; *vol pe ma n-han gaf*, tout ce qu'il trouve, l'*n* a l'air d'être euphonique. C'est ainsi que s'est formé, probablement, le pronom *ne*, ils : *ne ga* ou *n-hen ga*, ils vont, de *in(d a) ia*. De même *non*, notre, pour *hon* ? Il s'emploie aussi comme synonyme de *ni*, nous, mais en ce cas il peut venir du haut breton *non*, nous : *han non klef*, il nous entend ; *non ge*, nous allions.

Cf. Tréc. *Nif*, Yves ; *nienn*, Saint-M., crochet pour repêcher un seau, = Léon. *higen*, hameçon ; *daou noann*, deux agneaux, *ho noad*, votre âge, Trév.

L'*n* de *konaben*, Saint-M., *kaniblen*, *kanublen*, Van. nuage, n'est pas purement euphonique, puisque le Cath. donne *couffablen*, et le P. Grég. *counabrenn*, dont *coabrenn* (P. Grég. et *Poèm. bret.*) est une contraction analogue à celle de *goanac*. La forme *counouabr*, (Dom Le Pelletier) montre que ce mot est composé de *oabl* ciel (*oabl ar c'houn*âbr, le ciel des nues, P. Grég.), Van. *ouébr*, *ouévr*, *ébr*, *évr*, à Sarzeau *iévr* ; Gall. *wybr*, *wybren*, *gwybren*, corniq. *huibrenn*, *ebron*, *ebren*, etc., (d'où avec un *n* épenthétique, le moy. bret. *noabrenn*), et de la prép. gaul. *com*, *con*, avec, dont la voyelle s'assimile souvent à la suivante : Léon. *kaz-azez*, le séant (Tréc. *koanze*) ; *kiv-iout*, D. Le

Pell., brusque, volontaire ; *kun-tuill*, cueillir ; *koun-dounoù*, abîmes, profondeurs.

Le mot *dan*, ils, est peut-être pour *(in)d a*, avec nasalisation sous l'influence du pronom singulier *han*, il.

Krac'h, de la chaux, = Léon. *raz*, Van. *ra* (L'A. *rha*) ; et *vol*, tout, = Léon. *holl*. Cf. *g-renouille*, le Tréc. *v-oar*, sur, etc., et la pron. vicieuse *v-oui*.

L'*f* du mot *eneif*, âme, pl. *eneiveo*, Léon. *ene*, n'est pas une addition inorganique : c'est le même que celui du moy. bret. *eneff*, cf. Van. *inëu*. (*Devis*, etc., p. 5.)

II

GRAMMAIRE

Je me bornerai à signaler les faits grammaticaux les plus intéressants concernant l'article, le nom, les pronoms et le verbe.

§ 1. — Article

L'article prend la forme *er*, le, *ur*, un, devant *l* et même *n* : *vol er lagadeo*, tous les yeux ; *er neherec'h micht*, la belle filasse.

Combiné avec la préposition *a*, de, il devient *ann*, *ar* : *enn tredeo ann daol*, les pieds de la table ; en Vannetais, *ag enn daul*. Cette préposition *a* peut se retrancher sans que pour cela on supprime l'article comme dans les autres dialectes : *er vateic'h a me sat*. ou *er vateic'h me sat*, la servante de mon père.

Ann, *ar*, s'emploie aussi comme complément d'un verbe : *dan boue lakeit legn doeik paner ann tameo a oue pezeit ar piamp*

bara, ils remplirent douze paniers des morceaux qui étaient restés des cinq pains. C'est exactement l'emploi de *ann* en moy. br. dans des locutions telles que *gorroet an douar*, élevée de terre. *(Middle Breton Hours.)*

Il y a des contractions analogues dans *ur pen d'enn tret*, de la tête aux pieds, *ur pen d'enn arall*, d'un bout à l'autre.

§ 2. — Noms

Nous avons vu que le genre des noms n'est plus guère connu, et qu'il y a une grande incertitude sur la nature de la consonne initiale.

Les pluriels en *eo* sont très nombreux. Cette terminaison s'emploie concurremment avec le duel pour désigner les parties du corps : *brehieo* ou *dobreic'h*, les bras ; *dourneo* ou *deozourn*, les mains ; *skouarneo* ou *doskouarn*, les oreilles ; *lagadeo*, les yeux, etc. Cf. corniq. *dornow*, *scovornow*, *lagasow*.

Elle s'ajoute à des noms qui en ont perdu une plus irrégulière : *askourneo*, des os ; *beis*, pl. *beizeo*, des doigts ; *er gorneo*, les cornes ; *saheo*, sacs ; *baheo*, bâtons ; *kareo*, charrettes ; *den*, pl. *dendeo*, dent ; et même à des noms d'êtres animés, comme *degn*, homme, mari, pl. *deneo ; sent*, un saint, pl. *sendeo ; medisineo*, des médecins ; *goazeo*, des serviteurs, et les féminins en *eiz*, tels que *dersereiz*, raccommodeuse, pl. *eizeo*. Ces derniers ont leurs analogues en gallois et en moy. bret. Remarquez les pluriels *bihieo*, fardeaux ; *lohaeo*, cuillers ; *doradeo*, portes, à Sarz. *douredeu*, Tréc. *dor'jo*, à Saint-M. *dorejet ; henprazeo*, pl. de *hen-pras*, grand chemin.

Ivin, ongle, fait *ivineit*, cf. corniq. *iwinas*. *Brerezeit*, frères, a été fait mal à propos sur le modèle de *huerezeit*, sœurs. On prononce *er verhek*, les filles, pour *er merc'het*.

On dit *demoazili*, demoiselles ; *rocheideo* et *rocheidi*, de *rocheit*, chemise d'homme ; *er garegi*, les rochers, de *gareik* pour *kareik*, cf. corniq. *carrygy ; enn diaouli*, les diables, Van. *diauleu*, *diaulet*, Sarz. *diôliet*, Léon. *diaoulou*, *diaouled*, Tréc. *diôlo*, *diaoulien* (1).

(1) L'hésitation de M. Loth (*Rev. Celt*, V, 226) à reconnaître l'existence de

Pl. en *ieon* : *er michererieon*, les sauniers qui sont en route *(er vicher)* ; *enn drouherieon*, les coupeurs, les moissonneurs. *Mitieon*, *mateheon*, quoique pl. de *mateirh*, servante, n'a que le sens de « valets » au masculin. Le Léonnais *mitisien* s'emploie quelquefois de la même façon.

Pl. en *ieir* : *broieir*, des pays ; *spiennieir*, des épis ; *sterenieir*, des étoiles ; *overenieir*, des messes ; *bedenieir*, des prières, à Bourbriac *pedeneier*. *Kihieir*, chiens, est sans doute une imitation de l'ancien pl. de *kac'h*, chat (Van. *kihier*) qui a été supplanté par *kaheo*, Van. *kaheu*.

Quelques mots, comme *er gazeik*, la jument, n'ont pas de pluriel.

§ 3. — Adjectifs et pronoms

Les lois de mutation après les adjectifs possessifs et après les pronoms personnels sont en pleine déroute, ce qui donne lieu à une foule de confusions : la distinction entre *hi* son à lui, *hi* son à elle ; et entre *hou*, vous, *hou*, eux, n'est plus guère possible.

Le comparatif s'emploie quelquefois pour le superlatif : c'est un gallicisme. Ex. *Pihanen a non chtri zo er vrasoc'h*, ou *er vrasen*, qui de nous trois est le plus grand ?

Nous avons vu, dans la phonétique, un certain nombre de formes pronominales. En voici quelques autres :

Pi hou hou guerhou, quand vous les vendrez ; *de de iahat*, à ta santé.

Adrenv me, *adrenv e*, *adrenv en*, *adrenf hi*, *adrenf ni*, *adrenf hui*, *adrenv enn*, derrière moi, derrière toi, etc.

Ter-me ou *ter-in*, *ter-he*, *ter-heon*, *ter-ni* ou *ter-iamp*, *ter-hui* ou *ter-hoc'h*, *ter-henn*, par moi, par toi, etc.

Anen, de moi, *anet* (Van. *a hanat*, l'A. au mot *toujours*), *aneheon* (Van. *anehon*) *aniamp*, *anehenn*, d'eux, moy. Gall. *onadunt*.

la forme *diaoulyen* citée par M. de la Villemarqué, d'après le P. Grégoire de Rostrenen, avec indication de la page (286), est assez étrange. On peut citer encore l'autorité de M. Luzel, qui a écrit *diaoulienn*. (*Rev. Celt.* I, 198).

Atal-in, près de moi ; *ar-n-et*, sur toi (moy. Gall. *arnat*) ; *goude he*, après toi ; *dirak-heon*, devant lui ; *kimit-heon*, lui seulement ; *lezed-hen*, laissez-le ; *peb-unen ut-hen*, chacun pour soi ; *d'ihi*, à elle, Cornouaill. *d'izhi*.

Ud-iamp, pour nous, *em-amp*, sans nous ; *kegenamp*, avec nous ; *goude hui*, après vous ; *el-oc'h*, comme vous ; *el hui ha me*, comme vous et moi ; *d'ehenn*, à eux, moy. Gall. *idunt ; ket henn*, avec eux ; *enn hanni vrasen a henn vol*, le plus grand d'eux tous.

Henen, *hannenn*, celui-ci, f. *hounen*, pl. *er re menn ; hen-eon*, celui-là, *houn-eon*, *er re-heon*.

Le mot *hen*, se, Léon. *em*, se prend quelquefois au sens du datif : *hou hen loskou hou bleif*, vous vous brûlerez les cheveux ; *hia ez cheit sé erbeit d'hen lakel*, elle n'a point de robe à se mettre. Le même gallicisme a lieu en petit Tréguier : *N'hi deus ket a roben d'en im lakat*. L'emploi de *ma* est encore plus hardi dans les vers suivants : *Biscoah dén n'en dès gouyet, Ma laret Quer splan-ze er ùirionné*, jamais personne n'a su me dire si clairement la vérité. (*Choége nehué a gannenneu spirituel*, Vannes, 1829, p. 127-128).

Un autre gallicisme usité à Batz consiste à employer le pronom interrogatif *pif* pour rendre le pronom relatif *qui* complément d'une préposition : *Enn den a bif hou gourn kevel*, l'homme de qui vous demandez des nouvelles.

Le pronom *que* est quelquefois rendu par *ma : er re ma chan gaf*, ceux qu'on trouve. C'est une extension de l'emploi de ce mot dans des locutions très bretonnes comme *enn hani ma hi ge d'he reben*, litt. celui que tu allais à sa rencontre. (Cf. *Supplément aux dictionnaires bretons*, Landerneau, 1872, p. 53.)

La particule verbale *a* ne se combine pas, comme dans les autres dialectes, avec le pronom sing. de la 1re ou de la 2e pers. ; en revanche, il se combine avec la 3e du sing. et subsiste devant les autres, ce qui n'a pas lieu ailleurs. Ex. *Er marhadoureiz a hou brecht*, la marchande les prête ; *enn dut a'n helie*, les gens qui le suivaient ; *er goas a'r uelou*, le serviteur le verra ; *hou roueik a hou garou*, votre femme vous aimera ; *me vrer a dé vagee*, mon frère te nourrirait, etc.

§ 4. — Verbe

La conjugaison a beaucoup souffert. Les verbes se conjuguent presque toujours à l'impersonnel, en mettant le sujet avant. La négation *ne* se supprime ordinairement, parce qu'elle se confond avec le pronom *ne*, ils, elles. On met seulement après le verbe négatif *keit*, *cheit*, pas, qui s'emploie très bien absolument comme en français.

Ex. *Me dochte ar ger pi er glao deez me gamereit*, j'approchais de chez nous quand la pluie m'a surpris. *Petra hou lar ?* que dites-vous ? *A bleic'h hi zeo ?* d'où es-tu ? *Me de chelevou keit*, je ne t'écouterai pas ; *en devoue keit veneit*, il ne voulut pas ; *me forh ket*, je ne peux pas ; *ke guir eo*, ce n'est pas vrai ; *han boue venei laret ke keit ter hi fôt' eheon e oe*, il voulut dire que ce n'était pas par sa faute à lui.

Cependant l'impératif est resté personnel, et il y a quelques formes de cette conjugaison à l'indicatif présent (jamais dans les phrases affirmatives) et au futur.

Ex. *N'em ankoueit ket*, ne m'oubliez pas ; *ne lezi'keit*, ne laissez pas, etc. ; *keret*, allez ; *gouet*, donnez ; *sonjet*, pensez, etc.

Pezet unen anoc'h, qu'un de vous reste ;

Tiamp ou *kiomp*, allons ; *choukamp*, asseyons-nous, Van. id., *konzamp*, parlons, etc.

Ne gelen keit, *ne foren keit*, je ne peux pas ; *ne ueren keit*, je ne sais pas, etc.

Ne geloc'h keit ou *ne geli'keit* vous ne pouvez pas ; *petra uerit-hui ?* que savez-vous ? *penoz git-hui ?* comment allez-vous ? *a b'leic'h 'zit-hui ?* d'où venez-vous ? *petra venoc'h-hui ?* que voulez-vous ? *aven pif konzit-hui ?* de qui parlez-vous ? *ha hen n'andravoc'h ket ?* ne le reconnaissez-vous pas ? *men goc'h-hui ?* où allez-vous ? *u perak ne guerhoc'h keit hou ti ?* pourquoi ne vendez-vous pas votre maison ? etc. Cette terminaison *oc'h*, qui correspond au Gall. *wch*, ne se trouve dans les autres dialectes armoricains qu'avec le sens du futur. (Cf. le dictionn. franç-br. de Troude, au mot *futur*).

Ment, *mennt*, *men*, ils sont : *en eo aral men chaleit*, les deux autres sont sortis (proprement quant aux deux autres ils sont

sortis), pl. de *ma, ema; ma mal,* il est temps; *me foda ler'h ma lenn a-rach t'er beik,* mon pot de lait est plein jusqu'au bord.

Ne venehit ket, vous ne voudrez pas.

Hen ke, ce n'est pas, pour *(n')en (deo) ket? Enn hanni 'zo micht, hen keit atao mat,* celle qui est belle n'est pas toujours bonne.

Emploi irrégulier de *zo : De pif zo enn dro men?* A qui est ceci ?

La conjugaison impersonnelle a elle-même perdu un temps, le prétérit (en *as*); elle le remplace par le présent ou par le passé indéfini.

Le présent, comme l'impératif 2[e] pers. sing., n'a pas de terminaison, si l'on excepte les mots suivants : *me droa,* je tourne (cf. le participe *troat,* tourné); *me ra,* je fais ou je donne (part. *gouat, gouet,* fait, donné, *me goua,* je donne, cf. Van. *me hra,* je fais; Tréc. *me her groa,* je le fais, Van. id. (L'A. au mot *tourner*), Van. *me ra,* je donne, corniq. *me a ra; me ga,* je vais, Van. *me ia, me ga; me za,* je viens, Van. id.

L'imparfait est régulièrement en *e : hi uere,* tu savais, *hi re, hi gę, hi ze,* etc. *Boudare,* il y avait; *boudare beit,* il y eut. Cf. Van. *bout e hra bet,* il y a eu, *Gramm. de Guillome,* p. 49.

Le futur est en *ou,* sauf *boudri,* il y aura, *han ri,* il donnera, *han gi,* il ira, *han zi,* il viendra. Ces mots répondent au Van. *hrei, rei, iei, zei,* Tréc. *rei* et *rai, roi, iei, deui,* moy. br. *groay, roy, ay, duy,* (Léon. *raio, roio, aio, zeuio*). Cette forme de futur n'a pas pris d'extension à Batz, parce qu'il n'y a pas beaucoup de verbes en *at :* en Vannetais, au contraire, ces verbes étant nombreux, ont donné par analogie leur terminaison de futur *ei, ai,* à d'autres verbes qui d'ailleurs ont aussi, dans le même dialecte, la terminaison régulière *ou.* L'analogie s'est exercée en sens inverse en dialecte de Batz : on dit même *boudarou* aussi bien que *boudri.* Cf. *me lakou,* Van. et B., Tréc. *lakai, lakao,* Léon. *lakaio;* Van. *me golei,* je couvrirai, Tréc. *me c'holoou,* Léon. *me a c'holoio.*

Le conditionnel est en *ee, eet : boudaree, boudareet,* il y aurait; *ma me reed,* si je donnais; *han geet,* il irait; = Van. — *ehe,* Léon. et Trég. — *efe,* — *fe.* (Cf. *Barz. Br.* 222, 223, etc.)

Ce temps est remplacé souvent par le présent, le futur ou l'imparfait, quand il représente un subjonctif français : *Ma venneet ke boudare,* s'il voulait qu'il y eût; *ne venen ke lom k'han*

ga, je ne veux pas du tout qu'il aille ; *chomou k'hi gi dehenn,* il faudra que tu t'en ailles.

Boudra, il y a, est le seul exemple de l'emploi, inconscient, du reste, de l'auxiliaire faire.

Les formes passives ont disparu et ont été remplacées par le mot *uchan,* on, avec l'actif. Il n'en reste d'autre trace que le mot *me ueir, me uer,* je sais, si, comme je le crois, il faut y voir avec M. Gaidoz une ancienne forme déponentielle. Les Cornouaillais ont tiré de cette 3e pers. d'autres formes : *oaran,* je sais, *oares,* etc. ; à Batz, on en a fabriqué un infinitif *uerout* et *guerout,* part. *guereit,* fut. *me uerou,* condit. *me ueree, me uereet,* etc.

Le participe passé est en *eit,* quelquefois *et* ; en Van. *eit* est spécial aux verbes en *at.*

Le participe présent se forme en mettant *el en,* quelquefois *el he, 'le* devant l'infinitif, dont l'initiale s'adoucit : *el en zoneit,* en venant ; *el en voneit, 'le voneit,* en allant, *'le ziskar,* en descendant. Cf. Tréc. *en em,* id. (Ainsi Léon. *chaloni* = chanoine ; *kanol* = canon). — Exemple d'infinitifs :

Danvé, envoyer ; *golé,* couvrir ; *goulou,* verser ;

Gelout et *geleit,* pouvoir, Van. *gelout ; lareit, laré* et *larel,* dire, Van. et Tréc. *laret,* Tréc. *lavarat,* Léon. *lare* et *lavarout,* Cath. *lavarez ; karout* et *karen,* aimer ; *dalout,* valoir ; *kredeit,* croire ; *diskeit,* apprendre ; *henvet,* nommer ; *pesketal,* pêcher ; *houarhen,* rire ; *selen,* regarder, etc.

Cette terminaison *en,* quoique provenant légitimement en dialecte de Batz de deux sources différentes (correspondant au Tréc. *an* et *in*), n'a pas pris la même extension abusive qu'en Vannetais *ein,* qui pourtant ne provient que de *in* (*kenen* = *canaff,* tandis que *kanein* représente une forme **caniff,* créée d'après l'analogie de *meuliff,* louer, Van. *melein*). Le Vannetais n'a guère la terminaison *a,* comme le gallois, que dans les verbes qui marquent l'action de faire une recherche ou une récolte, par exemple *eistra,* pêchèr des huîtres (cf. le Dict. de l'A., *passim ;* et *Manuel fr.-bret.* de Guyot-Jomard, p. 12) ; encore ces verbes ont-ils une tendance à prendre *at* (*eistrat,* cf. *Vocab. nouveau, ou dialogues fr.-br.,* Vannes 1863, p. 22), ou *ein* (*istrein,* Dict. du P. Grég.) Cet échange entre les terminaisons de l'infinitif est un fait commun à tous les dialectes, qui l'opèrent chacun à sa guise. Le Léonnais s'est rencontré avec le Vannetais dans des mots

comme *kroui*, créer, Van. *kroueein*, Cath. *croeaff; stoui*, s'incliner, Van. *stouiein*, Cath. *stoeaff; gwenvi*, flétrir, Van. *gouivein*, Cath. *goeffaff; toui*, jurer, Van. *touiein*, Cath. *toeaff; c'houezi*, suer, Van. *huesein*, Cath. *huesaff; saludi*, saluer; *hirvoudi*, gémir, *huanada* et *huanadi*, id., Van. — *ein*, Cath. — *aff*.

La conjugaison se fait, en dialecte de Batz, d'après le participe, et beaucoup de verbes irréguliers rentrent dans l'ordre. Par exemple : *douen, douen*, porter (Gall. *dwyn*, corniq. et moy. bret. *doen*), part. *doueneit; me douen, me douene*, etc.; *gougnit*, gagner (Gall. *gweinid*, service, v. irl. *fognîu*, je sers), part. *gougnet, me gougn*, etc.

Dobeir, faire (cf. Van. *dober*, pl. *ieu*, devoir, litt. affaire ; peut-être le *g* de *gober* est-il une altération d'un *d*) part. *dobereit; han zobeir* ou *han ra luheideo*, il fait des éclairs ; *me zobere, me zoberou*, etc., cf. *mi oubirou*, je ferai, etc. (Sarzeau.) Pour le *d* initial, cf. *me zarif*, j'arrive (dial. de B.) Ce verbe, qui vient du latin *operari*, n'a dans les autres dialectes que l'infinitif. Le langage de Batz a aussi l'infinitif de la racine bretonne qui veut dire faire. C'est *groein*, mot employé par Mgr Le Joubioux : *eit groein*, pour faire, *Doue ha mem bro*, p. 44. On prononce à Batz *u gouen*, et on le confond avec le mot « donner » : *En dez goued dobeir*, il a fait faire (on prononce souvent aussi *goed* pour *groed*, en Tréguier). *Me ga de ren dobeir*, je vais faire faire ; *chom gouen de zebren de de chetal*, il faut donner à manger à tes bêtes ; *me ga de ren*, je vais donner ; *goue' d'in*, donnez-moi ; *han ga dē ren glao enber*, il va faire de la pluie tout à l'heure.

Le verbe *but*, être, prend pour initiale au futur et au conditionnel *f* venant de *v*, tandis que dans le sens d'avoir, il garde, hors du présent, le *b* radical, même après la particule verbale *a*. Exemples :

Imparfait et prétérit. *Me a oa (beit)*, j'avais (été) ; *me oe*, j'étais ; *pi a oe*, quand il était ; *hia a oue ker krenf*, elle qui était si forte, etc.

Hia ou *ra boue*, elle avait, elle eut, etc. ; *a boue*, avec le participe, remplace le passé défini des verbes.

Futur. *Non fou*, nous serons, etc. ; *a fou*, sera, qui sera.

Non bou, nous aurons, etc.

Conditionnel, *Heu fe, fee* ou *feet*, vous seriez ;

Dan bee marveit, ils seraient morts (Angl. *they would have*

died) ; *ma me beet keit sereit me lagadeo, hi beet me daleit,* si je n'avais pas fermé les yeux, tu m'aurais aveuglé ; *ma me mam a beet bet,* si ma mère avait eu ; *ma beet,* s'il avait ; *ne bee ou beet,* elles auraient, etc.

Il y aussi pour le verbe avoir les formes suivantes avec la syllabe *de :*

En devoue, il avait ; ... *devoue,* ... avait.

En devou keit, il n'aura pas.

Deveet (il) aurait ; *pe ma deveet ariveit,* ce qui serait arrivé.

Ces formes en *b, v* et *f,* dérivent évidemment de la même racine.

Mais le présent est tout différent. En voici le paradigme complet :

Me ez, me ëz, me'z ;

Hi ez, hi'z ;

Han ez ; en deëz ; dez ; quelquefois *de ; n'ez,* il n'a (pas) ;

Hia ez, hia'z ; ra ez, ra'z ;

Non ez, non ëz, non'z ; non'cheit, nous n'avons pas ;

Hui ez, hou ez, hou ëz ; hou'z ;

Dan ëz ; ne ez, ne'z, quelquefois *ne ; deez* avec un sujet qui précède.

Ces formes correspondent au présent du verbe avoir dans les autres dialectes et n'ont rien à faire avec le Léon. *beza,* être. Ce rapprochement, tenté par M. Loth (*Mémoires de la Société de Linguistique de Paris,* t. IV, fasc. 1, p. 40) se heurte à des impossibilités phonétiques. En effet, le *z* de *beza* (dont l'origine a été établie par M. Rhys, *Revue celtique,* II, 116) ne peut être représenté en Vannetais par un *s,* ni son *e* en Léonnais par un *eû.* Le véritable représentant de *beza* au présent du verbe avoir est en Léon. *am bez,* en Tréc. *am e,* qui s'emploie pour exprimer l'habitude : *naoun am euz,* j'ai faim (actuellement) ; *p'am bez naoun e tebrann,* Tréc. *p'am e fôt e teban,* quand j'ai faim, je mange. C'est exactement l'équivalent de *pa vez naoun d'in, pa ve fôt d'eign,* litt. quand il est faim à moi. La 3e pers. sing. de ce temps a été employée par M. Loth dans son dialecte bas-vannetais (*Rev. celt.,* IV, 304). *'Nè,* en petit Tréguier id., est pour le Léon. *en devez :* moy. bret. *em bez, en deuez,* et 2e pers. pl. *ho bez* (*Grammatica celtica,* 571.) La même nuance se trouve dans l'emploi de *bezann, bezez,* etc., à côté de *oun, oud,* etc., et de *bezer* à côté de *oar,* on est.

L'impersonnel Léon. *euz,* il y a, *d-euz, z-euz,* id., Van. *es, d-es,* à Batz *dez, en deez* (avec négation *ne ges, ne ge chet, 'ge chet,* pour *nen deuz ket*), ne peut aucunement être identifié à *bez, vez,* pas plus qu'en gallois *oes* ne peut l'être à *bydd,* ni en cornique *us* à *byth.* Quel inconvénient y a-t-il à admettre qu'une racine s'est conservée seulement dans ce sens « il est, il y a », quand nous voyons le verbe être en breton changer de racine, non-seulement en changeant de temps (*klanv on,* je suis malade, *klan 'vin,* je serai), mais même en changeant de forme de conjugaison : *Klanv on, me zo klan ?*

Entre *am bez, am bezo,* etc., et *am eus,* radicalement différents à l'origine, il y a eu des compromis ; de là les formes bâtardes telles que Léon. *am beuz, hor beuz,* corn. *am bus, om bus,* Tréc. *ho peuz,* vous avez, Van. *ho pes* (1) ; rien de plus naturel. Ce verbe a subi bien d'autres tiraillements moins justifiables *à priori,* comme nous le verrons tout à l'heure.

Quant à la syllabe *de* aux troisièmes personnes *en devoue,* etc., je doute fort qu'il faille y voir la préposition *da,* à : car soit qu'on la rattache au pronom précédent sous forme de postposition, soit qu'on la joigne au verbe suivant pour en faire un verbe composé, on arrive à un fait qui serait unique, et qu'aucune analogie ne justifie. Je soupçonne que cette syllabe est simplement formée du *d, g,* qui se trouve en bret. moy. dans *nen deux,* corniq. *nynges,* à Batz *ne ges,* il n'y a pas, et aussi dans *nendouf,* je ne suis pas, *nendeu,* il n'est pas, *nendoan,* je n'étais pas, etc., en cornique *nyngof, nansyw, nyngyw,* etc. Pour maintenir ce *d, g,* devant les formes du verbe *beza,* on a bien été obligé de lui ajouter une voyelle ; celle-ci, à son tour, s'est incorporé la consonne *v* initiale de la racine : de là les formes bâtardes comme *en deveus,* il a, corn. *an gefes.* Cette addition inorganique aura passé naturellement de la 3e pers. sing. à la 3e plur. ; la 1re du plur. l'admet quelquefois en breton ; la 1re du singulier ne l'a jamais, non plus que la 2e du sing. ni la 2e du plur. ; et ces deux dernières au moins auraient certainement gardé des traces de cette syllabe, si elle avait été originai-

(1) Cette forme est indiquée à tort par M. Loth comme étant la seule usitée en Vannetais (*Mém. de la Soc. de Ling.*, tom. IV, fasc. 1, p. 41) : *hoès* (= *oc'h eus,* cf. Léon. *huel* = *uc'hel,* haut) est beaucoup plus commun.

rement commune à toutes les personnes. Mais elle est, au contraire, bien propre à la 3e : les formes telles que le corniq. *me an gevyth,* j'aurai, *ny an gevyth*, nous aurons (*Gramm. celt.*, 567), en petit Tréguier et surtout en Goello *te 'n ou, c'houi 'n ou,* etc. sont des exceptions apparentes qui confirment la règle, car elles signifient proprement « moi il aura », « toi il aura », etc. L'analogie de la conjugaison ordinaire impersonnelle a entraîné ici un verbe qui n'est que relativement impersonnel, puisque ses pronoms préfixes lui rendent le même service qu'aux autres les terminaisons personnelles (de là l'usage, si fréquent en Vannetais, de mettre *en dès,* etc., pour le fém. *hi dès* ou pour le plur. *ou dès,* quand le sujet vient avant). Les formes de Batz *a bou, a boue,* etc., sont des exemples remarquables de ces individualisations : on peut comparer le Vannet. *e hoès,* vous avez, Tréc. *a peuz,* qui prennent irrégulièrement la particule verbale avant le pronom encore existant dans *hoès,* et représenté dans *a peuz* par le durcissement de *b* en *p*.

L'infinitif du verbe avoir, à Batz, est *kaoueit,* qui, pas plus que *kaout, kaouet,* dans les autres dialectes, ne s'emploie jamais comme auxiliaire. On a donc perdu dans ce dialecte l'infinitif *en devout*, qui se conjugue ainsi en Vannetais : Sing. 1re pers. *em bout,* 2e *ha pout,* 3e masc. *en dout, en devout,* fém. *hi dout, hi devout*. Plur. 1re pers. *hun bout, hur bout,* 2e *bou pout,* 3e *ou dout, ou devout*. Ex. : *Me garehe em bout, te garehé ha pout,* je voudrais, tu voudrais avoir, etc. Cf. la Grammaire de Guillome, p. 53. Cette construction curieuse, qu'il serait aisé de justifier par maint exemple, si c'était utile, aurait dû figurer au bas de la page 572 de la *Gramm. celtica ;* M. Loth (*Mém. de la Soc. de Ling.*, ibid., p. 39) donne seulement *en devout* et *em bout,* qu'il semble identifier complètement.

La force de l'analogie va jusqu'à faire prendre au verbe avoir en breton des formes absolument personnelles. On ne s'attendrait guère à en trouver dans le dialecte de Batz, qui a presque entièrement perdu cette conjugaison dans les verbes ordinaires; et pourtant il en existe deux :

Ne ben keit, je n'aurai pas (ordinairement *me bou keit*), cf. corniq. *am been*, quod haberem, etc. *Gramm. celt.*, 568;

Et *pi-ṛe boc'h hui?* lesquels aurez-vous? (ord. *pi-re hou bou*), cf. corn. *asbetheugh why,* quam habebitis vos, *Gr. celt.*, 567.

Cf. en Tréguier *a meump,* nous avons, *'moum,* nous aurons, *em ijemp,* nous aurions eu ; Cornouaill. *n'eusomp,* nous avons (*Disput etre Jakez Lamrog,* etc., Brest, 15, 48, 56) ; en cornique *nam beyn,* ne habeamus, etc. *Gr. celt.,* 568, 569. On dit même *ni meum, ni a meump* (Tréc.) nous avons, cf. *Gwerz. Br. Iz.,* II, 350, 436. On trouve à la 2ᵉ pers. pl. des formes comme *ho poac'h-hu,* aviez-vous (*Mismaë...* gat G. L... curé Taulé, Brest 1854, p. 254, 258) ; *ho pijet (?)* vous auriez (*Avanturiou eun den yaouanq,* Morlaix, Lanoe, p. 21) ; à la 3ᵉ pl. *euz int,* ils ont, *Congrès celtiq.,* Saint-Brieuc 1868, Annexes, p. 9 ; *n'eusont, a n'euzont,* id., *Disput... Jakez,* etc., p. 50, 56 ; *defant,* ils avaient, *Barz. Br.* 338 ; *n'izent,* ils auraient, *Disput... Jakez,* 54 ; et même *ma faotred defint,* mes fils auront, *Barz. Br.* 319. (Cornouaill.)

La conjugaison de l'impératif, que nous avons vue en dialecte de Batz garder plus longtemps que les autres temps sa conjugaison personnelle, a perdu en partie son caractère impersonnel dans le verbe avoir, avant les autres temps : car la *Gramm. celt.* cite déjà en moyen breton un exemple de *hazuez,* aie (p. 572), à côté de *haz vezet* (p. 571). Cf. *da uez, Mid. Bret. Hours,* 20, *da pe,* Père Maunoir, *da péz,* Père Grégoire, *az pez, ez péz,* Legonidec ; Van. *ha peès,* Guillome, p. 52 ; Guyot Jomard, p. 28, etc. (avec cette terminaison *ès* de *beès,* sois, fréquente en Tréc. sous la forme *ez,* et empruntée au conditionnel présent, comme la 3ᵉ pers. pl. — *ent*). En Tréc. on supprime ici ordinairement le pronom, un peu à la façon du dial. de Batz, et l'on dit : *Bez* (et *bè,* Grammaire de Hingant, p. 57.) Pluriel, 1ʳᵉ pers. Van. *hun béemb* (Guillome, et Guyot Jomard), *hur bemb* (*Livr bugale Mari,* Rennes, 1881, p. 253), Tréc. *bezomp, beomp ;* 2ᵉ pers. Tréc. *bezet* (*bezit, Telenn Gwengam,* 256 ; *beid, bed,* selon Hingant) ; 3ᵉ pers. Van. *ou déent* (Guill. et Guy. Jom.), Léon. *hô défent* (Legonidec) ; *y ho deuezent* (*Dictionn. et colloq.* de Quiquer, Saint-Brieuc, Doublet, 1640). Cf. *An peoryen bezent,* que les pauvres soient, Sᵗᵉ Nonne, p. 68, pour *ra vezent.*

Y a-t-il en breton, en dehors de l'impératif, une seconde personne du sing. de ce verbe avec désinence personnelle, comme en cornique *a fus,* quam habuisti ; *ny fyes,* non haberes (*Gr. celt.,* 568, 569) ? Je l'ai cru ; et j'ai admis avec M. de la Villemarqué que dans le texte breton de *Maistre Pathelin, e pysy*

pouvait signifier « tu auras », pour *e pezo*, par l'influence de *bizi*, tu seras. M. Loth avait adopté la variante *ho pysy* et traduit « vous aurez », ou « puissiez-vous avoir », au pluriel (*Rev. celt.*, IV, 454) ; il maintient (*Rev. celt.*, V, 227) cette lecture et cette traduction, qui lui semblent « ne pas trop violenter le texte. » Elles violentent, du moins, singulièrement la langue. *Ho pysy* pour *ho pezo* me semble une hypothèse tout à fait injustifiable.

III

VOCABULAIRE

Le dialecte de Batz a perdu beaucoup de mots bretons, entre autres les correspondants du Vannet. *él,* ange ; *guénn,* arbre, *eutru,* monsieur, seigneur, *nean*, ciel. Il les a remplacés par des emprunts au français ou par de nouvelles formations. Voici les particularités les plus frappantes de son vocabulaire (mots, expressions, sens spéciaux).

A : a dam de dam, morceau à morceau.

Achti, voici ; *'chti ec'h vlé,* il y a huit ans ; *achte-man,* comme ceci ; *achte-ze, achte-heon,* comme cela. Cf. haut bret. *c'ti-ci* = v. fr. *cettuy cy.*

Adern(ë), œillet contenant l'eau saturée qui doit servir à l'alimentation des œillets à sel. Patois français du pays, *aderne,* mot qui se trouve dans le *Supplément* de Littré. Cf. le bas latin *baderna* « caldaria in qua conficitur sal », Du Cange ; v. franç. *baherne* (Godefroy).

Afec'h, part. *afehei(t),* battre ; — *berneo,* des mulons ; cf. Léon. *feaza,* vaincre.

A-ge(t), de la part de, composé comme le Léon. *digant : Me ez gourneit age me brer,* j'ai demandé à mon frère (on dit aussi,

par gallicisme, *de me brer); — aget-heon*, d'avec lui, f. *aget-hi*, pl. *aget-henn*.

Ahoude' mat, bien embarrassé ; haut bret. *enheudé*, Van. *haudet*, entravé.

A-ker, ha ker, pour *ker : haker bras*, aussi grand.

Anpeich : *ra oe anpeich un aral*, elle était enceinte d'un autre ; du fr. *empêcher*.

A-ter, tant que pour *(e)tre : 'ter ke me zo aman*, pendant que je suis ici.

Aven, de : *aven pi gherat hi zeo?* De quel village es-tu? *Ur penn aven enn ti*, un bout de la maison. Cf. *Kere' pel mad ava-d-in*, éloignez-vous de moi ; et les composés *avamann*, d'ici, *aveze*, de là, *aven-heon*, de là-bas. *Boudra piameik vle aveze*, il y a quinze ans de cela. Le Vannetais possède des adverbes correspondant à ce dernier. Rac. *a*, et *ma, man*, lieu.

Azurh mitin dezurh enn nos, depuis le matin jusqu'au soir ; *han fou houa uec'h her du e'nos*, il sera bien six heures du soir ; *tre-uc'h*, par dessus. Cf. Léon. *a-ziouc'h, diouz*.

Bardrac'h, bardras, fém. battoir ; en patois un *bardra*. Cf. Leon. *bataraz*, fém., massue ?

Beis bras ou *beis teif*, pouce (gros doigt).

Berch(ë), f., patois une *berche, brèche* pratiquée dans les ponts de marais pour laisser pénétrer l'eau du délivre, et fermée ordinairement par un peu de vase ou par une ardoise. Pl. *bercheo*.

Berchedeo, bancs, Van. *brechetеu*, escabeaux ; h. bret. *berchet*.

Bichuen, bichuen, adj. bleu. Du franç. *bis* et de *guen*, blanc?

Bien : re vien a dut, trop peu de monde ; *deo heur bienoc'h ur hart*, deux heures moins un quart ; *a vienoc'h uec'h vle*, en moins de six ans.

Biterh, renforce une négation : *Ked biterh a zrouk*, pas du tout de mal ; *ne venen ke biterh ou lom*, je ne veux pas du tout ; *me forh ke biterh lakel mouid abars*, je ne puis plus rien mettre dedans. Ce mot semble pour **bit-uec'h, bis-koaz* ; cf. corniq. *byteweth*. On dit de même *inec'h*, cette nuit, pour *henoaz*.

Bouliyek, adj. : *un tech bouliyek*, un poêlon à *bouillie*.

Bras (grand) : *hou gouel zo ke bras*, vous n'avez pas beaucoup de levain ; *me'z che sonj(ë) bras*, je ne me rappelle pas beaucoup ; *er mor zo bras*, la mer est haute ; *vol a vras*, tout entier ; *helen bras*, gros sel.

Brinen : ur brinen trao, « un *brin* d'harde » ; *do be dri brinen trao,* différents objets.

Brouiseit, pourri, cf. angl. *bruised,* meurtri.

Chalen, sortir : — *ar genbr,* — de la chambre. Du fr. *saillir,* comme *chulen* de *souiller ;* cf. le sens de l'esp. *salir.* Le sens propre du lat. *salire* subsiste dans *chalirik,* sauterelle.

Chikren, écraser, pat. *chicrer ;* Van. *chikein,* meurtrir (Troude), cf. franç. *chiquer.*

Chom, il faut ; proprement « il reste » ? *Chom d'in un ti,* il me faut une maison.

Chtoken, jeter, Léon. *steki,* toucher.

Chtromen, toucher.

Dakor, rendre, restituer, suppurer ; *dakor michent,* rendre méchant ; *hi ga d'hen dakor chuirh,* tu vas te fatiguer ; Van. *dakor, dakorein,* rendre ; *dascorr,* vomir (Dom Le Pelletier), Cornouaill. *daskori,* rendre (Troude) ; propr. « rejeter, remettre », de *daz* —, de nouveau *(= do-ate —)* et du v. br. *corim,* mettre, jeter (irl. *cor*), d'où *hepcorim,* [mettre à part, gall. *hebgori,* et *ercor,* jet, coup, gall. *ergyr,* irl. *erchor.*

Darn, pièce de fil, écheveau. Ce mot celtique, qui signifie « morceau » est l'origine du fr. *darne,* f., tranche de poisson, et de l'angl. *darn,* reprise dans une étoffe.

Degn mat, beau-père (du gendre) ; *goue* (pour *groeg*) *vat,* belle-mère. Cf. les expressions françaises.

Dehenn : monei dehenn, s'en aller. *Mi ga dehenn,* etc. C'est peut-être le même mot que *dehenn,* à eux.

Demehĕk : enn d., enn emehek, le marié ; fém. *enn emegeiz.* De *demehen,* se marier.

Diann, droit ; *dianne, vol dianne,* vis-à-vis ; Sarz. *diann,* adj. et adv. cf. Léon. *endeün,* précisément.

Difard, déshabiller, de *farden,* habiller, cf. Léon. *farda,* apprêter ; fr. *hardes,* anc. *fardes.*

Dighenen-kar, nu-pieds, est peut-être une déformation d'un superlatif de *diarc'hen,* Van. *diarhein, derhin,* suivie de *kar=kaer.*

Diskar, descendre, Sarzeau, id. *Hia ziskar,* elle (la mer) baisse.

(Diskouen ?) paraître : *han ziskë,* il paraît ; *han zeske ke bu klenf,* il ne semblait pas être malade. Le Vannet. emploie de la même façon *diskoein,* = Léon. *diskoueza,* montrer.

Disuhenn, la *livrée* de la mariée, c'est-à-dire sa ceinture dorée.

Doeik : enn oeik dehuen, l'avant-dernier. Cf. Tréc. *ann eil diwean*, id. ; *ann eil henan* ou *kosan*, celui qui vient après l'aîné ; *ann eil gaeran*, la seconde en beauté, etc.

Drapeos, pl. *drapeozeo, drapeozieir*, langes, h. bret. *drapeau*.

— *Ek : tadek*, grand'père ; *mamek* (quelquefois *mamik*), grand-mère, en Vannet. beau-père, belle-mère.

Ekao, un *écao*, nom donné aux bretons qui viennent se louer dans les fermes à l'époque de la moisson.

Endeivr, fumier, *endevrek*, id., Van. id. ; *endevrat*, étendre du fumier.

— *Ent*, du part. fr. *ant : bervent*, bouillant. Van, *berhuidant*. A Auray, la term. *ant* est employée couramment pour former les participes présents. Cf. Tréc. *zellant*, regardant, avare.

Fai, manquer, *faillir : han faye kimid-et*, il ne manquait que toi ; *na faye 'keid a zoneid*, ne manquez pas de venir ; *ne fayou keid d'er banezeo*, il ne manquera pas à la noce ; *en deez faye' koueic'h*, il a failli tomber.

Fard, pl. *eo*, « fares », œillets dans lesquels passe l'eau destinée à faire le sel, pour le saturer avant d'arriver à l' « aderne. »

Fent, fendu ; *fenteit*, id. en parl. de la vaisselle ; du fr. *fendre*.

Fignoleit, orné ; *er lôrô f*, les bas à *fourchettes*, bas de femmes pour les jours de fête. Du fr. populaire *fignoler* (Littré).

Fleûrenn, une *fleûr*, fléau pour battre le grain ; h. br. *fleû*.

Forh : me f, je peux ; *uchan foree keit*, on ne pourrait pas. Probablement du fr. *force*, d'où aussi le Léon. *forz* (*krial forz*, crier *force*, etc.) ; Van. *forh*.

Gapouézeo : er g. ar gregn, les *gapouais* du grain, la balle du froment. Du haut bret. *gâpàs*, cf. *Rev. Celt.* V, 221.

Garmen (crier), n'a que le sens spécial de « beugler ».

Geo, e geo, n'est-ce pas ? Pour *ha ne d-eo*.

Glebeo, trous entre le mur et les ardoises, cf. *gourib*, pl. *ou*, bord du toit qui dépasse le mur (dictionnaire manuscrit de M. de Coëtanlem) ; et *ribl-voger* (Troude), pierres en saillie autour d'une muraille ?

Gloenn, gleün : er g., la vasière.

Gourtadik, grand-père ; cf. Léon. *qourdadou*, ancêtres.

Guenachtrek, gris blanc. C'est un diminutif (cf. *guenek*, pâle) d'un mot formé sur le modèle du v. fr. *blanchastre*. Cf. *pachtis*, pâturage, du v. fr. *pastis*, pâtis.

Guer, guers, gouers, comparatif *guersoc'h,* longtemps ; *guerseo,* id., *Pi ker guers ma hen !* comme il est longtemps ! *Me bes ke guers,* je ne reste pas longtemps ; *ne ge che guerseo,* il n'y a pas longtemps ; *boudra guerseo,* il y a longtemps. Van. *guers, guerso, guersou* (comme en Léon. *pell-zo*), et même *guerço zou* (L'A.) Cf. Gall. *er ys gwers,* depuis quelque temps. C'est proprement un nom féminin signifiant « espace de temps », comme le gall. *gwers,* fém., de là le haut Cornouaill. *ar-verz-ma* (Dict. fr.-bret. de Le Gon.), Van. *er-huêrh-ma* (L'A.), de longtemps.

Hao-bar, plein au ras, de *haot,* haut et de *bar,* Léon. *barr,* comble ; synonyme *legn-ten,* Léon. *leun-tenn.*

Hirlek, grand et maigre, de *hir,* long, et du même suffixe que le Léon. *kovelek,* ventru.

— *ieo : brer-ieo,* beau-frère, pl. id. ; *uer-ieo,* belle-sœur, pl. id. et *ueriozeit* ; même mot que *iou* dans le Léon. *tad-iou,* trisaïeul.

Iotat, sarcler, de *iaot,* herbe.

Jagideon « jaquidon », brassière d'enfant ; cf. *jaquette ?*

Kamere 'mat, bien malade (bien pris).

Kamladur, communication de la vasière avec le *cobié* ou le *tour.* Composé de *ladur ?*

Kanesoneo er k., larges pantalons bouffants *(bragou bras)* attachés aux genoux. Du h. br. *caneçon* pour *caleçon.*

Keget, avec ; *kegenet,* avec toi, etc. Prép. formée de la répétition de *ket,* avec, Van. *get,* Léon. *gant,* v. br. *cant.* Cf. l'esp. *con tigo,* avec toi, et le lat. *concomitor.*

Kar, beau ; seul : *mone kar,* marcher seul (pour *i unen kar.*)

Kargeit, kargheit, rempli ; beaucoup : *keit k.,* pas guère ; *ne ge kei kargei guell,* cela n'allait pas beaucoup mieux.

Kobie, er g., réservoir qui suit la vasière dans les salines qui n'ont pas assez d'étendue pour avoir un grand nombre de *fares.*

Kofigneon, ur re k., pl. *kofignonneo,* des *côfignons,* bas de drap brun portés l'hiver par dessus les bas blancs. Ils ont une semelle de toile et ne viennent qu'à trois pouces environ du point d'attache des *caneçons.*

Kohet, kohe', porter le sel dans les *jèdes ; kohereis,* porteuse (au marais), pat. *port'resse ;* pl. *er goherezeo ;* cf. br. *kas,* apporter ?

Korvelerh, er g., « corps », taille (d'un cotillon) ; identique pour la forme au Gall. *corffolaeth.*

Koupenn, ur goupenn, pl. *koupenieir,* pat. *coupenne,* petite

jatte de bois dans laquelle on moule la pâte au moment de l'enfourner, pour faire les tourtes de pains. Cf. Van. *coupeenn*, pl. *eü*, jatte, P. Grég., h. br. *copine*, f., petite cuillère de bois.

Krabot, l'enveloppe de la graine de lin. H. br. *grabeaux*, débris de lin, etc; fr. *grabeau*, fragment de drogue (Littré).

Krichent : ur c'hrichent koc'h, une personne âgée; *pem krichent a ven beven koc'h*, chacun veut vivre vieux; *ur hrichent u uenen deez aouarc'h a biameik lagat helen*, une seule personne a assez de quinze œillets de marais; *han gonz ke chument ked ur 'chent*, il ne parle pas même à personne.

Kuidel : enn helen menut zo kuidele' kar, le sel blanc est tout ramassé (il n'y en aura pas).

Ladur, pl. *ieo*, « ladure », f., emplacement circulaire ménagé de distance en distance près des œillets pour y déposer le sel en attendant qu'il soit enlevé et porté en mulon. Cf. Littré, *Suppl.*

Laduriad, pl. *eo : ur l. helen*, une *ladurée* (plein la *ladure*) de sel.

Lagat, *œillet* de marais, compartiment de la saline où le sel se dépose. On dit aussi *pâlut*.

Larh, pl. *eo*, pat. *lasse*, grand instrument de bois ayant la forme d'un T, et qui sert à *prendre les marais*, c'est-à-dire à tirer le gros sel. Ce doit être le Van. *lah*, Léon. *laz*, latte.

Lavé, de la vase.

Le, pl. *leieir*, fossé de marais.

Lefent, lieue. Il y a eu dans ce mot échange entre le suffixe *ad* et le suff. *ant*; cf. *forniant*, fournée, *Barz. Breiz*, p. 52.

Liverien, pl. *liverieo*, ruban, cf. fr. *livrée*.

Marf (mort), mou, lourd, en parl. du temps.

Moraj, coquillage, dérivé de *mor*, mer, et du suff. fr. — *age*.

Mor-seon, bruit sourd de la mer qui paraît venir tantôt d'une plage, tantôt d'une autre, suivant la direction du vent et des flots. D'où en français du pays, le *morson*. C'est l'équivalent du Léon. *mor-drouz*.

Mouet, pat. un *mouet*, mesure pour le sel (2 hectolitres).

Ouc'heiz, truie, fém. de *ouc'h*, pourceau; par confusion pour *(g)ueis ?*

Ou treo : er vod a ga o., la mode s'en va (tombe).

Padel, *ur b.*, pat. *padelle*, sorte de terrine avec deux oreilles, cf. lat. *patella*.

Peseûeir, *ur b.*, pl. *beseûeirieo*, pat. *peçué*, pour **puisoire*, vase de terre avec une anse pour puiser de l'eau.

Reden, courir, couler : *me fot a reit*, mon pot coule (Tréc. id.)

Rever, trop, avec un nom : *rever a souben*, trop de soupe. Equivalent de l'angl. *too much ; ver* = *meur*, grand, beaucoup (*mar meur hon caras*, tant il nous aima, *Gr. Mystère de Jésus*, p. 4 ; *meur a hini*, plus d'un, etc.) Le P. Grég. et le P. Maun. donnent *renver ;* D. Le Pell. *renvel.*

Rolen, bercer un enfant, cf. fr. *rouler*, h. br. *roler.*

Ruill, aire, en pat. la *rue* ; h. br. *rue*, aire commune à plusieurs, et qui sert de passage.

Saouen 'nn overenn, faire ses relevailles, litt. « lever la messe ».

Sehor, litière, litt. sécheresse.

Seint, une image quelconque ; h. br. *saint.*

Sklerat, lumière, du br. *skler*, clair.

Sôl, fond (de la mer ; de l'hiver) ; creux (de la main). Van. *sol.*

Sord : sord ebeit, *erbeit*, pas du tout (Tréc. *sord e bet*, rien) ; *ne zobeir sort*, il ne fait rien ; du fr. *sorte.*

Souren, pl. *ieir*, source, pour **sourhen*, Tréc. *soursen.*

Taolen, jeter, produire : *er palut a daole ket arhent aouarh*, le marais ne donnait pas assez d'argent.

Târnen, balayer, cf. *tarner*, torchon, D. Le Pell. ; Gall. *tarnu*, absorber, *tarn*, act. d'essuyer ; cf. lat. *tergere?*

Tech, pl. *techteo*, « poelon », vase en terre avec une queue, du lat. *testa.*

Ter s'emploie comme le Van. *dre*, par, après un verbe passif : *pikeit ter ur gelieon*, piqué par une mouche. *Ter vol*, en tout ; *ter adrenf*, par derrière, *ter dal ér velinieo*, à côté des moulins.

Tre : er mor a dre, la mer baisse ; Gall. *treio*. Du subst. Van. *tre*, à Sarz. *trî*, Léon. *trec'h*, *treac'h*, reflux, corniq. *trig*, irl. *traigh*. Pour la chute de *c'h*, cf. Léon. *adarre*, de nouveau = v. irl. *aithirriuch*, id., qui est proprement le datif d'*aitherrech*, répétition.

Tret : er mor zo tret, la mer est basse.

Tro, tour ; raie de la vasière.

Troed e ueis, litt. tourné en sueur.

Uchtrom muit a (pour *uchtroc'h*) ... bien plus de... *uchtroc'h a lecht*, plus leste ; *uchtroc'h a breont*, plus promptement ; *han*

oue uchtroc'h a ghin, il faisait plus froid. C'est l'expression Léon. ***estr***, ***estroc'h eget***, en outre de ; du lat. ***extra***, cf. ***estren***, ***extraneus***. ***Uchtroc'h degn u me degn-me***, c'est un homme plus fort que le mien. Cf. l'emploi du comparatif ***koulsoc'h***, ***Barz. Br.*** p. 223.

Vanen, chasser (expulser), pat. ***vaner***. ***Van teo er guêi ze an ti***, chasse donc ces oies de la maison. Cf. ***vanner***, fatiguer, exténuer (Jaubert, ***Gloss. du centre de la France***).

Volegar : ur v. a botredigeo, beaucoup d'enfants ; ***a dro***, de choses ; et absolum. ***ur v.***, beaucoup (de gens). Du fr. ***volée*** et de ***kar***, beau, cf. Van. ***a vole-vann***, à toute volée (Troude).

Vufen, souffler : ***chomou v. aba'nn dourneo***, il faudra souffler dans ses mains. Onomatopée ; cf. fr. ***bouffer***, ***bouffir***, ***pouffer***, angl. ***to puff***, Gall. ***pwffio***.

Tels sont les principaux caractères distinctifs de ce curieux dialecte de Batz. Détérioré par une longue séquestration, il conserve cependant de la langue ancienne des restes précieux qui ont péri dans les autres dialectes, et il n'est pas moins intéressant par les procédés originaux qu'il a employés pour réparer ses pertes. Les renseignements que je viens d'emprunter aux excellentes recherches de M. Bureau permettront de juger si ce langage celtique qui s'éteint obscurément n'était pas digne de l'exploration dont il a eu la bonne fortune d'être l'objet. Bien des sous-dialectes bretons, aussi inconnus et aussi menacés dans leur existence, mériteraient de même une étude particulière, et justifieraient le mot de M. Whitley Stokes : « L'idiome le plus insignifiant en lui-même peut jeter quelque lumière sur l'origine, ou du moins sur l'histoire des dialectes voisins et des langues congénères. »

EMILE ERNAULT.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

COMPTES-RENDUS DES SÉANCES

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRES

683. — Saint-Brieuc. Imp. L. Prud'homme.

